HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.
TOME II.

HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

Par JACQUES LENFANT.

ENRICHIE DE PORTRAITS.

TOME SECOND.

A UTRECHT,

Chez *CORNEILLE GUILL. LE FEBVRE.*

M. DCC. XXXI.



J.B. Scotin Sculp.

HISTOIRE DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU CONCILE DE BASLE.

LIVRE XIX.

I. LE Décret du Concile de Basle sur la Communion sous les deux espéces, nous ramene en Bohême. Dès qu'*Albert* fut couronné en Hongrie, il alla en Bohême pour prendre possession de ce royaume, en vertu du testament de *Sigismond*. Il y trouva les deux factions dont nous avons parlé, sçavoir, celle des Catholiques qui vouloient bien le recevoir, & celle des Calixtins qui avoient jetté les yeux sur *Casimir* frere du Roi de Pologne, jeune Prince âgé d'environ 13. ans, à moins qu'*Albert* ne se soûmit à leurs prétentions. Les principaux du parti Catholique étoient

1438.
Albert couronné roi de Bohême.

1438. *Ulric de Rosemberg*, *Ménard*, & *Jean de Maison Neuve*, deux seigneurs *de Krussin*, *Lichtemberg*, & *Svvanberg*, *Jean de Svvihovvski*, *Henry de Strats*, *Jean de Kolovvrat*, *Durian de Guttenstein*, *Henry de Plavvn*, les Chevaliers *Rabstein*, *Leskovvec*, & *Malovec*. *Balbin* témoigne que ces derniers, quoique joints aux Catholiques, étoient Calixtins (1). Les chefs du parti Calixtin étoient *Hincko Ptaczeck*, *Berthold de Lippe*, *Aleß de Sternberg* & son fils, *George de Podiebrad*, qui depuis fut roy de Bohême, *Czeneck de Wartemberg*, *Przibick de Klenov*, *Beneß de Mocrafaus*, &c. Ils avoient aussi dans leur parti presque toutes les villes, comme *Gratz*, *Colin*, *Tabor*, & plusieurs autres, à la reserve de *Prague*, de *Slana*, *Cuttemberg*, *Littomeritz*, *Budnicz*, *Pilsen*. Nonobstant cette opposition les Etats s'étant assemblez, *Albert* fut élû roy de Bohême. On marqua son couronnement au 29. de Juin. La cérémonie se fit de cette maniere selon le manuscrit d'un Auteur qui y étoit présent. » Le jour de la fête de *S. Pierre* & de *S. Paul*, à la » troisiéme heure, *Albert* duc d'Autriche fut couronné dans la Cha- » pelle de l'Eglise de *S. Vit*. La couronne étoit portée devant lui » sous un dais par des Grands, sçavoir *Ulric de Rosemberg*, *Ménard* » *de Maison-Neuve*, suprême Burgrave de Prague; *Nicolas Zagicz* » *de Hazenbourg*, autrement de *Kost*, Juge suprême du royaume, » *Hanus de Kolovvrat*, autrement de *Krassovv*. Le seigneur *Wenceslas* » *de Mikalovicz*, prieur général des Chevaliers de *S. Jean de Jerusa-* » *lem* en Bohême, portoit le sceptre; le seigneur de *Krussina de Kum-* » *burg* l'épée; le seigneur *Jean de Risemberg*, autrement de *Rabi*, la » pomme avec la croix. Il fut couronné par l'Evêque d'Olmutz, le » siége archiepiscopal étant vacant, en présence des Evêques de *Cou-* » *tance* & de *Litomils*, & quantité de seigneurs tant du païs, qu'étran- » gers, comme les comtes de *Cillei*, de *Bamberg*, de *Valdsée*, outre » une grande multitude de citoyens (a).

(a) *Balb.* ubi supr. p. 498. 499.

Nouveaux troubles en Bohême à cette occasion.

II. Avant le couronnement, *Ptaczeck* chef des Calixtins, avoit envoyé au parti Catholique pour l'avertir de ne point précipiter cette démarche, & de ne rien faire sans le consentement unanime de tous les Etats du royaume *(2)*, déclarant que tout ce qu'ils feroient sans cela seroit regardé, non seulement comme nul, mais comme contraire aux droits & aux privileges du royaume, qu'ils étoient résolus de défendre au peril de leur vie. Comme les Catholiques pas-

(1) *Balbin. Epitom. rer. Bohem.* Lib. V. cap. 11. p. 498. Le *Mars Moravicus* y joint *Waldstein*, & quelques autres. *ubi sup.* p. 612.

(2) Comme ils étoient absens de la Diete où le couronnement fut resolu, ils prétendoient que cette assemblée étoit incomplette, & que le consentement n'avoit pas été unanime.

1438.

ſerent outre malgré ces remontrances, cette conduite ralluma la guerre en Bohême, & peu s'en fallut qu'on ne vît recommencer les troubles à peine aſſoupis. Quoique Prague fût dans les interêts d'*Albert*, il y avoit pourtant encore bien des gens de l'autre parti dans cette ville. Ils emmenerent quelques-uns des Conſuls en priſon & releguerent leurs femmes & leurs enfans.

Caſimir accepte la couronne de Bohême.

III. Les Calixtins d'ailleurs mécontens du refus que leur avoit fait *Albert* d'ajoûter d'autres conditions à celles ſous leſquelles on avoit reçû *Sigiſmond*, & que même il n'avoit remplies qu'imparfaitement, s'aſſemblerent à Tabor. Là ils élûrent roy de Bohême, *Caſimir* frere de *Wladiſlas* roy de Pologne, & lui envoyérent une ambaſſade pour le prier d'accepter le royaume, & d'amener du ſecours. Le roy de Pologne aſſembla là-deſſus une diete générale à Corzin pour en déliberer. Les avis furent extrêmement partagez. Tous les Evêques, les Princes de Varſovie qui étoient là préſens, & pluſieurs des Grands diſſuadoient fortement d'accepter un royaume affoibli par des guerres inteſtines, infecté d'héréſie, & où il y avoit déja un autre Roy élû par l'un des partis. Au contraire le Grand Duc de Moſcovie, les autres Princes, & les plus jeunes d'entre les Seigneurs qui ne demandoient que les occaſions, ou de ſe ſignaler, ou de pêcher en eau trouble pendant la guerre, preſſerent tellement cette acceptation, que leur parti l'emporta. La principale raiſon de cet avis étoit de donner de l'occupation à *Albert*, qui joüiſſant paiſiblement de deux royaumes, ſi voiſins de celui de Pologne, pourroit l'incommoder beaucoup. *Caſimir* ayant donc accepté le royaume, *Wladiſlas* envoya des ambaſſadeurs en Bohême pour proceder à l'élection de ſon frere, & y fit marcher en même temps une bonne armée pour le ſoûtenir.

Albert lui envoye une ambaſſade pour l'en détourner.

IV. A cette nouvelle, *Albert* qui étoit alors à Bude, envoya une ambaſſade au roy de Pologne, pour le détourner d'accepter la couronne de Bohême pour ſon frere. Les raiſons d'*Albert* étoient que le royaume lui étoit dévolu par ſa femme *Eliſabeth* fille & héritiere unique de *Sigiſmond*; qu'il y avoit un ancien traité entre la Bohême & l'Autriche, qui rendoit cette ſucceſſion legitime; que ſon élection faite par les Grands ne pouvoit être revoquée; que quelque peu d'oppoſans n'étoient pas en droit de la transferer à un autre, & qu'enfin, s'il perſiſtoit à attaquer le royaume de Bohême, il prît garde au ſien. Le Roy ayant aſſemblé ſon Conſeil, on répondit aux ambaſſadeurs d'*Albert*, que c'étoit une choſe publique & notoire qu'après la mort de *Sigiſmond*, les barons, les nobles & les villes de Bohême

1438. avoient appellé son frere *Casimir* au royaume de Bohême avec de grandes instances de le vouloir accepter. Qu'en l'acceptant on ne faisoit point d'injustice à *Albert*, parce que tout le monde sçait que les femmes sont excluës de la succession aux royaumes; que s'il y avoit entre la Bohême & l'Autriche quelque traité particulier qui fût contraire à cet usage, n'ayant jamais été observé, il étoit censé abrogé par prescription; que par ces raisons le Roy avoit envoyé deux Palatins de son royaume avec une armée & des instructions pour pacifier la Bohême, & la purger des erreurs dont elle étoit entachée, l'intention de son frere n'étant pas de prendre sur un autre pied le gouvernement du royaume; que d'ailleurs la Pologne & la Bohême avoient la même langue qui n'avoit rien de commun avec l'Allemand (1), & qu'au reste il étoit assez bien affermi dans son royaume pour ne craindre point de violence étrangere (a).

(a) *Dlug.* ubi supr. *Theob.* Part. II. Cap. IV.

Casimir va en Bohême avec une armée.

V. Ces menaces reciproques valurent une déclaration de guerre. *Casimir*, sans perdre de temps, s'avança en Bohême avec son frere *Wladislas*, pour joindre les Seigneurs de son parti. Il fit d'abord irruption en Silésie, où il obligea tous les Princes voisins à prendre son parti. De là il envoya un corps de cavalerie en Moravie pour y mettre tout à feu & à sang. Cependant le reste de son armée étant entré en Bohême, elle se joignit aux Seigneurs Calixtins. Cette jonction faisoit une armée d'environ 14. mille hommes, contre environ trente mille qu'avoit d'abord *Albert*, sans compter les secours qui lui vinrent d'ailleurs. Ces Seigneurs avoient si bien pris leurs mesures qu'ils eurent presque toûjours le dessus, comme le reconnoît *Balbin* d'ailleurs zelé partisan de la faction Catholique (b). *Ptaczek* mit de bonnes garnisons dans *Collin*, *Gratz*, *Czaslavv*, pour couvrir Tabor, & dans les villes frontieres de la Moravie & de l'Autriche, pour empêcher qu'il n'en vînt du secours. *George de Podiebrad* batit dans une rencontre les Hussards d'*Albert*, donnant par là un échantillon de ce qu'on devoit attendre de sa valeur, comme le dit *Balbin* (c). D'autre côté *Ptaczek* joint avec quelques chefs des Polonois, & ceux des Taborites & des Orphelins, allerent saccager les terres des Seigneurs de *Maison-Neuve*, où ils réduisirent tout en monceaux de cendres. Ils prirent aussi les villes de *Cuttemberg* & de *Sobieslavv*, & après ces expeditions ils se retirerent à Tabor. Dans cette situation des choses, *Albert*, après avoir renouvellé le Sénat de Prague, assembla son armée pour se mettre en campagne, dans

(b) ubi sup. p. 499.

(c) ubi supr. p. 499.

(1) Il faut remarquer qu'*Albert* avoit été dès lors élû Empereur d'Allemagne, comme on le verra dans la suite.

le dessein d'assiéger Tabor. *Albert* marquis de Brandebourg, qu'on appelloit l'*Achille* d'*Allemagne*, commandoit l'armée en chef. *Christophle* duc de Baviere avoit l'avant-garde, & *Sigismond de Tetschen* (1) General Bohêmien, l'arriere-garde, & l'Empereur étoit à la tête du corps de l'armée.

Albert assiége Tabor, & s'en retire.

VI. Les choses étant ainsi disposées, l'armée marcha à la petite ville de *Beneschavv*, entre Prague & Tabor, dans le dessein d'assiéger cette derniere place. De là l'Empereur envoya dire aux ennemis par des herauts d'armes, qu'il alloit leur rendre visite, & qu'ils se tinssent prêts à décider dans un combat à qui, de lui ou de *Casimir*, appartiendroit le royaume de Bohême. Cependant il leur faisoit représenter que pour l'interêt de *Casimir* lui-même, dont ils tenoient le parti, ils devoient s'abstenir de brûler & de saccager comme ils faisoient, pour ne pas lui laisser un royaume tout désolé, en cas que le sort des armes décidât en sa faveur. A ce défi qui fut reçû avec joie, les confederez répondirent qu'ils l'attendoient de pied ferme pour le bien recevoir, & que ce n'étoit pas leur coûtume de reculer. Avant le retour des herauts d'armes, il arriva dans le camp d'*Albert* un renfort de troupes de Hongrie, de Moravie, d'Autriche & de Prague. Se sentant assez fort pour aller vers l'ennemi il s'avança vers Tabor. Il y eut d'abord plusieurs escarmouches fort chaudes, mais qui ne décidoient de rien. *Albert* ayant rangé son armée en bataille offrit le combat. Mais les confederez inferieurs en nombre jugerent à propos de se tenir dans leurs retranchemens. *Albert* voulut les y forcer, mais il fut repoussé avec perte. Cependant à force de machines de guerre ils furent contraints de les abandonner pour se retirer à Tabor, dont *Albert* avoit formé le siége. Après six jours d'attaque, *Albert* eut avis que *Wladislas* roy de Pologne, pour faire diversion ,avoit fait une irruption en Silésie. Il apprit en même temps que *Tetschen*, l'un des generaux, s'entendoit avec ce Prince pour le trahir. Ces nouvelles l'obligerent à changer de mesures. *Tetschen* fut arrêté, & mourut bientôt après en prison. Cependant l'Empereur, de l'avis de son Conseil, résolut d'abandonner le siége d'une ville qui ne pouvoit être prise que par famine. On se contenta de mettre de bonnes garnisons dans les places des environs, pour empêcher les sorties des assiégez.

Albert de Brandebourg est envoyé en Silésie pour en chasser le Roi de Pologne.

VII. *Albert* de Brandebourg fut commandé pour aller en Silésie, avec une bonne partie de l'armée ; mais n'ayant pas trouvé jour à attaquer *Wladislas*, il prit le parti d'aller ravager la Pologne pour

(1) *Balbin* l'appelle *Sigismond* de *Dieczin*.

1438. l'y faire revenir; comme en effet il y revint après avoir fait bien des dégats en Siléſie & en Moravie, où il étoit allé pour empêcher l'Empereur d'envoyer au ſecours de Troppaw, qu'il avoit aſſiégé. Tout rappelloit *Wladiſlas* dans ſon royaume. L'armée qu'il avoit envoyée en Bohême, avoit péri par la peſte & par la faim, & il étoit dangereux de ſe tenir au voiſinage pour ſoûtenir *Caſimir*. D'autre côté la Haute Pologne réduite aux dernieres extrémitez par *Albert de Brandebourg*, demandoit un prompt ſecours. L'Empereur croyant n'avoir plus rien à redouter des Taborites, quoique moins vaincus qu'atterrez par les maladies contagieuſes & par la faim, s'en retourna à Prague mettre ordre à ſes affaires. Il établit d'abord pour gouverneur du royaume, le comte *Ulric de Cillei* ſon beau-frere, qui de concert avec ſa ſœur *Barbe*, s'étoit ligué avec les Calixtins pour donner le royaume de Bohême au roy de Pologne, & qu'il avoit reçû depuis peu en grace.

L'Empereur va à Breſlaw.

VIII. Ces meſures priſes, l'Empereur alla à Breſlaw, où ſe trouva *Roderic* évêque de Burgos, de la part du Concile de Baſle, pour négocier la paix entre l'Empereur & le roy de Pologne. Les hiſtoriens Polonois témoignent que le Pape y avoit auſſi un Légat, ce que je trouve fort vrai-ſemblable, parce que le Concile & le Pape étant en concurrence d'autorité, chacun vouloit avoir ſa part aux affaires publiques qu'ils prétendoient être de leur reſſort. *Philippe de Commines* au reſte n'eſt pas favorable, pour le dire en paſſant, à l'uſage d'alors qui vouloit que quand deux Princes étoient en guerre, le Pape eût un Légat dans chacune des armées pour négocier la paix. Cette négociaion n'eut point de lieu, parce qu'aucune des parties ne voulut ſe relâcher de ce qu'elle appelloit ſon droit. De Breſlaw l'Empereur alla en Autriche, d'où il fut obligé de revenir bien-tôt en Bohême, ſur l'avis qu'on lui donna que le comte de *Cillei* remuoit toujours avec le parti Calixtin, & que même il briguoit le royaume. L'Empereur lui en ôta le gouvernement, & le donna aux ſeigneurs de *Maiſon-Neuve*, dont il connoiſſoit la fidelité.

Affaires étrangeres. *Italie & Eſpagne.*

Concile de Ferrare.

(a) *Jean de Paleologue.*

IX. Cette année les démêlez du Concile de Baſle éclaterent plus que jamais, par la tranſlation effective de ce Concile à Ferrare. Elle ſe fit le 6. d'Octobre, que ſe tint la I. Seſſion. Les Prélats de Baſle y furent appellez, & il s'y en rendit un bon nombre. L'Empereur Grec (a) s'y trouva en perſonne avec ſon frere le Deſpote (1) *Demetrius*, & *Joſeph* Patriarche de Conſtantinople. L'abbé *Choiſi* nous donnera la deſcription de la réception qui fut faite à l'Empereur

(1) C'étoit la premiere charge de l'empire immediatement après l'Empereur.

1438.

Grec à Ferrare. » Tous les Cardinaux & une infinité de Prélats « allerent au devant de lui hors les portes de la ville. Il marchoit à « cheval sous un dais bleu celeste porté par les fils & par les parens « du marquis d'*Est* : toute sa suite, & même le Despote son frere « mirent pied à terre à la porte du palais ; l'Empereur entra seul à « cheval, & monta l'escalier qui étoit en rampe douce. Il descendit « de cheval à l'entrée de la salle. Le pape l'attendoit dans son ap- « partement ; mais dès qu'il le vit, il se leva, fit quelques pas, & l'em- « brassa. L'Empereur & le Patriarche avoient refusé absolument de « se prosterner devant sa Sainteté, & de lui baiser les pieds ; ils di- « soient pour leurs raisons que même en priant Dieu ils ne fléchis- « soient pas les genoux. Aprés une conversation fort courte, l'Em- « pereur fut conduit au palais qu'on lui avoit préparé (a). » Le roy d'Angleterre, & *René d'Anjou* roy de Naples, avoient approuvé ce Concile par leurs lettres ; mais les rois de *France* & d'*Arragon* tenoient toûjours pour le Concile de Basle. *Nicolas Albergati*, Cardinal de *Ste. Croix de Jerusalem*, y présida en l'absence d'*Eugene IV.* On ne convient pas bien du nombre des Sessions qui se tinrent à Ferrare. Ceux qui en comptent XVI. y joignent les congregations générales. On y agita les 4. questions qui séparent les Grecs d'avec les Latins, sçavoir 1. de la Procession du Saint-Esprit, 2. du pain sans levain dans l'Eucharistie, 3. du Purgatoire, 4. de la primauté du Pape. On verra l'année prochaine ce Concile transferé à Florence.

(a) *Hist. de l'Egl.* Tom. VIII. Liv. XXVI. Ch. III. p. 71. & 72.

Brouilleries en Italie.

X. L'Italie étoit toujours dans une situation violente. Les puissances les plus fortes en affectoient l'empire. Le Duc de *Milan*, toujours sans foi & sans loi, trompoit ses amis selon le vent de la fortune, & caressoit ses ennemis pour les endormir. Les Venitiens qui n'avoient pas moins bon appetit que le Duc, faisoient mine de s'unir avec les Florentins contre ce redoutable ennemi ; mais ces confédérations n'aboutissoient à rien, parce qu'ils se divisoient d'eux-mêmes, si *Philippe* ne les desunissoit. Les Généraux interessez changeoient si souvent de parti, qu'on ne pouvoit s'assurer de la fidelité d'aucun. Le Pape attentif à son patrimoine faisoit la paix ou entretenoit la guerre, selon qu'il y trouvoit sa sureté.

Siége de Naples, levé.

XI. Le Roi d'Arragon ne perdoit point de vûë la conquête du royaume de Naples. Dans ce dessein il pressoit vivement à Basle, la déposition d'*Eugene IV.* qui soutenoit *René d'Anjou.* *Alphonse* avoit rencontré jusqu'alors de grands obstacles à ses desseins, dans l'habileté & la bravoure de *Vitelleski* archevêque de Florence, que le Pape avoit honoré de la pourpre l'année précédente, en reconnois-

1438. ſance de ſes bons offices. Ce Prélat en effet avoit fait reſtituer au Pape quantité de places de l'Egliſe qu'on lui avoit enlevées; il avoit détaché pluſieurs Seigneurs du parti du Roi d'Arragon, pour les engager dans le parti d'*Eugene*; en un mot ſi *Vitelleski* eût toujours agi ſur le même pied, on le croyoit en état de livrer le royaume à *René*; mais tout à coup il changea, ſinon de parti, au moins de conduite; les Hiſtoriens ne ſauroient dire ſi ce fut par une terreur panique, ou par quelque intrigue ſecrete. Quoi qu'il en ſoit, il quitta le royaume de Naples, & fit treve avec *Alfonſe*. A cette infidelité envers le Pape & envers *René*, il ajouta une infidelité envers *Alfonſe* lui même, en conſpirant contre ſa vie lorſqu'il s'en defioit le moins. Et en effet il l'auroit fait aſſaſſiner un jour qu'il faiſoit ſes devotions, s'il n'eût été aſſez à temps pour prendre la fuite. Ce changement de *Vitelleski* en apporta un bien favorable aux affaires de l'Angevin. Il retrouva les amis que le Cardinal lui avoit enlevez, & s'en ſervit utilement. Les aſſiegeans d'ailleurs perdirent un de leurs principaux ſoutiens, *Pierre d'Arragon* frere du Roi, qui fut tué d'un coup de boulet devant la place. Enfin les pluies continuelles faiſant deſeſperer de la prendre, *Alfonſe* fut obligé de lever le ſiege. Il n'en falloit pas d'autres raiſons, ſans alléguer un Crucifix qui baiſſa, à ce qu'on prétend, la tête pour parer un coup qui le menaçoit. Le Crucifix ne put pourtant éviter de perdre ſa couronne d'épines & ſes cheveux au-deſſous de la tête. C'eſt ainſi que de tout temps la politique s'eſt aidée de la ſuperſtition pour jetter l'eſperance ou la frayeur dans les eſprits. Quoi qu'il en ſoit, le Crucifix baiſſant la tête fut conſervé précieuſement à Naples, & y eſt encore en grande vénération (*a*).

(a) *Bzov.* ann. 1438. num. LXXI. *Spond.* 1438. num. XXVI.

Mort du Roi de Portugal.

XII. Cette année mourut *Edouard* Roi de Portugal, Prince dont on loüe la piété & le ſavoir. On dit même qu'il compoſa quelques livres. Il laiſſa deux fils en fort bas âge, dont l'aîné nommé *Alfonſe*, qui n'avoit que ſix ans, fut déclaré Roi, & la Reine Regente, comme *Edouard* l'avoit ordonné par ſon teſtament. Mais ce teſtament fut caſſé par les Portugais, qui ne pouvant ſouffrir le gouvernement d'une femme, donnerent le gouvernement du royaume à *Pierre* duc de Conimbre, frere du feu Roi, qui fut depuis tué par le jeune *Alfonſe* ſon neveu (*b*). C'eſt apparemment le même qui s'étoit trouvé en Moravie avec *Sigiſmond.*

(b) *Spond.* ann. 1438. num. 38.

Allemagne. *Albert*, élu Empereur.

XIII. Après la mort de cet Empereur, les Etats de l'empire s'aſſemblérent à Francfort ſur le Mein dans le mois de Mars de cette année. Il s'agiſſoit de deux affaires importantes dans cette diete. L'une étoit l'élection d'un Roi des Romains, l'autre de prévenir ou d'arrêter

1438.

d'arrêter le schisme qui commençoit à se former par la translation du Concile de Basle à Ferrare. On commença par la premiere. Les Electeurs étoient *Theodoric* archevêque de Mayence, *Theodoric* archevêque de Cologne, *Raban* archevêque de Treves, *Othon* comte Palatin du Rhin, tuteur du jeune electeur *Loüis* son neveu, *Frideric* electeur de Brandebourg. Ils élurent d'une voix unanime *Albert d'Autriche*, qui la même année fut fait Roi de Hongrie & de Bohême. Aussitôt après l'election, ils lui envoyerent des ambassadeurs pour le prier de venir prendre possession de sa nouvelle dignité. Mais il refusa de le faire sans le consentement des Etats de Hongrie, parce qu'il le leur avoit promis à son couronnement. Les Hongrois prétendoient que ce n'étoit point l'usage des Rois de Hongrie d'accepter le gouvernement de l'Empire, & que *Sigismond* l'ayant fait, avoit, en son absence, abandonné la Hongrie à la merci des Turcs. Cependant les Hongrois se laissérent fléchir aux instantes priéres du jeune *Frideric* duc d'Autriche, & permirent à *Albert* d'aller se faire couronner Roi des Romains, comme il le fut à Aix la Chapelle cette même année (*a*). L'histoire a remarqué comme un exemple unique qu'un même Prince ait reçu dans une même année trois differentes couronnes. De sorte que sans avoir besoin de calcul, *Albert* pouvoit dater de la premiere année de ses regnes des Romains, de Hongrie & de Bohême.

(a) *Æn. Sylv.* ubi supr. c. LV.

Lettres des Princes & Prélats assemblez à Francfort, au Pape & à l'Empereur de Constantinople.

XIV. L'autre affaire dont on traita à Francfort étoit de plus longue haleine. Deux Conciles apointez l'un contre l'autre sous le titre de Concile général, étoient déja un assez grand schisme dans l'Eglise, parce qu'il s'ensuivoit de là que l'Eglise universelle étoit assemblée en deux lieux en même-temps, ce qui étoit fort contraire à son unité. D'ailleurs comme ces deux Conciles étoient dans des principes tout opposez, même sur des matieres de foi, rien de plus contraire à son infaillibilité. Mais comme on parloit déja hautement à Basle de déposer *Eugene IV.* & de mettre un autre Pape en sa place, c'eût été un nouveau schisme formé dans le schisme, & d'autant plus redoutable qu'on avoit vû pendant plus de quarante ans les horribles suites du grand schisme d'Occident. Les Electeurs, les Prélats & les Princes assemblez à Francfort, résolurent d'abord de demeurer dans la neutralité, afin d'être plus en état d'accorder les parties, & de leur écrire pour négocier des moyens de pacification. Leurs lettres aux Conciles de Basle & de Ferrare sont dans les actes. Mais comme celles qu'ils écrivirent à *Eugene IV.* & à l'Empereur des Grecs n'y paroissent pas, & que même elles ne sont pas

1438. communes, on les rapportera ici. (1) La lettre à *Eugene IV.* est conçuë en ces termes. » Très-saint Pére & très clément seigneur, après » une très humble recommandation, & après avoir baisé très-dévotement les pieds sacrez de Votre Sainteté, nous avons toujours » eu fort à cœur de chercher des remedes & des voies pour terminer » les differends survenus, à notre grand regret, entre Votre Sainteté d'une part, & le sacré Concile de Basle de l'autre. C'est pour- » quoi nous trouvant assemblez ici par la faveur divine, pour élire » un Roi des Romains qui soit l'avocat de l'Eglise, nous avons en » même-temps pris à tache de prendre les mesures les plus efficaces » pour retrancher les scandales de l'Eglise, & pour jetter les semen- » ces d'une paix solide dans toute la chrétienté. Dans cette vûë » nous avons résolu de nous jetter aux pieds de Votre Sainteté par » les excellents personnages nos ambassadeurs qui vous porteront » ces présentes, vous suppliant humblement de leur ajoûter une » entiere foi, & de les écouter favorablement, afin que par leur » entremise, & appuyez sur votre bénignité ordinaire, on puisse » rétablir l'unité dans l'Eglise universelle à la gloire de Dieu, & à » l'honneur du Siége Apostolique. Donné à Francfort le 19. Mars » 1438.

La lettre à l'Empereur Grec avoit pour inscription, *au très-illustre Prince & Seigneur, le Seigneur* JEAN, *Empereur des Roméens* (Romeorum) *notre très-excellent Seigneur.* » Très-invincible Prince, » & très excellent Seigneur, nous avons appris depuis quelques » jours de très-bonne part, que votre Sérénité est arrivée à Ferrare, » où l'on dit que notre très-saint seigneur le Pape *Eugene* a trans- » feré le Concile de Basle. Mais comme par les avis qui nous sont » venus, tant de la part de notre même seigneur le Pape, que de » la part des Péres du sacré Concile de Basle, nous ne saurions rien » augurer de toutes ces démarches, (ce que nous rapportons avec » douleur) qu'un grand schisme très-préjudiciable à la Foi ortho- » doxe, nous faisons tous nos efforts pour prévenir un si grand » mal. C'est ce qui nous engage à avoir recours à votre Hautesse, » (*Celsitudinem*) par les ambassadeurs que nous vous envoyons, » auxquels nous vous prions affectueusement de donner une en- » tiere créance, comme aussi de les appuyer de vos conseils & de » votre faveur dans une affaire si importante. Comme vous aimez » l'unité dans l'Eglise universelle, nous avons une confiance toute

(1) On les doit à la diligence de M. *George Chrétien de Jean* dans ses sçavantes remarques sur l'histoire de Mayence par *Serrarius.*

» particuliere là-dessus en votre très-illustre Magnificence. Donné » à Francfort le 19. Mars 1438. Quoique ces lettres soient vagues, on voit bien qu'elles tendoient à engager *Eugene*, & *Jean Paleologue* à aller bride en main dans cette affaire. Les ambassadeurs avoient sans doute leurs instructions particulieres sur les propositions qu'ils auroient à faire selon les occurrences.

1438.

Session du Concile de Basle.

XV. Le Concile de Basle continuoit toujours nonobstant les oppositions & les fulminations de celui de Ferrare. On a vû *Eugene IV.* déclaré contumace l'année précedente. Le Pape de son côté cassa le Concile de Basle, ne lui laissant que trente jours pour tenir encore ses séances, à condition pourtant que ses Décrets seroient nuls, à la reserve de ceux qu'il donneroit contre les Bohêmiens. Comme tout se disposoit à la déposition d'*Eugene*, le Cardinal *Julien* qui avoit été le président du Concile de Basle, & qui l'avoit toujours vigoureusement soutenu, même depuis la translation, s'en retira avec quelques Prélats pour aller à Ferrare, trouvant apparemment que le Concile alloit trop vîte, & qu'il poussoit les choses trop loin contre *Eugene*. On peut juger que *Julien* fut reçû à bras ouverts, & il présida même depuis au Concile de Ferrare. Cependant *Loüis Allemand* cardinal de sainte Cecile, ordinairement appellé Cardinal d'*Arles*, du nom de son archevêché, fut choisi d'une commune voix pour président du Concile de Basle. Il ne s'y tint cette année que deux sessions, sçavoir la XXXI. & la XXXII. Dans la premiere de ces sessions, tenuë le 24. de Janvier on publia trois Décrets. Dans le premier où il s'agissoit des appels à la Cour de Rome, il fut résolu que ceux qui seroient éloignez de Rome de quatre lieuës, feroient juger les procès sur les lieux, & qu'il ne seroit permis d'appeller qu'aux Juges immédiatement superieurs, & non au Pape, à moins qu'il ne se trouvât superieur immédiatement, auquel cas le Pape renverroit par un rescript la cause à la Province jusqu'à la fin du procès, à la reserve pourtant des Cardinaux & des Officiers de la Cour de Rome. Ce Décret portoit encore que les appels légitimes des membres du Concile, se feroient au Concile de Basle, & non au Pape, & au *Conciliabule* de Ferrare. Dans le second Décret on résolut que le Pape à l'avenir ne donneroit plus de graces expectatives, de reservations, & que les bénéfices ne seroient donnez qu'à des gens doctes. Le troisiéme Décret déclare *Eugene* suspendu de toute administration dans le spirituel & dans le temporel, & que cette administration est dévoluë au Concile. On y avertit les Rois & les Princes séculiers de ne point obéir à *Eugene*. Les ecclesiastiques y sont menacez

1438. de l'excommunication & de la suspension, s'ils lui obéissent, & on leur ordonne de se rendre au Concile dans l'espace de quarante jours. Après avoir fait des réglemens sur la discipline conformément aux sessions VI. & VII. du Concile de Constance, le Pape *Eugene* fut déclaré suspendu, tant au spirituel, qu'au temporel, comme étant contumace & incorrigible. Plusieurs Prélats & Princes voulurent en vain s'opposer à ce jugement. Le zèle du Cardinal d'*Arles* pour le Concile, ne laissa aucun lieu à toutes ces remontrances. Dans la seconde de ces sessions qui étoit la XXXII. tenuë le 24. de Mars en vertu du décret de la session XI. qui portoit que le Concile ne pouvoit être dissous ni transferé ailleurs que du consentement exprès de la moitié des suffrages des deux classes ou députations, il fut déclaré que le choix de la ville de Ferrare étoit nul, comme ayant été fait par la moindre partie du Concile; & afin de se fraier le chemin à la déposition d'*Eugene*, on se fonda sur les articles de la session XXIX. Tout le reste de l'année se passa à répondre aux raisons de ceux qui soutenoient que la translation du Concile à Ferrare (*a*) étoit légitime.

(a) *Act. Conc. Basil.* Sess. XXXI. XXXII. *Bzov.* ann. 1438. num. 60. 61. *Richer.* Hist. Conc. T. III. p. 451. 453.

Diètes de Nuremberg.

XVI. Il se tint cette année deux diètes à Nuremberg, comme c'étoit la coutume de s'y assembler après l'élection de l'Empereur à Francfort, & son couronnement à Aix-la-Chapelle. Dans l'une & dans l'autre on traita des affaires générales de l'Empire, & de la reconciliation du Concile de Basle avec *Eugene IV.* Il ne se fit pas grand chose dans la premiere du mois de Juillet. Dans la seconde tenuë sur la fin de l'année, on proposa de la part des Princes de choisir un lieu tiers pour y assembler un Concile général, où ceux de Basle & de Ferrare se trouveroient avec les Grecs & le Pape. Les légats de Basle qui étoient à cette diète, répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-dessus, & demandérent qu'on approuvât le decrets du Concile contre *Eugene IV.* La réponse de l'Empereur & des Princes fut, 1. Que c'étoit à Basle qu'étoit le Concile général. 2. Qu'on approuvoit la neutralité résoluë à Francfort, & qu'on vénéroit également, & le Concile de Basle, & le Pape *Eugene.* 3. Que pour accorder les parties on trouvoit bon de choisir un tiers lieu, que les Péres de Basle pourroient nommer de concert avec l'Empereur. 4. Que la suspension d'*Eugene* seroit levée. A cet avis des princes d'Allemagne, se joignirent les rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Arragon, de Portugal, & le duc de Milan. Mais les péres de Basle n'ayant pas voulu donner les mains à ces expédiens, les choses demeurérent au même état (*b*).

(b) *Spond.* 1438. *Du Pin.* Nouv. Bibl. des aut. eccl. T. XII. p. 54.

1438.
France.

XV. On peut placer ici les affaires de France, parce qu'elles ont beaucoup de liaiſon avec ce qui vient d'être rapporté. On y reconnoiſſoit toujours le Concile de Baſle, quoi qu'on eût bien voulu qu'il ſe fût moderé davantage au ſujet d'*Eugene IV.* Ce Concile envoya des légats en France, pour y donner avis de ſes decrets, tant contre *Eugene*, qu'en faveur des libertez eccleſiaſtiques. Comme ce dernier article étoit fort du goût de la France, l'ambaſſade fut bien reçuë, & le Roi promit d'aſſembler ſon conſeil pour en déliberer. Mais afin de donner plus de poids à l'approbation qu'il y donna aux decrets du Concile touchant la ſupériorité des Conciles généraux, il aſſembla au mois de Juillet les Princes & les Prélats de ſon royaume à Bourges pour y autoriſer ces mêmes decrets, malgré les inſtances des légats du Pape, qui étoient là pour faire approuver le Concile de Ferrare. Ce fut dans cette aſſemblée ſolemnelle que ſe donna la fameuſe *Pragmatique Sanction* (1). On parlera plus amplement de cette piece dans l'hiſtoire du Concile de Baſle où elle fut autoriſée ; mais il eſt bon d'en dire quelque choſe en général. La Pragmatique Sanction eſt un édit public par lequel ſont établies & confirmées les libertez de l'Egliſe Gallicane par rapport à la diſcipline eccleſiaſtique, & où le droit de régale ſur les bénéfices eccleſiaſtiques eſt maintenu contre les prétentions de la Cour de Rome, & du Pape. Cette Conſtitution, qui conſiſte en vingt-deux ou vingt-trois articles, étoit principalement tirée des decrets du Concile de Baſle, touchant la reformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres, la ſupériorité du Concile par deſſus le Pape, l'obligation où eſt ce dernier à y obéir, la ſuppreſſion des Annates, & autres points qui ont de l'affinité avec les précédens. La Pragmatique apportoit pourtant quelques modifications à ces decrets du Concile de Baſle, ſeulement par rapport à l'état & à la conſtitution de la France, & non pour donner la moindre atteinte à l'autorité du Concile de Baſle, comme cela eſt formellement porté dans cette piece (2). *Ils ont réſolu unanime-*

(1) *Sanction*, veut dire, *Loi* : & *Pragmatique*, ce qui ſe doit pratiquer. Cette façon de parler, & ces ſortes de conſtitutions ſemblent avoir été introduites ſous *Loüis IX.* ſurnommé *le Saint*, qui donna en 1228. une *Pragmatique ſanction* pour maintenir & confirmer les libertez de l'Egliſe Gallicane, contre les entrepriſes de la Cour de Rome. Elle fut renouvellée en 1268. *Libertez de l'Egl. Gallic.* Tom. II. p. 1. 5.

(2) *Memorata ipſius ſacræ Baſilienſis Synodi decreta, ordinationes & ſtatuta aliqua ſimpliciter, ut jacent, alia verò cum certis modificationibus & formis, non hæſitatione poteſtatis & autoritatis condentis & promulgantis, ipſius ſcilicet ſacræ Baſilienſis Synodi, ſed quatenus commoditatibus, temporibus & moribus regionum & perſonarum ſæpefatorum noſtrorum Regni & Delphinatus congruere convenireque congruè jureque conſpexerunt, prout inferius annotantur, & inſeruntur, illico, & indilatè recipienda conſenſerunt, & acceptanda deliberaverunt.* Lib. de l'Egl. Gall. Tom. II. p. 9. 10. Ces mêmes paroles ſe trouvent dans la pre-

1438. *ment* (1), est-il dit dans la Pragmatique, *de recevoir incessamment, & sans nul délai les decrets, ordonnances & statuts du sacré Concile de Basle, quelques-uns simplement, & tels qu'ils sont, les autres avec certaines modifications & manieres, non par aucun doute de la puissance & autorité du même sacré Concile de Basle, qui les a dressez & publiez, mais entant qu'il est convenable au bien, aux temps, & aux mœurs des pays & des personnes de notre royaume, & Dauphiné.*

Ce qu'il est bon de remarquer contre *Henri de Sponde*, evêque de Pamiers, qui a prétendu conclure de ces modifications, que la France n'avoit pas reconnu sincérement le Concile de Basle comme œcuménique. Cet un exemple mémorable de partialité (2). Que *Sponde*, de protestant qu'il étoit, soit devenu catholique Romain, c'est une affaire de conscience dont il faut laisser le jugement à Dieu. Mais que, contre la verité de l'histoire, & pour faire sa cour au Siége de Rome, il ait contesté l'autorité du Concile de Basle, sur laquelle sont en partie fondées les libertez de l'Eglise Gallicane, c'est ce qu'on ne sçauroit pardonner à un Evêque de France. Quoi qu'il en soit, les Papes s'opposerent toujours tant qu'ils purent à l'execution de cette loi. *Eugene IV.* proposa des accommodemens, mais sans y réussir. *Æneas Sylvius*, qui étant secretaire du Concile de Basle, avoit soutenu la Pragmatique, étant devenu Pape en 1458. se donna mille mouvemens pour l'abolition de cet Edit. Il y réussit sous *Loüis XI.* qui avoit interêt de ménager la Cour de Rome à cause de la Sicile. Cependant la Pragmatique ne laissa pas de s'observer en France, excepté les reserves & les graces expectatives. Elle se releva sous le regne de *Charles VIII.* & sous celui de *Louis XII.* Le pape *Jules II.* fit ce qu'il pût pour la faire abroger dans son Concile de Latran, tenu en 1511. contre le Concile de Pise. Ce Pape étant mort, *Leon X.* son successeur continuant le Concile de Latran, cassa la Pragmatique, quoi que *François I.* lui en eût demandé la confirmation avec quelques restrictions. Ces restrictions eurent lieu en effet, & c'est ce qu'on appella le *Concordat*, qui contient les articles dont le Pape & le Roi étoient convenus à Bologne en 1515. Le Par-

miere édition de la Pragmatique Sanction faite à Lyon le 6. de Septembre de 1438. avec les gloses de *Cosme Guymier* docteur en Droit, & président des Enquêtes au Parlement de Paris, & dans une autre édition faite à Paris en 1613. par *Philippe Probe* official d'Amiens, & chapelain du Pape.

(1) Les Prélats de France.

(2) *Tanta libertate in recipiendis, rejiciendis, truncandis, ampliandis Basiliensium placitis usi sunt, ut patentissimè se etiam judices Conciliorum generalium, quale Basiliense agnoscere præ se ferebant, constituerint. An verò hinc dicetur Ecclesiam Gallicanam approbasse ac recepisse Concilium Basiliense? Nugæ hæ sunt & imposturæ.* Spond. ann. 1438. num. XXII.

lement & l'Univerſité appellérent de ce Concordat, & de l'abrogation de la Pragmatique au Pape mieux informé, & au Concile général. Cette affaire eut de longues ſuites (*a*). La ducheſſe de Bourgogne travailla inutilement cette année à pacifier la France & l'Angleterre, parce que les prétentions étoient trop fortes de part & d'autre.

1438.

(a) *Lib. de l'Egl. Gall.* ubi ſupr. T. I. p. 65. 97.

Pologne. Trêve entre le roi de Pologne & le roi de Bohême.

XVIII. Cette année *Wladiſlas V.* roi de Pologne, parvenu à l'âge de 15. ans fut mis dans ſes droits en grande cérémonie dans une diète tenuë à *Petrikov*. Le Roi y parut ſur le trône, revêtu des habits & ornemens royaux. Les Prélats, les Grands & tous les états du royaume lui renouvellerent le ſerment de fidelité. Dans cette même diète, à la ſollicitation d'*Eugene* & du Concile de Baſle, on mit ſur le tapis la reconciliation des rois de Bohême & de Pologne, dont on a déja parlé. On nomma pour cet effet une ambaſſade ſolemnelle à la tête de laquelle étoit *Vincent* archevêque de Gneſne. Le congrès pour cet accommodement ſe tint à Breſlaw. On a déja parlé de ſon peu de ſuccès. Mais on peut ajoûter ici quelques particularitez qui regardent la Pologne. Telle fut la propoſition des ambaſſadeurs de ce roiaume; que ce n'étoit ni par ambition, ni par avarice que *Caſimir* légitimement élu roi de Bohême, avoit accepté la couronne, mais par amitié, & par compaſſion, à cauſe de la conformité de langue; que cependant pour le bien de la chrétienté, il offroit de céder ſon droit, & de le reſigner purement & ſimplement, pourvû que de ſon côté *Albert*, roi des Romains & de Hongrie, cédât ſa prétention & la reſignât, afin que les grands & les nobles de Bohême puſſent élire qui ils voudroient, ſoit d'entre eux deux, ſoit d'entre les autres Princes. L'hiſtorien *Dlugoſs* témoigne que cette propoſition fut extrêmement agréable aux deux factions de Bohême; mais qu'il n'en fut pas de même d'*Albert*, qui ne pouvoit ſe réſoudre à mettre ſon droit en compromis. C'eſt pourquoi, dit le même Hiſtorien, il fit venir chez lui en particulier l'Archevêque de Gneſne. Dans cet entretien ſecret *Albert* fit mille proteſtations d'amitié pour le roi *Wladiſlas*, & pour le prince *Caſimir* ſon frere; & pour en donner des preuves, il promit & jura ſous le ſceau du ſecret, de donner ſa fille aînée en mariage à *Wladiſlas*, & ſa cadette à *Caſimir*, & de lui réſigner le royaume de Bohême pour ſa dot. Ce traité fut confirmé par un ſerment corporel entre les mains de l'Archevêque, à condition pourtant qu'il ne s'exécuteroit que dans ſon temps, avec ordre & bienſéance, de peur qu'on ne crût qu'il s'étoit fait avec violence. Les Polonois mécontens de ce traité clandeſtin, n'agirent plus que mollement pour la paix. D'ailleurs irritez de ce qu'à la perſuaſion des Allemands, *Al-*

1438. *bert* avoit changé d'avis, ils partirent brusquement de Breslaw. Ainsi la paix s'en alla en fumée. Ils étoient déja en chemin, lorsqu'ils furent rappellez par les instantes priéres des légats du Pape & du Concile, qui se trouvoient là. Ainsi au lieu d'une paix qui se devoit faire, il ne se fit qu'une trêve de quelques années. Dans cette occasion l'Empereur s'étant laissé tomber d'un degré, fut fort malade de cette chute le reste de ses jours. De la Silésie, il s'en alla en Moravie & en Autriche (*a*), & de la en Hongrie où sa présence étoit necessaire. Il emmenoit avec lui une grande quantité de Bohêmiens de l'un & de l'autre parti, qui grossissoit considerablement son armée pour resister au Turc.

(a) *Dlugoss.* Lib. XII. p. 712.

Suede. Démêlez du roi de Suede avec l'archevêque d'Upsal.

XIX. Eric VIII. roi de Danemarc, de Suede & de Norwege, gouvernoit toujours tyranniquement ces royaumes, & en particulier celui de Suede. Il ne trouvoit point de plus grand obstacle à son humeur despotique que dans l'archevêque d'Upsal (*b*), zelé défenseur des droits & des libertez de sa patrie. Comme il rencontra toujours ce Prélat en son chemin, il ne crût point de moyen plus propre à s'en defaire, que de le deferer au Pape comme un séditieux & un rebelle qui le troubloit dans l'exercice de son autorité. Il y avoit aussi interessé *Sigismond*, pendant qu'il vivoit encore, & tous les autres Princes, comme à une cause qui les regardoit. Il fit entrer dans la même conjuration les Prélats & le bas Clergé des royaumes du Nord. Le Pape & les Cardinaux accablez par tant de lettres & de sollicitations à la perte d'un homme, qui ne paroissoit coupable que de trop de fermeté dans une juste cause, pensoient aux moyens de le transferer ailleurs. Mais le Prélat s'opposa fortement à toute translation, & soutint sa cause & celle de son Eglise avec tant de vigueur & de solidité, que ses plus grands accusateurs se déclarérent pour lui. Cependant *Eric* l'exila; mais cet exil, bien loin de l'ébranler, lui donna occasion d'aller plaider sa cause au Concile de Basle. Il y fut pleinement justifié, & le Concile écrivit au Roi en sa faveur. Ce Prince inflexible donna la place de l'Archevêque à deux Norwegiens consécutivement, qui gouvernérent l'Eglise d'Upsal à son gré. Enfin l'Archevêque de retour dans son diocése fut reconcilié, au moins en apparence, avec *Eric*. Mais ce Prince trouvant toujours dans le Prélat les mêmes obstacles à ses desseins, le fit empoisonner (*c*).

(b) *Olaus Trendanus.*

(c) *Bzov.* 1438. num. 76.

1439. Trêve entre les factions de Bohême.

XX. Depuis qu'*Albert* eût quitté la Bohême pour aller en Hongrie, où sa parole & ses interêts l'appelloient nécessairement, les deux factions Bohemiennes vécurent ensemble assez amiablement. Le parti Calixtin, quoique victorieux d'abord, fut tellement affoibli

par

1439.

par des escarmouches frequentes qu'il eut à essuyer contre une armée de beaucoup superieure, pensoit plus à se rétablir qu'à remuer. D'autre côté les seigneurs de *Maison-Neuve*, à qui le gouvernement du royaume avoit été confié, ruinez par les irruptions des Polonois & des Calixtins joints ensemble, & craignant encore plus la ruine de la patrie que la leur propre, se rendirent aussi plus traitables. On convint donc d'une trêve.

Ravages de la peste en Bohême.

XXI. La peste qui ravageoit alors la Bohême ne contribua pas moins à cette résolution que l'amour de la paix. Ce fleau de Dieu s'étoit déja déployé l'année précedente avec une violence extraordinaire. Un celebre astrologue (a) de ce temps-là en attribuoit la cause à une comete, qui parut dans l'air extrêmement pâle dans les mois de Mars & d'Avril, aussi-bien qu'à une éclipse du soleil. Mais l'Historien dont je tire ce fait en allégue des raisons bien plus naturelles, sçavoir l'intemperance du peuple à se gorger de toutes sortes de mauvais alimens, & de boissons enyvrantes. D'ailleurs cette contagion augmentoit par la coûtume de coucher pêle-mêle dans des lieux infectez, & même d'embrasser les morts, les gens étant prévenus, dit cet Auteur, de cette opinion des Juifs, que cela ne peut faire de mal qu'à ceux qui sont destinez à mourir dans ce temps-là. A quoi il ajoûte que les ruës de Prague ne pouvoient manquer d'infecter l'air. Quoi qu'il en soit, la peste n'épargna pas plus que les autres, *Philibert de Coutance* dont on a si souvent parlé, chef de l'ambassade du Concile de Basle en Bohême, & administrateur de l'archevêché de Prague, quoiqu'il se tînt clos & couvert chez lui. Peut-être même que cette précaution lui fut nuisible. Car dès qu'il voulut aller à l'Eglise, où il y avoit des gens infectez, la peste le saisit, & il en mourut le 20. de Juin. Il fut enseveli honorablement dans l'Eglise cathédrale du château (b). Un illustre Bohemien avoit aussi été enlevé par la peste le mois précedent. C'est *Christian*, ou *Christen* de *Prackatitz*, ville au voisinage de Hussinetz. Il avoit été prédicateur dans l'église de S. Michel. Il fut tiré de là pour être président ou administrateur du consistoire des Calixtins dans l'archevêché de Prague, comme on l'a dit ailleurs. On a remarqué aussi qu'il étoit grand mathématicien, & habile medecin. On lui donna pour successeur dans la charge de prédicateur & curé de S. Michel, *Pierre de Mladovvicz.* Il en a été souvent parlé dans l'histoire du Concile de Constance, où il faisoit l'office de secretaire de *Jean de Chlum.* Il est auteur d'une vie de *Jean Hus,* qui se lisoit dans les Eglises, & du factum apologétique de ce Docteur. Il mourut en 1451. dans sa paroisse

(a) *Cyprien Leowitz.*

(b) *Theob.* ubi supr. Cap. VII.

1439. après l'avoir déſſervie 21 ans. A l'égard de la charge d'adminiſtrateur du Conſiſtoire Calixtin, elle fut donnée à Maître *Jean de Przibram*, & Maître *Procope de Pilſen*.

Nouveaux troubles en Bohême.

XXII. Ce fut dans ce même temps que ce Conſiſtoire, profitant ſans doute de la mort de *Philibert*, réſolut, à la ſollicitation de *Ptaczeck*, qui avoit alors un grand pouvoir, que les moines, les prêtres & les chanoines diſtribueroient la communion ſous les deux eſpéces, qu'autrement ils ſeroient chaſſez de Prague (a). Par là commencerent les nouveaux mouvemens. Ils allerent depuis en augmentant, à l'occaſion que je vais dire, en reprenant les choſes d'un peu plus haut. Nous avons vû *Albert* aller au ſecours de la Hongrie. Elle étoit menacée d'une ruine prochaine par la trahiſon de *George* duc de *Bulgarie*, de *Raſcie*, de *Sophie*, &c. qui s'étoit joint avec le ſultan *Amurat*, & lui avoit donné ſa fille unique en mariage, & ſon fils en ôtage. Cette alliance ſur laquelle il comptoit beaucoup ne lui ſervit pourtant de rien; car le Sultan apprenant que ſon beau-pere fortifioit ſa capitale (1), & qu'il avoit échangé *Belgrade* avec *Albert*, réſolut de s'y oppoſer. *George* informé par ſa fille que le Turc faiſoit de grands préparatifs de guerre contre lui, & que même il avoit fait metrre ſon fils en priſon, alla promptement demander du ſecours en Hongrie. Il en obtint, mais non ſans grande oppoſition. Ce fut *Jean Corvvin Hunniade* (2), depuis ſi celebre dans l'hiſtoire par ſes conquêtes, qui perſuada aux Hongrois qu'il y alloit de leur interêt de ſecourir *George*, quoiqu'il ne l'eût pas merité. Le conſeil étoit bon, mais l'évenement le trompa. *Samandria* fut priſe par les Turcs après deux mois de vigoureuſe réſiſtance que firent les deux puînez de *George*. Par cette conquête les Turcs ſe faiſoient aiſément paſſage en Hongrie, & ils avoient déja penetré juſqu'à *Sirmiſch*, entre la *Save* & le *Danube*. Cependant *Albert* arrivé à Bude, fut également ſurpris & indigné de voir les Hongrois ſi lents à ſecourir leur patrie. Il en fit de grands reproches aux Palatins, & envoya de nouveaux ordres dans les Provinces de ſe trouver inceſſamment en armes à *Peſth*, ville de la Haute Hongrie ſur le Danube, vis-à-vis de Bude. Mais les maladies qui ſe jetterent dans l'armée obligerent *Albert* à ſe retirer à Bude.

(b) *Theob.* ubi ſupr. Cap. VII.

Mort de l'Empereur *Albert*.

XXIII. Il avoit déja eu quelques attaques de dyſſenterie, pour avoir trop mangé de melons afin de ſe rafraîchir dans les chaleurs exceſſives qu'il faiſoit alors. Le mal augmentant à Bude, il voulut ſe faire tranſporter à Vienne ſa patrie, qu'il avoit une extrême envie de re-

(1) *Smederovria*, autrement *Samandria*, capitale des Etats du Duc de Bulgarie.
(2) Il paſſoit pour fils naturel de l'Empereur *Sigiſmond*.

1439.

voir, se flatant d'y recouvrer sa santé. Il se mit donc en chemin contre l'avis de ses medecins, & arriva à Strigonie, où il se reposa quelques jours pour tâcher de reparer ses forces. Mais étant parti de là, à peine avoit-il fait quelques milles, que sentant sa derniere heure, il s'arrêta dans un village (a), où après avoir fait son testament, il rendit l'ame le 27. d'Octobre, à la fleur de son âge, & dans les plus belles esperances. Il laissa sa femme enceinte, & deux filles, *Anne* qui fut mariée avec *Guillaume* duc de Saxe, & *Elizabeth* qui épousa *Casimir* roi de Pologne (b). *Albert* fut enseveli à Albe Royale avec ses ancêtres. L'histoire a fort loüé les belles qualitez de ce Prince. Je rapporterai l'éloge qu'en fait *Æneas Sylvius* témoin oculaire. *C'étoit*, dit-il, *un Prince religieux & juste, liberal, intrepide dans les combats, où il payoit toûjours de sa personne. Il dompta les Moraves & les Bohémiens, & il sçut contenir dans leurs limites les Polonois accoûtumez aux excursions. La Chrétienté pouvoit beaucoup esperer de lui, & ses peuples n'attendoient pas moins de bonheur de ses vertus. Mais le temps ne lui permit pas de répondre à cette attente generale. En peu de temps il se vit élevé à la suprême puissance; en peu de temps il la perdit, n'ayant pas joüi deux ans entiers de l'empire* (c). On fit ses obseques dans les principales villes de ses Etats. Elles ne se firent pas à Prague sans tumulte. Les sénateurs, les principaux d'entre les Chevaliers ayant entouré l'autel, & offrant de l'argent qui devoit revenir aux prêtres, selon la coûtume de l'Eglise Romaine, les Calixtins le trouverent mauvais, disant que c'étoit un reste du *Papisme*. Mais les sénateurs de Prague, pour prévenir une sédition, ordonnerent qu'une partie de cet argent seroit distribuée à l'Hopital, & l'autre aux pauvres écoliers; ce qui appaisa les Calixtins. Ce ne fut là qu'un prélude des troubles qui arriverent dans la suite.

(a) Niesmiel, ou Longueville.

(b) *Theob.* ubi supr. *Czechor.* ubi supr. p. 615. 616.

(c) *Europ.* Cap. 1.

La veuve d'*Albert* assemble les Etats de Hongrie.

XXIV. On ne sçauroit exprimer la désolation & la perplexité où se trouvoit la veuve d'*Albert*. Les affaires de Bohême étoient encore dans une situation fort équivoque. L'Autriche étoit gouvernée par *Frideric* & *Albert*, fils de l'Archiduc *Ernest*, comte de Tirol. Ces deux Princes, aussi tôt après la mort de l'empereur *Albert*, étoient allez en Autriche, où ayant assemblé les Etats, on convint que *Frideric* l'aîné prendroit le gouvernement, en attendant l'accouchement de l'Imperatrice, & qu'il seroit le tuteur du Prince, si Dieu lui en donnoit un; mais qu'il seroit héritier de l'Etat avec son frere, si elle mettoit au monde une fille.

Le voisinage de la Pologne rendoit l'état de la Silésie fort chancelant. Elle ne craignoit pas moins l'inconstance naturelle des Hon-

1439. grois, dont le pais étoit d'ailleurs à la merci des Turcs. Dans cet embarras *Elisabeth* manda les Grands de Hongrie, & leur représenta son déplorable sort de la maniere la plus touchante. *Après Dieu*, leur dit-elle, *c'est en vous que je mets toute mon esperance. Vous êtes les maîtres du païs, & ayant perdu mon époux, je vous regarde comme mes peres. Je vous conjure donc au nom de Dieu, & pour l'amour que vous avez eu pour* Sigismond *mon pere, de ne pas hâter votre élection, & d'attendre mes couches, pour sçavoir quel enfant Dieu me donnera. Si c'est une fille, vous serez libres dans votre élection; mais si c'est un Prince, vous ne sçauriez ignorer qu'il ne doive être l'heritier de son grand pere, & de son pere.* Ce discours accompagné d'un torrent de larmes toucha tellement les Hongrois, qu'ils lui promirent de faire ce qu'elle souhaitoit. Un historien d'Autriche raconte la chose autrement. Il dit 1. que la Reine pria les Hongrois de choisir, en attendant qu'elle accouchât, quelqu'un qui fût capable de gouverner le royaume. 2. Que les Hongrois après avoir donné quelques bonnes paroles à la Reine prirent ses prieres à contre-sens, & ayant assemblé les Etats, resolurent d'appeller le Roi de Pologne. 3. Que la Reine se plaignit de cette supercherie, disant qu'elle n'avoit point demandé un Roi; mais quelqu'un qui en tînt lieu pendant l'interregne; mais que ne pouvant rien obtenir elle se réduisit à demander qu'on ordonnât aux ambassadeurs de revenir sans traiter, en cas qu'elle accouchât d'un Prince avant leur arrivée, ce qu'on lui promit. 4. Qu'en effet avant ce temps elle accoucha d'un Prince, mais que les ambassadeurs malgré leurs ordres continuerent leur route, & traiterent avec le roy de Pologne. Je crois pourtant que cet historien confond ensemble des choses arrivées en des temps differens (a). Elle écrivit aux Bohêmiens du même stile, & leur envoya une ambassade solemnelle.

(a) *Ger. Roo.* Hist. Austr. L. V. p. 166. 167.

Lettre du parti Calixtin au parti Catholique sur le choix d'un Roi.

XXV. Il s'en fallut beaucoup que les sentimens ne fussent aussi uniformes en Bohême, qu'ils parurent d'abord en Hongrie. On sçait qu'il y avoit deux partis en Bohême, les Catholiques & les Calixtins. Encore faut-il observer que dans chacun de ces partis il y avoit beaucoup de mélange. Les Catholiques ne l'étoient pas si generalement, qu'il n'y eût des Calixtins qui favorisoient en secret la Communion sous les deux espéces, tout de même que parmi les Calixtins il y avoit encore des Hussites, des Taborites, &c. Ce mêlange, comme on peut juger, rendoit l'élection d'un Roi plus difficile. Vers le milieu du mois de Decembre, les principaux d'entre les Calixtins s'assemblerent à *Melnicz*, pour déliberer sur cette affaire. De ce

nombre étoient *Ptaczeck*, *Holyczky*, *Podiebrad*, *Berthold de Moravie*, *Cenco Welis*, *Benes Macrovvs*, & *M. Jean Rockizane*, qui étoit rentré en grace. Il se joignit à eux les députez de plusieurs villes confederées. Là ils délibérerent si, selon leur premiere élection, ils rappelleroient *Casimir*, ou s'ils se joindroient avec l'autre parti pour déliberer d'un commun accord. Comme l'affaire étoit délicate, les avis furent aussi fort divers. Enfin par l'avis du seigneur de Sternberg, il fut résolu d'écrire aux autres Grands du royaume, aux villes, & en particulier à celle de Prague, pour tâcher de les engager dans leur parti, afin d'éviter la cruelle effusion de sang qui ne pouvoit manquer par leur division. On donnera ici le précis de cette lettre. 1. Ils représentent d'abord que si tous les bons Chrétiens, & tous les bons citoyens étoient aussi-bien intentionnez qu'eux pour la paix, la Bohême ne seroit pas en proïe aux fureurs intestines & étrangeres. *Nous nous accusons*, disent-ils, *mutuellement, mais l'évenement doit décider entre nous. Est-ce sans raison que nous nous sommes opposez à l'élection d'*Albert, *puisque depuis ce tems-là, il n'a recherché autre chose que de rendre le royaume héréditaire dans sa Maison, & de faire un joüet de nos élections?* 2. Ils déclaroient, comme ils avoient toûjours fait, qu'ils aimoient mieux mourir honorablement que de se laisser lâchement enlever ce qu'eux & leurs ancêtres avoient acquis au prix de leur sang & de leurs fortunes. *Vous mêmes*, disoient-ils, *avec quelle constance & quelle fermeté n'avez-vous pas poursuivi ces privileges, en sorte que si les anciens & veritables Bohémiens revivoient, ils auroient honte de vous à présent?* 3. Passant aux considerations tirées de la religion, ils rappelloient le supplice de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, le sang innocent qu'*Albert* avoit fait répandre en persécutant ceux qui faisoient profession des veritez que ces Docteurs avoient signées de leur sang à Constance. *Est-il juste*, disoient-ils, *de sacrifier la liberté du royaume & de nos consciences, notre bonheur temporel & éternel à un vain fantôme de paix?* 4. Ils font une peinture bien vive du parti catholique Romain. *N'est ce pas une honte & une folie, que vous qui êtes du sang Bohémien, vous laissiez surprendre au Pape, aux Cardinaux & aux autres Prêtres séditieux, qui ont toûjours la gueule béante après notre bonheur & nos biens, pour s'en gorger comme des pourceaux, & que vous incitiez ces gens-là contre nous? Si nous avons quelque chose à démêler ensemble, qu'ils viennent; s'ils veulent nous enseigner quelque chose, nous avons des Docteurs pour conferer avec eux; ou s'ils aiment mieux décider par les armes, il y a encore assez de terre pour leur sépulture. Ce que nous ne disons pas en l'air, puisque de notre*

1439.

1439. *temps le Pape n'a point envoyé d'armée contre nous, qui n'ait été chassée ou taillée en pièces.* 5. Ils attaquoient le Pape en particulier. *Il se glorifie d'être un Dieu en terre, quoique la loi divine défende d'avoir des Dieux étrangers. C'est à ceux qui le tiennent pour Dieu à lui demander sa protection dans l'autre vie. Mais il paroît assez par les Conciles de Constance & de Basle, que bien loin d'être un Dieu, ce n'est qu'une dangereuse bête* (exitialem bestiam,) *puisque dans l'un* Jean XXIII. *& dans l'autre* Eugene IV. *ont été suffisamment convaincus de crimes énormes, qui font voir que le Pape n'a pas même les qualitez d'un bon citoyen. Et nous souffririons qu'un tel homme nous ravît notre liberté & notre salut éternel? Nous n'ignorons pas qu'il y en a entre vous qui ne voudroient pas passer pour les esclaves du Pape; mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas tant de liaison avec ceux qui prennent à tâche d'introduire ici la tyrannie papale! nous serions bientôt d'accord, & on épargneroit beaucoup de sang; au lieu qu'en fomentant ces partisans du Pape, on fait entrer chez nous son execrable abomination, & notre posterité se plaindra un jour de nous être laissez opprimer & dévorer par cet* Eliogabale *Romain.* 6. Ils font cette réflexion sur la religion des Princes voisins de la Bohême. *Si*, disent-ils, *les Princes nos voisins n'ont pas la même foi que nous, cette difference ne doit point préjudicier à la verité que nous professons, selon les oracles divins, ni nous empêcher de la suivre constamment. C'est l'ouvrage de Dieu de convertir ces Princes; mais aucun Chrétien ne doit s'attacher à une religion, ni la défendre par le motif de la faveur ou de l'autorité humaine, parce que ce n'est pas servir Dieu, mais sa propre gloire & son propre interêt. C'est pourquoi nous trouvant assemblez à Melnicz, & apprenant que le* 1. *de Janvier prochain, vous devez tenir une diete à Prague, pour déliberer sur ce qui concerne le bien & le salut du royaume, nous avons crû devoir vous ouvrir nos sentimens, pour voir si Dieu illuminant vos cœurs les fléchira vers la paix si long-temps desirée, ne souhaitant rien nous-mêmes avec plus d'ardeur qu'une amitié, une union & une confiance sincere & réciproque. Que si la diete se tenoit dans un lieu où elle pût être libre & générale, & où nous pussions être à couvert d'embûches & d'oppression, nous nous y rendrions de notre propre mouvement pour le seul amour de la paix, & nous n'omettrions rien de ce qui pourroit y contribuer, autant que cela seroit conforme à la volonté de Dieu, & aux interêts de la vie présente, & de celle qui est à venir.* Donné à *Melnicz*, le 18. Decembre 1439. En attendant la réponse faisons un tour ailleurs.

Affaires Etrangeres.

XXVI. Il y avoit déja environ trois mois qu'on disputoit à Fer-

rare, ſans rien conclure ſur les articles de controverſe entre les Grecs & les Latins, lorſque la peſte ſe mit dans cette ville. *Eugene IV.* jetta les yeux ſur Florence pour y transferer le Concile, non ſans répugnance de la part des Grecs qui commençoient à s'ennuyer d'un ſi long & ſi inutile ſéjour hors de leur patrie. Ils y conſentirent pourtant, à condition que le Concile ne dureroit pas plus de ſept mois. Le Pape, l'Empereur Grec, le Patriarche *Joſeph*, & les autres Peres tant Grecs que Latins, arriverent donc à Florence au mois de Fevrier. On dit que le Pape *Eugene* courut riſque de la vie en chemin; mais qu'ayant été averti des embuches qui lui étoient dreſſées, ſoit par le Roi d'*Arragon*, ſoit par le Duc de *Milan*, tous deux ſes ennemis, il changea de route, & arriva heureuſement à Florence (a).

1439. *Italie, Eſpagne.*

Le Concile de Ferrare transferé à Florence.

(a) *Spond.* ann. 1439. num. I.

Prétenduë union des Grecs, & des Latins.

XXVII. Il ſuffira pour le preſent de rapporter en gros ce qui s'y paſſa alors. Dans la 1. Seſſion, tenuë le 26. de Février, *Marc* évêque d'Ephéſe entreprit la défenſe de l'article de la Proceſſion du S. Eſprit *par le Pere ſeul.* Dans la ſeconde & dans la troiſiéme les Latins apporterent les témoignages des Peres d'Occident pour la défenſe de leur addition, *& du Fils*, (FILIOQUE.) Mais comme la diſpute s'échauffoit inutilement, l'Empereur Grec impatient de la voir finir, pour parvenir à ſon but qui étoit d'obtenir du ſecours des Latins contre les Turcs, propoſa des moyens d'accommodement. Il ſe joignit pour y réüſſir avec le Patriarche de Conſtantinople, gagna par promeſſes & par menaces les Prelats affamez, & éloigna des conférences ceux qui étoient le plus attachez aux dogmes Grecs. Enfin par ſes ſoins, & à la perſuaſion des Evêques de Ruſſie & de Nicée, & du *Protoſyncelle*, le dogme Latin fut reçû. Celui de la *Proceſſion du Fils* (EX FILIO) fut admis, malgré *Marc d'Ephéſe*, & les autres bons Grecs, qui n'y conſentirent qu'avec larmes. On convint auſſi que l'une & l'autre Egliſe ſuivroit ſon uſage accoûtumé ſur le pain levé, ou ſans levain, dans l'Euchariſtie, & qu'il falloit tenir le *Purgatoire* & la *Primauté du Pape*. On parla auſſi de la réünion des *Arméniens* (1), des *Jacobites* (2), des *Maronites*, (3), & autres cenſez hérétiques par les Grecs, avec l'Egliſe Latine dans cette même conjoncture. (b). Peu de temps après cette union mourut ſubitement le Patriarche

(b) *Cave de Conciliis* p. 325. *Spond.* 1439. num. XVI. XIX.

(1) On prétend que c'eſt une eſpece d'*Eutychiens*. Voyez *Ricault*, Hiſt. de l'état préſent de l'Egl. Grecq. & Armen. p. 80. & ſeqq. & *Dictionn. de Trev.*

(2) Autre eſpece d'*Eutychiens*, ou *Monophyſites*, dans le Levant. Voyez le Sieur de *Moni* (Simon) *Hiſt. Crit. de la créance & des cout. des nat. du Levant.* Chap. IX. Le Concile de Florence les appelle *Jacobins*, qui eſt le nom des Dominicains en France.

(3) Eſpece de *Monothelites*, qui ne reconnoiſſoient qu'une volonté en J. C. quoiqu'ils y reconnuſſent les deux Natures. Voyez le voyage du Mont Liban, avec les Remarques du P. *Simon*, p. 80. & 297. & l'ouvrage cité ci-deſſus. Chap. XIII.

1439. *Joseph*. Il laissa avant sa mort un écrit par lequel il reconnoissoit pour véritable tous les articles de l'union énoncée ci-devant. Il fut enseveli pompeusement à la Grecque dans l'église des Dominicains. On peut voir son épitaphe dans les annalistes (a). Cette mort excita une dispute entre les Grecs & les Latins. *Eugene* demandoit que les Grecs élussent une autre Patriarche à Florence, afin de le pouvoir confirmer, offrant même, non seulement de fournir de quoi le renvoyer en Orient, mais de plus qu'aucun des Latins ne porteroit desormais le titre de *Patriarche de Constantinople*. Ce n'étoit pas là à la verité de grandes offres; car pour les fraix il auroit fallu les faire tout de même pour le Patriarche mort, & à l'égard du titre, l'union étant faite, les Latins n'avoient plus besoin de Prélats *in partibus* (1). Aussi les Grecs n'y voulurent-ils point consentir, en alléguant pour raison que c'étoit leur coûtume que le Patriarche fût élû à Constantinople par toute la Province, & consacré dans l'église cathédrale. Les Grecs partirent de Florence au mois de Juillet. On prétend que les Peres Latins continuerent ce Concile encore pendant trois ans, *Eugene IV.* étant bien-aise d'en être assisté contre les déliberations du Concile de Basle (b).

(a) *Bzov.* ann. 1439. num. 39. *Spond.* Ibid. num. X.

(b) *Spond.* ann. 1439. num. 19.

Pour la même raison il créa au Concile de Florence 17. cardinaux de presque toutes les nations. On ne marquera ici que les plus considerables. Entre eux étoit *Rénaud de Chartres* archevêque de Reims, & chancelier du Roi de France; *Louïs de Luxembourg* archevêque de Roüen, chancelier du Roi d'Angleterre; *Sbinko* évêque de Cracovie. On en a souvent parlé. Il fut aussi créé Cardinal par *Felix V.* Pour le Portugal *Antoine de Martin des Clefs*. Pour l'Allemagne *Pierre de Schaumberg*, évêque d'Augsbourg, prélat fort loüé pour son éloquence & sa prudence. *Guillaume d'Estouteville*, archevêque de Roüen de la nomination de la France; l'autre étoit de la nomination d'Angleterre. Pour l'Espagne *Jean de Torquemada*, autrement *Turrecremata* célébre canoniste, & grand partisan d'*Eugene*. Pour la Hongrie l'archevêque de *Strigonie*. Il y en eut plusieurs d'Italie. Il créa aussi deux Cardinaux d'entre les Grecs, sçavoir *Isidore* de Thessalonique, archevêque de Russie, & *Bessarion* métropolitain de Nicée, qui étoient alors à Florence (c).

(c) *Pagi.* ubi supr. p. 618. 619.

Desavantages du Duc de *Milan*.

XXVIII. Le Duc de Milan reçut cette année plus d'un échec. *Piccinino* général de ses troupes fut battu par le général *Sforce*, qui fortifié de l'alliance des Florentins & des Venitiens, s'empara du *Vicentin*,

(1) Cependant *Horace Justinien* nie que le Pape ait fait cette offre aux Grecs. *Act. Concil. Florent.* p. 332. Rom. 1638.

tin, & du *Veronois*. Ayant ensuite passé l'Adige, il mit en fuite le même général Milanois, & il l'auroit même fait prisonnier sans le secours de *Charles de Gonzague* duc de Mantouë, qui fut pris en le défendant, & emmené captif à Verone. *Piccinino* ayant recouvré Verone, *Sforce* y accourut, & l'en chassa aussi-bien que le Prince Mantoüan. Ensuite le duc de Milan ayant envoyé *Piccinino* contre les Florentins, *Sforce* l'y poursuivit encore, & s'empara de diverses places importantes. Le Duc de Milan fut outre cela battu par les troupes du Pape & des Florentins à *Bourg du Saint Sepulchre* dans la Toscane. J'ai rapporté ces petites particularitez, au fond peu interessantes; parce que les Annalistes, partisans du Siége de Rome, ont regardé ces défaites, comme une vengeance que le Ciel tiroit de la persécution qu'ils prétendent que le Duc faisoit à *Eugene IV.* dans le Concile de Basle (a).

1439.

(a) *Bzov:* 1439. num. I.

XXIX. Ils ont fait le même jugement des pertes que fit cette année le Roi d'*Arragon*. Le siége de Naples qu'il avoit entrepris depuis long-temps alloit fort lentement, & il y avoit même perdu des postes fort importans par la valeur de *Jaques Candole*, l'un des Officiers de *René d'Anjou*. De sorte qu'*Alphonse* rebuté de tant de mauvais succès, écouta les propositions de paix avec l'Angevin, qui lui furent faites par le Roi de France. Il fit à peu près dans le même temps une trêve d'un an avec le Pape, qui de son côté auroit été bien-aise de le détacher du Concile de Basle (b). Le Duc de Milan qui souhaitoit aussi de faire sa paix avec le Pape, ne contribua pas peu à y disposer le Roi d'*Arragon*. Il lui envoya même des ambassadeurs pour l'engager à rappeller du Concile les ambassadeurs & les Prélats qu'il y avoit en grand nombre; mais le Roi d'Arragon, qui craignoit qu'en l'absence de ses Prélats, & de ceux du Milanois, les François devenus les maîtres ne déposassent *Eugene*, & ne missent en sa place un Pape favorable à *René d'Anjou*, dissuada le Duc de ce rappel (c).

Trêve du Roi d'*Arragon* avec le Pape.

(b) *Bzov.* ubi supr.

(c) *Surita.* ann. Arrag. Tom. III. Liv. XIV. p. 256. *Bzov.* 1439. num. I.

XXX. La France & l'Angleterre étoient toûjours aux mains, & même l'Angleterre avoit un peu repris le dessus cette année. Cependant comme de part & d'autre on étoit aussi rebuté de la guerre, que hors d'état de la faire, on écouta de nouvelles propositions de paix. Le Pape s'en mêla, toûjours par le ministere du Cardinal *Albergatti*; mais les principaux médiateurs furent de la part de la France, *Isabeau* de Portugal, Duchesse de Bourgogne, & les Ducs de Bretagne & d'Orleans: *René d'Anjou* roy de Naples y avoit aussi ses ambassadeurs, entre lesquels étoit *Renaud Girard* Chevalier Seigneur de Basoches. Les principaux de la part de l'Angleterre étoient le

France & Angleterre. Congrès à Oye pour la Paix entre la France & l'Angleterre.

1439. Cardinal de Winchester, & le Duc de Glocester. Ces plénipotentiaires s'assemblerent à *Oye*, entre *Calais* & *Graveline*. On y négocia long temps sans rien conclure qu'une trêve *marchande* entre l'Angleterre & les Païs-Bas, dont le négoce avoit beaucoup souffert depuis la rupture entre la Bourgogne & les Anglois. *Louis* Duc d'*Orleans* prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtint sa liberté par cette négociation.

Praguerie.

XXXI. Ce fut dans ce même temps qu'il arriva en France un nouveau soûlevement qui lui auroit été funeste, si l'orage n'eût pas bien-tôt été dissipé. Quelques Généraux mécontens du gouvernement avoient gagné le Dauphin *Loüis* pour soûlever les peuples contre le Roi & le ministere. Mais le Roi fut secouru si à propos, que la faction fut dissipée en moins de six mois. On appella ce soûlevement la *Praguerie*. L'histoire rend diverses raisons fort incertaines de ce nom. Je ne sçais si on ne pourroit pas conjecturer avec assez de vraisemblance, que les mouvemens de Prague donnerent lieu à cette dénomination. Il y avoit environ 20. ans qu'on n'entendoit parler que de soûlevemens à Prague, & même de soûlevemens contre les souverains de Bohême. Ils avoient commencé dès *Wenceslas*, & continuerent contre *Sigismond*, & en dernier lieu contre *Albert*. On pouvoit donc donner à cette sorte de mouvemens le nom de *Praguerie*.

Démêlez du Pape avec le Roi d'Angleterre.

XXXII. Le Roy d'Angleterre avoit renoncé au Concile de Basle, & envoyé ses ambassadeurs à celui de Ferrare. C'est ce qui paroît par les lettres de remerciement & de félicitation tout ensemble que lui en écrivit *Eugene IV.* (a). Il resta pourtant encore quelques démêlez entre la Cour de Rome, & l'Angleterre. Quoique *Henri VI.* se fût déclaré pour le Concile de Ferrare, ou de Florence, il ne laissoit pas d'approuver & de faire observer les réglemens du Concile de Basle, contre les Annates & autres prétentions de cette nature. C'est à ce sujet que le Pape envoya en Angleterre l'Evêque de Bresse, jurisconsulte celebre en ce temps-là, pour plaider la cause des Annates en faveur de la Cour de Rome. On prétend que cet Evêque fut plus heureux dans cette négociation, qu'en France, où il ne put jamais obtenir la suppression de la Pragmatique Sanction. Il y eut encore un autre démêlé entre la Cour de Rome & l'Angleterre, à cette occasion. L'archevêque de Cantorberi (*Henri Chichlei*) ayant fait une assemblée générale du clergé, le Cardinal-légat que le Pape avoit envoyé en Angleterre, s'y trouva & y prit le rang sur l'Archevêque. Ce dernier, qui étoit primat d'Angleterre & légat né à *Latere*, protesta

(a) *Raynald.* 1439. num. XXVII.

1439.

contre cette entrepriſe & en appella au Pape, qui lui écrivit une longue lettre pour ſoûtenir le droit de ſon légat & la prééminence de la dignité du Cardinalat, tirée du nouveau Droit canon, & refutée par les François au concile de Conſtance (a). Il y en avoit pourtant une qui regardoit perſonnellement l'archevêque Anglois. C'eſt que le Pape poſe en fait, que quoiqu'il eût le rang ſur *Henri de Beaufort*, tout oncle du Roi qu'il étoit, pendant qu'il ne fut qu'Evêque de *Winchester*, il le lui ceda quand il fut Cardinal légat en Angleterre.

(a) *Hiſt. du Concile de Conſtance.* Part. II. Liv. V. p. 143.

Allemagne. Diete de Mayence.

XXXIII. Il y eut cette année une Diete générale à Mayence (1). Comme il s'agiſſoit d'un Concile œcuménique, il y avoit des députez de toutes les parties de l'Europe. La principale affaire de cette Diete étoit de reconcilier le Concile & le Pape. Quoique les légats du Pape n'y fuſſent pas préſens, en attendant l'évenement à Conſtance, ſoit qu'ils en euſſent ordre, ſoit par un autre raiſon, ils y avoient leurs émiſſaires qui, ſous ombre d'agir pour le Concile, favoriſoient ſous main le parti d'*Eugene*. L'avis général des Princes étoit de ſuſpendre la dépoſition d'*Eugene IV.* déja réſoluë à Baſle, & de transferer ailleurs le Concile. L'affaire fut agitée long-temps de part & d'autre avec chaleur; mais comme on ne put convenir de rien, les ambaſſadeurs du Concile ſe retirerent, contens que l'Empereur qui n'étoit pas encore mort, & la plûpart des autres Princes de l'Europe, qui d'ailleurs euſſent bien voulu qu'on eût ménagé davantage *Eugene*, reconnuſſent pourtant cette aſſemblée pour un Concile œcuménique. Après le départ des députez du Concile, ceux du Pape parurent, & ſe joignant avec les partiſans ſecrets (2) de leur Maître, ils firent tout ce qu'ils purent pour détacher les Princes des interêts du Concile. Mais n'ayant pû en venir à bout, ils ſe retirerent après avoir fait leurs proteſtations (b).

(b) *Æn. Sylv.* de Concil. Baſil. p. m. 7. 9.

Congregations du Concile de Baſle.

XXXIV. Pendant que les légats du Concile étoient à Mayence, il ſe tint pluſieurs congregations à Baſle, pour ſçavoir ſur quel fondement on procederoit à la dépoſition d'*Eugene IV.* Cette affaire fit naître de grandes conteſtations, & trois partis differens. Le premier vouloit qu'*Eugene* fût hérétique par ſa déſobéïſſance; le ſecond qu'il fût tout enſemble & hérétique & *relaps*, pour avoir renouvellé la tranſlation du Concile après l'avoir retractée; le troiſiéme combattoit l'une & l'autre opinion. Le parti le plus rigoureux l'ayant emporté, on dreſſa huit concluſions dont les deux premieres établiſ-

(1) Elle avoit été d'abord convoquée à Francfort, mais à cauſe de la peſte elle fut transferée à Mayence, ce qui fait que dans l'hiſtoire on confond ces Dietes.

(2) Un Juriſconſulte de Conſtance les appelloit *la Secte Griſe*, (*Sectam Griſeam.*)

1439. soient la supériorité du Concile, & declaroient *hérétique* quiconque lui desobéïroit. Dans les quatre autres qui regardent personnellement *Eugene*, il y est déclaré héretique, relaps & rebelle. Ces huit articles proposez en plus d'une congregation, on disputa beaucoup pour & contre. Les uns admettant, les autres rejettant absolument les huit conclusions; un troisiéme avis plus mitigé l'emporta; ce fut de recevoir les trois premieres qui regardoient la doctrine, & d'omettre les cinq qui regardoient la personne.

Sessions du Concile de Basle.

XXXV. Les sessions du Concile furent cette année au nombre de sept, savoir depuis la 33. jusqu'à la 39. inclusivement. Dans la 33. tenuë le 16. de Mai, furent arrêtées, non sans beaucoup de contradiction, les trois premieres conclusions dont on a parlé, touchant la supériorité des Conciles généraux, & l'obligation d'y obéir sous peine d'héresie. Ils appelloient leurs résolutions du nom de *veritez catholiques*. La premiere étoit qu'un Concile général est au-dessus du Pape. La seconde qu'il n'est pas permis au Pape de dissoudre un Concile général sans la permission du Concile même. La troisiéme que quiconque conteste opiniâtrément ces véritez, doit être regardé comme un héretique. La quatriéme, que la dissolution du Concile de Basle par *Eugene IV.* étoit contre ces premieres véritez. La cinquiéme, qu'*Eugene* averti par le Concile avoit revoqué son erreur de la premiere dissolution. La sixiéme, que si on traitoit *Eugene* & les siens à la rigueur, la seconde dissolution seroit une erreur dans la foi. La septiéme, que par cette seconde dissolution *Eugene* étoit *relaps*. La huitiéme, qu'y ayant persisté opiniâtrément, & érigé un autre Concile, celui de Basle durant encore, il avoit peché contre les premieres véritez catholiques. Ces conclusions furent envoyées à Mayence munies de leurs preuves (a).

(a) *Pagi*, ubi supr. p. 612.

Æneas Sylvius qui étoit present, rapporte qu'il ne se trouva à cette session que ceux qui avoient à cœur le Concile. Il n'y eut aucun prélat d'Arragon, ni de toute l'Espagne; & de l'Italie il ne s'y trouva que l'evêque de *Grosseto*, & un Abbé du diocése de *Cumes*. Les ambassadeurs des Princes, pour faire encore une tentative sur l'esprit du Concile, lui envoyérent des députez pour lui demander de differer de quatre mois la déposition d'*Eugene*, promettant sous cette condition de se trouver à la session. Ce qui leur fut d'abord accordé; mais le Concile ayant appris que les ambassadeurs des Princes avoient changé d'avis, & qu'ils vouloient qu'on ne publiât que la premiere conclusion, il retracta son offre de differer la déposition d'*Eugene*, & la session continua. Comme il ne s'y trouvoit pas assez

1439.

de monde au gré de *Louis* cardinal d'*Arles*, président du Concile, & d'un zèle à toute épreuve pour le succès de cette assemblée, il s'avisa d'un stratagême qui mérite d'être rapporté ici pour connoître tout ensemble, & le caractere de ce siécle-là, & celui du prélat. Il fit donc chercher dans la ville tout autant de reliques qu'il s'y en put trouver, & les fit porter par des Prêtres au lieu de l'assemblée, pour tenir la place des absens. A cet aspect la devotion se redoubla, & tout le monde fondoit en larmes en chantant l'hymne du St. Esprit. Tout se passa avec une concorde admirable. On convint de citer *Eugene* pour le vingt-cinq du mois de Juin, que devoit se tenir la session XXXIV. & pour finir la session, le *Te Deum* fut chanté d'une commune voix (a).

(a) *Æn. Sylv.* ubi sup. p. 79. 80.

Quelques jours après il se tint une congrégation générale, où assistérent les ambassadeurs des Princes. On fut bien surpris de les voir approuver le decret de la session précédente, & traiter même Eugene, *d'ennemi de la verité.* Le Cardinal d'*Arles*, ravi de joie d'un changement si inespéré, disposa toutes choses pour la déposition d'*Eugene.* Le célébre *Panorme*, connu sous le nom d'*Abbé de Palerme*, archevêque de la ville de ce nom, & depuis cardinal de la création de *Felix V.* eut grande part à cette résolution du Concile, & au changement des ambassadeurs des Princes. Ce fut sur la fin de cette année qu'il composa son traité touchant *l'autorité du Concile de Basle*, mis en françois en 1697. par le docteur *Gerbais. Ce Traité commence par le recit du fait, & propose ensuite trois questions. La premiere, si le Concile de Basle étoit véritablement un Concile œcumenique. Il répond affirmativement, & le prouve. La seconde, si le Concile de Basle a eu le pouvoir de citer* Eugene, *& de lui faire son procès, jusqu'à le déposer. Il répond encore affirmativement, & le prouve par plusieurs raisons. La troisiéme, si le Concile de Basle, dans le fait, a justement procédé contre* Eugene. *Et cet auteur montre que le Concile n'a rien fait que de juste, & ce qu'il faut remarquer, est que ce traité fut composé durant la tenue du Concile de Basle* (b).

(b) *Contin. de Fleur.* p. 284.

Déposition d'*Eugene IV.*

XXXVI. Dans la XXXIV. session, où il y avoit 39. prélats, & plus de 300. Ecclesiastiques du second ordre, après avoir inutilement appellé encore une fois *Eugene IV.* on prononça publiquement la sentence de sa déposition, où en étoient contenus les motifs. Il y est traité de *contumace* & de refractaire aux ordres de l'Eglise, de violateur des canons des Conciles, de perturbateur de l'unité, de simoniaque, de parjure, d'incorrigible, de schismatique, d'errant dans la foi & de dissipateur des droits & des biens de l'Eglise. On résolut aussi

1439. de donner avis de cette déposition à tous les Princes de l'Europe, où elle fut desaprouvée, mais particulierement en France.

Dans la XXXV. session tenuë le 15. de Juillet, il fut résolu, 1. Que le Concile continueroit à Basle, & qu'il ne pourroit être dissous que du consentement des deux tiers de ceux qui y avoient voix déliberative. 2. Que dans soixante jours on procéderoit à l'élection d'un Pape, & que pendant ce temps on prendroit des mesures pour cette élection. 3. Qu'on donnoit le même terme à ceux du parti d'*Eugene*, qui voudroient se réunir pour y être reçûs.

Dans ce même-temps la peste emportoit beaucoup de monde à Basle. Elle n'épargna pas plusieurs membres du Concile. *Loüis* le protonotaire, grand partisan de ce Concile, en fut enlevé. Elle emporta aussi *Loüis* patriarche d'Aquilée, qui n'ayant pu voir l'élection d'un autre Pape, eut au moins la consolation de voir la déposition d'*Eugene*, & d'en porter la nouvelle dans l'autre monde, comme parle *Æneas Sylvius*. Le grand aumônier du Roi d'Arragon, l'evêque de Lubec, celui de Constance, & plusieurs autres moururent aussi du même mal. On fit des grandes instances au cardinal d'*Arles* pour se retirer à la campagne; mais il demeura inébranlable, disant qu'il aimoit mieux sauver le Concile au péril de sa vie, que de sauver sa vie au péril du Concile (a).

(a) *Æn. Sylv.* de Conc. Basil.

Dans la XXXVI. session tenuë le 17. de Septembre, on lut le decret en faveur de la *Conception immaculée de la bienheureuse Vierge*, où elle est déclarée exempte de tout peché, tant originel qu'actuel, & où l'on renouvelle les ordres de célébrer cette fête tous les ans le 8. de Decembre. Dans la trente-septiéme session du 24. d'Octobre, on fit les reglemens suivans pour l'élection d'un Pape. Dans le premier on casse toutes protestations, conventions, sermens qui pourroient être un obstacle à l'élection. Le second prescrit le nombre des électeurs & la maniere de leur élection, qui fut telle. Comme il étoit difficile de convenir de ce choix dans une assemblée générale, on résolut de nommer trois personnes pour le faire, avec des ordres exprès de tenir ce choix fort secret. Ce *Triumvirat* consistoit en *Thomas* moine de l'Ordre de Cisteaux, nommé l'Abbé d'Ecosse, *Jean de Ségovie* archidiacre de *Villa Viciosa* en Espagne, & *Thomas de Courcelles* chanoine d'Amiens. Ils s'associérent ensuite, par l'avis du Concile, un docteur Allemand, nommé *Christian de Gregregin*. Ces quatre personnages s'étant assemblez convinrent selon la méthode du Concile de Constance, de nommer trente-trois électeurs pris de chaque nation. Ils étoient de ce nombre, & le cardinal d'*Arles*, le seul des

1439.

cardinaux qui fût alors au Concile, étoit à la tête d'eux tous (a). Le troisiéme regle la profession & le serment que doit faire le Pape élu. Dans le quatriéme on défend de piller les maisons & les effets de l'élu & des électeurs. Dans le cinquiéme on suspend toute audience & toute affaire jusques après l'élection. Le même jour les électeurs s'assemblerent en conclave, où après avoir demeuré six jours, ils convinrent de l'élection d'*Amedée* duc de Savoye, dont on a vû la retraite à Ripaille. Quoiqu'*Amedée* l'emportât sur dix-sept qui avoient été nommez au conclave, & que même il eût le nombre des voix prescrit, son élection ne se fit pourtant pas sans opposition. Les uns disoient que c'étoit un laïque, & qu'il avoit vêcu comme tel dans son hermitage; les autres, qu'il avoit été marié, & qu'il avoit famille; les autres enfin qu'il n'étoit pas docteur. Mais on répondit si bien à toutes ces raisons, que l'élection fut confirmée le 17. de Novembre dans la session XXXIX. comme elle avoit été résoluë dans la session XXXVIII.

(a) *Ibid.* Lib. II. p. 89. & seqq.

On députa aussi-tôt à Ripaille pour prier le Duc d'accepter cette dignité. L'ambassade fut de vingt-cinq personnes des plus considérables du Concile, à la tête desquelles étoit le cardinal d'*Arles*, qui lui portoit les habits pontificaux, & la triple couronne. Il fit assez long-tems difficulté d'accepter; mais enfin vaincu par les instances des ambassadeurs, & par les motifs qu'ils lui étalerent, il l'accepta, à ce qu'on dit, la larme à l'œil. En même-temps il fit le serment accoutumé, dit le continuateur de Mr. *Fleury*, & prit le nom de *Felix V.* Aussi-tôt après on le revêtit de ses habits pontificaux; le cardinal d'Arles le benit, & lui donna l'anneau du Pêcheur; chacun le salua en qualité de Pape dans l'eglise du monastere de Saint Maurice, où il fut inthronisé; le lendemain il quitta Ripaille, & alla à Tonon où il exerça les fonctions de sa dignité; il assista même à l'office la veille de Noël. Sa barbe paroissant extraordinaire à plusieurs qui s'en moquoient, comme d'une chose qui ne convenoit point à la majesté de la Religion, & tout à fait nouvelle, il prit le parti de la faire couper (b).

(b) *Æn. Sylv.* Conc. Basil. Lib. II. p. 89. Contin. de *Fleur.* Tom. XXII. p. 302. 303.

Pologne. Le Hussitisme entre en Pologne.

XXXVII. L'héresie *de Bohême*, comme on l'appelloit, fit cette année quelques progrès en Pologne, à la faveur d'un noble Polonois nommé *Abraham Sbaskin*, juge de Posnanie. Il tenoit dans cette ville plusieurs Prêtres Hussites, qui attiroient beaucoup de monde dans leur parti. L'Evêque (c) de ce lieu employa tous ses soins pastoraux, ou pour les convertir ou pour les exterminer. Les ayant citez un jour devant lui avec leur chef, non seulement ils défendirent leurs dogmes par des raisons & par des argumens, mais ils en vinrent aux in-

(c) *Stanislas Cziolek.*

1439. jures & aux menaces contre l'Evêque, les Prélats qui étoient presens, & les Chanoines. Cette violence obligea l'Evêque à excommunier *Abraham* & ses partisans, & même à mettre Posnanie à l'interdit comme un lieu infecté d'héresie, & il se réfugia lui-même à Cracovie, pour se mettre à couvert des violences de ces gens-là. Cependant *Abraham* ayant été battu, blessé & fait prisonnier dans une rencontre, les Catholiques regarderent cette défaite comme un coup ménagé par la Providence pour sa conversion. Dans cette esperance on le mit en liberté, mais il n'en devint que plus ferme dans ses opinions, comme il le montra sous un autre evêque de Posnanie, nommé *André Brinski*, successeur de *Stanislas*, qui mourut dans ces entrefaites. *André Brinski* ne fut ni moins vigilant, ni moins vigoureux que son prédecesseur. Après avoir employé les voies de la discipline ecclesiastique & des conférences inutilement & même au péril de sa vie, il assiegea avec un petit corps de troupes la ville où se retiroit *Abraham*, & dont il étoit seigneur. Mais les citoyens lui ayant amené cinq prêtres *hérétiques*, il leva le siege, & les emmena à Posnanie où il les fit brûler. Depuis ce temps-là ces sectaires se retirerent en Bohême, & *Abraham* ne survêcut pas long-temps à cette desertion. Au reste l'histoire dont on tire cette particularité parle de ce chef de parti comme d'un homme d'esprit, & d'ailleurs bien intentionné pour la Republique (a).

(a) *Dlug.* ubi supr. L. XII. p. 715. 716.

Royaumes du Nord. Eric chassé, & *Christople de Baviere* mis en sa place.

XXXVIII. On a vû l'année précédente avec quelle dureté *Eric* gouvernoit les royaumes du Nord. Il en fut chassé en 1439. & les Danois mirent *Christophle de Baviere* son neveu en sa place. » Il ne fut » d'abord élu que roi de Dannemarc; mais après quelques difficultez » levées, les Suedois en firent autant pour leurs Etats, à la persuasion » des Danois, quoiqu'ils eussent beaucoup plus d'inclination pour » *Charles de Finlande*, qui descendoit des anciens Rois Gotz, & qui » étoit leur Gouverneur. Ainsi les trois royaumes de Danemarc, de » Suede & de Norwege n'étoient commandez que par un seul, selon » l'ancien reglement de la reine *Marguerite*. Ces peuples toutefois » ne furent pas contens de leur Prince, qui étant Allemand donnoit » tous les gouvernemens à ceux de sa nation; & les Suedois le blâ» moient fort d'aimer trop ses plaisirs, & de souffrir qu'*Eric* leur der» nier Roi vînt piller & ravager la Suede, de la Gottlande où il étoit. » Il ne laissa pas de regner assez tranquillement jusqu'à sa mort qui ar» riva le 6. de Janvier de 1448 (b).

(b) Cont. de *Fleur.* ubi sup. p. 315.

1440. Réponse du parti Catholique aux Calixtins.

XXXIX. Au commencement de cette année les Seigneurs catholiques de Bohême assemblez à Prague avec leurs confédérez, répondirent à la lettre que le parti Calixtin avec ses confédérez, leur avoit écrite

1440.

écrite sur la fin de l'année précedente. Cette réponse étoit conçuë à peu près en ces termes : *Nous* ULRIC DE ROSENBERG, MENARD DE MAISON NEUVE, &c. *avec les villes de Prague & les autres villes confédérées, au Seigneur* PTACZECK, *& à leurs généreux, nobles & prudens associez, nos amis & nos freres, salut.* » Nous vous faisons savoir que » dans ces pressantes conjonctures nous étant assemblez à Prague, » nous avons reçû vos lettres, par lesquelles, détournant de dessus » vous les troubles & la désolation du royaume, vous en rejettez la » faute sur nous, & sur les Ecclesiastiques, finissant par des souhaits » pour la paix si nécessaire, & nous offrant pour y réussir de venir nous » trouver, & de donner les mains à une reconciliation amiable & fra- » ternelle. Il seroit à la vérité de notre intérêt de nous justifier dès à » présent de l'accusation d'avoir été les auteurs des troubles. Mais » puis qu'il s'agit d'une reconciliation, il vaut mieux renvoyer ces » éclaircissemens reciproques à une conférence amiable entre nous. » Cependant nous prions ardemment le Seigneur, qu'il lui plaise d'ar- » racher des cœurs toute funeste semence de division, & d'y mettre » au contraire la semence salutaire de la paix, prenant à témoin le » Seigneur & tous les Saints, que nous ne désirons rien d'avantage » que la concorde & la confiance mutuelle entre tous les états du » royaume, & que nous sommes résolus d'avancer cet ouvrage de » toutes nos forces jusqu'à notre dernier soupir. Par là vous voyez » qu'il n'étoit pas besoin de nous demander un lieu où vous fussiez à » couvert de périls & d'embuches, & nous avons été extrêmement » surpris de cette défiance. Nous vous promettons donc sur notre foi » & notre parole, que vous serez en toute sûreté, non seulement dans » les villes de Prague, mais dans tous les lieux de notre jurisdiction. » A Prague le 1. de Janvier 1440. *Ptaczeck* envoya d'abord cette lettre à ses confédérez, qui se disposérent sans balancer à partir pour Prague. A leur arrivée on vit une des plus belles assemblées d'Etats qu'on eût encore vûë en Bohême. C'étoit un agréable spectacle de voir ces mêmes gens auparavant animez les uns contre les autres comme des bêtes farouches, vivre ensemble comme des agneaux (a).

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. VIII.

Naissance & couronnement de *Ladislas.*

XXXVIII. Quelques jours après ils s'assemblérent au College de *Charles IV.* pour délibérer sur le choix d'un Roi. La résolution générale fut d'attendre l'accouchement de la Reine pour se déterminer & s'ajourner pour le 24. d'Avril. On prétend que cette résolution n'étoit pas trop du goût de *Ptaczeck*, chef du parti Calixtin, mais que pour n'être pas accusé de troubler la paix il y acquiesça, dans l'espérance que l'autre parti n'attendroit pas la majorité du Prince qui naî-

1440. troit, pour se pourvoir d'un maître. La Reine cependant mit au monde en Hongrie le 22. de Février, un Prince qui fut nommé *Ladislas* (1), comme pour contre-carrer *Wladislas* roi de Pologne, comme dit *Theobald*. Il n'y avoit que peu de temps qu'*Elisabeth* avoit mis en liberté l'imperatrice *Barbe*, & qu'elle l'avoit fait venir auprès d'elle pour l'empêcher de cabaler avec les partisans du Roi de Pologne. *Elisabeth* étoit pénétrée tout ensemble de joie & de douleur à la naissance de ce Prince, de joie d'avoir eu un fils; de douleur de la triste situation des affaires par l'élection d'un autre Roi. L'imperatrice *Barbe* par une affection ordinaire aux grand-meres pour leurs petits-enfans, pleuroit de joie, & embrassoit tendrement le petit *Ladislas*. Elle renonça dès-lors au parti opposé, & rendit à *Elisabeth* toutes les places qu'elle avoit en son pouvoir, contente d'une honorable subsistance. Cette reconciliation des deux Reines changea beaucoup la disposition des esprits tant en Hongrie qu'en Pologne. On s'y repentoit d'avoir été trop vite. Cependant comme *Wladislas* s'avançoit, *Elisabeth*, afin de le prevenir, de l'avis de son conseil, fit couronner *Ladislas* le jour de son baptême, c'est-à-dire à l'âge d'un mois. La cérémonie se fit par le Cardinal archevêque de *Strigonie*, en presence des evêques de *Wesprim* & de *Javarin*, & de plusieurs grands Seigneurs.

Diète pour la paix à Brinn.

XXXIX. En attendant qu'on délibere là-dessus en Bohême, voions ce qui se passoit en Moravie, où l'on avoit le même intérêt que la Bohême à cet évenement. A l'égard des Moraves, après avoir solemnellement fait les obseques d'*Albert*, ils avoient assemblé à *Brinn* une diète vers le milieu de Décembre de l'année précédente, pour déliberer en bons citoyens des moyens de maintenir la paix. Comme il n'y en avoit point d'autre qui dépendît d'eux, ils se la jurerent solemnellement pendant tout l'interregne. Cette association fut renouvellée le 27. de Janvier de l'année suivante: l'evêque d'Olmutz étoit à la tête de ces conféderez, dont on peut voir les noms dans le *Mars Moravique* (a). *C'est ainsi*, dit un auteur, *que les Bohémiens* (& les Moraves) *partagez de sentimens par rapport à la religion, se réunirent pour le salut de la patrie, & pour leur conservation commune. Des forces à peu près égales mettoient entre eux une espece d'équilibre, & l'épée de l'un des partis tenoit celle de l'autre dans le fourreau* (b).

(a) Lib. V. Cap. VI. p. 618.

(b) *Cochl.* ap. *Theob.* ubi supr.

Les Hongrois renvoyent une nouvelle ambassade à *Wladislas*.

XL. On a vû l'année précédente que les Hongrois attendris par les priéres & les larmes de la reine *Elisabeth*, lui avoient promis

(1) *Ladislas*, & *Wladislas*, sont le même nom. Mais avec les Historiens on appellera le Hongrois *Ladislas*, & le Polonois *Wladislas*.



Mathey Sculp.

1440.

d'attendre son accouchement pour se choisir un Roi. Mais ce premier mouvement ne fut pas de longue durée ; car s'étant rassemblez ils reprirent leur premier projet d'élection en faveur de *Wladislas* roi de Pologne, comme étant un Prince puissant, & plus en état de défendre la Hongrie contre les Turcs. Ils lui renvoyérent donc une autre ambassade solemnelle, qui avoit ordre de lui offrir la Reine en mariage. On prétend même que la Reine fut obligée d'y consentir, & d'y joindre ses ambassadeurs. L'affaire mise en déliberation à Cracovie, y demeura quelques jours indécise. Le Roi de Pologne voiant bien qu'en l'état où étoit la Hongrie, il ne pouvoit en accepter la couronne sans porter préjudice au royaume de Pologne, n'écoutoit cette proposition qu'avec peine, le conseil ne se trouvant pas moins partagé que le Roi. Cependant l'avis d'accepter le royaume l'emporta, par cette principale considération de garentir tout ensemble & la Hongrie & la Pologne, de l'invasion des Turcs. On étoit déja convenu d'accepter, lorsqu'il arriva un courier qui apportoit la nouvelle que la Reine étoit accouchée d'un Prince. Aussi-tôt le Roi déclara nettement aux ambassadeurs, qu'y ayant un héritier, la négociation étoit finie. Mais les ambassadeurs joints aux conseillers qui étoient de leur parti, firent tant d'instances auprès du Roi, qu'après une nouvelle déliberation, il se rendit & accepta la couronne de Hongrie à ces conditions : 1. De garantir la Hongrie de l'invasion des Turcs. 2. D'épouser *Elisabeth*, & de marier avantageusement ses deux filles. 3. D'aider le petit Prince *Ladislas* à obtenir le royaume de Bohême quand il seroit en âge. 4. Que les enfans qu'auroit le Roi d'*Elisabeth*, seroient héritiers du royaume de Hongrie, & que s'il n'y en avoit point, le royaume reviendroit à *Ladislas* fils d'*Albert*. Pendant cette négociation *Elisabeth* s'étoit fait un parti très-puissant pour soutenir son fils posthume. Elle confia la garde de ses meilleures places à ses serviteurs les plus affidez. On a déja vû qu'elle s'étoit reconciliée avec l'imperatrice *Barbe*.

La Reine confie la tutelle de son fils à l'Empereur.

XLI. Après le couronnement les Grands de Hongrie demandérent qu'on leur mît entre les mains la couronne royale, sous prétexte de la mettre en sûreté dans l'eglise d'Albe royale, mais dans le fond pour en pouvoir disposer à leur gré selon l'occasion. La Reine n'y consentit qu'avec larmes, prétextant quelque songe sinistre qu'elle avoit fait à ce sujet. Mais pour remedier à un mal qu'elle ne pouvoit empêcher, elle fit faire secretement une fausse clef de l'endroit où étoit la couronne, & elle l'enleva à l'insçu de tout le monde pour empêcher qu'on ne la mît sur la tête du roi de Pologne. Ce stratagême ayant

1440. réussi, elle alla en toute diligence à Vienne présenter son fils à *Frideric III.* alors élu roi des Romains, lui demander sa protection pour elle & pour son fils, lui remettre entre les mains la couronne de Hongrie, qu'elle avoit si adroitement tirée de celles des Hongrois, & enfin lui confier la tutelle de ce jeune Prince, comme lui appartenant de droit.

Wladislas entre en Hongrie.

XLII. Cependant quelques-uns des ambassadeurs Hongrois partirent pour porter le traité en Hongrie, pendant que le reste demeura en Pologne pour accompagner le Roi, jusqu'à ce qu'il eût reglé ses affaires. Ces ambassadeurs se flattoient d'être bien reçûs de la Reine, lui portant un traité qui lui donnoit un jeune époux, & l'esperance de la couronne de Bohême pour son fils. Mais ils furent bien surpris de se voir arrêtez prisonniers, aussi tôt après la lecture du traité. On peut juger de l'éclat que fit cette entreprise d'*Elisabeth*, soutenuë par les uns, & traversée par les autres. Toute la Hongrie étoit en combustion. Menacée au dehors, & déja fort entamée par les Turcs, déchirée au dedans, on ne pouvoit attendre que sa ruine totale dans cette situation. *Wladislas* néanmoins se mit en chemin, & entra en Hongrie sans nulle opposition, par la trahison de la plûpart de ceux à qui *Elisabeth* en avoit confié les places. Il fut reçû à bras ouvert à Bude. Grands & petits, séculiers & ecclesiastiques, tout accourut de toutes parts pour lui faire hommage. Ceux même qui avoient couronné *Ladislas*, ayant obtenu des sauf-conduits allerent lui en demander pardon & furent reçûs en grace. La Reine allarmée de cette espéce de révolution ne laissa pas de se mettre en état de défense avec ce qui lui restoit de Hongrois fidèles, & des troupes de Bohême qu'elle avoit à sa solde. Mais un si foible parti ne pouvant pas faire une longue résistance, *Elisabeth* se retira à Presbourg qui n'est pas loin de Vienne, laissant à *Frideric* de *Cillei*, le commandement de *Javarin* en basse Hongrie, qui étoit la seule place forte qu'elle pût opposer à *Wladislas*. Cette place ayant été abandonnée au premier avis que les Polonois venoient l'assiéger, le Roi fut généralement reconnu, & peu de jours après couronné à Albe royale, de la couronne de *Saint Estienne*, au défaut de celle de Hongrie qu'on avoit enlevée. *Elisabeth* ne trouvant plus de ressource en Hongrie alla en Autriche avec le Prince son fils, que l'Empereur, aussi duc d'Autriche, avoit pris sous sa protection *(a)*.

(a) *Bonfin. de Reb Hung* Decad. III. Lib. IV. ann. 1440. *Dlug Hist. Polon.* Libr. XII. ann. 1440.

Ambassade des Bohemiens à la Reine.

XLIII. L'année précédente on étoit convenu en Bohême d'en assembler les Etats le 24. d'Avril de celle-ci. Avant que la diète fût formée, les deux partis de concert envoyérent une ambassade à la

reine *Elisabeth*, pour la féliciter d'avoir mis au monde un Prince, & pour la prier d'envoyer des ambassadeurs avec des instructions sur les droits de ce Prince nouveau né, au royaume de Bohême. L'ambassade fut reçûë avec toute sorte de marques de reconnoissance & d'applaudissement. Mais en même-temps la Reine prioit instamment les députez d'obtenir du délai pour la tenuë de la diète, afin de pouvoir rechercher les documens de son droit, dispersez en des païs éloignez les uns des autres, & qu'il étoit impossible de rassembler en si peu de temps. Dans cette même conjoncture la Reine, pour toucher davantage les ambassadeurs, leur montra le petit Prince dans le berceau, ce qui accompagné des discours pathétiques de la mere excita dans les cœurs une tendre émotion. Il y en eut un entre autres qui y parut extrêmement sensible. C'étoit *Procope* seigneur de *Rabenstein* (1), déja employé en plusieurs négociations, & autant que j'en puis juger, du parti Catholique, ou au moins fort moderé de quelque parti qu'il fût. Il promit de son propre mouvement à la Reine d'employer tous ses soins à faire élire son fils, & à obtenir le délai de la diète. La Reine l'en remercia, & lui fit des présens considérables pour l'engager davantage (a). Au retour de l'ambassade, le parti Catholique se trouva disposé à donner le temps à la Reine de faire ses perquisitions. Mais il n'en fut pas de même du parti Calixtin. *Ptaczeck*, *George Podiebrad*, & leurs associez accoururent à Prague, avec des troupes toutes prêtes à se faire raison par la force, en cas d'opposition à la tenuë de la diète. Il fallut ceder au torrent, & la diète se tint au jour marqué.

1440.

(a) *Theob.* Part. II. Cap. IX.

Diète à Prague.

XLIV. D'abord *Rosemberg* & *Maison-Neuve* firent les propositions dont il falloit déliberer. La premiere rouloit sur l'élection d'un Roi. La seconde, sur les moyens de pacifier le royaume. La troisiéme, sur les conditions sous lesquelles le Roy élû seroit mis en possession du royaume. La quatriéme, sur quelques réglemens à prendre au sujet de la monnoie. La cinquiéme, de convenir d'un temps & d'un lieu pour accommoder les Ecclesiastiques ensemble. La sixiéme, de nommer un conseil pour administrer le royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roy.

Ces propositions lûës, *Ptaczeck* ayant opiné pour son parti représenta 1. Que l'élection d'un Roy seroit fort néceslaire, puisque depuis la mort de *Wenceslas* on avoit eu le temps d'éprouver toutes les suites affreuses d'un interregne. 2. Que le choix d'un Roy étoit l'affaire de la plus haute importance, par rapport au salut & à la tranquillité du royaume. Qu'à la verité, l'héritier d'*Albert* nouvellement né

(1) Petite ville dans le district de Zatec.

1440. pouvoit donner quelque esperance, mais que ce n'étoit qu'une esperance éloignée. Qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou que la Reine prendroit les rênes du gouvernement, ou qu'il faudroit établir un administrateur. Qu'au premier cas il leur seroit honteux d'être gouvernez par une femme. Que depuis le regne de *Libussa* la Bohême n'avoit point été régie par des femmes, & que même l'empire de cette Reine leur avoit été onereux. Qu'au second, on n'ignoroit pas les terribles inconveniens d'une régence, qui, sans compter les dépenses extraordinaires & les exactions insupportables, pourroit dégénerer en tyrannie, & replonger la Bohême dans toutes les horreurs de la guerre. D'où il concluoit, 3. par conjurer les loüables Etats de choisir unanimement & sans délai un Roy qui pût les commander.

La réponse de l'autre parti fut que bien que ce qu'on venoit de représenter fût très-raisonnable, il ne falloit pourtant pas tant regarder à l'utilité, qu'on n'eût aussi égard à ce qui est honnête & loüable. Que sur ce pied-là, il y auroit de l'ingratitude à ne pas reconnoître les bienfaits de *Charles IV.* de *Sigismond* & d'*Albert* envers la nation, dans la personne du jeune *Ladislas* fils d'*Albert*, petit-fils de *Sigismond*, & arriere-petit fils de *Charles IV.* 2. Qu'il étoit inoüi que l'héritier légitime d'un royaume en fût exclus à cause de son bas âge, & qu'on en mît un autre en sa place; ce qu'ils montroient par quelques exemples de leur païs. 3. Que personne ne pouvoit ignorer les traitez entre les Bohêmiens & les Autrichiens touchant la succession au royaume de Bohême. 4. Qu'il ne tenoit qu'à eux, en attendant la majorité de *Ladislas*, d'exclure tout administrateur étranger, & même d'associer, selon l'ancienne coûtume, à celui qui seroit choisi du païs, plusieurs personnes capables de défendre leurs droits, leurs privileges & leur culte. 5. Que bien loin qu'il y eût aucune guerre à craindre en prenant cette voïe; au contraire elle étoit beaucoup plus à redouter en dépoüillant l'héritier légitime dont la mere soûtiendroit les droits par toute sorte de voïes, & que lui-même ne manqueroit pas de se vanger de cet affront, quand il en seroit en état, comme on le pouvoit comprendre par le triste exemple de la Hongrie, encore tout récent. D'où ils concluoient, 6. que sans rien précipiter sur une affaire aussi importante, il falloit attendre l'arrivée des autres Etats pour sçavoir leurs sentimens.

Après la lecture publique de ces deux avis, *Ptaczeck* assembla ses gens pour en déliberer, & leur réponse fut : 1. Que le délai qu'ils vouloient apporter à l'élection d'un Roi, n'étoit ni de l'honneur ni de l'interêt public. 2. Que s'il s'agissoit de reconnoissance, on la de-

voit aussi-bien aux marquis de Brandebourg & de Brabant, descendus comme *Ladislas* de *Charles IV.* par les femmes. Que *Ladislas* étoit de la maison d'Autriche, & non de celle de *Lutzelbourg* (1), & que son pere avoit fait mille maux à la Bohême. 3. Qu'on ne pouvoit accuser d'injustice l'exclusion de *Ladislas*, puisque l'élection des rois de Bohême étoit libre, & que c'étoit l'usage parmi eux d'élire des Princes faits, & non des enfans. Qu'au fond quand ils éliroient *Ladislas*, ils n'en seroient pas plus avancez, puisqu'on ne pouvoit gueres compter sur la vie d'un enfant au berceau. 4. Que quant à ce traité duquel on parloit tant entre les maisons de Bohême & d'Autriche, touchant la succession au royaume de Bohême, il falloit bien qu'on n'y eût pas eu beaucoup d'égard, puisque ce royaume avoit été donné à *Jean* fils de l'empereur *Henry VII.* de la maison de Luxembourg, à l'exclusion du duc de Carinthie de la maison d'Autriche. 5. La conclusion étoit qu'il falloit proceder au plûtôt à une élection, & ordonner sous de grieves peines aux absens de venir incessamment donner leurs avis.

1440.

Arrivée des ambassadeurs de la Reine à Prague.

XLV. Pendant toutes ces déliberations les ambassadeurs de la Reine eurent le temps de venir chargez de leurs instructions. Ils apportoient des lettres de *Frideric III.* par lesquelles il intercedoit pour *Ladislas*, & se déclaroit protecteur du royaume, & du petit Archiduc. Cette nouvelle causa autant de consternation dans le parti Calixtin, que de joie dans le Catholique. Ayant été admis à la Diete qui étoit plus nombreuse qu'elle n'avoit encore été, ils exposerent les droits de *Ladislas*, & les desirs ardens de la Reine, d'une maniere fort pathétique; ce qui fit des impressions fort differentes. Le parti Catholique y applaudit, pendant que l'autre ne pouvant dissimuler son indignation, s'en expliqua ainsi: Que personne n'ignoroit que non seulement ils n'avoient point donné leur consentement à l'élection & au couronnement d'*Albert*, & qu'au contraire ils s'y étoient opposez de vive voix, par écrit, & même par la voïe des armes, & qu'ainsi on ne pouvoit fonder le droit à la succession sans le consentement général du royaume; qu'à la verité ils étoient fort touchez de l'affliction de la Reine, mais qu'il s'agissoit du bien du royaume, & non d'une compassion, & d'une reconnoissance dont les effets seroient préjudiciables; qu'ils devoient considerer combien de temps le royaume de Bohême demeureroit comme un corps sans tête, ou comme un troupeau sans pasteur, jusqu'à ce que *Ladislas* fût en état de le gouverner, supposé qu'il vécût jusqu'à ce temps-là; qu'ainsi on

(1) Autrement *Luxembourg*. *Charles IV.* étoit de cette maison.

1440. ne devoit trouver ni dureté ni ingratitude à ceder à une necessité aussi pressante que l'étoit celle d'élire un Roi, d'autant plus que *Ladislas* en son temps, pouvoit avoir son tour s'il s'en rendoit digne. On ne sçauroit exprimer la mortification des ambassadeurs de la Reine à ce discours. La Reine elle-même à leur retour en fut si émuë, que de tristesse & de mélancholie elle tomba dans une maladie qu'on jugea incurable.

Albert de Baviere est élû Roi de Bohême.

XLVI. D'autre côté *Rosemberg*, *Maison-Neuve*, & les autres Catholiques ne se trouvoient pas dans une situation moins violente, parce que les Calixtins parloient d'autant plus haut que plusieurs s'étoient détachez du parti Catholique pour se joindre à eux. Il fallut donc consentir à une élection. C'est pour cela que quelques jours après on nomma des Commissaires pour y proceder. Il y en avoit 16. du nombre des Seigneurs, 13. de l'ordre des Chevaliers, un député de chacune des villes, & les consuls des villes de Prague. On les fit jurer qu'ils tiendroient secretes leurs déliberations & leur élection. S'étant assemblez, elle tomba sur *Albert de Baviere*, prince qui avoit été élevé à la cour de *Wenceslas*, & qui possedoit la langue Esclavonne. Aussi-tôt après l'élection, on envoya à ce Prince 12. ambassadeurs, entre lesquels étoient les plus grands Seigneurs de chaque parti, pour lui offrir la couronne. On croyoit cette élection fort secrete. Cependant elle ne fut pas plûtôt faite, que ceux du parti de la Reine l'ayant sçû, en donnerent avis à l'Empereur, avant même que les ambassadeurs fussent partis pour *Munich*. *Æneas Sylvius* ajoûte même que quelques-uns mécontens de l'élection d'*Albert*, avoient envoyé secrétement à l'Empereur pour le prier d'accepter le royaume en attendant la majorité de *Ladislas*, & que non seulement il le refusa, mais qu'il écrivit à *Albert* de Baviere, pour l'exhorter fortement à ne point accepter une couronne qui avoit un légitime héritier. L'Empereur écrivit en même temps aux Bohémiens pour les prier avec beaucoup d'instance de se desister d'une élection illegitime, & de restituer la couronne à *Ladislas*. Mais l'ambassade étant déja partie, ces lettres ne purent avoir aucun effet.

Albert de Baviere refuse le royaume de Bohême.

XLVII. Ces ambassadeurs étant arrivez au lieu de l'entrevûë exposerent leurs ordres à *Albert*, le priant instamment de répondre à leurs vœux unanimes. Après un long éloge de ses vertus & de ses qualitez propres à un Roi de Bohême, ils lui représenterent qu'à la vérité il y avoit eu parmi eux de grands & de funestes débats, mais qu'ils avoient été assoupis par le Concile de Basle, dont *Sigismond* avoit confirmé les concordats, de sorte que contens de la Communion

sous

1440.

ſous les deux eſpéces, ils adhéroient dans toutes les autres choſes à l'Egliſe Romaine, & qu'ils ne doutoient point qu'il n'approuvât ces mêmes concordats, & que même il ne les défendît contre les ennemis du calice. Ils le prioient outre cela de faire confirmer par le ſiége de Rome l'élection qu'ils avoient faite de *Rockizane* pour leur archevêque. *Albert* leur fit une réponſe à laquelle ils ne s'attendoient pas, leur diſant en langage Bohêmien ; Qu'avant leur arrivée il avoit déja été informé de ſon élection ; Qu'il leur étoit à tous fort obligé de la bonne opinion qu'ils avoient euë de lui en le choiſiſſant pour leur Roi, & qu'il ne manqueroit aucune occaſion de leur en témoigner ſa reconnoiſſance ; mais que l'Empereur *Albert* ayant un héritier légitime dans *Ladiſlas*, il regardoit comme une lâcheté & comme une injuſtice criante devant Dieu & devant les hommes d'enlever à un enfant l'héritage de ſes peres ; Qu'il n'ignoroit pas que dans le monde on ſçavoit donner à ces ſortes d'actions des couleurs ſpécieuſes, mais que pour lui en bon prince Allemand, il avoit appris à les avoir en horreur ; Que cette iniquité ſeroit d'autant plus grande que tout le monde étoit informé d'un ancien traité entre les maiſons de Bohême & d'Autriche, par lequel les mâles venant à manquer dans la maiſon de Bohême, le royaume ſe conſerveroit dans l'une des deux maiſons par les femmes ; Qu'ainſi il les prioit de prendre en main la cauſe de l'orphelin. Il ajoûtoit à cela, parlant des differends de religion, que ſi quelqu'un, le poignard à la gorge, lui vouloit donner le choix, ou d'embraſſer leurs articles, ou de perdre la tête, il ne balanceroit point à choiſir le dernier (1). Les hiſtoriens ont donné diverſes raiſons de cette réſolution d'*Albert* ; les uns l'ont attribuée à ſa vertu & à ſa bonne foi toute pure, les autres à la crainte de ſe mettre à dos l'Empereur ; quelques-uns à ſon attachement pour la religion dominante. On peut joindre ces trois motifs enſemble, ce n'eſt pas trop pour refuſer un royaume. *Æneas Sylvius* a parlé ainſi de cette action. *Albert*, dit-il, *a fait paroître dans cette occaſion une vertu & une modeſtie très-rare depuis qu'il y a des Rois. . . . Par là il ſe montroit plus grand que le royaume qu'il refuſoit, & il ſe conduiſit en grand Roi* (a).

(a) *ubi ſupr.* Cap. LVII. fin. *Theob.* ubi ſup.

Nouveaux troubles de religion en Bohême.

XLVIII. Pendant que les députez de Bohême étoient en Baviere, il s'éleva de nouveaux troubles dans ce royaume pour cauſe, ou ſous prétexte de religion. On en marque trois principaux auteurs qui étoient Huſſites, ſçavoir *Colda* baron de Nachod, ſeigneur puiſſant

(1) Cette particularité eſt tirée de *Theobald.* ubi ſupr. Cap. IX. Elle ne ſe trouve point dans *Æneas Sylvius*.

1440. qui avoit en sa possession plusieurs villes & territoires de Bohême; *Beneß Mokrofausky*, *Bedrzich de Kolin*, qui avoit été autrefois ministre d'armée sous *Ziska*, & dont on a souvent parlé. Ces trois hommes ayant attroupé quelques gens de leur humeur exerçoient des brigandages aux environs de Gratz. Non contens de cela ils entreprirent de se rendre maîtres de Prague. Pour y réussir ils y envoyerent quelques émissaires secrets, avec ordre de représenter que les principaux protecteurs de la religion s'étoient laissez gagner par le parti Catholique; qu'ils avoient même élû pour roy *Albert* de Baviere, prince ennemi de la vraie religion; qu'il ne manqueroit pas d'amener avec lui des moines & d'autres papistes, pour persécuter les fideles de la communion sous les deux espéces; que pour eux ils ne souhaitoient rien plus ardemment que la paix, mais qu'ils déclaroient en même temps qu'ils verseroient plûtôt jusqu'à la derniere goute de leur sang, que de souffrir qu'on leur arrachât les veritez celestes, que leurs bien-heureux maîtres avoient professées au milieu des flammes, & que de se voir retomber sous le joug de l'*Antechrist Romain*, qui sous le voile de la paix feroit encore plus de mal que dans une guerre ouverte.

Entreprise sur Prague manquée. Conjurez punis.

XLIX. Ce discours fit une grande impression sur l'esprit de la plûpart, & sur tout des Prêtres; de sorte que depuis ce temps-là, *Matthias* curé de *Bethléem*, *Wenceslas Drohovvectz* curé de *St. Gilles*, & *Wenceslas* son diacre, s'assembloient souvent tantôt chez un nommé *Nicolas* curé de *S. Leonard*, qu'ils avoient gagné d'abord, tantôt chez *Wenceslas Coranda*, autre prêtre dont on a aussi parlé plus d'une fois. Dans ces consultations où se trouvoit un bon nombre d'habitans des plus considerables des trois villes, ils en gagnerent plusieurs, entr'autres un sénateur de la vieille Ville nommé *Slama*. Quand ils jugerent leur parti assez fort, ils firent sçavoir à *Colda* & à ses associez, qu'ils pouvoient venir surprendre Prague la nuit dans un certain temps marqué (1), les assurant qu'ils seroient bien soûtenus. L'entreprise ne réussit pas, & l'issuë en fut tragique. Les conjurez arriverent la nuit devant Prague, & se posterent dans tous les endroits où ils avoient des intelligences. Ils avoient déja obtenu qu'on leur ouvriroit une porte, en faisant accroire à la sentinelle qu'ils portoient du poisson à *Slama*, & qu'il pourroit se gâter si l'on attendoit davantage. Le soldat qui avoit déja été prévenu par *Slama*, avoit promis d'ouvrir la porte. Mais s'étant avisé de regarder par un trou, & voyant une grande multitude de gens armez, il sonna l'allarme. Les con

(1) Sur la fin du mois de Juillet.

1440.

jurez ne se trouvant pas assez forts prirent le parti de se retirer. Plusieurs de leurs correspondans dans la ville furent arrêtez, & après avoir tout confessé dans la torture, furent pendus devant leurs maisons. *Slama*, qui avoit trouvé moyen de se sauver, fut pendu en effigie avec un carcan pour armoiries. Les prêtres s'étant cachez jusqu'au jour sortirent de la ville sans souffrir aucun mal. On prétend que plusieurs innocens furent enveloppez dans la même peine que les coupables, comme cela ne manque gueres d'arriver dans les conjonctures tumultueuses.

Députation à l'Empereur. Sa réponse.

L. Pendant cette scéne tragique, les ambassadeurs revinrent de Baviere, sans avoir rien fait; ce qui obligea les Etats à se rassembler pour pourvoir à la sûreté du royaume, qui dans l'état violent où étoient les choses, ne pouvoit plus se passer d'un Souverain. *Ladislas* étoit encore au berceau. L'Empereur avoit défendu aux Princes de l'Empire d'accepter l'administration du royaume de Bohême, à son préjudice. On ne se fioit point aux Princes de Saxe & de Brandebourg, qui étoient entrez si souvent à main armée dans la Bohême. Les Etats embarrassez resolurent de renvoyer à l'Empereur, pour le prier, ou de prendre l'administration du royaume, ou de la conferer à quelqu'un qui fût en état de le gouverner & de le défendre. Ils lui envoyerent donc plusieurs Seigneurs, à la tête desquels étoient *Meinard de Maison-Neuve*, & *Henri Ptaczeck*, avec des sénateurs des villes de Prague, pour lui faire ces propositions de la part de tout le royaume. L'Empereur qui étoit alors à *Neüstade*, leur répondit par son chancelier, 1. Qu'il voyoit avec plaisir que les loüables Etats de Bohême avoient renoncé au dessein d'élire un autre Roi, puisque c'étoit une marque qu'ils reconnoissoient *Ladislas* pour l'héritier légitime, & qu'il les prioit de persister dans un si juste dessein, & de l'effectuer; leur promettant en cette considération toute sorte de protection & d'assistance dans les occasions où ils en auroient besoin. 2. Que sa Majesté se trouvant occupée extraordinairement aux affaires & aux besoins de l'Empire, & sur le point d'aller se faire couronner à *Aix la Chapelle*, il ne pouvoit leur donner de réponse positive; mais qu'à son retour il délibereroit mûrement sur leurs propositions, & prendroit les mesures les plus convenables à la justice & à l'équité, aussi bien qu'à son affection pour le royaume de Bohême. Les ambassadeurs s'en retournerent avec cette réponse, & on resolut d'attendre le retour de l'Empereur (a).

(a) *Æn. Sylv.* Hist. Bohem. Cap. LVIII. *Theob.* ubi supr. Cap. X.

Affaires étrangeres. *Italie*, *Espagne*.

LI. On a vû l'année précedente la déposition d'*Eugene IV.* à Basle, & l'élection de *Felix V. Eugene* ne manqua pas d'excommunier à Flo-

1440. rence *Amedée de Savoye*, & tous ſes électeurs & adherens, comme hérétiques & ſchiſmatiques; les menaçant de toutes les peines du droit, s'ils ne ſe repentoient dans 50 jours. Non content de cette excommunication générale, il lança un anathême particulier contre *Loüis Alleman*, appellé le cardinal d'*Arles*, Préſident du Concile de Baſle, qui étoit le conſtant appui de cette aſſemblée, & qui avoit, pour ainſi dire, porté *Felix V.* ſur le thrône pontifical. Comme la Bulle dépouilloit ce prélat de toutes charges & dignitez, *Eugene* donna l'archevêché d'Arles à *Roger* evêque d'Aix en Provence, & en écrivit à *René d'Anjou* comte de cette Province. Il traita de même pluſieurs evêques qui avoient pris parti contre lui (a). En même temps il écrivit à toute la chrétienté une lettre circulaire, qui n'eſt autre choſe qu'une invective contre le Concile de Baſle, & contre *Amedée de Savoye*. *Poge* Secretaire d'*Eugene* eut alors une belle occaſion d'exercer ce ſtile ſatyrique & virulent, qu'on lui a juſtement reproché. *Les Peres de Baſle*, ſelon lui, *ne ſont que des ſots, des foux, des enragez, des barbares, des bêtes farouches, qui ont a péine la figure d'hommes. A l'égard d'*Amedée de Savoye, *c'étoit un cerbére renaiſſant, un veau d'or, un Mahomet, un Antechriſt. Qui eſt-ce*, diſoit-il, *qui a animé cette lie d'un peuple barbare contre ſon maître légitime? C'eſt* Amedée. *Qui eſt-ce qui a amorcé leur cupidité par l'éclat de l'argent?* Amedée. *Qui eſt-ce qui a érigé cette idole contre Jeſus-Chriſt?* Amedée (b). Il n'y a pas de traits moins piquants dans une lettre au chancelier de *Genes*, que j'ai trouvée parmi les manuſcrits de Wolfembuttel. *Que vous dirai je de celui que vous appellez* Felix (c) V. *& que j'appelle le premier de tous les malheureux? Les plus grands crimes, dit quelqu'un, ne ſont pas ceux qui ne regardent qu'un Etat; mais ceux qui vont à bouleverſer tout l'univers. Que dire d'un homme qui a voulu devenir un monſtre horrible, pour troubler l'Egliſe & renverſer la foi; qui a dépouillé toute humanité pour revêtir les mœurs d'une bête farouche; qui deshonore ſa vieilleſſe par la plus horrible des impietez, comme pour mettre le comble aux iniquitez de ſa vie paſſée?* &c. (d).

(a) *Rayn.* 1440. num. II. III.

(b) *Pogg.* Op. Baſil. 1558. fol. 155. 156.

(c) *Felix* ſignifie heureux

(d) *Pogg.* Part. I. p. 101. 102.

Mort tragique de *Vitelleſchi.*

LII. Il arriva cette année à Rome un exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines, dans la fin tragique du cardinal *Vitelleſchi* patriarche d'Aquilée & archevêque de Florence, de qui on a eu ſouvent occaſion de parler. Il avoit été envoyé légat à Naples, par le pape *Eugene* contre *Alphonſe* roi d'Arragon, & l'on ſçait avec quel zèle & quels ſuccès il avoit ſervi ſon maître. Il eſt vrai que ſur la fin il avoit paru ou mollir ou gauchir, peut-être par poltronerie, peut-être auſſi parce qu'il méditoit quelque défection. Quoi qu'il en

ſoit, il fut accuſé cette année d'intelligence avec *Philippe de Milan*, contre les Venitiens & les Florentins, à qui il en vouloit, par pluſieurs raiſons qu'il ſeroit trop long de déduire ici (a); & par conſéquent, contre le Pape leur allié. On prétend même que s'étant ouvert de ſon deſſein à *Nicolas Piccinino* général du duc de Milan, il lui avoit offert de fournir les troupes du Pape, & de livrer les principales places de l'Egliſe pour s'emparer de la Toſcane, & même du pontificat. Que ce projet fût véritable, ou ſuppoſé par les ennemis de *Vitelleſchi*, ſa perte fut auſſi-tôt réſoluë, & on en commit l'exécution au gouverneur du château *Saint Ange*. *Vitelleſchi*, qui étoit alors à Rome, & qui, à ce qu'on diſoit, avoit fait marcher devant lui des troupes dans le Florentin, ayant voulu ſortir de la ville, accompagné ſeulement de ſes gens, le gouverneur ſous prétexte de lui faire honneur, fit mine de le vouloir conduire hors de la ville, tenant la bride de ſon cheval avec une négligence affectée, en paſſant ſur le pont. Le ſignal donné, on leva l'extrêmité du pont par où il falloit ſortir de la ville. Auſſi-tôt le Cardinal fut entouré de gardes, & entraîné dans le château, déja bleſſé de pluſieurs coups. Quand il ſe plaignit au Gouverneur d'avoir été trahi de la ſorte, celui-ci pour l'inſulter, lui diſoit d'avoir bon courage, & que le deſſein du Pape étoit de le tirer des expéditions militaires, pour l'employer aux affaires d'Etat. Le Cardinal n'en fut pas la dupe. *Je ne ſuis pas ſi novice*, dit-il, *que je ne ſache bien que rarement ceux qui ſont parvenus au faîte des grandeurs, ſe relevent de leurs chûtes, quand même ils ſeroient les plus innocens du monde. Vitelleſchi* mourut peu de temps après, ſoit de ſes bleſſures, ſoit de poiſon, & fut enterré ſans obſeques & ſans tombeau. Ses parens lui érigérent pourtant un *cénotaphe* à *Cornette* ſa patrie. Pluſieurs Papes dans la ſuite ont relevé ſa mémoire par des grands éloges (b).

1440.

(a) *V. Pogg.* hiſt. Florent. L. VII. p. 338.

(b) *Pogg.* hiſt. Florent. Lib. VIII. p. 338. 340. *Anton.* Hiſt. tit. XXII. (z) §. 10. *Spond.* 1440. num. XXXIII.

LIII. A *Vitelleſchi* ſucceda *Loüis Mediarota* ſurnommé *Scarampo*, dans la dignité d'archevêque de Florence, à la réquiſition des Florentins eux-mêmes. C'étoit un homme de peu de fortune, qui s'étoit élevé par ſon génie. Après avoir fait ſes études à Padouë ſa patrie, il alla à Rome où il fut médecin du Pape, & fort avant dans ſa confidence. S'il eut des talens pour les ſciences, il n'en eut pas moins pour les armes, qui étoient alors plus d'uſage en Italie que les ſciences, & il ſe ſervit ſi bien de ſon humeur guerriere à l'avantage de l'Egliſe, que *Martin V.* lui donna l'evêché de *Traun* en *Dalmatie*. C'eſt ce qui porta *Eugene* à lui donner le commandement de ſes troupes, pour aller au ſecours des Florentins, qui étoient aux priſes avec le

Mediarota ſuccede à *Vitelleſchi* dans le généralat, & devient cardinal.

1440.

général *Piccinino*. Il remporta ſur ce redoutable général une victoire complette, qui ſauva la Toſcane. Le Pape, qui y trouvoit ſon compte, lui donna en recompenſe le chapeau de cardinal (a), avec la dignité de chancelier, ou ſelon d'autres, de camerier du Pape, ſous lequel il eut tout pouvoir.

(a) *Pogg.* ubi ſup.

Alphonſe Roi d'Arragon arme pour s'emparer du royaume de Naples.

LIV. Le Roi d'Arragon, toujours attentif à ſes vûës pour le royaume de Naples, ne prenoit de parti que par rapport à cette conquête, ſans ſe déclarer ni pour *Eugene IV.* ni pour *Félix V.* nouvellement élu; amuſant l'un & l'autre par de belles paroles. Il écrivit cependant en Arragon, de n'y point recevoir les decrets du Concile de Baſle juſqu'à nouvel ordre, & d'en rappeller ſes Prélats. A l'égard de *Félix V.* qui lui avoit écrit pour l'attirer dans ſon parti, il lui envoya l'archevêque de *Palerme* (1), pour traiter avec lui & lui offrir de le reconnoître, pourvû qu'il voulût confirmer & renouveller, tant pour lui que pour ſes héritiers à perpetuité, le droit qu'il avoit au royaume de Naples, en vertu de l'adoption de la reine *Jeanne*, & lui fournir 100000. écus d'or pour cette conquête. Mais perdant toute eſpérance de gagner *Eugene*, & faiſant plus de fond ſur les offres de *Félix V.* il continua de pouſſer *René d'Anjou*, à qui le nouveau Pape paroiſſoit moins favorable. *Alphonſe* ayant donc remis ſon armée en état d'agir, il prit diverſes villes ſur *René*. Deux choſes contribuérent encore à hâter ſes progrès. L'une fut d'avoir attiré dans ſes interêts *Antoine Candola*, que *René d'Anjou* regardoit comme ſon principal appui; l'autre, de s'être joint avec le duc de Milan contre les Vénitiens & les Florentins, & directement contre *Eugene* leur allié (b).

(b) *Bzov.* 1440. num. XIII.

Eugene dépoſe l'evêque de *Viſeo*. Le Roi de *Portugal* s'y oppoſe.

LV. *Eugene* tout dépoſé qu'il étoit, ne ſe regardant point comme tel, n'agiſſoit pas avec moins de hauteur qu'auroit pû faire le Pape le mieux affermi ſur ſon thrône. C'eſt ce qui parut dans une affaire qu'il eut avec le jeune *Alfonſe* roi de Portugal, à cette occaſion. Il y avoit à Baſle un Portugais, evêque de *Viſeo*, qui avoit été un des plus grands promoteurs de ſa dépoſition, & de l'élection de *Félix V.* *Eugene* l'anathematiſa, & mit un autre evêque en ſa place. L'Evêque ne ſe trouvant pas canoniquement dépoſé par un Pape qui l'étoit lui-même, retourna en Portugal reprendre ſon evêché, & en chaſſa ſon compétiteur. Le Roi approuva ſa conduite, & fit des reproches à *Eugene* d'avoir empieté ſur ſes droits. Le Pape lui répondit d'un ton auſſi altier qu'auroit pû faire un *Gregoire VII.* Mais le Roi

(1) Connu ſous le nom de *Panormitanus*, ou d'*Abbé de Palerme*; ſon nom étoit *Nicolas Thudeſque*. C'étoit un Juriſconſulte célebre, & il parut avec beaucoup d'éclat au Concile de Baſle.

n'y eut aucun égard. Le premier Evêque fut confirmé, & l'autre dépouillé par autorité royale (a).

1440.

(a) *Raynald.* ubi sup.

LVI. Outre les brouilleries intestines, & la guerre avec l'Angleterre, qui continuoit toujours, la principale affaire qui occupa la France cette année, fut les démêlez du Concile de Basle avec *Eugene*. Ce dernier avoit été déposé, & *Félix V.* mis en sa place l'année précédente. La France n'approuvoit ni l'un ni l'autre, sans pourtant se départir ouvertement du Concile de Basle. Il s'agissoit donc de pourvoir aux interêts de l'Eglise Gallicane, par rapport à cette situation. C'est dans cette vûë que le Roi assembla de nouveau les prélats & les grands du royaume à Bourges, malgré les oppositions d'*Eugene* (b). Ce dernier ne pouvant l'empêcher, y envoya ses légats, & le Concile les siens; l'un pour demander qu'on reconnût le Concile de Florence, qu'on rejettât le Concile de Basle & le nouveau Pape, & qu'on abolît la *Pragmatique Sanction*; l'autre pour demander le contraire. L'assemblée de Bourges tint un milieu, qui ne contenta ni les uns ni les autres. En voici la résolution. » Que le Roi avoit vu avec beau-» coup de douleur les brouilleries survenuës entre ce Concile & le » pape *Eugene*; Qu'il avoit fait tout son possible pour détourner le » Concile de procéder contre ce Pape; Qu'on n'y avoit eu nul égard » pour ses remontrances; Qu'on avoit poussé les choses à l'extrêmi-» té, jusqu'à déposer le Pape, & en mettre un autre en sa place; Qu'a-» près avoir tout bien consideré, les prélats & les seigneurs de son » royaume avoient jugé qu'il ne devoit pas renoncer à l'obedience » d'*Eugene*; Qu'il s'en tiendroit-là; Qu'il le prieroit d'assembler l'année » suivante un Concile géneral en France, pour éteindre un schisme » si pernicieux pour l'Eglise; Qu'il conseilloit aux Peres de Basle & » à *Monsieur de Savoye*, (c'est ainsi qu'il qualifioit le nouveau pape *Fé-» lix*) de s'abstenir de lancer de nouvelles excommunications; mais » de penser sérieusement à procurer la paix à l'Eglise par d'autres » voyes, & de ne point susciter de troubles dans le clergé de son royau-» me; Que *Monsieur de Savoye* étant son parent, il empêcheroit que » les François n'en usassent mal envers lui; mais qu'il attendoit de » sa prudence qu'il contribuat de son côté à rétablir la paix (c) ». A l'égard de la Pragmatique Sanction, le Roi déclare nettement que son intention n'étoit pas de l'abolir, content de déclarer que s'il y avoit quelques changemens à y faire, on pourroit en déliberer dans le Concile qu'il prioit le Pape d'assembler en France (1).

France & Angleterre. Assemblée de Bourges. Resolution de cette Assemblée.

(b) *Raynald.* 1440. T. XVIII. p. 235.

(c) *P. Dan.* histoire de France Tom. IV. p. 136.

(1) *Nicol. Clemang.* ap. *Raynald.* ubi supr. num. V. (On met en cette année la mort de *Nicolas Clemangis.*)

1440.
Le Roi d'Angleterre demeure attaché à *Eugene*.

LVII. L'Angleterre signala son zèle pour *Eugene IV.* En vain voulut-on la gagner pour *Félix V. Henri* se déclara constamment pour le premier. C'est de quoi il assûra ce Pape par des lettres où il lui apprend que non content de perseverer dans son obédience, il y avoit exhorté le Concile de Basle & plusieurs Princes. Le Pape ne manqua pas de l'en remercier, & de lui en applaudir par une lettre très gracieuse, où le Concile de Basle est fort mal traité (a).

(a) *Rayn.* ann. 1440. num. VI.

Allemagne. *Louis* Landgrave de Hesse refuse l'Empire.

LVIII. Cette année, au commencement de Février, s'assemblérent à Francfort pour élire un Empereur, tous les Electeurs de l'Empire, savoir *Theodoric* électeur de Mayence, *Jacques* électeur de Trêves, *Théodoric II.* électeur de Cologne, *Louis le Débonnaire*, électeur Palatin, *Frideric le Paisible* électeur de Saxe; & *Frideric I.* électeur de Brandebourg, avec *Henri* comte de Plawen burgrave de Misnie, de la part des Bohemiens. Quelques-uns nommérent d'abord le landgrave de Hesse, *Louis III.* dit le *pacifique*. *Æneas Sylvius* contemporain, témoigne que par un exemple rare de modestie, il refusa cette dignité, en disant *qu'il ne se sentoit point capable d'un si grand fardeau, & que content de bien gouverner ses domaines paternels, il ne vouloit point s'exposer à en dissiper un plus grand.* Il joignoit à cela que n'ayant point de lettres (*Literarum ignarus*) il n'étoit pas en état de gouverner la république chrétienne. Le même Auteur ajoûte qu'il étoit pourtant religieux observateur des loix, & que quand il se présentoit une cause à juger, il se la faisoit expliquer en Allemand, & chose bien rare aussi, qu'il ne prononça jamais de sentence injuste (b).

(b) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XXXVIII.

Frideric III. est élu Empereur. Caractere de ce Prince.

LIX. Après quelques contestations, tout le monde s'accorda à choisir *Frideric III.* duc d'Autriche, fils d'*Ernest* d'Autriche, surnommé de *fer*. Ce Prince fut nommé *Frideric le paisible*, parce qu'il aimoit le repos & la paix, à ce qu'on prétend, jusqu'à la négligence (c). Cependant on lui attribue beaucoup d'esprit & de capacité, jusques-là qu'il faisoit tout par lui-même, sans prendre aucun conseil (d). On l'accuse d'une avarice qui fut souvent préjudiciable & à l'Etat & à lui-même. Cependant *Æneas Sylvius* le justifie là-dessus en ces termes. » La plupart l'accusent d'avoir été tenace & trop attentif à ses propres » interêts; mais cette accusation vient du caractere de *Sigismond* & » d'*Albert* ses prédecesseurs, qui étoient si prodigues, que les plus li- » beraux paroissoient avares au prix d'eux. *Frideric* ne dissipe point le » sien; mais il ne prend point le bien d'autrui, également reglé & » dans ses mœurs & dans son discours (e). Il vivoit sans faste; & soit » par temperance, soit par aversion pour le vin, il ne bûvoit jamais » que de l'eau ». Il avoit accoutumé de faire mettre sur ses livres, sur ses

(c) *Bonfin.* de Reb. Hung. Dec. IV. Lib. IV. p. 427. ap. *Struv.* hist. Germ. Diss. XXX. p. 1019.
(d) *Bonfin.* ubi sup.
(e) *Europ.* Cap. XXII.

ſes édifices & ſur ſes vaſes les cinq voyelles *A, E, I, O, U*, comme ſa deviſe. Cela ſignifioit en Latin : *Auſtriæ Eſt Imperare Orbi Univerſo.* Le ſens eſt, *l'Autriche doit commander à tout l'univers* (1). J'acheverai le caractere de cet Empereur dans les termes d'*Æneas Sylvius* ». Il » eſt bien fait de corps, & il a la mine digne d'un Empereur ; il a l'ame » tranquile, l'eſprit pénétrant, la memoire heureuſe, un zèle ardent » pour la religion, un grand amour pour la paix & le repos, ce qui » le rend lent & pareſſeux dans les affaires. Il aime, il priſe & recom- » penſe la vertu par tout où elle ſe trouve. Il aime à bâtir ſplendide- » ment, & il donne trop dans les pierreries & dans les jardins (a).

1440.

(a) *Æn. Sylv.* ubi ſup.

Il ſe trouva à la diète de Francfort des légats du Concile de Baſle, pour tâcher de tirer les Princes d'Allemagne de la neutralité, & de leur faire reconnoître *Félix V.* mais ils n'obtinrent rien que des promeſſes de travailler à la paix de l'Egliſe. Ces Princes tinrent toujours pour *Eugene*, aprouvant pourtant le Concile de Baſle, à la reſerve de ſes procedures contre ce Pape.

Seſſions XL. XLI. & XLII. du Concile de Baſle.

LIX. Ce Concile cependant continuoit toujours ſes ſeſſions. Il en tint cette année trois. Dans la premiere de ces trois, qui étoit la 40. tenuë le 26. de Février, on notifia que *Félix V.* avoit accepté le Pontificat, & on ordonna à tout le monde de lui obéir, comme au vrai Pape. Et afin qu'il pût avoir une cour, le Concile fut d'avis qu'il créât quatre cardinaux. Il créa donc *Louis de Varambon* evêque de Lauſanne, *Barthelemi* evêque de *Novare*, *Vabrame de Meurs* élu d'Utrecht, *Alphonſe Carillo*, Eſpagnol protonotaire. On prétend que ces deux derniers refuſerent la pourpre. Quelques-uns diſent que *Felix* fit auſſi dans ce même-temps cardinal *Sbinko* evêque de Cracovie. Il fit le cardinal d'*Arles* ſon légat apoſtolique (b). Dans la XLI. ſeſſion du 23. de Juillet, on publia la condamnation de l'*invective* d'*Eugene IV.* contre le Concile & contre *Felix*. Le lendemain de cette ſeſſion, *Felix* qui étoit arrivé le 24. de Juin, fut couronné ſolemnellement dans le Concile. On peut voir la céremonie de ce couronnement dans *Æneas Sylvius* (c). Dans la ſeſſion XLII. tenuë le 6. Août, comme *Felix* ne pouvoit rien tirer de ce qu'on appelle le patrimoine de *St. Pierre*, le Concile ordonna que pendant cinq ans, il auroit le dixiéme denier de tous les bénefices eccleſiaſtiques, tant ſeculiers que reguliers, pour ſon entretien : ce qui pourtant ne ſe fit pas ſans grande oppoſition, ſur tout de la part des Allemands & des François. Ainſi ſe paſſa cette année, ſinon dans un ſchiſme formel, au moins dans un ſchiſme fort avancé, chacun des concurrens ayant ſon parti. Ce-

(b) *Pagi.* T. IV. p. 620. 623. 624.

(c) *De Conc. Baſil.* L. III. p. m. 113. & ſeq.

(1) *Alles Erdreich Iſt Oſterreich unterthan.* Struv. ubi ſup. p. 1020.

1440.

lui d'*Eugene* étoit pourtant encore le plus fort. Il avoit pour lui l'*Italie*, la plus grande partie de l'*Espagne*, le *Portugal*, la *France*, l'*Angleterre*, la *Hongrie*, à la reserve du parti de la reine *Elisabeth*, qui avoit reconnu *Felix V.* A l'égard de ce dernier, il avoit dans son parti le Roi d'*Arragon*, (ce Prince, après avoir long-temps amusé ces deux concurrents, lui avoit enfin envoyé à Basle des lettres d'adhésion) la Reine de Hongrie dont on vient de parler, *Albert de Baviere* qui avoit refusé le royaume de Bohême, *Albert d'Autriche* frere de *Frideric III.* la Savoye, les Suisses, plusieurs villes d'Allemagne, comme *Strasbourg*, *Camin*, &c. On peut mettre aussi au nombre de ses adhérans, plusieurs Universitez de France, d'Allemagne & de Pologne, qui avoient établi dans leurs écrits la superiorité du Concile de Basle, & soutenu que le Pape étoit obligé de lui obéir, comme celle de *Paris*, de *Vienne* en Autriche, d'*Erford*, de *Cologne* & de *Cracovie* (a).

(a) *Pagi.* Brev. Pontif. Rom. Tom. IV. p. 633.

HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XX.

I. L'Empereur étant de retour d'*Aix-la Chapelle*, où nous avons vû qu'il étoit allé se faire couronner, les mêmes ambassadeurs de Bohême lui furent renvoyez en Autriche, pour réiterer leurs prieres d'accepter l'administration du Royaume. Ce Prince leur representa encore qu'il étoit trop occupé dans l'Empire, pour pouvoir être aussi souvent en Bohême qu'il seroit nécessaire, par rapport à la situation présente de leurs affaires. Il ajoutoit à cette raison les dépenses prodigieuses qu'il faudroit faire pour remettre la Bohême sur un bon pied. » Les Grands

1441.
Bohême.
Réponse de *Frideric III.* aux ambassadeurs de Bohême.

1441.

» de Bohême, *dit-il*, n'obéissent qu'à force d'argent, toujours prêts » à se révolter si leurs Rois ne sont pas liberaux à leur gré. Le thrésor » royal est épuisé, les domaines de la couronne ont passé en d'au- » tres mains, les mines d'argent qui sont la grande ressource du » royaume sont presque toutes ruinées, les revenus sont distraits, & » le Roi ou l'administrateur du Royaume n'y sçauroit vivre sans de- » mander l'aumone ou piller par tout (a). Il leur conseilla donc de choisir parmi eux des administrateurs, en attendant la majorité de *Ladislas*.

(a) *Æn. Sylv.* ubi sup.

Négociation secrete de *Ptaczeck* L'Empereur refuse le royaume de Bohême.

II. Comme *Ptaczeck* chef de l'ambassade pour les Calixtins s'étoit opposé à l'élection d'*Albert*, il n'avoit pas moins de repugnance pour le gouvernement de *Ladislas* son fils. C'est pourquoi il tenta une négociation secrette pour engager l'Empereur à accepter la possession du royaume au lieu de son administration. Il lui representoit que les Etats n'osoient plus l'offrir à aucun Prince, parce qu'il ne l'accepteroit pas sans sa permission ; mais que pour lui, il étoit le maître de l'accepter. *Ptaczeck* lui offroit toute sorte d'assistance dans ce dessein ; & pour lever toute difficulté, il s'engageoit à soumettre à son obéissance ceux de son parti & de sa religion. L'Empereur répondit à ces propositions, que ce seroit une action indigne de lui, non seulement de dépouiller l'héritier légitime, mais de trahir son pupile à qui il avoit promis saintement sa protection, & que la cause des orphelins & des veuves étant si précieuse devant Dieu, devoit être sacrée aux hommes. *Ptaczeck*, sans se rebuter, repartit que selon les conventions, le royaume de Bohême appartenant à l'aîné de la Maison d'Autriche, au défaut de successeurs en Bohême, il étoit en droit de se l'approprier comme son heritage legitime ; à quoi l'Empereur repliqua qu'il n'ignoroit pas les traitez, ni ce qu'il avoit promis à *Albert*, & ce qui avoit été confirmé par l'Empereur *Sigismond* ; c'est que le fils d'*Albert* seroit l'unique héritier du royaume de Bohême. *Ptaczeck* ayant voulu objecter que ce traité n'avoit pas été fait d'un consentement général, mais par un parti seulement ; l'Empereur lui ferma la bouche, en lui disant que ce n'étoit pas à lui *Ptaczeck* à juger des traitez ; que pour lui, il suivoit les mouvemens de sa conscience, & que Dieu jugeroit entre eux deux. Ainsi l'affaire en demeura là (b).

(b) *Theob.* ubi sup. Cap. XI. *Æn. Sylv.* ubi supr.

Ptaczeck & *Maison-neuve* administrateurs de Bohême.

III. Il fallut donc en venir à élire des administrateurs. Les principaux furent *Ptaczeck* pour les Calixtins, & *Maison-neuve* pour les Catholiques, quoi que quelques historiens l'ayent jugé favorable à l'autre parti. *Theobald* l'appelle formellement Hussite, bien qu'il le

fasse grand partisan du Pape ; mais *Balbin* le maintient bon Catholique. A l'égard de *Ptaczeck*, il étoit entierement antipapal, & ne juroit que par *Rockisane.* Quoi qu'il en soit, les choses se passerent assez tranquilement pendant quelque temps, sous ces deux gouverneurs, & chaque parti jouit de la liberté de conscience, sans être inquieté par l'autre. 1441.

IV. Ce fut apparemment pendant ce calme, qu'on assembla à *Cuttemberg* un synode où *Rockisane* présida. Ce dernier, sorti comme on l'a vû de sa retraite après la mort d'*Albert*, se vengea par une autre infidelité, de celle qu'on lui avoit faite en lui refusant l'archevêché de Prague, que *Sigismond* lui avoit promis authentiquement. Car il persécuta *les Catholiques* à outrance, & déclama sans ménagement contre l'Eglise Romaine, le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le clergé Romain, soûtenant hautement que la vraïe religion ne se trouvoit qu'en Bohême. Il chassoit sans quartier les Prêtres qui lui resistoient, & il refusoit la sépulture aux morts qui n'avoient pas voulu communier sous les deux espéces. Ce fut peut-être à cause de cette conduite violente, qu'avant que de tenir le synode, le parti Calixtin promit de se soûmettre à *Rockizane* avec cette restriction, *en tout ce qui sera bon, honnête & licite* (a).

Synode des Calixtins.

(a) *Theob.* ubi supr. Cap. XI.

V. Voici les Articles arrêtez dans ce synode.

Confession de foi des Bohémiens sous *Rockizane.*

AU NOM DE JESUS-CHRIST, &c.

Nous croyons, enseignons, & confessons, &c.

» I. Que la parole de Dieu ne contient point des paroles humai-
» nes & séches ou nuës, mais des paroles de vie ; qu'il faut la croire
» saintement selon l'ordre de Dieu (b), & que personne ne doit rien
» enseigner ni statuer de contraire, non pas même le Pape & les Car-
» dinaux, & que selon S. Paul *II. Tim. III.* 16. *la parole de Dieu est utile*
» *à instruire, à reprendre, à corriger, à former à la justice, afin que*
» *l'homme de Dieu devienne propre à toute sorte de bonnes œuvres* Il faut
» que les ministres de la parole de Dieu la lisent publiquement en
» langage Bohêmien, & l'expliquent ou éclaircissent par elle-même,
» & par la pure doctrine des anciens docteurs de l'Eglise. II. Cette
» parole nous montre quels nous avons été, quels nous sommes à
» présent, & quels nous devons être pour nous rendre agréables à
» Dieu. III. Nous avons été créez à l'image de Dieu (c), ornez de
» dons excellens, annoblis par la justice originelle, même doüez de
» force considerable de l'esprit & du corps ; & dans cet état Dieu
» avoit donné à l'homme le libre arbitre entre le bien & le mal (d),

(b) *Deuteron.* IV.

(c) *Genes.* I.

(d) *Eccli.* XV. 14. 15. 16. 17.

1441. » en sorte qu'il étoit comme dans l'équilibre. IV. Mais comme » *Adam* par sa chûte est devenu porté au mal, nous avons perdu le » grand don de la justice originelle, auquel a succedé le peché origi- » nel, qui avec l'habitude vicieuse de la concupiscence, merite la » mort (a). Et quoique l'homme joüisse encore en quelque sorte de » son libre arbitre, cependant ce libre arbitre est fort debilité & » fort corrompu, & c'est de cette source que partoient les vertus » des païens. Mais dans les choses spirituelles, le libre arbitre » ne suffit pas, *I. Cor. II.* 14. quoiqu'il y doive concourir. V. C'est » pourquoi Dieu, à cause de sa justice, a envoyé son Fils J. C. au mon- » de, afin de porter les peines que nous avions meritées, & d'expier » sur le bois le peché qu'*Adam* avoit commis sur le bois (b), à quoi » Dieu a été porté, non par notre merite, mais par son immense » misericorde. VI. Quiconque s'applique le merite de J. C. est ju- » stifié, & d'injuste devient juste. Non seulement Dieu lui pardonne » ses pechez, mais il le rend meilleur par le S. Esprit, & purifie telle- » ment son cœur, que l'homme desire & fait le bien par amour. Cette » justice inhérente a sa source dans le merite de J.C. & s'acquiert par » le même merite. VII. Que les bonnes œuvres qu'on fait par le » principe de la charité sont agréables à Dieu; qu'il ne les oublie » pas, & qu'il les recompense de la vie éternelle, *Heb. XI.* comme » *S. Jacques* le confirme amplement dans son Epitre. VIII. Un tel » homme justifié devant Dieu est membre de l'Eglise, qui est l'assem- » blée de tous ceux qui ont une foi saine (*rectè credentium*) J. C. est » leur chef, & ils sont les membres de son corps, unis ensemble par » le même baptême, par la même foi, & par la même *dilection* ou » charité envers Dieu & envers le prochain. IX. Quoique l'Eglise soit » invisible par la dispersion des fideles dans tout le monde, & par- » ce que souvent ils sont cachez & captifs parmi les ennemis de la ve- » rité, elle est pourtant visible par rapport à ceux qui conservent & » qui enseignent inviolablement la loi divine, qui retiennent le droit » usage des Sacremens, & qui vivent selon la pieté. X. D'où il pa- » roît qu'il y a deux choses principales à observer dans l'Eglise, sça- » voir, la loi de Dieu contenuë dans l'ancien & dans le nouveau Te- » stament, & les Sacremens. XI. La loi divine de l'ancienne Allian- » ce donnée par Moïse oblige tous les hommes sans exception, tant » ecclesiastiques que laïques. C'est la source des loix humaines, » auxquelles tous les hommes, sans en excepter les Religieux & les » Religieuses, sont obligez d'obéir; & selon le 4. article de Prague, » les Religieux de l'un & de l'autre sexe doivent être punis publique-

(a) *Rom.* V.

(b) l'Arbre défendu.

» ment quand ils péchent publiquement, ou lorſqu'ils commettent 1441.
» quelque crime capital. XII. La nouvelle Alliance, qui a J. C.
» pour auteur, eſt commune à tous les Chrétiens unis enſemble par
» les œuvres de la charité & de la miſericorde, & elle leur promet la
» felicité celeſte, ſelon les oracles des Prophetes & la doctrine des
» Apôtres. XIII. C'eſt ce qui eſt confirmé par les Sacremens. On
» en comptoit à la verité autrefois ſept (*antiquitus ſunt numerata*)
» ſçavoir le *Baptême*, la *Confirmation*, la *Ste. Céne*, la *Penitence*, l'*Ex-*
» *trême Onction*, l'*Ordre* & le *Mariage*. Par ces Sacremens on entend
» un ſymbole, ou un ſigne du chriſtianiſme, & en ce ſens on pour-
» roit encore compter un plus grand nombre de Sacremens; mais
» le Sacrement n'eſt autre choſe qu'une action par laquelle Dieu,
» en vertu de ſon inſtitution, agit en nous & nous ſanctifie. XIV. Le
» Baptême eſt le lavement de notre régénération & de notre renou-
» vellement par le S. Eſprit, où Dieu nous purge de nos pechez par
» la parole & par l'eau, ce que les adultes peuvent obtenir par leur
» foi, & les enfans par la foi de leur parrein & du Prêtre. XV. Le Sa-
» crement du corps & du ſang de J. C. eſt ſon vrai corps & ſon vrai
» ſang, comme il l'a dit lui-même, *Mangez, ceci eſt mon Corps; Bû-*
» *vez, ceci eſt mon ſang.* Ce qui n'auroit pû ſe faire ſi le pain & le vin
» n'euſſent été changez au corps & au ſang, & quoique les ſymboles
» externes & les eſpéces (*Species*) (1) du pain & du vin demeurent,
» ce n'eſt pourtant autre choſe que le corps & le ſang de J. C. XVI. Il
» faut prendre le Sacrement, non ſous une eſpéce ſeulement, parce
» que Jeſus-Chriſt a dit lui-même, *Jean VI. Si vous ne mangez ma*
» *chair, & ne bûvez mon ſang, vous n'aurez point la vie éternelle.*
» Nous accordons à la verité que là où eſt le corps, là auſſi eſt le ſang;
» mais Jeſus-Chriſt nous a commandé de boire & de nous fortifier
» par ce double ſigne; c'eſt pourquoi il n'eſt point contre la foi chré-
» tienne d'adminiſtrer auſſi ce Sacrement aux enfans, ſi leurs parens
» le demandent, parce que cette parole de J. C. regarde auſſi les en-
» fans. XVII. Le ſacrifice de la Meſſe ne repugne pas non plus à
» la foi chrétienne, parce que Dieu a ordonné les ſacrifices: & quoi-
» qu'il n'y ait qu'un ſeul ſacrifice de J. C. on peut pourtant diſtin-
» guer entre le *ſacrifice d'acquiſition*, (c'eſt-à-dire, par lequel nous ac-
» querons le ſalut) & les ſacrifices d'*application* (c'eſt-à-dire le ſacri-
» fice de la Meſſe par lequel on fait l'application du ſacrifice de Je-
» ſus-Chriſt.) XVIII. Ainſi il eſt permis de porter le Sacrement en
» proceſſion, ſelon l'ancienne coûtume de l'Egliſe, à ceux qui croyent

(1) C'eſt-à dire, les apparences, les accidens,

1441. » que le pain eſt le corps de J. C. XIX. Les autres cérémonies eccléſiaſtiques qui ſervent pour l'ordre, comme les ornemens des » Temples, les vêtemens ſacerdotaux, & autres choſes de cette nature, on doit les garder, non par néceſſité, mais pour l'ornement » & pour l'ordre. XX. C'eſt pourquoi on ne veut point preſcrire » de limites aux Prêtres prudens ſur ces ſortes de choſes. On les avertit ſeulement de ne pas ſe détourner de la verité pour des ſujets » ſi legers. XXI. Et comme les Prêtres ſont des hommes, l'Ecriture » ſainte ne leur défend pas de ſe marier; mais ſelon *S. Paul*, ils feront mieux de vivre dans une vraïe chaſteté, & d'amener leurs » auditeurs à une vraïe penitence, à la doctrine de la verité ſur le » ſujet des Sacremens, ſur tout de celui du corps & du ſang de J. C. (a).

(a) *Theob.* ubi ſupr.

Reflexions ſur la confeſſion des Calixtins.

VI. Cette piéce ſynodale eut le ſort de la plûpart de celles qu'on deſtine à concilier les religions; c'eſt de ne contenter aucun des partis. Comme elles ſont pleines d'équivoques, elles ſont ordinairement fort litigieuſes, & au lieu de terminer les controverſes, elles en enfantent quelquefois de nouvelles. C'eſt pourquoi *Æneas Sylvius* n'avoit pas tort d'appeller *diſcordante* cette ſorte de *concorde*. *Theobald* qui a donné ces articles, les a comparez à l'*Interim* de *Charles-Quint*, dont les Catholiques & les Proteſtans ſe plaignirent également. *Balbin* qui témoigne avoir eu ces mêmes articles entre les mains, les a regardez comme une eſpece de hapelourde que montroit *Rockizane*, pour ébloüir les Calixtins par l'appas de la communion ſous les deux eſpéces, & les Catholiques par celui du ſacrifice de la Meſſe, de la Tranſſubſtantiation & des cérémonies, & tout cela dans la vûë d'obtenir l'archevêché de Prague (b).

(b) *Epit.* L. V. C. III. p. 503.

Reglemens faits par une autre aſſemblée eccleſiaſtique.

VII. Cochlée au reſte fait mention d'une autre aſſemblée eccleſiaſtique tenuë cette année ſous l'autorité de *Ptaczeck* par l'Univerſité de Prague, *par le clergé & par les conſuls des communautez de la même ville*. Le réſultat de cette aſſemblée conſiſtoit en ſept articles, qui ne ſont point équivoques. 1. » Que les concordats de la ſainte » Egliſe, appellez *compactata*, ſeront tenus & effectuez par tous. 2. » Que tous les Prédicateurs ſoûtiendront que la communion ſous » les deux eſpéces eſt vraie, utile & ſalutaire. 3. Que perſonne n'oſe » prêcher qu'on prend autant ſous une eſpéce que ſous les deux, » parce que c'eſt contredire ceux qui communient ſous les deux eſpéces. 4. Que perſonne n'oſe communier ſous une ſeule eſpéce, » ni en public, ni en particulier. 5. Que tous les curez, (*celebrantes*) » communient le peuple de leur propre main ſous les deux eſpeces. » 6. Que perſonne n'oſe inſulter & diffamer les communians (ſous

» les

» les deux eſpéces) ni les appeller hérétiques & ſchiſmatiques; mais » qu'ils ſoient tenus de tous pour vrais fideles. 7. Que tous les prê- » tres ou moines de Prague ſoient ſous l'obéïſſance de Maître *Przi- » bram*, & de Maître *Procope* (de *Pilſeu*) & que ceux qui le refuſeront » ne ſoient pas ſoufferts. » (a). Le lieu de cette aſſemblée n'eſt point marqué. Je ne ſçais ſi c'eſt la même dont parle *Balbin* en ces termes : *L'autre partie des Utraquiſtes* (1) *qui faiſoient profeſſion de s'en tenir aux décrets du Concile de Baſle, aſſembla un ſynode à* TREBONE (2), *& élut pour archevêque un certain* NICOLAS (3). *Sous lui les Taborites, race née pour le carnage & les incendies, quoique affoiblis tant par la paix que par la guerre, firent irruption en Autriche, où ils mirent tout à feu & à ſang, en remporterent beaucoup de butin & firent pluſieurs priſonniers.* ULRIC DE ROSEMBERG *qui avoit fait ſa paix avec les Taborites de* PILSEK *& de* WODNIA, *fut chargé par l'Empereur d'accommoder les Taborites & les Etats de Hongrie, moyennant une certaine ſomme d'argent qu'ils donnerent pour le rachat des priſonniers* (b). Cette particularité fait voir que la paix étoit fort chancelante, qu'on ne ſuivoit pas aveuglément *Rockizane*, & que la face des choſes étoit toujours fort variable en Bohême.

1441.

(a) *Cochl.* I IX. p. 335.

(b) *Balb.* ubi ſupr. p. 503.

Paix entre *Wladiſlas* roi de Pologne, & *Elizabeth* reine de Hongrie.

VIII. Ceci nous amene en *Hongrie* où les Taborites cherchoient à pêcher en eau trouble pendant les agitations de ce Royaume, déchiré par deux puiſſans partis fort acharnez l'un contre l'autre. Le Roy de Pologne, aſſiſté du fameux *Jean Corvin Hunniade*, y avoit fait de grands progrès dès l'année précédente après une victoire qu'il avoit remportée ſur les troupes d'*Elizabeth*. Il en fit encore de conſiderables cette année, non ſans trouver beaucoup de réſiſtance de la part des Hongrois, qui renforcez par les Bohémiens & par les Allemans, ſoutenoient ſous la reine *Elizabeth* le parti du jeune *Ladiſlas*. Ces troupes avoient à leur tête *Jean Giskra*, gentilhomme Bohémien, que l'hiſtoire nous repréſente comme un des plus grands capitaines de ſon temps. Il remporta pluſieurs avantages ſur le parti de *Wladiſlas*, & lui enleva pluſieurs places de la haute Hongrie. On dit même que dans la ſuite de ces guerres il battit avec 4000 Bohémiens & Moraves ſeulement, une armée de 16000 hommes commandez par *Jean Corvin Hunniade*, qui fut depuis roy de Hongrie, & qui ſe rendit ſi redoutable aux Turcs (a). D'autre côté, les Taborites, ennemis de ce dernier parti, & plus favorables à la Pologne,

(a) *Czechor.* ubi ſup. Lib. V. Cap. VI. p. 620. 622.

(1) C'eſt-à-dire les *Communians ſous les deux eſpéces.*
(2) C'eſt apparemment *Trebnitz.*
(3) C'eſt apparemment le même que *Theobald* appelle *Ales Wrzeſtiouski.*

1441. faisoient des courses en Hongrie, qui mettoient tout le royaume en combustion. C'est ce qui obligea le Pape à y envoyer le Cardinal *Julien* pour tâcher d'appaiser ces troubles, ou pour en profiter. Il est certain, comme on l'a vû, qu'*Elizabeth* avoit reconnu *Felix V.* & l'on crut qu'*Eugene* voulut regagner cette Princesse, en lui offrant ses bons offices. *Julien* avoit ordre en même temps de s'aboucher avec *Wladislas* pour le même sujet. Il trouva les deux partis assez disposez à la paix, & il ne s'agissoit plus que des conditions. Pour en convenir, le Cardinal porta *Wladislas* à se rendre à *Javarin* où étoit la Reine; la paix s'y conclut de la maniere du monde la plus agréable pour les deux partis, comme on le peut voir dans les Historiens de *Pologne*. Mais la Reine ne joüit pas long-temps de ce bonheur, puisqu'elle mourut peu de jours après, sçavoir le 19 ou le 24 de Septembre de 1442. non sans soupçon de poison. Tous les Historiens s'accordent à donner de grands éloges à cette Princesse, sur tout à sa modestie dans la prosperité, & à sa constance dans l'adversité. L'opposition qu'on faisoit des vices de la mere qui étoit l'Impératrice *Barbe*, aux vertus de la fille, faisoit appeller la derniere, la meilleure fille de la plus méchante mere qui fût jamais.

Affaires étrangeres. *Italie, Espagne.* Soumission des Jacobites & des Ethiopiens au Siége de Rome.

IX. Il se tenoit toûjours une espéce de Concile à *Florence* où étoit encore *Eugene IV.* recevant les coups de foudre de *Basle*, & les repoussant par d'autres coups de foudre. Au milieu de cette tempête il ne laissa pas d'éprouver des jours sereins & lumineux, pour le consoler dans ses épreuves. Telle fut la soûmission des *Jacobites* & des *Ethiopiens* au Siége de Rome. Il les y avoit invitez après l'union des Grecs & des Arméniens. Leurs députez arriverent au commencement de 1441. L'abbé André chef de la députation des *Jacobites* donna dans sa harangue des titres magnifiques au Pape. Je n'y trouve pourtant point ceux de *Vicaire de J. C.* & de *Dieu en terre*, qu'on donne communément au Pontife Romain. Ainsi il faut que l'Orient le cede à l'Occident en matiere d'hyperboles. Le Pape leur fit donner une formule de foi qu'ils accepterent avec soûmission.

Leur origine & leurs opinions.

X. Je rapporterai ici leur origine & leurs opinions dans les termes du Continuateur de M. *Fleury*. *Ils ont tiré leur nom* (les Jacobites) *d'un certain* Jacques *Syrien de nation, disciple d'*Eutyche *& de* Dioscore, *dont il soutint & étendit tellement l'hérésie dans l'Asie & dans l'Afrique, au commencement du VI. siécle, qu'enfin toutes les autres sectes differentes dans lesquelles les* Eutychéens *étoient divisez se réünirent au VII. siécle en celle des* Jacobites, *qui étoit la plus nombreuse & la plus étenduë. Leur Patriarche particulier est à Caremet ville de*

la Mésopotamie, & prend le titre de Patriarche d'Antioche, quoiqu'il y ait un schismatique Grec qui le soit, & qui a son siége à Damas ; & depuis le schisme les Jacobites *ont tellement prévalu par-dessus les Grecs, qu'ils se sont rendus presque tout seuls les maîtres du siége patriarchal d'Alexandrie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs ; & il a sous soi celui de l'*Ethiopie, *où les Chrétiens sont presque tous* Eutychéens *ou* Jacobites. *Ainsi leurs erreurs ne sont presque pas differentes de celles des Grecs* (a). Ce que dit cet Auteur que presque tous les Chrétiens d'*Ethiopie* étoient *Eutychéens* ou *Jacobites* est difficile à concilier avec l'opinion commune, qui fait les *Ethiopiens* ou *Abyssins* sujets du fameux *Prête-Jean* ou *Prêtre-Jean*, puisque l'histoire dit que ce prétendu Empereur d'*Ethiopie* & ses sujets étoient *Nestoriens*, directement opposez aux *Jacobites*. Il y a encore une autre difficulté à croire que les Ethiopiens, dont les députez vinrent à Florence, fussent sujets du *Prête-Jean*, puisqu'il paroît par des témoignages qu'il n'est pas aisé de contester, que ce dernier dominoit, non en Afrique, mais en Asie, & que même sa race étoit éteinte environ trois siécles avant le Concile de Florence (b). Quoi qu'il en soit, les Ethiopiens alors commandez par l'Empereur *Constantin Zera Jacob*, c'est-àdire, *Semence de Jacob*, offrirent de se réünir & se réünirent dans le Concile de Florence au Siége de Rome. Si ce fut sincerement ou non, je m'en rapporte aux sçavans Auteurs du Dictionnaire de *Trevoux*, qui disent qu'il est constant que les Ethiopiens ou Abyssins n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que lorsque leurs affaires ont été en desordre (c). En effet il paroît par l'histoire, que cette union n'eut pas de suite (d).

1441.

(a) *Hist. Eccl.* Tom. XXII. p. 352.

(b) *Francisc. Pagi.* Tom. III. §. XCV. XCVIII.

(c) Au mot *Abyssins.*

(d) *Fleury* ubi sup. p. 355.

Procedez du Duc de Milan, à l'égard d'*Eugene IV.* & de *Felix V.*

Il conclut la paix avec les Florentins & les Venitiens.

XI. Un bel esprit d'Italie en ce temps-là, *François Philelphe*, pensionnaire du Duc de Milan, écrivoit l'an 1440. aux Florentins, que *Felix*, gendre, & même gendre cheri de ce Duc, ne put jamais le gagner ni par prieres, ni par promesses : le Duc disoit que *sa premiere alliance étoit avec Dieu, & qu'il n'y a point d'honneur & de recompense comparable à celle que Dieu donne à la vertu* (e). Si cet héroïsme étoit sincere, il ne dura pas long-temps, puisque le Duc ordonna l'année suivante de traiter avec *Felix*, & de lui offrir de le rendre maître de Bologne, & de lui remettre les places de l'Eglise Romaine. Il est vrai que pour l'exécution de ses offres, & pour défendre ses propres Etats, il demandoit à *Felix* de grosses sommes d'argent. Ce dernier en offrit une partie, & *Philippe* promit d'envoyer bien-tôt une ambassade à Basle pour reconnoître *Felix* ; ce qui ne s'exécuta point (f).

(e) *Philelph.* Epist. L. IV. Ep. 20. ap. *Fr. Pagi*, ubi sup. p. 623.

(f) *Fleury* ubi sup. p. 362. 363.

1441. Cette année se conclut la paix entre le Duc de Milan & les Florentins, les Venitiens & autres conféderez. Comme *Eugene* n'étoit pas de ce nombre, il se plaignit beaucoup de ce qu'ils avoient partagé entr'eux *Bologne* & le reste de la *Romagne*, au lieu de les lui restituer, comme appartenant à l'Eglise (a).

(a) *Pogg.* Hist. Florent. p. 359.

Le roi d'*Arragon* rompt avec *Eugene IV.* & se déclare pour le Concile de Basle & pour *Felix V.*

XII. On a vû l'année précedente le manége du Roi d'Arragon avec les Papes concurrens, dans le dessein de se livrer au plus offrant; mais la rupture éclata entre *Alfonse* & *Eugene* par les progrès de l'un dans le royaume de *Naples*, & les anathêmes de l'autre; comme on en peut voir les actes dans l'un des Continuateurs de *Baronius* (b). C'est ce qui détermina le Roi d'Arragon à se déclarer ouvertement pour le Concile de Basle & pour *Felix V.* « Le Concile de Basle, » dit le Continuateur de M. *Fleury*, reçut des lettres d'*Alfonse*, qui » mettoit ses six royaumes sous l'obéïssance de *Felix*, & promettoit » encore de bien plus grandes choses si on lui envoyoit quelque » Légat à *latere*. On choisit pour cette dignité & pour cet emploi » *Jean de Ségovie*, qu'on nommoit le Cardinal de *St. Calixte*, à qui » l'on donna un plein pouvoir sur toute l'Italie & les Isles adjacen» tes, afin de faire connoître dans tout ce païs la justice du Concile » de Basle, de procurer la soûmission au Pape *Felix*, & de ménager » la paix entre *Alfonse* & *René d'Anjou* (c) ». A l'égard du Roi de *Castille*, non seulement il demeura constant dans l'obédience d'*Eugene*, mais il écrivit au Roi de *France* pour l'exhorter à l'imiter à cet égard. C'est ce qui paroît par une lettre de remerciement de ce Pape, où il prie en même temps le Roi de Castille d'écrire sur le même pied aux autres Princes Chrétiens. Il y avoit alors de grandes broüilleries en Castille à l'occasion de *Dom Alvarez de Lune*, qui avoit un si grand crédit auprès du Roi, qu'il en avoit fait chasser les Princes Arragonois. Cette faveur lui avoit attiré la haine de tous les Grands; & l'affaire étoit sur le point d'éclater par une guerre intestine. C'est ce qui obligea *Eugene* à en écrire à *Marie* reine de Castille, qui avoit pris parti pour les mécontens dans cette querelle, aussi-bien qu'au Roy de Navarre, pour exhorter les uns & les autres à la paix.

(b) *Rayn.* 1441. n. 16.

(c) *ubi supra* p. 364.

France & Angleterre.

XIII. Il ne se passa rien de considerable cette année entre la France & l'Angleterre, par rapport au civil, moins encore par rapport à l'ecclesiastique. On a vû le peu de succès des conférences d'*Arras* pour la paix. La Duchesse de *Bourgogne* qui l'avoit fort à cœur, obtint qu'on les renouvellât à *Saint Omer*. Mais elles n'eurent pas plus de succès que les précedentes, par des prétextes recherchez depart

1441.

& d'autre, parce qu'ils ne vouloient ni les uns ni les autres la paix, quoiqu'ils en eussent à peu près également besoin. Cependant *Charles VII.* profita de ces apparences de paix, pour reprendre plusieurs places sur les Anglois, comme *Creil*, *Pontoise* dans l'*Isle de France*, & d'autres villes importantes, tant en *Normandie* qu'en d'autres Provinces. Je n'ai pas remarqué dans l'histoire de ces deux nations, qu'il y ait eu personne de la part du Pape dans les négociations de cette année. J'ai pourtant peine à croire que ce ne soit une omission, comme on en trouve beaucoup dans les Historiens, sur tout par rapport à l'ecclésiastique.

Diete de Mayence.

XIV. Dans la diete de *Nuremberg* tenuë l'année précedente sans beaucoup de fruit, l'Empereur en avoit ordonné une pour cette année à *Mayence*, afin d'y remedier au schisme inévitable par la desunion du Concile de Basle avec *Eugene IV.* au sujet de l'élection de *Felix V.* & de déliberer en même temps sur les griefs de l'Empire proposez au Concile de Basle. L'Empereur avoit promis de se trouver à cette diete; mais, trop occupé ailleurs (1), il y envoya ses ambassadeurs avec ses ordres. Le Roi de France & plusieurs autres Princes étrangers y avoient aussi les leurs, aussi-bien que le Concile de Basle & les deux concurrens. D'abord *Jean de Segovie*, créé Cardinal par *Felix*, & envoyé comme Legat du Concile à la diete, prétendit avoir audience en qualité de Cardinal & de Legat à *latere*, consentant qu'on en usât de même à l'égard des Legats d'*Eugene*. *Jean de Segovie* écrivit aussi-tôt au Concile de Basle, pour donner avis de ce qui se passoit, & demander qu'on lui associât d'autres ambassadeurs pour l'appuyer. Le *cardinal d'Arles* y fut envoyé avec *Jean de Grienwalde* évêque de *Frisingue*, & Cardinal de la façon de *Felix*. Les Princes de l'Empire déclarerent d'abord au cardinal d'*Arles* que pour lui ils le recevroient comme vrai Cardinal (2) pourvû qu'il ne prît pas la qualité de Legat de *Felix*, & que ses collegues ne se portassent point pour Cardinaux. Après bien des contestations, il fallut que les ambassadeurs du Concile cédassent, de peur que la diete ne se rompît sans pouvoir défendre la cause du Concile & de *Felix*, ce qu'ils firent dans une assemblée generale le 24. Mars. Le lendemain les ambassadeurs d'*Eugene* furent oüis. Les principaux étoient *Jean de Carvaial* Espagnol, évêque de *Plazencia* en Espagne (3), & le célebre *Nicolas de Cusa* archidiacre de *Liege* & Protonotaire apostoli-

(1) En Autriche où *Albert VI.* d'Autriche étoit entré à main armée.
(2) Il étoit de la création de *Martin V.*
(3) *Eugene* le fit depuis Cardinal.

1441. que (1). Les uns & les autres furent oüis plusieurs jours. Après quoi la diete conclut que pour la paix de l'Eglise il falloit assembler un Concile general dans quelque autre endroit que Basle & Florence; Que si les concurrens, ou l'un d'entr'eux n'en vouloient pas nommer un, l'Empereur en nommeroit six en France & six en Allemagne pour choisir, & qu'il falloit absolument que ce Concile commençât au 1. d'Août de 1442 (a). Cependant il fut résolu qu'on assembleroit une diète à *Francfort* au mois de Mai de la même année.

(a) *Franc. Pagi.* ubi supr. p. 618. 619.

Decret du Concile de Basle touchant la fête de la *Visitation de la Ste. Vierge.*

XV. L'autorité du Concile de Basle commençoit à chanceler. La diète de Mayence le tenoit en échec, & l'empêchoit d'avancer. Ses deux actes les plus éclatans étoient fort controllez. La déposition d'*Eugene* déplaisoit à tout le monde. L'élection de *Felix* ne se soutenoit guéres que par des intrigues & à force d'argent, comme on accusoit *Felix* de ne le pas épargner. Il se tenoit bien des congregations, mais elles se passoient en disputes. C'est pour cela que les sessions publiques étoient fort rares & fort steriles. Il s'en tint une cette année qui fut la 43. Encore ne roula-t-elle que sur une affaire étrangere au Concile, & sur laquelle, selon la devotion générale d'alors, il ne pouvoit guéres y avoir de dissentimens. C'étoit la célebration de la fête de la *Visitation de la Vierge*. Cette solemnité avoit déja été instituée par *Urbain VI.* & confirmée par *Boniface IX.* Mais comme cette institution se fit dans un temps de schisme, ceux de l'autre obédience n'avoient pas voulu s'y soûmettre. Le Concile de Basle voulut donc en faire un decret qui fût généralement observé; mais je ne sçai si la conjoncture étoit plus favorable; au moins étoit-elle à peu près la même. Quoi qu'il en soit, *le Concile ordonna qu'elle seroit célebrée le 2. de Juillet chaque année dans toute l'Eglise, & par tous les fidèles, accordant à ceux qui assisteroient à Matines, à la Procession, au Sermon, à la Messe, aux premieres & secondes Vêpres, pour chacun de ces offices, cent jours d'indulgences* (b). Les Peres du Concile alleguoient pour motifs de ce decret, le grand besoin qu'on avoit de l'intercession de la Vierge dans ces temps de désunion. Les antagonistes du Concile au contraire, entre lesquels sont les trois continuateurs de *Baronius* (c), prétendoient que c'étoit une pure hypocrisie, pour en imposer au monde. Je laisse aux Théologiens à décider sur l'efficace de l'intercession de la Vierge. Je ne voudrois pas non plus imputer au Concile un principe aussi odieux que l'hypocrisie; mais en historien je crois pouvoir rendre deux raisons du choix que fit le Concile de cette conjoncture pour donner ce decret. L'une

(b) *Fleury* hist. Eccl. T. XXII. part. II. p. 361.

(c) *Raynald, Bzovius & Spondanus.*

(1) *Nicolas V.* le fit Cardinal.

1441.

étoit de ne pas perdre le droit de tenir des sessions publiques, l'autre de n'y rien décider sur les questions qui étoient alors sur le tapis avant la diète prochaine de Francfort.

Si le Concile fut d'accord sur le decret même, il n'en fut pas ainsi sur la maniere de le concevoir. Les uns prétendoient qu'il falloit le publier *au nom de Felix, par l'approbation du Concile*; les autres que l'on mit seulement *sous le pape Felix président*. Ce dernier avis l'emporta (a).

(a) *Pagi.* ubi sup. p. 628. *Fleury*, ubi sup. p. 361.

1442.

Hongrie & Bohême. Mort de la reine *Elizabeth.*

XVI. La mort inopinée de la reine *Elizabeth* rompit toutes les mesures de la paix en Hongrie. Comme elle s'étoit faite à l'avantage de *Wladislas*, il regretta sincérement *Elizabeth*. Il étoit devenu par cette paix administrateur du royaume de Hongrie, & tuteur du jeune *Ladislas*, & il devoit hériter du Royaume, en cas que ce jeune Prince vînt à mourir. Mais il prévit bien que la Reine n'étant plus, tout le traité s'en iroit en fumée. En effet, peu de temps après sa mort, les deux partis se remirent en campagne avec plus d'animosité que jamais. La plus grande partie des Grands de Hongrie se rangérent sous les drapeaux du roi de Pologne. Le seul *Giskra* tint bon avec ses Bohêmiens & ses Moraves, entre lesquels il y avoit plusieurs grands Seigneurs de l'une & l'autre Province. Il battit plus d'une fois l'autre parti avec peu de troupes. Enfin le cardinal *Julien* assisté de l'evêque d'*Agria* (1) en haute Hongrie, de l'avis de l'Empereur, renoua le traité de paix. Elle se fit heureusement; & de part & d'autre on résolut de tourner ses armes contre les Turcs, au grand contentement du Cardinal, & de *Hunniade*, qui brûloit d'impatience de signaler sa valeur dans cette guerre, où il fut en effet plus heureux que dans l'autre, puisqu'il gagna sur les Turcs plusieurs victoires signalées, qui les obligérent à demander la paix.

Expeditions contre les brigands qui infestoient la Bohême.

XVII. Après cette digression qui ne m'a pas paru hors de sa place, à cause de la liaison qu'avoient alors ensemble les affaires de Bohême & de Hongrie, revenons en Bohême. Elle n'étoit pas moins agitée sous les apparences de la paix, que pendant une guerre ouverte, soit qu'une espéce d'anarchie dont on se flatte aisément sous une regence, soit que les differends de religion en fussent le prétexte. Tout le royaume étoit plein de brigands. Comme ils s'étoient emparez de plusieurs forts dans la campagne, ils pilloient & massacroient impunément en plein jour, de sorte que les païsans étoient contraints d'attendre la nuit pour labourer & ensemencer les terres. Ce fut pour s'opposer à ces violences, que les gouverneurs s'étant

(1) *Simon Rozgon*, dont *Giskra* avoit épousé la niéce. *Czech.* n. 6. ubi sup p. 623.

1442. aſſemblez, ordonnérent à la nobleſſe de chaque diſtrict, de prendre les armes, & même de ſe joindre pluſieurs enſemble, quand un ſeul ne ſuffiroit pas pour exterminer ces voleurs. Ce torrent de brigandage fut un peu arrêté par ces meſures. On en executa pluſieurs. Il y en avoit un entre autres qui s'étoit emparé du château de *Huſſinetz*, dans le dictrict de *Prachin*, d'où il infeſtoit toute la Province. Ce cercle ſe joignit avec celui de *Glatau* pour l'y aller aſſiéger. On ne put le réduire qu'en l'affamant. Encore obtint-il par compoſition la liberté de ſe retirer ailleurs. Pluſieurs gentilshommes de marque furent employez à cette ſeule expedition. Les brigands d'une fortereſſe nommée *Skali* n'en furent pas quittes à ſi bon marché: aſſiégez & forcez par les Seigneurs de *Schvvamberg* & de *Colovvrat*, ils furent pendus ſans quartier. L'exemple des Bohêmiens réveilla les voiſins, où ces petits tyrans ne ſe faiſoient pas moins redouter, comme en *Miſnie* & en *Siléſie*. Le Margrave de *Miſnie* vint avec ſes troupes les chaſſer de *Blankeſtein*, & en délivra les villes de *Bautzen* & de *Gorlitz*. Il y avoit déja quelques années qu'un de ces voleurs, qui commandoit à *Nacod* ville de Bohême, exerçoit des brigandages en Siléſie. Ceux de *Breſlavv* & de *Schvveidnitz*, animez par les heureux ſuccès des autres, ſe mirent en devoir de l'en chaſſer. A leur approche il alla au devant d'eux avec 100. chevaux; mais voyant leur nombre & leur bonne réſolution, il rentra dans la ville, où il fut vigoureuſement aſſiégé. Craignant d'être pendu comme les autres brigands, ils ſe rendit au bout de deux jours. Les vainqueurs mirent le feu à ce nid de voleurs (a). On ne leur fit pas plus de quartier en *Moravie*. Malgré toutes ces expéditions, il vint avis en Bohême que ces perturbateurs du repos public avoient fait enſemble une ligue, & qu'ils menaçoient d'une guerre ouverte. On envoya contr'eux à *Gitſchin*, où ils s'étoient aſſemblez, le général *Ales Wrzeſtiovvski*, qui les diſſipa, & brûla le lieu de leur retraite. Mais les fatigues de cette expédition, jointes à ſon grand âge, lui coûterent la vie; quelques-uns dirent néanmoins qu'il avoit été empoiſonné. Je l'ai nommé, tout barbare qu'eſt ſon nom dans notre langue, parce que l'Hiſtoire a beaucoup loué ſes vertus militaires, politiques & religieuſes.

(a) *Theob.* ubi ſupr. Cap. XIII. *Merian.* Bohem. Topograph.

Diviſions inteſtines de la Bohême.

XVIII. Mais les diviſions inteſtines, plus difficiles à éteindre, n'en demandoient pas de moins efficaces que l'extinction des voleurs. D'un côté les Gouverneurs étoient trop foibles pour dompter un peuple fougueux & accoutumé depuis longtemps au ſoulevement. De l'autre leur meſintelligence en matiere de religion ſervoit de prétexte aux

factieux

1442.

factieux pour remuer. Les Taborites, reveillez à la faveur d'une regence foible, où chacun vouloit être gouverneur & roi, n'approuvoient point la confession de foi de l'Université de Prague rapportée ci-dessus. Ils se plaignoient encore plus de celle de *Rockizane* qui, à leur gré, ne cédoit tant au Pape que pour être archevêque. *De tant de véritez célestes*, disoient-ils, *il ne retient que l'usage du calice;* encore n'est-il pas bien orthodoxe là-dessus. C'est ce qui donna lieu l'année suivante à un nouveau Synode à *Cuttemberg*, tant des Calixtins que des Taborites.

Ambassade à l'empereur *Frideric III.* pour lui demander le jeune *Ladislas.* Il le refuse.

XIX. Pendant que ces choses se passoient, les Gouverneurs de Bohême ne voyant aucun moyen d'y rétablir la paix, ni par force, ni par amitié, résolurent d'un commun accord d'envoyer pour la troisiéme fois une ambassade solemnelle à *Frideric III.* pour lui demander le jeune *Ladislas*. Les ambassadeurs étoient *Ménard de Maison-neuve*, *Jacaubek Bilinsky* & *Jean Socol*, avec des sénateurs des trois villes de Prague. Ils avoient ordre de prier l'Empereur de permettre que *Ladislas* fût élevé en Bohême pour en apprendre la langue, les loix & la religion, comme *Ptaczeck* l'eût voulu. L'Empereur qui se doutoit de cette derniere vûë, leur répondit avec beaucoup de douceur, qu'il arriveroit de grands troubles en Hongrie & en Autriche, s'il éloignoit *Ladislas* d'auprès de lui; Qu'il s'étonnoit de leur méfiance, puisqu'il étoit assez clair que *Ladislas* seroit mieux élevé à sa cour qu'en Bohême où tout étoit en trouble; Que d'ailleurs il ne pouvoit abandonner la tutelle d'un Prince qui étoit son parent de si près, & qui lui avoit été si fort recommandé par la Reine sa mere. On prétend que les Hongrois & les Autrichiens firent la même demande & reçurent le même refus.

Les Bohêmiens offrent la couronne a l'imperatrice *Barbe.*

XX. Sur ce refus on prit d'autres mesures. Les Gouverneurs craignant que les Bohemiens, à l'imitation des Hongrois, n'appellassent un Roi étranger, résolurent de se jetter entre les bras de l'impératrice *Barbe*. On disoit que rentrée en elle-même, elle avoit changé de conduite. Comme elle passoit d'ailleurs pour avoir été dans les interêts de *Jean Hus* & de sa secte, *Ptaczeck* & ceux de son parti en auguroient bien pour se soutenir. Quelques Historiens ont soupçonné que c'est de là qu'étoient venus les mauvais bruits qu'on avoit répandus contre les mœurs de cette Princesse, & en particulier l'accusation d'athéisme dont *Æneas Sylvius*, & après lui tous les autres auteurs Catholiques Romains l'avoient chargée. *Theobald* lui-même, tout Protestant qu'il étoit, confesse que ce n'est que sur leur parole qu'il a dit d'elle autant de mal qu'eux, & il témoigne en même-temps qu'il

1442. a lû des Auteurs qui en ont parlé tout autrement, & qui même ont fait son apologie. Quoiqu'il en soit, on envoya une ambassade à *Barbe* qui étoit alors en Hongrie, & on peut juger qu'elle ne se fit pas beaucoup prier pour accepter la couronne.

Elle l'accepte & demande 3 choses. Sentimens des Bohemiens sur cela.

XXI. Comme elle avoit déja été couronnée Reine de Bohême plusieurs années auparavant, elle y écrivit avant que d'arriver, des lettres comme Reine. Le Seigneur *Kruschina de Leishtemberg* l'alla prendre sur les frontieres de Moravie, où des Gentilshommes Hongrois l'avoient accompagnée. De là elle se rendit à *Czaslau* capitale du cercle de ce nom. Trois Seigneurs du parti Calixtin, *Ptaczech*, *Holygski* & *Podjebrad*, l'y allerent trouver. On ne dit pas si ce fut par ordre, ou de leur propre mouvement. De *Czaslau*, ils la conduisirent à *Melnichs*, l'une des villes de son appanage. Ce fut là que les Bohemiens lui envoyérent des ambassadeurs pour faire une espece de capitulation. L'Impératrice leur demanda trois choses par l'organe de *Ptaczeck*. 1. La disposition des mines. 2. Les impôts sur les boissons (*Potulentorum*). 3. Le château de Prague pour y faire sa résidence (1). Les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient point ordre de s'expliquer là-dessus; mais qu'ils en écriroient à leurs principaux, & qu'ils en solliciteroient la réponse au plus vite. Quand ces propositions furent portées à Prague, il y eut là-dessus une grande diversité d'opinions. Les uns s'emportant contre *Ptaczeck*, comme s'il eût voulu s'emparer de tous les revenus du royaume, afin de dompter les Bohemiens, disoient qu'il falloit bien se garder de lui tant accorder, de peur qu'il ne s'en prévalût pour executer ensuite tout ce qu'il voudroit, abusant de la faveur de la Reine. Les autres, qui n'approuvoient pas plus les propositions que faisoit *Ptaczeck*, parce qu'on soupçonnoit qu'il faisoit parler la Reine pour son propre interêt, croyoient pourtant qu'il ne falloit pas le rebuter tout-à-fait, parce qu'il avoit la plus grande partie de la Noblesse à sa disposition, & qu'étant le maître des troupes, il pourroit obtenir par force, par des incendies & des massacres, ce qu'on ne voudroit pas lui céder de bonne grace. Après une longue déliberation, il fut résolu d'amuser *Ptaczeck* par de belles paroles, & d'offrir à la Reine la moitié du revenu des mines & des impôts des brasseries, pourvû qu'elle promît par écrit de ne rien demander davantage. Autant que j'en puis juger cette négociation s'en alla en fumée.

Ptaczeck prend le titre de suprême gouverneur des villes de Prague.

XXII. *Ptaczeck* voyant échouer son projet, s'avisa d'un autre stra-

(1) 1. *Jus fodinarum liberum.* 2. *Tributi potulentis impositi reditus.* 3. *Arx Pragensis in quâ degeret.*

1442.

tagême. Il accepta pour lui les conditions que ceux de Prague n'avoient faites que par maniere d'acquit, & prit le titre de *suprême* (1) *Gouverneur des villes de Prague*, dont il ménagea l'amitié pendant toute sa vie, n'ignorant pas combien leur secours lui seroit necessaire par rapport à ses vûës. Ainsi, chargé de l'administration du royaume, il résolut d'en assembler les Etats, où l'on créa des charges pour faire la guerre aux brigands. Chaque canton avoit un chef : *Maison-neuve* qui est appellé ici Burggrave ou prefect suprême des forteresses de *Prague* & de *Carlstein*, commandoit avec *Jean Kolovvrath* les cercles de *Slan* & de *Prague* ; *George Podjebrad*, celui de *Gratz* ; *Rosemberg* celui de *Bechin* ; *Micholovitz* celui de *Prachin* ; *Schvvanberg* celui de *Pilsen* ; *Guttenstein de Rabenstein* celui de *Satzer* ; *Hasenberg* celui de *Raudniz* ; *Michalecz* celui de *Boleslavv*.

Ambassade des Bohemiens à l'Empereur.

Cependant la paix ne se rétablissoit point dans le Royaume, parce que la jalousie du gouvernement y entretenoit la division. Comme on trouvoit que *Ptaczeck* abusoit tyranniquement de son pouvoir, on l'obligea d'assembler les Etats du Royaume, où sous prétexte d'éteindre les factions, on résolut de renvoyer à l'Empereur pour le prier de nouveau de leur envoyer *Ladislas*, & pour lui notifier qu'on éliroit un autre Roi s'il le refusoit. *Ptaczeck* lui-même, à qui cette proposition ne plaisoit pas, fut choisi pour cette ambassade de la part de la haute noblesse, avec *George de Weissembourg*, & il accepta cette commission par politique. On nomma trois députez pour l'ordre des Chevaliers, & un Sénateur de chaque ville. L'Empereur répondit favorablement, que non seulement il leur enverroit *Ladislas*, mais que même il prendroit pour quelque temps l'administration du Royaume, & qu'il établiroit sa résidence à Prague ; qu'il confirmeroit toutes les immunitez & tous les privileges que *Sigismond* & *Albert* avoient accordez tant au public qu'aux particuliers ; & qu'enfin il feroit renouveller & ratifier de nouveau les concordats en matiere de religion par le Siége Apostolique, de quoi il donna aux ambassadeurs des patentes scellées de son sceau & de celui de l'Empire. On peut juger de la joie des Bohemiens, quand on leur apporta une réponse si conforme à leurs desirs. C'étoit en effet là l'unique moyen de mettre fin à leurs miseres ; mais cette réponse n'ayant été suivie d'aucune execution, les hostilitez redoublérent entre des factions d'autant plus furieuses, qu'elles avoient la religion pour prétexte.

(1) Il faut se souvenir de ce qu'on dit de sa grande autorité dans le païs & dans l'armée, sans quoi il seroit mal aisé de comprendre comment il auroit pu s'arroger un si grand pouvoir, ayant des collegues dans le gouvernement.

1442. Synode de Kuttemberg. Confession de foi des Taboristes.

XXIII. Le principal étoit donc d'appaiser les troubles de religion. C'est à cela qu'étoit destiné le Synode de *Kuttemberg*, annoncé l'année précedente. *Rockisane* y parla pour l'Université de Prague & pour les Calixtins. *Balbin* lui associe *Jean de Przibram* dont il a été parlé, & *Nicolas Buskipec* avec *Bedinzich*, tous deux prêtres, pour les Taborites.

La confession de foi des Taborites consistoit dans les articles suivans.

» I. Comme l'Ecriture est la parole du Dieu véritable & éternel; » qu'elle a été écrite par l'inspiration du St. Esprit dans les livres des » Prophetes & des Apôtres, & confirmée par des miracles tout divins, » & que personne en âge de discretion ne peut sans elle parvenir à » Dieu (1): il s'ensuit de là qu'il faut la traduire en langue vulgaire » & maternelle, selon le commandement de St. *Paul*, & qu'il faut la » suivre avec une souveraine vénération. A l'ègard de la doctrine des » Peres, il faut la recevoir quand elle est conforme aux Livres cano- » niques, & la rejetter quand elle y est contraire (2).

» II. Il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes, comme cela est » enseigné dans l'Ecriture sainte, & dans les Symboles de *Nicée* & » d'*Athanase*; il faut l'aimer de toute notre ame & de toutes nos » forces.

» III. Après avoir bien connu Dieu, il faut que l'homme se con- » noisse lui-même; qu'il sache qu'avant la chûte d'*Adam* il étoit dans » l'innocence, mais qu'après qu'*Adam* fut tombé par la ruse du Dia- » ble, il est devenu sujet au péché, & qu'il a été conçû & engendré » d'une semence criminelle; qu'à cette faute originelle, il a ajoûté des » pechez actuels, qui l'ont engagé dans une peine éternelle, dont il » ne peut se relever par ses propres forces.

» IV. L'homme réveillé par le moyen de la parole divine, & par » le sentiment des peines temporelles, lorsqu'il reconnoît ses pechez » par la grace du Saint-Esprit, qu'il en a une sincére douleur, qu'il les » évite autant qu'il peut, qu'il se confie en la misericorde de Dieu » le Pere, & au précieux mérite de J. C. & qu'enfin il ne resiste pas » au St. Esprit, qui par la parole enflamme & augmente sa foi; un » tel homme doit savoir que tous ses pechez lui sont pardonnez par le » mérite de J. C. sans lequel personne ne peut être sauvé, parce qu'il

(1) Ici sont citez *Athan.* in Lib. *contra Gent. Chrys.* in Rom. I. in Math. *Cyrill.* L. 3. *de Fide* ad Reg. *Theoph. Alex.* in secunda Pasch. *Tertull.* contra Hermog. *Hieron.* in I. Cap. ad Titum & ad Demetriad. Virg. Tom. 4. pag. 16. *August.* de Doctr. Christ. Lib. II. cap. 9.

(2) Ici sont citez *Decret.* Dist. 9. Lib. 3. *Noli meis verbis. August.* contra *Crescon. Gramm.* Lib. II. Cap. 31. & Ep. ad *Hieron.* 19.

» eſt l'unique propitiation entre Dieu & les hommes, comme l'ont
» montré les ombres & les types de l'ancien Teſtament.

» V. Et cette foi ſalutaire ne pouvant être ſans les œuvres, ſelon
» St. *Jaques*, juſtifie toute ſeule ſelon St. *Paul*, *Rom. III.* 4. 5. *Gal. III.*
» *Epheſ. II.* en ſorte que le fidele peut approcher en toute confiance
» du thrône de la grace de J. C. notre grand Pontife. *Heb. IV.* & poſ-
» ſeder la tranquilité de ſa conſcience, avec une eſperance inébran-
» lable du ſalut. *Rom. VIII.* Cette doctrine de la juſtification eſt ſur tout
» d'une grande importance, parce qu'elle contient le ſommaire de
» l'Evangile, le fondement de la religion Chrétienne, & la très-con-
» ſolante aſſûrance du ſalut.

» VI. Quoique les commandemens du Décalogue contiennent tou-
» tes les bonnes œuvres que nous ſommes obligez de faire, on ne les
» accomplit pourtant pas ſi parfaitement, à cauſe de l'infirmité hu-
» maine, que l'on puiſſe eſperer le ſalut par l'obſervation de ces com-
» mandemens, beaucoup moins par celle des ordonnances humai-
» nes. *Eſaïe XXIX.* 13. *Ezech. XX.* 11. 13. 18. *Math. XV.* 8. 9. *Marc VI.*
» 7. Or les raiſons pour leſquelles la Foi doit être accompagnée des
» bonnes œuvres ſont 1. La reconnoiſſance envers Dieu. 2. Elles ren-
» dent témoignage à la Foi. 3. L'édification du prochain. 4. Les pro-
» grès dans la ſainteté. 5. La recompenſe de la vie temporelle & éter-
» nelle.

» VII. Par tout où s'enſeigne cette doctrine, là eſt l'Egliſe Chré-
» tienne dont J. C. eſt le chef; & quoiqu'il ſe trouve au milieu d'elle
» des membres morts, quiconque cependant tient cette confeſſion,
» & y regle ſa vie, appartient à cette Egliſe, & hors d'elle il n'y a point
» de ſalut. C'eſt à ſa doctrine & à ſa diſcipline, qu'on doit obéiſſance,
» & non à l'Antechriſt, qui bien qu'il ait toujours l'Egliſe dans la
» bouche, ne ceſſe de la perſecuter cruellement; car la ſucceſſion
» apoſtolique des miniſtres de l'Egliſe, qui ſans doute mérite beau-
» coup d'égards, n'eſt pas attachée à certaines perſonnes & à un cer-
» tain lieu; mais elle eſt fondée ſur la pureté de la doctrine ſalutaire
» enſeignée dans l'Ecriture ſainte, ce qui eſt confirmé par l'autorité
» de St. *Jerôme*, de St. *Ambroiſe*, *de pœnit.* Lib. I. cap. VI. & de *Ter-*
» *tullien*, lib. *de præſcript.*

» VIII. De peur que cette Egliſe viſible ne tombe dans des doutes
» & dans l'infidélité, Dieu lui a donné ſa parole & les ſacremens, qui
» ne ſauroient tromper. La parole ſurpaſſe en excellence les ſacre-
» mens *I. Cor. I.* 17. *Act. II.* 38, parce qu'elle doit préceder les ſacre-
» mens.

1442.

» IX. Les sacremens sont des signes visibles d'une grace spirituelle, » invisible, & de la participation aux biens célestes qu'ils signifient. » Il y en a deux, le *Baptême* & la sainte *Cene*.

» X. Le *Baptême* est le signe exterieur de l'ablution interne du pe- » ché ; les enfans y peuvent aussi être initiez, à condition pourtant » que parvenus à un âge plus avancé, ils feront une confession pu- » blique de leur foi.

» XI. Le sacrement de la sainte *Céne*, qui consiste dans de simple » pain & dans de simple vin, sans nul changement, est le signe du » corps & du sang de J. C. demeurant dans le ciel, lequel la foi s'at- » tribue & s'applique, & sans cette foi personne ne peut recevoir la » chose signifiée par le sacrement, c'est-à-dire, les choses spirituelles » & célestes, qui sont le corps & le sang de J. C.

» XII. Le sacrement de l'Autel n'est que du pain & du vin, qui sont » un signe du corps & du sang de J. C. qui est au Ciel, & que la » foi s'applique, & sans cette foi personne ne peut recevoir la réa- » lité du Sacrement, *rem Sacramenti.*

» XIII. Comme le Sacrement n'est que du pain & du vin, il faut » manger l'un & boire l'autre selon l'institution de J. C. mais il n'est » pas permis de l'offrir pour les vivans & pour les morts, ni de l'en- » fermer dans une châsse, comme s'il étoit un Dieu, ni de le porter » de lieu en lieu, & d'en abuser à plusieurs blasphêmes, contre la » défense expresse de Dieu au premier commandement de la Loi. Il » seroit bien à souhaiter que l'Antechrist, au lieu de cette idolatrie, » nous eût laissé le véritable Sacrement sous les deux especes, selon » les commandemens de J. C.

» XIV. Quoique nous tolerions les ornemens des Eglises, quand » il n'y a ni scandale ni superstition, qu'ils ne ressentent point le fer- » ment de l'Antechrist, & qu'ils sont indifferens ; cependant si quel- » cun y attachoit une vertu salutaire, il faudroit les retrancher & » les défendre. Ce qui regarde particulierement les images ausquelles, » contre le commandement de Dieu, on rend un culte divin ; car » si selon *Esaïe VI.* il n'est pas permis d'adorer les morts, beaucoup » moins l'est-il d'adorer les images, ce qui regarde indirectement » l'invocation des Saints.

» Le XV. article concluoit à exhorter les ministres de l'Eglise à » prêcher avec zèle cette doctrine, les Magistrats à la maintenir, » tous les Chrétiens à en faire profession, pour obtenir la vie éter- » nelle & éviter une éternelle condamnation ; & le même article » mettoit par conséquent au rang des fables tout ce qu'on disoit du

1442.

» feu du Purgatoire ». *Theobald*, qui rapporte cette confession des Taborites, en bon Lutherien, fait une longue exclamation sur leurs dogmes touchant l'Eucharistie, où ils nioient la présence réelle de Jesus-Christ. *C'est une horrible erreur*, dit-il, *qu'ils ont tirée des Livres de* Wiclef. *Bon Dieu!* continue-t-il, *avec quelle fureur le Diable n'a-t-il pas persécuté de tout temps ce saint Sacrement? Le célebre Poëte* Frischling *a fort bien représenté le Diable se vantant d'avoir si bien fait par ses ruses, qu'il avoit ôté la moitié du Sacrement au peuple, & d'avoir persuadé les hommes qu'il n'y a que du pain & du vin dans l'Eucharistie.* A quoi *Theobald* ajoute un passage de *Luther*, au Colloque de *Marpourg*, qui disoit sur cet article, *que nier la présence réelle de J. C. c'étoit ôter l'amande, & ne laisser que la coquille: (Nucleum eripiunt relicto putamine.)* Sans porter mon jugement sur celui de *Theobald*, j'ai été bien aise de le rapporter, parce que quelquefois on n'est pas fâché de connoître le caractere des Auteurs.

Affaires étrangeres. *Italie, Espagne & Portugal.*

Concile de Florence transferé à Rome.

XXIV. Il se passa cette année hors de la Bohême des évenemens assez importans pour interrompre quelque temps le fil de l'histoire. *Eugene*, non content d'avoir excommunié le Général *Sforce* gendre du Duc de Milan, le chassa de la *Marche d'Ancone*, à la persuasion & par le secours de son propre beau pere. C'est ce qui obligea ce Général à se jetter entre les bras du Concile de Basle & de *Felix*, pour se vanger d'*Eugene*, qu'il promettoit même de leur livrer sous de certaines conditions, que le Concile n'accepta pas; soit qu'il ne fût pas en état de les remplir, soit qu'il ne se fiât pas aux offres de *Sforce* (1). Ce fut cette année que le même Pape transfera son Concile de Florence à Rome, & le tint dans l'Eglise de *St. Jean de Latran*. Il y reçut de nouveaux ambassadeurs d'Ethiopie, & on y confirma la réunion faite au Concile de Florence. Les Peres de Basle donnerent de fort mauvaises interprétations à cette translation; ils publioient hautement que le Pape n'avoit transferé son Concile à Rome, que par ces deux raisons: L'une, pour avoir un prétexte de ne pas se trouver au Concile qui devoit être convoqué par ordre des Princes en France ou en Allemagne, n'en voulant souffrir qu'en Italie. L'autre étoit, de faire voir sa suprême autorité sur les Conciles, en les transferant à sa fantaisie d'un lieu à l'autre, comme il avoit fait de *Basle* à *Ferrare*, de *Ferrare* à *Florence*, & de *Florence* à *Rome* (a).

(a) *Fleury* & *Pagi.* ubi sup.

Le Roi d'Arragon se rend maître du royaume de Naples.

XXV. Le Roi d'Arragon vint enfin à bout cette année du dessein ambitieux qui lui avoit tant coûté. C'est la conquête du royaume de

(1) *Pogg.* Hist. Flor. Lib. VIII. pag. 359. L'Editeur de l'histoire de *Pogge* ne met cet événement qu'à 1444. mais les autres Historiens d'Italie le placent à 1442. *Rayn.* 1442. num. XI.

1442.

Naples. Comme cette conquête dépendoit de celle de la ville de Naples, occupée en grande partie par *René d'Anjou*, *Alphonse* s'en rendit maître moitié par force, moitié par surprise. Quelques entrepreneurs ou massons transfuges allerent lui proposer un chemin par lequel, moyenant une bonne recompense, ils l'assuroient de lui pouvoir livrer la place. Le stratagême réussit; *Alphonse* entra par le passage ouvert, non sans beaucoup de résistance de la part de *René* & de ses gens. Ce dernier se retira dans le château, & s'y défendit quelque temps. Mais ne pouvant résister à une armée victorieuse; il fallut capituler, ou plûtôt demander quartier. Il obtint du Roi d'Arragon permission de se retirer auprès de son protecteur sur deux Galéres du Général, qui étoient arrivées trop tard à son secours. De là il alla en France, où les affaires étoient trop brouillées pour le pouvoir rétablir (a). Cette conquête du royaume de Naples, & la paix entre le Duc de Milan & les confédérez, donna pendant quelque temps un peu de repit à l'Italie.

(a) *Æn. Sylv.* Europ. cap. LXV. p. m. 367. 369.

Bulle d'*Eugene* contre les Juifs en Castille.

XXVI. On marque à cette année une Bulle d'*Eugene IV.* envoyée en Castille, pour reprimer les abus que les Juifs y faisoient de certaines concessions qui leur avoient été accordées par le Siége de Rome. Il est défendu par cette Bulle aux Chrétiens de manger & de boire avec les Juifs; d'habiter en même maison; de fréquenter les mêmes bains; de recevoir aucun remede d'eux; & aux Juifs d'exercer aucun emploi public; de bâtir de nouvelles Synagogues; de courir les ruës pendant les fêtes de Pâques; de témoigner contre les Chrétiens; de prendre des nourrices Chrétiennes; de blasphémer contre le nom Chrétien; & d'exercer l'usure, tout cela sous peine d'amendes arbitraires. Il faut remarquer que dans cette Bulle, les Sarrasins ou Mahometans sont joints avec les Juifs. Les Portugais ayant conquis la ville de Ceuta, elle fut mise sous la protection du Siége de Rome par une Bulle d'*Eugene IV.* (b).

(b) *Rayn.* ubi sup. num. XIV.

France & Angleterre. Avantages que *Charles VII.* remporta sur les Anglois.

XXVII. Quoique *Charles VII.* fût inquiété par les mécontentemens des Princes, qui menaçoient d'une nouvelle revolte, il ne laissa pas de remporter des avantages considérables sur les Anglois en *Languedoc* & en *Gascogne*. Ceux-ci ne furent pas plus heureux en Normandie, où ils perdirent plusieurs places importantes. Bien que le Roi de France tînt toujours pour *Eugene*, & qu'il eût désavoué le Concile de Basle, par rapport à ses procédures à l'égard de ce Pontife, il paroît pourtant que le Duc de Bretagne avoit pris le parti du Concile contre *Eugene*, au sujet de quelques provisions de Bénéfice faites par le Concile en Bretagne, pour dédommager des Prélats dépouillez par

par *Eugene*. Ce dernier écrivit là-dessus à ce Duc en termes très-forts, pour lui reprocher sa conduite, comme une rebellion, & même comme une infidélité, disant qu'en 1435. il lui avoit promis solemnellement de tenir constamment pour lui contre le Concile de Basle (a).

1442.

(a) *Rayn.* ubi sup. num. IX.

XXVIII. Ce fut cette même année que les Princes du Sang de France, & plusieurs autres Seigneurs de leur parti tinrent une assemblée à *Nevers*, pour porter des plaintes au Roi sur le gouvernement, & sur le peu de cas qu'on y faisoit d'eux. Il semble que cette assemblée fut entierement politique. Cependant le Continuateur de Mr. *Fleury* témoigne que *Félix V.* différa d'envoyer son Légat en Italie, *parce qu'on jugea à propos d'envoyer auparavant une ambassade aux ducs de Bourgogne, de Bourbon & de Savoye, qui s'étoient assemblez à Nevers* (b). D'où l'on peut conclure qu'on devoit aussi traiter d'affaires ecclesiastiques. Ce qui est d'autant plus vraisemblable que le Duc de Savoye ne pouvoit gueres être de cette assemblée que pour y soûtenir les interêts de *Félix* son pere. On a souvent parlé des brouilleries du cardinal de Winchester avec le duc de Glocester, protecteur de l'Angleterre. Elles se renouvellérent cette année, le Duc ayant porté contre le cardinal quatorze chefs d'accusation, pour le rendre responsable des affaires du Royaume; mais ces accusations examinées dans le Conseil, le Cardinal fut déchargé (c).

Assemblée des Princes du Sang de France & autres Seigneurs, tenuë à Nevers.

[b] *Rayn.* ubi sup. p. 371.

[c] *Rap.* Hist. d'Anglet. T. IV. p. 114. 115.

XXIX. La concurrence des deux Papes causoit beaucoup d'embarras en Allemagne & ailleurs, quand il falloit pourvoir aux benefices vacans. On en peut donner un exemple dans l'archevêché de *Salzbourg*. *Jean de Raisperger* étant mort l'année précedente, *Frederic Truchses de Emerberg* fut élû en sa place par le Chapitre. On envoya un député au Concile pour en obtenir la confirmation; mais comme » les Peres vouloient que *Felix*, dans son consistoire, ordonnât cette » confirmation, & qu'on fît serment entre les mains de ce Pape, le » député refusa de s'y soûmettre, remontrant que c'étoit au Con- » cile seul à qui il avoit été envoyé, & qu'il n'avoit aucune affaire » à démêler avec *Felix*. La chose fut long-temps disputée, & enfin » le Concile accorda en son nom ce qu'on lui demandoit. Le *Pal-* » *lium* fut donné à l'élû vers le milieu du mois de Janvier par le car- » dinal de *St. Sixte*, & par *Estienne de Novarre* avocat au nom du Pa- » pe. C'est ainsi qu'on accommoda l'affaire (d).

Allemagne. Concile de Basle.

(d) *Fleury* ubi sup. p. 369.

XXX. C'est pour remedier à ces confusions & à ces brouilleries, que s'assembla la diete de Francfort, au temps marqué par l'Empereur. Les Légats du Concile, sçavoir le *cardinal d'Arles*, l'archevêque de Palerme, & *Jean de Ségovie*, s'y rendirent aussi bien que ceux

Diete de Francfort.

1442. d'*Eugene*, qui étoient *Jean Carvaïal*, *Nicolas de Cusa*, & *Jacques de Ferrare*. Les Legats de Basle envoyerent d'abord à l'Empereur pour le prier de maintenir l'autorité du Concile, l'élection de *Felix*, & les libertez de l'Eglise, dont il étoit le protecteur. Comme ce Prince étoit sur le point d'aller se faire couronner à *Aix la Chapelle*, il les exhorta à attendre son retour pour avoir sa décision. Cependant il nomma des commissaires pour entendre les parties en son absence. Les Légats du Concile furent oüis les premiers, & employerent trois jours à établir leurs prétentions, qui étoient, que le Pape devoit obéir au Concile; qu'*Eugene* n'étoit point en droit de le dissoudre; que ce Concile avoit droit de le déposer, comme l'ayant merité, & de mettre *Felix* en sa place. Les légats d'*Eugene* furent entendus de même trois jours, & tâcherent de prouver qu'*Eugene* avoit droit de transferer le Concile, & que cette translation étoit néceffaire; qu'il avoit été jugé injustement; que les accusations portées contre lui étoient fausses; que l'élection de *Felix* n'étoit pas canonique, & que ses électeurs étoient inhabiles. Tous ces députez furent oüis séparément. Leurs plaidoyers furent mis par écrit pour être présentez à l'Empereur.

Couronnement de l'Empereur.

XXXI. Ce Prince fut couronné le 17 de Juin. La cérémonie de son couronnement merite bien une petite digression, quand ce ne seroit que pour desennuyer le lecteur. Voici la description qu'en fait *Gerard de Roo* bibliothécaire de l'archiduc *Ferdinand*, dans son histoire d'Autriche *(a)*. » *Frideric* duc de Saxe entra le premier dans la » ville avec 1500. cavaliers, entre lesquels il y avoit plusieurs Com» tes & Gentils-hommes superbement vêtus. Après lui marchoit » *Loüis* électeur Palatin (1) avec 1000. cavaliers. Ensuite l'Evêque » de Liége avec 1400 cavaliers, puis le Duc de Berg avec 800. ca» valiers. Ils étoient suivis d'une longue procession d'Ecclesiasti» ques, qui étoient allez au devant de l'Empereur avec les Reliques. » Après eux entra l'Empereur lui-même à cheval portant un bau» drier d'or, & entouré de toute sa cour. L'Electeur de Saxe marchoit » devant l'Empereur l'épée à la main. A ses côtez étoient les Electeurs » de Cologne & de Mayence. L'Electeur de Treves marchoit der» riere l'Empereur, avec d'autres Princes & Seigneurs en grand » nombre. Les courtisans des Electeurs ecclésiastiques faisoient l'ar» riere-garde en très-bel ordre ». L'Auteur de cette relation rapporte que *Loüis Alaman*, cardinal d'Arles, se trouva à cette solemnité de la part du Concile de Basle; il ne dit pas dans quel rang. Le Con-

(a) Lib. V. p. 172.

(1) Il avoit épousé Marguerite sœur de l'Empereur.

1442.

tinuateur de M. *Fleury*, qui rapporte le même fait, dit ſur le témoignage de *Cuſpinien*, que l'Evêque de Liége *qui étoit pour le Pape* Eugene, *s'oppoſa fortement à l'honneur qu'on faiſoit au Cardinal, lui ordonnant même de ſe retirer & de ſortir de la ville, mais que l'Archevêque de Cologne l'appaiſa.* Le lendemain arriva l'Electeur de Brandebourg avec ſon monde. Avant le couronnement, l'Empereur adreſſa un diſcours aux Princes de l'Empire, dont la teneur étoit: » Qu'ayant été élû ſans l'avoir brigué, par le conſentement unanime » de tous les Electeurs, il n'avoit pas crû devoir ſe refuſer au bien » de la République, quoiqu'il eût d'ailleurs aſſez d'affaires chez lui. » Qu'il eſperoit que de leur côté ils ne lui refuſeroient pas dans le » beſoin leurs ſecours & leurs conſeils ». A quoi il ajoûtoit qu'ils n'ignoroient pas que du temps de *Sigiſmond*, on avoit enlevé à la Maiſon d'Autriche quantité de biens qu'il ne négligeroit pas de recouvrer. Que s'ils vouloient l'aſſiſter à cet égard & dans tous les beſoins de l'Empire, il eſperoit avec l'aide de Dieu, le gouverner avec dignité & avec avantage. Enſuite de quoi il fut couronné par l'Electeur & Archevêque de Cologne (a).

(a) *Gerard de Roo*, ubi ſup.

XLIV. Seſſion du Concile de Baſle.

XXXII. Pendant la diete, le Concile de Baſle tint la XLIV. ſeſſion le 9. d'Août. Comme on y ménageoit beaucoup l'Empereur & les Princes qui étoient à Francfort, on n'y agita rien de ce qui étoit en queſtion. *Felix* n'y préſida point. On ſe contenta d'y prendre des meſures pour le maintien des membres du Concile. Je donnerai le précis de cette ſeſſion ſelon le Continuateur de M. *Fleury*. » Le Décret qu'ils y firent eſt aſſez long, & ne regarde que la ſûreté » des Actes & du Concile, caſſant, & annullant tout ce qui pourroit » être fait contr'eux, ou à leur préjudice. L'on y ratifie tous les ſta- » tuts & décrets faits à cette occaſion dans les précédentes ſeſſions, » & on condamne à une amende de 10 marcs d'or, outre l'excom- » munication & la privation de leurs bénéfices ou dignitez, tous » ceux qui perſécuteront les membres du Concile, ou qui s'empare- » ront de leurs bénéfices. Les Colleges & les Univerſitez ſont con- » damnez à trente marcs d'or, dont un tiers ſera aſſigné à la Cham- » bre apoſtolique, l'autre tiers à celui qui aura été lezé, & le dernier » au Prince ou Magiſtrat du lieu. Enfin les collateurs des bénéfices » encourront les mêmes peines, ſi dans deux mois & douze jours ils » ne remettent en poſſeſſion ceux qui auront été chaſſez de leurs » bénéfices, après en avoir été requis par les Parties (b).

(b) *ubi ſupr.* p. 374.

L'Empereur veut convoquer un autre Concile.

XXXIII. L'Empereur de retour à Francfort, après avoir oüi tout ce qui s'y étoit paſſé en ſon abſence, touchant les affaires qui étoient

1442. sur le tapis, résolut, avec le conseil des Princes, d'assembler un autre Concile qui ne fût point sujet à contestation, & d'envoyer des ambassadeurs à Basle & à Florence, pendant quoi les Allemands demeureroient dans la neutralité. Les ambassadeurs envoyez à *Eugene*, avoient ordre de le vénerer comme le pontife Romain, de lui faire des excuses de sa part & de celle des Princes, de ce qu'ils demeuroient si long-temps dans la neutralité, parce qu'ils y étoient engagez par la nécessité des affaires, & de le prier d'assembler un autre Concile général, comme étant le seul remede par lequel on pût empêcher le schisme. A l'égard de *Felix*, ils avoient ordre de ne point le traiter comme Pape, & de n'agir avec lui que par des médiateurs.

Entrevûë de l'Empereur avec *Felix*, & son entrée dans Basle.

XXXIV. Cependant l'Empereur parcourut la Suisse, & passa à *Lausanne* où il eut une entrevûë avec *Felix*. On prétend que ce dernier lui offrit en mariage sa fille, qui étoit d'une grande beauté, avec 200000 écus d'or, s'il vouloit prendre son parti contre *Eugene*; mais que ce Prince refusa cette offre. *Les autres*, disoit-il, *vendent les choses sacrées, & on diroit que je les achete, si j'acceptois ce parti* (a). Après cette conference *Frideric III.* s'avança vers Basle. Les Peres de Basle lui envoyerent des députez, pour le prier d'entrer dans la ville; mais il le refusa nettement, à moins qu'ils ne lui promissent auparavant de donner leur consentement à la convocation d'un autre Concile. Les députez de retour à Basle, l'affaire fut long-temps agitée. Enfin il fut résolu d'acquiescer aux demandes de l'Empereur. Le Concile répondit donc aux ambassadeurs de *Frideric*, que *quoique le Concile legitimement assemblé à Basle, ne pût être ailleurs plus commodément & plus sûrement, & que les Peres de Basle ne pussent se transporter ailleurs sans grand danger; cependant pour le bien de la paix ils étoient prêts à se transporter dans un autre lieu de la même nation, pourvû que ce fût un lieu commode; que l'Empereur l'approuvât & qu'il donnât aux Peres les sûretez requises.* Cette convention faite, l'Empereur entra solemnellement dans Basle. Après y avoir demeuré trois jours, il alla avant son départ rendre visite, entre chien & loup, à *Felix* qui étoit retourné à Basle. L'histoire dit qu'il entra dans sa maison tête nuë, & qu'il y fut reçû dans une salle où *Felix* le vint trouver avec ses neuf Cardinaux précedez de la Croix. Alors l'Empereur, par l'organe de l'Evêque de *Chiemzée* (b), lui fit des excuses de ce qu'il ne lui rendoit pas les honneurs dûs au Souverain Pontife, disant qu'il n'en usoit ainsi que pour se rendre plus propre à procurer la paix, à laquelle il exhorta *Felix* de contribuer de tout son pouvoir. L'Evêque ne lui donna pas le titre de *Sainteté* ni de

(a) *Ger. Roo.* Hist. Austr. Lib. V. p. 176. 180. *Struv.* Synt. Hist. Germ. Dissert. XXX. p. 1026.

(b) *Sylvestre Nieger.*

Béatitude; mais seulement de Clémence & de Bénignité (*Clementem Benignitatem tuam*). A l'égard de *Felix*, il parla en Pape, & remercia l'Empereur de sa visite. *Frideric* partit ensuite de Basle. *Felix* repartit aussi peu de jours après pour *Lausanne*, sous le prétexte de rétablir sa santé, & promit de revenir au Concile au printemps prochain. Ceci se passa vers le milieu du mois de Novembre.

1442.

Réponse d'*Eugene* aux ambassadeurs de l'Empereur.

XXXV. La réponse d'*Eugene* aux ambassadeurs que l'Empereur lui avoit envoyez, se fit long-temps attendre. Elle vint enfin & aboutissoit à ces chefs: Qu'il étoit bien surpris de ce que l'Empereur & les Princes demandoient un Concile général qui fût incontestable, puisqu'il s'en tenoit actuellement un tel à Florence, convoqué par autorité apostolique, & par le suffrage de tous les Patriarches du monde, & où il s'exécutoit des choses merveilleuses: Qu'on ne pouvoit révoquer en doute l'autorité d'un tel Concile, sans impugner la foi catholique & sans résister à l'ordre de Dieu: Qu'il souhaitoit que ceux qui étoient dans cette erreur reçussent de meilleures instructions; que rejettant les dogmes insensez & perfides de ceux de Basle, ils embrassassent la doctrine du Siége apostolique: Que dans ce Concile il y avoit des Prélats en grand nombre, qui pouvoient être consultez pour éclaircir tous les doutes, s'il y en avoit: Que cependant pour obliger l'Empereur & les Princes, dès qu'il seroit arrivé à Rome où il avoit transferé le Concile general, il en convoqueroit un plus grand nombre, pour déliberer avec eux s'il étoit expédient d'assembler un autre Concile, quelles personnes y devroient être admises; & quelles autres devroient en être excluës: Qu'il ne laisseroit pourtant pas d'envoyer des legats pour traiter avec l'Empereur & les Princes; mais qu'au fond il ne voyoit pas qu'on pût rien exécuter de bon, tant qu'ils ne renonceroient pas a la neutralité, & s'ils ne rentroient dans leur ancienne soumission au Siége apostolique; qu'en ce cas il assembleroit volontiers un Concile avec la concurrence des Rois & des Princes qui avoient perseveré dans son obédience (a).

(a) *Fleury* ubi sup.



HISTOIRE DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXI.

Conference de Cuttemberg.

I. LEs évenemens étrangers de ces deux années nous ont retenus plus long-temps qu'à l'ordinaire. Pour reprendre le fil de l'histoire, retournons au Synode de *Cuttemberg*, indiqué cette année pour la suivante.

1443.

Ce fut *Rockisane* qui ouvrit la conférence le 4 de Juillet, par des exhortations à la paix & à la concorde. Il mit d'abord sur le tapis la matiere de l'Eucharistie, & s'étendit beaucoup sur la difference qu'il y avoit entre ses sentimens, aussi-bien que ceux de l'Université, &

ceux des Taborites, qu'il refuta. *Biſcupecz* répondit, 1. Que ni lui, ni les ſiens, n'avoient rien plus à cœur que la paix & l'union dans les mêmes ſentimens, pourvû que la parole de Dieu & le ſalut de l'ame en fût le fondement. 2. Qu'il étoit bien perſuadé que les autres agiſſoient dans la même intention, & qu'ils ne voudroient pas hazarder leur ſalut, ni trahir la parole de Dieu par complaiſance pour les hommes. 3. Que comme l'article de la ſainte Céne étoit d'une grande importance, il demandoit pour défendre ſes ſentimens là-deſſus, huit jours de temps, afin de pouvoir conſulter ſes confreres, & préſenter ſes raiſons par écrit. Ce terme lui fut accordé. Pendant cet intervale tout ſe paſſa en entretiens particuliers de part & d'autre ſur les matieres controverſées.

1443.

II. On ſe raſſembla le 12 de Juillet. Il s'y trouva un grand concours de peuple. D'abord *Biſcupecz* remercia du temps qu'on lui avoit accordé, afin de pouvoir, dans un ſujet ſi important, prier, lire, méditer & conſulter ce qu'il y avoit de perſonnages pieux & éclairez dans la loi de Dieu, & dans les ouvrages des Peres. Enſuite il préſenta ſon Ecrit, promettant d'éclaircir de vive voix ce qui en auroit beſoin; après quoi on fit la lecture de la confeſſion de foi des Taborites conçûë en ces termes.

Confeſſion de foi des Taborites ſur l'Euchariſtie.

» Nous croyons de cœur & confeſſons de bouche & par écrit, devant Dieu & devant les hommes, à tous ceux qui liront ceci, ou » qui voudront l'entendre lire, que dans la ſainte Céne, ſelon la pa- » role de Dieu *I. Cor. XI.* & ſelon les Docteurs de la primitive Egli- » ſe (1), il y a deux choſes; l'une celeſte, l'autre terreſtre. Ce qu'il » y a de celeſte eſt le corps de Chriſt & ſon ſang verſé de ſon corps » pour nous, & deſtiné pour le breuvage ſpirituel de ſon Egliſe; & » c'eſt ce que marquent ces paroles du Seigneur, *Ceci eſt mon Corps*, » *Ceci eſt mon Sang*. C'eſt pour cette raiſon que nous déteſtons & » contrediſons publiquement l'erreur horrible de la *Tranſubſtantia-* » *tion* & du changement du pain, comme le Pape *Gélaſe* nous en a » donné l'exemple dans le Concile Romain, & comme cela paroît » auſſi par les témoignages des Peres ci-deſſus alléguez. Ainſi il faut » que quiconque s'approche de la communion du corps & du ſang » de J. C. mette toute ſa confiance en la grace & en la miſericorde » divine, & dans cet unique propitiatoire qui eſt le merite de J. C. » car bien qu'il mange le pain, & qu'il boive le ſang d'actions de gra- » ces, cela ne peut tourner qu'à ſa condamnation, s'il ne s'examine

(1) On cite ici *Iren.* adv. Hæreſ. Lib. V. *Theodor.* Dial. Lib. I. *Auguſt.* contra *Adimant* Cap. XII. & ſur le Ch. XV. de *S. Jean*, vers la fin du Traité LXXX.

1443. » auparavant exactement soi-même; puisque sans cela il confond
» cette nourriture de l'ame avec une nourriture ordinaire. Le manger
» & le boire ne sert de rien à aucun communiant, ce qui se prouve
» par l'exemple de *Judas* & des Corinthiens; c'est la foi qui donne la
» réalité au Sacrement (*rem Sacramenti*) pour parler avec *S. Augustin,*
» *Lombard* & *Maurus* (1), c'est-à-dire, que par la foi nous recevons
» les choses celestes, (*Augustin* Traité XXVI. sur le Chap. VI. de St.
» *Jean*) car J. C. est monté dans le ciel, & ne demeure plus sur la
» terre. Il doit un jour revenir du ciel, & il n'est à présent avec nous
» que par son esprit & ses dons. Comme donc il paroît sans contredit
» par ce qui vient d'être dit, que la sainte Céne est le pain & le calice
» d'actions de graces; anathême à quiconque l'instituë & l'explique
» autrement que J. C. n'a fait, & éloigne les fideles de l'usage du ca-
» lice ou du sang répandu pour nous, & signifié par le vin; & à qui-
» conque fait un Dieu d'un signe des bienfaits de Dieu, l'adore;
» & qui afin que les autres l'adorent aussi, le porte de lieu en lieu; ou
» qui le donne à ceux qui ne peuvent pas annoncer la mort de J. C.
» c'est-à-dire, aux enfans qui ne sçauroient s'examiner eux-mêmes,
» ni connoître s'ils sont dans la foi, comme S. *Paul* le demande ex-
» pressément. Celui-là commet aussi une très-grande idolatrie, qui
» d'un Sacrement en memoire de J. C. fait un sacrifice pour les vi-
» vans & pour les morts, contre l'institution de J. C. puisqu'il a lui-
» même fait & achevé ce sacrifice en s'immolant sur la Croix (a).

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XIV.

Replique de *Rockisane.*

III. Quelques jours après *Rockizane* répondit qu'il avoit déja auparavant entendu avec horreur exposer cette hérésie, & qu'il l'avoit combattuë; mais qu'il la voyoit encore avec plus d'étonnement soutenuë d'un consentement unanime, & par une commune déliberation; & qu'il étoit prêt à la réfuter. C'est dans cette vûë qu'il présenta l'écrit suivant. » Non seulement J. C. nous a donné sa doctrine & sa
» vie pour modele, mais encore avant de souffrir, il nous a donné
» son corps & son sang, comme un gage certain; ainsi que le témoi-
» gnent les saints Evangelistes, & entr'eux S. *Jean* Chap. VI. *Si nous*
» *ne mangeons cette nourriture vivifiante, & si nous ne bûvons ce sang,*
» *nous n'aurons point la vie.* Ajoûtez à cela que le sens de ces pa-
» roles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne sçauroit subsister sans
» la Transubstantiation (2). *Cyprien* appelle la sainte Céne, une

(1) C'est sans doute *Rabanus Maurus* archevêque de *Mayence*, qui florissoit vers le milieu du IX. siécle, & il s'agit apparemment d'un passage de la lettre à l'Abbé *Egilon*, que le P. *Mabillon* a publiée *Secul. IV. Benedict.* P. II. p. 591. *Raban Maur* a écrit contre *Paschase.*

(2) On allégue ici *Origene* in Num. Hom. VII. *Cyprian.* de Orat. Domin. *Hilar.* Lib. IV.

chose

» chose terrestre, parce qu'elle est composée d'une chose terrestre; 1443.
» & qu'avant les paroles de l'institution, c'est une chose terrestre.
» D'où il suit qu'il faut adorer le pain, comme il est prédit dans le
» *Ps. XXI.* 30. selon l'explication de S. *Augustin* & de S. *Jerôme*. Item
» qu'il faut le porter publiquement en procession à l'*instar* de l'arche
» sous l'ancien Testament, comme elle le fut par *Josué* à la prise de
» Jericho, *Jos. VI.* & par les Israëlites dans le combat avec les Phi-
» listins, *I. Sam. IV.* & par *David*, *II. Samuel VI.* selon les canons des
» Conciles de Brague, *Can. V. & in Trullo* Can. 52. Et comme cet
» aliment est saint & sacré, il n'y a point de raison de ne le pas
» donner aux enfans, aussi-bien qu'aux adultes, puisque le salut n'est
» pas moins destiné aux uns qu'aux autres, & que sans cette nourritu-
» re, on ne peut avoir la vie éternelle, *Jean VI.* Enfin c'est non seu-
» lement contre la raison, mais aussi contre la parole de Dieu, qu'on
» affirme que les sacrifices ont cessé sous le nouveau Testament,
» sous prétexte que le sacrifice de J. C. est *l'Hostie commune* ou gé-
» nérale, parce qu'il est nécessaire qu'il y ait des sacrifices de comme-
» moration (1) & d'application.

Affaires étrangeres. *Italie & Espagne.*

IV. *Eugene* passa six mois à Sienne avant que d'aller à Rome, où il ne se rendit que le 28. de Septembre. Comme il y avoit été rappellé par les Romains, il y fut reçû avec les acclamations de tout le peuple. Le lendemain de son arrivée, allant à l'Eglise de S. *Pierre* en habits pontificaux, il entendit les plaintes qu'on faisoit par les ruës touchant la multiplication de certains impôts. Il les abolit à l'instant, & aussi-tôt on entendit en général, *Vive Eugene*, au lieu qu'auparavant on crioit, *Perissent les impôts & leurs inventeurs*. Quelques jours après il alla à S. *Jean de Latran*, où il déclara qu'il vouloit tenir un Concile général, prétendant par là dissiper le Concile de Basle (a). Il envoya de Sienne le cardinal d'*Aquilée* pour négocier son accommodement avec le roy d'Arragon, doublement redoutable depuis la conquête du royaume de Naples. Les principales conditions du traité furent qu'*Alphonse* reconnoîtroit *Eugene* pour vrai Pape, & obligeroit ses sujets à le regarder comme tel; Qu'il maintiendroit les Libertez ecclesiastiques, & qu'il rétabliroit celles qui avoient été enfreintes; Qu'il rendroit à l'Eglise Romaine les places qu'il lui avoit

(a) *Platine, Eugene IV.* p. 288.

& VIII. de Trinit. *Ambr.* Synops. de Sacram. Lib. VI. Cap. I. *De Fide* Lib. IV. Cap. V. *Theobald* dit *que Rockizane en alléguoit beaucoup d'autres, je ne sçais comment, & qu'ils étoient dans les Actes; mais qu'il les omet pour éviter la longueur.* ubi supr. Cap. XIV.

(1) *Theob.* ubi sup. On a traduit mot à mot ce paragraphe, sans vouloir garantir ni citation, ni applications, ni conséquences. Au reste l'Auteur dit qu'il n'a fait qu'abreger les Actes de la Conference de Cuttemberg.

1443. ôtées; Qu'il équiperoit six galeres pour envoyer contre les Turcs; Qu'il fourniroit au Pape 4000 chevaux & 1000 fantassins pour défendre la Marche d'Ancone contre *François Sforce*. D'autre côté, *Eugene* promettoit de confirmer l'adoption que *Jeanne II.* avoit faite d'*Alphonse* (1) pour le royaume de Naples; de céder à ce Prince le royaume de Naples aux mêmes conditions qu'il avoit été cédé par les autres Papes, avec cette clause, *Nonobstant qu'il s'en fût emparé de force ou par la voie des armes*; c'est à peu près ce que portoit le traité public. L'investiture du royaume de Naples fut donnée à *Alphonse* par le Pape en 1445. Les lettres de cette investiture portoient que si *Alphonse* ne laissoit aucun héritier légitime, le royaume retourneroit à l'Eglise. Cependant, par un traité secret, extorqué, à ce qu'on prétend, par *Alphonse*, le Pape promettoit que *Ferdinand* fils naturel d'*Alphonse*, & sa postérité, hériteroient du royaume de Naples. Il est vrai qu'*Eugene* stipula que pendant sa vie, la Bulle de la légitimation de *Ferdinand* ne seroit point publiée. *Sponde* a fait là dessus une fort bonne réflexion, *Comme si*, dit-il, *il valoit mieux encourir après sa mort une note éternelle d'infamie, lorsqu'il n'y a plus lieu de se corriger, que de la souffrir quelque temps pendant sa vie, & de rétablir les choses dans leur entier* (a). On trouva plusieurs autres endroits honteux au Pape dans ce traité, comme de s'être joüé de *Felix*, & d'avoir abandonné *René d'Anjou* contre ses engagemens. Cependant le traité ayant été confirmé par *Eugene*, fut notifié à toute la chretienté par *Alphonse*, qui disoit qu'une révélation divine lui avoit fait connoître qu'*Eugene* étoit le vrai Pape. Peu de temps après *Alphonse* rappella de Basle trois Cardinaux ses sujets, qui étoient de la création de *Felix*. C'étoit l'archevêque de Palerme, & les évêques de Tortose & de Vicenze. Ils furent bientôt suivis des autres sujets qu'*Alphonse* avoit à Basle (2).

(a) *Spond.* ann. 1448. num. III.

Mort du Cardinal *Albergati* & de *Leonard Aréin.*

V. Cette année moururent en Italie deux hommes célebres. L'un étoit *Nicolas Albergati* cardinal de Ste. Croix, dont on a souvent parlé. Il mourut à Sienne pendant qu'*Eugene* y étoit. Ce Pape, après l'avoir visité plusieurs fois pendant sa maladie, lui fit l'honneur de se trouver à ses obséques; distinction si rare, que *Pogge* remarque là-dessus qu'ayant été 40 ans à la Cour de Rome, il y avoit vû mourir 50 Cardinaux, sans qu'aucun Pape se fût trouvé à leurs funerailles. Le même *Pogge* fit son oraison funebre. L'autre étoit *Leonard Aré-*

(1) Elle avoit révoqué cette adoption avant sa mort. *Pagi* ubi sup. §. XCVIII. p. 578.

(2) *Surita. Rayn.* 1443. num. I. IX. *Spond.* ubi sup. *Fleuri* Hist. Eccl. ubi sup. p. 398. 401. *Pagi* ubi sup. p. 564.

tin, qu'on a suffisamment fait connoître dans l'histoire du Concile de Constance. *Pogge* fit aussi son oraison funebre (a).

1443.

(a) *Poggiana* Part. I. p. 10. 12. & 68 71.

France & Angleterre.

VI. Les choses étoient à peu près sur le même pied entre l'Angleterre & la France. Jamais plus grand besoin de paix, jamais plus grande indisposition à faire la paix. *On voit peu de guerres*, dit le P. Daniel, *qui ayent été plus difficiles à terminer, que celle qui continuoit depuis tant d'années entre la France & l'Angleterre* (b). On y travailla pourtant encore cette année, & selon le même Historien, le Pape *Eugene* y intervint, étant reconnu des deux royaumes. L'assemblée se fit à *Tours*, où le Roi avoit convoqué les Etats. On ne put y convenir des conditions de la paix; mais on y conclut une trêve d'un an, qui fut prolongée jusqu'en 1445. au grand soulagement des deux royaumes.

(b) *Hist. de France* Tom. IV. p. 154.

Allemagne. Lettre du duc de Bretagne au Concile de Basle.

VII. Je trouve dans la continuation de l'Histoire Ecclesiastique de *Fleury*, que le Concile de Basle reçut cette année des lettres de *François* duc de Bretagne, successeur de *Jean V.* par lesquelles il faisoit esperer d'assembler son Clergé, & de le faire consentir à quelque déliberation avantageuse touchant les affaires de l'Eglise, si le Concile vouloit lui envoyer un légat; & que les Peres de Basle embrasserent cette ouverture avec ardeur (c). Ce Concile y envoya donc BARTHELEMY *Evêque de Cornette, avec pouvoir de consacrer les Evêques du pays, & de confirmer leurs élections, & lui donna pour ajoint* NICOLAS L'AMY *Professeur en théologie, & Orateur ou Deputé de l'Université de Paris* (d).

(c) Tom. XXII. Part. II. p. 402.

(d) *Lobineau*, Hist. de Bret. LXVII. p. 622.

Situation du Concile de Basle. *Felix V* crée cinq Cardinaux.

VIII. Le Concile de Basle étoit alors dans une inaction, néanmoins fort inquiéte. On n'y faisoit que quelques affaires particulieres concernant des Eglises. D'un côté l'absence de *Felix*, de l'autre la diete de *Nuremberg*, qui devoit se rassembler le jour de l'Ascension de l'année suivante, tenoit les Peres dans une espéce d'échec. D'ailleurs la ville de Basle commençoit à être troublée par ce qu'on appella *la guerre des Suisses*, & dont on parlera dans la suite. *Felix* étoit toûjours à *Lausanne*, d'où il faisoit des plaintes au Concile de ce qu'il n'avoit pas encore tenu la parole qu'il lui avoit donnée, d'envoyer à ses frais divers légats en Europe pour l'y faire reconnoître. Aussi quand ce Concile l'exhorta à revenir à Basle pour donner du poids à cette assemblée qui commençoit à chanceler beaucoup, il le refusa constamment. Il prétendoit que les affaires se feroient mieux à Lausanne qu'à Basle où il ne retourna point. Il n'avoit amené à Lausanne que quatre Cardinaux. Mais comme il en mourut deux, & qu'un autre étoit allé à Vienne, trouver l'Empereur de sa part, il n'en restoit plus

1443.

qu'un avec lui. Ce n'étoit pas assez pour avoir une cour, & pour l'assister dans la célébration de la Messe; c'est pourquoi il pria le Concile de lui permettre d'en créer cinq autres. Il l'obtint; mais non sans beaucoup de peine, & n'en déclara que deux des cinq qu'il élut (a).

(a) *Spond.* ann. 1443. num. 13.

XLV. & derniere session du Concile de Basle.

IX. Cependant les Peres de Basle tinrent cette année la XLV. & derniere session, le seiziéme de Mai. Il fut résolu dans cette session, selon les decrets du Concile de Constance, de Basle même, de tenir un Concile géneral dans trois ans, permis pourtant à *Felix* d'abreger ce terme. La ville de Lyon fut choisie pour cette convocation par ordre de *Felix*, & toute la chrétienté y fut invitée; bien entendu pourtant que nonobstant cela, le Concile de Basle ne devoit point être estimé dissous; Qu'il y continueroit autant que cette ville donneroit les sûretez nécessaires à sa continuation, & qu'enfin, en cas d'obstacle, il seroit transferé à Lausanne. Nous pouvons pourtant marquer ici avec les Historiens & les Actes même, la fin du Concile de Basle. Les Peres à la verité y demeurerent assemblez jusques en 1449. que ce Concile se termina à Lausanne par la cession de *Felix* en faveur de *Nicolas V.* pour le bien de la paix, comme on le verra dans son lieu; mais pendant ce temps là il n'y eut à Basle que des congrégations qui n'intéressoient pas beaucoup le public. Les Peres d'ailleurs eurent assez d'occupation à tâcher d'assoupir les démêlez qu'avoient les Baslois avec la Maison d'Autriche, & qui en étoient venus à une guerre ouverte. L'Empereur cependant voyant d'un côté que les Peres de Basle ne vouloient pas se transporter ailleurs, & de l'autre que le Pape *Eugene* assembloit son Concile à Rome, résolut, mécontent des uns & des autres, d'écrire aux Rois & aux Princes de l'Europe, pour les prier de s'assembler dans un lieu neutre, où l'on pût librement travailler à la paix, puisque les concurrens, bien loin de la rechercher, fomentoient la division, & il nomma pour cet effet la ville de Nuremberg. Cette ouverture fut faite par *Charles VII.* roy de France (b).

(b) *Fleury* ubi sup. p. 403.

Pologne, Hongrie, Turquie.

X. On a parlé l'année précedente, par occasion, des victoires des Chrétiens contre les Turcs par les armes du roy de Pologne, & sur tout par la valeur du grand *Hunniade*, Vaivode de Transylvanie. C'est ici le temps d'en parler plus amplement. Le roy de Pologne reconu roy de Hongrie par la plus grande partie des Hongrois, se résolut à faire la guerre aux Turcs par les instances du cardinal *Julien*, & des Grands de Hongrie, & assembla une diete à *Bude*, pour déliberer sur cette importante affaire. Là, d'une commune voix, on lui promit tous les secours nécessaires pour cette expédition; sur

tout le Roi fut touché des prieres & des larmes d'*Etienne* Despote de Rascie, qu'*Amurat* avoit dépoüillé de ses Etats, & dont il tenoit les deux fils captifs après les avoir fait mutiler (1), & leur avoir fait crever les yeux. La résolution prise, le Roy envoya des ambassadeurs à l'Empereur pour lui demander du secours. Mais ce Prince le refusa par divers motifs, comme le défaut d'argent, la crainte qu'il avoit que *Wladislas*, de retour victorieux, ne se jettât sur l'Autriche; quelques-uns y ajoûtent les occupations que lui donnoient les troubles de Bohême. Il ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès des Chevaliers de Prusse & de Livonie, quoi qu'engagez à cette guerre par leur profession; ils s'excuserent sur l'épuisement où ils étoient par les guerres précédentes qu'ils avoient essuyées pour secourir la Hongrie. Mais les Polonois & Valaques fournirent au Roi une puissante armée de cavalerie & d'infanterie, entretenuë pendant six mois à leurs dépens. Il s'y joignit quantité de volontaires de France & d'Allemagne, animez par la croisade d'*Eugene*. Le roy de Pologne ne fit pas même difficulté d'inviter à cette guerre le génereux *Giskra* avec ses Bohémiens & ses Moraves, demeurez fideles au jeune *Ladislas*, quoique le cardinal *Julien* l'en eût voulu dissuader, craignant quelque trahison. Mais il persista dans son dessein, sur tout à la persuasion d'un des hauts officiers de Dalmatie, qui rendoit ce témoignage aux Bohémiens, que dans les guerres de religion, la pieté jointe à la valeur leur inspiroit un courage à toute épreuve. Ils accepterent le parti avec joie, & servirent dans cette occasion avec autant de fidelité que de bravoure. On verra dans la suite que l'armée se trouva bien de ce renfort de volontaires, qui étoient en plus grand nombre que ceux de toutes les autres nations (a).

1443.

(a) *Czechor.* ubi sup. p. 624.

XI. Le Roi ayant passé le Danube avec cette armée bien aguerrie, alla d'abord attaquer la ville de *Sophie* (2) où il mit tout à feu & à sang, & dans tout le pays d'alentour. De là ayant appris que l'armée des Turcs étoit postée dans un certain endroit en embuscade, il détacha *Hunniade* avec 1000 hommes pour aller reconnoître les lieux, & livrer bataille s'il y trouvoit jour. C'est ce qui ne manqua pas. Les Turcs attaquez à l'improviste furent tous mis en fuite ou taillez en pieces. La plûpart des Historiens témoignent qu'il en demeura 30000 sur la place, & que 4000 furent faits prisonniers (b). Mais *Æneas Sylvius* prétend que c'étoit là une rodomontade des

Défaite des Turcs par les Hongrois, & exploits du Roi de Pologne.

(b) *Dlug.* ubi sup. p. 775.

(1) *Vasis seminariis privaverat.* Dlug. *ubi sup.* Lib. XII p. 775.

(2) Ville de la *Bulgarie.* On prétend que c'est l'ancienne *Sardique* celebre par le Concile qui s'y tint en 347.

1443. Hongrois, ce qu'il appuye par le témoignage du cardinal *Julien* présent à l'action, qui écrivit que les Turcs ne perdirent dans cette rencontre que 6000 hommes & neuf drapeaux (a). Après cette victoire, *Hunniade* de retour auprès du Roi, l'encouragea à poursuivre la conquête qu'il avoit commencée. Ce Prince animé d'ailleurs par sa propre valeur, & par la présence du Cardinal, qui marchoit toujours avec lui à la tête de l'armée avec sa croix (1), poursuivit ses conquêtes jusques aux confins de Macedoine, où il remporta encore plusieurs avantages considerables. Cependant comme son armée avoit beaucoup souffert pendant toute cette expédition, il jugea plus à propos de se retirer en bon ordre & victorieux, que de hazarder à perdre le fruit de sa victoire par une nouvelle conquête sur les Turcs. Il reprit donc le chemin de la Hongrie, & fit son entrée à *Bude* avec autant d'humilité que de gloire, puisqu'il y entra nuds pieds, avec les dépouilles de l'ennemi. Tout le clergé, la noblesse & le peuple allerent au-devant de lui avec mille acclamations & mille chants de triomphe. Le Roi fit pendre les drapeaux conquis dans l'Eglise cathédrale de *Ste. Marie*, & peindre les armes de douze Seigneurs Polonois & de douze Seigneurs Hongrois, qui s'étoient signalez dans cette guerre. Les armes du cardinal *Julien* ne furent pas oubliées (b).

(a) *Æn. Sylv.* de Europ. p. m. 237.

(b) *Dlug.* ubi sup. p. 778. *Crom.* ubi sup. Lib. XXI. p. 493. 495. *Bonfin.* de Reb. Hungar. *Zechor.* ubi sup. p. 624. 625.

Scanderberg se révolte contre les Turcs. Ses exploits. Le Turc obligé de faire la paix avec les Hongrois.

XII. Ces desavantages auroient été un motif suffisant au Turc pour penser à la paix; mais il en avoit encore d'autres raisons qui n'étoient pas moins pressantes. Attaqué d'un côté par *Ibrahim* prince de *Cilicie* ou de *Caramanie*, de l'autre par *George Castriot* roi d'*Albanie*, il étoit impossible qu'il soutînt l'effort de tant de redoutables ennemis. Je laisserai *Ibrahim*, qui n'a pas tant de liaison à cette histoire, que *George Castriot*, qui doit y entrer nécessairement, comme en effet je vois que tous les Historiens l'y ont fait entrer. *George Castriot* est le même qui est connu & célébre dans l'histoire sous le nom de *Scanderberg* ou *Scanderbeg*, c'est-à-dire, *Seigneur Alexandre*, qui est le nom que lui avoit donné le sultan *Amurath*, à cause de son extraordinaire valeur. *Jean* son pere vaincu par *Amurath*, ne put en obtenir de paix qu'en donnant en ôtage ses quatre fils. *Amurath* les fit tous circoncire & les contraignit à embrasser le Mahométisme. Après avoir fait empoisonner les trois aînez, il épargna le plus jeune

(1) *Zelus insuper Juliani cardinalis legati tunc perspectus est, qui exercitum regium & præsertim cruce signatos, dum acies ad congrediendum procedebant, animosè legationis crucem gestans, ubilibet præibat & milites pugnaturos suis adhortationibus confortabat.* Dlugos. ubi sup.



J.B. Scotin Sculp.

qui est notre *George*, & en eut tous les soins imaginables, reconnoissant en lui des qualitez qui donnoient de grandes esperances. Beau, vaillant, fort & robuste, adroit dans tous les exercices, le barbare ne pouvoit se lasser d'admirer ses qualitez héroïques; & prévoyant les conquêtes qu'il feroit un jour, sans penser qu'il en seroit l'objet, il le nomma, comme on vient de le dire, *Alexandre*. Il s'étoit signalé par plusieurs victoires en faveur du Turc, lorsque son pere mourut (a). Il espera alors qu'*Amurath*, selon la parole qu'il lui en avoit donnée, le remettroit en possession de ses Etats; mais voyant ses grands services payez d'ingratitude, il résolut de secoüer le joug Ottoman. Il en trouva l'occasion favorable dans la guerre de Hongrie, où il commandoit une armée de vingt mille Turcs. Au lieu d'ataquer *Hunniade*, soit qu'il fût étourdi par l'impétuosité guerriere de ce General, soit qu'il voulût faire pancher la victoire du côté des Chrétiens, (car on a dit l'un & l'autre) il plia & s'alla jetter en desordre dans l'armée du *Bacha de Romanie*, où il mit tout en confusion. Dans ce tumulte & cette allarme générale, *Scanderberg* portant le poignard à la gorge du Secretaire du *Bacha de Romanie*, qui avoit le seau du Sultan, extorqua un ordre de se rendre maître de la ville de *Croye*, capitale de l'Albanie, & l'ayant obtenu, assassina le Secretaire afin que l'expédition fût secrete. Il fut reçû dans tout le royaume, fit des alliances avec divers Potentats à qui le joug des Turcs étoit insupportable, & remporta sur eux toutes ces victoires qui l'ont rendu si fameux dans l'histoire. Ce fut pour en arrêter le cours, qu'*Amurath* se trouva contraint de faire la paix avec les Chrétiens sous des conditions assez avantageuses pour leur faire accepter ce parti. Quelques Auteurs attribuent à *Scanderberg* une vertu qui rehaussoit beaucoup ses qualitez héroïques: c'est la magnanimité & la clémence envers les vaincus & les malheureux, épargnant tant qu'il pouvoit le sang, & sur tout celui des Chrétiens.

1443.

(a) 1432. *Choisi.* Hist. Ecclesf. L. XXVI. Chap. V. p. 133.

XIII. Comme on ne put convenir de rien l'année précedente dans la conference de *Cuttemberg*, les affaires y furent remises à la décision des Etats assemblez cette année à Prague. *Rockizane* l'avoit fait régler ainsi, se flattant que dans une assemblée politique les Taborites auroient du dessous. Ces derniers pourtant y avoient acquiescé, appuyez sur leur cause dont ils avoient bonne opinion, & sur le grand crédit de *Ptaczeck*. Cette assemblée nomma des Commissaires pour examiner les points de religion & lui en faire rapport, afin qu'elle en jugeât souverainement & sans appel. Le parti de *Rockizane*, qui avoit pour lui la plus grande partie des Grands & des villes, l'empor-

1444.

Affaires de Bohême.

1444.

ta, & les Taborites ſuccomberent. La préſence de Jeſus Chriſt purement ſpirituelle & métaphorique fut condamnée. On ſoûtint la néceſſité de l'adminiſtration de la ſainte Céne aux enfans, que *Rockizane* défendoit à cor & à cri, comme un article capital, ſe fondant uniquement ſur *Jean VI.* Les Taborites furent regardez comme des rebelles, qui ne ſe ſéparoient de l'Egliſe que pour des cérémonies. Réduits à céder au temps, & à faire leurs exercices en cachette, on renouvella contr'eux les noms odieux de *Picards* & d'*Adamites*, qui ne ſe cachoient, à ce qu'on diſoit, que pour commettre des impuretez. Il y en eut même quelques-uns d'entr'eux qui ſe détacherent de leur parti pour ſe joindre à celui de *Rockizane* (a). Cependant *Biſcupeck* leur principal prêtre ne s'endormoit pas pour relever le parti chancelant. On trouve dans *Theobald* une des lettres de ce Taborite à un prêtre de leur ſecte dans une ville de Moravie (1). Quoiqu'elle ſoit longue, je la rapporterai toute entiere, parce qu'elle peut ſervir à faire connoître & la nature & l'état des affaires de religion. On y reconnoîtra plus amplement la religion Taborite, & l'on ne ſera pas fâché non plus de voir la difference & la conformité qu'il peut y avoir entre la maniere dont on traitoit alors les matieres de religion, & celle dont on les traite aujourd'hui.

(a) *Theob.* ubi ſup. Cap. XIV.

Lettre de *Biſcupeck* prêtre Taborite.

» XIV. Inſtruit, comme vous l'êtes, mon Frere, dans la loi divi-
» ne, vous n'ignorez pas que dès le commencement du monde le
» Diable a fait tous ſes efforts pour mettre inimitié entre Dieu & les
» hommes, en leur inſpirant l'orgueil & l'ambition. C'eſt ce que no-
» tre Seigneur a éprouvé lui-même lorſque ſes Apôtres diſputerent
» entr'eux de la primauté : en quoi ils n'ont que trop d'imitateurs
» parmi des gens qui ſont fort éloignez de leurs vertus, & ſur tout du
» précepte de la charité que J. C. leur donna immédiatement avant
» ſa mort. Ce précepte n'eſt point plus négligé que par ceux qui am-
» bitionnent le plus la réputation de ſainteté, comme ſans doute
» vous l'auront rapporté les Freres de notre confeſſion, qui ſe ſont
» trouvez à Cuttemberg, & qui ont été témoins oculaires de tout ce
» qui m'eſt arrivé de la part de *Rockizane* & des Maîtres de l'Aca-
» démie de Prague. Il y en a beaucoup qui ſe glorifient du nom de
» Freres, & qui comparez aux orthodoxes dans la foi, ne leur reſ-
» ſemblent pas plus que *Caïn* reſſembloit à *Abel*. Ces gens-là ſe mo-

(1) A *Muglitz*. Le prêtre s'appelloit *Havèl*. *Frater* Nicolaus Biscupekius *eccleſiæ Taboritanæ preſbyter, Fratri chariſſimo Havelio Scatyczkio preſbytero eccleſiæ Muglitzenſis in Moravia, precatur gratiam Dei & incrementum in fidelium noſtrorum confeſſione de Chriſto per aſſiſtentiam Spiritus ſancti hoc in filiis Dei operantis,*

quent

» quent à présent de ce saint homme *Jean Hus*, à l'exemple de *Cham*, 1444.
» qui fut maudit de son pere. Dieu le leur pardonne. Pour moi qui
» suis déja avancé en âge, j'ai beaucoup souffert depuis vingt années,
» & je vois avec douleur que toutes choses vont en empirant. Bon
» Dieu ! Que ne diroient-point ces fideles disciples de Jesus-Christ,
» ces chers freres & amis, qui ont versé leur sang pour soûtenir la ve-
» rité, & sacrifié leur vie en combattant pour la patrie, à l'exemple
» des Maccabées ! Que diroient-ils si on leur rapportoit que *Rocki-*
» *zane*, pour devenir Evêque, défend publiquement le papisme &
» ses dogmes ? Il n'a que faire de tant se glorifier du calice, pendant
» qu'il adhére à toutes les erreurs de la papauté. Je suis persuadé qu'au
» jugement dernier les simples, qui séduits par des hommes ignorans
» adhérent de bonne foi à ses erreurs, seront traitez moins rigou-
» reusement que ceux qui, après avoir connu la verité, séduisent im-
» pudemment le peuple Chrétien dans la vûë de dominer & de s'a-
» grandir.

» *Rockizane* n'ignore pas comment nous avons été traitez à Basle,
» combien d'insultes & de moqueries on nous a faites pour nous dé-
» baucher des divines véritez, & combien on nous promettoit de
» belles choses à l'un & à l'autre dans cette même vûë. Dieu par sa
» grace veuille me préserver de soüiller mon ame & de charger ma
» conscience de pechez pour des biens temporels. Je lui rends gra-
» ces de m'avoir arraché du regne de l'Ante-christ. L'unique vûë
» de ses suppôts, dans toutes leurs machinations, ne tend qu'à se
» rendre maîtres du monde, & sans cette amorce on ne verroit au-
» cune apparence de religion parmi eux. Que l'on fasse attention aux
» artifices des Italiens. La préeminence est leur unique point de vûë.
» C'est pour y parvenir qu'à l'artifice ils ont associé la violence. Con-
« sultez les Annales de Rome. C'est par la guerre & par l'effusion,
» ou plûtôt par la profusion du sang, qu'ils se sont assujettis toute
» la terre, & qu'ils ont mis sous le joug tous les Princes de l'Europe,
» pour vivre impunément comme *Sodome* & *Gomorrhe*. Ils se sont ren-
» dus redoutables à tous les Rois, & même, sous prétexte de reli-
» gion, ils ont l'art de souffler la discorde & de semer la guerre en-
» tre les Princes & leurs peuples, afin d'avoir la gloire de les accor-
» der aux dépens des biens des uns & des autres. Ils y ont si bien réüssi
» dans nos jours, qu'on voit des peuples unis ensemble par des liens
» d'une même langue & d'une même patrie, se déchirer & se persé-
» cuter mutuellement ; & certainement on ne sçauroit regarder une
» conduite si dénaturée, que comme une juste punition de nos pechez.

1444. » Car au fond qu'eſt-ce que l'empire du Pape ? C'eſt un empire » tout politique. Au moins n'eſt il pas fondé ſur la parole de Dieu, » puiſqu'on apprend de gens qui ont ſéjourné à Rome, qu'à peine le » Pape jette-t-il les yeux une fois en un an ſur la Bible ; mais il n'en » faut point d'autre preuve que la maniere dont les fideles ſont gou- » vernez par ce prétendu ſucceſſeur de S. *Pierre*, à qui J. C. a com- » mandé de paître ſes brebis, & non pas d'exercer cet empire & cette » domination que S. *Paul* laiſſe aux Princes ſéculiers. Mais, pour » paſſer de ſa conduite à ſa doctrine, voyez comme il a traveſti » & renverſé les articles de la Foi, dont il prétend être l'arbitre & » le juge.

» I. Nous croyons en Dieu le Pere, en ſon Fils J. C. notre Sei- » gneur, & en Dieu le S. Eſprit, un ſeul & même Dieu. Mais le Pon- » tife Romain prétend être un Dieu en terre. Choſe abominable, » qu'un homme pécheur, de la race criminelle d'*Adam*, s'érige en » Divinité ! Il veut ſans doute accomplir la promeſſe du Serpent ; » Dieu nous garde vous & moi de jamais le croire.

» II. Tous les vrais fideles croyent que nous acquerons la vie éter- » nelle par le ſacrifice de J. C. qui nous a reconciliez avec Dieu ; mais » pour les Papes, ils ſoûtiennent que l'homme eſt juſtifié par les » bonnes œuvres. Cette propoſition pourroit paroître raiſonnable, » s'il s'agiſſoit des bonnes œuvres que Dieu a commandées dans ſa » parole, quoique S. *Paul* affirme qu'elles n'acquierent point le ſalut » par elles-mêmes. Mais ils entendent par les bonnes œuvres l'obéiſ- » ſance, les devoirs rendus au Pape & au Clergé, les dépenſes que » l'on va faire à Rome, de quelque maniere qu'elles ſe faſſent, les » expéditions contre les Chrétiens à la fantaiſie des Papes, où les » guerriers n'ont pour ſolde qu'une croix attachée à leurs habits ou » à leurs armes. En un mot, celui-là fait de bonnes œuvres, qui exalte » & ſoûtient la prétenduë autorité du Pape juſqu'à la derniere goute » de ſon ſang. Jeſus-Chriſt en jugera.

» III. Quelle abomination ! Jeſus-Chriſt, par le ſacrifice ſanglant » de ſon corps, a pleinement expié nos pechez, & ces gens-là pré- » tendent nous forger un Dieu d'un morceau de pain formé de la » terre, battu, moulu dans une meule par un âne, détrempé dans de » l'eau, & pêtri par quelque vieille femme, cuit, non au four, mais » dans une certaine machine de fer chaud, & enfin mis dans une » certaine forme par un Moine, puis mis ſur l'autel & conſacré par » les ſaintes paroles de l'inſtitution, qu'on accompagne de certains » enchantemens. De cela ils font un Dieu par le ſacrifice duquel ils

» prétendent être reconciliez avec Dieu; ils adorent ce Dieu ainsi » forgé, enfermé dans un vase de verre, surpassant l'idolatrie dont » *Jeremie* reprenoit les Babyloniens. Tout ceci n'a pas besoin de preu- » ves, ne doutant pas que vous ne l'ayez vû vous-même avec hor- » reur.

1444.

» IV. Ils n'en demeurent pas là. Ils envoyent les gens dans les » lieux qu'ils appellent saints, visiter les ossemens des morts, quoique » Dieu défende de les consulter; & leur font accroire qu'ils intercé- » dent pour nous, quoique nous n'ayons qu'un seul Sacrificateur & » un seul Propitiatoire auprès de Dieu, sçavoir J.C. Nous croyons » aussi être unis spirituellement avec Dieu par la parole & par les » sacremens; mais ils ne permettent pas qu'on lise la parole de Dieu » en langue entenduë du peuple. Ils veulent contre le commande- » ment de *S. Paul*, qu'on ne la lise qu'en Latin, qui à peine est en- » tendu même dans l'Italie, où l'on est obligé de l'apprendre. En- » core passe, s'il étoit permis à tous de lire la Bible en Latin; mais » cela même n'est pas permis. A l'égard des sacremens, qu'est-ce » que c'est selon eux? Je suis bien persuadé que si les douze Apôtres, & » ceux qui ont été proche de leur siécle, entendoient parler à présent » de la maniere dont on administre aujourd'hui les Sacremens, ils » en auroient horreur. Bon Dieu! Que votre justice s'est déployée » sévérement sur nos Peres! Et dans quelles tenebres ne nous plon- » gez-vous pas nous-mêmes à cause de nos péchez, dans un temps » où nous pourrions esperer de posseder votre parole & vos Sacre- » mens dans toute leur pureté! Seigneur, vous êtes juste: c'est à vous » d'accomplir cette œuvre. Ayez pitié de nous.

» Je n'ajouterai que peu de chose à ceci, persuadé que vous y ferez » attention dans la crainte de Dieu. Leur purgatoire, par exemple, » n'est qu'une fable païenne puisée dans *Platon*, dans *Homére* & dans » *Virgile*, puisque le Ciel est reservé aux bons, & l'Enfer aux méchans; » mais tout leur but dans ces fictions c'est de tirer de l'argent & de » dominer sur les consciences. Sans cela je ne crois pas qu'ils défen- » dissent de si grossiéres erreurs. Il y en a beaucoup qui les défendent » par pure ambition, & qui sans cette passion seroient de bons ou- » vriers dans la vigne du Seigneur, s'ils n'enfoüissoient pas leurs talens » dans la terre des plaisirs des hommes de ce siécle pour prêter leur » ministere à l'Ante-christ, qui, comme parle St. Jean, *leur fait boire* » *du calice de l'abomination*, & les amorce par l'appas de bonnes pré- » bendes, qui leur ferme la bouche en y jettant de bons morceaux. » C'est ce que nous remettons à leur conscience. Pour vous, Mes

1444. Freres, ſortez, ſortez de Babylone, reconnoiſſez les ruſes du Diable
» qui a ſéduit *Rockiſane* par l'eſpérance de l'archevêché de Prague. O
» malheureux royaume de Bohême, dont la ruine n'a pû être évitée
» par le ſang & la mort de tant de ſaints hommes! Mais telle eſt la vo-
» lonté de Dieu. Cette affaire ne s'executera ni par la force ni par les
» armes; mais par les voies que Dieu choiſira lui-même. Il ſuſcitera
» des gens qui dans peu de temps accompliront cette œuvre avec
» éclat. C'eſt de quoi nous le prions inſtamment.

» Je vous exhorte, vous & tous ceux qui liront ou entendront lire
» cette lettre, à vous armer de patience, à être aſſidus à la priere, &
» à avoir bonne eſpérance. Le ſecours de Dieu viendra à l'improvi-
» ſte. Nos entrepriſes ont mal fini, parce qu'elles ont mal commen-
» cé. Il faut donc prendre en bonne part cette adverſité, & avoir bon
» courage. Dieu y pourvoira. On nous accuſe vous & moi d'animer
» le peuple à la guerre. Dieu ſait combien cette imputation me tient
» au cœur. Je ne crois pas non plus qu'on puiſſe vous accuſer d'un
» tel crime. Pour moi je n'approuverai jamais ce deſſein. S'il en eſt qui
» en ſoient coupables, Dieu les punira. Quelle apparence que j'aie
» envie de brouiller dans un temps de paix, ſur la fin de ma courſe,
» & lorſqu'à peine puis-je trouver quelque ſûreté chez quelques amis.
» Il ne s'enſuit pas de là que je doive me laiſſer opprimer par l'Ante-
» chriſt, & cacher les veritez divines. J'aimerois mieux n'avoir jamais
» vû la lumiere du jour. Ce n'eſt pas l'exemple que nous ont laiſſé les
» Peres de l'ancien & du nouveau Teſtament, non plus que nos bien-
» heureux martyrs *Jean Hus* & *Jerôme de Prague*. Les Prophétes à qui
» aucun de nous ne doit être comparé, ont eu le même ſort. Je vous
» conſeille de ſuivre leur exemple, de vous attacher à la pieté, de l'in-
» culquer au peuple, & d'exercer une bonne diſcipline eccleſiaſti-
» que. Quand vous ſerez bien unis dans ces ſaints exercices, ne crai-
» gnez point que votre foi ſoit opprimée; mais ſi vous vous diviſez,
» vous ne devez vous attendre qu'à une entiere ruine. J'eſpere bien
» qu'avant que le Seigneur vienne, il y aura des gens qui perſiſteront
» dans la foi; mais ſi la diſcipline eccleſiaſtique vous manque, tout
» ira en ruine. J'ai voulu, mon cher Frere, vous écrire ces choſes,
» afin que vous ſachiez mes ſentimens, & que vous les faſſiez ſavoir
» aux autres. Je n'ai point au reſte d'autre confeſſion de foi, que celle
» que nous fîmes & ſouſcrivîmes à *Miſeritz*. Quelques Seigneurs s'en
» ſont éloignez, mais que cela ne vous allarme point. Dieu nous pro-
» tégera. Je vous prie de faire lire cette lettre à tous ceux qui perſi-
» ſtent dans la foi, & de me venir trouver auſſitôt qu'il ſe pourra, ou

» de m'envoyer quelque Frere à qui je puisse tout dire de vive voix. » Je vous saluë & tous les Freres de Moravie. Donné à *Beneschavv*, le » Samedi avant Saint *Matthias*, en 1444. Dieu soit avec tous les fi- » dèles. NICOLAS BISCUPECZ *Frere de tous les fidèles Chrétiens* (a).

1444.

(a) *Theob.* ubi supr. Cap. XV.

Reflexion sur le caractere des Taborites.

XV. *Theobald*, qui nous a conservé cette lettre, joint quelques reflexions sur le caractere des Taborites, pour faire voir qu'ils n'étoient pas si barbares, si grossiers, ni si ignorans qu'on les representoit, & sur tout que les a depeints *Æneas Sylvius. Il est vrai*, dit Théobald, *que la plûpart n'étoient pas fort habiles dans les lettres & dans les langues savantes; mais leurs Prêtres étoient fort versez dans la lecture des Peres Grecs traduits en Latin, & ils les produisoient à tas dans leurs disputes. Ils prenoient grand soin de l'instruction du peuple, lequel ils obligeoient séverement à être assidu aux Sermons. On lisoit soigneusement dans les maisons la Bible qu'ils avoient traduite en Bohemien, & dont il y avoit quantité de copies, & même dix ans avant que* Luther *prêchât contre le négoce des indulgences du Pape publiées par le chaste moine* Tetzel (1). *Ils l'avoient fait imprimer* (2) *à Venise en* 1506. *chez* Pierre de Lichtenstein *de Cologne, par les soins de* JEAN HENRI ZATEC *& de* THOMAS *surnommé* MOLECH (3). *J'ai vû moi-même un exemplaire de cette Bible chez un Meunier à* Tausch, *& je l'ay copié. Autant que j'en ai pû juger par moi-même, & selon ce que d'autres m'en ont rapporté, ces Traducteurs se sont trop attachez à la version de Saint Jerôme* (4). Il paroit par cette lettre de *Biscupecz*, & par ce témoignage rendu à l'érudition des prêtres Taborites, qu'il n'étoit pas aisé de les faire changer de systême. C'est ce qui fit prendre la résolution à *Rosemberg* de prier l'Empereur d'envoyer quelques hommes doctes en Bohême, pour travailler à leur conversion.

Æneas Sylvius envoyé aux Taborites pour travailler à leur conversion.

XVI. *Théobald* rapporte que *du consentement du Pape*, Æneas Sylvius *fut envoyé en Bohéme au Seigneur de* Rosemberg. Mais il semble que cet Historien, d'ailleurs assez exact, ait ici confondu les temps, puisqu'il ne paroît point par l'Histoire, qu'*Æneas Sylvius* ait été envoyé en Bohême qu'environ six ans après. C'est ce qui se prouve par la lettre CXXX. dattée de 1451. au cardinal *Carvajal*, où il lui rend compte de ses conférences avec les Taborites. Quoi qu'il en soit, supposé que *Theobald* ne se soit pas trompé, l'Empereur ne pouvoit choisir personne qui en fût plus capable qu'*Æneas Sylvius* son secretaire,

(1) Il avoit été convaincu d'adultere, & *Maximilien I.* avoit résolu de le faire noyer; mais *Frideric* electeur de Saxe, interceda pour lui & lui sauva la vie.

(2) Le Pere *le Long* n'a pas obmis cette version.

[3] Je crois que c'est *Mitis*.

[4] C'est la Vulgate, & non la prétenduë version dalmatique de ce Pere.

1444. tant par son savoir que par la dexterité de son esprit. Jusques ici on n'a guéres eu occasion de parler de lui que comme d'un Historien de poids ; mais comme non seulement il fut presque toujours dans les temps & sur les lieux où se passoient les choses, mais aussi qu'il y eut beaucoup de part, c'est ici le lieu de le faire connoître sous des idées encore plus avantageuses.

Particularitez de sa vie, & son caractere.

XVII. *Æneas Sylvius Picolomini* nâquit dans la *Toscane* de parens illustres, mais exilez & si pauvres, qu'il fallut d'abord qu'il y gagnât sa vie à la sueur de son visage. Comme il montroit du génie pour les Lettres, quelques amis de sa famille prirent soin de ses études. Il les poussa si loin & si heureusement, qu'il passa pour un des plus savans hommes & un des grands politiques de son siecle. Le cardinal *Capranica* sachant qu'il étoit fort habile en Droit, voulut qu'il l'accompagnât au Concile de Basle. Il y fut honoré de la charge de Secretaire, & il y soutint pendant dix ans les interêts de ce Concile avec beaucoup de chaleur contre *Eugene IV.* Il se déclara ouvertement pour *Felix V.* qui l'envoya en ambassade à *Frideric III.* L'Empereur charmé de son merite & de sa capacité, en fit son secretaire & son conseiller, & lui donna beaucoup de part dans ses bonnes graces. C'est sous ce Prince dont il suivoit les mouvemens, qu'on vit rallentir son zêle pour le Concile de Basle. Il embrassa premierement la neutralité; il se déclara ensuite ouvertement pour *Eugene* avec l'Empereur, qui même l'envoya en 1445. au Pape pour lui en porter la nouvelle. Ce fut dans cette occasion qu'il lui demanda & qu'il en obtint le pardon de tout ce qu'il avoit dit & fait contre lui au Concile de Basle. Cette réconciliation lui ouvrit bien-tôt le chemin aux dignitez ecclesiastiques. En s'en retournant en Allemagne, l'Evêché de *Trieste* étant venu à vaquer, il en fut revêtu par *Eugene* de concert avec l'Empereur. Après la mort d'*Eugene* arrivée en 1447. *Æneas* fut choisi pour être protecteur du Conclave, où fut élû *Nicolas V.* qui le fit Evêque de *Sienne* sa patrie. Ce fut sous ce caractere qu'il fut envoyé par l'Empereur en Bohême, tant pour des affaires politiques, que pour celles de la religion. *Calixte III.* ayant succedé à *Nicolas*, fit *Æneas Sylvius* cardinal en 1456. Environ deux ans après, *Calixte* étant mort, notre *Æneas* lui succeda sous le nom de *Pie II.* C'est alors que donnant un exemple mémorable du changement extrême que les honneurs & les dignitez peuvent apporter dans les mœurs des hommes, il retracta publiquement tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Basle, & déclara les Conciles géneraux inferieurs aux Papes (a). Tout ceci pourra être placé ailleurs plus en détail. Ce n'est ici qu'une digression

(a) *Platine*, vie de *Pie II.*



J. B. Scoun Sculp.

où nous a engagé *Theobald*, qui fait aller *Æneas Sylvius* en Bohême en 1444. contre les Taborites. Revenons à notre principal sujet.

1444.

Nouveaux troubles en Bohême.

XVIII. La mésintelligence des Administrateurs remplissoit la Bohême de troubles & de factions. Celle de *Ptaczeck* trop puissante, donnant de l'ombrage aux Grands, on assembla cette année les Etats, où il fut résolu de renvoyer à l'Empereur pour hâter la venuë de *Ladislas. Meinard de Maison-Neuve* étoit à la tête de l'ambassade. Cette résolution, destinée à donner un frein à l'ambition de *Ptaczeck*, ne manqua pas de lui donner de l'ombrage. Ne pouvant s'y opposer ouvertement, il fit ce qu'il put pour l'empêcher par ses intelligences; il le fit en effet pendant quelque temps; mais l'ambassade étant enfin partie il arriva de nouveaux troubles en Bohême, où le parti Taborite commit diverses hostilitez. *Ptaczeck* lui-même se mit de la partie & s'empara, sous pretexte de quelque dette, d'une petite ville appartenant à *Maison-Neuve.* Ce dernier à son retour ayant voulu se venger de l'affront qu'on lui avoit fait en son absence, les choses en seroient venuës à une rupture ouverte, si l'affaire n'eût été terminée par l'entremise de quelques arbitres, trop favorables à *Ptaczeck* au gré de *Maison-Neuve.* Cependant, sous prétexte de secourir ce dernier, l'Evêque de Breslau avec quelques Princes & quelques villes de Silesie, prit cette occasion d'entrer en Bohême; & afin qu'on ne crût pas qu'ils ne venoient que pour piller, ils commencerent par le siége de *Frankenstein*, qui autant que j'en puis juger, appartenoit à quelque Seigneur Catholique (a). Les assiégez ayant fait venir du secours de Moravie, les Silésiens furent obligez de lever le siége, & pour s'en venger allérent fondre sur l'Autriche par la Moravie, & mirent tout à feu & à sang jusques à Vienne. Ces mouvemens étoient tout propres à confirmer *Frideric III.* dans le refus d'envoyer le jeune *Ladislas* en Bohême, ce qui avoit été le but de *Ptaczeck* en suscitant ces troubles.

(a) *Hyneck Kruschinæ de Lichtembourg.*

Mort & caractere de *Ptaczeck.*

XIX. Mais la mort de ce dernier arrivée cette année, l'empêcha de goûter les fruits de ses intrigues. On a déja eu plus d'une occasion de parler de *Hynec Ptaczecko de Birkenstein*, comme d'un homme de tête & de main, & comme d'un chef de parti redoutable (1). C'est sous cette idée qu'*Æneas Sylvius* l'a placé en enfer en si bonne compagnie avec *Ziska*, *Czasko*, *Coranda*, *Jacobel*, les *Procopes*, *Jean Hus* & *Jerôme de Prague* (b). Il n'étoit pourtant pas tellement dévoué à l'un des partis, qu'il ne lui préferât celui du bien public. C'est ce qu'il témoigna lors qu'après le concordat, les Etats écrivirent aux autres

(b) Præfat. *Hist. Bohem.* ad *Alphons.*

(1) Sur *Ptaczeck*, voyez *Balb.* p. 498. 499. & 504. *Theob.* T. II. C. 3.

1444.

gouverneurs de Bohême pour se défendre contre les Taborites, qui s'opposoient à ce concordat. On eut tant de confiance en lui, qu'il fut joint aux autres gouverneurs de Bohême, élûs dans cette pressante néceſſité (a). Depuis ce temps-là il fit toujours bonne guerre aux Taborites (b). Ce fut lui qui eut le plus de part à la mort du grand *Procope*, & par conséquent à la ruine de ce parti. Il est vrai qu'après la mort de *Sigiſmond*, les Bohemiens ayant voulu appeller *Albert d'Autriche* son gendre, il se déclara le chef du parti opposant, parce qu'il le regardoit comme un ennemi & de la religion & de la patrie. Il fit plus. Car plûtôt que de voir tomber le Royaume entre des mains étrangeres & suspectes, il eut recours à l'impératrice douairiere *Barbe*, comme a la derniere planche du naufrage. Mais dans cette occasion plus qu'en aucune autre, il laiſſa voir en lui le foible de la plûpart de ceux qui ont joué les plus grands rôles dans le monde ; c'est de couvrir & de fomenter leurs paſſions particulieres sous le voile du bien public, comme on vient de le voir. Ainsi l'on peut dire que *Ptaczeck* finit fort à propos & pour la Bohême qu'il troubloit, & pour lui-même, puisque selon toute apparence il auroit survêcu à sa fortune. Quoi qu'il en soit, il eut un bonheur rare ; c'est d'être redouté de tous pendant sa vie & regretté de tous après sa mort (c). Il le fut sur tout de la ville de Prague, & de la plûpart des villes royales qui craignoient que la Religion ne souffrît de cette perte.

(a) Theob. *Bell. Huſſ.* Part. I. C. LXXXI. p. 155.
(b) *Ibid.* p. 159. Ibid. p. 171.
(c) *Theob.* Part. II. cap. XV.

Meinard de Maiſon Neuve s'empare du gouvernement ; mais les Etats choiſiſſent *George de Podiebrad.*

XX. *Meinard de Maiſon-Neuve* délivré des inquiétudes que lui donnoit un concurrent & en même-temps un collegue si formidable, ne pensa qu'à s'emparer seul du gouvernement. Il fut reçû dans cette qualité par ceux de Prague, & par les villes qui vouloient qu'on s'en tînt au concordat. Ce choix n'étant pas au goût de l'autre parti, on aſſembla les Etats de Bohême à *Cuttemberg* pour déliberer sur la situation presente des affaires. Il y fut résolu de choisir pour être général de tous les prêtres, *George de Podiebrad de Crunſtade*, dont il a déja été parlé plus d'une fois, & qui dans la suite sera un des héros de la scene. Pour l'engager à accepter un parti qui flatoit déja beaucoup son ambition, on lui representa que *Maiſon-Neuve* avoit tout le pouvoir dans le Royaume, & qu'il en abusoit; qu'il étoit maître de la capitale ; qu'il favorisoit à l'excès des prêtres qui ne pensoient qu'à introduire la religion Romaine, & qu'il persecutoit ceux qui faisoient profeſſion des veritez qu'ils avoient reçûes de leurs ancêtres ; qu'il falloit aller de bonne heure au devant des deſſeins audacieux d'un homme qui préferoit des mœurs étrangeres à celles de sa patrie ; qu'il falloit lui enlever Prague, & que l'entreprise étoit d'autant plus facile à

executer,



J. F. Scotin Sculp.

executer, que le gouvernement de *Meinard* étoit odieux, & que *Rockizane* avoit beaucoup d'amis à Prague, qui pourroient favoriser la conquête de cette place. *Æneas Sylvius* prétend que dès-lors il envoya des gens à Prague pour en sonder les citoyens, & lui faire rapport de leurs dispositions, & que la ville fut prise, & *Meinard* fait prisonnier, mais il y a plus d'apparence que ceci n'arriva qu'assez long-temps après ce qu'on va raconter (a).

1444.

(a) *Æn. Sylv.* Cap. LVIII. p. m. 138.

XXI. Dès que *Rockizane* fut arrivé à Prague, il alla s'aboucher avec les Docteurs de l'Academie, & se mit à leur tête pour aller trouver le Nonce (b). Etant entrez d'abord en matiere sur le sujet de sa légation, le Nonce leur dit qu'il étoit envoyé pour leur enseigner le chemin de l'Eglise Catholique Romaine, & qu'il avoit plein pouvoir de ramener les brebis égarées, & de les faire rentrer dans le bercail. Sur quoi *Rockizane* répondit au Prélat, que ni lui ni ses confreres ne s'étoient separez de l'Eglise chrétienne; qu'ils s'en tenoient inséparablement aux paroles de J. C. Jean VI. *Si vous ne bûvez mon sang, vous n'aurez point la vie éternelle en vous*; & que selon ces paroles le Prélat n'ignoroit pas qu'il falloit accorder l'usage du Calice au peuple. On ne rapporte pas quelle fut la replique du Nonce. On dit seulement qu'elle fut longue & piquante. La conversation s'échauffa, on en vint de part & d'autre à des interrogations aigres & insultantes. *Devinez*, disoit *Rockizane*, repetant toujours ces paroles de St. Jean, *Devinez qui ces paroles peuvent regarder.* Le Nonce irrité de cette question repartit: *J'ai lû aussi ces paroles de J. C.* Laissez-les, ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles: *devinez à votre tour à qui il faut appliquer ce mot.* Ainsi finit la conférence fort brusquement, pour ne pas dire pis. Depuis ce tems-là, on fit plusieurs avanies au Nonce, jusqu'à lui ôter un jour les roües de son chariot pour l'empêcher de se retirer. Enfin, voyant tous ses efforts inutiles, il demanda qu'on lui montrât les originaux du Concordat (*Compactatorum.*) Quand il les eut, il décampa & les emporta avec lui; mais on courut après, & on les lui fit rendre la force à la main. On le ratrapa à *Beneschaw*. Ainsi *Rockizane* manqua encore une fois l'archevêché de Prague, quelque instance qu'eussent d'abord fait les Bohêmiens en sa faveur auprès du Légat (c). Après le départ de ce dernier, les confederez n'ayant pû tirer de lui aucune raison sur le sujet de la Religion, s'assemblerent à *Broda* de Bohême. On y convint d'envoyer à *Frederic III.* lui demander encore le jeune *Ladislas*, & la promotion de *Rockizane* à l'archevêché de Prague, avec la

Conference de *Rockizane* avec le Nonce du Pape.

(b) *Carvajal.*

(c) *Theob.* P. II. Cap. XV. *Hagec.*

1444. confirmation du Pape dans cette dignité ; cependant il fut résolu qu'il prêcheroit publiquement, & on lui assigna des gages pour cette fonction.

Intrigues de *Podiebrad* pour s'emparer du gouvernement de la Bohême. Obstacles qu'il y rencontre.

XXII. On a vû que l'année précedente les Bohêmiens *non Catholiques*, avoient fait offrir le gouvernement à l'Impératrice *Barbe*. Quoique l'affaire eût manqué, elle ne laissoit pas d'avoir un parti assez puissant en Bohême. *Podiebrad*, pour avancer ses desseins ambitieux, jugea à propos de se joindre à elle. De son côté cette Princesse ne fut pas fâchée de se mettre sous la protection d'un Seigneur qui marchoit à grands pas à l'autorité souveraine, & même de l'y conduire couvert de son nom & de son autorité. C'est sur ce pied qu'il s'empara des villes de l'appanage de *Barbe*, & qu'il créa de nouveaux Magistrats dans la plûpart des villes royales, afin d'en pouvoir disposer à son gré. Mais si l'on en croit une histoire, ou un conte qui se débita alors, pendant que l'un vouloit enlever le gouvernement de la Bohême à l'autre, il se trouva des gens d'humeur à avaler l'huitre, & à leur en donner à chacun une écaille. Voici comme *Theobald* raconte l'affaire. Pendant qu'on étoit ainsi occupé en Bohême, le Diable ne voulant pas demeurer seul dans l'oisiveté, inventa ce stratagême. Il fit paroître un certain jour dans un village nommé *Staditz* sept vénérables vieillards, entre lesquels il y en avoit un qui se distinguoit par l'extrême blancheur de ses cheveux. Ce vieillard étoit assis sous un coudrier qui s'appelloit *Primislaus*, parce qu'on disoit que *Primislaus*, premier Duc de Bohême, étoit paysan de Staditz, & que ce coudrier avoit crû sous le fer de sa charuë. Il avoit avec lui quatre autres vieillards avec de longues barbes, & derriere lui un secretaire qui écrivoit les avis des vieillards, outre un valet pour leur préparer à manger dans des vaisseaux de bois. Quand on leur demanda qui ils étoient, ils répondirent que le premier étoit le Roi *Artus*, & qu'ils étoient ses conseillers. Aussi-tôt cetre nouvelle se répandit de toutes parts ; une multitude innombrable accourut à Staditz à ce miracle. On disoit hautement que c'étoit le Roi *Artus*, qui avoit autrefois habité au delà de la mer, que Dieu envoyoit pour regner en Bohême ; & que si on l'y recevoit, il gouverneroit comme avoit fait *Primislaus*, & rétabliroit toutes choses. Le peuple crédule y ajoûtoit déja foy ; mais *Jean Smirzick*, prévoyant les inconveniens & les consequences de cette imposture d'une part, & de cette illusion de l'autre, commença par faire arrêter les vieillards. Ensuite il les gagna par de bonnes paroles, & leur fit faire si bonne chere,

1444.

qu'ils découvrirent toute l'intrigue. Ils en furent quittes à bon marché, puisqu'on se contenta de leur ôter leurs barbes, & qu'on les renvoya. A l'égard du pretendu Roi *Artus*, *Smirzick* le fit mettre dans un chariot couvert, comme pour se mocquer de lui, & l'envoya à Prague, à un de ses amis nommé *Pfechick de Kienewald*, qui peu de tems après lui rendit sa liberté. Cette avanture, quoiqu'attestée par des Auteurs graves, a pourtant tout l'air d'une fable. Il est vrai que l'Histoire fait mention de plusieurs semblables imposteurs, comme du faux *Frideric II.* brûlé en 1292. par ordre de *Rodolphe I.* dont l'Histoire fait mention (a); d'un faux *Waldemar* pretendu Electeur de Brandebourg en 1348. (b); du faux *Mustapha Bajazeth* (c), & d'un faux Duc de Moscovie, sous le nom de *Démétrius*. Mais tous ces imposteurs accompagnoient leur imposture de quelque vraisemblance, au lieu qu'il n'y en avoit nulle dans celle du pretendu *Artus*. Passons aux affaires étrangeres.

(a) *Hagec.* Hist. Bohem. p. 764. *Theob.* ubi sup. Cap. XVI.

(b) *Struv.* Synt. Hist. Germ. Dissert. XX. p. 679. XXVII. 895.

(c) *Krantz.* Vandal. Lib. VIII. p. 189. 196.

Affaires étrangeres. *Italie.*

Le Patriarche des Syriens reçoit le Rit Latin.

XXIII. Eugene, comme on l'a vû, avoit transferé le Concile de Florence à Rome dans l'Eglise de *St. Jean de Latran.* Là il fit de nouvelles conquêtes à l'Eglise Latine. Le Patriarche des Syriens qui habitent la Mésopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate, lui envoya l'archevêque d'*Edesse* nommé *Abdala*, pour recevoir le Rit Latin. Le Pape nomma des Cardinaux & des Docteurs pour conferer avec ce Legat, & il accepta une confession de foi qui tenoit un milieu fort obscur entre le Nestorianisme & l'Eutychianisme. On peut juger de cette réduction à peu près comme de celle des Grecs, des Armeniens, & des Jacobites. Mendicité de part & d'autre. L'Eglise Latine mendioit des conversions, & l'Eglise Greque de l'argent. *Eugene* perdit cette année un de ses Cardinaux, par la mort d'*Angeloto Tusco* perfidement assassiné par un domestique qu'il avoit élevé comme son enfant *(1)*. Le Pape lui substitua la même année un autre Cardinal dont l'élection lui fit plus d'honneur. Ce fut *Alphonse Borgia* Espagnol archevêque de Valence, & devenu Pape sous le nom de *Calixte III.* après la mort de *Nicolas V.* On met en cette année la mort de *Bernardin*, dont il sera plus amplement parlé dans la suite *(2)*.

Guerre entre les Baslois & la Maison d'Autriche.

XXIV. On a parlé l'année précedente d'une guerre qui étoit survenue entre les Bâlois & la Maison d'Autriche. Comme elle troubla le Concile qui étoit assemblé dans leur Ville, & qu'elle fait un des principaux évenemens de ce tems-là, il est necessaire d'en rap-

(1) Sur ce Cardinal & cette avanture tragique, voyez *Poggiana*, Part. IV. p. 161. 164.

(2) On a eu occasion d'en parler *Hist. du Concile de Constance.* L. VI. p. 461. 462.

1444. porter en peu de mots l'occasion & les progrès. *Frideric*, comte de Toggembourg, avoit fait un traité avec les Zurichois, par lequel, après sa mort, ils devoient entrer en possession de ce Comté. Le Comte étant mort, les Zurichois voulurent en prendre possession; & pour soûtenir leurs droits contre les autres Cantons qui prétendoient aussi en avoir leur part, ils eurent recours à *Sigismond* duc d'Autriche, & à l'Empereur son pere. Ce Prince, déja fort mécontent des Suisses, parce que dans le voyage qu'il avoit fait chez eux l'année précedente ils avoient refusé de lui restituer les places qu'ils avoient prises sur *Frideric d'Autriche* lorsqu'il fut mis au ban de l'Empire au Concile de Constance, ne fit pas difficulté de se liguer avec les Zurichois contre les autres Cantons, dans l'esperance de se remettre en possession du patrimoine de ses ancêtres. Les petits Cantons, vivement irritez d'une alliance que les Zurichois avoient faite avec leur ennemi commun, vinrent mettre le siege devant leur ville. L'Empereur & *Sigismond* ne se croyant pas assez puissans pour réduire une Nation qui jusques alors avoit bravé toutes les forces de la Maison d'Autriche, en donnerent avis au Roi de France dont *Sigismond* devoit épouser la fille, & lui demanderent le secours qu'ils s'étoient promis réciproquement par le traité qu'ils avoient fait quelque tems auparavant. Avant que de rapporter l'effet que produisit cette sollicitation, il faut voir ce qui se passoit en France.

France & Angleterre. Eugene donne la Rose d'or au Roi d'Angleterre. Mariage de ce Prince avec Marguerite d'Anjou.

XXV. Il s'étoit, comme on l'a vû, conclu à Tours une tréve entre ce Royaume & l'Angleterre. Elle fut mieux observée que les précedentes, les deux Rois ayant de bonnes raisons d'être las d'une guerre qui ruinoit leurs Royaumes. Un peu avant la conclusion de cette tréve, *Eugene*, qui ne manquoit aucune occasion de faire voir son autorité, & de gagner les Princes, donna la *Rose d'or* (1) à *Henry VI.* roi d'Angleterre; non pour le reconnoître, comme quelques-uns l'ont crû, cela étoit déja fait, mais pour l'affermir dans son alliance par cet honneur (a). Il se passa dans ce même tems quelque chose de plus considerable en Angleterre. Ce fut le mariage de *Marguerite d'Anjou* fille de *René d'Anjou* duc de Lorraine & roy de Naples, avec le Roi d'Angleterre. L'Histoire donne un grand caractere à cette Princesse. *Elle avoit*, dit M. de Rapin, *un esprit vif, hardi, pénétrant, d'une fermeté extraordinaire, & incapable de se laisser effrayer par les oppositions & par les difficultez* (b).

(a) *Pagi* Tom. III. p. 307. & IV. p. 639.

(b) Hist. d'Angl. T. IV. p. 120.

XXVI. Cependant comme le Roi de France ne vouloit ni licen-

(1) Sur cette cérémonie voyez l'*Histoire du Concile de Constance.* L. VI. p. 226. 227.

tier ses troupes, ni exposer le Royaume à leur discretion, le secours que l'Empereur & *Sigismond* lui demandoient contre les Suisses, lui parut une occasion favorable pour occuper son armée hors du Royaume. On accusa le pape *Eugene* d'avoir soufflé le feu pour troubler le Concile de Basle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit le Dauphin principal acteur dans cette scene, son grand Gonfalonier, avec une grosse pension. D'autres disent que le dessein de la France étoit de renouveller ses droits sur l'*Alsace* (1). Quoi qu'il en soit, la Suisse se trouva tout d'un coup inondée d'un armement formidable. *René d'Anjou* roi de Naples dépouillé, se mit de la partie, & à sa sollicitation l'Angleterre elle-même s'y joignit, sans compter la noblesse d'Alsace & la ville de Zurich (2), assiegée par les petits Cantons. *Charles VII.* & le Dauphin étoient chacun à la tête d'une armée: le Roi commença la campagne par le siége de la ville de Metz, pour se faire un passage en Alsace. Ce siége fut des plus longs & des plus fâcheux. Il fallut pourtant l'abandonner au bout de six mois; mais non sans que la ville en souffrît beaucoup. *Elle fut forcée de se mettre sous la protection de la France, de payer* 200000 *écus pour les frais de la guerre, & de remettre* 100000 *liv. qui lui étoient dûs par* René d'Anjou *duc de Lorraine* (a).

1444. Le Dauphin fait grand Gonfalonier d'*Eugene*. Siége de *Metz*.

(a) Histoire d'*Alsace*, Tom. IV. Part. I. p. 264.

XXVII. Le Dauphin, dans la même vue s'avança à *Montbeliard* & s'en saisit avec une grosse armée, composée de diverses nations qu'on nomma *Armagnacs* (3). De là cette armée pénétra en Alsace, & y prit plusieurs villes. Entre Basle & Strasbourg, à demi lieuë de cette premiere ville, il se donna un combat des plus sanglants. Les Suisses étoient de beaucoup inférieurs en nombre; leur armée, suivant la plûpart des Historiens, faisant à peine la dixieme partie de celle des François & des Allemans; mais ils se battirent comme des lions, & firent paroître *un courage & une intrepidité dont les François n'avoient pas vû encore d'exemple* (4). Enfin succombant sous le nombre, ils furent tous taillez en pieces, sans avoir jamais voulu demander quartier, *& moins vaincus que las de vaincre*, (comme parle *Æneas Sylvius* Epist. 87.) Les Auteurs ne conviennent pas sur le nombre des combattans; mais ils conviennent encore moins sur le nombre des morts qu'il y eut de part & d'autre. Un Historien Alle-

Le Dauphin s'empare de Montbeliard & défait les Suisses.

(1) *Nonnullis se vindicare jura Domus Franciæ asseverabat, quæ usque ad Rhenum protendi dicebat.* Æn. Sylv. Epist. 87. *La Guille* Hist. d'Alsace T. IV. p. 273.

(2) Les Comtes de *Wirtemberg* tenoient alors cette ville en fief de l'Empire.

(3) Voyez-en la raison dans l'Histoire d'Alsace du P. *la Guille*, T. IV. p. 264. 265.

(4) *La Guille* ubi sup. p. 270. *De Roo*, Hist. Aust. Lib. V. p. 180. *Struv.* Synt. Hist. Germ. Dissert. XXX. p. 1026.

1444. mand presque contemporain, & d'ailleurs peu favorable aux Suisses, se contente de dire en general que la victoire coûta extrémement cher au Dauphin, & qu'il perdit dans cette rencontre un nombre de soldats qui paroît incroyable, avec quantité de personnes de distinction; *de sorte*, ajoute-t'il, *qu'il est surprenant que des troupes d'infanterie en si petit nombre ayent pû tenir tête si long-tems & si vigoureusement à une si grosse armée composée la plûpart de cavallerie, non dans quelque poste avantageux, mais en rase campagne* (a).

(b) *Birckhaimer*, de bello Helvetico. l. I. p. 48.

Le Concile de Basle fort allarmé envoye des députez au Dauphin.

XXVIII. Cependant Basle étoit fort en presse, & les Peres du Concile fort allarmez, craignant que le Dauphin ne fût d'intelligence avec *Eugene* pour les chasser de là. Les François avoient en effet posté des troupes aux portes pour empêcher qu'on ne sortît de la ville. Après la bataille, un corps de Suisses ou d'Allemans qui y voulurent entrer pour la secourir, furent défaits par le General *Dammartin*. Dans cette extremité le Concile de Basle, dit *Æneas Sylvius*, envoya au Dauphin deux Cardinaux, celui d'*Arles* & celui de *St. Sixte*, avec plusieurs Docteurs & des citoyens de Basle, interceder pour le Concile & pour la ville (1). Le Dauphin les renvoya à Basle avec des députez de sa part. *Ils y sont encore, & ils tiennent plusieurs pourparlers d'accommodement; car les Orateurs du pape* Felix, *du Duc de Savoye, & de la faction Suisse, s'y sont aussi rendus. Le bruit est que le Dauphin demande sur tout qu'on lui rende Basle, comme appartenant à la France, leur promettant de grands priviléges en ce cas-là.* Ce sont les paroles d'*Æneas Sylvius*, dans une lettre (b) qu'il écrit de Nuremberg où étoit la diéte, à un de ses amis. J'en ai copié d'autant plus volontiers ce morceau, qu'il est dit dans cette même lettre qu'on peut croire ces nouvelles *comme mot d'Evangile*. Il ne dit pas quelle fut la suite de ces déliberations: je le rapporterai dans les termes de l'Auteur de *l'Histoire d'Alsace*. Il fut enfin conclu qu'il seroit libre au Dauphin d'entrer dans Basle avec sa seule maison; que le Concile & les Bâlois s'employeroient à faire donner au duc *Sigismond* une entiere satisfaction; & que si le Roi le souhaitoit, les Cantons feroient passer quatre mille Suisses au service de la France. Le Duc d'Autriche qui s'étoit rendu au camp du Dauphin agréa avec lui les conditions proposées. Le traité fut conclu, & l'Armée s'éloigna de Basle (c).

(b) Epist. 87.

(c) *Histoire d'Alsace* ubi sup. p. 275.

Allemagne. Diète de Nuremberg.

XXIX. Ceci m'amene en Allemagne où la diète de Nuremberg fut assemblée, selon l'ordre qu'en avoit donné l'Empereur l'année précedente. Elle fut fort nombreuse; &, comme il arrivoit souvent,

(1) Le Continuateur de Mr. *Fleuri* joint aux Cardinaux quatre Evêques, quatre Chevaliers, douze Docteurs & douze Bourgeois, *ubi sup.* p. 432.

on y délibera beaucoup & on y conclud fort peu de chose. « *Il y avoit,* » dit *Æneas Sylvius* témoin oculaire, quatre Electeurs, celui de » Mayence, celui de Treves, le Duc de Saxe, & le Marquis de Bran- » debourg. On dispensa l'Electeur Palatin de s'y trouver, parce qu'il » avoit son pays à défendre contre les *Armagnacs.* L'Electeur de Colo- » gne n'a pû s'y rendre jusqu'ici, trop occupé au siége de *Roust* en *West-* » *phalie.* On l'attend bien-tôt, l'Empereur ayant négocié une trêve. » Les parties ou les concurrents (1) ont ici leurs Légats. L'Evêque de » *Verdun* est arrivé ici de la part du Duc de Bourgogne. Il sollicite for- » tement l'Empereur à se déclarer avec toute sa nation pour le Pape » *Eugene*, ce qu'il a fait par un long discours en pleine assemblée. On ne se détermina pourtant point alors là-dessus. On y résolut seulement que l'Empereur choisiroit quatre Commissaires, les Electeurs deux chacun, & les autres Princes un, pour entendre les parties ou leurs procureurs, *afin d'aviser à ce qui conviendra le mieux à la paix de l'Eglise.* Ainsi se passa la diète de Nuremberg, qui en enfanta une autre tenuë à Francfort. C'est le stile d'*Æneas Sylvius* en parlant de cette propagation de Diètes en Allemagne. *Les Diètes*, dit-il dans sa lettre à *Carvajal*, *sont fécondes, chacune en a toujours une autre dans son ventre. Il y a en Arabie un oiseau fort chanté par les Poëtes, il s'appelle Phénix. Quand cet oiseau, qui vit cinq cens quarante ans, sent approcher sa fin, il fait lui-même son bucher, & de sa cendre il naît un autre Phénix unique. Faites vous-même l'application de ceci* (a). A la fin de cette Lettre, & dans une autre au cardinal *Julien* (b), il rend raison de tant de diètes inconcluantes; C'est que d'un côté les uns faisoient leurs affaires dans un grand partage de sentimens, & que de l'autre la plûpart se trouvoient bien de la neutralité, parce que pendant ce temps-là chacun gardoit ce qu'il tenoit, & que les Ordinaires disposoient des Bénefices à leur fantaisie.

1444.

[a] Epist. 72. & 92.
[b] Epist. 65.

XXX. La Journée de *Varne* où le Roi de Pologne & le Cardinal furent tuez, est trop célebre dans l'Histoire pour n'être pas racontée ici avec ce qui y donna lieu. Le sultan *Amurat II.* abbatu par les pertes de l'année précedente, & allarmé des terribles préparatifs que l'on faisoit contre lui de toutes parts, se résolut à demander la paix. Quoique le Roi de Pologne fût sollicité de tous côtez à poursuivre ses conquêtes contre les Turcs, il écouta pourtant les remontrances des Grands de Pologne & de son Conseil, qui le prioient instamment de revenir dans son royaume pour en appaiser les troubles, & s'opposer aux incursions des Tartares & des autres voisins. Les Hongrois d'au-

Pologne, Hongrie. Turquie.
Le Roi de Pologne assemble une diète à Bude.

[1] Le Concile de Basle & *Felix* d'un côté, le Pape *Eugene* de l'autre.

1444.

tre côté n'avoient pas moins d'envie de retenir *Wladiſlas* chez eux, tant pour y pacifier les troubles inteſtins, que pour les mettre à couvert des invaſions du Turc. Pour contenter les uns & les autres, le Roi promit de retourner en Pologne dès qu'il auroit reglé les affaires de Hongrie. C'eſt pour cela qu'il aſſembla une diète à *Bude*, où ſe trouverent non ſeulement tous les Etats du Royaume; mais auſſi *Giskra* & ſa faction avec paſſeport, pour défendre les interêts du jeune *Ladiſlas* couronné Roi de Hongrie, mais dépoſſedé par le Roi de Pologne. *Giskra* ne voulant entendre à aucune concluſion qui donnât atteinte aux droits de ſon Maître, on réſolut d'un commun accord de faire une trêve entre les deux partis, afin de prendre des meſures pour continuer la guerre contre *Amurat*. Cependant comme ni la trêve, ni le ſauf-conduit de *Giskra*, ne le mettoient pas à couvert de la fureur des Hongrois, qui le regardoient comme le flambeau de la guerre civile; le Roi de Pologne, pour ne pas fauſſer ſa parole, fut obligé de le conduire déguiſé dans un lieu où il pût être en ſûreté. La tranquilité ainſi rétablie, on donna les ordres néceſſaires pour ſe mettre en état d'aller contre les Turcs (a).

[a] *Dlugos*. L. XII. p. 784. 785.

Négociations de la paix avec les Turcs. Le traité ſe conclut.

XXXI. Après la diète, autant que les Polonois témoignoient d'impatience de revoir leur Roi, autant les Hongrois avoient-ils d'empreſſement à le retenir. Ces derniers craignant que s'il s'en retournoit une fois en Pologne, il n'y trouvât trop d'occupation pour penſer à eux, firent ſi bien par leurs inſtances tant en Pologne qu'auprès du Roi, qu'il differa ſon départ pour ſe donner tout & à la pacification de la Hongrie & a la guerre étrangere, au grand préjudice de la Pologne. Pendant qu'on en faiſoit en apparence les préparatifs, la paix ſe négocioit avec le Sultan par *George*, *deſpote de Servie*, & *Jean Hunniade*, *vaivode de Tranſylvanie*. Le premier eſpéroit de rentrer par ce moyen dans ſes domaines envahis par les Turcs, & recouvrer ſes enfans captifs. L'autre eſpéroit ſucceder aux terres qu'*Albert* & *Wladiſlas* avoient données au Deſpote en Hongrie. *Amurat* preſſé d'un côté par une armée de terre très-formidable, composée de Hongrois & de Tartares; & de l'autre, par une groſſe flotte venuë d'Italie (1), aima mieux accepter une paix déſavantageuſe, que de hazarder la perte de ſes Etats. En même-temps le Deſpote & le Vaivode écrivirent au Roi de Pologne, que tout étoit diſpoſé à la paix; & que s'il vouloit ſe rendre à *Segedin* en haute Hongrie, il pourroit en regler là les conditions avec les ambaſſadeurs du Sultan, qui devoient s'y trouver. Cette nouvelle fut fort agréable à *Wladiſlas*, quoique la né-

[1] Sous le commandement du cardinal *Condulmer*, neveu du Pape *Eugene*.

gociation

gociation s'en fût faite à son insu, & encore plus aux Hongrois, depuis long-temps plus accoûtumez à demander la paix. Le Roi s'y rendit avec une partie de son armée, ou pour avoir de meilleures conditions, ou pour pousser plus outre en cas que le traité ne se conclût pas. Les ambassadeurs Turcs y arriverent ensuite au nombre de cent, ayant à leur tête un Grec renégat. Ils offroient de ceder toutes les conquêtes qu'ils avoient faites sur les Hongrois, spécialement quinze places dans la *Rascie*, tout ce que possedoit le Roi en *Albanie*, de lui rendre ses deux fils, & de ne se reserver que la *Bulgarie* (a). Ce parti fut accepté; ou paix ou trêve, le traité fut conclu pour dix ans. On rapporte qu'il y eut quelques difficultez sur la maniere de prêter le serment. Le Turc eût voulu que le Roi eût juré sur l'Eucharistie. Tous les Chrétiens se recriérent contre la profanation d'un si redoutable mystere en presence des Infideles. Il y eut sur tout un gentilhomme Polonois homme docte & zélé, fort bien d'ailleurs auprès du Roi, qui s'y opposa si vigoureusement, qu'il fut résolu que le Roi jureroit sur les Evangiles, & le Turc sur l'Alcoran (1).

[a] *Dlugoss* ubi sup. p. 789.

Ce traité est rompu.

XXXII. Le cardinal *Julien* présent à ce traité, ne le voyoit qu'à contre-cœur. Il trouvoit honteux d'avoir amusé le Pape, le Duc de Bourgogne, les Vénitiens, les Genois, qui à sa sollicitation avoient équippé une flotte si considerable, pour tenir en bride les Turcs du côté de la mer. Le cardinal *Condulmer* amiral de cette flotte, écrivit lui-même au Roi de Pologne pour le sommer de tenir sa parole, & de ne point se laisser leurrer par les offres des Turcs dans une occasion si favorable pour leur enlever tout ce qu'ils avoient usurpé en Europe. L'empereur Grec *Jean Paléologue* d'un autre côté écrivit au Roi des lettres très-pressantes pour l'animer à la guerre & le détourner d'un traité qu'il trouvoit si hors de saison, lui promettant tous les secours qui dépendoient de sa situation. Il lui representoit d'ailleurs qu'*Amurat* étant allé en Asie pour y combattre d'autres ennemis, il n'étoit rien de plus facile que de l'empêcher de remettre le pied dans la Grece. Ces lettres arrivées après le traité firent d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, que le Turc ne se hâtoit point de restituer les places ni les prisonniers, comme il l'avoit promis. Il en falloit beaucoup moins au cardinal *Julien* pour l'affermir dans la résolution qu'il avoit déja prise de rompre un traité fait malgré lui. Alors il déploya toutes les voiles de son éloquence pour persuader au Roi que c'étoit un grand crime de garder un traité aussi préjudiciable & au fa-

(1) *Gregorius Sanoceus; Philipp. Callimach.* de Reb. gestis *Wladislai.* L. III. p. 341. 342. apud *Bonf.*

1444. lut public & à la foi catholique. Et afin de lever tous ses scrupules, il lui donna liberalement en qualité de legat du Pape, le pouvoir de violer ce traité, & le dispensa solemnellement d'un serment qui devoit passer pour nul, étant prêté à des Infideles, & sur tout à l'insu du Souverain Pontife. Le Roi persuadé par ces raisons bonnes ou mauvaises, fit à *Segedin* même un nouveau serment (a) tout contraire à celui qu'il venoit de faire sur les Evangiles. Toute l'armée applaudit au renouvellement d'une guerre, qui, à la violation du serment près, paroissoit commencer sous d'heureux auspices & dans des circonstances favorables. Quoique le Despote de *Rascie* (b), & le Waivode de Transylvanie (c) trouvassent leur compte dans la paix, ils reprirent les armes de bon cœur, dans l'esperance qu'on leur donna de rendre leur condition encore meilleure qu'auparavant après la victoire qu'on regardoit comme immanquable. Mais les Polonois n'envisageoient pas cette affaire de même œil que les autres. La violation d'un traité de paix si solemnel leur paroissoit un grand crime, & ils trouvoient d'ailleurs fort dangereux d'avoir ainsi lié leur Roi par un serment tout opposé au premier. Mais toutes leurs instances & leurs oppositions pour parer ce coup furent vaines.

[a] Voyez-le tout entier *Dlug.* Hist. Polon. L. XII. p. 794. 795.
[b] *George.*
[c] *Hunniade.*

Départ du Roi de Pologne; il assiége Nicopoli, & est obligé de lever le siége.

XXXIII. Le Roi partit donc de *Segedin* vers le 2. Septembre. Les Historiens Polonois (d) témoignent que ce ne fut pas sans de fâcheux pressentimens de ce qui devoit lui arriver. Il sentoit des remords secrets d'avoir violé son serment. Les Turcs ayant rendu les places & les prisonniers, ne fournissoient plus de prétexte à la perfidie. D'ailleurs son armée étoit extremement affoiblie. La nouvelle de la paix avoit arrêté les secours qu'il attendoit de divers endroits. Les Polonois qui l'avoient accompagné avoient obtenu leur congé, & s'étoient retirez chez eux; de sorte qu'il voyoit son armée reduite à environ vingt mille hommes. Cependant comme il n'y avoit plus moyen de reculer, il prit son parti & marcha vers la *Bulgarie*. Ayant passé le Danube à *Orsava*, il arriva à *Nicopoli* où il mit le siege; mais il fut obligé de le lever avec perte (1). On dit que quand *Amurat* qui étoit alors à *Andrinople*, en apprit la nouvelle, *Nos affaires iront bien*, dit il, *Dieu commence à vanger le parjure* (e).

[d] *Dlug.* ubi sup. *Cromer.* de rebus Polon. Lib. XX. p. 498.

[e] *Theob.* ubi sup. cap. XII.

Il continue sa marche malgré les avis qu'on lui donne de se retirer.

XXXIV. Si le Roi eût voulu croire les avis qu'il reçut à Nicopoli, il n'eût pas passé plus avant. Un Prince de Valachie (2), originairement son vassal, mais qui avoit été contraint de subir le joug du Turc,

[1] D'autres disent qu'il n'attaqua que les Fauxbourgs & qu'il en fut repoussé.
[2] *Dlugos* l'appelle *Vaivode de la Valachie Transalpine* ubi sup. p. 800. Cromer. *Palatin de la Moldavie Transalpine*, ubi sup. p. 499.

l'étoit allé trouver pour lui demander pardon d'une défection involontaire. Ayant obtenu sa grace, il voulut visiter l'armée du Roi ; mais la trouvant trop foible pour une si grande entreprise, il fit tous ses efforts pour l'obliger à retourner en Hongrie, en attendant les secours qu'on lui faisoit esperer. Il lui disoit entre autres choses pour le détourner de son dessein qu'il jugeoit témeraire, *que le Sultan menoit plus de monde à la chasse, qu'il n'en avoit pour le combattre.* Mais enflé de ses premiers succès, pressé d'ailleurs par les instances du cardinal & de *Hunniade*, & comptant que la flotte Italienne empêcheroit le Turc de repasser en Europe, il ne voulut pas en démordre. Ce fidèle Valaque le voyant inflexible augmenta son armée de quatre mille chevaux commandez par son propre fils, & lui fit present de deux chevaux d'une vitesse extraordinaire en cas de besoin, & de deux Valaques affidez pour lui servir de guides. Avec ce renfort *Wladislas* prit sa route par la *Thrace*, où il vit avec plaisir les beaux monumens des ouvrages des Romains, & où il fit en passant plusieurs conquêtes. De là il s'avança jusques aux païs du *Pont Euxin*, & s'arrêta à une ville de la *Basse Mésie* appellée *Varne* (1), qui fut l'endroit fatal & à sa personne & à toute l'armée Chrétienne. Cette ville se rendit pourtant d'abord & plusieurs autres circonvoisines. Mais pendant que ces heureux succès lui faisoient esperer une entiere victoire, on apporta dans l'armée la fâcheuse nouvelle que le Sultan avoit trouvé moyen de repasser en Europe par le détroit des Dardanelles avec une grosse armée Turque, soit que la flotte Chrétienne se fût absentée faute de vivres, soit que les commandans se fussent laissez corrompre par argent.

Æneas Sylvius dit formellement qu'on en accusa les Genois. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle mit la consternation dans l'armée Chrétienne. Le cardinal Legat lui-même, tout intrepide qu'il avoit paru jusqu'alors, conseilloit la retraite dans les montagnes, comme l'Evêque d'*Agria*, où à Constantinople qui n'étoit pas loin de là, & où il pouvoit s'aboucher avec l'Empereur Grec. D'autres étoient d'avis de se bien retrancher avec des chariots à la maniere de Bohême. Mais l'avis de *Hunniade* l'emporta, c'étoit d'attendre l'ennemi de pié ferme & de se mettre en état de se bien défendre. Il parla en cette occasion de l'armée Turque avec un souverain mépris, ne la regardant que comme une multitude confuse de gens efféminez. Loi Roi sui-

[1] C'est l'ancienne *Odyssus* ou *Odessus*. Voyez l'ancienne Géographie de *Cellarius*. Lib. II. pag. 590. Voyez-en la situation. *Bonfin*. Rer. Hungar. Decad. III. Lib. VI. p. 462.

1444. vit avidement un conseil si conforme à son humeur martiale, & ordonna en même-temps à *Hunniade* de ranger l'armée en bataille dans la plaine. L'armée Turque parut sur les hauteurs plûtôt qu'on ne s'y attendoit. *Æneas Sylvius* dit que *Hunniade* la voyant leste & nombreuse, changea d'avis & conseilla lui-même au Roi de prendre la fuite; mais que le Roi indigné lui reprocha fort aigrement ses fanfaronnades du jour précedent, & disposa tout pour le combat (a).

[a] *Europ. C. V. p. m. 239.*

Malgré ses exploits, il est battu & tué. Son éloge.

XXXV. L'armée Chrétienne commença d'abord par quelques escarmouches, avec un petit corps de troupes que commandoit l'Evêque d'*Agria*. Ce Prélat, pour attirer l'ennemi dans la plaine, fit mine de fuir; ce qui ayant réussi, il fit aussi-tôt volte face avec tant d'impétuosité, que les Turcs prirent la fuite pour regagner les hauteurs. S'étant ensuite ralliez pour fondre sur les Chrétiens, ils en furent battus à platte couture. Mais le même Evêque d'*Agria*, celui de *Varadin*, & le Despote de *Servie*, s'étant engagez trop avant pour profiter de la victoire, furent envelopez par un gros de Turcs accourus au secours de leurs gens. Le Despote eut beaucoup de peine à se sauver. L'Evêque d'*Agria* fut tué [1]; celui de *Varadin* perit miserablement dans un marais.

Les Turcs encouragez par ce succès pénétrerent jusqu'à cet endroit où le Cardinal & le Despote s'étoient sauvez avec leur monde. Il se donna là un sanglant combat. La victoire y fut assez long-temps douteuse, & il y eut de part & d'autre un grand carnage. Mais enfin l'armée Chrétienne commençoit à plier sous le nombre, lorsque le Roi accourut à son secours, & jetta une telle épouvante, que tout prit la fuite ou fut taillé en pieces. Au lieu de s'amuser à poursuivre les fuiards, il retourna dans la plaine où on lui dit que le cardinal *Julien* & son monde étoient en danger, par un nouveau renfort qui étoit venu aux Turcs. Ce fut là que recommença un combat fort opiniâtre. La partie devenant toujours plus inégale par des fourmillieres de Turcs qui survenoient à tout moment, la victoire commençoit à se déclarer pour eux. Le Roi fit dans cette occasion tous les prodiges de valeur qu'on peut attendre du plus grand Général & du plus déterminé soldat, agissant & de la tête & du bras. *Amurat*, quoique superieur en nombre, voyant que rien ne resistoit à ce torrent de bravoure, & désesperant du succès se disposoit à la fuite. Mais il fut retenu par les reproches de ses Satrapes. On dit qu'alors tirant de son sein l'instrument du traité de paix, que les Chrétiens avoient

[1] D'autres disent qu'ayant été fait prisonnier on le condamna à garder des moutons le reste de ses jours. *Bonfin.* Rer. Hung. Decad. L. VI. p. 463.

1444.

juré sur les Evangiles, il adressa ce discours à J. C. *Voilà, ô Jesus-Christ, le traité de paix que tes Chrétiens m'ont saintement juré en ton nom, & qu'ils ont perfidement violé. Si tu es Dieu, comme ils le croyent, & si nous nous trompons, vange-nous en punissant leur parjure.* On eût dit que sa priere avoit été exaucée, & quelques Historiens l'ont crû : car *Amurat* n'eut pas plûtôt prononcé ces paroles, que la bataille prit une toute autre face. Des chameaux étant survenus en grand nombre chargez de provisions, les Hongrois penserent plus à piller qu'à combattre. Leurs chevaux d'ailleurs effrayez ne marchoient qu'à travers champs. Le Roi n'avoit plus avec lui que quelque cavalerie Polonoise & Bohêmienne qui tenoit encore. Ses Hongrois l'avoient abandonné pour piller. *Hunniade* étoit allé avec un détachement de cavalerie secourir une autre partie de l'armée en danger de succomber. Cependant le Roi toujours intrepide s'avança si fort, qu'il se trouva envelopé presque seul par le formidable corps des Janissaires où étoit *Amurat*. *Hunniade* à son retour trouvant le Roi dans ce péril, voulut en vain l'en tirer ; il étoit trop tard, il falloit vaincre ou mourir. Dans cette confuse mêlée, le cheval du Roi blessé à l'épaule le jetta par terre. Il fut alors percé de mille coups. Sa tête fut portée sur une lance à *Amurat* qui la fit exposer à la tête du camp. A ce spectacle l'armée Turque enflammée d'une nouvelle ardeur, le reste de l'armée Chrétienne perdant cœur, la victoire demeura aux Infidèles. Ainsi finit *Wladislas* à la fleur de son âge, après les plus beaux exploits militaires, même comblé de gloire & plûtôt victorieux que vaincu dans sa défaite. Il fut généralement regretté de ses sujets Polonois, quoique mécontens de ce qu'il les avoit en quelque sorte abandonnez, mais encore plus des Hongrois auxquels il s'étoit sacrifié. Ses ennemis même ne refuserent pas des regrets à sa mort, & des louanges à sa valeur. *Amurat* le fit ensevelir honorablement dans le lieu où il mourut, & y fit ériger une colomne avec son nom & son éloge. *Bonfinius* a regardé sa mort comme un sacrifice offert à la vengeance divine pour expier son infidelité ; mais en même-temps comme un chemin à l'immortalité qu'il avoit meritée par ses grandes vertus (a).

(a) *Bonfin.* Decad. III. L.VII. p. 466.

Perte des deux côtez. Le cardinal *Julien* massacré.

XXXVI. Ce dernier coup donna aux Turcs une victoire qui leur fut bien disputée, & qu'ils achéterent bien cher. Ils y perdirent plus de trente mille hommes, entre lesquels il y avoit quantité de grands Seigneurs, & entr'autres le Bacha d'Asie, que le Roi de Pologne tua de sa propre main. *Amurat* ne put s'empêcher de déplorer sa victoire, & de dire à ceux qui l'en félicitoient, *qu'il ne voudroit pas vaincre souvent à ce prix*. On dit même que depuis ce temps-là, cédant l'em-

1444. pire à ſon fils *Mahomet*, il prit le parti de la retraite. La perte des Chrétiens fut plus grande à proportion. D'environ vingt mille qu'ils étoient, il en périt plus de dix mille de maniere ou d'autre. On a vû deux Evêques Hongrois expier par la mort une vie ſi oppoſée à leur caractére. Le Deſpote de *Servie* eut bien de la peine à ſe ſauver. On a parlé diverſement de la retraite d'*Hunniade* dans cette occaſion. Quelques hiſtoriens ont prétendu que ce fut une veritable fuite & une lâche déſertion, & lui ont attribué tout le mauvais ſuccès de cette fatale journée. Mais *Bonfinius* hiſtorien Hongrois dit poſitivement qu'il ſe trouva combattant vaillamment dans la mêlée près du Roi de Pologne; que n'ayant pû recouvrer le corps de ſon Maître, il ſe retira pour ſe mettre en état de vanger ſa mort, qu'il ſoûtenoit n'être arrivée, auſſi-bien que la défaite de l'armée, que parce qu'on n'avoit pas voulu ſuivre ſes avis.

A l'égard du cardinal *Julien*, auteur de la violation de la paix, il ne put éviter la peine de cette infidelité. S'il échappa à la fureur des Turcs, il n'échappa pas à la perfidie des Hongrois ou des Valaques. Il fut malheureuſement maſſacré par quelques fuyards d'entr'eux, qui le jetterent dans la riviere après l'avoir dépoüillé. La plûpart des Hiſtoriens ont donné à pluſieurs égards de grands éloges à ce Prélat, juſqu'à le mettre au nombre des martyrs (a). Quelques uns néanmoins très-Catholiques l'ont nettement blâmé comme l'auteur de tout le mal, & ils n'ont point épargné ſon principe, qu'on n'eſt pas obligé de tenir parole à des infidèles quand il s'agit des interêts de la Foi Catholique (b). Si ſa fin malheureuſe fut la peine de ſon infidelité, on l'a déja vû une fois l'éprouver dans ſa fuite honteuſe devant les Huſſites, qui étoient regardez comme des infideles par la religion dominante, & à qui il avoit manqué de parole.

(a) *Eggs.* Purp. Doct. L. III. p. 102. *Magn. Chron. Belgic.*

(b) *Eggs.* ubi ſup. p. 101.

Hiſtoire ſinguliere de 12 gentilshommes Polonois faits priſonniers.

XXXVII. Les Hiſtoriens Polonois racontent à cette occaſion une particularité fort mémorable; c'eſt qu'entre les priſonniers de leur nation, on en amena à *Amurat* alors à Andrinople douze gentilshommes à peine ſortis de l'âge de puberté, d'une taille & d'une beauté charmante. Ce Sultan les fit circoncire & les enferma dans ſon palais pour les employer à des uſages criminels. Ces gens apprenant l'infamie à quoi on les deſtinoit, conjurerent contre la vie de l'Empereur; mais ayant eu l'imprudence d'engager dans leur deſſein un Bulgare, à qui l'on préparoit le même ſort, ils en furent trahis. Il avertit l'Empereur du péril dont il étoit menacé. Les conjurez ne laiſſerent pas de perſiſter dans leur deſſein malgré la déſertion du Bulgare. Un jour que l'Empereur dormoit à midi, ſelon ſa coûtume,

1444.

ils se jettérent sur lui & l'auroient assassiné s'il ne se fût sauvé de leurs mains par un degré dérobé. Les Janissaires accoururent; mais les jeunes gentilshommes s'étant bien enfermez s'égorgerent l'un l'autre pour ne pas tomber entre leurs mains, & pour sauver leur honneur (a).

(a) *Lettre du Soudan d'Egypte au Roi de Dannemarc.* Spond. 1444. n. XXIV.

Summum crede nefas vitam præferre pudori.

Un morceau d'histoire aussi important & aussi curieux que la défaite des Chrétiens & la mort de *Wladislas* à la bataille de Varne, ne m'a pas paru indigne d'une description un peu étenduë. *Cette perte si fatale aux Chrétiens* (dit l'auteur du Mars Moravique) *fraya le chemin aux Turcs à établir & à étendre leur empire dans tout l'Orient.* Depuis ce temps on a vû s'avilir & s'énerver la force & l'autorité du nom Chrétien aux yeux de ces barbares, & leur puissance allant toujours en croissant, a entraîné la ruine de plusieurs peuples (b).

(b) *Czerlot.* L. V. C. VI. p. 632.

Affaires de Bohême.

XXXVIII. Nous avons laissé la Bohême encore partagée entre deux factions, celle de *Maison-Neuve*, & celle de *Podiebrad.* Celle-ci acqueroit tous les jours de nouvelles forces. *Podiebrad* avoit gagné le cœur des Bohêmiens. Après avoir tenu ensemble secrettement de fréquens conseils sur la situation des affaires, il assembla une diete à *Bilgrain* pour en délibérer publiquement. *Meinard de Maison-Neuve*, *Smirziez* qui à la verité n'étoit point du parti Catholique, comme on l'assure de *Maison-Neuve*, mais qui voyoit de mauvais œil l'agrandissement de *Podiebrad*, & d'autres de la même faction, y furent citez. *Meinard* y comparut moins par obéïssance, que pour soûtenir ses prétentions & dissiper les projets de son competiteur & de ses adhérens. Mais ayant eu du dessous dans cette diete, *Meinard* inventa un autre stratagême pour traverser *Podiebrad.* Ce fut de députer sécrettement à l'Empereur pour l'engager à prendre les rênes du gouvernement en attendant la majorité de *Ladislas* avant que l'intrigue fût éventée. *Procope de Rabenstein*, qui avoit été envoyé à la cour Impériale, en rapporta des lettres de l'Empereur & du Pape. Le premier promettoit de venir établir sa résidence en Bohême jusqu'à la majorité de l'héritier du royaume, pourvû que les Bohémiens voulussent se soûmettre au Pape. La lettre de celui ci étoit pleine d'assurances de tendresse pastorale pour les Bohêmiens, les piquant d'honneur par les services qu'il disoit que leurs ancêtres avoient autrefois rendus à l'Eglise comme ses premiers nez. Il leur reprochoit en même temps d'en être devenus par l'instigation du Diable les plus grands persécuteurs. Il leur promettoit cependant le pardon

1444. de cette rebellion & même l'usage de la communion sous les deux espéces, pourvû qu'ils voulussent rentrer dans son obéissance.

Diete de Prague.

XXXIX. Quand ces offres du Pape & de l'Empereur furent renduës publiques, les Bohêmiens se trouverent fort partagez. *Meinard*, d'une religion fort équivoque & fort soûmise aux évenemens, ne balançoit pas à les accepter. Il n'en étoit pas de même de *Podiebrad* & de son parti, qui soupçonnoit qu'il y eût quelque piége caché sous des offres si brillantes. Pour prévenir une nouvelle guerre intestine, on résolut de laisser la décision de ce partage à une diete générale qui devoit s'assembler à la Saint *Martin* prochaine à Prague. Elle fut en effet fort nombreuse. Les deputez des Provinces incorporées, la *Moravie*, la *Silésie*, & la *Lusace* s'y rendirent. La proposition qui y fut mise sur le tapis étoit à peu près conçûë en ces termes. » Le royaume de Bohême avec les Provinces adjacentes, se trouvant » depuis long-temps, à son extrême dommage, privé d'un chef par » la mort d'*Albert* son souverain, on met en déliberation : 1. De tirer *Ladislas* d'entre les mains de l'Empereur pour l'appeller en Bo» hême. 2. D'élire un Archevêque pour accorder les démêlez des » Ecclesiastiques, & pacifier les troubles qui s'excitent à tout moment » à cette occasion ». Les avis se trouverent à peu près uniformes quant au fond. *Meinard* & sa faction pressoient l'appel de *Ladislas* au royaume. L'autre parti ne s'en éloignoit pas; mais il y ajoûtoit des précautions contre les artifices de la cour de Rome. *Podiebrad* n'attribuoit les délais de l'Empereur qu'aux intrigues de cette Cour, qui ne cherchoit qu'à s'assujettir la Bohême avant qu'elle eût un chef qui pût la proteger contre ses entreprises. » On n'ignore pas, disoit» il, la méthode artificieuse des Papes sous le leurre de la commu» nion sous les deux espéces. Ils veulent porter en Bohême la cor» ruption du Christianisme qu'ils ont répanduë par tout sous le voile » sacré de certaines cérémonies d'éclat, plus dignes des payens que » des Chrétiens. D'ailleurs ils promettent merveilles & ne tiennent » rien; & pour pallier leur infidelité, ils animent les Princes contre » des innocens, par des crimes supposez. On l'a prouvé en dernier » lieu dans l'élection légitime de *Rockizane* à l'archevêché de Prague. » L'Empereur l'avoit promise solemnellement en vertu du concor» dat. Mais, instruit par le Pape, bien loin de tenir parole, il ren» voya indignement *Rockizane*, parce qu'au fond on ne vouloit » point souffrir la communion sous les deux espéces si authentique» ment promise ». Après bien des déliberations, il fut enfin conclu 1. de députer à l'Empereur, pour le prier d'envoyer *Ladislas* en Bohême

afin

afin qu'il y pût être élevé. 2. D'envoyer des ambaſſadeurs au Pape pour lui demander la confirmation de *Rockizane* à l'archevêché de Prague. Il ne s'agiſſoit plus que de pourvoir aux frais de l'exécution de ces réſolutions. C'étoit un proverbe, *nouvelles Dietes, nouveaux impôts.* Il falloit faire les frais de deux députations, de la reception du nouveau Roi, & de ſon couronnement. Cette affaire cauſa de grands débats entre les Grands, la Nobleſſe & les Villes. C'étoit à qui ne payeroit pas. Enfin il fut conclu que l'impôt ſeroit levé ſur les biens, à condition que le Roi promettroit pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, que ce tribut ceſſeroit après ſon couronnement.

1445.

L'ambaſſade pour l'Empereur étoit de ſix perſonnes, ſavoir deux de la part des Barons, deux de la part des Nobles, & deux de la part des Villes (1); & celle pour le Pape étoit ſeulement de trois perſonnes (2). Il eſt aſſez ſurprenant de voir à la tête de cette ambaſſade pour Rome, l'ancien ami de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, ſçavoir *Pierre de Mladonovvitz.* On l'avoit vû à *Conſtance* en qualité de ſécretaire ſoit du Concile même, ſoit de *Jean de Chlum* (3) généreux & fidele ami de *Jean Hus* (4).

Conteſtation entre les Bohémiens & le Chapitre de Prague au ſujet de *Rockizane.*

XL. Avant le départ des ambaſſadeurs pour Rome, il ſurvint une conteſtation entre les Bohémiens & le Chapitre de l'archevêché de Prague au ſujet de *Rockizane.* Ce dernier avoit engagé les députez des Etats à exiger des Chanoines que les lettres de créance des députez envoyez au Pape pour le demander, fuſſent munies du ſceau du Chapitre, afin que ſa vocation fût plus authentique. Les Chanoines prévoyant bien que cette élection leur rogneroit beaucoup de leurs revenus, refuſerent tout net d'y appoſer leur ſceau; alleguant leurs droits, ſelon leſquels c'étoit à eux d'élire leur Archevêque. Ils furent citez devant les Etats où *Rockizane* parut, & où il donna ſa confeſſion & fit ſon apologie, pour diſſiper les ombrages des Capitulaires & obtenir leur agrément. Il leur demanda » s'ils ne vouloient pas le re- » connoître & l'accepter pour leur pere ſpirituel, ou s'ils avoient à » lui reprocher quelqu'un des défauts ou des vices qui, ſelon *St. Paul,* » doivent exclure de l'Epiſcopat. Il ajoûtoit qu'il avoit gardé une

(1) *Gindrzich de Strazie* & *Albert de Colowrat* de la part des Barons; *Jean de Malowecz* & *Mathias de Chlumczan* de la part des Nobles. *Jean de l'Aigle d'Or* de Prague, *Martin Lutz* de Cuttemberg de la part des Villes.

(2) *Pierre de Mladonowicz*, *George Sotlyk*, *Wenceſlas Decens*, tous deux Maîtres aux Arts. *Theob.* ubi ſup. Cap. XV.

(3) Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eſt point parlé de lui depuis le Concile de Conſtance, où il parut avec tant d'éclat.

(4) Il paroît par toute la ſuite de l'Hiſtoire qu'ils avoient perſiſté dans la communion de Rome.

1445. » conſcience pure devant Dieu & devant les hommes, quoiqu'il ne » ſe ſentît pas exemt des infirmitez humaines, & qu'il pût bien lui » être arrivé de donner quelques ſujets de plaintes aux uns ou aux » autres, par erreur, par zele, & quelquefois irrité par la contra- » diction ; mais que par la grace de Dieu, ceux qui l'avoient connu » dès l'enfance, pouvoient rendre témoignage de l'innocence de ſes » mœurs. En foi de quoi il les prioit de ne pas refuſer de munir de » leur ſceau les ambaſſadeurs qui alloient demander ſa confirma- » tion à Rome.

Réponſe des Chanoines à *Rockizane*. Reſolution de la diete.

XLI. Les Chanoines qui croyoient avoir eſté mandez pour faire l'élection, ſelon leur privilege, voyant qu'il s'agiſſoit ſimplement d'approuver l'ambaſſade de Rome, demanderent du temps pour déliberer ſur la propoſition de *Rockizane*. Leur réponſe fut que : » Quant aux mœurs de *Rockizane*, ils ne pouvoient en rien dire de » poſitif, parce qu'ils n'en avoient point fait d'enquête. Qu'à l'égard » de l'excommunication lancée contre lui à Rome, c'étoit à lui à de- » mander qu'elle fût levée, auſſi bien que la confirmation de la Com- » munion ſous les deux eſpeces ». *Rockizane* repartit que » quoiqu'ils « n'euſſent fait aucune information de ſes mœurs, il n'avoit point » lieu de la craindre, le bon témoignage de ſa conſcience le ren- » dant intrépide à cet égard ; que tout le reſte avoit été pacifié & aſ- » ſoupi à Bâle, & qu'il ne demandoit qu'un bon témoignage de ſes » mœurs ». Ils répliquerent qu'ils avoient les mains liées à cauſe de ſon excommunication. Enfin après pluſieurs altercations de part & d'autre, toujours ſur le même ton, il fut conclu par la Diete & par l'Univerſité de Prague en corps, que les Chanoines témoigneroient authentiquement qu'ils n'avoient rien à objecter à *Rockizane*, que les actes du Concile de Bâle, qui devoient être confirmez par le ſiege Apoſtolique (1) ; ce qui fut executé malgré les Chanoines qui furent obligez d'obéïr. On ne prétend point ici juſtifier *Rockizane* ; les tergiverſations où ſon ambition l'avoient engagé, l'ont aſſez fait connoître juſqu'ici. Mais il eſt certain que dans cette derniere occaſion, c'étoit une vraie chicane que lui faiſoient les Chanoines ſur ſon excommunication, puiſqu'elle avoit été levée par le Concile de Baſle, reconnu de l'Empereur & de la nation Bohêmienne, & même avant que le Concile fût broüillé avec *Eugene IV*. Cependant les Chanoines ne s'endormirent pas. Ils écrivirent en ſecret à Rome pour y donner avis de ce qui ſe paſſoit, & en même tems ils députe-

(1) C'eſt-à-dire apparemment qu'en bons Catholiques, ils les regardoient comme nuls juſques-là.

rent deux Moines pour deffendre leur cause de vive voix. *Hagec* rapporte sur l'an 1447. que ces Moines furent arrêtez en chemin par un gentilhomme Bohêmien, qui les retint en prison jusqu'à leur mort, & qu'ils firent plusieurs miracles pendant leur captivité. Mais *Theobald* n'est pas d'humeur à en croire *Hagec*, parce que, quelque perquisition qu'il en ait faite, il n'en a point trouvé de nouvelles (a). C'est ce que je les laisse démêler entr'eux. Cette députation à l'Empereur ne fut pas plus favorable que les précedentes ; ils le trouverent à *Neustadt* en Autriche, & il ne leur promit audience qu'à *Vienne*. Ce qui, comme on le verra, n'eut aucune suite. A l'égard du Pape, il promit d'envoyer dans peu des légats, pourvû qu'ils rentrassent dans le giron de l'Eglise, & il y envoya *Carvajal* en 1447. Je repasse dans les païs étrangers.

1445.

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XVI.

XLII. L'Italie fournissoit toujours à peu près les mêmes scenes. *Bologne* aspirant toûjours à sa liberté n'en joüissoit jamais. Pour secoüer la domination du Pape, elle se donnoit sans cesse à de nouvelles factions. Elle fut dechirée cette année par celles de *Bentivoglio* & des *Canatules*. *Annibal*, qui étoit Chef de la premiere, & qui gouvernoit la ville depuis quelques années, fut assassiné celle-ci dans une Eglise où il presentoit au Batême un enfant de la faction opposée, après une feinte réconciliation. *Baptiste Canatule* chef de l'autre faction fut massacré par le peuple en fureur d'une si noire trahison. Tous les complices furent executez, & le gouvernement fut donné à un parent de *Bentivoglio* (b).

Affaires étrangeres. *Italie, Espagne.*

(b) *Bzov.* 1445. n. VI. *Fleuri*, Hist. Eccles. ubi sup. p. 488.

XLIII. Le Pape *Eugene* avoit envoyé l'année précedente *André* archevêque de *Colosses* en orient, pour y réunir les Grecs de ces climats avec l'Eglise Romaine. Il passa dans l'isle de *Chipre* où il y avoit des Nestoriens & des sectateurs de *Macaire* évêque d'*Antioche* condamné pour le Monothelisme en 680. au 6. Concile œcumenique de Constantinople. On trouve dans la collection des Conciles la profession de foi que firent cette année à Rome *Timothé* archevêque de *Tarse*, métropolitain des Chaldéens ou Nestoriens, & *Isaac* nonce d'*Elie*, évêque Maronite ou Macarien (c).

Grecs qui se réunissent à l'Eglise Latine.

(c) Concil. *Labb.* Tom. XIII. *Pagi*, ubi sup. Tom. IV. p. 641.

XLIV. Pendant que les nations les plus reculées venoient faire hommage à *Eugene*, il étoit toujours traversé dans son voisinage. *Felix V.* voulant s'emparer *d'Avignon* & du comté Venaissin, y avoit envoyé *Hugolin Alaman*, pour s'en rendre maître par force ou par intrigue. Ce Général assiegea en effet Avignon ; mais il en fut repoussé, comme cela paroît par un Bref du Pape à *Tristand* évêque de *Conserans*, où il lui ordonne de pousser à bout les auteurs de cette en-

Felix V. tâche inutilement de s'emparer d'*Avignon*.

1445. treprise par toutes les censures ecclesiastiques (a).

(a) Raynald. 1445. n. 25.

Succès du voyage d'*Æneas Sylvius* à Rome. Son Discours à *Eugene*.

XLV. Æneas Sylvius envoyé l'année précedente en Italie par *Frederic III.* pour engager le Pape à consentir à la convocation d'un Concile, arriva cette année à Rome; il y fut bien reçû du Pape; mais il n'en obtint pas ce qu'il demandoit, parce qu'il trouvoit ce nouveau Concile trop opposé à son autorité & à celle de son Concile de Rome. Il avoit pourtant pris tous les devants necessaires pour avoir une audience favorable, ayant demandé pardon de tout ce qu'il avoit auparavant fait contre *Eugene* au Concile de Basle. Voici le discours qu'il tint là-dessus à *Eugene* au rapport de *Gobelin* son secretaire, dans ses commentaires sur la vie de *Pie II.* si cet ouvrage n'est pas d'*Æneas Sylvius* lui-même, comme des Sçavans le soupçonnent. » Très-Saint Pere, avant que de vous exposer les ordres de l'Empereur, souffrez que je dise un mot de moi-même. Je » ne doute pas qu'il ne soit venu à vos oreilles quantité de choses sur » mon sujet, qui ne sont pas à mon avantage. Elles ne méritoient » pas de vous être rapportées; mais je dois pourtant avoüer que » mes délateurs n'ont rien dit que de vrai. Oüi j'ai dit, fait & écrit à » Basle plusieurs choses contre vous. Je ne puis le nier. Ce n'a pourtant point été dans le dessein de vous nuire, mais plûtôt d'être » utile à l'Eglise. J'ai été dans l'erreur, qui peut le nier? Mais j'ai » été avec un grand nombre de grands hommes, avec *Julien* cardinal de St. Ange; avec *Nicolas* archevêque de Palerme; avec *Loüis* » *du Pont*, (*Pontanus*) sécretaire de votre Siege, qui passoient pour » les plus grandes lumieres dans le Droit, & pour des docteurs de » la verité, sans parler des Universitez & des Colleges, dont la plûpart étoient contre vous. Qui est-ce qui n'auroit pas erré avec des » personnages de ce caractere & de ce merite? Il est vrai que quand » je m'apperçus de l'erreur de ceux de Basle, je ne me refugiai pas » d'abord vers vous, comme la plûpart ont fait. Mais craignant de » tomber d'une erreur dans une autre, & comme on dit, *de Charybde en Scylla*, je me suis rangé, après bien des consultations & » des combats, avec ceux qui avoient pris le parti de la neutralité. » J'ai demeuré pendant trois ans auprès de l'Empereur dans cette » situation, où après avoir entendu assidûment les contestations entre ceux de Basle & vos légats, j'ai été convaincu que la verité étoit » de votre côté. C'est par ce motif, que l'Empereur voulant m'envoyer à votre Clemence, j'ai accepté ce parti avec joïe, dans l'esperance de rentrer en grace avec vous. Me voici donc devant » vous, & comme j'ai peché par ignorance, je vous prie de me par-

1445.

» donner. Après quoi je vous expliquerai les intentions de l'Empe-» reur » (a), Ce fut là le prélude des fameuses rétractations d'*Æneas Sylvius*, qu'on verra dans la suite. Le Pape lui pardonna tout le passé, & même peu de temps après le fit son secretaire, sans qu'il quittât toutefois le même employ qu'il avoit auprès de l'Empereur (b).

(a) *Rayn.* ubi sup. n. 2c.
(b) *Fleury* Hist. Eccl. Tom. XXII. p. 437.

Mort de l'Archevêque de *Palerme.*

XLVI. Nicolas Tudesque archevêque de Palerme, un des plus célebres Jurisconsultes de son tems, & connu sous le nom de *Panormitanus*, ou Abbé de *Palerme*, eut trop de part aux affaires de son tems, pour ne pas marquer sa mort, arrivée cette année. Il parut avec éclat au Concile de Basle, où il se trouva de la part du Roi d'*Arragon*, & où il changeoit à mesure que son Maître changeoit. Au commencement il prit avec châleur le parti d'*Eugene IV.* contre le Concile, qui le vouloit déclarer relaps (*relapsum*) parce que pour la seconde fois, il avoit voulu dissoudre & transferer le Concile de Basle. *Æneas Sylvius* jugeoit alors que le discours de l'Abbé de Palerme avoit eu plus de panegyristes que d'approbateurs. Il ne harangua pas moins fortement contre la déposition d'*Eugene*, lorsqu'elle fut mise en déliberation. Le Pape & *Alphonse* étoient alors en bonne intelligence. Depuis s'étant broüillez, *Palerme* sollicita la déposition d'*Eugene* avec autant de châleur qu'il s'y étoit opposé auparavant. Lorsqu'elle fut resoluë, ce Prélat se retira secrettement du Concile, parce qu'alors son Maître, qui s'étoit reconcilié avec le Pape, s'étant rebroüillé quelque tems après, *Alphonse* renvoya l'archevêque de *Palerme* à Basle pour y soûtenir les interests de *Felix V.* qui le fit Cardinal. *Felix* ayant depuis abdiqué, l'Archevêque se retira à son archevêché, où il mourut de la peste. On peut voir la liste des ouvrages de ce fameux Canoniste dans les *Bibliographes* ecclesiastiques, & sur tout dans *Dupin* & dans *Cave.* Le Cardinal *Bellarmin* témoigne que cet Archevêque avoit écrit pour le Concile de Basle contre *Eugene*, un traité qu'il juge avoir été retranché, comme écrit pour deffendre une mauvaise cause, parce qu'il ne l'a trouvé nulle part parmi diverses éditions de ses œuvres. Cependant *Cave* témoigne avoir vû entre les mains de *Guillaume* évêque de *St. Asaph* une édition des œuvres de l'Abbé de Palerme en 1500. à la fin de laquelle ce Traité se trouve. C'est le même, au jugement de *Mr. Dupin*, qui a été mis en françois par le Docteur *Gerbais*, & imprimé à Paris en 1697 (1).

Guerre déclarée au Roi d'Arragon par celui de Castille.

XLVII. Pendant qu'Alphonse sembloit joüir assez paisiblement du Royaume de Naples, il ne manquoit pas d'affaires dans son Roïau-

(1) *Æn. Sylv.* de Concil. Basil. L. I. *Eggs.* Purp. Doct. L. III. p. 133. 141. Voyez dans *Rayn.* le traité du Pape & d'*Alphonse* pour le Royaume de Naples 1445. n. 1.

1445. me d'*Arragon*, à l'occasion d'*Alvare de Lune* chassé de Castille par la faction des Arragonois, comme on l'a dit ailleurs, malgré le Roi de *Castille* dont il étoit fort cheri. En l'absence d'*Alvare de Lune*, le Roi de Navarre s'étoit emparé du gouvernement de la Castille, sous un Prince plus amateur de son repos & de ses plaisirs, que des affaires d'Etat. L'Evêque d'*Avila* ne pouvant souffrir le Roi dans une espece de captivité sous une domination étrangere, prit cette occasion de faire rappeller Dom *Alvare* son ami, & sous lequel il aimoit mieux que les affaires fussent gouvernées. Ayant formé son parti, il en donna avis à Dom *Alvare*, qui vint le joindre pour le fortifier, & la guerre fut declarée aux Princes Arragonois auteurs de sa disgrace. Les Prélats des deux Royaumes firent de vains efforts pour empêcher qu'on en vînt aux mains. Après un combat assez opiniâtre, la victoire se déclara pour les Castillans (a).

(a) *Hist. Gen. d'Esp.* Tom. IV. p. 47. 48.

France & Angleterre. Le Roi de France consent de retirer son armée de devant Mets à certaines conditions.

XLVIII. L'année précedente le Roi de France, à la sollicitation du Dauphin, avoit fait assieger la ville de *Metz* par *Pierre de Brezé* Sénéchal de *Poitou*. Les habitans craignant d'être réduits par la longueur du siege, à quelque fâcheuse extrêmité, avoient demandé une entrevûë avec le Roi lui-même qui étoit alors à *Nanci*. Elle leur fut accordée; mais elle ne leur fut nullement favorable. Les Députez alléguerent en vain leur indépendance de la France; les Gens du Roi d'autre part alléguerent ses prétentions sur cette Ville, & cela, disoit-on, de leur propre aveu. Ces Députez ayant fait leur rapport, la Ville envoya de nouveau en Cour pour offrir de rendre la place à des conditions avantageuses pour la France; mais sans renoncer à leur liberté & à leurs privileges. Comme les François étoient rebutez de la longueur du siége qui avoit déja duré sept mois, & que la Ville pouvoit encore tenir, le Roi consentit à retirer son Armée de devant la place sous certaines conditions, sans entrer dans le fond de la question (b).

(b) *Dan.* Hist. de Fr. Tom. IV. p. 159. *Fleuri*, Hist. Ecclef. Tom. XXII. p. 433.

Le Roi de France conclut deux Traitez d'alliance, 1. avec les Suisses, 2. avec les Princes de la Maison de Saxe.

XLIX. Pendant que le Roi étoit à Nanci, il y conclut deux traitez d'alliance, l'un avec les *Suisses* & les villes d'Allemagne leurs confédérées, par l'entremise de l'Archevêque de *Trêves* & du Comte de *Blankenheim*; l'autre alliance étoit avec les Princes de la Maison de Saxe. Elle étoit offensive & défensive envers & contre tous, excepté le Pape, les Rois d'Espagne, de Sicile, d'Angleterre, d'Ecosse, & *Sigismond* duc d'Autriche. Le Comte de *Suffolk* vint aussi alors à Nanci, & épousa pour le Roi d'Angleterre, la Princesse *Marguerite* fille de *René d'Anjou*, dont le mariage avoit été conclu l'année précedente. De Nanci le Roi alla à Châlons en Champagne,

où il fit de beaux réglemens concernant la discipline militaire. La Duchesse de Bourgogne l'y vint trouver, & y affermit la bonne intelligence entre le Roi & ce Duc, malgré les conseils de ceux qui auroient voulu les brouiller. On y régla aussi diverses affaires politiques dont l'importance & le nombre ne laissa pas de faire place aux plaisirs que le Roi aimoit beaucoup plus que les affaires. Ils furent troublez par la nouvelle de la mort de la Dauphine *Marguerite d'Ecosse* fille aînée *de Jacques I. La jeunesse,* dit le Pere Daniel, *la beauté, les autres bonnes qualitez de cette Princesse, lui meriterent les regrets de toute la Cour. Elle avoit du goût pour les ouvrages d'esprit, & honoroit de son amitié ceux qui les composoient. C'est d'elle qu'on raconte que passant dans une salle du Louvre, & qu'ayant trouvé le fameux* Alain Chartier *endormi, elle le baisa à la bouche en presence de toute sa suite; & comme on en parut surpris, elle dit en riant qu'elle faisoit cet honneur à la bouche d'un homme si laid, par respect pour les oracles qui en étoient sortis* (a).

1445.

(a) P. *Daniel.* ubi sup. p. 165.

Entreprise des François sur la ville de Génes.

L. Monstrelet rapporte à ce tems-ci une entreprise des François sur la ville de Génes, à la sollicitation de la faction des *Fulgoses*, qui disputoit à celle des *Adornes* le gouvernement de cette République. » Les Fulgoses, dit cet Historien, aborderent à Marseille avec cinq » Vaisseaux de guerre, & firent donner le gouvernement de la Répu- » blique à *Charles VII.* Là-dessus ce Prince envoya l'Archevêque de » Rheims avec d'autres ambassadeurs pour faire le Traité. Pendant » que l'Ambassade étoit en chemin, un nommé *Janus* du parti des » Fulgoses, avec quelques François, entra dans Génes, s'en empara » au nom du Roi, & en chassa *Adorne* qui en étoit alors le maître. » Mais les Ambassadeurs de France arrivez, *Janus* leur déclara *que* » *Génes étoit sa conquête, & qu'il prétendoit la défendre*, comme il fit » en effet, *jusqu'à sa mort*, arrivée deux ans après, de sorte que les » François furent obligez de se contenter de la conquête de *Final*, » qui étoit alors aux Génois (1).

Synode Provincial tenu à Rouen.

LI. Le Continuateur de M. *Fleuri* rend un compte assez exact d'un Synode Provincial tenu sur la fin de cette année à *Rouen*, par l'Archevêque *Raoul Roussel. Il contient*, dit-il, *quarante & un statuts sur la discipline & sur les mœurs. Le septiéme*, dit-il encore, *est remarquable en ce qu'il condamne la superstition de ceux qui donnent des noms particuliers à des images de la sainte Vierge, comme de Nôtre Dame de Re-*

(1) J'ai d'autant plus volontiers raconté cette particularité, que selon la remarque de *Sponde*, les Historiens de Génes l'ont supprimée. Je ne la trouve point non plus dans l'*Histoire* Françoise *de la République de Genes* imprimée à Amsterdam en 1697.

1445. *couvrance, Nôtre Dame de Pitié, de Consolation, de Grace, &c. dans la vûë de quelque gain, parce que cela donne lieu de croire qu'il y a plus de vertu dans une image que dans une autre* (a).

(a) Hist Eccl. ubi supra p. 442.

Mort de *Henri Chicley* archevêque de Cantorbery, & du Duc de *Glocester*.

LII. Il ne se passa rien de fort considerable cette année en Angleterre. Elle fut employée en differentes négociations pour conclure la paix entre les deux Royaumes. Mais elles n'aboutirent qu'à la prolongation de la trêve. *Henry Chicley* archevêque de *Cantorbery* dont on a souvent parlé dans cette Histoire, mourut cette année, après avoir siégé trente ans. Le Continuateur de Mr. *Fleury* place à ce tems la fin tragique du duc de *Glocester*, que nous avons vû pendant long-tems Protecteur du Royaume d'Angleterre. Mr. *Rapin* ne la place qu'à l'année suivante, & en rapporte des circonstances qui font autant d'honneur à ce Duc, que de honte aux auteurs de ce complot, qui avoient à leur tête le Cardinal de *Winchester*. La Reine fut accusée d'y avoir beaucoup de part (b).

(b) *Rapin.* ubi sup. T. IV. p. 123. 125.

Allemagne. L'Empereur déclare la guerre aux François, & fait la paix, après avoir remporté divers avantages sur eux.

LIII. On a vû l'année précedente l'irruption du Dauphin en Allemagne, & la victoire qu'il remporta sur les Suisses auprès de Basle. Entre les divers prétextes de cette guerre, l'un des principaux étoit de faire rendre à *Sigismond* duc d'Autriche, qui devoit épouser une Fille de France (c), les joyaux qui avoient été ôtez à *Frideric* son pere pour avoir favorisé l'évasion de *Jean XXIII.* au Concile de Constance. Comme les conquêtes que le Dauphin avoit déja faites en *Alsace* menaçoient tout l'Empire, *Frideric III.* qui commençoit à se repentir d'avoir appellé les François, se résolut à déclarer la guerre à *Charles VII.* & donna le commandement de l'armée à *Louis* Electeur Palatin surnommé le *Pacifique* (1). Ce Prince, pour ne pas démentir son surnom, après avoir eu divers avantages sur les troupes de France, fut lui-même un bon médiateur de la paix, qui se conclut cette année à *Augsbourg*, ou selon d'autres à *Constance* (d).

(c) *Radegonde* sœur du Dauphin.

(d) *Struv.* ubi sup. Dissert. XXX. §. XI. p. 1028.

Eugene IV. dépose les Electeurs de Cologne & de Treves. Diete assemblée à Francfort à ce sujet.

LIV. Ce fut dans ce même-temps qu'*Eugene IV.* déposa les Archevêques & Electeurs de Cologne (e) & de Trêves (f), pour avoir pris ouvertement le parti de *Felix* & du Concile de Basle, & qu'il mit *Adolphe de Cléves* sur le siege de Cologne, *Jean* Evêque de *Cambrai* sur celui de Trêves (2). Les Electeurs choquez (3) de cette entreprise

(e) *Theodoric de Meurs.*

(f) *Jaques Sotic.*

(1) Fils de l'Electeur *Louis le Barbu* qu'on a vû paroître avec éclat au Concile de Constance, & petit fils de l'Empereur *Robert de Baviere.* Il avoit épousé *Marguerite de Savoye*, fille de *Felix V.*

(2) La Bulle est dattée du 13. de Fevrier 1445. p. 1. c'est-à-dire, 1446. selon le calcul d'aujourd'hui.

(3) Les deux Electeurs Ecclesiastiques déposez, *Theodoric* comte d'Erpach, Electeur de Mayence, *Frideric* Electeur de Saxe, *Louis* Electeur Palatin & *Frideric* de Brandebourg. *Struv.* ubi sup. Dissert. XXX. p. 1035. 1036.

contre

1445.

contre deux de leurs collégues, & contre les priviléges de l'Empire, assemblerent une Diète à Francfort pour en déliberer & sur d'autres points concernant les Libertez de l'Allemagne. Il y fut résolu que si *Eugene* ne cassoit la Sentence de la déposition des Archevêques, n'ôtoit les taxes dont la nation étoit chargée par la Cour de Rome, & ne reconnoissoit la superiorité des Conciles, comme elle avoit été décidée à Constance, ils se rangeroient du parti de *Felix*. Ils députerent en même-temps à l'Empereur pour le prier de se liguer avec eux & d'envoyer au Pape lui notifier cette conféderation. Il refusa d'entrer dans la ligue, la regardant comme une rebellion; mais il promit d'envoyer à *Eugene* pour le prier de revoquer la sentence de déposition, & de ne traiter pas si cavalierement les Electeurs. *Æneas Sylvius* fut encore choisi pour cette ambassade. Il étoit chargé de representer au Pape que » s'il vouloit rétablir les Archevêques de Cologne & de » Trêves dans leurs dignitez, la neutralité cesseroit en Allemagne, & « que tout le monde s'y déclareroit pour lui; mais que s'il persistoit » à soûtenir sa sentence, il étoit à craindre que le schisme ne durât » long temps, & qu'on ne se déclarât pour *Felix*, comme les Elec- » teurs l'avoient déja résolu dans un traité particulier entr'eux ». Sur cette proposition *Eugene* promit de faire tout ce que l'Empereur voudroit; mais il n'étoit pas tout-à-fait le maître de se dédire. *Adolphe de Clèves*, élû par *Eugene* à l'archevêché de Cologne, étoit neveu du Duc de Bourgogne, & *Jean de Cambray* élû à celui de Trêves, étoit frere naturel de ce Duc. Il falloit donc avoir le consentement de ce dernier pour destituer l'un & l'autre d'une charge conferée à sa sollicitation. Le Duc y consentit, & le Pape promit de rétablir les Prélats dépouillez dans leur dignité (a).

(a) *Franc. Pagi*, ubi sup. p. 643. 644.

1446. Difficultez survenuës à la diete de Francfort, comment levées.

LV. Les Allemans cependant s'étoient ajournez à *Francfort* pour le mois de Septembre de l'année 1446. Le Pape y envoya deux legats, *Thomas de Sarzane* evêque de Bologne, & depuis Pape sous le nom de *Nicolas V.* & *Carvajal* employé en diverses négociations (1). Ils étoient munis d'une Bulle avec plein pouvoir d'accorder aux Allemans tout ce qui se pourroit pour faciliter l'union, sans préjudice du Siége apostolique. Mais comme cette Bulle ne faisoit aucune mention du rétablissement des deux Archevêques, parce qu'apparemment le Pape n'avoit pas encore eu le consentement du Duc de Bourgogne, il falloit renvoyer *Æneas Sylvius* avec l'evêque de Bologne au Pape, pour le faire expliquer sur cet important article, & sur plusieurs autres dont on n'avoit pû encore convenir. Il y avoit là-dessus de grandes contestations dans cette Diète. D'un côté les legats du

(1) Quelques-uns ajoûtent ici l'Evêque de *Liege* & *Nicolas de Cusa*. Rayn. 1446. n. 2.

1446. Concile de Basle qui y étoient, se plaignirent que le Pape avoit mal reçu leur ambassade. De l'autre l'Electeur de Mayence qui avoit apposé son sceau à la confederation des Electeurs, en son nom & en celui de l'Electeur de Brandebourg, ne vouloit pas s'en départir, comme les Legats du Pape & les Ambassadeurs de *Frederic III.* le demandoient avant que d'entrer dans aucune négociation, à moins qu'on ne trouvât quelque expedient pour sauver l'honneur du College Electoral. *Æneas Sylvius*, après y avoir bien rêvé, trouva un temperament pour accorder les interêts de la nation Allemande avec les prétentions du Pape. L'Archevêque goûta le projet & y engagea les Electeurs, les Princes, les villes & toute la nation dont les députez (1) se trouvoient là. On ne dit pas quel étoit ce projet; mais il paroit par l'Histoire qu'*Æneas Sylvius* fit au Pape les mêmes propositions qu'on lui avoit déja faites. La premiere, d'assembler un nouveau Concile œcuménique; La seconde, de reconnoître la supériorité des Conciles généraux; La troisiéme, de remedier aux griefs de la nation Germanique; La quatriéme, de rétablir les deux Archevêques dans leurs dignitez. » Ce sont là, Pere, fait-on dire à *Æneas Sylvius*, les » demandes de nos Princes. Elles sont grandes, mais elles sont rai- » sonnables, & en votre pouvoir. De la premiere dépend l'utilité pu- » blique. Par la seconde vous faites un acte d'humilité. La troisiéme » est l'équité même, & la quatriéme fournit un exercice à votre cle- » mence (a). » Le Pontife fit bonne mine à mauvais jeu. L'Auteur ne dit point quelle fut la réponse du Pape; mais il paroît par ses Bulles, qu'elle étoit fort ambiguë à la maniere des oracles.

(a) *Coch.* ubi sup. L. IX. p. 342. 343.

Bulles d'*Eugene* pour la diete de Francfort.

LVI. Ces Bulles portoient 1. Une amnistie de tout ce qui s'étoit passé entre le Concile de Basle & *Eugene*, aussi bien que pendant la neutralité, avec une abolition de tous les procès à cette occasion. 2. A l'égard du Concile que l'Empereur, les Electeurs & les Princes d'Allemagne demandoient dans l'une de ces cinq villes, *Constance*, *Strasbourg*, *Mayence*, *Wormes*, *Trêves*, le Pape promettoit qu'on en assembleroit un dans dix mois, pourvû qu'on en pût obtenir l'agrément des autres Princes de l'Europe; & au défaut de ce consentement, il offroit d'en assembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugeroit le plus convenable. Cette condition par laquelle on demandoit le consentement des autres, étoit fort propre à gagner du tems. 3. L'article de la superiorité des Conciles généraux, & en particulier de ceux de Constance & de Basle, étoit délicat. Aussi *Eugene* ne s'en ex-

(1) On peut voir leurs noms dans les notes du sçavant M. *George Christian Joannis* sur l'Histoire de Mayence de *Serarius*, Tom. I. p. 762. C. I.

1446.

plique-t-il que d'une maniere fort ambiguë. Il reconnoît l'autorité des Conciles généraux *vraiment œcuméniques*, matiere à longue discussion ; encore ne met-il point cette autorité au-dessus de celle des Papes. Et pour le Concile de Constance, il ne le reçoit que sur le même pié que *Martin V.* & ses successeurs l'avoient reçu (a). Rien de plus insidieux & de plus ambigu. *Martin V.* reconnut d'abord le Concile de Constance ; mais il s'en moqua par sa Constitution, où il défendoit d'appeller des jugemens du Pape au Concile général (b). Je ne trouve rien dans cette Bulle touchant l'autorité du Concile de Basle. Il s'étoit véritablement expliqué là-dessus dans une Bulle précedente, mais avec beaucoup de restriction ; car il ne reconnoît ce Concile que *jusques à la translation qu'il en avoit faite* (sans doute de Florence a Rome, puisqu'il revoqua celle de Bologne) *& cela sans préjudice du droit, dignité & prééminence du Siége apostolique, & de la puissance qui lui a été donnée par J. C. dans la personne de* St. Pierre, *comme assis canoniquement sur ce Siége* (c).

(a) *Rayn.* 1446. n. 3.

(b) *Hist. du Concile de Constance*, L. VI. p. 207.

(c) *Rayn.* ubi sup. n. 2. *Cochl.* ubi sup. p. 345.

Mort du Pape *Eugene IV.* Décret du Concile de Basle pour convoquer un autre Concile.

LVII. Cependant comme il promettoit de satisfaire aux griefs de l'Allemagne & de rétablir les Archevêques, les Allemans se contenterent, & la neutralité fut abolie ; ils reconnurent unanimement *Eugene*. Comme ce Pape mourut aussi-tôt après, quelques Historiens n'ont pas manqué de regarder cette Bulle comme le chant du Cygne. D'autres pourroient dire que la crainte d'une mort civile eut plus de force sur son esprit que l'approche de la mort naturelle. Il étoit déja déposé par le Concile de Basle, & on venoit de le menacer de confirmer cette déposition & de l'abandonner pour se joindre a *Felix*. Il fut lui-même si content de cette démarche, qu'il recompensa du chapeau de Cardinal, & même d'une maniere très-solemnelle *Carvajal*, & l'Evêque de Bologne, qui l'y avoient porté (d). Cette reconciliation fut le coup fatal pour le Concile de Basle. Les Peres de ce Concile avoient pourtant fait encore un acte d'autorité, en donnant leur consentement a la convocation d'un autre Concile général en ces termes : » Le sacré Concile général de Basle assemblé par le St. Esprit, » representant l'Eglise universelle (*Ad futuram rei memoriam*) à la » gloire de Dieu tout puissant, pour la paix & l'exaltation de l'Eglise, ayant à cœur la tranquilité du peuple Chrétien, nous cherchons » & embrassons tout ce qui peut avancer cette paix. Comme donc » le très-cher fils de l'Eglise *Frideric* illustre Roi des Romains, & les » vénerables Peres (1), aussi bien que les chers fils de l'Eglise les Prin-

(d) *Anton.* Tit. XII. Cap. XI. §. 18. *Ram* ubi sup. n. 5. *Spond.* 1446. n. 1.

(1) Ceci regarde les Electeurs Ecclesiastiques, en qualité d'Archevêques, & les autres Prelats Allemans.

1446. » ces Electeurs, ont depuis long-temps travaillé avec une assiduité in-
» fatigable pour procurer la paix & la tranquilité de l'Eglise, & pour
» mettre dans tout son jour & affermir l'autorité des sacrez Conciles
» généraux, & qu'ils n'ont point trouvé de voie plus propre & plus
» agréable à la Chrétienté que d'assembler un autre Concile général,
» où on examine & on termine, autant qu'il se pourra, l'affaire du
» schisme, & où l'on puisse assoupir toutes les discordes élevées à cette
» occasion dans l'Eglise de Dieu... Nous promettons de bonne foi
» d'indiquer dès maintenant un Concile général, & de transferer le
» present sacré Concile de Basle dans le lieu que l'Empereur, les sus-
» dits Rois & Princes Electeurs, ou leurs ambassadeurs & légats nom-
» meront dans leur prochaine assemblée de Francfort, le trentiéme
» d'Août (a).

(a) *Cochl.* ubi sup. p. 341. 342.

Il y a quelques remarques à faire sur ce decret. La premiere, qu'il n'est point datté, mais qu'il a précedé l'assemblée de Francfort. La seconde, qu'ils le revoquerent quand ils sûrent que cette assemblée avoit remis à *Eugene* le choix du Concile. La troisiéme, qu'il n'y est fait aucune mention ni d'*Eugene* ni de *Felix*.

Pologne & Hongrie. On élit Roi de Pologne *Casimir* frere de *Wladislas.* Mais il ne l'accepte pas encore.

LVIII. Les affaires de Pologne & de Hongrie nous rameneront insensiblement en Bohême. La mort de *Wladislas* fut long-temps ignorée ou au moins fort incertaine en Pologne. Dès qu'on en eut des nouvelles assez certaines, on assembla une Diète générale à *Sirad*, pour déliberer sur le choix d'un nouveau Roi. *Casimir* Grand Duc de *Lithuanie*, frere de *Wladislas*, l'ayant emporté à la pluralité des voix, on lui envoya une ambassade pour lui notifier son élection, & le prier d'assembler une Diète à *Petrikow*, pour y déliberer sur les affaires du Royaume. La réponse de *Casimir* fut « qu'il ne se sentoit » pas en état de se charger d'un si grand fardeau; que d'ailleurs cette » election étoit prématurée, la nouvelle de la mort du Roi étant en- » core douteuse, & qu'il valloit mieux en attendant gouverner le » Royaume par des administrateurs, comme on avoit fait pendant » la minorité & en l'absence de son frere ». Les Polonois ne se rebuterent pas pour cette réponse. Ils envoyerent une nouvelle ambassade, à la tête de laquelle étoit *Vincent Cot* archevêque de *Gnesne*. La Reine *Sophie* elle-même prit les devants pour persuader son fils d'accepter la Couronne, parce qu'elle n'ignoroit pas que les Lithuaniens l'en vouloient détourner. *Casimir* fut extrêmement combattu entre les instances des Lithuaniens d'un côté pour le retenir chez eux, & celles des Polonois de l'autre pour l'attirer. Enfin, après bien des déliberations, ne pouvant se resoudre ni à refuser les offres des Polo-

1446.

nois, ni à les accepter, il envoya encore une fois les ambaſſadeurs, & promit d'aſſembler une autre Diète à *Petrikovv*, où il leur rendroit une réponſe finale. On la verra l'année ſuivante.

Troiſiéme ambaſſade des Polonois à *Caſimir* pour lui offrir la Couronne. Réponſe de ce Prince.

LIX. Cette réponſe n'ayant abouti qu'à un refus formel, les Polonois & la Reine elle-même en furent ſi irritez, qu'ils réſolurent de proceder à une autre élection, qui devoit ſe faire à *Cracovie*. Tous les préparatifs étoient déja faits pour cela, & l'aſſemblée étoit ſur le point de déliberer, lorſque quelques uns des Senateurs plus pénetrans, prévoyant les ſuites fâcheuſes que pourroit avoir une nouvelle élection dans cette conjoncture, entrainerent tout-à-coup les autres dans leurs ſcrupules. Ils diſoient que par cette élection on pourroit offenſer deux Princes à la fois, *Wladiſlas* dont la mort n'étoit pas encore aſſez certaine pour diſpoſer de ſa Couronne, & *Caſimir* qui, quoi qu'il eût refuſé, ne verroit pas de bon œil un autre que ſon frere ou lui ſur le thrône. Il fut donc réſolu d'envoyer une troiſiéme ambaſſade à *Caſimir*. Les ambaſſadeurs avoient ordre de lui déclarer que s'il ſe montroit encore inflexible, ils ne balanceroient plus à élire un autre Roi, & qu'ils attendroient ſa réponſe à *Petrikovv*. Elle fut négative comme les précedentes. Mais il ajoûta *que ſi quelqu'un entreprenoit de monter ſur le trône malgré lui, il le regarderoit comme ſon ennemi, & le pourſuivroit à toute outrance.*

Au refus de *Caſimir* les Polonois éliſent pour Roi le Duc *Boleſlas*.

LX. Cette réponſe ſéche & menaçante ne fit que confirmer les Polonois dans la réſolution qu'ils avoient priſe de ne plus differer l'élection. On s'aſſembla ſelon les conventions environ quinze jours avant Pâques à *Petrikovv*, & il fut réſolu de faire une élection, à condition pourtant qu'après qu'elle ſeroit faite, on laiſſeroit du temps à *Caſimir* pour ſe raviſer. L'Archevêque de *Gneſne* qui parla le premier dans cette Diète, donna ſa voix à *Frideric II.* Electeur de Brandebourg. Ce Prince, du vivant de *Frideric I.* ſon pere, avoit été accordé avec la Princeſſe *Jeanne Hedvvige* fille de *Wladiſlas I.* roi de Pologne, & dans cette vûë élevé à cette Cour, il avoit appris la langue du pays. C'étoit même une des conditions du contrat de mariage, que ſi *Wladiſlas* mouroit ſans laiſſer d'enfans mâles, le Royaume ſeroit dévolu à ſon gendre comme la dot de ſa fille, quand même le mariage ne ſeroit pas conſommé avant la mort du pere (1). L'Evêque de *Cracovie* confirma le ſuffrage de celui de *Gneſne*, & fit un bel éloge des royales vertus de *Frideric.* Cet avis fut ſuivi de tous les autres Prelats à la reſerve de l'Evêque de *Plosko* (a), qui repreſenta qu'il

(a) *Paulus Gizicius.*

(1) Ce mariage n'eut point de lieu, *Hedwige* étant morte en 1431. *Dlug.* L. XI. p. 437. &c. *Crom.* L. XVIII. p. 433.

1446. étoit dangereux d'appeller des Princes étrangers au royaume de Pologne, pendant qu'il y en avoit dans le pays, & de la race royale, bien capables de regner, tels qu'étoient, disoit-il, les Ducs de *Masovie*, *Wladislas* & *Boleslas*, sans pourtant se déterminer pour l'un ni pour l'autre. Cette voix entraina celle de presque tous les Palatins & Castellans, & de la plus grande partie de la noblesse, qui se declarerent si unanimement pour le Duc *Boleslas*, que les Prélats furent obligez de s'y ranger. *Boleslas* fut proclamé Roi par l'Archevêque de Gnesne. On chanta le *Te Deum*, & tout le jour se passa en réjouissances. Le lendemain on nomma une ambassade solemnelle pour aller notifier à *Boleslas* son élection, & le prier de marquer le jour de son couronnement à Cracovie. On donnoit ce terme à *Casimir* pour revenir de ses refus obstinez.

Casimir se repent d'avoir refusé la Couronne. On la lui offre de nouveau & il l'accepte.

LXII. L'élection de *Boleslas* ne fut pas indifferente à *Casimir*. Il n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il se repentit d'un refus qu'il n'avoit fait au fond que par complaisance pour l'importunité des Lithuaniens. D'un côté, il perdoit un Royaume qui lui étoit acquis par une élection legitime. De l'autre, il étoit allarmé pour sa Lithuanie, dont il pouvoit être dépouillé par le Roi qu'on avoit élu, parce qu'il étoit allié avec ses ennemis. La difficulté étoit de parer le coup, & il n'y avoit pas même de temps à perdre, le terme donné à l'ambassadeur étant déja avancé. Il écrivit donc secretement à la reine *Sophie*, & à quelques Barons (1) qu'il savoit n'être pas contens de l'élection de *Boleslas*. La Reine ayant assemblé en diligence ces Barons à *Belisch*, on en deputa quelques-uns à *Casimir* pour lui offrir de nouveau la couronne en leur propre & privé nom. Il les écouta, comme on peut juger, favorablement. Aussitôt on porta à Cracovie la nouvelle que *Casimir* avoit changé de sentiment, & qu'il acceptoit la couronne. Il s'en fallut peu que ce retour de *Casimir* n'allumât une guerre intestine, parce que le plus grand nombre vouloit soutenir *Boleslas* élu à la pluralité des voix. Pour la prévenir, l'Evêque de Cracovie qui lui-même étoit de ce sentiment, fut d'avis qu'on s'en remît à la decision des Prelats & des Barons de la haute Pologne. Cet avis ayant été suivi, il fut résolu dans une assemblée générale de rappeller *Casimir*, à condition que s'il n'acceptoit pas, l'élection de *Boleslas* subsisteroit. On lui envoya donc une quatriéme ambassade, avec prieres de se rendre à la *Saint Michel* dans l'un des deux endroits qu'on remettoit à son

(1) *Michel* fils de *Sigismond* Duc de Lithuanie qui avoit été tué, & *Casimir* mis à sa place. Il craignoit donc que *Boleslas*, intime ami de *Michel*, n'assistât ce dernier pour vanger la mort de son pere, & lui donner la Lithuanie, *Dlug. Crom.* ubi sup.

choix (1), pour terminer l'affaire. Enfin, après de violentes oppositions des Lithuaniens, & de grandes difficultez de la part de *Casimir*, il accepta le Royaume; mais sous des conditions que les Historiens Polonois trouvent onereuses à la Pologne, & avantageuses à la Lithuanie (a).

1446

(a) *Dlug.* T. II. L. XIII. p. 1. 24. *Crom.* L. XXII. p. 502. 506.

LXIII. Dès qu'on sçut en Hongrie la mort de *Wladislas* à la bataille de Varne, les Hongrois envoyerent à l'Empereur *Frideric III.* pour lui demander *Ladislas* leur Roi, qu'il retenoit toûjours auprès de lui, en attendant qu'il fût en âge de regner. *Hunniade* fut établi d'une commune voix gouverneur du royaume. Les victoires de ce héros, que les Hongrois appelloient le sauveur & le pere de la patrie, avoient en effet sauvé la Hongrie, & si la derniere expédition fut malheureuse, il n'avoit rien oublié pour en réparer l'infortune, ayant renforcé ses troupes qui avoient beaucoup souffert l'année précedente. Il s'en alla attaquer le Turc, qui ravageoit tout dans la haute Mysie, lui livra bataille, le combattit & le battit (b). De retour victorieux, il s'en alla dans la basse Hongrie. Il y apprit que le comte *Ulric de Cilley* (2), profitant de la défaite de Varne, ravageoit la Croatie & l'Esclavonie, prêt à envahir la Dalmatie, si on ne s'y opposoit promptement. Aussi *Hunniade* ne perdit-il point de temps. Ayant passé la Drave avec un bon corps de troupes, il s'alla jetter sur les domaines du comte de *Cilley*, à *Varadin* & aux environs, & y mit tout à feu & à sang. Le Comte accourut aussi-tôt au secours de son pays, mais trop tard. Il se trouva trop heureux de rencontrer de la clémence dans son vainqueur. Le Comte se rendit, & *Hunniade* le laissa en paisible possession de ses terres, à condition d'en faire hommage à la Hongrie, où *Hunniade* retourna victorieux.

Les Hongrois demandent leur Roi *Ladislas* a l'Empereur & établissent en attendant *Hunniade* gouverneur de la Hongrie.

(b) *Bonfin.* ubi sup. Dec. III. L. VII. p. 267.

LXIV. Il se devoit tenir à *Pest* dans la haute Hongrie, une diete générale où sa présence étoit nécessaire, puisqu'il s'agissoit principalement de l'élection d'un Roi. A la pluralité des voix on déclara Roi le jeune *Ladislas*, qui avoit été déja couronné il y avoit cinq ans à l'âge de quatre mois, comme on l'a dit ailleurs. En même temps *Hunniade* fut élû administrateur ou gouverneur du royaume, avec l'applaudissement de tout le monde. Quelque temps après il assembla une autre diete où il fut résolu d'envoyer une ambassade à l'Empereur pour redemander la couronne de Hongrie, que la Reine *Elizabeth* lui avoit confiée, & *Ladislas* leur Roi, afin qu'il fût élevé

Autre ambassade à l'Empereur pour demander *Ladislas*, & la Couronne de Hongrie. Ce Prince refuse l'une & l'autre demande.

(1) L'un étoit *Parkzow* ou *Parsau*. L'autre étoit sur les frontieres de la Lithuanie.

(2) Il étoit petit fils de *Herman* Comte de *Cilley* dont *Sigismond* avoit épousé la fille, & neveu de l'Imperatrice *Barbe*, qui vivoit encore. Le Comté de Cilley est en Stirie.

1446.

à la Hongroise. L'Empereur refusa l'un & l'autre. Il répondit que les *Hongrois n'avoient pas besoin de la Couronne royale, puisque leur Roi étoit déja couronné depuis long temps, & que pour* Ladislas *il ne pouvoit mieux être que sous sa tutelle où la Reine sa mere l'avoit mis, & qu'en attendant qu'il fût en état de regner, ils pouvoient faire gouverner le royaume par celui qu'ils avoient choisi pour cela.*

Les Hongrois irritez de ce refus déclarent la guerre à l'Empereur & font une irruption dans son pays.

LXV. Cette réponse irrita tellement les Hongrois, qu'ils résolurent de déclarer la guerre à l'Empereur pour obtenir par la force ce qu'ils n'avoient pû obtenir de bon gré. Aussi-tôt *Hunniade* avec environ dix mille hommes fait une irruption en Autriche, prend villes & châteaux, & ravage la campagne jusqu'aux portes de Vienne. L'Empereur attaqué a l'improviste & sans défense se tenoit dans sa forteresse de Neustadt sans oser en sortir. Cependant, comme l'hyver avançoit, *Hunniade* n'osant pas attaquer cette place, s'en retourna en son pays chargé d'un prodigieux butin, & bien résolu de revenir au printemps, parce que l'Empereur demeuroit inflexible dans ses refus. Pour les mieux soûtenir il avoit demandé aux Etats de l'Empire du secours qu'il n'obtint point. Ceux qu'il pouvoit tirer de ses propres Etats n'étoient pas suffisans pour arrêter les progrés de *Hunniade*, dont la modération consentit à une trêve de deux ans, par l'entremise d'*Ulric de Cilley*. C'est ce qui se passa en 1445. & 1446. en Hongrie, où *Hunniade* gouverna avec beaucoup de prudence, jusqu'à ce que la guerre l'appellât ailleurs (a).

(a) *Bonfin.* ubi sup. Decad. III. L. VII. p. 476. 477.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXII.

1447.
Affaires de Bohême.

IL y avoit toûjours interregne en Bohême aussi-bien qu'en Hongrie, l'Empereur *Frederic* ne se trouvant pas plus d'humeur à confier son pupille *Ladislas* aux factions qui regnoient dans l'un & dans l'autre royaume. Cependant les Bohémiens, incapables de demeurer en repos, employoient diversement le temps de cette incertitude de leurs affaires. Les politiques assembloient diéte sur diéte en divers lieux, sans rien conclure (a). Les autres vivoient de brigandages, & pêchoient en eau trouble tant en Bohême qu'en Moravie & en Silésie. Les plus braves

(a) *Cochlær.* ubi sup. p. 638. 639.

1447. alloient se signaler dans les guerres de leurs voisins. Il s'en éleva une fort longue entre *Frideric II.* Electeur de Saxe, & le Duc *Guillaume* son frere, pour quelques partages. Le dernier, sur la reputation des armes de Bohême, appella à son secours quelques troupes Bohêmiennes & Moraves. Mais les deux freres ayant fait une trêve, *Guillaume* envoya ces mêmes troupes au secours de *Dieterich* archevêque de Cologne contre la ville de Soest dans le cercle de Westphalie, qui s'étoit soulevée contre lui (1). On fait monter le nombre de ces troupes à vingt-six mille hommes, sans compter les troupes Saxonnes, & celles que *Frederic III.* avoit données à l'Electeur; mais tout cela passoit sous le nom Bohêmien, qui faisoit fuir tout le monde. Après avoir tout ravagé sur leur passage, ils passerent le Weser; ils marcherent droit aux troupes ennemies & pillerent la ville de *Hereford*, brûlerent *Blumembe*, manquerent la prise de *Lippe*, & assiégerent la ville de *Soest* qui étoit l'occasion de la querelle. *Jean* fils d'*Adolphe* duc de Clêves, qui depuis fut appellé *le Belliqueux*, y commandoit. La ville fut battuë pendant un mois entier avec de grosses machines de guerre. Quand il y eut une bréche assez considerable, on monta à l'assaut; mais les assiégez, jusqu'aux femmes & aux enfans, firent une si belle résistance, qu'ils mirent en fuite les assiégeans avec grande perte, après trois heures d'assaut; & l'Archevêque, qui manquoit de monde & d'argent, fut obligé d'abandonner le siége, n'ayant pas de quoi payer les troupes auxiliaires. Son Chapitre s'engagea pour trois tonnes & demie d'or, qu'il falloit donner aux Bohêmiens, qui se trouverent fort affoiblis par cette malheureuse expédition. Les Historiens légendaires content que cette victoire ne s'obtint pas sans l'assistance de S. *Patrocle*. Je sçais bon gré à l'auteur du *Mars Moravique* d'avoir rapporté les propres paroles du Moine qui a raconté ce prétendu miracle, afin de n'en être pas garant (a). Je rapporterai ici les paroles d'un Historien anonyme de Prague, touchant cette retraite des Bohémiens: *En même temps*, dit-il, *les Bohêmiens de retour de la Basse Allemagne, se plaignirent d'avoir été abandonnez du jeune Marquis frere de* Frederic II. *Electeur de Saxe, & du jeune* Holiski, *de sorte que réduits à la derniere pauvreté, ils furent obligez de vendre leurs chevaux, leurs ânes & leurs habits, ne voulant ni piller sur leur passage, ni mourir de faim. Ils eurent au moins cette consolation, que* Henri de Kolowrat, *ou de* Leibsteinski, *ne les quitta point;*

(a) *Czechor.* ubi sup. p. 636.

(1) Les chefs des troupes Bohêmiennes étoient *Pierre de Sternberg*, *Wenceslas de Denina*, *Henri de Leibstenski de Kolowrat*. Les chefs des Moraves étoient *Ulrich de Kaunics* & *Jean Zieletiski*, tous Seigneurs Hussites. *Czechor.* p. 635. 637.

il les ramena à Prague à demi nuds & à demi morts, & les entretint autant qu'il put à ses propres frais. Les Moraves eurent le même sort (a).

1447.

(a) *Czechor.* ubi sup. p. 637.

II. On prétend aussi que les Bohêmiens assisterent les Hongrois dans leur guerre, ce qu'ils faisoient d'autant plus volontiers, qu'ils avoient les mêmes sujets de mécontentement contre l'Empereur au sujet de *Ladislas*. Ces especes de diversions auroient dû donner du répit à la Bohême, qui se voyoit par là délivrée de quantité de gens toujours prêts à remuer. Cependant on n'y étoit pas exempt de troubles. Les Taborites, pour se tenir en haleine, voulurent s'emparer de *Wisrhade* de grand matin. Ils étoient déja à la porte de cette forteresse, lorsqu'ils en furent chassez par les bourgeois éveillez par le bruit. Cependant ils enleverent quantité de bestiaux qu'ils conduisirent à Tabor. On sonna l'alarme à Prague pour les poursuivre. Mais ceux de Prague leur ayant enlevé leur butin, se battirent à qui l'auroit. Le combat fut sanglant, il y en eut plusieurs de tuez, & le reste fut bien blessé. Ils s'én retournerent à Prague dans cet état.

Entreprises des Taborites.

III. On parle d'une autre sorte de guerre à peu près en même tems. Maître *Jean de Przibrame* assembla l'Université dans le College de *Charles IV.* où l'on dressa une confession de Foi sur la Trinité, contre quelques articles du Concile de Florence. On a parlé plus d'une fois de *Przibrame*, qui, au rapport de *Cochlée*, avoit abjuré le Hussitisme. Cependant *Balbin* le met ici à la tête des Hérétiques, qui dans cette occasion *oserent*, dit-il, *contredire toute l'Eglise Latine & l'Eglise Grécque* (b). Ce Docteur ne survécut pas long-tems à cet acte, & mourut le 24. de Décembre de cette année, Pasteur dans la Paroisse de *St. Gilles* à Prague, & Professeur en Théologie dans cette Université. Il étoit du nombre des ambassadeurs de Bohême au Concile de Basle, où il soutint le dogme de la Communion sous les deux especes, & qu'elle devoit être distribuée aux enfans. Il écrivit, dit *Lupacius*, un traité sur la même matiere, & plusieurs autres sur d'autres sujets (c). *Théobald* le represente comme un homme de beaucoup de feu; mais fort inconstant & trop prévenu pour *Rockizane* (d).

Mort de *Przibrame*, & son caractére.

(b) *Lupac.* ubi sup. 14. Juin. *Balbin.* Epit. L. V. C. III. p. 505.

(c) *Lupac.* 24. Dec.

(d) *Theob.* P. II. C. XVII.

IV. L'Empereur avoit promis de donner audience à Vienne aux ambassadeurs de Bohême, qui étoient allez demander *Ladislas*. Cependant il renvoya cette audience à un autre tems sous prétexte de quelques affaires importantes. Il couroit même alors un bruit qu'il étoit allé à Rome, & qu'il avoit laissé l'administration de ses Etats à *Albert* son frere. Il se répandoit aussi divers bruits sur le sujet du jeune *Ladislas*. De sorte qu'il se faisoit à cette occasion bien des gageures

Entrevûë de *Gizkra* avec le jeune Roi *Ladislas*.

1447. importantes; les uns ſoutenant qu'il étoit mort, les autres qu'il vivoit encore. Pour s'en éclaircir, diverſes perſonnes intereſſées ſe rendirent à leurs frais, à la Cour imperiale, entre leſquelles étoit *Jean Giskra* de *Brandeis*, qu'on a vû en Hongrie ſoutenir ſi courageuſement *Ladiſlas*. Ce Prince étoit, comme on l'a dit, à *Neuſtadt*, avec le chancelier *Gaſpard Schlick* ſon gouverneur, & *Æneas Sylvius* alors Evêque de Trieſte ſon précepteur. *Giskra* voulant ſe convaincre par ſes propres yeux que ſon cher maître vivoit encore, alla lui rendre hommage à Neuſtadt. *Æneas Sylvius* raconte cette entrevue d'une maniere fort touchante. » Je vous vois donc enfin, & je vous tiens entre mes bras, » ô mon Roi, (dit-il en verſant un torrent de larmes, & lui baiſant » les mains) ô ſi vous ſaviez combien j'ai eſſuyé de travaux & reçû » de bleſſures pour ſoutenir votre cauſe; mes cicatrices en ſont té- » moins. C'eſt à vous & à votre pere que j'ai dévoué ma vie. Il n'y » a ni fortune, ni violence qui puiſſe jamais m'en détacher, mes ſer- » vices ne pourront vous être enlevez que par ma mort. Vous n'êtes » pas encore en âge (1) de ſentir ces choſes, & Dieu veüille que je » vive aſſez long-tems pour vous voir en état de connoître vos veri- » tables ſerviteurs. Là-deſſus *Giskra* dit en ſouriant, *Quelle ſera la » recompenſe de ma fidelité & de mes travaux, & quelle ſolde donnerez- » vous à votre ſoldat* »? En même tems il offrit lui-même quelque préſent au petit Roi. Alors le *Maître de la Chambre imperiale* (2), qui ſe trouva là par hazard, dit à *Ladiſlas*: *C'eſt celui qui a ſi long-tems ſoutenu votre parti en Hongrie. C'eſt votre Général, votre Défenſeur, votre Gouverneur* (tuus Rector.) *Que ne lui donnez-vous des gages?* Quand ils eurent parlé, *Ladiſlas*, comme s'il eût été inſpiré, tournant les yeux à droite & à gauche, apperçut à la ceinture de celui qui venoit de lui parler une bourſe qu'il portoit, pour donner l'aumone aux pauvres. Il la lui prit adroitement, & n'y trouvant que ſix pieces, il les donna à *Giskra*. Tout le monde admira cette action & en tira bon augure. *Giskra* fit enchaſſer ces pieces dans de l'or & les porta toujours à ſon cou (a).

(a) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. C. LVIII. p. 100.

Entrée ſolemnelle du Légat de *Nicolas V.* à Prague.

V. Nicolas V. ſucceſſeur d'*Eugene IV.* renvoya le Cardinal *Carvajal* en Bohême. Il y fit ſon entrée & y fut reçû avec tous les honneurs dûs à ſon caractere de Légat. Il entra dans Prague accompagné des Seigneurs de *Maiſon-Neuve* & de *Roſemberg*, qui étoient allez le prendre à quelque diſtance de la ville. Tout le Clergé & tou-

(1) Il pouvoit avoir ſept ans.

(2) Ou le Grand Chambellan de l'Empereur. *Theobald* l'appelle *Jean de Rabenſtein*, Ibid. Cap. XVII.

1447.

te l'Université, suivie d'une grande affluence de peuple, allerent au devant de lui. Les Chanoines, les Religieux, les Docteurs, les Maîtres & les écoliers de l'Université marchoient les premiers. Ils étoient suivis des Sénateurs & des Consuls des trois villes, portant leurs masses d'argent selon l'ancienne coutume ; à la file étoient les ouvriers, chaque maîtrise portant sa banniere. On le conduisit ainsi dans la ville sous un dais, en chantant cette Hymne, *Advenisti desiderabilis Pater amabilis, quem expectabamus in tribulationibus nostris. Advenisti cum donis spiritualibus & cœlestibus, uti benedicas omnibus bonæ volontatis hominibus.* Il fut mené avec cette pompe dans l'Eglise de *Tine*, qui est la cathedrale de la vieille ville, & dont *Jean Papaussek* Catholique, au rapport d'*Æneas Sylvius*, homme docte & de probité, étoit Curé. Après avoir chanté quelques cantiques d'actions de graces, il fut conduit dans l'Hôtel qu'on lui avoit preparé à l'*Elephant* (a). Il eût réussi à pacifier les troubles du Royaume, si tout le monde eût été disposé comme le gouverneur *Meinard de Maison-Neuve* & ses adherents, qui croyoient plus à propos, dans les conjonctures presentes, de se soumettre au Siége de Rome que de parler de reformation. Il n'en étoit pas de même de l'autre parti, où *George de Podiebrad* & *Rockizane* étoient les tout-puissans. Ils voulurent qu'on en vînt à une conférence, & cet avis fut suivi.

(a) *Czechor.* p. 641.

Discours des Bohêmiens au Légat de *Nicolas V.*

VI. Il se fit une assemblée à Prague pour déliberer de ce qu'on auroit à proposer au Legat. *Cochlée* nous a rapporté les discours qui se tinrent alors de part & d'autre. Voici la substance de celui des Bohemiens. 1. D'abord ils font une description générale, mais vive, des horribles malheurs où la Bohême a été exposée par les disputes à l'occasion de la Communion sous les deux especes. 2. Ils se plaignent, mais respectueusement, que ceux d'entr'eux qui désiroient l'usage du sacrement de l'Eucharistie, selon l'institution de Jesus-Christ, la pratique de l'ancienne Eglise, & le sentiment des saints Docteurs, avoient fait toutes leurs diligences pour l'obtenir par des voies legitimes & canoniques, mais qu'après bien des assemblées & des diètes, au lieu d'avoir une audience favorable, on étoit entré à plusieurs reprises dans le Royaume avec des armées innombrables de troupes étrangeres, qui avoient tout mis à feu & à sang, sans épargner ni âge, ni sexe. 3. Qu'enfin Dieu ayant pitié de leurs maux & de leurs miseres, leur avoit procuré une audience convenable, (*competens*) au Concile de Basle, par l'entremise de l'Empereur *Sigismond*, qu'ils appellent leur Prince & leur Maître, sur le sujet du Calice & des autres articles. Que là leurs Ambassadeurs ayant exposé leurs raisons, le

1447. Concile avoit envoyé des Legats en Bohême, pour convenir d'un concordat qui fut signé solemnellement de part & d'autre. Qu'en vertu de ce concordat la paix devoit être rétablie dans le Royaume & au voisinage, & *Sigismond* reconnu souverain, à condition qu'il maintiendroit ce traité, & défendroit envers & contre tous le royaume de Bohême & le marquisat de Moravie. 4. Qu'en execution du concordat, l'Empereur leur ayant cedé, pour cette fois, son droit à l'élection d'un Archevêque, ils avoient jetté unanimement les yeux sur *Rockizane*, & que l'Empereur avoit promis d'en procurer la confirmation du Concile à ses propres dépens, & de ne point souffrir qu'on admît un étranger à cette dignité, ce que le Concile avoit accordé avec promesse d'envoyer une ambassade en Bohême à cette fin. (1) 5. Qu'après la mort de *Sigismond*, il s'étoit élevé de nouvelles brouilleries, & qu'ils avoient toujours tâché de les assoupir, en se tenant religieusement au concordat & en se chargeant eux-mêmes de la promotion de *Rockizane* a leurs propres frais. Que depuis la mort d'*Albert*, ils avoient écrit au pape *Eugene* pour le prier de confirmer cette élection, & qu'ils en avoient reçu la-dessus des lettres très-gracieuses, comme ils venoient de le faire tout nouvellement auprès de *Nicolas V.* successeur d'*Eugene*. 6. Après avoir témoigné au Legat leur reconnoissance envers le Pape d'avoir voulu le leur envoyer, & fait bien des vœux pour le succès de cette legation, ils lui demandent deux choses. L'une de faire executer le concordat, l'autre de confirmer l'élection de *Rockizane* à l'Archevêché, les assurant qu'il étoit plus propre qu'aucun autre à les tenir dans l'obéissance au Siege apostolique, auquel ils témoignent vouloir demeurer attachez (*quem semper amplexi sumus.*) Ceci se passa le 8. de Mai.

Réponse du Legat.

VII. Le lendemain le Legat répondit à ce discours, qui, comme on vient de le voir, rouloit sur deux chefs principaux, savoir la ratification du concordat & la confirmation de *Rockizane*. A l'égard du premier, le Legat répondit que le concordat (*Compactata*) ne lui ayant été communiqué que le jour précedent par le *Magnifique Seigneur George* (2), il demandoit du temps pour y penser. Il fut long sur le second article ; sa réponse n'aboutissoit pourtant après bien des détours fort superflus, qu'à engager les Bohemiens à rendre

(1) Les Orateurs de Bohême passent ici sous silence la mauvaise foi de *Sigismond*, qui dès qu'il fut entré en possession du Royaume, refusa de reconnoître *Rockizane*, ce qui ranima la guerre en Bohême, comme on l'a vû.

(2) C'est apparemment *Podiebrad*. Ce n'étoit là au reste qu'une défaite. *Carvajal* avoit déja été en Bohême pour les mêmes affaires, & il ne pouvoit ignorer ce que contenoit le concordat.

1447.

les revenus ecclesiastiques enlevez pendant les guerres, & même à les augmenter s'ils ne suffisoient pas pour soutenir la dignité archiepiscopale, qu'il exalta fort, la plaçant immediatement après le Papat. Après avoir insisté là-dessus sans s'engager à rien à l'égard de la personne de *Rockizane*, il leur parla en faveur de *Ladislas*, le representant comme le legitime héritier du Royaume, auquel ils ne pouvoient, sans injustice, substituer un autre Roi, comme ils en avoient menacé. Il leur disoit que s'ils avoient reçu à ce sujet quelque mécontentement de l'Empereur, il ne falloit pas l'imputer à un pupile, qui étant encore sous puissance, devoit être regardé comme innocent des fautes qu'auroit pû commettre un autre à son occasion, & il leur offroit sa médiation & l'entremise du Pape, pour leur donner satisfaction. Ce discours est datté du 11. Mai.

Replique des Bohêmiens avec la réponse du Légat.

VIII. Le jour suivant seize députez, savoir quatre des Seigneurs, quatre des gens du pays (*terrigenæ,*) quatre des citoyens (de Prague) & quatre de l'Université, allerent trouver le Legat. Ils lui demanderent d'abord quelle étoit sa résolution sur la ratification du concordat. Ensuite ils répondirent sur la restitution des biens ecclesiastiques, que c'étoit une chose impratiquable. L'Empereur *Sigismond*, disoient-ils, comme roi de Bohême, dans le temps des guerres, a engagé ces biens comme il lui a plû sans le consentement des Barons. D'ailleurs le précedent Archevêque *Conrad*, en a aussi engagé plusieurs du consentement du Chapitre, qui se trouvoit fort endetté. Mais ils offroient en même-temps de la part des Barons, des habitans du pays & des villes, que si on vouloit consacrer l'Archevêque qu'ils avoient élû, on pourvoiroit à sa subsistance d'une maniere honorable & proportionnée à sa dignité, en attendant qu'on pût faire rentrer les biens ecclesiastiques. Le Prelat répondit que comme l'affaire du concordat étoit grave & délicate, il n'en avoit pas encore déliberé; mais qu'il le feroit de concert avec ceux du pays (*cum consilio terrigenarum.*) A l'égard de la confirmation de *Rockizane*, il loüa leur desir de vouloir avoir un Archevêque, & leurs bonnes intentions sur le sujet de son entretien. Mais pour la personne, il remit la réponse au lendemain sous pretexte que ce jour-là étoit un jour de fête (a).

(a) *Cochl.* ubi sup. L. X. p. 349. 358.

Le Légat décampe sans accorder leurs demandes aux Bohémiens.

IX. *Cochlée* de qui on tient toutes ces particularitez, témoigne qu'il n'a pas trouvé quelle fut la réponse du Cardinal là-dessus. Mais il dit avoir lu dans une vieille chronique, que le 22 de Mai ce Cardinal décampa de grand matin avec le Seigneur de *Rosen*, non sans courir risque d'être maltraité par les Hussites, & que sa negociation fut si traversée qu'on ne put rien conclure. Un autre Historien ajoute

1447. qu'il emporta le concordat, apparemment l'original qui lui avoit été confié, & que ceux de Prague ayant envoyé le poursuivre avec ordre de le ramener à Prague s'il ne vouloit pas rendre cette piece, il la rendit en ajoutant ces mots, *Bien, bien, je vous la rends; mais un jour viendra que vous n'oserez plus la produire* (a). On peut comprendre aisement qu'il ne leur accorda rien de ce qu'ils demandoient: ni la ratification du concordat qu'on accusoit les Bohemiens eux-mêmes de n'avoir pas observé, ni la confirmation de *Rockizane* non plus, qui, bien qu'il fût d'ailleurs assez accommodant, tenoit toujours pour la Communion sous les deux especes.

(a) *Czech.* ubi sup. p. 642. *Hagec*, An. 1446.

Particularitez sur les conferences de *Carvajal* avec *Rockizane*.

X. On raconte quelques particularitez assez curieuses sur les conferences qu'eut *Carvajal* avec lui. La premiere est que le Legat reduisoit tout ce qu'il souhaitoit de *Rockizane* à ces deux syllabes, CREDE, *croyez*, & que *Rockizane* de son côté ne lui demandoit non plus qu'autant de syllabes pour se rendre, savoir PROBA, *prouvez* (1). Si la gravité de l'Histoire le permettoit, on diroit avec le Comique, *C'est tout comme ici.* Il y a longtemps que le premier de ces mots est le langage de ce qu'on appelle l'*Eglise*, & que le second est le langage de ce qu'on appelle l'*Héresie*.

L'autre particularité est que *Rockizane* ayant voulu haranguer le Legat en pleine assemblée des Etats, demeura court après avoir prononcé ces premiers mots de sa harangue, ÆTERNUM PATRIS VERBUM, *Le Verbe éternel du Pere*, au grand étonnement de tout le monde, parce qu'il passoit pour un homme fort disert. On ajoute qu'ayant voulu reprendre son discours, il eut encore la bouche close; mais que le Legat commençant le sien par les mêmes paroles, parla avec tant d'éloquence & de succès, qu'il y en eut plusieurs qui regardant cette presence d'esprit comme un miracle, revinrent à la Religion catholique. Je ne sai comment accorder ceci avec le triomphe que le même Historien attribuë dans cette occasion aux Hussites. Ce triomphe n'auroit été que pure fanfaronnade, comme *Théobald* croit (2).

Conspiration contre *Maison-Neuve*.

XI. Si le Legat s'en retourna fort mécontent, les Bohêmiens ne l'étoient pas moins de *Maison-Neuve*, parce qu'ils trouvoient qu'il favorisoit trop ouvertement la Religion Romaine. C'est ce qui lui attira une conspiration, qui fut d'abord secrete, mais dont il fut

(1) *Theob.* ubi sup. C. XVII. On prétend qu'en 1518. le Cardinal prit le même tour avec *Luther*, ne lui proposant que ces trois syllabes REVOCA, *retractez*.

(2) *Czechor.* p. 642. Voyez aussi *Fleuri* ubi sup. p. 484. 485. qui a tiré ce fait des Commentaires de *Picolomini*, Cardinal de Pavie, sur les affaires des Hussites.

1447.

bientôt la victime. La faction de *Podiebrad*, qui lui étoit opposée, s'assembla à *Cuttemberg* pour déliberer sur les moyens de ruiner le parti Catholique, en se défaisant de son chef. Etant assemblez ils se jurérent solemnellement un profond silence & un secret inviolable. Ils envoyerent cependant à Prague des émissaires qui élevoient *Podiebrad* jusqu'aux nues, & déchiroient *Maison Neuve* violemment. Ils trouverent bientôt des partisans dans la vieille & dans la nouvelle Ville, qui leur offrirent de les seconder. *Podiebrad* voyant de si heureux préparatifs, donna un rendez vous général à ce qu'il avoit de troupes affidées. Quelques gentilshommes de son parti avoient ramassé un bon corps du reste des Taborites, bien aguerris. Les citoyens des villes de *Gratz*, de *Mant*, de *Chrudim* & d'autres confederées étoient en sa disposition. Le rendez-vous étoit à *Bickouvitz*. On ne manquoit pas d'avertir de plusieurs endroits *Maison-Neuve*, de ce qui se tramoit contre lui. Mais se croyant maître de Prague, & comptant sur l'appui de l'Empereur & du Pape, il traitoit de terreurs paniques tous les avis qu'on lui donnoit. Cependant les troupes s'avançoient devant Prague. Les chefs avoient fait entrer sous-main pendant la nuit quelques gens dans la ville pour mettre le feu dans un certain endroit marqué, afin de les éclairer dans l'attaque. A ce signal, des soldats se glisserent en bon nombre par un souterrain dans la nouvelle ville, allerent à la forteresse de *Wisrhade*, en briserent la porte & firent entrer le reste de leur monde. Aussitôt on cria en Allemand aux Senateurs d'intelligence, *Kunstadt herr*, selon la narration de *Theobald*. Ainsi ils entrerent paisiblement en possession de ce poste. Mais *Æneas Sylvius* témoigne que cette action ne se passa pas si tranquillement. Voici comme il la raconte. » Les conjurez mirent le feu dans un endroit » à l'extrêmité de la ville. On courut pour l'éteindre. Pendant ce » temps-là *George de Podiebrad* d'un autre côté s'avança avec ses troupes jusques aux pieds des murailles. A l'instant les traitres lui ouvrirent une porte. Il se fit un grand cri comme quand une ville est » prise. On entendoit ici des cris de frayeur, & là un cri de victoire. » On fit main basse sur tout ce qui resista (a).

(a) *ubi sup.* C. LVIII. *Theob.* C. XVII.

Il est arrêté.

XII. Dès le grand matin les Magistrats allerent trouver *Podiebrad*, & l'introduisirent dans la nouvelle ville. De là ils passerent dans la vieille où ils ne trouverent aucune resistance. *Podiebrad* avoit donné de si bons ordres aux troupes, qu'aucun des citoyens ne fut endommagé. Par cette bonne conduite il les gagna de telle sorte qu'ils se joignirent à lui pour entrer en passant sur le pont, dans ce qu'on appelle *le petit côté*, ou la *petite ville*. *Jean de Kolovvrat* qui commandoit

1447.

cet endroit aima mieux prendre la fuite que d'attendre l'ennemi. Les bourgeois s'étant d'abord rendus, on alla attaquer le château de la vieille Ville, du côté où commandoit *Maison-Neuve*. Il avoit envoyé en toute diligence des garnisons en divers endroits pour empêcher qu'il n'entrât du secours, & que l'ennemi ne trouvât des chemins pour échaper; mais il n'étoit plus temps ni de profiter des conseils qu'il avoit méprisez, ni de reparer ce mépris. L'infortuné *Maison-Neuve* se voyant reduit à capituler, demanda une entrevuë à *Podiebrad*. Ce dernier lui ordonna de venir le trouver dans l'Hôtel de la nouvelle Ville où il fut arrêté, & conduit de là dans la forteresse de *Podiebrad* (1).

Sa mort.

Education qu'*Ulric de Maison-Neuve* donnoit à ses enfans.

Desordres dans Prague qui suivent sa mort.

(a) *Hagec.* an. 1449. *Czechor.* p. 246.

XIII. Les Auteurs sont partagez sur son genre de mort & sur l'endroit ou il mourut. Les uns disent que ce fut à *Podiedrad* de poison; les autres de regret & de melancolie. Il y en a qui prétendent qu'étant tombé malade à *Podiebrad*, il fut mis en liberté & envoyé à *Carlestein*; mais qu'il mourut en chemin, & les Taborites regarderent sa chute comme une vengeance du ciel, parce qu'il avoit été un des principaux acteurs dans la défaite de *Procope Rasé* leur chef (a).

Les trois fils qu'il avoit laissez firent inutilement tout ce qu'ils purent pour le vanger & pour le tirer de prison, appuyez de quelques Seigneurs. Il faut raconter ici en passant ce qu'on a dit de l'éducation qu'*Ulric de Maison Neuve*, l'un des fils de *Meinard*, donnoit à ses enfans. Dès qu'ils étoient sevrez, il les accoutumoit à boire des vins les plus violens, non de ceux de Bohême ou d'Autriche, il les trouvoit trop legers, mais de ceux de Créte & d'Italie. L'Empereur *Frideric III.* lui demandant un jour, *pourquoi il en usoit ainsi*, *C'est*, dit-il, *pour les accoûtumer à boire sans s'enyvrer*. Fort bien, *dit l'Empereur*, » c'est ainsi que faisoit *Mitridate* à l'égard du poison; mais pour moi » si j'avois un fils qui aimât le vin, je le haïrois lui-même (b).

(b) *Jacob. Spigel.* ap. *Balb.* p. 511.

Un des Consuls de la vieille Ville, nommé *Peschik de Kunevald*, intime ami de *Maison Neuve*, apprenant son triste sort, évita le sien par la fuite avec *Paupaschek*, que l'Empereur *Sigismond* avoit établi en 1437. curé de la cathedrale de la vieille ville, en la place de *Rockizane*. Quelque précaution qu'eût prise *Podiebrad* pour empêcher le désordre, il ne laissa pas d'en arriver. Une troupe de brigands ayant attroupé des valets & des compagnons de métier, se jetterent dans la ruë des Juifs pour la piller. Il s'y mêla quelques-uns des soldats de *Podiebrad*. Les Juifs tâcherent envain de se retrancher & de

(1) C'étoit une forteresse sur l'Elbe où nâquit *George de Podiebrad*, qui en étoit Seigneur. Elle est dans le district de *Konigsgratz*.

ſe barricader, tout fut pillé. Les boutiques des Chrétiens même n'auroient pas été épargnées ſi les bourgeois n'avoient pris les armes pour diſſiper ces voleurs.

1447.

XIV. Depuis *Podiebrad* demeura longtems en paiſible poſſeſſion de Prague. *Aucuns des Grands*, dit Æneas Sylvius, *n'oſoit remuer*, *quoique l'autorité qu'il prenoit leur parut ſuſpecte. Toute la ville retentiſſoit de ſes louanges, & on diſoit hautement que c'étoit le ſeul qui pût remedier aux maux du Royaume.* » Etrange cataſtrophe ! dit là-deſſus » *Theobald.* Les Catholiques partiſans de la communion ſous une » ſeule eſpece, croyoient avoir le vent en poupe ; les Taborites » avoient perdu leurs chefs ; leurs foibles reſtes avoient preſque peri » dans des guerres étrangeres. A la reſerve de la Communion ſous » les deux eſpeces, on regardoit *Rockizane* comme un homme gagné, » ou du moins peu redoutable aux Catholiques; mais pour ne l'avoir » pas ménagé, une ſeule irruption reduiſit au néant tous leurs triom- » phes ; une ſeule nuit ſouffla ſur la violence & les intrigues de plu- » ſieurs années. » Ce même Hiſtorien rapporte qu'on étoit fort partagé ſur cette entrepriſe de *Podiebrad.* » Les uns, dit-il, le regardoient » comme le liberateur de ſa patrie ; les autres le comparoient à *Jules-* » *Céſar* qui l'avoit opprimée, & regardoient la vaine entrepriſe de » *Waldſtein* ſur Prague en 1427. comme celle de *Catilina* ſur Rome. » Pour moi, continue-t-il, j'aime mieux reconnoître ici un coup de la » Providence : ſans elle jamais *Podiebrad*, avec ſi peu de monde, » n'auroit pû venir à bout en ſi peu de temps de ces trois villes de Pra- » gue & de leur fortereſſe, & il ne faut point l'accuſer de trahiſon, » ſur tout ſi on compare cette invaſion avec celle de *Bzdink* chef des » Taborites en 1422. (a), & avec celle de *Kolda de Nachod.*

Podiebrad demeure en paiſible poſſeſſion du gouvernement à Prague.

(a) *Theob.* P. II. C. L. IV. *Balb.* Epit. p. 523.

(b) Voyez *Merian.* Topogr.

XVI. Après cette révolution, *Rockizane* fut rétabli en attendant mieux, dans ſa Cathedrale de Prague d'où il avoit été banni pendant onze ans. Il y diſpoſoit du ſpirituel avec la même autorité que *Podiebrad* du temporel, & il agiſſoit en tout en Archevêque. C'eſt en cette qualité qu'il ordonna une fête ſolemnelle pour célebrer le rétabliſſement de la Religion evangelique dans Prague. Les Eccleſiaſtiques des trois villes & de toutes les parties de Prague y furent mandez. On y fit une proceſſion d'un bout de la ville à l'autre, c'eſt-à-dire, depuis l'Egliſe de *Sainte Marie* dans le petit côté, juſques à l'Egliſe de la fortereſſe de *Wisrhade*, *Rockizane* portant le Vénerable. Quand on fut arrivé à la porte par où *Podiebrad* étoit entré, on y fit une ſtation pour faire chanter le *Te Deum*, & lorſqu'on fut parvenu à *Wiſſrhade*, *Rockizane* y prononça un ſermon ſur ces paroles : *Il a tout bien fait.* Les

Rockizane rétabli dans la Cathedrale.

1447.
(a) Cochl. L. X. p. 360. 361.
Affaires étrangeres. *Italie.*
Bulle du Pape.

Catholiques & les autres partisans de *Maison-Neuve*, qui restoient à Prague, n'oserent s'opposer à cette solemnité parce que toute la ville étoit pour *Podiebrad* (a).

XVII. Après l'audience favorable que les ambassadeurs d'Allemagne avoient euë d'*Eugene IV.* ils lui prêterent solemnellement hommage en qualité *de vrai, d'unique & d'indubitable Pasteur de l'Eglise Romaine, successeur de Saint Pierre, & Vicaire de Jesus-Christ.* Ce sont les paroles d'*Antonin de Florence*, qui, par paranthese, avoit été promû l'année précedente à cet Archevêché. Ce fut dans la chambre du Pape, qui dès-lors étoit au lit malade de la maladie dont il mourut, que les Allemans lui rendirent cet hommage, qui fut ensuite confirmé en plein consistoire, & célebré avec des réjouissances extraordinaires. Ainsi finit la neutralité qui avoit duré environ dix ans. Le Pape notifia aussi-tôt cette reconciliation par diverses Bulles qu'on peut voir chez les Annalistes. Il y en a une à toute la chrétienté dattée du 7. de Février 1447. un Bref à l'Empereur, à l'Electeur de *Mayence* & à l'Electeur de *Brandebourg*, où la datte n'est point. Dans une autre Bulle du 5. du même mois, il confirme le redressement des griefs de la nation Germanique reglé par le Concile de Basle. Comme dans les decrets de ce Concile là-dessus, les Ultramontains prétendoient que le Siége apostolique étoit lezé, le Pape promet d'envoyer un legat pour ajuster ces differends. Mais pour empêcher qu'en attendant il ne se passât rien au préjudice de ce Siége, il publia une Bulle de même datte fort insidieuse en ces termes. » Il est de la prudence du » Souverain Pontife de ménager si bien les ordres qu'il est obligé de » donner selon l'exigence des cas, que le Siége Apostolique ou l'E- » glise Romaine n'en souffre aucun préjudice. Comme donc notre » très cher fils *Frideric* illustre Roi des Romains, notre vénerable fre- » re l'Archevêque de Mayence, notre cher fils le noble *Frideric* mar- » quis de Brandebourg, & quelques autres Prélats & Princes nous » ont demandé certaines choses que la necessité des temps & l'utilité » de l'Eglise nous ont comme forcez d'accorder pour les ramener à » notre obéissance & à celle de l'Eglise Romaine aussi bien qu'à l'uni- » té; nous déclarons, pour éviter tout scandale & tout péril, que no- » tre intention n'est pas de rien dire ou confirmer ou accorder, qui » soit contraire à la doctrine des saints Peres, ou qui puisse toucher » au prejudice de ce sacré Siége. Et comme d'ailleurs la maladie dont » nous nous trouvons travaillez à present ne nous permet pas d'exa- » miner aussi soigneusement que l'importance du sujet le requiert, & » ce qu'ils nous ont demandé, & ce que nous leur avons accordé,

1447.

» nous protestons par ces présentes, que tout ce que nous avons ré-
» pondu ou accordé, & ce que nous pourrions répondre & accorder
» à l'avenir, soit regardé comme nul, s'il deroge à la doctrine des saints Peres, & à l'autorité & aux privileges du saint Siége (a).

XVIII. Quoique quelques Auteurs ayent placé à l'année précedente la canonisation de *Nicolas de Tolentin* dans la marche d'Ancone, de l'Ordre des Ermites de St. *Augustin*, il faut la mettre à 1447. selon la Bulle d'*Eugene IV*. Le Continuateur de l'Abbé *Fleury* (b) dit que *ce Pape avant sa mort voulant se faire des protecteurs dans le Ciel, qui obtinssent de Dieu la paix qu'il désiroit, canonisa le premier jour de Février* Saint Nicolas de Tolentin. *Baronius* (c) marque la mort de ce nouveau Saint à l'an 1306. & renvoye à *Surius* pour être instruit de ses miracles. On en trouve dans *Pagi* la principale partie tirée d'une Bulle d'*Eugene*, rapportée par *Raynaldus*. (d) *Antonin* témoigne qu'il les raconta en plein consistoire (e).

XIX. Comme le Pape sentoit tous les jours sa fin s'avancer à grands pas, il prit toutes les précautions qu'il crut nécessaires pour prévenir un nouveau schisme dans l'élection d'un Pape. C'est dans cette vûe qu'il donna deux Bulles. Dans l'une il ordonne aux Cardinaux de suivre dans l'élection les decrets de *Gregoire X.* au Concile de Lyon, & de *Clement V.* au Concile de Vienne, sans se mettre en peine des nouveaux reglemens que pouvoit avoir fait le Concile de Basle à cette occasion. Dans l'autre il ordonne à *Louis* Cardinal de *Saint Laurent in Damaso* son camerier, de prendre aussi tôt après sa mort, sous sa garde, toutes les villes, forteresses, ports appartenans à l'Eglise Romaine, à Rome ou ailleurs, pour les remettre fidelement à son successeur (f). On peut regarder ces Bulles comme le testament d'*Eugene*, qui sans doute en bon pere, vouloit pourvoir à la paix de sa famille. Le même Pape voulut encore signaler sa devotion avant sa mort par une Bulle où il accorde des indulgences à ceux qui visiteront l'eglise de *Wilzenac* diocese de *Havelberg*, où l'on gardoit une hostie ensanglantée miraculeusement (g). Il mourut à Rome de la fievre le 23 de Février de 1447. âgé de soixante & quatre ans, étant né en 1383. ayant été fait Pape à l'âge de 48. ans & siegé 16 ans (h).

XX. On prétend que le temps de sa mort lui avoit été prédit par un Florentin qui n'est pas nommé (i). Cependant si l'on en croit le Continuateur de l'Abbé *Fleuri*, il semble qu'il ne s'y attendoit pas. Je rapporterai les propres paroles de cet Auteur, sans être garant du fait; car contre sa coutume il n'allegue point d'Auteur. » Quand sur le
» rapport des medecins on desesperoit de l'événement de sa mala-

(a) *Rayn.* 1447. n. 6.

Canonisation de *Nicolas de Tolentin.*

(b) *ubi sup.* p. 451.

(c) *Baron.* Martyrol. 10. Septemb.

(d) *ubi sup.* 1447.

(e) Part. III. Tit. XXII. §. XVIII. fol. 176.

Deux Bulles d'*Eugene* pour prévenir un nouveau schisme après sa mort.

(f) *Rayn.* ubi sup. n. 12.

[g] *Rayn.* ubi sup. n. 9.

[h] *Pagi.* ubi sup. p. 648.

Particularitez de sa mort

[i] *Rayn.* ubi sup.

1447. » die, l'Archevêque de Florence l'alla trouver avec les saintes huiles » pour lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction. Le Pape le » voyant entrer, lui dit d'un ton ferme & assuré, *Pourquoi venez-* » *vous sans mes ordres? Que n'attendez-vous que je vous mande pour* » *recevoir les Sacremens?* Il croyoit, en parlant ainsi, déguiser sa foi- » blesse & éloigner la mort dont il sentoit les approches. Mais cette » intrepidité apparente lui fut inutile, puisque sa derniere heure étoit » venue. Le Roi d'Arragon ayant appris ce qu'il avoit dit à l'Arche- » vêque de Florence, dit assez plaisamment : *Je ne m'étonne pas que le* » *Saint Pere veuille resister à la mort, puisqu'il s'est défendu si long tems* » *contre le Comte François, contre moi, les Colonnes & toute l'Italie, qui* » *avoient pris les armes pour s'opposer à ses desseins.* (a). *Antonin* neanmoins rapporte qu'il reçut les Sacremens avec beaucoup de devotion. Il n'est rien de plus édifiant que le discours que le Continuateur de M. *Fleury* lui met dans la bouche, pour prendre congé de ses Cardinaux. Il fut enterré dans la Basilique de St. *Pierre* auprès d'*Eugene III.* comme il l'avoit souhaité. Le Cardinal *François Condulmer* son neveu lui fit ériger un mausolée avec cette inscription.

(a) *ubi sup.* p. 459.

EUGENIUS *jacet hîc quartus, cor nobile cujus*
Testantur vitæ splendida facta suæ.
Istius ante sacros se præbuit alter ab ortu,
Alter ab occasu Cæsar uterque pedes:
Alter ut accipiat fidei documenta Latinæ,
Alter ut aurato cingat honore caput.
Quo duce & Armenii Graiorum exempla secuti
Romanam agnorunt Æthiopesque fidem.
Inde Syri atque Arabes, mundique è finibus Indi.
Magna, sed hæc animo cuncta minora suo.
Nam valida rursum Turcos jam classe petebat,
Dum petit ast illum sustulit atra dies.
Qui semper vanos mundi contemsit honores,
Atque hac impressâ, condite, dixit, humo.
Sed non quem rubro decoraverat ille galero,
Non hoc Franciscus stirps sua clara tulit:
Susceptique memor meriti, tam nobile quod nunc
Cernis, tam præstans surgere jussit opus (b).

(a) *Platine.* Vie d'*Eugene.* p. 290. *Pagi*, ubi sup. p. 649.

Son caractere.

XXI. Les jugemens ont été si differens sur le sujet de ce Pape, qu'il est mal-aisé d'en bien donner le caractere. Dans le tems chacun en a jugé selon ses passions & ses interêts. Les partisans du Con-

cile de Basle l'ont peint des plus noires couleurs, pendant qu'il a été regardé comme un héros par ceux à qui ce Concile ne plaisoit pas. Sans s'arrêter aux modernes qui en ont aussi parlé selon leurs préjugez, il vaut mieux s'arrêter aux contemporains. Tel fut *Laurent Valle* dans une harangue qu'il prononça devant lui à sa loüange, & qu'il ne dût point entendre sans rougir, tant les loüanges y sont prodiguées. Il ne faut pas non plus compter sur son oraison funebre, prononcée par le Cardinal de Boulogne qui lui succéda, à cause du caractére de ces sortes de piéces. Voici ce qu'en dit *Æneas Silvius*, après avoir fait une histoire abregée de ses traverses pendant son pontificat. » *Eugene*, dit-il, fut assûrément un grand & illustre » Pontife. Il faisoit autant de cas de la vertu, qu'il en faisoit peu de » l'argent; il ne s'enfla pas dans la prosperité, & il ne succomba point » dans l'adversité. Son pere négocioit en Egypte avec *Francisco Foscaro* dont j'ai parlé, où on leur fit à chacun une prédiction fort » agréable, à *Cundelmer*, que son fils seroit un jour Pape, à l'autre, » que le sien seroit Doge de Venise. *Eugene* reçut au batême le nom » de *Gabriel*. Après la mort de pere & de mere, il s'appliqua aux » saintes Lettres, & à des œuvres de charité, distribuant aux pauvres » son patrimoine qui n'étoit pas médiocre. Il entra ensuite en Religion avec son camarade *Antoine Corario*, & demeura avec lui jusqu'à ce que *Gregoire Corario* étant devenu Pape, les fit venir tous » deux auprès de lui parce qu'ils étoient inséparables. Il donna à *Gabriel* l'Eglise de Génes, & à *Antoine* celle de Bologne, puis les éleva » à la pourpre où ils se signalerent tous deux. *Gabriel* parvenu au » souverain pontificat s'y distingua beaucoup. Il s'éleva un schisme » aussi-tôt après son élection, dans lequel il eut toûjours en tête ceux » de Basle. Enfin il mourut après avoir couronné *Sigismond*, uni les » Grecs & les Armeniens avec l'Eglise Latine, recouvré les Places de » l'Eglise qu'il avoit perduës, défait les tyrans d'alentour, dompté » la rebellion de Rome. Quoique j'eusse agi contre lui de concert » avec les Balois, croyant faire un sacrifice agréable à Dieu, parce » que je voyois l'Eglise en danger, il me reçut avec beaucoup de » bonté lorsque je revins à lui, me mit entre ses sécretaires & m'honora du degré de Soudiacre. Comme le bruit avoit couru, quoi » qu'à faux, que l'Evêché de Trieste étoit vacant, il m'avoit préferé à » tous les concurrens pour me le donner, & son successeur me le » confirma.

XXII. Voici le jugement de *Platine*, qui n'a pas été accusé de flatter les Papes. » Il y eut, dit-il, beaucoup de varieté dans sa vie; car

Jugement de *Platine* sur le Pape *Eugene*.

1447. » au commencement de son pontificat, entraîné par de mauvais » conseils, il brouilla tout dans l'Eglise & dans l'Etat. Il obligea le » peuple Romain à prendre les armes (1) contre les *Colonnes*. Outre » cela il donna autorité au Concile de Basle, & en approuva les De- » crets par des Bulles apostoliques, d'où il est venu des maux infinis » (2). Mais ensuite revenant à lui même, il fit toutes choses avec » beaucoup de prudence & de fermeté. C'étoit un homme d'une » belle physionomie. Son regard inspiroit le respect, plus grave » qu'éloquent dans le discours. Il avoit peu de littérature; mais de » grandes connoissances, sur tout dans l'Histoire. Il étoit liberal en- » vers tout le monde, mais principalement envers les gens de lettres, » dont il aimoit le commerce; car il eut pour sécretaires *Leonard* » *Aretin*, *Charles Pogge*, *Aurispa*, *George de Trebisonde*, *Flavio Blondo*, » tous fort sçavans. Il souffroit sans colére les injures, les satyres, » & même les menaces. Il eut grand soin des colléges & des lieux » d'exercices, principalement du collége de Rome, où il attira des » sçavans en tout genre de littérature. Il cherissoit extrémement » les Religieux, il les enrichit & leur accorda bien des privileges & » des immunitez. Mais, ce qui est étonnant dans un Pontife, il aima » fort la guerre. Outre ce que nous avons dit des guerres qu'il fit » en Italie; après avoir fait la paix entre le Roi de France & le Duc de » Bourgogne; il porta le Dauphin à aller avec sa cavalerie contre » les Bâlois, & dissipa leur Concile. Ce fut lui qui, par l'entremise » du Cardinal *Juliano Cesarino*, détacha *Wladislas* Roi de Pologne » contre les Turcs, qui perdirent trente mille hommes dans un seul » combat donné entre *Andrinople* & le *Danube*. Mais cette victoire » coûta cher. Le Roi & le Cardinal y furent tuez. Il étoit constant à » garder ses traitez, à moins qu'il n'y eût plus d'inconvenient à te- » nir sa parole qu'à la retracter. Il étoit splendide dans sa maison » & frugal pour lui, il ne bûvoit presque jamais de vin; il n'avoit » que peu de domestiques; mais tous gens sçavans, dont il em- » ployoit le ministére dans les affaires importantes. Il les faisoit ve- » nir auprès de lui quand il mangeoit, pour être témoins de sa so- » brieté. Là il les questionnoit sur ce qui se passoit dans la Ville, & » sur ce qu'on disoit de son administration, afin de pouvoir corriger » ses propres fautes & celles de ses Ministres, s'il en remarquoit quel-

(1) Contre les *Colonnes* qu'on lui avoit déferez, comme ayant reçû de *Martin V.* leur parent de grosses sommes des biens de l'Eglise.

[2] Il est vrai que ce fut *Eugene* qui assembla le Concile de Basle; mais dès la même année il voulut le transferer à Bologne. Enfin il le transfera à Ferrare, puis à Florence & de là à Rome. Il n'en approuva les décrets qu'avec de très grandes restrictions.

» qu'une

1447.

„ qu'une „ (a). On fait au reste *Eugene* auteur d'un Traité contre les Hussites, & d'un autre sur le schisme, outre ses Bulles & ses Lettres.

(a) *Platine*, Vie d'*Eugene* p. 290.

Election de *Nicolas V.*

XXIII. Aussi-tôt après les obseques d'*Eugene*, les Cardinaux au nombre de dix-huit entrerent au conclave, & élurent, après bien des contestations (1) le 5. Mai 1447. *Thomas de Sarzane*, cardinal prêtre de *Ste. Susanne*, & evêque de *Bologne*, au grand contentement du peuple de Rome. Ce nouveau Pape prit le nom de *Nicolas V.* en l'honneur du bienheureux *Nicolas Albergati* dont il avoit été domestique, qui, à ce qu'on prétend, lui ayant apparu après sa mort lui avoit prédit le pontificat (a). Ce Pape, au reste, au rapport de Platine, *étoit d'une naissance médiocre, sa mere s'appelloit* Andrebla, *& son pere étoit medecin. Mais il étoit digne du pontificat par sa vertu, sa doctrine, sa douceur, ses graces, sa libéralité, sa magnificence* (2). Il ne manqua pas, selon l'usage, de notifier son élection par diverses ambassades à toute la Chrétienté, dont il reçut aussi les hommages.

(b) *Fleury* ubi sup. *Eggs.* Purp. Doct. LII. p. 81. *Rayn.* 14.

Le Roi d'Arragon reconnoît *Nicolas V.* Mort du Duc de Milan; son gendre lui succede.

XXIV. Dès qu'*Alphonse* roy d'*Arragon* eut appris la mort d'*Eugene*, il avoit envoyé des ambassadeurs aux Cardinaux pour les prier de faire un bon choix avec promesse de le soûtenir de tout son pouvoir. On dit pourtant que ce Monarque, qui étoit alors à *Tivoli* dans la Campagne de Rome, à quelques milles de cette Capitale, ne fut pas trop content de cette élection, parce qu'il penchoit en faveur de *Prosper de Colonne*. Cependant *Nicolas* lui ayant envoyé le Cardinal de *Fermo*, il reconnut le Pape, restitua *Tivoli* & la *Marche d'Ancone* au Siége de Rome, aimant mieux aller faire la guerre aux Florentins, comme il en étoit convenu avec *Eugene* & avec *Philippe Marie* Duc de Milan: mais le Pape para le coup, en envoyant le Cardinal de *Sainte Praxede* à *Ferrare* où l'on prenoit des mesures, soit pour la paix, soit pour la guerre. La paix y fut concluë; mais comme c'étoit sous des conditions qui pouvoient ne pas accommoder le Duc, il lui envoya, pour les lui faire agréer, des ambassadeurs qui le trouverent mort à leur arrivée, au grand soulagement de toute l'Italie. *François Sforce* son gendre lui succeda, quoiqu'il y eût divers concurrens à ce Duché. L'Empereur *Frideric* y prétendoit comme à un fief de l'Empire, parce que *Blanche* épouse de *Sforce* n'étant que fille naturelle du Duc, elle n'étoit pas son héritiere legitime. D'autre côté, *Alphonse* roy d'*Arragon* aspiroit à cette succession, par un

[1] Il y eut un grand parti en faveur de *Prosper de Colonne* cardinal de Capouë, qu'*Eugene* avoit exilé, & qui revint aussi-tôt après la mort de ce dernier. *Cont.* de *Fleuri*, ubi sup. p. 466.

(2) *Platine*, Vie de *Nicolas V.* p. 291. Je n'apprens point qu'*Albergati* ait été canonisé.

1447. testament du Duc de Milan, qu'il alléguoit en sa faveur. Le 3. concurrent étoit *Charles* Duc d'*Orleans*, qui ayant épousé *Valentine* fille de *Jean Galeas Visconti* pere du dernier mort, devoit être l'héritier selon la disposition que *Galeas* en avoit faite en faveur de *Valentine*. Ces concurrens, ou ayant renoncé, ou n'ayant pas eu la force de soûtenir leurs prétentions, *François Sforce* l'emporta sur eux (a).

[a] *Struvius* ubi sup. Dissert. XXX. p. 140. *Dan.* Hist. de France T. IV. p. 171.

Histoire abregée du Duc de Milan, & son caractere.

XXV. Il y avoit près de 40 ans que *Philippe* désoloit l'Italie par des guerres continuelles, tantôt battu, tantôt vainqueur, mais toujours ambitieux, & remuant aux dépens de la tranquillité publique. Il succeda en 1403. au cruel tyran *Jean Maria* Duc de Milan son frere, qui fut assassiné la même année, n'ayant regné qu'un an le plus tyranniquement du monde. *Philippe* trouvant ses Etats fort démembrez, donna ses premiers soins à recouvrer plusieurs places qu'on avoit enlevées à son frere. Comme il méditoit la conquête de Génes déchirée par des factions, il rechercha l'alliance des Florentins, pour les empêcher de secourir cette République. Peu de temps après cette conquête, qu'il ne garda qu'environ deux ans, le Duc en possession de faire des traitez, avec la résolution de les violer à la premiere occasion favorable, viola celui-ci sous divers prétextes. Il s'en trouva mal. Les Florentins unis avec *Alphonse*, ne le laisserent pas joüir tranquillement de sa nouvelle conquête. Le Duc ayant fait sa paix avec le Roi d'Arragon, les Florentins s'allierent avec les Venitiens, auxquels se joignirent *Amedée* Duc de Savoye, & le Marquis de *Montferrat*. Cette ligue fit perdre au Duc de Milan le *Bressan* & quantité d'autres postes importans. Pour en détourner le Savoyard, il lui donna en mariage une de ses filles avec la ville de Verceil. Cette ressource ne fut pas suffisante, les Florentins & les Venitiens ensemble étoient encore assez redoutables pour l'obliger à faire avec eux en 1427. par l'entremise du Pape, une paix qu'il viola dès la même année. Cette infidelité lui coûta cher. Les confédérez remporterent une victoire si complette, qu'il auroit perdu tous ses Etats dans une seule journée, si le Général avoit sçû profiter de la victoire. Il fallut encore céder à la force & faire la paix, qui ne fut gueres plus de durée que l'autre. Vaincu par les Florentins, il rechercha encore leur amitié sous des conditions avantageuses. Ce Prince incapable ni de demeurer lui-même, ni de laisser le monde en repos, profita de ce répit pour faire irruption dans la Marche d'Ancone, & chasser de Rome *Eugene IV.* sous prétexte d'avoir reçû de tels ordres du Concile de Basle; il fit mille maux à ce Pape sous cette pieuse supposition.

1447.

Environ le même tems s'étant mis en devoir de reconquerir Génes, il échoua dans cette entreprise, par le secours que les Florentins donnerent à cette ville. Depuis le Duc ne cessa de harceler les Florentins, le plus souvent à ses dépens. Enfin il fit avec eux une paix que la mort l'empêcha de violer (a). Selon le portrait que les Historiens contemporains ont fait de ce Prince, ses défauts l'emportoient beaucoup sur ses bonnes qualitez. *Æneas Sylvius* le represente si impatient & si inquiet, que dans la paix il cherchoit la guerre, & dans la guerre, la paix (b). Il dit qu'il n'aimoit point à entendre parler de la mort, ce qui donne lieu de croire ce qu'en a dit *Antonin de Florence*, qu'il fit chasser le medecin qui le voyant à l'extremité, lui conseilloit de prendre les Sacremens (c). Tout belliqueux qu'il paroissoit, il étoit naturellement timide. Un coup de tonnerre le réleguoit au fond des caves & des souterains. Il aimoit à être seul, comme s'il eût craint l'aspect & l'approche des gens. On le vit fort rarement payer de sa personne dans les combats; il faisoit tout par ses lieutenants. Comme il avoit la vue si mauvaise qu'à peine il pouvoit discerner les gens, il avoit toûjours quelqu'un caché auprès de lui pour lui nommer ceux qui l'abordoient, ne voulant pas faire connoître son infirmité. Il étoit soupçonneux, crédule, & ce qui en est une suite naturelle, très-souvent cruel. Il en donna une marque bien odieuse dans l'assassinat de *Béatrix* sa premiere femme, sous prétexte d'infidelité. Il donna pourtant aussi des exemples de clémence & de générosité, comme lors qu'après avoir vaincu & pris *Alphonse* Roi d'Arragon dans un combat naval, il le renvoya libre avec des présens magnifiques, & des secours d'argent pour la conquête du Royaume de Naples. Il faut encore dire à sa louange qu'il aima les gens de Lettres, & qu'il se plaisoit à la lecture de l'Histoire que lui fit pendant longtems le savant *Antoine de Palerme* (d).

(a) *Pogg.* Hist. Florent. ab an. 1433. ad an. 1448. *Hist. de la République de Genes* dans le même intervale de temps.

(b) *Europ.* Cap. L.

(c) *Antonin.* Hist. Tit. XXII. Cap. XI. §. XVIII.

(d) *Bzov.* 1447. n. XV.

Avanture de *Laurent Valle.*

XXVI. Laurent Valle Patrice Romain & chanoine de *St. Jean de Latran*, a trop fait de bruit dans son siécle, par son esprit & son savoir dans les belles Lettres, & par les contradictions qu'il eut à soûtenir avec les savans, pour qu'on puisse se dispenser de raconter ici une avanture qui doit lui être arrivée cette année ou la suivante. Ayant quitté Rome pour aller à Naples, où il étoit appellé par le Roi *Alphonse*, il y fut déferé pour hérésie par les Inquisiteurs de ce Royaume. On dit que convaincu il fut condamné au feu, mais que par la faveur du Roi qui avoit été son disciple dans la langue Latine, il en fut quitte pour être fustigé chez les Dominicains. Tous ceux qui ont debité ce fait, ne le tiennent que de *Pogge*, ennemi

1448. mortel & enragé de *Laurent Valle*. On a contre ce dernier deux invectives très-virulentes de ce bel esprit de Florence. Ce ne sont que charetées d'injures, d'invectives, de médisances les plus grossieres, d'accusations si atroces & en si grand nombre, qu'il est impossible qu'il n'y ait pas des mensonges & des calomnies. Aussi Mr. *Dupin* a-t-il revoqué en doute l'histoire de la fustigation, sur ce que depuis *Laurent* fut en grande faveur à Rome. Les héréfies dont on l'accusa consistoient, 1. Dans quelques subtilitez scholastiques sur la Trinité. 2. De ce qu'avec *Jovinien* il blâmoit les vœux de virginité, disant même que le genre humain avoit plus d'obligation aux femmes publiques qu'aux Religieuses. 3. D'avoir parlé trop librement des Peres de l'Eglise, & de n'avoir pas même épargné Jesus-Christ. Il avoit tenu autrefois le parti du Concile de Basle contre *Eugene IV.* mais il lui en demanda pardon, & sans doute il l'obtint comme tous les autres. Je ne sai s'il avoit alors écrit contre la prétendue *Donation de Constantin*, héréfie d'autant plus grande, qu'il a passé pour avoir été le premier qui ait voulu enlever ce joyau à l'Eglise.

France & Angleterre.

XXVII. La Trêve duroit encore entre la France & l'Angleterre. Elle fut pourtant interrompue par cet incident. Dans le traité de *Nanci*, où fut conclu le mariage de *Marguerite d'Anjou* avec le Roi d'Angleterre, ce dernier s'étoit engagé à rendre la ville du *Mans*, que les Anglois avoient conquise il y avoit quelques années, à *Charles d'Anjou* Comte du *Maine*. Comme on differoit l'execution de cet engagement sous divers prétextes, le Roi de France fit faire le siége de cette ville, & s'en rendit maître par une composition à laquelle il voulut bien consentir, & la trêve continua. Cette expedition n'empêcha pas le Roi de France de prendre des mesures pour l'extinction du schisme. Peu avant la mort d'*Eugene IV.* il assembla son conseil pour déliberer de cette grande affaire. Le Concile de Basle avoit bien consenti, quoique par force, à la convocation d'un autre Concile, selon le désir de l'Empereur & des Electeurs : mais le Roi prévoyant que dans ce Concile, les mêmes questions de la superiorité du Pape par dessus le Concile, ou de celle du Concile sur le Pape, formeroit aussi les mêmes difficultez, jugeoit plus à propos de terminer l'affaire par négociation. Elle consistoit en trois points. Le 1. *Que toutes les procedures faites, toutes les censures & sentences publiées par les deux partis l'un contre l'autre, fussent reputées comme non faites & non publiées. Le 2. Qu'on reconnût* Eugene *comme l'unique & vrai Pape, ainsi qu'il étoit reconnu avant le Concile de Bâle. Et le 3. Qu'Amedée de Savoye en cedant le Pontificat, tînt dans l'Eglise le*

plus haut rang qu'on pourroit lui accorder, & que ceux qui avoient embraßé son parti dans le Concile de Bâle, eussent aussi part à l'accommodement, par les dignitez & par les honneurs qui leur seroient conferez (a).

1447.

(a) *Dan.* ubi sup. p. 172. *Fleuri*, Hist. Eccl. p. 456. 457.

Négociation de *Nicolas V.* pour engager *Felix V.* à lui céder le pontificat.

XXVIII. Quoiqu'Amédée ou *Felix V.* n'eut presque plus dans son obédience que les Suisses & la Savoye, il ne laissoit pas de se porter encore pour Pape à *Lausane*, où il s'étoit retiré depuis quelques années. On dit même qu'à la nouvelle de la mort d'*Eugene*, il créa de nouveaux Cardinaux pour renforcer sa cour. C'est ce que *Pogge* lui reproche en termes fort injurieux, dans l'Invective qu'il écrivit contre lui. *Vous avez*, dit-il, *voulu orner la victoire que vous prétendiez remporter par la mort du Pape, en donnant un chapeau rouge à plusieurs de vos creatures, comme à des masques ridicules, pour conserver la memoire de votre honteux acharnement à renverser l'Eglise. Non content de cela, vous avez d'abord envoyé des ambaßades aux Princes de la chrétienté, pour leur faire adorer votre statue, & encenser à Moloch, en abjurant la Foi, & suivant l'héréfie ; mais ces offres ont été ou sifflées de tout le monde, ou rejettées avec horreur comme du poison* (b). C'est ce qui obligea *Nicolas V.* à envoyer l'archevêque d'*Aix* en Provence, pour tâcher de le réduire, ou pour executer la Sentence d'*Eugene IV.* contre lui. La Bulle de ce Pape ordonnoit de confisquer les Domaines & les Etats d'*Amédée* au profit du Roi de France. Il écrivit en même tems à ce Monarque pour l'engager à continuer de donner ses soins à la pacification de l'Eglise. Comme il étoit aisé de juger qu'*Amédée* se rendroit aux sollicitations de tout le monde, en cédant le Pontificat & en reconnoissant *Nicolas V.* le Pape ordonnoit à son Légat, en ce cas, de lever toutes les censures portées contre *Felix*, & de le faire Cardinal Légat dans toutes les terres de son obéïssance. On verra l'année suivante le succès de ces négociations.

(b) Ap. *Rayn.* ubi sup. n. 15.

Edit de l'Empereur pour faire reconnoître *Nicolas V.*

XXIX. L'Empereur fut des premiers à recevoir avis de l'élection de *Nicolas V.* Dès que le Cardinal *Jean Carvajal*, déja connu par plusieurs légations tant en Allemagne qu'en Bohême, la lui eut notifiée, il assembla les Etats de l'Empire à *Aschaffembourg* en Franconie dans l'Electorat de Mayence, pour déliberer sur la maniere dont on reconnoîtroit *Nicolas V.* Les sentimens étoient fort partagez là-dessus, comme le rapporte *Æneas Sylvius* qui étoit de cette ambassade. Les uns étoient d'avis de ne reconnoître *Nicolas* que sauf les décrets du Concile de Basle. Le Légat prétendoit au contraire qu'il ne falloit avoir aucun égard à ce Concile, comme tout opposé au

1447. Siége de Rome. Il y en avoit qui tenant un milieu entre ces deux ſentimens, qui leur paroiſſoient extrêmes, diſoient qu'on pouvoit recevoir les décrets du Concile de Baſle juſqu'à un certain tems, & avec quelques limitations. Cet avis mitoyen l'emporta au rapport d'*Æneas Sylvius* (a). Cependant ce ne fut pas ſur ce pied-là que l'Empereur publia ſon Edit en conſequence de cette aſſemblée, puiſque les décrets du Concile de Bâle y ſont rejettez abſolument. Cet Edit rouloit ſur ces chefs principaux : 1. » Qu'ayant trouvé à ſon » avénement à l'Empire, l'Egliſe déchirée par des ſchiſmes & trou» blée par diverſes erreurs, il avoit ſuivi les traces de ſon prédé» ceſſeur *Albert* pour y remedier, en embraſſant la neutralité que » l'on croyoit la voie la plus favorable pour parvenir à l'union. 2. » Que cette voie n'ayant pas réuſſi, après bien des négociations & » des travaux, il avoit avec la participation des Electeurs de l'Em» pire, & de l'avis de pluſieurs Rois & Princes Chrétiens, réſolu de » ſe ſoûmettre à l'obédience d'*Eugene IV*. 3. Qu'*Eugene* étant mort, » & *Nicolas V.* ayant été élû en ſa place du conſentement unanime » des Cardinaux, il avoit crû ne pouvoir ſe diſpenſer de le recon» noître comme le légitime ſucceſſeur d'*Eugene*, dans l'aſſemblée » ſolemnelle d'Aſchaffembourg où s'étoient trouvez les plus illuſtres » membres de la Chrétienté, par eux-mêmes ou par leurs légats. » 4. Qu'en vertu de cette réſolution, il ordonne à tous les Electeurs » Prélats, Princes, & autres membres de l'Empire, de ſe ranger ſans » nulle reſtriction ſous l'obéiſſance de *Nicolas V.* comme le vrai & » indubitable Pape, vicaire de J. C. & ſucceſſeur de *St. Pierre*. 5. » Il leur enjoint de renoncer abſolument à tous autres décrets ou » mandemens, de quelque part qu'ils viennent, *ſoit de celui qui a » uſurpé le pontificat, ſoit du Concile de Bâle.* (ALIA OMNIA) *mandata » à quocumque emanent, ſive ab illo qui Papatum uſurpavit, ſive à Com» munitate in Baſileâ, aut aliquâ aliâ, titulo non obſtante, quo uſque to» taliter dimittere curetis ſpernere & integraliter refutare, quibus me» diantibus concorditer in unione Eccleſiæ ſacrique Imperii vivere valea» mus.)* 6. Tout cela eſt ordonné ſous peine d'être puni ſelon les » canons de l'Egliſe Romaine & ſelon les loix de l'Empire *(1)* ». Ce qui ſelon ce qu'on vient de dire, ſe doit borner aux Décrets du Concile, puiſqu'il en avoit fait de favorables à l'Allemagne & à l'Empire.

(a) *Æn. Sylv.* Apolog. ad Meyer. ap. *Rayn.* an. 1447. n. XVII.

Décrets du Concile de Baſle que l'Empereur veut conſerver.

XXX. Si pour le bien de l'union, *Frederic III.* voulut bien déroger à quelques articles du Concile de Baſle, il avoit grand inte-

(1) L'Edit eſt datté du 22. d'Août 1447. *Cochl.* ubi ſup. p. 345. 346.

1447.

rêt à le maintenir à d'autres égards. 1. Déja la *Pragmatique Sanction* étoit en partie l'ouvrage de ce Concile. Elle fut au moins formée sur plusieurs de ses Décrets en faveur des Libertez ecclesiastiques de l'Allemagne, comme on l'a vû quand l'Empereur *Albert II.* l'accepta & la jura avec les Electeurs dans la ville de Mayence en 1438. & même les Etats de l'Empire en proposerent en 1510. le rétablissement à *Maximilien* I. Ce Prince goûta cet avis, & ordonna au celebre *Wimphelingius* Professeur en Théologie de *Schelestad*, de lui dresser un plan sur lequel on pût se regler dans l'observation de la Pragmatique. 2. Un des articles de cette celebre convention étoit que l'autorité du Concile de Bâle & l'observation de ses Décrets devoit être perpetuelle, & que personne, non pas même le Pontife Romain, ne devoit entreprendre de le casser, de l'infirmer, ou de le *transferer* (a). 3. Le Concile de Bâle travailla beaucoup à soulager l'Allemagne accablée par les impositions de la Cour de Rome. A l'instance de *Frederic*, *Eugene IV.* fut obligé en 1447. le 5. de Février, peu de tems avant sa mort, à souscrire aux Décrets de ce Concile acceptez par l'Empereur *Albert*, & à accorder le 7. du même mois plusieurs Indults à cet Empereur & aux Princes d'Allemagne, quand ils eurent renoncé à la neutralité. 4. Cette même année *Nicolas V.* passa un concordat entre le siége de Rome & l'Allemagne, par lequel elle étoit relevée à plusieurs égards, des usurpations du Siége Romain, & remise à peu près dans l'état où elle étoit avant la grande controverse sur les Investitures. C'est ce qui se fit par le ministere du Cardinal *Carvajal* envoyé par ce Pape Légat *à latere* en Allemagne. On peut voir ces concordats dans *Bzovius* (1). Quoique la satisfaction qu'on y donnoit aux Allemans fût fort imparfaite, il fallut s'en contenter, parce que le Pape n'étoit pas d'humeur à accorder davantage. 5. Un savant Jurisconsulte les a jugez tout à fait contraires à la réputation, à la gloire, à la liberté, & aux interêts de l'Empire (b). Ce qui est très-veritable, si l'on fait réflexion sur la vigueur avec laquelle les Empereurs avoient autrefois défendu leur droit aux Investitures, fort affoibli par ces concordats. Un autre Jurisconsulte s'est plaint de ce que ces concordats étoient conçûs en forme de Constitution de Pape, & non comme une transaction ratifiée par les deux parties contractantes (c). 6. Encore, tels que sont ces concordats, ils ont été fort mal observez par la Cour de Rome, puisque par la Capitulation de *Charles V.* & de ses

(a) *Jacobi Frider. Georg.* Gravam. Imp. L. I C. VII. p. 307. 316.

(b) *Hippolytus a Lapide.* P. III. C. II. §. 1. p. 528. ap. *Georg.* p. 239.

(c) *Schilter*, de Libert. Eccl. Germ. L. VII. Cap. XI. §. XII. p. 929. apud *Georg.* ubi sup.

(1) Ann. 1448. n. 1. On prétend qu'ils avoient été dressez dans le Concile de Basle. *Georg.* ubi sup. p. 239.

1447.

successeurs jusqu'à nos jours, l'Empereur s'oblige à travailler à faire donner par le Pape satisfaction à l'Allemagne sur la violation des concordats (a).

(a) *Georg.* ubi sup.

Le Roi de France & les autres Princes reconnoissent aussi *Nicolas V.*

XXXI. L'exemple de *Frederic* fut imité à peu près de toute la Chrétienté. On a vû la soumission du Roi d'Arragon. Le Roi de France étoit dans les mêmes dispositions; mais il ne se déclara pas d'abord ouvertement, attendant comment se termineroit l'accommodement avec *Felix V.* Ce dernier, soit par necessité, soit par inclination pour la paix, paroissoit tout disposé à ceder, pourvû qu'il pût le faire avec honneur. C'est dans cette vue que *Louis* Duc de Savoye son fils alla trouver le Roi de France pour le prier d'assembler un Concile, avant que de reconnoître *Nicolas.* On a vû que cette voie plaisoit moins à *Charles VII.* que celle de la négociation. Ainsi, après plusieurs conférences avec le Duc, ce dernier promit d'y donner ses soins. Ce Monarque reconnut cependant par avance *Nicolas.* Les Anglois l'avoient déja fait par une ambassade solemnelle. Les Ducs d'*Orleans*, de *Bourgogne*, de *Bretagne*, d'*Anjou*, en firent autant (b). Toute l'allemagne s'y rangea. On trouve une Lettre de *Nicolas V.* à l'Evêque de *St. André* en Ecosse, pour ramener les Ecossois qui avoient adheré jusqu'alors au Concile de Bâle. Il leur offroit une amnistie en cas d'obéissance, & les menaçoit de l'excommunication en cas de refus (c). Il y avoit en Pologne des ambassadeurs des deux concurrents. L'affaire mise en déliberation, on se déclara pour *Nicolas V.* L'Archevêque de *Gnesne Vincent Cot*, qui avoit reçu le chapeau de Cardinal de *Felix V.* écrivit à *Nicolas* pour en obtenir le pardon. Ce Pape le lui accorda, le confirma dans sa dignité, & le réhabilita avec son diocèse. Ainsi l'autorité du Concile de Bâle, qui ne faisoit que trainer depuis longtems, ne tenoit plus qu'à un filet. On en verra bien-tôt la derniere fin.

(b) *Fleury* ubi sup. p. p. 470.

(c) *Rayn.* ubi sup. n. 20. *Dlug. Crom.* an. 1447.

Lettre du Grand Maître *Jean de Lastic* au Pape *Nicolas V.* sur les plaintes que quelques Commandeurs avoient fait contre lui.

XXXII. Peu de tems après l'élection de *Nicolas V.* quelques Commandeurs de *Rhodes*, qui étoient à Rome, lui firent des plaintes du Grand Maître *Jean de Lastic*, sur ce qu'il avoit augmenté les *Responsions* ou pensions que leurs Commanderies devoient payer à l'Ordre. Ce Pape prévenu lui en écrivit en termes fort durs, comme d'une entreprise contre l'autorité du St. Siege, contre les statuts du dernier Chapitre qu'il lui envoyoit en même tems. Le Grand-Maître mortifié de ces reproches qu'il croyoit n'avoir pas meritez, assembla son Conseil, & par son avis, répondit au Pape: » Que son » prédécesseur *Eugene IV.* après avoir fait examiner les comptes de la » dépense que l'Ordre avoit faite pour soûtenir le siege de Rhodes,

» avoit

» avoit approuvé l'augmentation des Responsions, afin de satisfaire 1447.
» aux dettes que la Religion avoit été obligée de contracter pendant
» cette guerre ; que ceux qui s'en plaignoient étoient indignes de
» porter la Croix, gens, dit-il, qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou
» qui n'y avoient pas resté longtems, soit pour se dispenser de la dis-
» cipline réguliere, & peut-être même pour éviter les périls ordinai-
» res à la guerre, & sur tout dans un siege aussi meurtrier : que la plû-
» part de ces Religieux, au lieu de résider au moins dans leurs Com-
» manderies suivant leurs obligations, & dans l'exercice & les fonc-
» tions de l'hospitalité, s'étoient attachez à la Cour de Rome ; qu'ils
» y vivoient dans la mollesse & dans les plaisirs ; qu'il conjuroit sa
» Sainteté de les renvoyer incessamment au Couvent & dans la mai-
» son chef de l'Ordre, pour y apprendre par l'exemple de leurs con-
» freres, quelle devoit être la vie d'un veritable Chevalier de *St. Jean.*
» A l'égard des statuts que sa Sainteté lui avoit adressez, on étoit con-
» venu dans le Conseil, & après une collation exacte avec les ori-
» ginaux, que ce ne pouvoit être l'ouvrage que de quelque faussaire,
» qui y avoit glissé différens articles inconnus jusqu'alors dans l'Or-
» dre, & qui n'avoient été inventez que pour favoriser l'esprit de
» proprieté & de libertinage de ces mauvais Chevaliers (1).

1448. *Lettre de l'Empereur aux Magistrats de Basle pour les obliger à congédier le Concile.*

XXXIII. Frederic non content de l'Edit qu'il avoit déja donné à la sollicitation du Légat, écrivit en termes très-forts aux Magistrats de Bâle, pour les obliger à retirer & abolir les lettres de sureté ou les sauf-conduits donnez jusqu'alors au Concile, & même à mettre en prison ceux de cette assemblée qui ne voudroient pas sortir de leur ville. Comme les Peres balançoient encore sur leur retraite, l'Empereur ordonna à son frere *Albert* de poursuivre comme rebelles ceux qui refuseroient d'obéir. Le Magistrat de Bâle obéit, & congedia le Concile. Ce qui restoit de Peres se retira à *Lausane* où étoit *Felix.* Le Concile y fut transferé, & on résolut de tenir une Session publique le seiziéme de Mai de 1449. qui est la 45. du Concile de Bâle.

Il faut cependant que *Felix V.* dès l'an 1447. eût promis de ceder, puisqu'on voit une Bulle de *Nicolas V.* dattée du 18. de Janvier 1448. par laquelle il témoigne *que, par les soins des Rois de France & d'Angleterre & d'autres Princes*, Amédée *ou* Felix, *du consentement de ceux qui avoient été à Bâle, sous le nom de Concile général, & qui étoient alors à Lausanne, étoit disposé à ceder le droit qu'il prétendoit avoir au*

(1) *Jean de Lastic* mourut en 1454. & eut pour successeur Frere *Jaques de Milli* Grand Prieur d'Auvergne. *Hist. de Malte* T. II. p. 255.

1448. (a) *Concil. Labb.* T. XIII.

Pontificat (a). Cette Bulle contient une amnistie générale, une abolition totale de toutes censures, excommunications, peines, privations, dommages quelconques, anathèmes portez contre *Felix*, contre le Concile de Bâle, contre qui que ce soit, & en quelque lieu du monde que ce soit à cette occasion, en un mot un parfait rétablissement de toutes choses en leur entier.

Assemblée générale tenuë à Lyon, pour procurer la cession de *Felix V.* Ambassades du Roi de France à ce Pape & à *Nicolas V.*

(b) p. 478.

XXXIV. Le Roi de France ne manqua pas de profiter de ces favorables dispositions pour tenir à *Lyon*, au mois de Juillet, une assemblée générale où l'on pût terminer l'affaire à la satisfaction commune. » Là se trouverent (dit le Continuateur de l'Histoire de Mr. » *Fleury*) (b) au nom du Roi, *Jacques Juvenal des Ursins*, Archevêque » de Reims, l'Evêque de *Clermont*, le Maréchal de la *Fayette*, *Elie de* » *Pompadour* archidiacre de *Carcassonne*, & *Thomas de Corcellis* ou de » *Courcelles* Docteur en Théologie. Le Comte de *Dunois* s'y rendit » avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'Archevêque de *Trêves* avec » les ambassadeurs des Electeurs de *Cologne* & de *Saxe*, qui rétidoient » à la Cour de France. *Amédée* & le Concile de Bâle y envoyerent le » Cardinal d'*Arles*, le Prevost de *Montjou* & d'autres. L'Archevêque » d'*Ambrun* & le Seigneur de *Malicorne* y vinrent de la part du Dau» phin, comme Seigneur du Dauphiné; l'Evêque de *Marseille* de la » part du Roi de Sicile; & tous de concert travaillerent à mettre fin » au schisme; ce qui ne fut pas aisé d'abord à cause des differentes » difficultez qu'on fit naître, & qui firent durer les conférences jus» qu'au mois d'Octobre, sans qu'on pût rien terminer.

Enfin, il fut résolu d'une commune voix d'envoyer à *Amédée* qui étoit alors à *Genéve*, pour convenir avec eux des conditions de sa cession. Je ne trouve point qui furent ces ambassadeurs. *Bzovius* a prétendu sans beaucoup de vraisemblance, que toute l'Assemblée y allât. *Placuit ut Genevam omnes se conferrent* (c). *Amédée* ayant donné une entiere esperance de sa cession, le Roi de France envoya une ambassade solemnelle à Rome, pour en regler les conditions avec *Nicolas*. Les principaux ambassadeurs étoient l'Archevêque de Reims, *Elie de Pompadour* depuis peu évêque d'*Alet*, *Guy Bernard* archidiacre de *Tours*, le Docteur de *Courcelles*, *Tanueguy du Châtel* & *Jacques Cœur* surintendant des Finances. Il faut qu'il y en eût beaucoup d'autres, puisque *Nicolas V.* dans sa lettre à *Charles VII.* dit qu'à Rome ceux qui se souvenoient de soixante ans n'avoient pas vû d'ambassade plus nombreuse ni plus magnifique (d).

(c) 1448. n. XI.

(d) *Concil. Labb.* ubi sup. 1325.

Propositions des Ambassadeurs à *Nicolas V.*

XXXV. Les Historiens rapportent avec quelque diversité les propositions que les Ambassadeurs avoient ordre de porter à *Nicolas*,

1448.

après la conference de *Genéve*. Je les rapporterai comme elles se trouvent dans la collection des Conciles des PP. *Labbe* & *Cossart*, & comme le Continuateur de l'Abbé *Fleury* les a abregées : » 1. Que » *Felix* donnera ses Lettres de renonciation en bonne & dûë forme. » 2. Que le Pape *Nicolas* revoquera toutes les peines, privations, » suspensions portées contre *Felix*, le Concile de Bâle & leurs adhé- » rans. 3. Que ceux qui auront été privez de leurs Benefices, di- » gnitez & possessions y seront rétablis en forme. 4. Que les Car- » dinaux des deux Obédiences conserveront leurs honneurs, pré- » rogatives, émolumens, & que si deux ou plusieurs ont le même » titre, on y pourvoira comme on a fait dans le Concile de Cons- » tance. 5. Que tous les officiers de la Cour de *Felix* demeureront » dans leurs emplois. 6. Que le Pape *Nicolas* convoquera par ses Let- » tres, un Concile général pour le premier de Septembre en un an, » dans quelque ville de la domination de France. 7. Que le même » Pape approuvera & confirmera toutes les provisions données par » *Felix* & le Concile de Bâle pour quelque Benefice que ce soit. 8. » Qu'il promettra par ses Lettres de pourvoir à l'état de *Felix* d'une » maniere honnête & qui lui soit convenable. Ce qui sera approu- » vé dans le futur Concile. Tout ce que *Felix* demandoit, se rédui- » soit à ces articles : Qu'il seroit Cardinal Evêque, Légat & Vicaire » perpetuel du saint Siege, dans toutes les terres du Duc de Savoye ; » Qu'il auroit dans l'Eglise Romaine la premiere place après le Pa- » pe ; Que s'il paroissoit jamais devant sa Sainteté, elle se leveroit de » son siege pour le recevoir, & le baiseroit à la bouche, sans exiger » de lui d'autres marques de respect & de soumission en ces rencon- » tres ; Qu'il conserveroit l'habit & les ornemens du Pontificat, ex- » cepté l'anneau du Pêcheur, le dais & la croix sur la chaussure, & » qu'on ne porteroit point avec lui la sainte Eucharistie ; Que quand » il sortiroit des Etats de Savoye, il auroit par tout les droits & la puis- » sance du Légat, & qu'il ne pourroit point être contraint de venir » paroître à la Cour de Rome, ni dans un Concile general *(a)*.

(a) *Fleuri* ubi sup. p. 480. 481.

Nicolas V. accepte ces propositions, & Felix donne sa cession.

XXXVI. Nicolas que l'on represente comme un Pape assez enclin à la douceur & à la paix, accepta ces conditions, d'ailleurs assez avantageuses au Siege de Rome. *Felix* de son côté, selon les conventions, assembla ou plûtôt continua le Concile de Bâle à *Lausanne*, pour y donner sa cession, comme on l'avoit fait à Constance lors de la cession volontaire de *Gregoire XII. Felix*, avant que de ceder, devoient donner ces trois Bulles. Par la premiere il rétablissoit ceux qui avoient été déposez ou dépoüillez par *Eugene IV.* & par *Nicolas V.*

1448.

à l'occasion du schisme. Par la seconde il levoit toutes les censures & excommunications par lui lancées contre ceux de l'obedience des deux Papes qu'on vient de nommer. La troisiéme confirmoit tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat. Cela fait, les Peres de Basle qui s'étoient transportez à *Lausanne*, autoriserent la cession de *Felix*, sous les conditions marquées, & elûrent de leur autorité *Nicolas V.* En même tems *Felix*, comme il l'avoit stipulé, fut declaré par le même Concile Cardinal Evêque de *Ste Sabine*, Légat & Vicaire perpetuel du Siege Apostolique, *dans les Etats du Duc de Savoye, du Marquis de Montferrat & de Salusse*, *dans la Comté d'Ast*, *dans une portion de la Province de Lyon*, *dans les villes de Lausanne*, *de Bâle*, *de Strasbourg*, *de Coire*, *de Sion* (a) (*dans le Valais*) avec cette clause honorable, qu'il auroit dans l'Eglise Romaine la premiere place sous les conditions marquées ci-dessus. Tout ceci s'est passé aux mois d'Avril & de Mai 1449. Ainsi finit le Concile de Bâle, après bien des traverses, non seulement avec honneur, mais reconnu de toute la Chrétienté, sans en excepter le siege de Rome.

(a) *Rayn.* 1449. n. 6. *Fleuri*, p. 480. 481.

Suede & Dannemarc. Mort du Roi de Suede. *Charles* est élu. Guerre sanglante à cette occasion.

XXXVII. Cette année mourut *Christophle de Baviere* Roi de *Suede*, de *Dannemark*, & de *Norvvege*. Les Suédois las de l'union de ces Royaumes, s'élurent un Roi; mais ils furent divisez sur le choix entre deux freres, sur lesquels ils avoient jetté les yeux. L'un s'appelloit *Charles*, l'autre *Canut*. Ce partage causa une guerre sanglante entre ces deux freres avant l'élection. *Charles* s'empara d'abord de la ville de *Stokholme* par surprise, & *Canut* de la forteresse. Il y eut divers combats fort sanglants. Enfin on fit une trêve, pendant laquelle on convint de remettre au peuple l'élection d'un Roi à l'exclusion de la noblesse. Il se déclara pour *Charles* qui avoit déja gouverné, & il fut mis sur le trône. Il a passé non seulement pour un grand Prince, mais aussi pour un savant, sur tout dans la Philosophie & dans les Mathematiques. Il ne fut pas plûtôt monté sur le trône, qu'il équipa une flotte pour aller chasser le vieux *Eric* de la *Gotlande* où il s'étoit retiré, après avoir été dépossedé du Royaume par les Suédois. *Æneas Sylvius* qui rapporte ce fait, en blâme fort *Canut*, & plaint le sort funeste d'*Eric*, qui selon lui vivoit innocemment & tranquilement dans sa retraite. » On assure, dit-il, qu'il vit encore dans la *Pomeranie* sa patrie, con» tent de peu. Bel exemple de l'instabilité des choses humaines! Dé» pouillé de trois Royaumes, il n'a pû conserver jusqu'à la mort une » Isle où il avoit demeuré caché pendant dix ans. Mais, continue no» tre Historien, les crimes de *Charles* ne sont pas demeurez impunis; » car pendant qu'il persecute les Eglises, qu'il méprise la Religion,

1448.

» qu'il dépouille les Prêtres, qu'il confond les droits divins & hu-
» mains, il a été battu & chassé du Royaume par *Jean* (de *Salsstad*)
» Archevêque d'*Upsal*, prélat d'un grand merite & fort vigoureux.
» Ce Prince est dans une petite Isle non loin de l'embouchure de la
» Vistule. *Christierne* Roi de Dannemarc, qui lui a succedé, l'em-
» porte sur lui par la justice & par sa piété. Il a réuni encore une fois
» ces trois Royaumes (1).

Hongrie & Turquie.

XXXVIII. La funeste bataille de *Varne* tenoit toujours au cœur à *Jean Hunniade* Vaivode de *Transylvanie*. Brûlant d'impatience d'en avoir sa revanche, il fut ravi d'apprendre qu'*Amurat II.* faisoit de grands préparatifs de guerre, & qu'il levoit à force des troupes en Asie & en Europe. A ce bruit il partit de la Hongrie avec une armée de vingt-deux mille hommes, accompagné du Legat Apostolique & d'une quantité prodigieuse de la haute & de la petite Noblesse de Hongrie. Quand ils eurent passé le *Danube*, *Hunniade* fit tout ce qu'il put pour engager dans cette expedition *George* Despote de *Rascie*, qui après avoir conquis le royaume de *Mysie*, avoit fait la paix avec *Amurat*. Mais le Despote, soit qu'il voulût observer la paix, soit qu'il ne fût pas d'humeur à se voir commander par un simple Gouverneur de Hongrie, bien loin de se joindre à lui, donnoit avis de sa marche au Turc jour par jour, & des conseils pour combattre *Hunniade* avec succès. Comme ce dernier avoit fait une ligue avec *Scanderberg* Roi d'*Albanie*, contre le Turc, il lui demanda la jonction de ses troupes aux siennes, afin d'attaquer en même-temps l'ennemi du côté de l'*Illyrie*, & du côté de la *Bulgarie*. Mais le secours de *Scanderberg* vint trop tard. *Hunniade* marchoit à grandes journées, & *Amurat* le laissoit avancer tout exprès, afin de l'enfermer & de lui ôter toute retraite. Ils se joignirent enfin dans une vaste plaine traversée par un fleuve, sur les confins de la Rascie & de la Bulgarie. On raconte qu'une vieille voyant défiler ces armées, pronostiqua la défaite des Hongrois, sur ce que leurs troupes avoient à peine troublé l'eau un jour, au lieu que les Turcs l'avoient troublée pendant trois jours. Ce fut là qu'*Amurat* offrit le combat; mais *Hunniade*, qui attendoit le secours de *Scanderberg*, s'en défendit jusqu'à ce qu'il y fût forcé par les hostilitez du Turc, qui lui coupoit les vivres de tous côtez. Quand il fallut en venir aux mains, *Hunniade* fit com-

(1) *Æneas Sylvius*, Europ. Cap. XXXIII. J'ai rapporté cet endroit d'autant plus volontiers, qu'il y a quelques particularitez qui ne sont pas dans la belle Histoire des Révolutions de Suede, où l'on trouve pourtant cette affaire plus en détail & avec plus de modération sur le sujet des Rois, & moins de prévention pour les Ecclesiastiques p. m. 40. 41.

1448. munier ses troupes & les harangua pour les animer au combat. Dès la premiere action qui dura trois heures, les deux aîles de l'armée Turque furent presque enfoncées. *Amurat* envoya promptement pour les soûtenir & recommencer le combat. Il fut opiniâtre & sanglant pendant tout le jour. Les Turcs y perdirent le plus de monde, & la nuit sépara les combattans jusqu'au lendemain qu'on attendit avec impatience. Dès le grand matin le combat recommença. Il restoit encore aux Turcs quatre mille hommes de troupes fraiches, ou qui n'avoient pas souffert. La victoire se seroit déclarée ce jour là pour eux, si la nuit & la lassitude n'avoient pas obligé les armées de se séparer; mais elle le fit le jour suivant. L'armée Hongroise opprimée par le nombre fut ou défaite ou mise en fuite. Plusieurs des Generaux furent tuez ou faits prisonniers. La plus grande partie de la noblesse Hongroise y demeura. L'Evêque de *Corone*, *Barthelemi de la Passe*, legat du Pape, y fut tué. *Hunniade* lui-même eut bien de la peine à se sauver, tantôt à cheval, tantôt à pié. Après avoir marché trois jours par des chemins impratiquables, sans boire, ni sans manger, il rencontra deux voleurs ausquels il fut obligé de se rendre, n'ayant ni armes pour se défendre, ni cheval pour fuir. Comme ces voleurs disputoient à qui auroit une croix qu'il portoit au cou, il se saisit de l'épée de l'un d'entre eux, le tua, & mit l'autre en fuite. Il y avoit cinq jours qu'il n'avoit ni bû ni mangé, lorsqu'il rencontra un berger qui lui donna dans sa cabane du pain, des oignons & de l'eau. Il dit que jamais il n'avoit fait si grand chere. Etant arrivé à *Schmitz* en *Rascie*, il y fut arrêté par *George* gouverneur de cette Province, & ne pût avoir sa liberté qu'en donnant un de ses fils en ôtage. Enfin arrivé en Hongrie, il y fut reçu avec une joye universelle (a). Retournons en Bohême.

(a) *Bonfin.* de rebus Hung. Dec. III. L. VII. an. 1448.

1449. Affaires de Bohême.

XXXIX. Après l'invasion de *Podiebrad*, tout étoit assez tranquile à Prague, où l'heureuse récolte de l'année précedente avoit apporté l'abondance & la prosperité (b). Mais la supériorité des Hussites ou Calixtins empêchoit les Catholiques d'en goûter les fruits. Ils furent presque tous chassez de Prague. Quand ils étoient malades, on leur réfusoit le Viatique, & aux morts la sépulture ecclesiastique, s'ils ne vouloient pas communier sous les deux especes, & on les jettoit à la voirie hors de la ville (1).

(b) *Balb.* Epist. p. 506.

(1) *Infirmi cum peterent sacræ Eucharistiæ Viaticum, compellebantur per Sacerdotes* Rockizanæ *ad Communionem utriusque speciei. Qui vero nolebant bibere de calice, mortuis non permittebatur sepulturâ ecclesiastica, sed efferebantur extra civitatem, sepeliebanturque sepulturâ asini.* Czechor. p. 743.

1449.

Il s'en faut beaucoup qu'on ne fût aussi tranquile dans le pays. Les deux differends partis exerçoient des hostilitez mutuelles, & ce qui a surpris avec raison les Historiens, c'est que plusieurs des plus zelez partisans des Taborites & des plus grands ennemis de *Maison Neuve*, passerent dans l'autre faction, & se liguérent avec ses enfans & avec *Rosemberg*, pour vanger sa mort imputée à *Podiebrad* (a). Tels étoient *Colda de Nachod* le jeune, & le prêtre *Brdzich* de *Colin*, qui avoit autrefois enlevé cette ville aux Taborites. D'autre côté *Berthold de Moravie* & *Bohusch* fils de *Kostka*, auparavant enemis de *Podiebrad*, lierent une étroite amitié avec lui, devenus amis de sa fortune. On prétend que *Colda* ne prit parti contre *Podiebrad* que pour se vanger de ce Seigneur, qui en 1440. avoit commis des hostilitez contre son pere (b). A l'égard du prêtre *Brdzich*, son animosité venoit de sa jalousie contre *Rockizane*, parce qu'il aspiroit à la même dignité que lui. Quoi qu'il en soit, *Podiebrad* eut du dessous dans ces mutuelles hostilitez. *Colda*, joint à *Brdzich*, battit ou mit en fuite plusieurs fois ses troupes (c). Dans le même temps *De Horka* & *Bohusch* fils de *Kostka* qui s'étoient reconciliez, joints à quelques autres de ses partisans, firent irruption dans le cercle de *Gratz*, esperant d'y rencontrer *Colda* & ses gens. Mais ne les ayant point trouvez, ils rebrousserent, & *Pardo* s'avança du côté où il fut attaqué par le prêtre *Brdzich*, qui les commandoit, tellement qu'il en échapa très-peu (d). Cependant par l'entremise de *Henri de Roses* fils d'*Ulric*, il se fit une paix ou une trêve à *Iglavv* en Moravie entre les deux partis, à condition que pendant un an on s'abstiendroit de toute hostilité de part & d'autre. *Hagec* prétend que la vûe de *Podiebrad* dans cette trêve, étoit de prendre du temps pour gagner l'amitié des villes, & se faire déclarer Gouverneur. Mais *Colda* que l'Histoire represente comme un homme inquiet & de mauvaise foi, la rompit aussi-tôt, sous prétexte de n'en avoir pas bien compris le sens, & alla ravager tout le pays entre les villes de *Mant* & de *Chrudim*, qui étoient pour *Podiebrad* (e). Ce dernier prit le parti de dissimuler plûtôt que de rallumer la guerre dans des conjonctures où il avoit besoin d'amis pour s'affermir dans une situation aussi riante que l'étoit alors la sienne. *Cochlée* prétend même que *Rockizane* n'étoit pas fâché de la continuation des troubles, de peur qu'ils ne s'assoupissent aux dépens de son ambition. Sur quelques faux avis qu'il eut (à ce que raconte cet Historien) qu'une nouvelle tentative de paix avoit réussi, il en fut si mortifié qu'il interrompit une procession qui devoit se faire à la fête de *St. George*. Mais ayant appris que ce n'étoit qu'une fausse allarme, & qu'on

(a) *Theob.* Part. 1. Cap. LXXXIII. p. 159.

(b) *Balbin* Epit. p. 505. & 506.

(c) *Hagec.* an. 1449.

(d) *Theob.* p. 1. Cap. XXXVIII. p. 159.

(e) *Balb.* Epit. p. 507. *Theob.* Part. 2. Cap. XVII. *Hag.* 1449.

1449. n'avoit point conclu de paix, il ordonna la procession pour un autre jour & fit chanter le *Te Deum* (a).

(a) *Cochl.* ubi sup. 36.

Troisiéme ambassade des Bohémiens à l'Empereur.

XL. Pendant que ces choses se passoient, il se tint à *Czaslavv* capitale du District de ce nom, à environ neuf lieuës de Prague, où étoit alors la peste, une assemblée des Etats de Bohême pour pacifier les troubles. Les avis furent partagez. Ceux du parti de *Podiebrad* auroient mieux aimé qu'on élût un Roi de la nation, sans s'exposer à de nouveaux refus de l'Empereur. Mais l'avis le plus général fut de renvoyer une troisiéme ambassade à l'Empereur pour demander *Ladislas* qu'il tenoit toujours sous sa tutelle, & pour le demander non seulement avec de grandes instances; mais même avec menaces d'élire un autre Roi, s'il ne vouloit pas leur accorder celui qu'ils avoient élû. *Podiebrad* sentoit bien que cette demande tendoit à lui ôter le gouvernement & l'esperance de regner. Il ne voulut pourtant pas s'opposer à l'ambassade; mais il crut qu'il ne falloit pas l'entreprendre sans de bonnes précautions pour les libertez du Royaume & pour la sûreté de la Religion, sur tout de la Communion sous les deux especes. Il proposoit donc de mettre article par article les conditions ausquelles on appelleroit *Ladislas*, afin qu'il n'y eût point de contestation à son arrivée (b). Je trouve dans mes Auteurs que cette ambassade ne réussit pas mieux que les autres. L'Empereur s'excusa sur la minorité de son pupile. On parlera bien-tôt d'une nouvelle ambassade. En attendant voyons ce qui se passa en Bohême.

(b) *Dub.* Hist. Bohem. L. XXVIII. p. 742.

Podiebrad attaque *Colda* pour arrêter le cours de ses brigandages.

XLI. *Colda* & sa troupe factieuse continuant toujours ses hostilitez, *Podiebrad* leva une armée pour en arrêter le cours. Il s'empara d'abord de la forteresse de *Kostelecz* (1) dans le district de Gratz, où il y avoit une bonne provision de biere & de vin, & en donna le commandement au Seigneur de *Sternberg*. De là il alla mettre le siege devant *Nachod* dans le Cercle de *Konigsgratz* où *Colda* exerçoit ses brigandages. Il se défendit pendant long-temps dans cette place très forte par sa situation, & d'ailleurs bien munie & bien gardée. Enfin ne pouvant plus tenir, il en sortit lui troisiéme pendant la nuit, & la laissa à la discretion des assiegeans. *Hagec* met à cette année l'incendie de la ville de *Konigshoff* sur l'Elbe, dans le cercle de Gratz, commis à l'instigation de quelques Silésiens. Quelques-uns de ces incendiaires furent brûlez.

[1] *Kostelecz* est une des villes de Bohême sur l'Elbe. En 1424. *Ziska* manqua d'être pris dans cette ville par ceux de Prague, avec qui il avoit des démélez. Il en échappa pourtant & s'étant retiré dans les montagnes, il brula Kuttemberg. Ensuite étant retourné à *Kostelecz*, il remporta une victoire sur ceux de Prague, & alla attaquer cette capitale.

XLII.

1450.

Ses autres expeditions.

XLII. Pendant tout le temps de la trêve, *Podiebrad* ne s'attaqua qu'à *Colda* qui l'avoit rompue. Quand elle eut cessé, il alla mettre le siege devant le château de *Buschtiebrad*, appartenant à *Frideric de Kolovvrat*, avec qui il avoit exercé de mortelles inimitiez. La place fut vivement attaquée, mais vigoureusement défendue. *Kolovvrat* l'avoit bien munie de tout ce qui étoit nécessaire pour résister long-temps. D'ailleurs il attendoit du secours de *Frideric II.* Electeur de Saxe, qui sollicité ardemment par les enfans de *Maison Neuve*, & par *Jean de Rosemberg*, étoit entré en Bohême avec dessein d'assieger Prague. L'entreprise échoua pourtant par l'irruption du Duc *Guillaume* son frere, & du Marquis de Brandebourg, qui mettoient tout à feu & à sang dans l'Electorat de Saxe. Il fallut courir au secours de son propre pays. Ce secours ayant manqué, les partisans de *Maison-Neuve* trop inégaux à *Podiebrad*, allerent camper aux environs de *Pilsen* où ils avoient des correspondants. *Kolovvrat* destitué du secours qu'il attendoit, & ne pouvant plus tenir, fut obligé de subir la loi du vainqueur. *Colda* d'autre côté, après son desastre, s'étoit refugié chez quelque Seigneur de ses amis de même caractere que lui. Ils ravageoient avec leurs gens tout le cercle de Gratz. Mais *Podiebrad*, pour les en chasser, envoya quelques troupes à ce Cercle, qui les mirent en déroute & leur enleverent plusieurs places. La Moravie étoit aussi partagée en deux factions contraires. Les uns tenoient pour *Podiebrad*, les autres pour le parti Catholique. Toute la Province étoit en combustion par ces divisions, lorsque pour y remedier, le capitaine de la Province (a) de Moravie, & le Notaire (b) assemblerent une diète à *Bruna*, où toutes choses furent pacifiées (c).

(a) *Jean de Cymberg.*
(b) *Hinco de Prussinowics.*
(c) *Mars Morav.* p. 646. 647.

Son expedition en Saxe en faveur du Duc *Guillaume* contre l'Electeur.

XLIII. On vient de voir que l'Electeur de Saxe avoit été obligé de se retirer de la Bohême pour secourir ses Etats, où son frere *Guillaume* avoit fait irruption. Ce dernier ayant demandé du secours aux Bohemiens, *Podiebrad* ne manqua pas l'occasion de se vanger de l'Electeur qui s'étoit ligué avec le parti de *Maison Neuve* contre lui. Il n'eut pas de peine à engager à cette expedition les Bohemiens, sans cesse harcelez par les Saxons. Ils n'avoient pas d'ailleurs oublié le riche butin qu'ils avoient emporté de ces Provinces sous *Procope Rase.* Il y envoya d'abord un Capitaine (d) experimenté dans les guerres Saxones, avec une partie de ses troupes, & ensuite après avoir donné ordre à toutes choses en Bohême (1), & avoir commis le gouvernement à un de ses plus affidez chefs (e), il y marcha lui-même avec

(d) *Pierre Holicisky.*

(e) *Czobeliczky.*

(1) *Balbin* dit qu'alors *Podiebrad* traita avec les Siléfiens, & qu'ils promirent de ne rien entreprendre contre la Bohême pendant l'interregne. *Epit.* p. 507.

1450.

le reste de son armée, où il y avoit aussi des troupes Moraves. S'étant ouvert les passages par le fer & par le feu, ils s'emparerent d'abord du *vieux Dresden*, de *Willamsdorf*, de *Dobeln* & d'autres places. Le Duc *Guillaume* avoit formé le dessein du siege de *Naumbourg*, dont l'Evêque (1) tenoit le parti de l'Electeur; mais il ne put executer ce dessein, parce qu'il se trouva engagé dans la *Misnie*, par *Henri* le jeune Baron de *Gera*, qui l'avoit provoqué par des injures & des railleries piquantes. Après quelques jours de siege, les Bohemiens amorcez par le butin, escaladerent les murailles avec une audace incroyable, & emporterent la place de vive force, sans beaucoup de perte. On trouve une courte relation de ce siege dans une lettre d'un des Généraux Bohemiens à son pere. » Nous sommes venus, dit-il, avec toutes les troupes devant Gera. Nous l'avons attaquée vivement, & l'ayant forcée, nous y avons pris les Seigneurs » *Hetau* le jeune, *Hanus* de *Dona* & d'*Avensbach*, *Guillaume* comte » d'Orlamonde, *Hanus* comte de *Kirchberg*, *Conrad de Kaffung* & plusieurs personnages illustres, au nombre de cent cinquante, & environ quatre cens tant des citoyens que de la garnison. Il en est » resté sur la place trois cens plus ou moins. Quoique nous ayions » trouvé bien de la résistance pendant assez long-temps, nous n'a» vons perdu que quinze de nos gens, entre lesquels sont mon an» cien ami *Dobes de Radim*, *Jaroslas de Stebon*, de la suite du seigneur » *Burgam*, *Herman* votre homme de chambre. On n'a trouvé non » plus que peu de blessez. Nous attendons demain les Conseillers de » l'Empereur, qui veulent travailler à la reconciliation des deux » freres. Du camp de Gera, onze jours avant la *Saint Gal*, l'an 1450.

»PIERRE DE STERNBERG. (a)

(a) *Czechor.* ubi sup. p. 650.

Il retourne triomphant à Prague, & est établi Gouverneur du Royaume.

XLIV. Après son retour de cette expedition, qui dura environ deux mois, *Podiebrad* entra triomphant à Prague. Il s'y devoit tenir à la Toussaint une assemblée des Etats. La conjoncture étoit des plus favorables à son ambition. La fortune lui montroit de jour en jour un visage plus riant. Il avoit avec lui de bonnes troupes, & d'autres dans le voisinage prêtes à agir au premier signal. Dans cette situation il n'eut pas de peine à obtenir du consentement unanime des Etats le titre & la dignité de Gouverneur du Royaume, avec un pouvoir illimité. Catholiques & autres, tout le monde convint qu'il méritoit cet honneur. Il avoit une attention particuliere à rétablir la paix & la

[1] *Czechorod* dit qu'il étoit de la maison de *Schleinitz*. Mais l'Etat Ecclesiastique d'Allemagne dit que *Jean de Schleinitz* mourut en 1434. Ce peut être une faute d'impression pour 1454. *Czechor.* pag. 650.

1450.

justice par tout. Infatigable jour & nuit au travail, il negligeoit de boire & de manger dans les néceſſitez preſſantes. D'un eſprit toujours preſent & pénétrant, il ſavoit également & prendre ſon parti ſur le champ, & temporiſer. Il étoit d'ailleurs en état de ſoutenir ce poſte ſublime par ſa magnificence chez lui, par l'affection des troupes: par le grand nombre de ſes clients il égaloit, s'il ne ſurpaſſoit pas, les plus grandes maiſons du Royaume, comme celles de *Roſemberg* & de *Maiſon-Neuve* (a).

(a) *Czechor.* p. 651. *Theob.* Part. II. Cap. XVIII.

Conditions ſous leſquelles il eſt établi Gouverneur.

XLV. On prétend qu'une des conditions ſous leſquelles il avoit été déclaré Gouverneur, fut qu'il feroit tout ſon poſſible pour faire venir *Ladiſlas*. Il y donna les mains de bonne grace. *Dans ce haut faîte de grandeur*, dit Théobald, *il comprenoit qu'il lui ſeroit facile de diſpoſer d'un Roi encore jeune, ou que ſi le refus de l'Empereur engageoit le Bohemiens à élire un autre Roi, il y auroit bonne part.* Cependant l'Auteur du *Mars Moravique* ne dit point que ce fût là l'une des conditions ſous leſquelles *Podiebrad* fut établi Gouverneur. Il raconte même l'affaire plus avantageuſement pour *Podiebrad*, que ne fait l'Hiſtorien proteſtant. *Ce qui contribua le plus*, dit-il, *à la rendre agréable à la Nobleſſe, à ceux de Prague & à tout le peuple, c'eſt que dès le commencement de l'an* 1451, *il délibera ſur les moyens de faire venir* Ladiſlas, *à quoi n'auroit pas même penſé tout autre dans ſa place ſi ce n'eſt par comedie (*b*)*. On verra bien-tôt l'effet de cette négociation.

(b) *Czechor.* 651.

HISTOIRE
DE LA
GUERRE
DES
HUSSITES
ET DU
CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXIII.

1451.

La peste fait de grands ravages en Bohême.

I. PENDANT que ces choses se passoient, la peste faisoit de grands ravages en Bohême, en Moravie, en Autriche & en Pologne. Elle enleva à Prague plusieurs personnes de distinction, & entr'autres *Pierre de Mladonovvitz*, dont on a souvent parlé. Il étoit alors Ministre ou Curé de l'Eglise de *St. Michel.* On mit en sa place *Christian Préchatiezky.*

II. *Rockizane* avoit promis de se soumettre à l'autorité du Pape, dans l'esperance d'en obtenir des Bulles pour l'Archevêché de Pra-

gue. Mais voyant qu'on lui manquoit de parole, & s'étant même brouillé avec le Cardinal Légat, il résolut de rompre tout-à-fait avec l'Eglise Romaine, & de rechercher l'union de l'Eglise Greque. Les Bohemiens y étoient d'autant plus disposez, qu'on les avoit flêtris comme des hérétiques au Concile de Florence. Il fut donc résolu d'envoyer une députation solemnelle à l'Eglise de Constantinople, avec une confession de leur foi. La réponse fut favorable, comme il paroît par la lettre de cette Eglise, qui merite bien de trouver place ici.

1451.

Rockizane rompt tout-à-fait avec l'Eglise Romaine.

» III. La sainte Eglise de Constantinople mere & maîtresse de » toutes les Eglises, à tous & à chacun de nos illustres & chers freres » & enfans, à la sublime Université de Prague, aux nobles & vaillans » Princes, Capitaines, Chefs ou Ducs, Barons Gentilshommes, aux » hommes spirituels, zélateurs de la Foi, aux Maîtres & à tous les » Conducteurs des Eglises, aux citoyens & officiers (ou Officiaux) » en quelque lieu qu'ils soient, à tous les orthodoxes au delà des » monts, qui professent sincerement la verité de Christ, qui liront » cet écrit de la Providence maternelle; Salut par le Fils de la glorieu» se Vierge, & accroissement au centuple des benedictions spirituel» les. La sainte Epouse de l'Epoux céleste, qui est le chef de l'Eglise » universelle, ne peut avoir plus de joie que quand elle voit ses enfans » marcher dans la verité; c'est pourquoi cette pieuse & benigne Mere » a appris avec un extrême plaisir, & comme un gage du bonheur à » venir, par notre frere & fils de notre Eglise *Constantin Angélique*, » Docteur & Prêtre vénérable, porteur des presentes, qu'il y a parmi » vous un grand nombre de personnes qui souffrent pour la verité, » sans s'arrêter aux innovations introduites par quelques-uns contre » l'Eglise de J. C. & qui s'attachent aux fondemens de la Foi, qui » nous a été donnée par notre Seigneur & par ses disciples. Elle a ré» solu de vous écrire, pour vous exhorter à vous unir avec elle; mais » ce n'est pas selon cette union mauvaise & simulée de Florence, qui » est plûtôt une désunion qu'une union, & que nous avons rejettée, » bien loin de l'accepter. L'union que nous vous proposons doit » être formée sur une regle immuable, qui est l'Ecriture sainte, com» me nous apprenons avec joie que c'est celle que vous avez opposée » aux dangereuses innovations de l'Eglise Romaine, ausquelles on » nous avoit fait entendre que vous n'étiez pas fort contraires, & que » même vous vous éloigniez en plusieurs choses de l'ancienne tradi» tion de l'Eglise universelle. Mais depuis peu de temps nous avons » été pleinement instruits & persuadez que vous revivez, pour ainsi » dire, en vous conformant au culte des Chrétiens & à la vraie Reli-

Lettre de l'Eglise de Constantinople aux Bohémiens.

1451. » gion, & que vous avez un desir ardent de vous jetter entre les bras » de votre vraie mere. C'est de quoi nous avons été entierement » éclaircis par la presence & par le témoignage du vénérable Prêtre » dont on vient de parler. Il nous a instruits en détail de ce qui se passe » chez vous, & nous a présenté sa propre profession de Foi toute con- » forme à celle de la sainte Mere, & a reçu d'elle la doctrine de la vraie » foi, qu'il vous rendra, & à laquelle se doivent conformer tous » ceux qui désirent leur salut. Ainsi, mes très-chers freres & enfans, » si les choses sont comme nous l'apprenons, & comme nous l'es- » pérons, hâtez-vous de vous unir à nous : car où pourriez-vous » trouver de quoi résister à vos ennemis que dans le sein de la vraie » mere, & dans le fondement du vrai salut ? Où pourriez-vous vous » rafraichir plus agréablement qu'à la source des eaux vives ? Vous » tous qui avez soif, venez donc aux eaux, venez & achetez sans » argent le vin d'une sobre joie, & sucez le lait des consolations ; car » nous espérons de la grace de Dieu que vous vous accorderez en » tout avec nous. Alors nous prendrons un soin tout particulier de » vous donner des pasteurs, qui paîtront vos ames de la parole de » vie, & dont le gouvernement ne vous sera point onéreux. Nous » voulons bien, suivant l'exemple de l'Apôtre condescendre à vos » cérémonies religieuses dans ce qui partira d'un bon fondement » & d'une intention droite, & qui en servant à votre édification, ne » sera pas contraire à celle de la sainte Mere ; car nous n'estimons pas » qu'on doive se faire aucune peine de tolerer quelque difference » dans les coutumes, quand elles n'ont rien que d'innocent. Veuille » donc le Dieu tout-puissant vous maintenir dans l'état où il vous a » mis, & vous faire la grace d'accroître votre nombre pour la multi- » plication des enfans de la vraie mere, à notre satisfaction commu- » ne & à la gloire de Dieu. Amen *(a)*.

Cette lettre a été trouvée à Prague en Grec dans la bibliotheque du Collége de l'Empereur *Charles IV.* & rendue publique par *Gaspard Nydpruch*, conseiller de *Maximilien II.* Elle est dattée de 1451. & on marque dans l'inscription, que ce fut deux ans avant la prise de Constantinople, arrivée en 1453. par *Mahomet II.* comme on pourra le voir dans la suite. Elle est signée de six prélats Grecs, à la tête desquels est *Nicoméde Macaire* sans doute le patriarche de Constantinople. On trouvoit dans le même parchemin une traduction de cette lettre en Latin fort barbare, avec une addition qui n'est pas dans le Grec (1).

(a) *Freher.* Scriptores Rer. Bohem. Part. I. p. 235. 237.

(1) *Ad certitudinem atque cautionem omnium ad quos præsentes pervenerint, sigillo consueto*

1451.

Diéte de *Beneſchau.*

IV. Il devoit ſe tenir cette année une diète générale à Prague, mais à cauſe de la peſte, elle fut transferée à *Beneſchavv* à cinq milles de là. Les Bohemiens avoient auparavant envoyé une nouvelle ambaſſade à l'Empeur *(*1), pour demander *Ladiſlas*, & lui déclarer que s'il ne l'accordoit pas à leurs inſtances, ils éliroient un autre Roi. L'Empereur craignant qu'ils n'executaſſent ce deſſein dans la Diète où préſidoit *Podiebrad*, envoya une ambaſſade ſolemnelle (2). *Æneas Sylvius*, porta la parole & tint en Latin ce diſcours, qui fut répeté en Bohemien par *Procope de Rabeiſtein.*

Diſcours d'*Æneas Sylvius* à la diéte de Beneſchaw.

» V. Vous avez demandé à l'Empeur qu'on vous envoyât *Ladiſlas* (fils d'*Albert*, autrefois votre Roi.) Les Hongrois & les Autrichiens ont demandé la même choſe, avec importunité (*importunis precibus*). Si l'on vous accorde votre demande, on les offenſera, & ſi l'on accorde aux autres, & qu'on vous la refuſe, vous regarderez ce refus comme un mépris. S'il étoit néceſſaire d'opter, l'Empereur préfereroit votre amitié à celle des autres, à cauſe de l'ancienne alliance de ſes ancêtres avec la Bohême, & des bienfaits qu'il en a reçûs. Que ſi l'on a égard à la valeur & à la nobleſſe, qui eſt-ce qui n'envieroit la réputation de la Bohême, qui de notre temps a remporté plus de victoires, que les autres nations en pluſieurs ſiécles ? Mais l'Empereur ne juge pas que pour le preſent il y ait aucune néceſſité de prendre parti, parce que *Ladiſlas* n'eſt pas dans un âge à pouvoir être utile ni à vous, ni aux Hongrois. Prenons que *Ladiſlas* vienne en Bohême : quel profit en pouvez-vous eſperer ? Pourra-t-il rendre juſtice aux parties, rétablir les affaires du Royaume, ſe mettre à la tête des armées, être arbitre de la paix & de la guerre ? C'eſt ce qu'il n'y a pas lieu d'attendre d'un Prince qui a encore grand beſoin d'être ſous tutelle. Mais ſur tout conſiderez ce qu'il faudra faire à ſon avénement. Il faudra bien de l'argent pour le recevoir avec une pompe royale, lui faire une cour digne de la magnificence de ſes ancêtres, reparer ſes Palais, lui établir des miniſtres & des officiers. Cependant j'apprens que vos finances ſont épuiſées, vous n'avez point de revenus ; il n'y a point d'impôts publics. Il faudra épuiſer vos propres bourſes pour en-

imaginis Dei noſtri, Jeſu Chriſti Dei, Genitriciſque ſuæ matris, in cerâ lazureâ impreſſæ, in buxeo ligno cavato pendentem, ſub margine, per ſericum funiculum paonagium muniri, necnon ſubſcriptionibus noſtris potiſſimorum corroborari voluimus. Datum die XVIII. Januarii, MCCCCLI. Indict. XV. Freher. ubi ſup.

(1) *Henri de Roſes, Zdenko, Sternberg, Jean Maloveiz.*

(2) *Æneas Sylvius* alors Evêque de Sienne, *Procope de Rabenſtein* Baron & Chancelier de l'Empereur, en la place de *Gaſpar Schlich*, mort en 1449. *Albert de Ebersdorff* & *Henri de Truchs*, Autrichiens. *Czechor.* p. 651.

1451.

» tretenir votre Roi, & assouvir l'insatiable avidité des ministres. » D'ailleurs vous étes plusieurs Seigneurs à peu près égaux en con-» seils, en autorité & en richesses. Il faudra confier la conduite du » Roi à un seul & non à plusieurs. Celui-là sera comme le Roi, qui » aura la garde du Roi ; & qui est-ce d'entre vous qui n'aimera pas » mieux cet honneur pour lui que pour un autre ? Ce seront les se-» mences de nouvelles discordes. L'Empereur vous tire de ces fâ-» cheux inconveniens, en se chargeant à ses propres frais, de la con-» duite & de l'entretien de l'héritier du Royaume. Entre les mains » de qui peut-il être mieux qu'entre les mains de l'Empereur, & d'un » Empereur qui est son proche parent ? S'il arrive de la division en-» tre vous & les Hongrois à qui aura le gouvernement du Prince, on » jugera que les uns & les autres ont le même droit, & même les » Hongrois auront sur vous cet avantage, que le Prince est né & » qu'il a été couronné chez eux. Si vous aviez pour juge l'Empe-» reur, vous l'emporteriez sur les Hongrois ; mais il se croit préfera-» ble à vous dans cette affaire, où il s'agit de l'interêt de son cousin (1). » Prenez donc le soin du Royaume. Laissez à l'Empereur son pupi-» le. Quand il sera majeur, il vous le confiera préferablement aux » autres. Quant à ce que vos ambassadeurs ont dit que vous éliriez » un autre Roi, l'Empereur regarde plus cela comme une menace » pour l'intimider, que comme votre véritable sentiment. Votre » fidelité jusqu'ici incorruptible promet toute autre chose. Les bien-» faits des ancêtres de *Ladislas* envers vous demandent une autre re-» compense, & la foiblesse de son âge n'a pas merité ce traitement. » Après tout faites y reflexion en gens sages, comme vous êtes. Qui » pourriez-vous préferer à *Ladislas* ? Du côté de sa mere il tire son sang » de quatre Empereurs, & du côté de son pere il est le cinquiéme » Duc d'Autriche. Il faut aimer l'obscurité pour ne pas être frappé » de l'éclat d'une si illustre origine. Considerez d'ailleurs sa puissan-» ce, ses alliances, ses domaines. Il possede l'Autriche dans votre » voisinage ; la Moravie & la Silésie lui sont soumises. Quoique les » Hongrois semblent vouloir remuer, ils rentreront dans leur de-» voir. L'Empereur de qui votre Royaume dépend, n'abandonne-» ra pas les interêts & les droits de son sang & de sa famille. Les Ducs » de Baviere & de Saxe, les Margraves de Brandebourg, & presque » tous les Princes appartiennent de près à *Ladislas*. On ne sauroit » faire injure à ce pupile sans que toute l'Allemagne s'en ressente. Je

(1) *Frideric III.* & *Albert* pere de *Ladislas*, étoient cousins à la mode de Bretagne, descendus l'un & l'autre d'*Albert* le Sage leur bisayeul.

ne

1451.

» ne doute pas que tout ceci ne vous paroiſſe ſuperflu ; mais j'execute » les ordres de l'Empereur. Il va en Italie avec ſon pupile. Quand il » ſera en âge, il vous l'enverra à vous les premiers ſi vous demeurez » fidèles. Je vous laiſſe à déliberer ſelon votre prudence & l'impor- » tance du ſujet, ſur ce qui eſt le plus avantageux au peuple & au » Royaume de Bohême (a). La déliberation ne fut pas longue. On convint unanimement de remercier l'Empereur de la préference qu'il vouloit bien donner aux Bohêmiens ſur les autres nations ſujettes de *Ladiſlas*, & d'envoyer quelques perſonnes de qualité pour accompagner ce jeune Prince dans ſon voyage d'Italie.

(a) *Æn. Sylv.* Hiſt. Bohem. C. LVIII. p. 100.

L'Empereur ménage *Podiebrad*, & celui-ci rend de grands ſervices à ce Prince.

VI. Comme l'Empereur n'ignoroit pas le grand credit de *Podiebrad*, ſur tout depuis qu'il avoit été unanimement déclaré Gouverneur du Royaume, il avoit chargé *Æneas Sylvius* de ménager ſon eſprit, & de l'engager par de belles promeſſes dans les interêts du jeune *Ladiſlas*. Quoique *Podiebrad* ne fût pas la dupe de ces promeſſes, il ne laiſſa pas de les écouter, croyant pouvoir ſe mieux ſoûtenir dans ſa nouvelle dignité, en vivant de bonne intelligence avec l'Empereur, qu'en ſe brouillant avec lui. Depuis ce temps en effet ils furent toûjours amis. *Podiebrad* rendit en plus d'une occaſion de grands ſervices à l'Empereur, qui de ſon côté en témoigna ſa reconnoiſſance en élevant *Victorin* & ſes deux fils à la dignité de Princes, ſous le titre de Princes de *Monſterberg* (b). *Æneas* eut auſſi des entretiens ſur la Religion avec *Podiebrad*, comme cela paroît par une lettre fort curieuſe qu'il en écrivit au même cardinal *Carvajal*, qui avoit été légat en Bohême. Elle merite de trouver place ici, & elle appartient naturellement à cette hiſtoire.

(b) *Cochl.* Hiſt. Huſſ. L. XII. p. 429. *Theob.* ubi ſup. Cap. XVII.

Lettre d'*Æneas Sylv.* ſur les entretiens qu'il eut avec *Podiebrad.*

VII. Après le préambule qui n'eſt qu'un compliment, il raconte qu'étant parti avec ſes collégues de chez le Seigneur de *Maiſon-Neuve*, ils aimerent mieux aller paſſer la nuit chez les Taborites à *Tabor* qu'en pleine campagne, parce qu'ils craignoient les embuſcades & les voleurs. Les Taborites ayant eu avis de leur arrivée, allerent au-devant d'eux & les reçûrent avec joye. » C'étoit, dit-il, » un ſpectacle curieux de voir ce peuple ruſtique & groſſier, qui vou- » loit pourtant paroître civil. Les uns étoient nuds & en chemiſe, » quoiqu'il fît alors fort froid, & qu'il plût beaucoup ; les autres » avoient des peliſſes ; quelques-uns étoient à cheval à nud, d'autres » ſans bride, d'autres ſans éperons. Il y en avoit de bottez, & d'au- » tres qui n'avoient point de bottes. L'un étoit borgne, l'autre man- » chot. Ils marchoient pêle-mêle & parloient ruſtiquement. Ils nous » offrirent pourtant des rafraîchiſſemens, comme du poiſſon, du

1451. » vin & de la bierre. Nous entrâmes auſſi dans *Tabor*, que je ne ſçau- » rois mieux déſigner qu'en l'appellant le boulevart & l'*aſyle* des » hérétiques; car c'eſt là le rendez-vous & la reſſource de tous les » monſtres d'impieté & de blaſphémes, qui ſe peuvent rencontrer » dans la chrétienté. Là vous voyez autant d'héreſies que de têtes, » & il eſt permis de croire tout ce qu'on veut.

» A la porte extérieure de la ville étoient deux boucliers. Sur l'un » on voyoit peint un Ange tenant un Calice, comme s'il eût invité » à la communion ſous l'eſpéce du vin; ſur l'autre étoit repréſenté » un vieillard aveugle nommé *Ziska*. Ce chef des Taborites, après » avoir perdu un œil dans ſon enfance, avoit perdu l'autre d'un coup » de fléche. C'eſt lui qui remporta tant de victoires ſur les fidèles; » qui maſſacra un ſi grand nombre de Chrétiens, qui brûla tant de » villes, d'Egliſes, de monaſteres, proſtitua tant de vierges, & tua » tant de prêtres. Les Taborites le ſuivirent conſtamment non ſeu- » lement pendant qu'il ne fut que borgne, mais même quand il de- » vint aveugle; en quoi ils n'avoient pas tort; car quel autre qu'un » aveugle pouvoit être le chef d'un peuple qui ne ſçait ce que c'eſt » que Dieu, qui vit ſans religion & ſans mœurs? C'eſt l'accompliſſe- » ment de ce que dit le Sauveur, *ſi un aveugle conduit un autre aveu-* » *gle, ils tomberont tous deux dans la foſſe. Ziska* étant proche de ſa » fin, les Taborites le conſulterent ſur le chef qu'ils éliroient après » lui. *Quand je ſerai mort*, dit-il, *écorchez-moi*, *donnez mon corps aux* » *oiſeaux*, *& faites de ma peau un tambour. Ce ſera là votre chef*, *car* » *en quelque lieu que les Allemands en entendront le ſon*, *ils prendront* » *la fuite & redouteront* ZISKA *dans ce tambour* (1). Aprés ſa mort » une partie des Taborites s'élut pour chef *Procope*. L'autre partie » chériſſoit tellement ſa mémoire, que ne croyant pas que perſonne » fût digne de lui ſuccéder, ils prirent le nom d'*orphelins*. Non con- » tens d'avoir ſuivi cet aveugle vivant, ils voulurent le ſuivre mort, » & juſques dans les enfers. Les Taborites le regardent comme un » Dieu, ils ont en abomination toutes les peintures, & ils adorent la » ſienne (*religioſe colunt*). Ils rendent à *Ziska* un honneur qu'ils re- » fuſent à Jeſus-Chriſt (2).

» C'eſt une ſecte abominable, peſtiferée, & digne du dernier ſup- » plice. Ils ne veulent pas reconnoître la primauté de l'Egliſe Ro- » maine (3). Ils prétendent que le Clergé ne doit rien poſſeder en

(1) C'eſt ce qui a déja été raconté à la mort de *Ziska*.

(2) C'eſt à dire, au Crucifix ou à l'Hoſtie.

[3] *Æn. Sylvius* lui-même n'étoit pas fort éloigné de ce ſentiment au Concile de Baſle, mais il en changea lorſqu'il fut appellé aux dignitez eccleſiaſtiques.

1451.

» propre, & déchirent les images de Jesus-Christ & des Saints; ils » nient le Purgatoire. Ils soutiennent que les prieres des Saints qui » regnent avec Jesus-Christ ne servent de rien aux vivans. Ils n'ob- » servent point d'autres Fêtes que le Dimanche & le jour de Pâques. » Ils méprisent les jeûnes & les Heures canoniales. Ils communient » sous les deux espéces, & donnent la communion aux enfans & aux » fous. Ceux qui officient à la Messe ne récitent que l'Oraison Do- » minicale & les paroles sacramentales, & ne portent que leur habit » ordinaire sans aucun ornement sacerdotal. Il y en a qui extrava- » guent jusqu'à dire *que le vrai Corps de Jesus-Christ n'est pas au Sa-* » *crement de l'Autel, & que ce n'en est qu'une représentation, comme* » *faisoit Berenger avant sa rétractation.* Ils n'admettent pour Sacre- » mens que le *Batême*, l'*Eucharistie*, le *Mariage*, & l'*Ordre*, rejettant » la *Pénitence*, la *Confirmation*, & l'*Extrême-Onction*. Ils sont enne- » mis jurez des Religions monachales, qu'ils regardent comme des » inventions du Diable. Ils n'employent que de l'eau au Batême, & » n'ont point d'eau-bénite. Ils n'ont point de cimetiéres consacrez. » Ils enterrent leurs morts dans les champs avec les bêtes, comme » ils en sont dignes. Ils disent que les prieres pour les morts sont » inutiles. Ils se moquent de la consécration des Eglises, & commu- » nient indifferemment en tous lieux.

» Il n'y a rien de quoi ils soient plus soigneux que d'entendre les » Sermons. Si quelqu'un les néglige, s'il demeure à la maison à » dormir, à travailler, ou à joüer pendant la prédication, il est fu- » stigé, & on le fait venir l'entendre par force. Ils ont une maison de » bois, comme une grange, qu'ils appellent *Temple*. Ils ont là un » seul autel qui n'est point consacré, & où ils donnent la Commu- » nion. Leurs prêtres n'ont point de couronne & ne se rasent point. » Les Taborites leur fournissent du blé, de la bierre, du lait, des lé- » gumes, & tous les ustenciles nécessaires à la vie, & leur donnent » tous les mois une certaine somme (*Sexagenam*) pour acheter du » poisson, de la viande fraîche &, s'ils veulent, du vin. On n'offre » rien sur l'autel; ils blâment les dixmes & les prémices. Ils ne s'ac- » cordent pas tous sur la Religion. L'un croit une chose, l'autre une » autre, & chacun vit à sa fantaisie. Cependant, tout sacrileges & » tout scélerats qu'ils sont, *Sigismond* leur a donné le droit de bour- » geoisie & des immunitez, content d'un fort petit impôt, au lieu » qu'il auroit fallu les exterminer, ou les réleguer aux extrémitez du » monde, dans des carriéres, éloignez de tout commerce avec le » genre humain; ce qui a été honteux & préjudiciable & à lui &

1451. » au royaume, parce que, comme un peu de levain aigrit toute la » pâte, ainsi la lie de ce peuple a souillé toute la nation.

» A présent il faut vous faire la description de la ville dont vous » n'avez fait qu'approcher. Elle est toute entourée d'un double mur, » & fortifiée de tours & de remparts. Au couchant c'est un côteau » fort étendu & au niveau de la campagne, mais défendu par des » rochers escarpez. Il est baigné d'un côté par une riviere qu'ils ap- » pellent *Lusinize*, de l'autre côté par un petit ruisseau d'une eau » légere, mais fort profonde & de difficile accès. Ce ruisseau va en » serpentant tout autour de la ville jusqu'à ce qu'il joigne la riviere. » Ainsi la ville est défenduë par les rochers & par l'eau; elle n'est » accessible que par un endroit fort étroit & défendu par un fossé & » une large muraille. Il faut passer trois portes avant que d'entrer » dans la ville. A la premiere porte il y a un rempart de vingt » pieds de large & de quarante de hauteur (1). Ils ont acquis par » leurs victoires plusieurs machines de guerre, dont ils font parade » sur la place publique. Les murailles de leurs maisons sont de bois » ou de mortier en confusion. Les ruës ne sont point régulieres, » parce qu'ils ont bâti leurs maisons où ils avoient dressé leurs ten- » tes. Ils ont des ameublemens précieux & beaucoup de richesses » ramassées des dépouilles de plusieurs nations.

» Au commencement ils vouloient suivre les mœurs de la pri- » mitive Eglise, & avoir tout en commun. Ils s'appelloient *freres*, » & ce qui manquoit à l'un lui étoit fourni par l'autre. A présent » chacun vit pour soi, l'un a faim, l'autre s'enyvre. La ferveur de la » charité se refroidit, & on se lassa bientôt d'imiter ce modele. Les » premiers Chrétiens qui jetterent les fondemens de l'Eglise, fai- » soient part à leurs freres de ce qu'ils avoient en propre; ils ne pre- » noient rien du bien d'autrui que ce qu'on leur donnoit par cha- » rité, & pour l'amour de Jesus-Christ; mais les Taborites pillent » les héritages des autres, ils n'ont de commun entr'eux que ce » qu'ils prennent de vive force. Encore n'ont-ils pas vécu long-temps » sur ce pied là. Retournez à leur naturel, ils sont tous avares. Com- » me ils ne peuvent plus exercer de rapines, parce qu'étant fort af- » foiblis ils redoutent leurs voisins, ils s'adonnent au négoce & à des » gains sordides. Il y a bien dans cette ville quatre mille habitans » qui pourroient porter les armes; mais ayant appris des métiers, ils » gagnent leur vie à faire des étoffes de fil & de laine, & on les

(1) Voyez à peu près la même description dans l'Histoire de Bohême du même Auteur. Chap. 40.

1451.

» croit peu propres à la guerre. D'abord ils n'avoient point de biens » en fonds de terre ; mais ils s'emparerent de ceux de la noblesse & » des monasteres, & *Sigismond*, peut-être contre tout droit divin & » humain, les leur a adjugez à perpetuité.

» Je viens de vous raconter ce que c'est que cette ville, les mœurs » de ce peuple, ce sénat d'héretiques, cette synagogue de méchan- » ceté, ce domicile de Satan, ce temple de Bélial, & ce regne de Lu- » cifer. Ce fut lorsque j'y passai la nuit, que j'appris de mon hôte » tout ce que je viens de vous raconter. Je l'exhortois à renoncer » à de si grandes erreurs. Il n'étoit pas tout-à-fait indocile, & il ne re- » jettoit pas mes remontrances. Il avoit dans la chambre où il cou- » choit des images de la bienheureuse Vierge & de Jesus-Christ, » auxquelles il rendoit son culte en cachette. Je crois qu'il se con- » vertiroit s'il ne craignoit de perdre ses biens ; car il est riche. Mais » la plûpart aiment mieux perdre leur ame que leur bien, & l'ar- » gent en fait perir plusieurs, selon le dire du Sauveur.

» Le lendemain, les Magistrats de cette sordide ville nous vin- » rent trouver & nous remercierent de notre visite. Comme je ju- » geois bien qu'ils étoient plus civils en paroles qu'en effet, je dis à » mes collégues : *Nous avons mal fait d'avoir communication avec » une race criminelle & ennemie de Dieu. Je ne croyois pas y trouver » tant & de si grandes erreurs que j'y en ai trouvé. Je croyois que ce » peuple n'étoit séparé de nous que par la communion sous les deux es- » péces. Mais à présent je sçais par expérience qu'il est hérétique, infi- » déle, rebelle à Dieu & sans religion. C'est pourquoi si nous voulons » décharger nos consciences, il faut parler de maniere qu'ils ne puissent » pas croire que nous approuvons leur conduite, ni se vanter que les » ambassadeurs du Roi des Romains ont eu communication avec eux.* » *Procope* approuva la proposition ; mais les Autrichiens timides » comme des liévres, n'y voulurent pas consentir, quoique je me » proposasse de leur parler d'une maniere qui ne les auroit point irri- » tez. Il fallut nous retirer, & sans faire le Service divin, quoiqu'il » fût Dimanche, de peur de communiquer avec des hérétiques.

» J'avois envie d'aller à Prague, cette capitale si fameuse. Mais » la peste y étoit si fort, qu'elle enlevoit par jour deux cens person- » nes. Ce qui avoit obligé les Grands de Bohême à transferer leur » diéte à *Beneschaw*, à vingt-cinq mille pas de Prague. Pendant que » nous étions là, l'impératrice *Barbe*, femme de *Sigismond*, & sœur » de *Frideric* comte de *Cilley*, mourut. On porta son corps dans le » château de Prague. C'étoit une femme de courage (a), mais qui,

(a) *cordata.*

1451. » à ce qu'on dit, ne croyoit gueres une autre vie. Si elle a vécu » pieusement, elle reçoit à présent sa récompense. On dit qu'elle est » morte en bonne Chrétienne.

» Quand nous fûmes arrivez à Beneschaw, nous y trouvâmes » la Diéte assemblée. Les Barons étoient *George de Constad* & de » *Podiebrad* (1), *Henri de Rosemberg*, *Alscho*, & *Zdenko*, *Pierre de* » *Sternberg*, *Zdenkohas*, *Jean de Zimris*, *Jean de Chiabel*, *Zdenkostka*, » *Jean de Malowis*, *Jean de Radok*, & plusieurs autres Barons. Il y » avoit des députez de toutes les villes, de *Prague*, de *Cuttemberg*, » de *Pilsen*, de *Lavvnis*, de *Colin*, de *Glatavv*, de *Gratz*, de *Lito-* » *meritz*, de *Schlane*, de *Zatec*, de *Budneis*, de *Tabor* : Catholiques » & hérétiques, tout étoit pêle-mêle. Vous eussiez dit que c'étoit » l'accomplissement de la prophétie d'Esaïe ; *La genisse & l'ourse paî-* » *tront ensemble, & leurs petits reposeront ensemble.* La plûpart des » Grands sont Catholiques. La plûpart des villes sont Taborites, » ou suivent *Rockizane* (2). Il en venoit à nous plusieurs des deux » partis, s'accusant les uns les autres. Comme cette diéte se tenoit » à notre occasion, & pour entendre la réponse de l'Empereur aux » Bohêmiens, nous fûmes trois jours en conférence avec eux. Le » quatriéme, on donna de part & d'autre la derniere réponse, & on » se sépara. On avoit reçû auparavant des lettres du Margrave de » Brandebourg, par lesquelles ce Prince demandoit une entrevûë » entre les Grands du royaume & le Cardinal de St. *Pierre* légat apo- » stolique, pour la pacification de l'Eglise. Nous en fîmes la propo- » sition, & elle fut acceptée, & on convint de se trouver à la Saint » *Martin* à *Litomeritz*. Les Margraves de Brandebourg furent éta- » blis pour médiateurs entre le Royaume & le Légat. Dieu veuille » mettre fin aux discordes & faire fleurir la Foi en Bohême !

» C'est dans cette vûë que je priai *Procope* de me servir d'inter- » prête auprès de *Podiebrad*, jugeant bien que si je pouvois gagner un » Seigneur si puissant & si accrédité dans tout le royaume, ce seroit » un grand acheminement à ramener les autres. Nous fûmes long- » temps ensemble, & pour abreger, je mettrai nos entretiens en » forme de dialogue, comme je vois qu'a fait *Ciceron* & plusieurs » autres qui ont introduit des interlocuteurs.

Dialogue entre *Æneas Sylvius* & *George de Podiebrad.*

» ÆNEAS. Magnifique Seigneur (*Vir magnificus*) ce n'est ni pour » une affaire particuliere, ni pour un sujet de peu d'importance que » j'ai souhaité m'entretenir avec vous. C'est pour le repos de ce

(1) Il fut Gouverneur & puis Roi de Bohême.
(2) C'est à dire, sont simplement Calixtins.

» Royaume & pour votre propre bien, si vous voulez me donner » une audience favorable. 1451.

» GEORGE. J'écouterai avec plaisir tout ce qu'il vous plaira de » me dire.

» ÆN. Mais au moins je vous parlerai avec cette charité qui ne dis- » simule rien & qui agit franchement.

» G. C'est ce que je demande ; parlez seulement.

» ÆN. Ce Royaume a été un des plus riches & des plus florissans » royaumes de l'occident. On y a vû fleurir des Ordres religieux, » les arts & les sciences ; aujourd'hui il est pauvre, attenué & tout dé- » chiré. D'où vient cela ? Jesus-Christ en rend la raison : *Un Royaume » divisé contre lui même ne sçauroit subsister.* Vous autres Bohêmiens, » non-seulement vous êtes divisez entre vous, mais vous êtes séparez » de la plus grande partie de la chrétienté : vous n'écoutez pas l'Eglise » Romaine, qui est la mere & la maîtresse des fidèles ; vous ne rece- » vez pas les décrets des Conciles. Au lieu que, si vous vouliez em- » brasser l'unité & marcher d'un commun accord dans la maison du » Seigneur, votre Royaume reprendroit bientôt sa premiere splen- » deur. Vous donc qui entrainez les peuples où vous voulez, vous » pouvez vous faire un grand nom, & gagner les bonnes graces » du siege Apostolique, en lui rendant ses enfans que Satan lui a en- » levez. Rendez au ruisseau la communication qu'il avoit avec sa » source, si vous ne voulez pas qu'il tarisse & qu'il demeure à sec. » Il ne tient qu'à vous de les faire tous rentrer dans le sein de l'Eglise. » vous acquerrez par cette démarche la faveur & l'amitié du Pape & » de l'Empereur, & quand *Ladislas* viendra dans son Royaume, vous » en serez le tuteur & le pere, & il vous aura les dernieres obliga- » tions de lui avoir remis le Royaume paisible, purgé d'erreurs, bien » morigené & fervent dans la foi. Une si belle action vous comblera » d'une gloire immortelle, vous & votre posterité après vous de sie- » cle en siecle, & vous meritera une éternelle felicité ; car il est cer- » tain que ceux qui ont illustré, aggrandi, soutenu & défendu leur » patrie, ont dans le ciel un lieu tout preparé pour y vivre éternel- » lement heureux. Si donc vous sçavez quelque voie pour procurer » l'union, instruisez m'en, j'en informerai le siege Apostolique. » Vous avez bien fait de consentir à une entrevuë avec son Légat ; » car ce Cardinal est un bon pere qui ne demande que votre bien. » Il est d'ailleurs fort habile & fort éclairé, & il ne manquera pas » d'ouvrir des moyens d'union. Je ne sai pourtant quel pouvoir il a. » Mais si je savois ce que vous souhaitez, j'en donnerois avis au

1451. » Pape, qui pourroit autoriser suffisamment son Légat avant l'en-
» trevue.

» G. Je vous rends graces, mon pere, du soin que vous prenez de
» notre Royaume. Il est, comme vous le dites, fort affoibli & fort
» abbatu. Dieu sait à qui en est la faute. Pour nous, nous ne deman-
» dons que la paix. Nous ne faisons point la guerre pour faire la guer-
» re, mais pour avoir la paix. C'est malgré nous que nous prenons les
» armes & que nous livrons des combats. Nous avions envoyé au
» Concile de Bâle, & nous avions fait un certain accord avec les Pe-
» res de ce Concile. Si on l'eût gardé, nous serions en paix avec le
» siege Apostolique & avec les autres Chrétiens, & il n'y auroit nulle
» division dans le Royaume; mais on le viole tous les jours. On nous
» traite d'hérétiques & de schismatiques. Si quelqu'un d'entre nous
» meurt chez vous, on lui donne la sépulture des ânes. Nos Ecclé-
» siastiques, quoique sages & savans ne sauroient être consacrez nulle
» part. On fait des railleries de ceux qui communient sous les deux
» especes. Le Cardinal de St. Ange (1) a été envoyé Légat auprès
» de nous. Nos Prêtres l'ont écouté, & j'ai été moi-même à ses con-
» ferences; nous avons demandé le renouvellement & la confirma-
» tion de nos traitez. S'il eut voulu nous écouter favorablement, il
» eût empêché bien des scandales qui sont arrivez depuis; mais il a
» rejetté nos prieres là-dessus, & il parloit même comme s'il n'avoit ja-
» mais parlé de ces conventions avec le Concile de Bâle. Nous savons
» pourtant qn'elles sont valides & authentiques, & que le Concile les
» a autorisées avant qu'il fût dissous par *Eugene IV.* Que si *Nicolas V.*
» veut que nous lui prêtions obéissance, il n'a qu'à ordonner qu'on
» nous garde la foi, & alors il nous verra soumis à son autorité. C'est
» l'unique & le plus court chemin à la paix, & c'est par là qu'il y faut
» aller.

» ÆN. C'est l'usage parmi les hommes de rendre la pareille. Pour-
» quoi vous plaignez vous qu'on ait violé le traité, puisque vous avez
» été les premiers à le violer? Car, non contents de communier sous
» les deux especes, vous condamnez ceux qui ne communient que
» sous une seule.

» G. Où est-ce que nous les condamnons?

» ÆN. Lorsque vous dites *qu'il n'y a point de salut sans la Commu-
» nion sous les deux especes*, vous nous condamnez tous comme de
» malheureux hérétiques. Qui s'étonnera qu'on use de récrimination
» en vous traitant de même? Vous m'alleguez vos traitez, & vous

(1) C'est *Carvajal* lui-même, à qui cette lettre est écrite.

» dites

» dites qu'ils ont été autorisez par le Concile. Je le veux. Cependant 1451.
» le Concile n'est pas de votre opinion, puisqu'il ne croit point que
» la Communion sous les deux especes soit necessaire, ni que Jesus-
» Christ ait commandé de communier ainsi le peuple.

» G. Si la Communion sous les deux especes n'a pas été comman-
» dée, la Communion sous une seule espece ne l'a pas été non plus;
» car celui qui a ordonné de communier les peuples sous l'espece du
» pain, a aussi ordonné de communier sous l'espece du vin, & l'a ain-
» si mis en usage.

» Æ N. Jesus-Christ n'a pas donné le Sacrement au peuple, il ne
» l'a donné qu'aux Apôtres; mais ce n'est pas le tems d'entrer dans
» cette discussion. Laissez moi reprendre le fil de mon discours.

» G. Poursuivez: je vous écoute.

» Æn. Qui s'étonnera que le Légat n'ait pas voulu renouveller vos
» traitez? Lorsqu'on vous accorda la Communion sous les deux es-
» peces, on ordonna à vos prêtres de dire en l'administrant, que
» Jesus-Christ tout entier n'est pas moins sous l'une que sous l'autre;
» ils n'en font rien. On leur a défendu de donner la Communion
» à des enfans & à des fous; ils la donnent. On leur a défendu de con-
» traindre personne à communier sous les deux especes; ils y con-
» traignent & ils refusent la sépulture à ceux qui ne le font pas. Ils ne
» reçoivent personne parmi eux qu'à cette condition. Ils y invitent,
» ils y provoquent, ils pressent les gens. Ils doivent retenir les usages
» & les rites de l'Eglise Universelle; ils les negligent entierement,
» mêlant des chansons en langage vulgaire à l'Office divin. La belle
» obéissance! La belle observation de traité! Ils font ce qu'on leur
» deffend, & ne font pas ce qu'on leur commande. Puisque vous abu-
» sez de votre privilege, que vous transgressez les loix des Peres en
» désobéissant au Concile, vous avez tort de vous plaindre que le
» Légat n'ait pas voulu renouveller un traité dont vous avez fait un
» mauvais usage.

» G. Il y a dans nos conventions un article qui porte que *quoique*
» *quelques-uns ne reçoivent pas d'abord le Rit généralement observé, ce-*
» *la ne doit pas porter préjudice au traité, ni interrompre l'union.*

» Æ N. Cela est vrai s'il n'y en avoit que quelques-uns; mais com-
» me tous rejettent les rites & usages de l'Eglise, c'est une infraction
» qui ôte au traité toute sa force. D'ailleurs il ne s'agit pas seulement
» d'un rit ou d'une cérémonie, il s'agit de la foi; car en établissant la
» necessité de la Communion sous les deux especes, permettez moi
» de vous dire que vous vous éloignez de notre foi.

1451. » G. J'ignore ces choſes. Je vous dis ſeulement que ſi l'on ne » nous tient pas nos traitez, il n'y aura point de paix, & il ne ſera » plus parlé de concorde. Si nous reprenons une fois les armes, vous » ne manquerez pas de nous offrir l'obſervation des traitez ; mais » nous n'accepterons pas vos offres. Nous ne ſommes pas ſi peu de « gens que vous croyez. Il y en a beaucoup de notre ſentiment dans » le voiſinage, & au premier ſignal ils ſe mettroient en campagne » avec une armée. Vous ſavez ce qui s'eſt paſſé les années précéden- » tes. Si le Pape eſt ſage, il ne doit pas s'amuſer à diſcuter ſi nous » avons perdu nos privileges ou non, de peur que nous ne nous faſ- » ſions raiſon par la voie des armes, & que nous ne nous en faſſions » donner de plus grands. Quand on a les armes à la main, on force » l'ennemi à donner tout ce qui avoit été refuſé injuſtement. On » vous promettra peut-être de groſſes armées, & de ſe faire paſſage » chez nous l'épée à la main. Mais nous connoiſſons le caractere & » les forces de nos voiſins. Si donc j'avois un conſeil à donner au » Pape, ce ſeroit de tenir les traitez.

» Æn. Je vois que vous comptez beaucoup ſur les armes, & que » vos victoires paſſées redoublent votre courage. Mais il arrive ſou- » vent que les méchans remportent des victoires pour éprouver les » bons. La victoire n'accompagne pas toujours la verité. Les juge- » mens de Dieu ſont extrêmement profonds. Vous avez vaincu » longtems : Que ſavez vous ſi votre jour n'eſt pas venu ? Les armes » ſont journalieres, & il ne faut pas trop ſouvent tenter la fortune. » Vous n'avez plus le même credit qu'autrefois : pluſieurs de vos gens » vous ont abandonné. S'il ſe donne un combat, vous courez riſque » d'être attaquez devant & derriere. On n'a plus la même opinion « de votre foi que l'on croyoit d'abord Sainte & Evangelique, & il » y en a qui vous haïſſent autant qu'ils vous ont aimé.

» Mais laiſſons cela. Vous dites que la paix ne dépend que de l'ob- » ſervation des traitez. Il me ſemble qu'elle dépend de trois choſes » importantes, & dont il n'eſt pas aiſé de convenir. 1. Des traitez, » comme vous le dites. 2. Des biens de l'Egliſe dont on s'eſt emparé. » 3. De l'établiſſement d'un Archevêque. Quand les traitez ont été » violez, c'eſt une grande affaire que de les renouveller. Ceux qui ont » les biens eccléſiaſtiques auront de la peine à les reſtituer. Et vous » faites une violence en demandant uniquement *Rockizane*, & ſi je ne » me trompe, le Pape ne conſentira jamais à l'élever à cette di- » gnité.

» G. J'ai déja dit ma penſée ſur les traitez. Si le Pape ſe montre

» dur, il trouvera le Royaume plus dur encore. Je ne ſai pas qui l'em- 1451.
» portera ; mais je ſai bien ce que dit l'Ecriture, *que ſi le fort s'attaque*
» *au fort, ils tomberont tous deux*, Ni vous ni moi ne gagnerons rien
» à la diſpute.

» Je ne fais pas grand cas de l'objection qui concerne les biens ec-
» cléſiaſtiques ; car ceux qui les ont uſurpez ne peuvent les garder de
» droit. La loi du Royaume ne les favoriſe nullement. Mais comme
» quelques-uns poſſedent ces biens par preſcription, qu'il y en a beau-
» coup qui ſont engagez pour peu de choſe ; que ſelon la coutume
» établie dans le Royaume, les biens ſe doivent vendre à proportion
» de leurs revenus, de maniere que ce qui rapporte cinq écus de ren-
» te, ſe vend & s'achete ſur le pied de cent écus de capital, & qu'il
» y a tel poſſeſſeur d'un bien de la valeur de cent écus, qni n'en a prê-
» té que dix, vingt ou davantage, on pourra les contraindre de reſti-
» tuer ſur le champ ce qu'ils poſſedent au deſſus des ſommes prêtées,
» ſur le pied de cent écus de capital pour cinq écus de revenu, & ils
» ne pourront retenir le reſte par devers eux que juſqu'à ce qu'on ſoit
» en état de les rembourſer (1).

» Quant à l'Archevêque, je ne ſai pourquoi le Pape ſe rend ſi dif-
» ficile pour la confirmation de *Rockizane* que nous avons élû du con-
» ſentement de l'Empereur, & que nous nous ſommes engagez de
» ſoutenir.

» ÆN. Vous vous plaignez toûjours qu'on enfraint les traitez, &
» c'eſt vous ſeuls qui les violez dans cette occaſion.

» G. Comment donc ?

» ÆN. Vous avez promis dans le concordat de vous en tenir aux
» uſages de l'Egliſe univerſelle, à la reſerve de la Communion ſous
» les deux eſpeces. Or l'uſage de l'Egliſe Latine dont vous êtes mem-
» bre (2), eſt que les Archevêques ſoient élûs par les Chapitres des
» Egliſes, pour être confirmez par autorité apoſtolique, ou que le
» Pontife Romain pourvoye lui ſeul aux Egliſes vacantes. Mais vous
» voulez introduire un autre uſage & une nouvelle méthode. Quand
» l'Egliſe vient à vaquer, vous faites l'élection par le peuple, & quoi-

(1) *De bonis eccleſiaſticis non eſt apud me grande pondus. Nam qui occupant nullo ſe jure defendunt, neque his Regnum favet. Verùm quia nonnullis præſcripta ſunt hæc bona & multa pro paucis jacent pignori, cum Regni mos ſit quæ bona ſingulis annis quinque ſexaginta habent cenſus ea centum ſexagenis emi ; hi autem pro centum ſexagenis & decem & viginti & amplius impignoratas habent, compelli poterunt quos ſupra conſuetudinem cenſus occupant hos ut è veſtigio reſtituant, reliquos teneant donec reſtituantur. Sic mox eccleſiæ reſtaurabuntur, breveque poſt tempus omnia vendicabunt, vel ſi placuerit melior modus inveniretur.*

(2) On a prouvé dans le premier Livre de cette Hiſtoire, que les Bohemiens etoient originairement de l'Egliſe Gréque.

1451. » que ce soit à l'Eglise à examiner celui qui doit être élû, & au Pape » à approuver l'élection, si on ne vous donne pas *Rockizane*, vous » n'en voulez point d'autre. N'est-ce pas là violer les traitez?

» G. Si c'est un privilege du Royaume de s'élire un Archevêque, » pourquoi le Pape ne nous le laisseroit-il pas?

» ÆN. Il vous le laisseroit, si vous l'aviez; mais vous n'avez point » ce droit.

» G. C'est une ancienne coutume du Royaume qu'à la priere du » Roi, le Chapitre élit l'Archevêque, & que le Pape le confirme.

» ÆN. Je ne le conteste pas; mais ici le Chapitre n'a point élû, » & après une si longue vacance, il n'a pas eu droit de le faire. D'ail» leurs il y a des accusations graves contre celui que vous regardez » comme élû.

» G. A mon avis le Pape feroit une bonne œuvre s'il vouloit con» firmer *Rockizane*; car c'est un homme qui par ses prédications pour» roit être d'une grande utilité & au Siége Apostolique & au Royaume » & à *Ladislas*.

» ÆN. Cela pourroit être, comme vous le dites; mais ce n'est pas » un conseil à me donner, encore moins, à mon avis, au Pape. Nos » jugemens sont fort differens des votres sur ce personnage.

» G. Je le croirois bien, parce qu'il y a tant de gens qui l'accusent » & qui le blâment, quoi qu'à tort, que j'estime que bien loin de m'en » croire, on n'écouteroit pas même *St. Pierre* lui-même s'il disoit du » bien de *Rockizane* à Rome.

» ÆN. L'Apôtre avertit de ne point choisir un néophite pour Evê» que, de peur qu'enflé d'orgueil il ne tombe dans la condamnation » du Diable. Or votre *Rockizane* n'est pas à la verité novice dans la » Foi; car il n'en a point, il blâme hautement le Siége Apostolique » dans ses sermons. Et soûtenant, comme il a fait, la nécessité de la » Communion sous les deux especes, il taxe toute l'Eglise d'erreur. Il » prétend tenir des veritez que l'Eglise Romaine conteste. Mais c'est » un imposteur, & la verité n'est point en lui. Il s'est mis de son pro» pre mouvement à la tête des téméraires habitans de Prague, sans » nulle vocation divine & sans aucune ordination. Il prend le nom » d'Evêque, & il en usurpe l'office malgré le Vicaire de Jesus-Christ. » Sa doctrine gagne comme un cancer, & verse dans les ames un poi» son mortel. Ce n'est pas la chaire pontificale, c'est la chaire de pe» stilence qu'occupe votre *Rockizane*, qui est un maître sophiste & un » franc seducteur. Il a laissé la fontaine d'eau vive pour se creuser des » citernes crevassées, qui ne contiennent point d'eau. Je vous parle

» à cœur ouvert. Comment le Pontife Romain pourroit-il confier » une si grande Eglise à l'ennemi de toute l'Eglise, qui veut y intro- » duire des pratiques nouvelles, qui refuse de se soûmettre à aucun » examen, qui veut commander à tous & ne dépendre de personne, » & qui trouble la paix par la fureur de la discorde ? N'est-ce pas met- » tre le loup dans la bergerie ? Que penseroient de nous les autres du » Royaume qui sont demeurez inébranlables dans la Foi de l'Eglise » Romaine ? Si le Pape consentoit à l'élection de *Rockizane*, ils lui » tiendroient sans doute ce langage. *St. Pere, à qui nous confiez-vous ?* » *Entre les mains de qui nous mettez vous ? Nous vous avons été fideles,* » *& vous mettez nos ames à la boucherie. N'y a-t-il personne parmi nous* » *que vous puissiez nous donner pour Archevêque ? Nous sommes encore* » *en grand nombre dans le Royaume, tant de la noblesse que du peuple. A* » *quoi nous a servi notre fidelité & nostre constance, si vous nous préfe-* » *rez nos ennemis & les vôtres ? Les autres auront un Archevêque qui les* » *communiera sous les deux especes, & nous, qui communions sous une* » *seule, nous serons laissez orphelins ?* Je ne crois pas que ce que vous » demandez soit pratiquable. L'esperance de *Rockizane* & la votre est » vaine. Si vous voulez avoir la paix, laissez là *Rockizane* ; car votre en- » gagement avec lui ne vous lie nullement. C'est assez que vous ayez » fait en sa faveur tout ce qui a été en votre pouvoir ; nul n'est tenu » à l'impossible. Il ne vous appartient pas d'ailleurs de contraindre le » Pape. Suivez les cérémonies & les usages de l'Eglise. Conformez- » vous au reste des Chrétiens, & alors vous vous ressentirez des faveurs » du Pape ; vous gagnerez l'affection de tout le monde, & vous ver- » rez la paix & la prosperité dans le Royaume.

1451.

» G. Je vois avec plaisir que vous avez le cœur sur les levres. Peu » s'en faut que je n'acquiesce à vos raisons. Je vois bien qu'il faut re- » noncer à *Rockizane*, & jetter les yeux sur un autre. Mais comme il » a été élû par le Royaume, il faut tâcher de l'engager à renoncer à » son élection, & alors nous en demanderons un au Siége Apostoli- » que.

» Æn. Faites comme vous l'entendrez, pourvû que *Rockizane* se » désiste. S'il se repent & s'il s'humilie, il trouvera grace devant le » Siége Apostolique, dont le bras n'est pas racourci. Pour vous, si, » comme je l'ai déja dit, vous pouvez venir à bout de cette affaire, » vous devez vous attendre au comble des honneurs. Mon avis est » pourtant que vous jettiez les yeux, non sur un seul, mais sur plu- » sieurs que vous proposerez au Pape, afin qu'il puisse en choisir un » dont la doctrine & les mœurs soient approuvées.

1451. » Au reste il a été fait mention de la Communion sous les deux especes, & du commandement du Seigneur à cet égard. Mais le tems » ne me permet pas de vous exposer à present le mystere d'un si grand » Sacrement. D'ailleurs ce qui en a été discuté & décidé au Concile » de Basle doit vous suffire, & à tout chrétien. Cependant parce que » vos prêtres ne sont pas encore convertis, & qu'ils aiment mieux » abonder imprudemment dans leur sens, que de nous écouter avec » docilité, je vous conseille, lorsque *Jean de Capistran* qui est un docte » & saint homme sera arrivé, de lui ouvrir votre cœur, & de lui » exposer tous vos doutes : car quand on veut guérir, il faut découvrir » la plaie. Il ne tiendra qu'à vous de l'être.

» G. Nous pourvoirons touchant *Rockizane*, à ce qui conviendra » à la paix du Royaume. Dès que j'ai oüi parler de *Jean de Capistran*, » j'ai résolu par avance de faire ce que vous me conseillez ; car je ne » présume pas trop de moi-même, & je ne m'en fie pas non plus tout » à fait à nos prêtres. Mais je prens congé de vous, le temps m'ap» pelle à d'autres affaires.

» Æn. Je prens aussi congé de vous, & je vous prie de vous » souvenir de nos entretiens. C'est ainsi que nous nous séparâmes. » Nous avons parlé de plusieurs choses ; mais je vous ai rapporté fidé» lement la substance de tout ce qui s'est dit au regard de l'Eglise. Je » ne crois pas que cette conférence soit inutile. *George de Podiebrad* a » un grand pouvoir en Bohême. Il a dans son parti ceux qui commu» nient sous les deux especes, & plusieurs de l'autre parti se joignent à » lui dans ce qui regarde la guerre. S'il y a quelqu'un qui puisse ga» gner les villes, c'est lui. Passons à d'autres choses.

» Quand la conférence fut finie, *Henri de Rosemberg* vint nous » trouver & nous dit qu'il avoit ordre de son pere de ne point re» tourner sans nous amener avec lui. Il nous en pria avec tant d'in» stance, qu'il fallut lui promettre d'y aller. Passant auprès de *Tabor* à » l'heure du dîner, les Taborites sortirent de la ville pour inviter *Ro»semberg* avec nous à aller diner chez eux. Ce Seigneur me demanda » si je voulois y aller. *Je ne veux plus*, lui dis-je, *loger chez des enne» mis de la Foi*. *Rosemberg* en étoit fâché, il avoit envie de voir la » ville, & il n'osoit pas me laisser seul. Les autres m'accusoient de » dureté & d'incivilité, de n'avoir pas cette complaisance pour ce » Gentilhomme. *Procope* me reprocha de ne pas vouloir embrasser » l'occasion de décharger ma conscience, en disant à ces gens-là ce » que j'aurois voulu leur dire la premiere fois. Je me rendis à ce re» proche ; j'entrai dans la ville, mais sans y boire ni manger. Je re-

1451.

» tournai pourtant chez mon ancien hôte, & j'y demeurai pendant » qu'on dînoit. A peine étois-je descendu du chariot, que les prêtres « de la ville me vinrent trouver. C'étoit Nicolas qu'ils appelloient » Evêque, mauvais vieillard (1), *Jean Galeth* qui avoit quitté la Po- » logne pour éviter le feu, & *Wenceslas Coranda*, vieux esclave du dia- » ble, qui soutient que le Sacrement de l'autel n'est qu'une figure & » une representation. Il y avoit avec eux plusieurs écoliers & bour- » geois qui savoient le Latin; car cette race perfide n'a que cela de » bon qu'elle aime les lettres. Ils nous firent a peu près ce compli- » ment. *Nous vous sommes fort obligez, mon Pere, d'avoir bien voulu* » *entrer dans notre ville, & nous rendre visite. Nous vous y recevons* » *de tout notre cœur, & nous vous y offrons de tout ce que nous avons.* » *Nous n'étions pas presens la premiere fois que vous y êtes venu. Puisque* » *nous jouissons de votre presence, faites-nous la grace de nous départir* » *quelque consolation, afin que votre sejour ici ne soit pas sans fruit.* Ravi » d'une si belle occasion, je leur tins ce discours: *C'est un effet de vo-* » *tre civilité dont je vous sai très-bon gré, de m'être venu trouver & de* » *m'offrir de vos biens. On doit encore faire beaucoup de cas des gens hos-* » *pitaliers, selon le précepte de* St. Paul, *qui ordonne de poursuivre l'hos-* » *pitalité. Ce mot de* poursuivre *est pour marquer qu'il ne faut pas s'ac-* » *quitter superficiellement de ce devoir & par compliment, ou par manie-* » *re d'acquit, mais avec autant d'ardeur que s'il s'agissoit de quelque grand* » *avantage. Pour moi j'ai résolu de demeurer à jeun jusqu'au soir; mais* » *comme vous me demandez de la consolation, je vous dirai ce que je crois* » *de plus propre à vous en donner, non en termes sublimes & affectez,* » *comme sont les discours de la sagesse humaine; mais avec une affection* » *cordiale. Je vous ouvrirai les trésors de la sagesse & de la verité. Dieu* » *veuille que vous receviez mes paroles en aussi bonne part que je vous* » *le dis.* Comme ils me parurent bien disposez à m'écouter favora- » blement, je les fis asseoir, bien résolu à combattre vigoureusement » pour m'acquitter de ma parole & de mon serment.

» Pour vous rendre compte de cette conference, je me servirai de » la voie du dialogue, comme j'ai déja fait. Si vous voulez m'écou- » ter vous entendrez mes inepties (*ineptias*) & vous verrez le com- » bat d'un jeune homme avec de hardis veillards.

» ÆN. Puisque vous souhaitez, Messieurs les Taborites, quelque » consolation de moi, il faut que vous soyiez pressez de quelque mal: » on ne console pas les gens heureux, mais ceux qui sont dans l'afflic-

(1) *Malorum dierum plenus*, selon mon manuscrit, & non *malorum aucum* selon les Imprimez.

1451. » tion & dans la misere. Or comme je vois que votre ville est abon-
» damment pourvûë de biens temporels, que vous avez la paix avec
» vos voisins, & que vous jouissez d'une bonne santé, je ne comprens
» pas que vous ayez besoin de consolation, si ce n'est peut être que
» vous êtes chancelans dans la foi, & que vos doutes vous inquietent;
» ce qui est assez vraisemblable. Car comme vous differez de l'Eglise
» universelle en plusieurs choses, il faut nécessairement que votre
» foi soit chancelante, & que vos esprits soient troublez par des dou-
» tes. C'est donc là-dessus que rouleront mes consolations.

» Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Ecriture
» sainte; car elle n'est jamais si claire qu'elle ne soit susceptible de di-
» vers sens, & c'est de là que sont venus la plûpart des schismes qui
» sont arrivez dans l'Eglise dès son commencement. Mais Dieu savoit
» ce qui devoit arriver. C'est pour cela que quand il a donné sa loi à
» son peuple article par article, par son serviteur *Moïse*, prévoyant
» qu'il y auroit des gens qui donneroient à ses loix des sens differens
» de l'intention de la loi même, afin de pourvoir au salut de la poste-
» rité & d'aller au devant des héresies, il éleva sur la terre un tribu-
» nal souverain, auquel seroient portées toutes les grandes causes, &
» qui décideroient tous les doutes *Deut.* XVII. v. 12. C'est par cette
» précaution que Dieu voulut empêcher que parmi l'ancien peuple,
» il ne s'élevât personne qui séduit par ses propres opinions, donnât
» lieu à des schismes & fît entrer des religions étrangeres dans l'Egli-
» se. Mais notre Seigneur Jesus-Christ, le legislateur de la nouvelle
» loi, le docteur de la verité, l'auteur du salut n'a pas non plus omis
» le recours & le refuge à un tribunal suprême sur la terre; car il a élû
» *St. Pierre*, & dans sa personne, tous les Evêques du Siége de Rome,
» qui après son Ascension ont été ses vicaires, & ont tenu la premiere
» place dans l'Eglise. Quand il lui a promis les clefs du royaume des
» Cieux & le pouvoir de lier & de délier, quand il lui a commis la pâ-
» ture du troupeau, en lui disant *paissez mes brebis*; pourquoi a-t-il
» fait cela? Qu'étoit il besoin alors que *Pierre* fût le pasteur, qu'il tînt
» les clefs du Royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le vica-
» riat, sinon pour ramener les errants, pour instruire les ignorans,
» pour affermir les timides, pour chasser les opiniâtres, pour subve-
» nir aux fideles & combattre les hérétiques? Si nous étions tels que
» nous devrions être, nous verrions par nous-même la verité, nous
» la suivrions & nous n'aurions pas besoin de loix, ni de maîtres.
» Mais parce qu'il s'éleve des esprits pernicieux, qui sement des do-
» ctrines empoisonnées, & qui versent des venins mortels dans les
» ames

„ ames crédules, il a fallu ériger un tribunal suprême, qui distinguât „ entre lepre & lepre. Or c'est ce qui se trouve dans le Siege Apo- „ stolique, que le Seigneur a établi, & non aucun autre, pour être „ le pivot & le chef des fideles ; & comme la porte tourne sur les „ gonds, ainsi sont gouvernées les Eglises par l'ordre du Seigneur, „ & pour me servir des paroles du St. Pape Calixte, *Personne ne doute* „ *que l'Eglise Romaine ne soit la mere de toutes les Eglises*, des regles de „ laquelle il ne nous est pas permis de nous écarter. C'est pourquoi, „ ô Taborites, si vous êtes dans quelque doute sur la Foi, consultez „ l'Eglise Romaine, écoutez le Vicaire de Jesus-Christ. *Faites tout* „ *ce que vous diront ceux qui président dans le lieu que le Seigneur a choi-* „ *si.* Dites avec Esaie, *Venez, montons à la montagne du Seigneur & à* „ *la maison du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies & nous mar-* „ *cherons dans ses sentiers.* Quelle est la montagne du Seigneur, si- „ non le Siege Apostolique ? Quelle est la maison de Dieu, sinon „ l'Eglise ? Quel lieu a été choisi par le Seigneur, sinon Rome, qui „ a été consacrée par le martyre de *St. Pierre* & de *St. Paul* ? *Pierre* „ s'enfuyoit de Rome, craignant la mort ; il rencontra le Seigneur, „ & lui dit, *Seigneur, où allez-vous* ? Je vais, lui dit le Seigneur, *à* „ *Rome pour être crucifié encore une fois.* Ainsi *Pierre* retourné à Rome „ y érigea la chaire du souverain Pontificat où il a été crucifié. C'est „ donc là qu'il faut puiser la doctrine du Seigneur : c'est de là que „ viennent les eaux salutaires : c'est là que bouillonne la fontaine ca- „ chetée d'où coulent les eaux vives. C'est là le jardin clos, c'est l'ar- „ che du Seigneur, hors de laquelle il n'y a point de salut. N'ayez „ pas honte, ô Taborites, de vous en rapporter au Siege Apostoli- „ que sur votre foi. Quoique *Saint Paul* eût une vocation céleste, „ & qu'il eût été mis à part pour l'Evangile de J. C. il ne voulut pas „ prêcher l'Evangile sans la participation de *Pierre* & des autres Apô- „ tres. *Galat.* II. 1. 2. Et *Saint Jerôme*, si plein de doctrine, & qui „ n'ignora rien, écrivant au Pape Damase ; *C'est là*, dit-il, *très-heu-* „ *reux Pape, la doctrine que j'ai apprise dans l'Eglise, & que j'ai toujours* „ *tenue. S'il y a quelque chose à redire, je désire d'être corrigé par vous,* „ *qui avez la foi & le mérite de* Saint Pierre. Je vous exhorte à faire „ la même chose. Montrez-vous & votre doctrine au Pontife de „ Rome. Faites ce qu'il vous dira, sans vous en détourner à droit ni „ à gauche. C'est par là que vous pouvez vous assurer le repos & „ le salut de vos ames.

„ Nicolas. Nous obéirions à la Majesté Apostolique (a), & nous

(a) *Majestati Apostolica.*

1451. „lui ſerions parfaitement ſoumis, ſi elle n'étoit pas contraire à la loi „divine.

„ÆN. On ne trouvera pas que jamais le Siege Apoſtolique ait erré „dans ce qui regarde la foi, ni qu'il ait acquieſcé à fauſſes doctrines.

„GALETH. Mais l'affaire d'*Agnès* ne fut-elle pas une erreur bien „manifeſte (1)?

„ÆN. De qu'elle *Agnès* voulez-vous nous parler?

„GAL. De celle que le Siege Romain a ſervie comme un homme, „& qu'il a placée ſur le thrône pontifical.

„ÆN. C'eſt une ignorance de fait & non de droit. D'ailleurs l'hi„ſtoire n'eſt pas certaine.

„NIC. Mais il y a eu pluſieurs Papes vicieux, qui portent preſen„tement la peine de leurs crimes en enfer.

„ÆN. Je ne ſai, mais s'il s'en eſt trouvé quelques-uns qui ayent „peché par fragilité, il n'y a rien en cela que d'humain. J'oſe pour„tant bien dire que jamais aucun indubitable Pape de Rome n'a ſoû„tenu publiquement aucune fauſſe doctrine.

„NIC. Souvent un Pape a caſſe une loi de ſon prédeceſſeur. Il faut „donc que l'un ou l'autre ait erré.

„ÆN. Votre raiſonnement n'eſt pas ſolide; car quoiqu'un Pape „revoque un decret de ſon prédeceſſeur, il ne s'enſuit pas de là que „ce dernier reprouve le decret de l'autre, parce que les loix humai„nes varient ſelon les temps, & que ce qui eſt utile aujourd'hui peut „ne l'être pas demain. L'Egliſe primitive n'a pas erré en permettant „aux Prêtres de ſe marier; & celle d'aujourd'hui n'erre pas en le leur „défendant. Et vous-mêmes, qui combattez en pluſieurs choſes l'E„gliſe Romaine, vous condamnez pourtant le mariage des Prêtres, „en quoi vous ne ſuivez ni l'Egliſe primitive, ni la Gréque, mais la „nôtre. Comme les mœurs des hommes changent, les loix qui con„cernent les mœurs ne peuvent pas être perpetuelles, & ce qui étoit „avantageux dans un temps peut devenir nuiſible dans un autre; de „ſorte que celui qui a fait la loi, & celui qui l'a caſſée, peuvent avoir „raiſon tous deux. *Moïſe*, par exemple, éleva un ſerpent d'airain, „qui, ſelon nos Docteurs, étoit la figure de J. C. Cependant long„temps après *Ezechias* le fit abattre avec raiſon. Ainſi le Pape peut „innocemment abolir une loi de ſon prédeceſſeur, ſans que ce der„nier ait failli en l'établiſſant, ſi elle ne regarde que les mœurs & „les coutumes. Il n'en eſt pas de même d'un decret qui regarde la „foi. Celui-ci doit être immuable; car la vérité de la foi eſt toujours

(1) C'eſt la Papeſſe *Jeanne*, qui s'appelloit auſſi *Agnès*.

„ une, & ne dépend ni des lieux, ni des tems ; c'est pourquoi les „ decrets des Peres touchant la Foi sont perpetuels & irrévocables. 1451.

„ GAL. Vous vous travaillez en vain pour défendre d'erreur l'E- „ glise Romaine, puisqu'elle enseigne & qu'elle pratique le contraire „ de l'Evangile de Jesus-Christ.

„ ÆN. Où donc & en quoi ?

„ GAL. Par tout, & en particulier dans le Sacrement de l'Autel.

„ ÆN. Expliquez moi comment.

„ GAL. Elle défend de donner la coupe au peuple, & Jesus-Christ l'a „ commandé.

„ ÆN. Montrez-moi où il l'a commandé.

„ GAL. Le Seigneur dit dans St. Jean, *si vous ne mangez la chair* „ *du Fils de l'homme, & si vous ne buvez son Sang, vous n'aurez pas la* „ *vie en vous. Quiconque mange ma chair & boit mon sang, a la vie* „ *éternelle.* C'est donc une grande audace, pour ne pas dire teme- „ rité, au Siege Apostolique, de deffendre au peuple de boire d'un „ Sang sans lequel le Seigneur déclare qu'on ne peut avoir la vie éter- „ nelle ; mais écoutez les paroles de Jesus-Christ lui-même en insti- „ tuant ce Sacrement, *Buvez en tous*, dans St. Mathieu : *Ils en burent* „ *tous*, dans St. *Marc*. Vous voyez que les Evangelistes rapportent „ que Jesus-Christ ordonna à ses Disciples de faire ce qu'il fit, parlant „ à l'Imperatif, *Faites*. Que si quelqu'un s'imagine que ce comman- „ dement ne regarde que l'espece du pain, comme il semble que le „ témoigne St. *Luc*, qu'il écoute St. *Paul* dans sa premiere aux Corin- „ thiens. Cet Apôtre supplée à St. *Luc*, en appliquant le commande- „ ment au calice aussi-bien qu'au pain, & St. *Mathieu* dit *Buvez*, „ comme il a dit *Mangez*. Puis donc que, selon St. *Paul* & les Evan- „ gelistes conjointement, il y a un ordre exprès de boire, aussi bien „ que de manger, qui ne voit que l'Eglise Romaine a violé ce precep- „ te, & qu'elle ferme au peuple l'entrée du salut, en lui interdisant „ le Sang ? Ajoutez à cela la pratique des saints Apôtres & des au- „ tres Disciples qui avoient appris le sens de la nouvelle Loi, non „ d'un homme, mais de la bouche du Seigneur lui-même. Leur con- „ duite est notre regle, parce qu'il n'est pas permis de penser qu'ils „ ayent erré. La Gréce aussi qui est la mere des lettres & la maitresse „ de toute discipline, a gardé inviolablement la tradition de saint „ *Paul*, telle qu'elle l'avoit reçûe de l'Apôtre, comme il paroît par „ son Epitre aux *Corinthiens*. Il y a outre cela quelques Docteurs qui „ entendent comme nous le texte de St. *Jean*, & on dit que le Pape „ *Leon* statue *que celui qui prend une des especes* ne s'abstienne pas du

Jean VI. 53.

Mathieu XXVI. 26. 28. *Marc* XIV. 22. *Luc* XXII. 19. *I. Cor.* XI. 24.

1431. „ *Calice.* Comment donc pourrions-nous consulter l'Eglise Romai-„ ne, écouter sa voix, & en suivre les enseignemens, puisqu'elle con-„ tredit si manifestement les oracles divins? Ne vaut-il pas mieux „ obeir à Dieu qu'aux hommes, à Jesus-Christ qu'au Pape, & à l'E-„ vangile qu'aux Décretales?

„ ÆN. Vous venez de dire de grandes choses & en grand nom-„ bre, car elles ont l'air de la verité, & elles en pourroient tromper „ plusieurs plus attentifs aux paroles qu'au sens de l'Ecriture Sain-„ te, dont les mysteres ne s'expliquent pas par la lettre, mais par l'es-„ prit; c'est pourquoi David dit, *Ouvre moi les yeux, & je considererai* „ *les merveilles de ta Loi.* Nul n'entend l'Ecriture que par le secours du „ St. Esprit. C'est pourquoi St. *Paul* dit, *Dieu nous a fait Ministres du* „ *Nouveau Testament, non par la lettre, mais par l'esprit, car la lettre* „ *tue, & l'esprit vivifie.* Il est donc necessaire, si nous voulons en-„ tendre l'Evangile, de marcher par l'esprit comme le Docteur des „ Gentils l'écrit aux Galates. Mais pour moi, comme je suis envi-„ ronné de pechez & d'iniquité, je ne me fie pas à moi-même, & je „ ne me flatte pas d'entendre les oracles sacrez & d'en pénétrer les „ sens sublimes. C'est pourquoi je ne vous répondrai rien du mien, „ mais par ce que j'ai appris des saints Docteurs inspirez par le St. Es-„ prit, & de ce qu'enseigne l'Eglise; car Jesus-Christ l'assiste; le saint „ Esprit lui suggere tout. Sa dignité est très-grande, sa puissance sou-„ veraine, son autorité est sans mesure: elle ne peut ni tromper ni „ être trompée. Si quelqu'un méprise ses enseignemens & ses cen-„ sures, il doit être regardé comme un Publicain ou un Payen. Pour „ me servir des paroles de St. *Cyprien*, ce savant & glorieux Martyr, „ *Un tel homme est étranger, profane, ennemi. Qui n'a pas l'Eglise pour* „ *mere, ne peut avoir Dieu pour pere.* Il y a plusieurs paroles de l'Ecri-„ ture qui peuvent avoir plusieurs sens. C'est pourquoi il ne faut point „ chercher ailleurs un sens étranger pour l'expliquer; mais il faut l'ex-„ pliquer par l'Ecriture même, que l'Eglise peut entendre & expliquer „ à ses enfans. Je vous retiens peut-être trop long-tems. J'abregerai „ pour avoir vîte fait. Vous avez accusé l'Eglise Romaine de cor-„ rompre l'Evangile en refusant la Coupe au peuple, de renier Jesus-„ Christ, & de priver l'Eglise du sang de Jesus-Christ, qui est le prix „ du salut.

„ L'opinion, pour ne pas dire la rage des Hussites qui vous a sépa-„ rez de l'Eglise, est fondée, comme je le comprens, sur quatre rai-„ sons. La premiere est le passage de *St. Jean.* La seconde, l'institu-„ tion du Sacrement rapportée par trois Evangelistes & par St. *Paul.*

„ La troisiéme, la pratique de l'Eglise primitive des Grecs. La qua-„ triéme est l'autorité de quelques Docteurs & de quelques Papes. „ Nous avons de quoi répondre clairement à tous ces chefs, & ces „ raisons sont tirées du fonds du St. Esprit, & fournies par l'Eglise. „ St *Jean* dit, & même le Seigneur dans St *Jean*, dit qu'on ne peut „ avoir la vie si l'on ne boit son sang. Et par ces paroles, vous n'en-„ tendez pas moins la Communion sous les deux especes, que l'eau „ du Batême (1). C'est une ancienne extravagance des Arméniens, „ qui, dès que leurs enfans étoient nez, les batisoient & les commu-„ nioient. On dit que vous le faites aussi, & que vous communiez „ des fous & des enfans, profanant ce Sacrement divin, au mépris „ de l'exhortation de St. *Paul*, qui veut que chacun s'éprouve soi-mê-„ me, ce que ne peuvent faire les fous ni les enfans. Mais il ne faut „ pas entendre le passage de St. *Jean*, comme vous faites : il ne s'agit „ pas là de boire sacramentalement, mais de boire spirituellement ; „ car le Sang de Christ fournit un triple breuvage selon *Albert le Grand* „ dans son Traité du Corps de Christ, aussi subtil que veritable ; Un „ breuvage *sacramentel* qui est pour les Prêtres seulement ; Un breu-„ vage *intellectuel* qui se donne au peuple sous l'espece du pain, & „ un breuvage *spirituel* qui est commun à tous les fideles qui medi-„ tent pieusement & assidument l'Incarnation & la Passion du Sau-„ veur ; & c'est de cette maniere que Jesus-Christ ordonne de boire „ dans St. *Jean*, comme il paroît par la suite du discours. Car après „ que le Seigneur eut dit, *Ma chair est veritablement viande & mon* „ *sang est veritablement breuvage* ; *Celui qui mange ma chair & boit mon* „ *sang demeure en moi, & moi en lui* ; plusieurs des Disciples qui l'écou-„ terent, dirent, *ces paroles sont bien rudes, qui peut les écouter* (2)? „ *Mais Jesus connoissant en lui-même que ses Disciples murmuroient sur* „ *ce sujet, leur dit, cela vous scandalise-t-il? Que sera ce donc si vous* „ *voyez le Fils de l'Homme monter où il étoit auparavant? C'est l Esprit* „ *qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous dis sont* „ *esprit & vie ; mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne me croyent* „ *point*. Le Seigneur déclare par ces paroles qu'il ne s'agit pas de man-„ ger & de boire charnellement, & qu'il y a là dedans de sacrez mys-„ teres. Voulez-vous être convaincus que l'Evangeliste parle d'une „ manducation spirituelle, qui se fait par la foi? Prenez garde à ce „ que dit Jesus-Christ, *qui mange & qui boit*, au tems present & non

(1) Il ne leur a point fait dire cela ci-dessus. *Quibus verbis non minus utriusque speciei Communionem quam Baptismatis undam mandatam censes.*

(2) Je suis la version du Port-Royal.

1451. » au futur. Il y avoit donc, lorsque Jesus-Christ parloit, des gens qui » le mangeoient & qui le buvoient. Le Seigneur n'avoit pas encore » souffert, & le Sacrement n'étoit pas encore institué. Comment » mangeoient-ils & buvoient-ils Jesus-Christ, si ce n'est spirituellement par la foi & par la charité, en croyant en lui & en faisant sa » volonté? Car il avoit dit auparavant : *Je suis le pain de vie ; qui vient « à moi n'aura jamais faim, & qui croit en moi n'aura jamais soif.* Ceux » qui croyoient en lui, & qui imitoient ses œuvres, ceux-là man- » geoient sa chair & bûvoient son sang. C'est là le vrai sens de l'Evan- » gile, parce qu'on ne pouvoit manger autrement la chair de Christ, » ni boire son sang. Jesus-Christ parloit alors figurément, comme » quand il dit à la Samaritaine & sur la Croix : *J'ai soif*, parce qu'il » étoit alteré de la foi de cette femme & du salut des hommes. C'est » ainsi que le Glossateur entend cet Evangile. C'est ainsi que l'a en- » tendu le grand St. *Augustin*, également venerable & illustre par sa » doctrine, & dont la gloire est si grande, qu'elle ne peut ni être aug- » mentée par les louanges, ni diminuée par les blâmes, Que si quel- » qu'un lui préfere *Wiclef* & *Rockizane*, il préfere les ténébres à la lu- » miere, & le mensonge à la verité Quoi plus? Jesus-Christ ne dit-il » pas dans l'Evangile, *Je suis le pain de vie, &c.* Voilà votre pain. Il » y a de quoi manger & de quoi boire, de quoi appaiser la faim & » étancher la soif. A qui ôte-t-il la soif, & comment? Il l'ôte au » croyant par la charité ; car quiconque a une foi pure & fait des œu- » vres dignes de la foi, mange la chair & boit le sang de Jesus Christ. » Ainsi ce que vous alleguez de St. *Jean* favorise notre sentiment, & » non le votre.

» Passons aux autres Evangelistes, & joignons y saint *Paul*, parce « que joints ensemble, on y trouve une relation compléte de la Cêne » du Seigneur, & que ce qui manque à l'un est suppléé par l'autre, » sans qu'il y ait rien de discordant. Le seul Evangeliste saint *Luc* met » ces paroles, *Faites ceci en mémoire de moi*, après la bénédiction du » Pain, sans les repeter après la bénédiction du Calice. Mais comme » saint *Paul* rapporte ces mêmes paroles à l'une & à l'autre espece, il » faut croire que Jesus-Christ a dit après le Pain & après le Calice, » *Faites ceci en mémoire de moi.* Vous prétendez trouver dans ces pa- » roles la Communion sous les deux especes, & que, comme il faut » garder les Commandemens du Seigneur pour être sauvé, quicon- » que ne communie pas sous les deux especes est sujet à la damnation. » D'où vous concluez que c'est injustement que le Siege Apostolique » défend au peuple la Communion sous les deux especes. Mais écou-

» tez la réponse. J'avoue que, comme vous le dites, les Evangelistes » ont parlé ainsi, & je ne retranche rien des paroles de St. *Paul*; mais » je ne comprens pas qu'il y ait là un commandement de communier » le peuple sous les especes du pain & du vin : car les paroles que » vous rapportez ont été dites, non à tous les Fideles, mais aux Apô- » tres seulement, qui, selon l'opinion commune des Docteurs, ou » étoient déja prêtres, ou le furent faits alors. Que si c'est un com- » mandement, il n'oblige que les prêtres, & non le peuple; il ne re- » garde que l'Eglise assemblée, & non chaque membre de l'Eglise. » Mais afin de vous presser par un raisonnement plus fort & nerveux; » ou les Apôtres étoient prêtres quand ils reçurent ce commande- » ment, ou ils étoient laïques. S'ils étoient prêtres, le commande- » ment ne regarde qu'eux. S'ils étoient laïques, il s'ensuivra qu'il est » commandé aux laïques, non seulement de prendre, mais aussi de » faire le Sacrement, *(conficere)* ce que nous ne croyons ni vous ni » nous. Donc ils étoient prêtres, & par consequent le commande- » ment n'oblige que les prêtres.

1451.

» GAL. Mais St. *Paul* dans son Epître aux Corinthiens, ne parle » pas seulement aux prêtres, il parle à tout le peuple, aux clercs, aux » laïques, aux hommes & aux femmes.

» ÆN. L'Apôtre ne commande rien dans cet endroit, il ne fait » que rapporter le commandement & l'Institution de Jesus-Christ; » & comme aucun des Evangelistes n'a mis ces paroles, *Faites ceci en* » *mémoire de moi*, après la Communion du Calice, il faut prendre » garde à ce que dit St. *Paul.* Que dit il? Après le Sacrement du Pain, » il dit, *Faites ceci en mémoire de moi*; & après le Calice, il dit, *Faites* » *ceci toutes les fois que vous en boirez en mémoire de moi.* Que veut dire » ceci, *toutes les fois?* C'est-à-dire, quand il sera necessaire de boire » le Calice, quand vous ferez le Sacrement, *conficietis.* Quand » vous offrirez le Sacrifice, faites cela en mémoire de moi. Ce qui » convient aux Prêtres seulement; car il faut considerer ce très-divin » Sacrement sous deux égards, ou seulement comme un Sacrement, » ou comme un Sacrifice & un Sacrement. Dans le Sacrifice, l'une & » l'autre espece est necessaire, parce que c'est l'image de ce Sacrifice » dans lequel Jesus-Christ, comme Pontife des biens à venir, s'est of- » fert lui-même pour nous à Dieu son pere par un plus ample & plus » parfait Tabernacle, non fait de mains, sur l'autel de la croix. C'est » pour cela que non-seulement Jesus-Christ est representé comme » ayant souffert, mais on y represente aussi la Passion même où son » sang a été separé de son corps. Mais dans le simple Sacrement ce

1451. » qui est requis pour notre sanctification est que nous recevions une » grace invisible sous une espece visible. Il suffit de la répresentation » de Jesus-Christ souffrant, ce qui se fait abondamment par l'espece » du pain, parce que le Seigneur s'est comparé à un grain de blé qui » meurt pour porter du fruit. Et pour m'élever plus haut dans la mé- » ditation de ce grand Sacrement, c'est un triple signe d'une chose » très excellente par rapport à trois tems, comme le dit notre saint » *Thomas d'Aquin* très-profond Docteur. A l'égard du passé, il signifie » la passion du Seigneur, & en ce sens c'est un Sacrifice. A l'égard du » present, il represente l'unité de l'Eglise. En ce sens, c'est la Com- » munion. A l'égard de l'avenir, il signifie la possession que nous » attendons dans le Ciel, & il s'appelle Viatique pour nous conduire » à la patrie. En ce sens, c'est aussi l'*Eucharistie*, c'est-à-dire, *une bonne* » *grace*. Le Sacrifice convient aux Prêtres. La Communion & le Via- » tique aux autres, & l'espece du pain est suffisante, parce que le » pain est fait de plusieurs grains, ce qui désigne fort bien l'unité de » l'Eglise & ce Pain des Anges dont nous joüirons dans la Jerusalem « céleste.

„ GAL. Vous entassez beaucoup de choses, & vous vous éloignez „ fort de l'état de la question. Jesus-Christ a dit, *Faites ceci*, c'est-à- „ dire, *Faites comme moi*, *Conficite ut ego*; Prenez ce Sacrement; bu- „ vez & le donnez aux autres. Voilà le nœud, voilà le sens & la for- „ ce des mots.

„ ÆN. Vous faites bien de parler de nœud, car *vous cherchez un* „ *nœud dans un jonc* (1). Mais ce n'est pas le nœud Gordien qu'on „ dit qu'*Alexandre* coupa avec son épée, ne pouvant le dénouer. „ Celui-ci est aisé à dénouer, car le Seigneur n'a pas dit, *Faites com-* „ *me j'ai fait;* il a dit, *Faites ceci*, c'est-àdire, *Faites ce Sacrement en com-* „ *mémoration de moi*. Que si vous croyez que ces paroles, *Prenez*, „ *mangez*, *bûvez*, marquent un commandement, je dis que le pre- „ mier mot s'adresse aux Prêtres, parce que les Apôtres reçurent alors „ le Sacerdoce; & comme ce commandement, *allez prêcher l'Evan-* „ *gile à toute la Terre*, est adressé aux Apôtres, il en est de même de „ celui-ci. C'est ainsi que les Docteurs entendent les paroles du Sei- „ gneur: c'est ainsi que l'enseigne l'Eglise. Si par ces paroles Jesus- „ Christ avoit ordonné aux laïques de prendre le Calice, cela auroit „ été révelé, non seulement aux Bohemiens, mais à toutes les nations „ du monde, depuis tant de siecles. Mais aucune école ne le tient,

(1) Ce proverbe Latin n'est pas dans le Manuscrit, mais il est dans l'Edition de *Freher*, & dans celle de Venise de 1481.

» aucune

„ aucune ville ne l'approuve ; & hors de la Bohême, aucun College 1451.
„ ne l'enseigne. Ce seroit merveille si avec vos grands repas, vos vins
„ mêlez de biére, & en dormant la grasse matinée, vous entendiez
„ mieux l'Ecriture que les autres avec leurs jeûnes & leurs vertus (1).

„ GAL. Vous nous accusez mal-à-propos ; car ce n'est pas notre
„ propre doctrine que nous suivons, c'est celle des Apôtres & des
„ Grecs.

„ ÆN. Mais ceux-là n'ont pas dit que les peuples qui ne reçoivent
„ le Calice sont damnez. D'ailleurs nous ne sommes pas obligez à
„ tout ce qu'ont pratiqué les Peres de la primitive Eglise. Comme des
„ parfaits, ils ont observé plusieurs choses qui ne regardent que l'é-
„ tat de perfection ; car ils ne possedoient rien en propre ; mais, com-
„ me le dit St. *Luc* dans les Actes, tous ceux qui croyoient étoient
„ égaux & avoient tout en commun ; ils vendoient leurs biens, & les
„ partageoient entr'eux selon les besoins de chacun. Pour nous, on
„ ne nous contraint pas de tout vendre, & pourtant nous sommes
„ sauvez. Ils ne mangeoient point de chair avec son sang. Nous en
„ mangeons, & nous ne sommes point damnez pour cela. Les Apô-
„ tres avoient des femmes, nous n'en avons point, & nous avons plus
„ de merite. Ils ne défendoient pas au peuple la Communion du
„ Calice ; nous la défendons, & nous en recevons du merite, par-
„ ce que nous obéissons à l'Eglise, qui par l'avertissement du St. Es-
„ prit, a jugé qu'il falloit ôter la Coupe au peuple, comme le Seigneur
„ dit dans St. Jean : *Le Paraclet qui est le Saint Esprit, que mon Pere en-*
„ *voyera en mon nom, vous enseignera toutes choses, & vous suggerera*
„ *tout ce que j'aurai à vous dire.* Car comme il n'y a point de com-
„ mandement de Jesus-Christ de donner le Calice au peuple, qui ne
„ voit qu'il s'en faut tenir au jugement de l'Eglise, comme dans tou-
„ tes les autres choses où il n'y a point de commandement exprès du
„ Seigneur ? Tout commandement de Dieu est laissé à la disposition
„ de l'Eglise, dont on doit recevoir les commandemens comme di-
„ vins, & les observer religieusement, quand ils ne sont contraires
„ à aucun commandement de Dieu, ou quand il n'est pas clair qu'ils
„ y soient contraires. Et il ne faut point que la Grece vous fasse illu-
„ sion. Car quoique les Grecs n'errent pas en suivant l'ancienne pra-
„ tique, cela ne peut vous excuser, vous qui étant nez & qui ayant
„ été élevez sous les Latins (2), rejettez de votre propre autorité un

(1) *Mirabile dictu est si multa fercula & mixta cerevisiæ vina & longissimi somni melius vobis Scripturam exponunt quam cæteris abstinentiæ atque vigiliæ.*

(2) On a fait voir le contraire au commencement de cet Ouvrage.

1451. » Rit pur, louable & sûr de l'Eglise Romaine, vous rendant ainsi cou-
» pables de transgresser une ordonnance ou une coutume approuvée
» par un long usage. Je ne sai ce qui peut vous porter à vouloir plu-
» tôt imiter en cela l'Eglise Gréque que l'Eglise Latine. Le *Sénat* La-
» tin agit certainement plus purement, plus raisonnablement, &
» avec plus de sureté & de prudence que le Sénat Grec : car le pre-
» mier a défendu le Calice par trois raisons. La premiere, de peur
» que le simple peuple ne croye que J. C. n'est contenu que sous les
» deux especes, & non sous chacune d'elles. La seconde, de peur
» qu'un corps liquide ne soit répandu à terre en le prenant avec la
» main. On dit que cela est arrivé à Prague, où un enfant à peine
» d'un an, que l'on vouloit communier, arracha le Calice de la main
» d'un Prêtre imprudent, & répandit le Sacrement à terre. La troi-
» siéme raison est, pour remplir la figure de l'ancienne Loi. Quoi-
» qu'elle ordonnât de faire part du Sacrement au peuple, les liba-
» tions étoient néanmoins reservées aux Sacrificateurs & aux Lévi-
» tes. Quel sujet avez vous au reste de tant louer l'Eglise Gréque?
» Ne voyez-vous pas que l'Eglise Latine est beaucoup plus florissan-
» te qu'elle? La nôtre domine au long & au large : L'autre est sous
» la domination des Mahométans. L'une est gouvernée par un seul
» Chef: l'autre est déchirée par plusieurs schismes. L'une est ornée
» de Temples magnifiques ; l'autre est dénuée de toute splendeur.
» L'une a toujours enseigné une sainte doctrine : l'autre a donné dans
» plusieurs erreurs. Je ne voudrois pas dire avec *Ciceron*, que les Ro-
» mains *ou n'ont rien pris des Grecs, ou ont rendu meilleur ce qu'ils*
» *en ont reçu.* Je fais grand cas des Grecs. C'est d'eux que nos ancê-
» tres ont puisé la doctrine. Mais la Gréce a vieilli ; elle est froide &
» n'a personne qui la réchauffe. Celle qui dominoit les nations est
» tributaire. La maîtresse de l'Asie est devenue disciple des Latins.
» Quelle raison avez-vous vous autres Bohêmiens, qui avez été
» nourris dans la discipline latine touchant le Calice, quelle raison
» avez-vous de grécifer (*græcari*) à cet égard? Que ne prenez-vous
» aussi du pain levé? Pourquoi ne suivez-vous pas leurs autres pra-
» tiques? Pourquoi méprisez-vous les Religions monachales qu'ils
» reçoivent? Pourquoi vos Prêtres ne se marient-ils pas comme on
» fait en Gréce, & comme on faisoit dans l'Eglise primitive? Il vous
» sied mal d'être en partie Grecs, en partie Latins. Il faut être froid
» ou bouillant. Pensez donc à vos interêts : ne prétendez pas être
» plus sages qu'il ne faut. Ecoutez les enseignemens de votre Mere ;
» embrassez la loi de l'Eglise, qui est sainte & bien assaisonnée ; ne

1451.

„ vous imaginez pas que les Apôtres & les autres Disciples de Je-„ sus-Christ ayent toujours pris le Calice ; car depuis la passion, il „ est rarement fait mention du Calice, au lieu qu'il est souvent „ parlé du Pain, comme dans ces passages : *Ils le connurent dans la* „ *fraction du Pain* ; & aux Actes, *Rompant le Pain de maison en mai-* „ *son, perseverant dans la fraction du Pain.* Par tout là il n'est point „ parlé de Vin.

„ Il ne faut pas non plus que vous trouviez étrange que quelques „ Docteurs, en parlant de la Communion sacramentale, & en ex-„ hortant le peuple, ayent allegué le passage de *Saint Jean* ; car il „ ne s'ensuit pas de là que ce soit le vrai sens de ce passage, & on ne „ l'allegue là-dessus que par une espece d'accommodation ou de „ convenance : c'est moins pour prouver que pour illustrer par une „ comparaison. Il est permis aux Docteurs de se servir de figures & „ de métaphores dans des discours oratoires. De là vient que les Ora-„ teurs passent souvent du signe à la chose signifiée ; mais il n'en est „ pas de même quand ils enseignent & quand ils décident, que quand „ ils veulent émouvoir. Aussi faut-il bien remarquer que quoique „ plusieurs Docteurs rapportent incidemment les paroles de Saint „ *Jean*, au Sacrement de l'Autel, nul ne le fait dans une exposi-„ tion suivie, comme le dit *Zacharie de Chrysopolis*, dans son har-„ monie évangelique (1). Quant à ce que vous dites du decret du „ Pape *Léon*, cela ne fait rien contre nous. Du temps de ce Pape, „ les Manichéens soutenoient que Jesus-Christ n'avoit un corps „ qu'en apparence, & qu'il n'avoit point de sang. Ils ne croyoient „ pas qu'il fût ressuscité ; ne célebroient point le Dimanche, & en „ communiant sous l'espece du Pain, pour mieux pallier leur erreur, „ ils ne vouloient point prendre le Calice. Ce fut pour s'opposer à „ cette impieté que le Pape ordonna que quand on communieroit „ sous une espece, on ne s'abstiendroit pas de l'autre. C'est ainsi „ qu'il se trouve souvent des choses ordonnées pour certaines rai-„ sons, & selon les circonstances des temps, des lieux & des per-„ sonnes, qui ne subsistent plus quand ces raisons & ces circonstan-„ ces ont cessé ; & c'est à quoi ceux qui entreprennent de juger de „ ces choses doivent bien prendre garde, pour ne pas blâmer ce qu'ils „ ne comprennent pas, & sans connoissance de cause. Aujourd'hui les „ choses ont changé. Vos ancêtres & les nôtres ont communié sous „ une seule espece. Plusieurs Docteurs approuvez de l'Eglise, & mê-„ me canonisez, & qui ont fait des miracles éclatans, ont été d'avis

(1) Cet Auteur a écrit dans le douziéme siécle. Voyez *Cave* & *Dupin.*

1451. » de retaancher la Coupe au peuple. L'Eglise Latine l'observe, l'en-» seigne & l'ordonne. Je vous conseille donc de lui obéir, & de gar-» der la loi de vôtre mere, afin que cela soit comme un ornement à » votre tête, & un colier à votre cou, comme *Salomon* le promet à » ceux qui obéissent à leur mere.

» Nic. Y a-t-il quelque decret du Siege Apostolique ou d'un » Concile général, qui défende aux laïques de communier sous les » deux especes?

» Æn. Si je vous montre un Decret, vous y conformerez-vous?

» Nic. Oui, s'il n'est pas contraire à la loi divine.

» Æn. Il n'y a aucune loi de Dieu qui s'oppose à cet ordre de » l'Eglise.

„ Nic. Vous le dites; mais nous sommes fort éloignez de le „ croire.

„ Æn. Il est vrai que vous dites que le Seigneur a communié sous „ les deux especes; mais nous le nions. Qui vaut-il mieux en croire „ ou de vous, ou du Siege de Rome?

„ Nic. Il faut en croire celui à qui l'Ecriture Sainte donne droit.

„ Æn. Mais vous dites que l'Ecriture Sainte vous est favorable, „ & nous n'en croyons rien.

„ Nic. Je crois que le sentiment qui approche le plus de l'Ecriture „ Sainte est le meilleur.

„ Æn. Mais s'il y a des doutes, qui décidera?

» Nic. Notre Maître en jugera.

» Æn. Je vois par là que vous ne voulez sur la terre aucun Juge » superieur des controverses. Ainsi vous ne croyez pas que le Pontife » Romain soit le chef du peuple chrétien; vous ne recevez point les » Conciles généraux, & vous n'honorez point l'Eglise militante, qui » pourtant est la maîtresse des fideles, le docteur de la verité, l'enne-» mi du mensonge, notre mere, qui nous a regenerez à Jesus-Christ, » & qui nous nourrit & nous éleve dans la foi. Quand même vous » n'en auriez point d'autre raison, votre petit nombre devroit vous » faire peur; car combien êtes-vous, pour vous opposer à un nombre » innombrable de vivans & à une infinité de morts? Toute la Chré-» tienté est contre vous, & vous ne voulez pas ceder. Si votre senti-« ment étoit véritable, tous vos ancêtres brûleroient dans le feu, avec » le diable & ses anges, parce qu'ils n'ont pas communié sous les deux » especes; car ce Royaume de Bohême, depuis sa conversion, a tou-» jours communié selon le Rit de l'Eglise Romaine, hormis depuis » quelques années & de notre temps, qu'à l'instigation de *Jean Hus*

» & de *Jerôme*, vous vous êtes éloignez de l'Eglise (1).

1451.

» GAL. Vous nous reprochez notre petit nombre; mais Jesus-» Christ n'a pas craint de prêcher contre tout le peuple Juif, quoi-» qu'il ne fût accompagné que de peu de Disciples. Et quand les » Juifs reçurent la Loi de *Moïse*, ils n'étoient que peu en comparai-» son des Gentils.

» ÆN. Jesus-Christ, Dieu & homme, est le Seigneur & le Maître; » il est venu dans le monde pour donner une nouvelle Loi & pour » racheter son peuple. Quelle comparaison de la lumiere avec les té-» nebres, du ciel avec la terre, de Christ avec Belial? Cependant on » n'a pas crû au Seigneur sans miracles. *Moïse* n'a point établi la Loi » sans miracles. Mais vous quels miracles faites-vous, pour que nous » en croyions votre petit nombre, & que nous nous joignions à vous?

» GAL. *La nation méchante & adultere demande des signes.* Nous » avons pour appui de notre petit nombre Jesus-Christ, qui a dit que » par tout où il y en auroit deux ou trois assemblez en son nom, il se-» roit au milieu d'eux. Nous n'avons pas besoin de la faveur des hom-» mes, étant conduits par le Docteur céleste.

» ÆN. Du temps de St. *Cyprien*, il y avoit des gens qui tenoient le » même langage que vous. Voici ce qu'il leur répond. *La corruption » de l'Evangile, & les interprêtes faussaires ne mettent que les dernieres » paroles & laissent ce qui est devant, ne faisant mention que d'une par-» tie, & supprimant l'autre frauduleusement. Comme ils se séparent de » l'Eglise, ils séparent aussi les sentences d'un chapitre; car le Seigneur » voulant porter ses Disciples à l'unanimité & à la paix, leur dit, Je vous » déclare que si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre, &c. Par là » il montre que ce n'est pas à la multitude; mais à l'union de ceux qui » prient, qu'il accorde le plus. Il fait marcher devant la concorde & l'una-» nimité, afin de vous engager à une union inviolable. Or comment quel-» qu'un peut-il être d'accord avec un autre, s'il est divisé d'avec le corps » de l'Eglise même, & s'il ne convient pas avec toute la fraternité* (a)? » Remarquez bien ces paroles, elles sont mysterieuses, (*Notate ver-» ba, signate mysteria*) Jesus-Christ n'est point avec ceux qui s'éloig-» nent de l'Eglise. Nous avons été tous dans une même Eglise. Nous » avons une même foi, un même Dieu, un même Rit. Ce n'est pas » nous qui nous sommes séparez de vous; c'est vous qui vous êtes » séparez de nous, en vous faisant divers conventicules, & enseignant

(a) *Cypr.* de unit. Eccl. p. m. 81.

(1) *Æneas Sylvius* lui-même dit dans son Histoire de Bohême, que du tems de *Jean Hus*, la Communion sous les deux espéces n'étoit pas encore introduite, & que ce fut *Jaques de Myle* & *Pierre de Tresé*, qui l'introduisirent. Chap. XXXV.

1451. » des doctrines étrangeres, dont nos peres n'avoient point entendu » parler. Vous avez abandonné le chef & la source de la verité. Si » vous desirez la presence de Jesus-Christ, il faut retourner à son » Epouse.

» GAL. Nous sommes dans l'Eglise, & nous ne nous en sommes » point séparez. Il n'y a nulle raison de nous ranger parmi vous pen- » dant que vous violez la Loi de Jesus-Christ, parce qu'on ne peut » être uni au corps mystique de Jesus Christ quand on se sépare de » l'Evangile. Mais pourquoi ne nous dites-vous pas s'il y a quelque » institution qui défende la Communion sous les deux especes?

» ÆN. C'est parce que vous ne voulez pas me promettre d'y obéir. » Je vous le dirai pourtant; je vous crois assez intelligens pour ne faire » pas moins de cas d'une coutume de l'Eglise universelle que d'une » loi écrite. La force d'une loi resulte du consentement. Or le con- » sentement n'est pas moindre dans une coutume que dans une loi » écrite, & celui qui viole une ancienne coutume n'est pas moins » coupable que le transgresseur d'une loi écrite; car un long usage ap- » prouvé fait la coutume, & quand on n'a point reclamé contre, c'est » plutôt un ouvrage divin, qu'un ouvrage humain. Il se trouve des » loix ausquelles une partie du peuple ou du Sénat contredit, quoi » qu'on les croye autorisées de Dieu, ce qui n'est point arrivé ici. » Puis donc qu'on a observé pendant plusieurs siecles de ne point » donner le Calice au peuple, comme de fideles observateurs de la » loi de vos peres, vous deviez conserver cet usage, qui, comme on » l'a dit, n'a rien de contraire à l'ancien & au nouveau Testament, & » qui est fondé sur des motifs honnêtes & raisonnables. Mais puisque » vous demandez un Decret écrit, il faut vous satisfaire. Feuilletez » le Concile de Constance, & en examinez les Actes, vous y trouve- » rez cette coutume confirmée, ratifiée & passée en loi. Tout de » même à Basle, pendant que le Concile y étoit assemblé, après avoir » bien examiné & meurement pesé les passages de l'Ecriture Sainte, » les Decrets des Conciles & la tradition des Peres & des Docteurs, » on forma ce Decret, qui porte clairement que les fideles laïques » & les écclesiastiques, qui communient & qui ne célébrent pas » (*non conficiunt*) ne sont point obligez par le commandement du » Seigneur à communier sous l'espece *du pain & du vin*, & on ajoûte » la fin de ces mots : *La louable coutume de communier le peuple sous une » seule espece, introduite par l'Eglise & les saints Peres, observée jus- » qu'ici depuis très long temps, & recommandée depuis long temps aussi » par les Docteurs des saintes Ecritures, dans la Loi divine & dans les*

1451.

» *Canons, doit être tenue comme une Loi, & il n'est pas permis de l'im-*
» *prouver & d'y rien changer, sans l'autorité de l'Eglise.* Ainsi vous
» avez les Decrets des Conciles par écrit & l'ancien Rit de l'Eglise.

» Gal. L'Eglise ou un Concile peut-il pervertir les Sacremens que
» Jesus-Christ a instituez?

» Æn. Nullement.

» Gal. Mais Jesus Christ a institué ce Sacrement sous l'espece du
» pain & du vin; d'où vient donc que l'Eglise le corrompt en ne
» donnant que le pain au peuple?

» Æn. L'Eglise ne pervertit pas le Sacrement, elle ne fait que chan-
» ger la maniere de l'administrer (*ritum mutat*); ce qui est essentiel
» & nécessaire au Sacrement doit être immuable; ce qui ne regarde
» que la coutume ou la maniere, l'Eglise le peut changer. Elle n'a
» pas moins aujourd'hui de pouvoir que sous les Apôtres. Or la puis-
» sance & l'administration de l'Eglise, selon la tradition des Docteurs,
» consiste en trois choses: Dans l'ordination des divers Prélats: dans
» l'administration des Sacremens, & dans les divers commandemens
» qu'elle donne à ses sujets, (*in diversis præceptis subditorum.*) A l'é-
» gard du premier, le célebre *Thomas d'Aquin* a jugé avec raison, que
» l'Eglise a le pouvoir d'instituer divers ordres de Prélats & d'en re-
» trancher d'autres, selon la diversité des cas & des temps. C'est ainsi
» qu'on a fait des soudiacres qui n'étoient pas dans l'Eglise primitive.
» On a mis les Evêques au dessus des Prêtres, qui, selon St. *Jerôme*
» avoient autrefois le même pouvoir que les Evêques. Ainsi encore
» on a établi le sacré Sénat des Cardinaux, qui sont le grand orne-
„ ment & comme le firmament stable de l'Eglise. L'Eglise peut aussi
„ introduire de nouvelles céremonies & de nouvelles pratiques dans
„ l'administration des Sacremens & abolir les anciennes. De là vient
„ que quoique Jesus-Christ ait communié les Disciples après le soupé,
„ l'Eglise ne permet pas que l'on communie qu'à jeun, si ce n'est dans
„ une grande nécessité. Tout de même, quoique Jesus Christ ait insti-
„ tué le Sacrement ceint d'un linge & vêtu de son habit ordinaire, &
„ qu'il se soit servi du peu de paroles, l'Eglise néanmoins par réveren-
„ ce pour ce Sacrement, a donné des ornemens sacerdotaux aux Prê-
„ tres & a enrichi la solemnité de la Messe de la lecture des Prophetes
„ & des Apôtres, & de diverses prieres; car comme sous l'ancien Te-
„ stament, la simplicité du Tabernacle & les peaux teintes en rou-
„ ge (1) ont été suivies de la gloire du Temple; tout de même sous
„ le nouveau, après les premiers commencemens ou les rudimens

(1) *Rubricata pelles & rudia Tabernaculi sacra.*

1451. „ de l'Eglise primitive, le culte divin a pris insensiblement une nou-„ velle splendeur ; les céremonies des Sacremens ont été embellies, & „ la majesté du Sacerdoce s'est fait voir avec éclat. En troisiéme lieu, „ l'Eglise peut aussi changer & abroger les statuts & ordonnances des „ Peres, dans ce qui regarde les mœurs & les coutumes, selon les cir-„ constances des temps, des personnes & des lieux, comme on l'a „ déja dit. Quant au Sacrement, on ne peut en retrancher ce qui y „ est nécessaire ; mais ce qui n'y est pas de nécessité peut varier ou „ être aboli. Or dans l'Eucharistie, comme on l'a prouvé, l'usage des „ deux especes n'étant point nécessaire au peuple, on a pû raisonna-„ blement en retrancher une, parce que ce n'est pas changer le Sacre-„ ment, mais seulement en changer l'usage.

» Gal. Ce Sacrement est sous l'espéce du vin, qui peut le nier ? » Donc qui ôte l'espéce du Vin ôte le Sacrement.

» Æn. La conséquence n'est pas bonne. Il y a sept Sacremens, » quoique vous n'en receviez que cinq. Entre ceux-là l'Eucharistie » est le plus grand & le plus excellent. Or il demeure tout entier, » soit que l'on communie sous une espéce, soit que l'on commu-» nie sous deux. Et quand on partage le pain en mille petites por-» tions, & le vin en autant, Jesus-Christ seroit par tout là tout en-» tier, & en retranchant l'espéce du vin on ne retranche point le » Sacrement, parce qu'on le prend tout entier sous l'autre. La sain-» teté de l'Eglise Romaine est donc irréprochable dans son obser-» vance à l'égard de ce Sacrement. Si donc vous voulez recevoir » des consolations de l'Esprit, si vous aimez le repos, si vous cher-» chez la verité, si vous voulez gagner vos ames, écoutez le Siége » Apostolique, suivez ses traditions, honorez l'Eglise comme la » chaste épouse de Jesus-Christ, la colombe très-pure & très-blanche, » dont sort la branche de l'olivier, qui promet la paix aux hom-mes & menace de faire la guerre aux superbes.

» Après ce discours, un des principaux des Taborites s'approcha » de moi, & me dit avec beaucoup d'arrogance (1) : *Pourquoi nous » exaltez vous si fort le Siége Apostolique ? Nous sçavons fort bien que » le Pape & les Cardinaux sont esclaves de l'avarice, gens impatiens, » enflez, gonflez, abîmez dans l'intempérance & dans l'incontinence, » ministres de toutes sortes de crimes, Prêtres du Diable & des précur-» seurs de l'Antechrist, dont le Dieu est le ventre, & dont l'argent est » le Ciel.* Cet homme crevoit de graisse & avoit une large bedaine. » Je le regardai, & mettant tout doucement la main sur son ven-

(1) *Animo inflato.*

» tre,

» tre, je lui dis en souriant, *Je le vois bien, vous macerez fort votre* 1451.
» *corps par vos jeûnes.* Tout le monde se mit à rire & à se moquer
» de lui. Pour moi, comme je voyois bien que ces Prêtres-là m'é-
» toient plûtôt venus trouver pour disputer que pour s'instruire, je
» terminai là nos entretiens & mis fin à la dispute : car il me sem-
» bloit plus aisé d'appaiser à force de clameur les flots de la mer ir-
» ritée, que de reprimer par les discours la rage de ces gens-là. Il
» est inutile de présenter la lumiere à un aveugle, de parler à un
» sourd, & d'exiger de la sagesse d'une bête brute. Je leur parlai
» pourtant encore en ces termes : *Mes collégues ont dîné & sont*
» *prêts à partir. Il est tems que je me retire aussi. C'est assez disputer ;*
» *cependant, puisque, comme je le vois, vous ne m'en croyez pas, & que*
» *je n'ai pas été touché de vos raisons, il faut demeurer comme nous*
» *étions. Je m'y étois bien attendu ; mais j'ai crû devoir parler, de*
» *peur que mon silence n'autorisât vos opinions, & qu'on ne dît dans le*
» *monde que l'Evêque de Sienne a été chez les Taborites, sans rien dire*
» *contre leurs sentimens. Ou il croit qu'ils ont raison, ou il craint de ne*
» *pouvoir répondre à leurs argumens. Que si mes discours n'ont pro-*
» *duit sur vous aucun effet, ils ont au moins servi à faire voir à ceux*
» *qui sont ici présens, que je suis fort éloigné de vos opinions. Cependant*
» *vous y penserez, & peut-être prendrez-vous un meilleur parti.* Alors
» ils dirent : *S'il y avoit du temps, nous apporterions ici nos livres,*
» *& nous vous ferions voir que nous sommes disciples de Jesus-Christ*
» *& zélateurs de la loi de Dieu. Mais, Adieu. Adieu,* leur dis-je aussi,
» *Ni vous ni moi n'avons pas le loisir d'être plus long-tems ensemble.*
» C'est ainsi que je me séparai d'eux.

» De là j'allai avec le jeune de *Rosemberg* à *Sobieslavv* (1), puis
» dans l'Isle de Cuttemberg, d'où nous nous rendîmes chez le Sei-
» gneur de *Rosemberg* (2). Il me sembloit avoir été au delà des *Sau-*
» *romates*, & de la mer Glaciale, parmi les *Barbares*, les *Anthropo-*
» *phages*, les monstres de l'*Inde* & de la *Libye*. Non, il n'y a pas
» sous le ciel une race plus monstrueuse que les Taborites. Il y a
parmi les *Scythes* & les *Tapobranes* des gens monstrueux de corps ;
» mais l'ame des Taborites est monstrueuse & couverte de mille
» & mille taches. C'est le rendez-vous de toutes les hérésies que les
» plus méchans esprits ont semées depuis la naissance de l'Eglise. Il
» y a des *Nicolaïtes*, des *Ariens*, des *Manichéens*, des *Arminiens*, des

(1) Jolie ville dans le district de Bechin.

(2) Ville & double château bâtis sur la Moldave dans le district de Bechin. Elle apparte-noit autrefois aux Seigneurs de *Rosemberg*, dont on dit que la famille est éteinte.

1451. » *Nestoriens*, des *Berengariens*, des *Pauvres de Lyon.* On dit pourtant que les principaux sont de ces Vaudois ennemis capitaux du » seul Vicaire de Jesus-Christ & du Siége Apostolique. Comme ils » secouent le joug de toute autorité sous prétexte de la liberté, il ne » se peut qu'ils ne tombent dans toutes sortes d'erreurs. En sortant » d'avec eux, je croyois revenir du fond de l'enfer & être revenu » parmi les vivans (1) quand je fus à *Budvveis* chez *Ulric de Rosemberg*; car les habitans de cette ville ne sont point infectez d'hérésies, & *Ulric* est ennemi juré des hérétiques, & un vrai enfant de » l'Eglise (2). Il se signale le plus entre les Grands de Bohême, qui » défendent la foi catholique par leurs discours & par leurs armes, » & il merite bien d'être distingué par le Siege Apostolique. Je vous » (3) écris ceci en courant, par mon fidèle *Jean*, que vous connoissez, & qui part pour Rome, aimant mieux vous instruire en quelque sorte de ce qui m'est arrivé dans ce voyage, que de vous le » laisser ignorer tout-à fait. Dans cette dispute sur de hautes matieres, je me suis émancipé à sonder les sens mysterieux des saintes » Ecritures. Il me sera sans doute échapé des choses mal digerées » (*ineptiæ*) étant encore novice & apprenti dans ces sortes de combats. Mais je n'ai pas crû devoir laisser hurler les loups impunément, abandonner la verité, & manquer à l'Eglise. Bien convaincu » de mon incapacité, j'ai imploré avec confiance le secours d'enhaut, & je l'ai sensiblement éprouvé. Car les paroles me couloient » de source, & les pauvres Taborites en étoient assommez. Béni » soit le Dieu miséricordieux, qui ne rejette pas les vœux des pécheurs. Je le crois & j'en suis assûré. Ce n'est pas ma sainteté; c'est » ma foi qui m'a merité son secours, & qui m'a heureusement tiré » des raisonnemens captieux, & des sophismes des Taborites. Quoi » qu'il en soit, j'ai dit & écrit dans cette rencontre plusieurs choses » qui ne sont pas indignes d'attention (4). Il est vrai que la censure » seroit inutile, parce qu'on ne sçauroit révoquer ce qui s'est dit » alors. (*Semel emissum volat irrevocabile verbum*). Pour ce que j'écris à présent, on peut aisément le corriger avant que de le rendre » public; c'est pourquoi je vous prie, par votre ancienne & constante » amitié pour moi, d'appliquer la lime, de mettre la derniere main à

(1) *Nec me prius ad superos recepisse putavi.*

(2) On a vû que les *Rosemberg* avoient d'abord embrassé le Hussitisme, & que depuis ils l'abandonnérent.

(3) *Præstabilitati tuæ.*

(4) Ou qui ne méritent pas d'être blâmées, *minimè digna correptione*, ou peut-être qui ne seroient pas indignes d'être retouchées.

1451.

» cette piéce, & de ne lui pas laisser voir le jour sans qu'elle passe par » votre judicieuse critique. Je me recommande à votre souvenir & à » votre bienveillance. Nous irons vous trouver quand il plaira à » Dieu & à la destinée. Datté de *Neuhaus* (1), le 21. d'Août 1451.

Le Pape envoye *Capistran* en Allemagne, & pourquoi.

VIII. Ce fut cette même année que, par l'avis d'*Æneas Sylvius*, le Pape envoya en Allemagne & en Bohême *Jean de Capistran*, moine de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, Maître en Théologie, Docteur en Droit civil & canonique (2), & disciple du fameux *Bernardin* qu'on verra bientôt canoniser. Le dessein de cette mission étoit de convertir les pécheurs & de ramener les errans, sur tout en Bohême. *Capistran* s'étoit aguerri dans ce dernier genre d'escrime contre les *Fraticelles* ou *Bégards* en Italie. Mais ce n'étoit pas un Missionnaire ordinaire. Il avoit la qualité de Nonce Apostolique & d'Inquisiteur général de l'hérésie, dans la *Stirie*, la *Carinthie*, l'*Autriche*, &c. (a). Aussi fut-il reçû par tout, non seulement comme un Légat, mais comme un Envoyé du Ciel; & si l'on en croit l'Auteur marqué en marge, ce n'étoit pas sans raison, puisqu'il guérissoit les malades par le simple attouchement de ses habits. Cependant *Æneas Sylvius* ne parle de ces merveilleuses opérations que comme d'un bruit populaire, (*rumor est*). *Capistran*, au rapport du même Auteur, ne faisoit pas toucher aux malades ses propres habits, mais la *birette* de *Bernardin*, & leur montroit le sang qu'on disoit être sorti des narines de ce dernier avant sa mort. C'est grand dommage que les Auteurs ne nous ayent appris lequel des deux attouchemens avoit le plus de vertu. Il étoit toûjours suivi d'un prodigieux concours de peuple quand il arrivoit quelque part. Le Clergé alloit en procession au devant de lui, portant la banniere & les Reliques des Saints. Il traversa toute l'Allemagne, où tout le monde couroit à ses prédications, qu'il faisoit néanmoins en Latin, mais qu'un trucheman expliquoit. On dit même que les gens se convertissoient à entendre seulement le son de sa voix, & à voir ses gestes, tant ils étoient significatifs. Un Historien, pour rendre la chose plus touchante, a dit fort ingénument que le peuple étoit plus attentif au Prédicateur qu'il n'entendoit pas, qu'à son interpréte (b). Mais qui s'en étonnera? Il appuyoit sa prédication des miracles les plus éclatans. *Il rendoit*, dit Dlugos, *la vie aux morts, la vûë aux aveugles, la parole aux muets, il faisoit marcher les boiteux, & guérissoit les paralyti-*

(a) *Cochl.* ubi sup. L. X. p. 366. *Æn. Sylv.* Vit. Frid. III. p. m. 79. 80.

(b) *Spond.* 1451. n. IV.

(1) C'est une belle ville avec un château dans le Cercle de Bechin.

(2) *Czechorod* dit que *Capistran* avoit été Juge suprême de la Cour de Justice de *Ladislas* Roi de Naples. *Mars Morav.* p. 654.

1451.

ques (a). Il avoit alors 66. ans. On le représente comme un homme d'une complexion délicate, fort extenué, n'ayant que la peau & les os, & cependant actif, vigilant, & infatigable.

(a) L. XIII. p. 74.

Succès de ses Sermons.

IX. Comme la réduction des Bohêmiens faisoit son principal objet, après avoir fait quelque séjour à *Vienne*, il alla en *Moravie*, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avoit fait par tout. Il demeura environ deux mois à *Olmutz* capitale de cette Province, chez le Doyen (1) de la Cathédrale. Si l'on en croit les Historiens de Moravie, & *Capistran* lui-même, il y fit de grands progrès. Il venoit à ses Sermons une si prodigieuse affluence de peuple, que la plus grande Eglise ne la pouvant contenir, *Capistran* fut obligé de prêcher dans la place publique. Il avoit deux truchemans, l'un Bohêmien, l'autre Allemand. Ses Sermons tendoient principalement à persuader que la Communion sous les deux espéces n'étoit pas nécessaire au peuple, & que Jesus-Christ ne l'avoit pas commandée. Voici comment il s'en explique lui-même dans une Lettre à l'Université de Vienne. *Dès que je suis entré en Moravie, j'ai, selon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables hérésies des Bohêmiens. Je n'ai pû être détourné de la prédication, ni par menaces, ni par aucune autre crainte. J'ai parlé ouvertement en public, & j'ai refuté de toute ma force l'opinion de ceux qui disent que la Communion sous les deux espéces est nécessaire. Ce qui m'a si bien réüssi, que non seulement les Barons & les Gentilshommes, mais aussi les Prêtres, ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des Hussites, sans parler de la conversion de plusieurs sujets des Barons* (b). Un autre Historien Morave nomme entre les proselytes de *Capistran*, un Seigneur de grande autorité, nommé *Wenceslas de Boskovvicz*, qui renonça *Jean Hus*, avec deux mille de ses sujets (c). Au reste, à l'exemple de *Bernardin* son maître, *Capistran* déclamoit beaucoup contre les jeux de hazard, comme les dez & les cartes. On en apporta un jour un gros tas sur la place, où tout cela fut brûlé. Il ne laissa pourtant pas de trouver de la contradiction en Moravie. Le Capitaine général du Marquisat de Moravie, nommé *Jean de Zvvibourg* entr'autres lui écrivit en ces termes: *Frere* JEAN, *vos écrits, sous leur douceur apparente, cachent un venin d'aspic: ils ne tendent qu'à détourner les fidèles des veritez évangeliques. Vous pouvez compter à coup sûr, que je ne recevrai point votre fausse doctrine, & que j'aimerois mieux mourir que d'en approuver aucun article.* La réponse de *Capistran* est fort obscure. Autant que j'en puis

(b) *Czechor.* Mars Morav. ubi sup. p. 657.

(c) *Dubrav.* L. XXIX. p. 747.

(1) *Bohus de Zwose.* Il fut depuis Evêque d'*Olmutz.* *Jean Hez de Bruna* en étoit alors Evêque.

comprendre le sens, elle tendoit à reprocher au Capitaine, qu'il portoit ses sentimens au-delà de l'esprit du concordat, & qu'il n'en avoit pas bien pris le sens.

1451.

Inquiétude de *Rockizane* à l'égard des progrès de *Capistran*. Il l'invite à une conférence.

X. Cette espéce de révolution en Moravie ne donnoit pas peu d'inquiétude à *Rockizane*. Il craignoit, non sans fondement, que *Capistran* ne fît les mêmes progrès en Bohême; que la Communion du Calice ne fût abolie, & que l'Archevêché de Prague ne lui manquât. On dit même que, soit que les Grands de Bohême Hussites en fussent ébranlez, soit qu'ils voulussent piquer d'honneur *Rockizane*, ils le pressoient de proposer une conférence avec Capistran. *Ou vous le convaincrez*, disoient-ils, *& le réduirez au silence; en ce cas nous demeurerons des vôtres; ou vous succomberez, auquel cas nous rentrerons dans l'unité* (a). D'autres disent qu'il s'y porta lui-même, & même malgré *Podiebrad*, à qui les mouvemens de *Capistran* étoient suspects (b). Quoi qu'il en soit, ce dernier fut invité par *Rockizane* à une conférence qu'il accepta avec joie selon quelques-uns. D'autres prétendent qu'il s'en défendit sur ce qu'il n'étoit pas venu pour disputer, mais pour prêcher, & qu'il ne falloit pas mettre en compromis la Foi Catholique. Mais il s'agissoit de choisir un lieu de sûreté. *Capistran* qui ne se fioit pas aux Bohêmiens, eût bien voulu attirer *Rockizane* en Moravie; ce qui ne l'accommodoit pas trop, après ce qui s'y étoit passé. *Rockizane* lui donna pourtant le choix d'un endroit, ou en Moravie, ou en Bohême, comme cela paroît par cette Lettre.

[a] *Dlugos.* ubi sup. p. 74.

[b] *Theob.* Cap. XVIII.

LETTRE DE ROCKIZANE A CAPISTRAN.

Au Vénérable homme Frere Religieux, JEAN DE CAPISTRAN, *notre bien aimé en Jesus-Christ nous souhaitons toutes sortes de biens avec l'obéïssance à Jesus-Christ* (1).

Lettre de *Rockizane* à *Capistran*.

» XI. Nous apprenons fréquemment par le bruit commun, que » les fidèles persistent avec une sainte ferveur dans le dessein qu'ils » ont conçû par la grace du St. Esprit, & qu'ils combattent de tou» tes leurs forces avec une ardeur infatigable les ennemis de la dis» cipline de l'Eglise. Quoique je ne vous connoisse pas de visage, mon » cher Frere au Seigneur, je vous connois pourtant par réputation, » par vos œuvres, & par quelqu'un de vos Ecrits, & même, autant

(1) *Venerabili viro Fratri Religioso Joanni de Capistrano, sibi in Christo dilecto; cujusvis boni affectum, cum obsequio in Christo Jesu famulandi.*

1451.

» que j'en puis juger, je crois peut-être pénétrer votre intention ; car » je comprends, par ce que j'entends dire, que vous ne ſçauriez ſouffrir ſans horreur qu'on donne l'Euchariſtie au peuple ſous les deux » eſpéces, & que vous en détournez le monde par toutes les voies » imaginables. Je me ſuis trouvé au Concile de Baſle légitimement » aſſemblé par le St. Eſprit, & je me ſuis vû chargé pendant long-» tems de la défenſe de cette Communion, & je l'ai fait par l'auto-» rité de l'Ecriture, des Docteurs, des Canons, & par des argumens » de diverſe ſorte. Je ſuis encore enflammé du même zèle pour dé-» fendre cette verité. C'eſt pour cela, mon cher Frere en Chriſt, » que j'entrerai avec plaiſir en conférence avec vous là-deſſus, ſelon » la même méthode, afin qu'examinant les raiſons de part & d'au-» tre, on puiſſe mieux s'éclaircir de ce qui concerne cette verité & » le ſalut des peuples. Dans cette vûë, mon cher Frere, je vous offre » le choix de trois villes, ſçavoir ou de *Trebone* (1) en Moravie, » ou de *Breda* l'Allemande (2), ou de *Pellitz* (3). J'attends votre » réponſe pour le tems & pour le lieu de la conférence. Au reſte » vous n'avez aucun danger à craindre. Je vous ferai envoyer par » le Gouvernement des paſſeports qui vous mettront à couvert de « toute allarme. A Prague, le Samedi avant l'Exaltation de la Croix » 1451.

RE'PONSE DE CAPISTRAN A ROCKIZANE.

Au Vénérable Maître JEAN DE ROCKIZANE, *que je dois honorer comme mon Pere dans la vérité de la Foi. J. C.* (4).

Réponſe de Capiſtran à Rockizane.

» XII. Vénérable Maître, grace ſalutaire en J. C. & paix éter-» nelle au Seigneur, avec un cœur très ardent pour l'acquiſition de » la vie éternelle. J'ai reçû votre Lettre en préſence de deux Evê-» ques & de pluſieurs Grands, & en celle des hommes. Il ne ſe peut » rien de plus honnête que la maniere dont elle eſt conçûë (*Tuas ho-» neſtas litteras quales alii non dixerunt*). J'y vois avec un plaiſir ſin-» gulier la civilité & les bons ſentimens d'un perſonnage qui juſqu'a-» lors m'étoit inconnu. Pour en venir au ſujet de cette Lettre, vous » m'écrivez que vous avez ſouvent appris de la bouche du public que

(1) C'eſt apparemment *Trebitz* ou *Tritau*.
(2) Sur les frontieres de Moravie.
(3) C'eſt apparemment *Pelitz*.
(4) *Venerabili Magiſtro* Joanni de Rockizane *in fidei veritate tanquam Patri precolendo.* (Jeſus Chriſtus).

1451.

» les fidèles persistent avec une sainte ferveur dans le dessein qui leur » a été inspiré par la grace du Saint Esprit, & qu'ils combattent de » toutes leurs forces avec une ardeur infatigable contre les ennemis » de la discipline de l'Eglise. Mais j'avouë que je ne sçaurois com- » prendre ni ce que vous entendez par *les fidèles*, ni ce que vous en- » tendez par *les ennemis de la discipline de l'Eglise.* Si par ces ennemis » vous entendez nos Catholiques qui ne communient que sous une » espéce une fois l'an (*semel in anno*) selon la tradition ecclésiasti- » que, il faut que vous sçachiez que ce ne sont pas là les ennemis de » la discipline ecclésiastique. Ce sont au contraire les vrais Catholi- » ques. Si par les fidèles vous entendez ceux de votre parti, les Com- » munians sous les deux espéces, il est évident que c'est eux qui n'ob- » servent pas la discipline ecclésiastique. A moins que vous ne vou- » liez déchirer la robe de Jesus-Christ, à laquelle les Juifs eux mê- » mes qui le crucifiérent, ne voulurent pas toucher (a), car il n'y a » qu'une seule épouse de J. C. C'est la colombe sans tâche, qui est » la sainte mere Eglise Catholique. Il n'y a qu'un corps mystique » de Notre Seigneur J C. dont il est le chef mystique & invisible, & » qui s'est substitué *St. Pierre*, en lui disant, *Vous serez appellé Cephas* » *& le chef ministeriel (ministeriale)* & visible de toute l'Eglise mi- » litante. Il lui a donné pour résidence la ville capitale de l'univers. » Avant sa passion il lui dit, *Vous êtes Pierre.* Après sa Résurrection » il lui repeta l'ordre de paître ses brebis. Quelques années après » son ascension triomphante, il s'apparut à *Pierre* qui sortoit de Ro- » me, qui lui demanda, *Seigneur, où allez-vous*? Je vais à Rome, ré- » pondit le Seigneur, pour y être crucifié une seconde fois. *Pierre* » demeura à Rome & y fut crucifié (1) On parlera de cela une autre » fois.

(a) *Tunicam inconsutilem.*

» Quant à ce que vous dites de vos travaux au sacré Concile de » Basle, j'ai bien examiné & discuté cette affaire. J'ai vû, souvent » même depuis votre départ de Basle, le décret & la décision authen- » tique que le Concile devoit donner là dessus, & je ne doute pas » que vous ne l'ayez reçû & approuvé. Ainsi vous pouvez sçavoir » par là & par le décret du Concile de Constance, ce qui est nécessaire » à salut & essentiel à la verité dans cette matiere.

» A l'égard de la conférence dont vous me parlez, je l'accepte, » & même je la demande de tout mon cœur; je l'attends avec impa-

(1) On ne peut pas mieux prouver que *St. Pierre* est le Vicaire de J C. puisqu'il fut crucifié au lieu de lui. Je laisse au Lecteur à juger de la piéce par l'échantillon. Au reste *Æneas Sylvius* rapporte la même fable dans sa Lettre à *Carvajal.*

1451.

» tience. Pour ce qui regarde le lieu, le jour, la maniere, & les per- » sonnes qui se doivent trouver à cet acte; je vous supplie, comme » mon pere aimable & vénérable en Christ, de daigner m'envoyer » quelques-uns des vôtres avec qui je puisse convenir sur ces arti- » cles. J'ai fait un long chemin depuis Rome jusqu'à *Olmutz*, & je » ne voudrois pas avoir perdu mes peines & mes pas. Ainsi il faut » choisir un lieu commode, sûr, libre, à la bienséance des uns & des » autres, & où puissent se rendre tous ceux qui voudront assister à cet » acte, où il s'agit de manifester la verité & d'ouvrir la voie du salut. « Je vous suis au reste fort obligé, comme à mon vénérable pere, » selon la verité catholique, & sous l'humble obédience dûë au très- » saint Seigneur *Nicolas V.* & à la sainte Eglise Catholique Romai- » ne, de ce que vous m'offrez des sauf-conduits pour ma sûreté. Je » prie le Seigneur, &c. (1).

Fragment de la Réponse de *apistran* à celle qu'il avoit reçûë de *Rockizane*.

XIII. Cochlée, de qui on tient ces particularitez, dit que la répon-se de *Rockizane* se fit longtems attendre; il prétend même qu'il y avoit collusion entre *Podiebrad* & *Rockizane*, & que pendant que celui-ci pressoit *Capistran* de venir, l'autre y mettoit des obstacles; cependant on marque le tems & le lieu de la conférence, savoir à *Cremau*, ville sur la frontiere de Moravie appartenante à *Rosemberg* Seigneur Catholique, où par consequent *Capistran* pouvoit être en sûreté. Le tems marqué étoit le 28. d'Octobre, & le Juge de la controverse devoit être l'Ecriture Sainte. *Capistran* se rendit à *Cremau*, où il reçut la réponse de *Rockizane* & des Barons. Cette réponse ne paroît point; mais on trouve ce fragment de celle de Capistran : *J'ai attendu plusieurs jours votre réponse en Bohême; mais comme vous ne m'avez rien fait savoir, pour ne pas perdre tems je me suis rendu avec beaucoup de fatigue en Bohême, que je desirois de visiter depuis si longtems. Mon intention est, si le Seigneur le permet, d'éclairer & d'instruire ce peuple par la parole de Dieu, de ramener les errants, & de déraciner les vices par mes prédications. Quant à votre saufconduit, je ne m'y fie plus depuis que j'ai vû les lettres du Magnifique Seigneur* GEORGE *Gouverneur de Prague, au Magnifique Seigneur de* ROSES, *par lesquelles il lui défend de me recevoir. Que feroit-il donc s'il m'avoit entre ses mains? Je me persuade aisément que tout cela se conduit par vos intrigues.*

Apologie de *Capistran* sur ce qu'on l'accusoit d'avoir refusé la conférence.

XIV. Cette Lettre, selon *Cochlée*, fut un grand sujet de triomphe pour *Rockizane*. Il publia par tout que *Capistran* avoit refusé la conférence. On semoit par toute la Bohême des écrits où le Missionnaire étoit dechiré à belles dents. On le traitoit de Moine mélancholique, d'hypocrite,

(1) La Lettre est dattée de *Brutia*, peut être *Bruze*, le 20. Sept. 1451.

1451.

d'hypocrite, de séducteur du peuple, de perturbateur du repos public, d'ennemi du Concile de Bâle, du Concordat & de la Communion sous les deux especes (a). Ainsi il n'y eut point de conférence. *Capistran* séjourna pourtant quelque tems en plusieurs villes Catholiques, comme à *Pilsen*, à *Cadane* sur l'*Egre*, à *Brix* dans le District de *Zatec* & à *Egre*. C'est de ces Villes qu'il écrivit diverses Lettres pour faire son apologie. Il y en a une longue & piquante contre *Rockizane*, pleine de fanfaronades, une autre aux Barons, où il traite *Rockizane* en crocheteur, & enfin une assez honnête à *George de Podiebrad*, où il exhorte ce Seigneur à l'assister dans son caractere & son office d'Inquisiteur de l'hérésie, & de Commissaire apostolique, & à faire lire publiquement sa Lettre aux Barons. La réponse de *Podiebrad* ne fut nu ement favorable. En voici la teneur.

(a) *Cochl.* L. X. p. 371. 375.

Réponse de *George de Podiebrad* à *Capistran.*

GEORGE DE CUNSTAD DE PODIEBRAD, *Gouverneur & le Conseil de Bohême: Au Religieux homme* JEAN DE CAPISTRAN, *à present à Brix.* » Homme Religieux, nous avons reçû votre Lettre, » qui ressemble mieux à un Libelle qu'à une Lettre, & où l'on ne con» noît point le caractere d'un Religieux. Qu'il nous soit permis de « vous dire qu'elle est pleine de traits envenimez, & qu'elle sent tout » à fait le bateleur. Si vous prétendez parler ainsi en vertu de l'autori» té du Siége Apostolique dont vous vous vantez d'être revêtu, vous » vous éloignez fort de la sainteté & de la douceur qu'on doit atten» dre de ce Siége; car supposé que le Vénérable Maître *Jean de Rocki*» *zane* soit sorti en quelque chose des bornes de la modération, ce » que pourtant nous ne croyons & ne voyons pas, vous auriez pour» tant dû nous écrire avec plus de ménagement, & ne pas vous em» porter comme vous faites, puisque vous devez savoir que les paro» les dures excitent la fureur. Nos oreilles, ô Moine *Capistran*, ne re» tentissent que de vos discours tragiques, de vos clameurs & de vos » mugissemens contre nos fideles Docteurs. On ne sçauroit assez s'é» tonner que vous ayez eu l'audace de signer & de sceller de telles » Lettres (b).

(b) *Cochl.* ubi sup. p. 378.

Affaires étrangeres. *Italie, Espagne.*

Cession de *Felix V. Nicolas V.* publie trois Bulles à ce sujet.

XV. Rebroussons chemin pour voir ce qui se passa ailleurs depuis 1448. jusqu'à 1451. inclusivement. On a vû en 1448. tous les préparatifs de l'extinction du schisme. Il fut enfin tout à fait terminé en 1449. à la grande joie de toute l'Europe, par la cession volontaire de *Felix V.* qui merita par là les applaudissemens de tout le Public. *Nicolas V.* fut reconnu par tout. On en fit de grands feux de joie à Rome, où l'on n'entendit dans les ruës que *Vive Nicolas*, ce qui donna lieu à ce vers Latin.

1451.

Fulsit lux mundo ; cessit Felix Nicolao.

Aussi-tôt après la cession de *Felix V. Nicolas* publia trois Bulles à ce sujet. Dans la premiere il ratifie tout ce qui s'est passé, & rend compte au Public de cette négociation. Dans la seconde il rétablit en leur entier tous ceux qui avoient été excommuniez & destituez de leurs charges, dignitez & bénéfices par *Eugene IV.* à cause de leur adhésion à *Felix* & au Concile. Dans la troisiéme il déclare nulles toutes les procedures faites contre *Felix*, & contre le Concile de Bâle en particulier, voulant *que le tout soit effacé des Registres, ainsi que de par tout ailleurs, & qu'il n'en soit plus fait aucune mention* (a). Ce dernier fait est important par rapport aux Controversistes Ultramontains, qui ont prétendu que le Concile de Bâle avoit cessé d'être légitime depuis la déposition d'*Eugene IV.* & l'élection de *Felix V.* Cette prétention est absolument détruite par cette Bulle de *Nicolas*, mais encore plus fortement par l'élection que fit le Concile de ce dernier Pape suivant le concordat. Car si le Concile de Bâle n'eût pas été alors légitime, il s'ensuivroit de là que *Nicolas V.* & ses successeurs n'auroient pas été non plus Papes légitimes. Conformément au traité, le Pape reçût au nombre des Cardinaux deux de la création de *Felix V.* & rétablit ceux d'une autre création, qui avoient été déposez par *Eugene IV.*

(a) *Spond.* 1449. n IV. *Fleuri* ubi sup. T. XXII. p. 499.

Histoire du Cardinal d'*Arles.*

XVI. Entre ces derniers étoit *Loüis Aleman*, Cardinal d'*Arles*, Prélat d'assez grande distinction, sur tout dans ces derniers tems, pour mériter une digression. Il étoit du territoire de *Bugey* en *Bresse*, & non Bourguignon, comme quelques-uns l'écrivent. Après avoir passé par quelques charges ecclésiastiques, il fut Evêque de *Maguelone* (1), puis Archevêque d'*Arles*. *Martin V.* le fit Cardinal en 1426. & l'envoya Légat à *Boulogne*. Le Concile devant s'assembler en 1431. ce Pape y envoya le Cardinal d'*Arles* pour y être un des présidens en sa place. *Martin* étant mort, *Eugene IV.* le confirma dans cette présidence ; mais bientôt après ils se broüillerent terriblement, sur ce qu'*Eugene* voulut transferer le Concile de Bâle à Bologne. *Aleman*, comme on l'a vû, se mit à la tête des Peres du Concile pour s'opposer à cette translation. Il fut un des principaux promoteurs de l'élection de *Felix V.* & ce fut lui qui lui porta la tiare pontificale à *Ripaille*. *Eugene* ne pouvoit moins faire que de le déposer après cet éclat ; mais il ne se tint pas pour déposé, ne l'ayant été que par un Pape déposé lui-même. Cependant, comme il vit que la paix ne pouvoit être renduë à l'Eglise, que par l'abdication de *Felix*, il fut des premiers à l'y porter. A cette

(1) Cet Evêché fut transferé à Montpellier dans le XVI. siécle.

confideration & en vertu du Traité, *Nicolas* le rétablit dans fa dignité, & lui donna beaucoup de place dans fes bonnes graces, & l'envoya Légat dans la baffe Allemagne, au rapport du Continuateur de l'Abbé *Fleuri* (a). De retour il fe retira dans fon diocèfe & y mourut en 1450. en odeur de fainteté. L'Hiftoire en fait même un Saint à grands miracles. Je n'apprens pas qu'il ait été canonifé. Il fut béatifié en 1527. par *Clement VII.* Au refte *Æneas Sylvius*, dans fon hiftoire du Concile de Bâle où il étoit prefent, ne fçauroit fe laffer d'admirer la prudence & la fermeté de ce Prélat dans ce Concile. Il l'appelle l'*Hector* du Concile, & il ne balance point à attribuer à fa bonne conduite & à fon grand crédit, tout ce qui s'eft fait au Concile de Bâle, *parce que fans lui les Prélats n'auroient point perfeveré, & qu'aucune ombre de Princes n'auroit protegé l'Affemblée* (b). Depuis, *Æneas Sylvius* devenu Pape changea bien de langage.

(a) *ubi fupr.* p. 499.

(b) *De Concil. Bafil.* L. II. p. m. 95.

Hiftoire de *Jean de Ségovie.*

XVII. Nicolas confirma l'élection de trois Cardinaux (1) de *Felix*, defquels l'Hiftoire ne dit rien de mémorable. Les autres de la même création étoient morts ou avoient abdiqué volontairement. De ce nombre étoit *Jean de Segovie* Théologien Efpagnol, qui fit un beau rôle au Concile de Bâle dont il foûtint vigoureufement la fuperiorité contre les partifans d'*Eugene IV.* Il fut un des députez de ce Concile à la célebre diète de *Mayence* dont on a parlé, & l'un des Triumvirs qui choifirent les Electeurs du nouveau Pape, & il fut lui-même de ce nombre (c). On apprend de *Sponde* que *Jean de Segovie* avoit fait deux Livres du Concile de Bâle, dont *Auguftin Patricius* avoit fait les extraits qu'il a donné de ce Concile & de celui de Florence. Le même *Patricius* prétend que *Jean de Segovie* perfifta dans le fchifme (d). Mais il vaut mieux en croire *Æneas Sylvius* contemporain, qui dit que *Jean de Segovie* fe réunit à *Nicolas.* Quoi qu'il en foit, il quitta la dignité & le titre d'Evêque pour s'aller confiner dans un Monaftere fur une haute montagne (2). C'eft de là qu'il fit venir d'Efpagne des Sçavans dans l'Arabe, par le fecours defquels il fit une nouvelle traduction Latine de l'Alcoran, & le réfuta (3) au rapport d'*Æneas Sylvius*, qui lui a dedié fon Livre du Concile de Bâle.

(c) *Æn. Sylv.* De geftis Concil Bafil. p. m. 62. 63.

(d) Hift. Conc. Bafil. Cap. 143. in Act. Labb. T. XIII.

XVIII. A l'égard de *Felix V.* redevenu *Amedée* Duc de Savoye &

(1) *Jean de Artus* Archevêque de Tarentaife, *Louis de Varambon* Evêque de Maurienne, *Guillaume de l'Etang* Archidiacre de Metz. *Spond.* 1449. n. V.

(2) *Ségovie* eft fituée au pied de quelques hautes montagnes.

(3) Je ne trouve point *Jean de Ségovie* parmi les Ecrivains Eccléfiaftiques dans *Cave* ni dans *Dupin*, ni dans aucun des Bibliographes. J'ai entre les mains un Manufcrit tiré de la Bibliotheque de Leipfic contre la neutralité des Princes, lors du Concile de Bafle. Ce Difcours fut prononcé en 1439.

1451. Histoire de *Felix V.* après sa cession, & sa mort.

fait Cardinal de *Ste. Sabine*, il retourna dans sa retraite de *Ripaille*, où il passa le reste de ses jours dans un honnête & pieux loisir, *avec ses Chevaliers de l'Ordre militaire de St. Maurice, qui sans embrasser l'Ordre monastique, y vivoient avec beaucoup d'innocence & de regularité.* Ce sont les paroles du Continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Mr. l'Abbé Fleuri. *Il n'y a donc point de fondement*, ajoute cet habile Auteur, *dans ce que quelques Auteurs ont avancé qu'on y vivoit dans les délices & dans la bonne chere, & que c'est de là qu'est venu ce proverbe, faire ripailles, c'est à dire, se donner du bon tems* (a). *Amedée* ne survecut pas longtems à sa démission. Les Auteurs ne sont pas à la verité d'accord sur l'année de sa mort. Le plus grand nombre la met pourtant à 1450. (1). Il mourut, selon quelques-uns à *Geneve*, & son corps fut transporté à *Ripaille*. *Philippe de Bergame* avance, mais en l'air dans sa Chronique, qu'il se fit des miracles à son tombeau. *Æneas Sylvius* qui vivoit alors, bien loin d'avoir donné dans ce merveilleux, en a parlé assez séchement. *Reconcilié*, dit-il, *avec* Nicolas, *il quitta le nom de Pape, & ne retint que l'honneur du Cardinalat. Il mourut peu de tems après dans cette dignité, non sans la réputation d'un homme de bien. Trop heureux Prince s'il n'eut pas déshonoré sa vieillesse par des titres ecclesiastiques* (b). C'est ainsi qu'il en parle dans son *Europe*, ce qui marque qu'il a écrit cet ouvrage depuis son Histoire du Concile de Bâle, où il le comble de louanges par rapport au Pontificat.

(a) ubi supr. p. 500.

(b) *Europ.* C. XXXVIII. p. m. 311.

Nicolas V. publie un Jubilé. Ce qui s'y passa.

XIX. Nicolas V. publia cette année un Jubilé pour l'année suivante, selon la Constitution de *Clement VI.* qui en ordonne un tous les cinquante ans. Il croyoit engager par ces dévotions publiques, & par le leurre de ces Indulgences, les Etats d'Italie & d'ailleurs, à se reconcilier. Il se passa dans ce Jubilé des choses qui meritent qu'on en fasse le récit après *Æneas Sylvius.* » Il y vint, dit-il, une quantité » prodigieuse de peuple de toute la Chrétienté. Quoiqu'il y eût tous » les jours plus de quarante mille étrangers qui couroient les Eglises » & les places, gens de mœurs & de langues differentes, le Pape donna de si bons ordres, qu'on ne manqua de rien, & qu'il n'y eut point » de querelle à démêler. Il arriva pourtant un affreux malheur sur la » fin du Jubilé. Un jour sur le soir, que le peuple couroit en foule à » la Basilique de *St. Pierre* pour recevoir la bénédiction, le Pont *St. Ange* s'enfonça. Il y eut quantité de personnes noyées. D'autres » furent écrasées sous les pieds des chevaux & des mules. Il y périt » deux cens personnes. Le Pape fit soigneusement chercher leurs

(1) D'autres à 1451. & d'autres à 1452. Cette incertitude ne peut venir que des fautes dans les chiffres.

1451.

» corps, & leur fit faire des obséques solemnelles. Il fit de plus cons-
» truire dans cet endroit-là une Chapelle de marbre, où l'on fait
» tous les ans un service pour les ames de ces morts.

Triste avanture qui arriva à une Dame pendant ce Jubilé.

XX. *Æneas Sylvius* raconte ensuite une triste avanture qui arriva pendant ce Jubilé. Une Dame de qualité Allemande étoit allée à Rome pour gagner les pardons, avec quantité de Domestiques de l'un & de l'autre sexe. Etant dans le Veronois, elle fut rencontrée par des cavaliers de *Sigismond de Malatesta*, qui ne lui rendirent la liberté qu'après en avoir fait le jouet de leur brutalité. On prétend même que *Malatesta* épris de la beauté de cette Dame fut complice de ce crime infâme. Quelques-uns des gens de *Malatesta* furent arrêtez & emmenez à *Venise*, pour excuser, ou pour expier le crime de leur Maître; mais cette Dame aima mieux dissimuler cette injure, que de la poursuivre, pour éviter un éclat qui n'auroit pas tourné à sa gloire. D'abord le bruit courut que c'étoit la sœur de l'Empereur, ensuite que c'étoit la femme d'un Comte *Palatin*, abandonnée de son mari; puis que c'étoit une Duchesse de Saxe, & enfin il se trouva que c'étoit une Religieuse de qualité (a).

(a) *Æn. Sylv.* vita *Frid. III.* p. m. 76.

Grands Seigneurs qui se trouverent à ce Jubilé.

XXI. Il y eut à ce Jubilé un bon nombre de grands Seigneurs & de personnes de distinction. On y vit entr'autres *Jacques* électeur & archevêque de *Trêves*, qui dans cette conjoncture obtint du Pape la permission d'ériger une Université dans sa capitale, *Conrad* évêque de *Metz*, *Guillaume* comte de *Douglas* l'un des plus grands seigneurs d'*Ecosse*. Ce Comte en son absence fut accusé de plusieurs crimes, entr'autres d'avoir aspiré à la royauté. A son retour il fut executé. Cette mort causa en Ecosse des troubles où le Roi pensa succomber.

Caractére de *Frideric* Comte de *Cilley*.

XXII. *Frideric* Comte de *Cilley* (1) âgé de quatre vingt dix ans, se rendit aussi à Rome au Jubilé. Il faut donner son caractere d'après *Æneas Sylvius*. » Ce Comte, dit-il, étoit plongé dans la lu-
» xure. Etant devenu amoureux d'une concubine appellée *Veronique*,
» il tua de sa propre main sa femme de la Maison des Comtes de *Croa-*
» *tie*. *Herman* son pere fit noyer cette indigne maîtresse; mais après
» la mort du pere, le fils continuant ses débauches, enlevoit les fem-
» mes à leurs maris, entretenoit chez lui un serrail de filles, traitoit
» ses sujets en esclaves, & faisoit venir de toutes parts de faux-mon-
» noyeurs, des empoisonneurs, des devins, des nécromantiens.
» Quoiqu'il fût allé à Rome âgé de 90 ans pour obtenir des indul-
» gences, il n'en revint pas meilleur. On lui demanda à quoi lui
» avoit servi Rome, puisqu'il reprenoit son train. *Mon cordonnier*,

(1) Il étoit fils de *Herman* Comte de *Cilley*, pere de l'Impératrice *Barbe*.

1451. » dit-il, *eſt auſſi allé à Rome, & à ſon retour il s'eſt remis à faire des* » *bottes* (a).

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XXI.

Canoniſation de *Bernardin de Sienne.*

XXIII. Il ne faut pas omettre un acte ſolemnel de ce Jubilé. C'eſt la canoniſation de *Bernardin de Sienne*, de l'Ordre de *St François*, l'un des plus fameux prédicateurs de ce ſiecle-là, dont on a eu occaſion de parler plus d'une fois. *Jean de Capiſtran* qui avoit été un de ſes éleves, & comme lui Franciſcain, en fut le ſolliciteur. Il y avoit ſix ou ſept ans que *Bernardin* (1) étoit mort à *Aquila* dans l'*Abruzze*, en odeur de ſainteté. Il faut bien croire qu'il ſe fit des miracles à ſon tombeau. *Æneas Sylvius* dit qu'on l'affirmoit (*affirmatur*) & en effet ſans cela point de canoniſation. On ne doit pas douter non plus qu'il n'en ait fait pendant ſa vie. Il ſemble pourtant qu'*Æneas Sylvius*, de la maniere qu'il en parle, n'en voudroit pas être garant. *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'ait guéri des maladies & fait d'autres miracles au nom de Jeſus. Nous l'avons vû nous-même prêcher à Sienne dans la place publique, pendant ſoixante jours. Un jour de Dimanche qu'il s'étoit aſſemblé un grand peuple pour l'entendre, l'air qui étoit fort ſerain fut tout à coup chargé de nuages épais, qui menaçoient d'une groſſe pluie, & tout le monde fuyoit deja, lorſque le Prédicateur exhorta l'auditoire à demeurer & à ne rien craindre, les aſſurant qu'il ne pleuvroit point. L'auditoire demeure, & le Prêtre ſe met en prieres. Auſſi-tôt on vit l'orage ſe diſſiper; le Ciel reprit ſa premiere ſerenité, & le Prédicateur eut une audience fort paiſible. Quoique cela pût arriver fort naturellement, ou par hazard* (CASU), conclut Æneas Sylvius, *tout le monde l'attribua aux pierres du ſaint homme* (b). On peut voir le caractere de *Bernardin* dans l'hiſtoire du Concile de Conſtance (c), & quelques traits de l'hiſtoire qui le regardent. J'y ajoûterai ſeulement quelques particularitez. L'une, qu'il fut envoyé à *Jeruſalem*, en qualité de Commiſſaire de la Terre Sainte; l'autre, qu'il refuſa les Evêchez de *Sienne*, de *Ferrare* & d'*Urbin*, content d'être Vicaire Général des Freres de l'Obſervance dans toute l'Italie. La troiſiéme, qu'il eſt l'auteur de pluſieurs ouvrages qui ont vû le jour. On célébre ſa fête le 20 Mai.

(b) *Vit. Frid. III.* p. m. 78.
(c) L. VI. p. 262. Conſultez auſſi *Æn. Sylv.* Vit. *Frid.* ubi ſup. & le Continuateur de l'Abbé *Fleuri* T. XXII. p. 429. 430. & 514.

François Sforce eſt déclaré Duc de Milan.

XXIV. Les autres concurrens au Duché de *Milan* dont *François Sforce* s'étoit emparé, ſe prenant mollement à l'en chaſſer, l'affaire reſtoit à démêler entre les *Vénitiens* & lui; mais *Sforce* l'emporta. Milan ſe rendit, reduite à l'extrêmité par la famine, & lui donna les clefs après que le peuple eut maſſacré l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, parce qu'il ne fourniſſoit point les ſecours promis. *Sforce* déclaré Duc de Milan,

(1) Il nâquit en 1383. d'un gentilhomme qui le laiſſa orphelin en bas âge.

1451.

entra triomphant dans la ville, & après avoir soûtenu pendant quelque-temps la guerre contre les Vénitiens alliez avec les *Florentins* & le Roi d'*Arragon*, il fut généralement reconnu, à la reserve de l'Empereur & du Roi de *France*, qui conservoient leurs prétentions à ce Duché *(a)*.

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. L. *Spond.* 1449. n. VII.

Troubles en Espagne.

XXV. Il y avoit cette année des grands mouvemens en *Espagne*, par la guerre que se faisoient toujours les *Castillans* & les *Arragonnois*, à l'occasion du grand credit que *Dom Alvare* usurpoit en Castille. La ville de *Tolède* se soûleva sur quelque taxe assez mediocre qu'on vouloit lui imposer à la sollicitation d'*Alvare*, pour soûtenir la guerre. Cette ville menaça même *Jean II.* roi de Castille de mettre son fils *Henri* en sa place s'il ne chassoit *Alvare* & s'il ne supprimoit les impôts. Les habitans firent en effet entrer le jeune *Henri* dans la ville, sans pourtant lui en donner les clefs, ni le rendre maître de la citadelle. Ils en refuserent l'entrée au Roi qui avoit accouru d'Italie pour arrêter les mutins par sa présence. Il fut contraint de s'arrêter hors de la ville dans un endroit sur lequel on tira un coup de canon de la muraille voisine, en criant insolemment au Roi *que c'étoit les pommes qu'il devoit attendre des citoyens de Tolede*; mais *Henri* loin de fomenter la sédition l'appaisa & fit punir les coupables quand il fut reconcilié avec le Roi. Pendant cette fureur populaire, les citoyens de Tolede firent un Edit par lequel ils excluoient des charges publiques tous ceux qui seroient descendus de familles Juives, alleguant pour soûtenir leur édit, une *loi d'Alphonse le sage*. Le Doyen de Tolede s'opposa vainement à cet édit; il fut obligé de quitter pour ne pas s'exposer aux insultes de ces rebelles; mais quand il fut en lieu de sûreté, il fit voir par écrit l'injustice de cette loi, parce que les meilleures maisons de la Castille étoient descendues des Juifs & alliées avec eux. Il engagea même *Nicolas V.* à donner une Bulle pour la condamnation de cette loi *(1)*. Le Roi de *Navarre* (*Jean*) tenta vainement de soutenir les rebelles de Tolede. Ce Prince étoit occupé à prendre quelques places que les Anglois lui avoient enlevées dans la *Gascogne* (2).

Æneas Sylvius envoyé par l'Empereur au Roi

XXVI. Ce fut à peu près en ce même-temps qu'*Æneas Sylvius*, alors Evêque de *Trieste*, fut envoyé par *Frideric III.* à *Alphonse* Roi d'*Arragon* & de *Naples* pour demander en mariage pour cet Empereur

(1) On peut voir la Bulle dans *Mariana* L. 22. C. 8. *Bzov.* an. 1449. n. VI. *Spond.* eod. an. n. VII.

(2) *Mauleon* de *Soules* patrie de l'Annaliste *Henri des Sponde*, fut enlevé aux Anglois par le Comte de *Foix* contre le Roi d'*Arragon* son beau-pere, pour garder la fidelité qu'il devoit au Roi de France.

1451. d'*Arragon* pour demander en mariage pour ce Prince sa niéce *Eleonor*.

Eleonor sœur d'*Edouard* Roi de Portugal, & niéce d'*Alphonse*, princesse d'un grand esprit & d'une grande beauté. Le *Dauphin* qui étoit veuf alors l'avoit recherchée, & le Roi de *Portugal* regardoit comme un grand avantage de s'allier avec le sang de France. Mais *Eleonor* éblouïe de l'éclat de la couronne Impériale, ne balança pas à donner la préférence à *Frederic*, & le Roi de *Portugal* y consentit. Le rendez-vous pour convenir des clauses du contrat de mariage fut à *Naples*. Le Roi de Portugal & *Alphonse* s'y rendirent. *Frederic* y envoya *Æneas Sylvius* avec quelques Seigneurs & quelques Jurisconsultes pour conclure le mariage, & pour préparer les choses à son couronnement à Rome. Le Cardinal de *Morin* Légat du Pape s'y trouva avec les Ambassadeurs de *Venise*, de *Florence*, de *Milan* & de plusieurs autres Princes, aussi bien que le Duc de *Cleves* qui revenoit de *Jerusalem*, & une grande quantité de Princes & de Noblesse. Le mariage conclu (1), on convint que le Roi de Portugal feroit conduire sur la fin de l'année 1450. la Princesse dans quelque port d'Italie entre *Pise* & *Naples*, au choix de l'Empereur, où ses Ambassadeurs l'iroient recevoir.

L'Empereur veut aller se faire couronner à Rome.

XXVII. Après que tout fut arrêté, les Ambassadeurs de *Frederic* allerent trouver le Roi d'*Arragon* en particulier, pour lui communiquer le dessein que leur Maître avoit d'aller l'hyver prochain, se faire couronner à Rome, & d'y faire couronner *Eleonor*. Comme *Frederic* connoissoit les mœurs des Italiens, ses Ambassadeurs avoient ordre de lui demander conseil pour sa sûreté, & de lui proposer une entrevuë pour les affaires d'Italie. Le Roi leur conseilla de prendre leur route par l'Etat de *Venise*, par la Marche d'*Ancone*, & d'éviter la *Lombardie* où *François Sforce* gouvernoit en tyran, & lui devoit être fort suspect, aussi bien que la *Toscane*, parce que les Florentins étoient ennemis de l'Empire & alliez des *Sforces*. Il offrit dix milles chevaux pour l'escorter. A l'égard de l'entrevue, il indiqua en termes généraux qu'elle lui feroit plaisir, & qu'elle ne feroit pas difficile au sortir de Naples. Les Ambassadeurs de *Frederic* allerent à Rome communiquer au Pape tout ce qui s'étoit passé, & le dessein qu'avoit *Frederic* de s'y faire couronner cet hyver-là. Le Pape répondit qu'il verroit *Frederic* avec plaisir, que tout étoit prêt pour son couronnement, & il donna sur la route à peu près les mêmes conseils, sans dire ni bien ni mal du Milanois. Il ajouta que l'Empereur faisoit bien d'attendre l'hyver, parce que les grandes chaleurs étoient mortelles aux Allemans. Dès que les Ambassadeurs eurent apporté ces bonnes nouvelles à l'Empereur, il

(1) *Eleonor* devoit avoir pour dot soixante mille écus d'or.

disposa

disposa toutes choses pour son voyage. Il envoya des Ambassadeurs en Portugal pour épouser la Princesse en son nom, & renvoya encore *Æneas Sylvius*, afin de prendre des mesures particulieres pour sa sûreté, & donner avis qu'il se rendroit en Italie. Mais les troubles qui arriverent en Autriche ne lui permirent d'y aller qu'en 1452. comme on le verra dans son temps. 1451.

XXVIII. La guerre recommença cette année entre ces deux Royaumes, au grand préjudice des Anglois. Ils avoient déja perdu deux batailles contre les Ecossois, & il y avoit beaucoup de troubles intestins en Angleterre. Le Duc de Bretagne irrité de ce que l'Anglois ne lui rendoit pas *Fougéres* ville de ce Duché, qu'un Capitaine Anglois lui avoit enlevée pendant la trêve, fit une ligue offensive & défensive avec *Charles VII.* qui avoit déja dans ses interêts les Rois d'Ecosse & de Castille. Dans cette situation il ne fut pas mal aisé au Roi de France de regagner son terrein. Il reprit plusieurs villes en *Guienne* & en d'autres Provinces, & reconquit toute la *Normandie*. Je rapporterai ici la description que fait le *P. Daniel* (a) de l'entrée de *Charles VII.* dans *Rouen* (1). » Ce Prince y fit son entrée le 10. de Novembre. Elle » égala en magnificence celle qu'il avoit déja faite dans *Paris* douze » ans auparavant. Il étoit monté sur un beau coursier couvert d'un » caparaçon de velours bleu, semé de fleur de lys en broderie d'or, » qui trainoit jusqu'à terre. Il étoit armé de toutes pieces, excepté qu'au » lieu de casque, il avoit un chapeau de castor doublé de velours » rouge & surmonté d'une houpe de fil d'or ». Je remarque cette circonstance, parce que c'est dans cette entrée, ou du moins sous ce regne, qu'on commença à voir en France l'usage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduisit depuis peu à peu à la place des chaperons, desquels on s'étoit servi de tout temps. Les deux années suivantes ne furent qu'une suite de pertes pour les Anglois, & de conquêtes pour les François.

France & Angleterre. La guerre recommence entre l'Angleterre & la France. Entrée de *Charles VII.* à Rouen.

(a) Tom. IV. p. 188.

XXIX. Il mourut en 1450. deux Ducs de Bretagne. Le premier étoit *Gilles* fils de *François I.* Duc regnant. Ce Prince fit une fin très-malheureuse. Son frere l'avoit fait mettre en prison à cause de ses liaisons avec les Anglois. On avoit résolu de l'y faire périr de faim; mais une pauvre femme l'entendant crier famine, le soutint pendant six semaines, en lui portant chaque jour un morceau de son pain noir. Enfin ses ennemis impatiens de le voir vivre trop long temps à leur gré, l'étoufferent dans la prison. Le Pere *Lobineau* doute que

Fin malheureuse de *Gilles* fils du Duc de Bretagne.

(1) On peut voir cette description plus en détail, en très beaux termes, dans la Continuation de l'Histoire Ecclesf. de Mr. l'Abbé *Fleuri*. T. XXII. p. 509.

1451. *François* eût connoissance de cette inhumanité. *Gilles* avant que de mourir se confessa à un Cordelier, qu'il pria de citer de sa part *François* son frere à comparoître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu. Cet avis donné au Duc par le Cordelier fit une telle impression sur son esprit, qu'il en tomba malade, & mourut environ trois mois après. *Pierre II.* son frere lui succeda. *Ce Duc*, dit le Pere Lobineau, *n'attendit pas la cérémonie, pour faire une Loi contre ceux qui après avoir obtenu des Bulles de Rome, les faisoient fulminer & executer, sans les avoir fait voir auparavant au Conseil* (a).

(a) *Histoire de Bret.* L. XVIII. p. 643. 647.

Tentatives inutiles du Pape pour pacifier la France & l'Angleterre.

XXX. Le Pape fit en 1451. quelques tentatives inutiles pour pacifier la France & l'Angleterre. Dans cette vue, il envoya le Cardinal d'*Estouteville* en France, & l'Archevêque de *Ravenne* en Angleterre. Le premier trouva le Roi de France bien disposé à la paix, pour tourner ses armes contre les ennemis du nom Chrétien. Il n'en fut pas de même de *Henri VI.* Ce Prince répondit fierement qu'il ne vouloit point entendre parler de paix, qu'il n'eût recouvré en France ce qu'on lui avoit enlevé. Ainsi *Charles VII.* poursuivit ses progrès en *Guienne*, par la valeur du Comte de *Dunois* qui la reconquit, & l'Angleterre fut en proie à des troubles intestins, par l'ambition du Duc d'*Yorck* qui aspiroit à la royauté.

Allemagne. Guerre entre *Albert* Margrave de Brandebourg & les Nurembergois. Eloge de ce Prince.

XXXI. Il y eut pendant ces années une longue & cruelle guerre en Allemagne, entre *Albert* Margrave de Brandebourg fils de l'Electeur *Frideric I.* & les *Nurembergois*, sur quelques droits contestez de part & d'autre. Ce dernier avoit vendu à ceux-ci le droit de Burgraviat de Nuremberg, ce qui donna lieu à de frequentes brouilleries, & apparemment à celle que l'Histoire place à 1449. *Albert* avoit dans ses interêts une grande partie des Princes & des Prélats d'Allemagne; & les *Nurembergois* avoient les villes de *Souabe*, qui remportérent de grands avantages sur *Ulric* Comte de *Wirtemberg* leur voisin, & allié d'*Albert*. De neuf batailles qui se livrérent, *Albert* sortit victorieux de huit; mais il eut du dessous dans la neuviéme. La paix se fit en 1450. par l'entremise de l'Empereur & du Pape à l'avantage d'*Albert* (b). Il ne faut pas omettre le magnifique éloge qu'*Æneas Sylvius* contemporain, & peut-être spectateur, a fait de ce grand Prince. » *Albert*, dit-il, avoit été élevé dans les armes dès son en- » fance : il se trouva à un plus grand nombre de combats qu'aucun » Capitaine de son temps. Il fit la guerre en *Pologne*, en *Silésie*, en » *Prusse*. Il battit les ennemis en *Bohême* (1). L'Allemagne n'a pas un » coin où il n'ait parû les armes à la main. Il a commandé des ar-

(b) *Struv.* ubi sup. Differt. XXX. §. XIX. p. 1041.

[1] C'est ce que je n'ai pas encore trouvé, mais j'ai bien trouvé qu'il y fut battu.

1451.

» mées innombrables, fait mordre la poussiere aux plus fiers enne-
» mis, & pris les places les plus fortes. Il étoit toujours le premier au
» combat, & en sortoit le dernier avec la victoire. Dans les sieges, il
» étoit souvent le premier à escalader. Plusieurs fois appellé en duel,
» il n'en refusa jamais aucun, & il en est toujours sorti victorieux.
» Dans les jeux ou courses militaires (1), où l'on s'abbat à coup de
» lances, il est le seul qui ne soit jamais tombé, & il jettoit toujours
» par terre son antagoniste. Il remporta toujours la victoire dans les
» tournois. On l'a vu jusqu'à dix-sept fois tout nud, (comme c'est l'u-
» sage de cette espece de duel en Allemagne) & n'ayant que son bou-
» clier & son casque, courir contre les autres champions & les jetter
» par terre, sans recevoir aucune blessure. On a vu briller en lui les
» qualitez du Soldat & du Général. C'est ce qui l'a fait appeller l'*A-*
» *chille* d'Allemagne. En un mot, non seulement sa noble extraction,
» mais sa beauté, sa force, sa stature, & son éloquence admirable, en
» ont fait un homme tout divin (a)». Un Annaliste François a enche-
ri sur cet éloge. *C'est, à mon avis*, dit-il, *une très grande injustice de se contenter d'appeller ce Prince l'*Achille d'Allemagne, *si ce qu'*Æneas Sylvius *a dit de lui, & que d'autres confirment, est véritable. Il a de beaucoup surpassé* Achille, *dont la fable même ne dit rien d'approchant, si ce n'est qu'il n'eût pas à combattre un* Hector (b). Ce Prince se trouva en 1471. à cette fameuse Diéte de *Ratisbonne* où l'on délibera inutilement sur la guerre contre les Turcs. Il est representé par un bel esprit d'Italie comme un Prince vif, alerte, fin, éloquent, non seulement comme l'*Achille*, mais aussi comme le Renard d'Allemagne. Il parut là tout couvert de cicatrices aux pieds, aux mains, au visage, au cou (c).

(a) *Æn. Sylv.* Europ. Cap. XL. p. m. 305.

(b) *Spond.* ann. 1449. n. XV.

(c) *Campan.* Epist. L. VI. apud *Spond.* ubi sup.

Quelques faits touchant l'Archevêque de Mayence.

Nicolas Cusa envoyé Légat en Allemagne.

XXXII. Il ne se passa rien de fort considérable en 1451. L'Archevêque de *Mayence*, comme on l'a vû, s'étoit joint à *Albert* de *Brandebourg* contre *Nuremberg*. Quand la paix fut faite, ce Prélat donna ses soins à pacifier les troubles intestins dans son voisinage. Il s'accommoda avec les Chevaliers de l'Ordre Theutonique de son diocése, qui refusoient de payer certains impôts qu'il vouloit lever sur eux. Il reçut en grace ceux de *Francfort*, qui avoient attiré son indignation. J'ignore pour quel sujet. Ce qu'il fit de plus considérable en 1451. fut la convocation d'un Synode Povincial pour regler les mœurs des Ecclesiastiques, & établir une bonne discipline à la maniere de ce temps & de cette communion là. En ce même-temps, à l'occasion de la mort d'*Amurat* & de l'élevation de *Mahomet II.* dont

[1] Carrousels, Joutes, Tournois.

1451. on parlera dans la ſuite, le pape *Nicolas* envoia en Allemagne le célebre *Nicolas de Cuſa*, qu'il avoit fait Cardinal en 1448. J'exprimerai le ſujet & le ſuccès de ſa légation dans les termes du Continuateur de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de l'Abbé *Fleury*. *Il envoya le Cardinal de* Cuſa, *afin d'y rétablir la diſcipline monaſtique, d'y ménager une paix ſolide entre les Princes, de publier les indulgences du Jubilé & d'exhorter les fideles à ſecourir de leurs aumônes ceux que le Turc menaçoit. Il y eut des quêtes abondantes en ce pays-là. Le Légat y fit une reforme à l'occaſion des proceſſions du ſaint Sacrement, qu'on y faiſoit tous les Jeudis, ordonnant qu'elles ſeroient ſupprimées, & qu'on ſe contenteroit des deux proceſſions qu'on faiſoit le jour de la Fête-Dieu, & le jour de l'octave, afin qu'en rendant ces devotions plus rares, on y aſſiſtât avec plus de piété & plus de religion. On reprocha au Pape que l'argent provenu des quêtes étoit plutôt employé contre le Milanois & Alphonſe Roi de Naples, que contre les Turcs, ce qui refroidit la charité des fideles.* L'Auteur de la *Pourpre ſavante* nous apprend que *Cuſa*, pendant cette légation, s'employa à reconcilier l'Archevêque de *Cologne* & le Duc de *Cléves*, qui étoient en guerre. Il reparoîtra l'année prochaine.

Pologne. Nicolas V. fait quelques promotions d'Eccléſiaſtiques en Pologne. Diéte dans ce Royaume.

XXXIII. Le Pape *Nicolas V.* fit en 1449. quelques promotions d'Eccleſiaſtiques en Pologne. Il confirma *Wladiſlas Oporouski* dans l'Archevêché de *Gneſne*, qui lui avoit été conferé par le Roi. Il envoya cette année le chapeau de Cardinal à *Sbincko (Sbigneus) de Oleſchnicza* Evêque de Cracovie, par *Jean Dlugoſs* chanoine de Cracovie ſon ſecretaire, & auteur de l'hiſtoire de Pologne qu'on a ſouvent citée dans cet ouvrage. Ce Prélat a déja parû plus d'une fois avec diſtinction. Il avoit été déſigné Cardinal par *Eugene IV.* & même confirmé par *Nicolas*; mais il n'avoit pas encore reçu le chapeau, comme le dit *Nicolas* dans ſa Bulle dattée du premier d'Août 1449. Le Roi de Pologne tint cette année une Diéte à *Pyotrcow*. Le Cardinal s'y trouva avec les ornemens de ſa nouvelle dignité & une nombreuſe eſcorte; mais ce ne fut pas ſans beaucoup exciter l'envie des autres Prélats & des Grands de la haute Pologne. L'Archevêque qui craignoit, non ſans fondement, que *Sbincko* ne prît le rang au-deſſus de lui, ſe retira avec quelques Prélats & quelques Palatins de la haute Pologne. On ne laiſſa pas de tenir la Diéte ſans eux. Irritez du crédit du Cardinal, & de ce qu'en leur abſence on avoit traité des affaires du Royaume, ils demanderent une aſſemblée particuliere. Le Roi la leur accorda chez l'Archevêque. Les Barons de la petite Pologne, partiſans de l'Evêque de Cracovie, furent exclus de cette aſſemblée. Là l'Archevêque &

les grands de la hautePologne se plaignirent amérement du tort & de l'affront qui leur étoit fait par la nouvelle dignité de *Sbincko*. Mais le Roi ayant répondu qu'il n'étoit pas en son pouvoir de revoquer ce que le Pape avoit fait, cette assemblée particuliere n'eut point d'effet. La diète se tenoit toujours. Ceux du parti Cracovite s'y plaignirent d'avoir été exclus de l'assemblée particuliere, & prirent hautement le parti du Cardinal. Cette affaire pensa brouiller les deux Pologues. Le Roi, pour l'accommoder autant qu'il se pouvoit, déclara que si l'Archevêque se croyoit lesé par la prééminence du Cardinal, il pourroit s'absenter du Conseil du Roi quand ce dernier y seroit, & que pour l'avenir on obtiendroit de la Cour de Rome qu'on ne feroit plus de Cardinal de Pologne.

1451.

On a laissé *Capistran* en Bohême. Le Roi de Pologne & le Cardinal lui écrivirent en 1451. une Lettre aussi pleine de respect que d'affection, pour l'attirer en Pologne, où on le verra en effet en 1453.

Hongrie, Autriche, Turquie.

Occasion des troubles de Hongrie & d'Autriche.

XXXIV. On a vû sur 1450. que les troubles de Hongrie & d'Autriche avoient empêché *Frideric* de faire son voyage d'Italie, aussitôt qu'il se l'étoit proposé. Ces troubles arriverent à cette occasion. L'Histoire parle d'*Albert* Duc d'Autriche, comme d'un grand Prince, mais si libéral & si prodigue, qu'il se dépoüilloit pour enrichir ses favoris. Se trouvant à l'étroit, il se proposa de vendre un château qu'il avoit près de la ville de *Neustadt* en *Hongrie*. Il y avoit alors en *Autriche* un Gentilhomme de *Baviere* nommé *Ulric Eizinger*, fort puissant & fort accrédité dans le païs, quoiqu'il y fût venu pauvre. Il avoit si bien gagné les bonnes graces de l'Empereur *Albert* prédecesseur de *Frideric*, qu'il avoit tout pouvoir dans le Civil, dans le Militaire & dans les Finances. Il se présenta donc pour acheter le château en question. Pendant les contestations qui survinrent sur la conclusion du marché, *Frideric* pria instamment *Albert* de lui donner la préference, parce que ce château étoit fort à sa bienséance. Comme *Albert* étoit déja engagé de parole, il ne voulut rien promettre sans l'agrément d'*Eizinger*, qui étoit presque maître du païs, par les grandes possessions qu'il y avoit acquises. On lui envoya des députez du Conseil des deux Princes, pour le prier de céder ses prétentions à l'Empereur. Les députez rapporterent qu'il cédoit de bonne grace. La vente se fait argent comptant, & le château est livré. A cette nouvelle *Eizinger* jette feu & flammes, & se plaint d'avoir été trompé, & qu'il avoit déja emprunté de l'argent à interêt & engagé des terres pour payer. On lui répond qu'il a consenti à la ven-

1451. te, & on en produit les témoins. *Eizinger* leur en donne le démenti. Comme les témoins étoient des gentils-hommes, il sembloit que (selon la coutume du pays) l'affaire ne pût se terminer que par un duel, mais les uns ni les autres ne se trouverent pas d'humeur à passer par ce genre d'épreuve. L'Empereur & son frere en voulurent remettre la décision aux Barons. *Eizinger* refusa la voie de la Justice, sous prétexte que c'étoit une chose odieuse & périlleuse qu'un sujet plaidât contre ses Maîtres. Il vouloit donc absolument qu'on lui fît droit, en le mettant en possession du château, quoique le marché ne fût pas fait (a). En tout autre tems cette affaire n'eût été qu'une bagatelle; mais *Frideric*, près de partir pour l'Italie, avoit tout à craindre des *Hongrois* mécontens, de ce qu'il leur refusoit toujours *Ladislas*, sur tout n'ignorant pas qu'il vouloit le mener à Rome avec lui. L'affaire demeurée en suspens, *Frideric* ne pensa qu'à son voyage. Il fit fortifier & munir les villes d'Autriche, & établit des Gouverneurs dans la Province; mais pendant qu'il étoit en chemin, les brouilleries d'Autriche recommencerent plus violemment que jamais. *Eizinger* ne respirant que la vengeance au sujet du Château qu'il prétendoit lui avoir été injustement enlevé par l'Empereur, porta les Grands d'Autriche à s'assembler, sous prétexte de demander *Ladislas*. Dans cette espece de Diéte qui se tint à *Meilperg*, sur les frontieres de l'Autriche & de la Moravie, on appella les Nobles du voisinage qu'on sçavoit mal intentionnez pour *Frideric*. Là *Eizinger* harangua cette Noblesse pour la porter à secouer le joug de l'Empereur & à prendre le gouvernement de la Province. On résolut pourtant de lui envoyer une ambassade pour lui donner avis de cette résolution. Surpris & indigné de cette entreprise, il répondit que, ne s'étant faite que par quelques conjurez, & non par une déliberation publique, ils devoient se tenir en repos & obéir au Gouvernement qu'il avoit laissé en Autriche, promettant de regler toutes choses à la satisfaction commune, après son retour d'Italie. Plusieurs du Conseil de l'Empereur étoient d'avis qu'il retournât à *Vienne* pour éteindre cet incendie; mais il ne voulut pas rebrousser chemin.

(a) *Æn. Sylv. Vita Frid. III.* p. 84. 85.

Cependant les conjurez poursuivirent leur pointe. Comme il leur importoit beaucoup de gagner la ville de Vienne capitale de l'Autriche, ils presserent fort les habitans de se joindre à eux. Ils disoient pour leurs raisons, que *Frederic* étoit déja en *Stirie*, & que malgré eux il emmenoit avez lui *Ladislas* en Italie; qu'il avoit établi des Gouverneurs sans le consentement de la Province; qu'il n'y avoit admis que les Barons, au mépris des villes, de la petite Noblesse, & des Pré-

lats. Mais ceux de Vienne, bien loin d'écouter cette propoſition, donnerent avis à l'Empereur de tout ce qui ſe paſſoit. Là deſſus ce Prince envoya des ordres en Autriche & à Vienne, d'empêcher toutes ſortes d'aſſemblées, & de réſiſter vigoureuſement à *Eizinger*. Il écrivit en même tems à *Eizinger* & à ſes complices des Lettres fort menaçantes. Cependant *Eizinger* fit tous ſes efforts pour gagner le peuple, & il y réuſſit malgré les oppoſitions des Grands. *Eizinger* fit donc une aſſemblée à Vienne, où ſe trouverent les Prélats, les Gentils-hommes, les Députez des Villes, mais peu de Barons. Une grande partie d'entr'eux avoit ſuivi l'Empereur. L'autre attendoit l'événement. Alors *Eizinger* triomphant de cet heureux ſuccès, harangua l'aſſemblée, prenant par la main *Elizabeth* ſœur de *Ladiſlas*, Princeſſe en âge nubile, qu'on avoit laiſſée à Vienne, ſans doute pour émouvoir l'auditoire à la vue de cette Princeſſe. Les chefs de ſa harangue étoient : Qu'il y avoit onze ans qu'ils gémiſſoient ſous la tyrannie de *Frederic* ; Qu'il retenoit leur Prince captif ; Qu'il avoit donné pour Gouverneurs à la Province des gens violens & affamez, qui les conſumoient ; Qu'il augmentoit tous les jours les impôts, & qu'il ſe faiſoit apporter tout l'argent de l'Autriche. *Regardez*, leur diſoit-il, *cette jeune Princeſſe déja en âge d'être mariée : Comment la tient-il ? Il n'y a point de bourgeoiſe de cette ville qui voulût aller vêtue comme elle eſt, ſes habits & ſes ſouliez déchirez. A peine lui donne-t-on de quoi vivre. Il traite tout de même ſon pupille, pendant qu'il s'enrichit à nos dépens, qu'il achéte tous les jours des diamants & des pierreries, & qu'il bâtit de nouvelles Egliſes & de ſuperbes Palais.* De tous ces griefs & de pluſieurs autres, il concluoit qu'il n'y avoit point à balancer à ſecouer le joug, faiſant eſperer du ſecours de *Louis Duc de Baviere* d'*Albert de Brandebourg* & des Comtes de *Cilley*. Pendant tout ce diſcours la jeune Princeſſe ſœur de *Ladiſlas* excitoit la compaſſion de tous par des torrens de larmes. D'autre côté, ceux qui croyoient avoir des ſujets de plainte contre l'Empereur, n'épargnerent ni ſa perſonne ni ſon gouvernement. Tout le monde applaudit au diſcours d'*Eizinger*, & il fut réſolu d'une commune voix de chaſſer *Frederic* de l'Autriche, & d'y appeller *Ladiſlas*. En attendant on choiſit de tous les Etats douze perſonnes pour adminiſtrer les affaires, & *Eizinger* étoit à leur tête. C'eſt ce que l'aſſemblée fit auſſi-tôt ſçavoir à *Frideric*, par une Lettre où ils le prient de renvoyer *Ladiſlas*, comme le Souverain de l'Autriche, & de ne pas les réduire à employer les derniers remedes par ſes refus. *Frideric* répondit que l'Aſſemblée de Vienne n'étoit qu'un conventicule de ſéditieux, ſans le conſentement du Prince & en l'abſence des princi-

1451. paux Seigneurs; Qu'il n'avoit point manqué à sa parole; Que le tems de la tutelle n'étoit pas expiré, & qu'ils devoient rentrer dans leur devoir.

Nouvelle ambassade de Hongrie pour redemander *Ladislas* à l'Empereur.

XXXV. Cependant l'Empereur apprenant que les Comtes de *Cilley* se vouloient joindre aux rebelles, tâcha de se reconcilier avec eux, mais inutilement, soit que ces Comtes favorisassent *Ladislas*, soit qu'ils aspirassent à la domination de l'Autriche. Ils eurent pourtant une conférence avec *Albert* Duc d'Autriche, frere de l'Empereur, où ils promirent de lui être fideles; mais ils ne tinrent pas parole. Comme il venoit tous les jours de fâcheuses nouvelles des mouvemens d'Autriche, on conseilloit à l'Empereur d'y retourner incessamment, s'il ne vouloit pas perdre cette Province. D'autre côté le Pape envoya une ambassade à ce Prince pour l'engager à differer son couronnement jusqu'à l'été. Dans ce même tems, pour surcroit d'embarras, il vint à l'Empereur des ambassadeurs de Hongrie pour redemander *Ladislas*, de leur part & de celle des Bohêmiens & des Autrichiens, ausquels se joignirent les députez des Comtes de *Cilley*. Mais comme les Hongrois avoient promis de garder la trêve jusqu'au retour de l'Empereur, il résolut de continuer son voyage, malgré l'avis de son Conseil, sur tout depuis qu'*Æneas Sylvius* avoit gagné le Pape, comme on l'a vû.

Mort d'*Amurat*.

XXXVI. On a vû les années précédentes le Grand *Scanderberg* revendiquer son Royaume d'*Albanie* sur le Sultan *Amurat*, qui l'avoit enlevé à *Castriot* son pere. Le Sultan, pour recouvrer ce Royaume, avoit fait plusieurs tentatives si malheureuses, que de dépit, il s'étoit retiré chez des Religieux Turcs dans l'Asie Mineure. Cependant en 1451. à la sollicitation de ses Janissaires, il se mit à la tête d'une grosse armée pour aller assiéger la ville de *Croye* capitale de l'Albanie. Mais au lieu d'y rencontrer la victoire, comme il s'y attendoit, il y rencontra la mort & la défaite de son armée. Les Historiens varient sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut d'apoplexie, d'autres, pour s'être enyvré de vin contre la défense de son Prophête.

Son fils *Mahomet II.* lui succede. Portrait de ce Prince.

XXXVII. Après la mort d'*Amurat*, dont le regne avoit été employé presque tout entier à faire la guerre aux Chrétiens, ceux-ci se flattoient de respirer sous *Mahomet II.* son fils, qui lui succeda à l'âge d'environ 21. ans. Mais l'évenement montrera que ce Prince fut le plus terrible fleau que Dieu pût envoyer pour châtier la chrétienté. Je le peindrai ici d'après l'Abbé *de Vertot*. » C'étoit un jeune Prince, » que la nature & la fortune jointes à une haute valeur, rendirent la » terreur du monde entier; son ambition étoit plus grande que sa

» naissance

1451.

» naissance & son empire ; il possedoit tous les talens superieurs, des
» vuës immenses, le génie admirable pour distribuer dans les tems l'e-
» xecution de ses projets, toujours attentif, toujours present aux éve-
« nemens, & ne perdant jamais de vuë les dispositions & les forces
» de ses ennemis ; insatiable de gloire & de plaisirs, & noirci même de
» ces sales voluptez que la nature ne souffre qu'avec horreur ; sans foi,
» sans humanité, sans religion, il ne faisoit pas plus de cas de l'Al-
» coran que de l'Evangile ; & selon ces principes, il n'y avoit que
» deux Divinitez qui meritassent le culte des hommes, la Fortune &
» la valeur. Tel étoit *Mahomet II.* qui affecta de bonne heure le nom
» de *Al-Binch*, ou de *Mahomet le Grand*, titre que la posterité lui a
» conservé. Il en étoit digne si on eût jugé seulement par ses conquê-
» tes ; mais dans les Souverains il y a des vertus qui doivent marcher
» avant la valeur, & un Prince n'est veritablement grand que par sa
» pieté & par sa justice ; vertus inconnues à *Mahomet*, ou dont il ne
» crut la pratique convenable qu'à de simples particuliers » (a). Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de l'Abbé *Fleury* ajoute que *Mahomet II.* étoit fort sçavant pour un Turc, sur tout en Mathématiques & en Histoire (b). *On n'eut pas plutôt publié la mort d'* Amurat, continue l'Historien de Malte, *& l'élevation de* Mahomet II. *sur le Trône des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des Ambassadeurs des Empereurs de Constantinople & de Trébizonde, & de la plupart des Princes de la Grece & de l'Orient. Le Grand Maître y envoya aussi.*

[a] *Histoire de l'Ordre de Malte.* L. VI. p. 226. 227.

[b] *ubi sup.* p. 538. 539.

Lettre du Pape *Nicolas V.* à *Constantin Paleologue*, Empereur d'Orient.

XXXVIII. Dans le même tems le Pape *Nicolas V.* écrivit à *Constantin Paléologue*, Empereur d'Orient, qui avoit succedé à *Jean Paléologue* son frere. Ce dernier, comme on l'a vû, avoit désavoué la réunion faite à Florence sous *Eugene IV.* & elle ne s'étoit point executée. Ce Pape en fait de grandes plaintes à celui-ci, & l'exhorte fortement à la ratifier, lui promettant en ce cas toute sorte d'assistance ; mais le menaçant en cas de refus de prendre des mesures pour le salut de l'Eglise Gréque & pour l'honneur de l'Eglise Romaine. Il compare l'Eglise Gréque dans cette Lettre au figuier que Jesus-Christ voulut qu'on épargnât encore trois ans, ce qui fut regardé comme une espece de prophétie, parce que *Constantinople* fut prise en effet trois ans après. On n'a point la réponse entiere de l'Empereur Grec à cette Lettre. *Les Grecs*, dit l'Abbé de Choisy, *ne lui répondirent que par des paroles respectueuses, semblables aux anciens Hebreux, avertis inutilement par leurs Prophêtes* (c). Mais, si l'on en croit *Gennadius* Patriarche de Constantinople, la réponse ne fut ni trop respectueuse, ni trop obligeante. *Le Pape* (leur fait-il dire) *est un pecheur, & nous ne sçau-*

[a] *Hist. Eccl.* L. XXII. Ch. VI. p. 164. 165.

1451.

rions lui adherer dans tout ce qui regarde la Foi (a).

[b] *Rayn.* 1451. n. 3.

Le Cardinal de *Kiovie* envoyé Légat à Constantinople. Ses avantures.

XXXIX. Je trouve que dans le même tems à peu près, le Pape envoya un Légat à Constantinople, pour consommer l'ouvrage de la réunion: c'étoit *Isidore de Theßalonique*, Archevêque de *Kiovie*, Cardinal de la création d'*Eugene*. Ce Prélat avoit été au Concile de Florence, où il avoit cru réunir les Russes avec l'Eglise Latine. Mais il se trompoit beaucoup; car lorsque de retour en son pays, il voulut faire executer cette prétenduë réunion, il fut depoüillé de ses biens & mis en prison. En ayant échapé, il retourna à Rome d'où il fut envoyé à Constantinople. Après la mort d'*Eugene*, *Nicolas V.* le confirma dans cette légation, où il demeura jusqu'à la prise de Constantinople, qui rompit la négociation déja, à ce qu'on prétend, assez avancée. Il courut risque de la vie; mais il n'échapa pas la prison dans cette occasion. Quand les Turcs furent maîtres de la place, ils chercherent le Légat pour le massacrer. Il se sauva de leurs mains, en prenant les habits d'un homme mort, & revêtant le cadavre des siens. Les Turcs en furent les dupes. A la vue de ce cadavre revêtu sacerdotalement, ils jetterent de grands cris de joye, & firent attacher sa tête couverte d'un bonnet rouge à une lance, avec ces mots, *C'est la tête du Cardinal Russe.* Cependant le Cardinal fut pris, & n'étant pas connu pour ce qu'il étoit, on le traita en esclave. Il se racheta pour une médiocre somme & retourna à Rome. Il eut depuis successivement trois Evêchez & mourut en 1463. (b).

[c] *Æn. Sylv.* Eur. p. 247. *Eggs.* Purp. Docta. L.III. p. 105. 112.



HISTOIRE DE LA GUERRE DES HUSSITES ET DU CONCILE DE BASLE.

LIVRE XXIV.

1452. Voyage de l'Empereur *Frid. III.* en Italie.

I. L'ANNE'E 1452. nous presente des évenemens mémorables. Un des principaux est le voyage de *Frideric III.* en Italie, & son couronnement à Rome. Contre notre méthode ordinaire nous commencerons par là, parce que cela nous ramenera naturellement en Bohême. Comme les Bohêmiens avoient promis à l'Empereur de lui envoyer de leur plus belle noblesse pour l'accompagner, ils tinrent parole. Les Italiens n'avoient pas assez d'yeux pour regarder ces nouveaux hôtes. La curiosité jointe à la frayeur qu'inspiroient leurs armes, les fai-

1452. soit observer de près. On tint plusieurs pourparlers avec l'Empereur pour leur réunion à l'Eglise Romaine. *Æneas Sylvius*, qui dans cette conjoncture fut fait Cardinal de *Sainte Sabine*, eut grande part à ces négociations occasionnelles. Il recommandoit les Bohemiens aux Cardinaux, & les Cardinaux les recommandoient au Pape.

Lettre du cardinal *Cusa* aux Etats de Bohême.

II. Il semble que les Bohemiens eussent donné quelque espérance de leur soumission au Siége de Rome. C'est au moins ce que témoigne la lettre du cardinal *Cusa* à tous les Etats de Bohême, pour leur notifier sa légation dans ce Royaume. Cependant il n'y alla pas, parce qu'on ne lui offroit pas un passeport qu'il pût accepter avec sureté. Tout se passa par lettres. *Cochlée* nous apprend qu'il écrivit six lettres aux Bohemiens, les unes de *Brixen*, les autres de *Ratisbonne, où il refuta doctement & subtilement l'erreur des Hussites, & leur confiance au concordat touchant la Communion sous les deux especes.* Cet Historien nous en a conservé une dattée de Ratisbonne du mois de Juin 1452. Elle roule sur ces chefs principaux. 1. Il les félicite de ce qu'il a appris par leurs députez à Ratisbonne, leur dessein de rentrer dans le sein de l'Eglise. 2. Il leur en demande la confirmation, sans quoi il témoigne qu'il seroit inutile que le Pape envoyât un légat en Bohême. 3. Il les prie de recevoir favorablement son chapelain qu'il leur députe, pour sçavoir au vrai leurs intentions. 4. Il leur déclare que s'ils ne veulent pas s'unir purement & simplement, sans aucune restriction & sans nul égard au concordat de Basle, il n'y a point de paix à prétendre, parce qu'on avoit vû par expérience que ce concordat n'avoit fait qu'entretenir le schisme. 5. Il leur parle *en termes fort durs de leurs Docteurs Calixtins.* » Croyez-en, *dit-il*, plutôt l'Eglise » votre mere, que ces séducteurs, qui sont si aveugles qu'ils ne voient » pas le soleil en plein midi, & si brutaux qu'ils ne connoissent pas » leur mere. Méprisez tout ce qu'ils vous débitent du concordat. » C'est une chose que Dieu a permise pour la confusion de ces demi » savans (*sciolorum.*) Il est vrai que ni le Religieux frere de *Capistran*, » cet homme plein du zele de Dieu, accompagné de science, ni aucun autre ne vous a dit que le concordat en lui-même contînt aucune hérésie; mais on a nié constamment qu'il vous y soit accordé ce qu'ils veulent vous faire accroire. Et il ne tient qu'à vous de » convaincre vos séducteurs par le concordat même ». 6. Il prétend leur faire voir que quand le concordat leur auroit donné quelque avantage, ils l'avoient perdu par leurs infractions au concordat. D'où il conclut à la soumission générale & illimitée, independemment du concordat. *Carvajal* avoit dit à peu près les mêmes cho-

1452.

ses. Je laisse au lecteur à juger si c'étoit là le moyen de ramener les Bohemiens; & je reviens au voyage de l'Empereur.

Sentimens differens que le voyage de l'Empereur produit sur les esprits des Italiens. Le Pape veut le détourner de le faire.

III. Après avoir reglé toutes choses tant en Allemagne qu'en Autriche; l'Empereur partit vers la fin de l'automne avec le jeune *Ladislas*, accompagné d'une grande quantité de noblesse de Bohême & de Hongrie. Il avoit envoyé devant *Albert* duc d'Autriche, avec un beau corps de cavalerie. L'Italie se trouva fort partagée au bruit de son arrivée. Ceux qui étoient à leur aise, craignant quelque changement, n'étoient pas d'avis qu'on lui ouvrît les portes de l'Italie; les autres opprimez par des tyrans, & espérant leur délivrance par les armes & l'autorité de l'Empereur, soupiroient après lui comme après leur liberateur. Les premiers tâcherent de donner des ombrages au Pape. Ils lui representoient que *Frideric* jeune, puissant, ambitieux, allié avec *Alphonse* son oncle (1), n'avoit d'autre vuë que d'envahir l'Italie où il y avoit quantité de mécontens, d'opprimer le clergé, & de se rendre maître de Rome. On lui alléguoit même des propheties, dont l'une portoit que *Frederic III.* s'empareroit de Rome : l'autre que dans le mois de Mars, le pape *Nicolas* mourroit ou seroit fait prisonnier. Le Pape étoit fort combattu entre ces terreurs, & l'envie qu'il avoit de ne pas mourir sans avoir eu la gloire de couronner un Empereur. La crainte l'emporta néanmoins sur cette ambition. Il donna donc ordre à un de ses secretaires, qui alloit en Allemagne pour d'autres affaires, de representer, comme il avoit déja fait, à l'Empereur, qu'il feroit beaucoup mieux de ne pas venir en Italie en hyver, saison où l'on manquoit de tout, & où les chemins étoient impratiquables, & d'attendre l'été (2). Ce secretaire rencontra l'Empereur à *Passau*.

Lettres d'*Æneas Sylvius* au Pape & à l'Empereur sur ce sujet. Le Pape consent à recevoir l'Empereur.

IV. En même-temps le Pape écrivit à *Æneas Sylvius*, qui étoit alors à *Sienne*, de venir à Rome, pour s'entretenir avec lui touchant l'arrivée de l'Empereur. Il répondit qu'il avoit ordre de recevoir l'Impératrice au Port de *Talamone* dans la *Toscane*, & de la conduire à Sienne, & qu'après il iroit à Rome. Cependant il y avoit des Allemans dans cette capitale, qui donnoient avis à *Æneas* de tout ce qui s'y passoit, sur tout des allarmes du Pape & de la démarche qu'il avoit faite. C'est ce qui l'obligea à écrire au Pape une lettre très-forte, très-vive, & très-hardie, pour lui reprocher son inconstance & sa mauvaise foi, dissiper ses terreurs paniques, & même le menacer, s'il differoit le moins du monde le couronnement de l'Empereur. *Æneas* écrivit

(1) *Eleonor de Portugal* étoit niéce d'*Alphonse* roi de Naples.

(2) Il avoit conseillé l'année précedente de choisir l'hyver & d'éviter les chaleurs de l'été.

1452. en même-temps à l'Empereur de n'avoir nul égard aux remontrances du Pape, & d'aller incessamment à Rome, de peur que s'il tardoit davantage, il n'y eût plus de retour. Le Pape lui-même, quoique mécontent des lettres d'*Æneas*, prit le parti de consentir à recevoir l'Empereur aussi-tôt qu'il voudroit, & lui en écrivit lui-même dans les termes les plus obligeans & les plus empressez.

Réception qu'on fit à ce Prince dans toutes les villes d'Italie.

V. L'Empereur fut reçu dans toutes les villes d'Italie avec les acclamations publiques. On ne vit alors par tout que feux de joie, jeux, tournois, combats. On n'épargna aucune festivité pour le bien recevoir. A son entrée en Italie, les ambassadeurs de la République de Venise l'allerent prendre & le conduisirent chez eux, où il fut reçu avec toute sorte de démonstration de respect & de joie. De Venise il alla à *Ferrare*, où quantité de nobles de *Souabe*, de *Franconie*, & des environs du Rhin l'attendoient; mais ce qui doit surprendre davantage, c'est que *François Sforce* lui-même, nouveau Duc de Milan, lui envoya son frere & son fils, avec les plus grands Seigneurs du Milanois, pour lui faire compliment, lui offrir ses Etats, & le prier de repasser par Milan, afin d'y recevoir la couronne de fer qu'il lui donneroit de bon cœur. L'Empereur ne comptoit pas beaucoup sur ces offres, quoi qu'il les acceptât, comme lui étant dûës de droit. Il répondit d'une maniere gracieuse; mais il ne donna point l'espérance d'aller à Milan. Il reçut aussi à Ferrare les ambassadeurs de Bologne & de Florence, qui le priérent de passer par leurs villes. Il prit en effet ce parti, contre l'avis de plusieurs de son conseil, qui ne croyoient pas qu'il fallût se fier à ces deux villes, dont l'une étoit remuante & séditieuse, & l'autre suspecte par ses liaisons avec la France & avec *René d'Anjou*, concurrent d'*Alphonse*. Etant près d'entrer dans Bologne, il fut reçu par le cardinal *Bessarion*, qui y étoit légat. Ce Cardinal alla au-devant de lui & l'accompagna dans la ville. Ce *Bessarion* étoit un de ces célebres Grecs, qui porterent les belles lettres en Italie. Il s'étoit trouvé avec beaucoup de distinction au Concile de Florence où il soutint d'abord le parti des Grecs, mais ensuite il se joignit aux Latins, ce qui lui valut le chapeau de Cardinal que lui donna *Eugene IV.* Il reviendra sur les rangs. A Bologne il vint à l'Empereur des ambassadeurs de Sienne, qui le priérent fort incivilement de n'entrer pas dans leur ville accompagné de trop de monde. Aussi n'y fit-il pas un long séjour pour cette fois. On l'y reverra bien-tôt.

L'Empereur & l'Impératrice se joignent à Sienne.

VI. De Sienne il alla à Florence où il trouva deux Cardinaux que le Pape lui avoit envoyez pour le conduire à Rome, pendant qu'il

y seroit. Il y vint des Ambassadeurs des Comtes de *Cilley*, lui déclarer de la part de leurs Maîtres, qu'ils étoient résolus de se soustraire à son obéissance, à cause des mauvais traitemens qu'ils prétendoient en avoir reçûs. Il fit son apologie, & les renvoya avec menaces de châtier les Comtes de leur désobéissance à son retour. Pendant ce tems il reçut avis que l'Impératrice, après une longue & périlleuse navigation, étoit arrivée à *Livourne*. Les Florentins auroient bien voulu qu'elle fût venue joindre l'Empereur à Florence, & qu'on y eût célébré les nôces, afin d'avoir la gloire de posseder chez eux en même-temps un Empereur & une Impératrice, venus l'un du septentrion, l'autre de l'occident. Mais *Æneas Sylvius* fit si bien par son crédit, que ce fut Sienne sa patrie & son église qui eut ce bonheur. L'Empereur alla donc à Sienne & dissipa cette fois par sa présence, les scrupules de cette ville sur sa nombreuse escorte. Il y entra plus de quatre mille hommes, & on n'y manqua de rien. Peu de temps après l'Imperatrice *Eleonor* y fut conduite par *Æneas Sylvius* lui-même, qui l'alla prendre à *Pise*. Il fait un portrait fort avantageux de cette Princesse, tant par rapport à sa beauté, que par rapport aux qualitez de l'esprit & du cœur. Rien de plus agréable que la description qu'il a laissée de cette entrevûe de *Frideric* & d'*Eleonor* (a).

1452.

(a) *Hist. Frederici III.* p. m. 138. 142.

VII. Pendant son séjour à Sienne, les Légats du Pape pressoient beaucoup l'Empereur de prêter au Pape le serment inseré dans les *Clémentines* (b), avant que d'entrer dans le Patrimoine de St. *Pierre*, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume; sur quoi je traduirai ici mot à mot la réflexion d'*Æneas Sylvius*. *Je n'ai trouvé*, dit-il, *nulle part qu'aucun Empereur ait prêté ce serment, si ce n'est peut-être* Charles IV. *&* Sigismond *son fils.* Henri VII. *nia d'avoir prêté serment de fidelité au Pape, & on dit que c'est pour cela que se fit la Clémentine.* Louis de Baviere *ne voulut pas le prêter, & il fut couronné par le Prefet de Rome au refus du Pape. On ne trouve point que les prédécesseurs de* Charlemagne *ayent prêté ce serment; mais après lui les decrets des Papes nous apprennent que* Louis I. *& les* Ottons *ont juré. Cependant*, ajoûte Æneas, *notre* Frideric, *quoi qu'il trouvât cette prétention fort étrange, voulut obéir en cela au Souverain Pontife, comme au Vicaire de Jesus-Christ* (c).

L'Empereur prête au Pape le serment inseré dans les Clementines. Réflexions d'*Æneas Sylvius* sur cela.

(b) *Clementines* L. II. Tit. IX.

(c) Vita *Frid. III.* p. m. 133.

VIII. L'Empereur étoit encore à Sienne, lorsque que les Autrichiens, qui s'étoient emparez du gouvernement d'Autriche, & en avoient chassé à force ouverte les Impériaux, députerent au Pape pour rendre raison de leur conduite. Leurs instructions portoient de representer au Pape pour leur justification: » Que la Veuve de l'Empereur

Les Autrichiens s'emparent du gouvernement de l'Autriche, après en a-

1452. voir chassé les Imperiaux, & députent au Pape pour rendre raison de leur conduite.

» *Albert* se trouvant grosse lorsqu'elle perdit son époux, le gouver-» nement de l'Autriche fut confié à *Frideric*, jusqu'à ce qu'elle eût » accouché, à condition que si c'étoit d'un enfant mâle, il en auroit » la tutelle ; mais qu'il ne garderoit pas le pupile au-delà de l'âge de » discretion, & que tous les joyaux meubles, trésors, tant sacrez que » profanes, appartenant à la couronne d'Autriche, seroient invento-» riez & enfermez sous deux clefs dont l'Empereur auroit l'une & les » Autrichiens l'autre. 2. Que c'est ce qu'il jura, ajoutant même que » s'il ne tenoit pas sa parole, les Autrichiens l'abandonneroient & re-» demanderoient leur Souverain, même les armes à la main. 3. Qu'-» après cet engagement nâquit *Ladislas*, qui d'abord fut couronné & » remis entre les mains de l'Empereur pour en avoir la tutelle. 4. Que » l'Empereur ayant ce pupile entre ses mains n'eut aucun égard au » testament d'*Albert* son pere, ni aux conventions d'Autriche, rete-» nant toujours *Ladislas* malgré les instances des Autrichiens pour » le ravoir. Qu'il gouvernoit la Province sans le conseil de ceux du » païs, engageoit les châteaux, s'approprioit les péages, chargeoit la » Province d'impôts exorbitans, ne payant point de dettes d'*Albert*, » & desoloit l'Autriche en mille manieres. 5. Que là-dessus les Hon-» grois, aussi bien que les Bohemiens, avoient redemandé plusieurs » fois *Ladislas* avec des grandes instances; mais que *Frideric* avoit tou-» jours refusé de le rendre, & que même le Gouverneur de Hongrie » étoit entré en Autriche, où il avoit tout mis à feu & à sang. 6. Que » l'Empereur au lieu d'y mettre ordre, avoit mené *Ladislas* en Italie, » contre l'avis des Prélats & des Grands, comme s'il eût voulu le faire » mourir dans un climat étranger, afin de s'emparer du Duché qu'il » regardoit déja comme le sien. 7. Que là-dessus les Autrichiens s'é-» toient assemblez à Vienne, où considérant le serment qu'ils avoient » prêté à *Albert* de recevoir pour maîtres ses enfans mâles, & les con-» ventions qu'ils avoient faites avec *Frideric*, & qu'il n'avoit pas gar-» dées, ils avoient jugé qu'ils étoient dégagez d'avec lui, & conclu » unanimement de ne plus obéir à *Frideric*, puisqu'il ne vouloit pas » rendre son pupile, & s'étoient liguez avec les Bohemiens, les Hon-» grois, & les Moraves, pour la délivrance de *Ladislas* leur roi & leur » souverain.» Ces instructions étoient accompagnées de lettres d'*Ulric Eizinger* chef de la rebellion, au college des Cardinaux & au cardinal *Carvajal* en particulier. Elles étoient pleines d'injures contre l'Empereur. *Thomas Angelpeck*, chef de l'ambassade Autrichienne, s'adressa d'abord à *Frideric*, sous prétexte d'en obtenir quelque recommandation pour la Cour de Rome, où il feignoit de solliciter des benefices pour

pour l'Autriche, mais il eut à faire à plus fin que lui ; l'Empereur le fit poursuivre. On lui arracha ses lettres & ses instructions. Heureux d'avoir eu la vie sauve. On peut juger de la surprise de l'Empereur à la lecture de ces lettres injurieuses, où on le déclaroit indigne de l'Empire. On verra en son temps la suite de cette affaire.

1452.

IX. Après avoir passé quelques jours à *Sienne* avec sa nouvelle épouse, l'Empereur continua sa route à Rome. Etant arrivé à *Viterbe*, ville épiscopale à treize lieuës de Rome, il y courut risque de la vie, par la violence de quelques brigands qui entreprirent de le dépouiller. Il y eut dans cette occasion un sanglant combat. Enfin les mutins furent ou mis en fuite, ou faits prisonniers. L'Empereur leur fit grace. De *Viterbe* il alla à *Sutri*, autre ville épiscopale, à huit lieues de Rome. Quand il fut près de cette capitale, les Princes de *Colonne* & des *Ursins*, la noblesse, la bourgeoisie, & la milice du Pape, allerent au devant de lui. Lorsqu'il fut descendu d'une certaine colline d'où il avoit vû tout la ville, le college des Cardinaux vint à sa rencontre. *On prétend*, dit Æneas Sylvius, *qu'on n'avoit point fait cet honneur aux autres Empereurs. Je crois*, continue cet Historien, *que c'est depuis que la majesté de l'Empire est diminuée ; car il est certain qu'autrefois, non seulement les Cardinaux, mais les Papes eux-mêmes, alloient au devant des Empereurs. Le Pape alla au devant de* Frideric I. *jusqu'à Sutri ; mais toutes les puissances ont leurs vicissitudes. Autrefois la dignité Imperiale étoit fort grande : aujourd'hui le Siege apostolique l'emporte.* Quand les Cardinaux eurent fait leur compliment, ils rentrerent dans Rome, laissant l'Empereur hors de la ville. *Æneas* remarque ici que ce n'est pas la coutume que les Empereurs qui vont se faire couronner, abordent & fassent leur entrée en un même jour à Rome, & qu'il faut qu'ils passent la nuit sous des tentes. Il en rend l'une de ces deux raisons, ou afin de donner le tems au Pape de mettre de bons ordres par tout, ou à l'Empereur de faire bien examiner l'état de la ville pour sa sureté. *Æneas Sylvius* prit en effet les devans pour assurer le Pape qu'il n'avoit rien à craindre de l'arrivée de l'Empereur, dont on lui avoit inspiré beaucoup de défiance.

L'Empereur part de Sienne pour continuer sa route à Rome.

Le sacré College vient à sa rencontre.

X. Le lendemain toute l'escorte de l'Empereur se mit en ordre de bataille dans une plaine proche de Rome. La cavalerie du Pape n'étoit pas loin de là. L'Empereur étoit aussi au milieu des ambassadeurs d'Italie, vêtu de sa robe imperiale (*trabea*). L'Imperatrice entourée de ses Portugais & de ses Catalans, attiroit les regards de tout le monde. Le jeune *Ladislas*, roi de Bohême & de Hongrie, marchoit ma-

Son entrée dans Rome.

1452. jestueusement entre les Prélats. *Albert* frere de l'Empereur, chef de l'armée, voltigeoit de rang en rang, donnant ses ordres. La cavalerie Allemande & Latine en armes presentoit une face de bataille au milieu de la plus belle intelligence du monde. On entra dans cet ordre à Rome. Deux drapeaux marchoient devant ; l'un de St. *George* dont les Souabes ont la garde ; l'autre de l'Aigle, autour duquel étoient plusieurs Chevaliers, ayant à leur tête le Comte de *Magdebourg*. Les Princes & les ambassadeurs des villes marchoient à la suite. Il s'éleva dans cette entrée une contestation entr'eux : *Albert* avoit donné la place d'honneur aux ambassadeurs de *Venise* ; les ambassadeurs de *Milan* s'en plaignirent hautement. Il y eut de grosses paroles de part & d'autre. Cependant *Albert* tint bon pour les Venitiens, au grand mécontentement des Milanois, qui auroient quitté la marche sans le conseil des Evêques de *Plaisance* & de *Sienne*, qui les retinrent. Après, marchoit la noblesse d'Allemagne, de Bohême, & de Hongrie. Ensuite parurent l'Empereur & le jeune roi *Ladislas*, accompagnez de leurs ministres & de plusieurs Comtes Allemans. Entre l'Empereur & *Ladislas* étoit le Gouverneur de Rome, parceque c'étoit à lui de prendre les rênes du cheval de l'Empereur quand il entreroit dans la ville. Le Maréchal de l'Empire portoit l'épée nuë devant *Frideric*. Il étoit suivi immédiatement des Evêques de *Sienne*, de *Gurck*, de *Ratisbonne*, de *Trieste*, & de plusieurs conseillers & barons. On laissa un espace de dix pas vuide pour faire place à l'escorte de l'Imperatrice, composée d'une grande quantité de noblesse de son conseil. L'Evêque de *Conimbre* & le Marquis de *Valentinois* marchoient devant elle, avec *Albert de Potendorf* Grand Maître de sa cour. Elle étoit entourée de gardes à pied. Elle fut suivie de plusieurs Dames & Demoiselles d'une grande beauté & magnifiquement ornées. La cavalerie du Pape marchoit la derniere. Quand on fut arrivé à la porte, l'Evêque de *Spoléte* vicaire du Pape, plusieurs chorevêques & abbez mitrez, allerent en procession avec les reliques au devant de l'Empereur, qui étoit sous un dais que les Italiens appellent *Baldachin*, & le conduisirent jusqu'aux degrez de la basilique de St. *Pierre*. Là le Pape étoit assis sur une chaise d'yvoire, révêtu des ornemens pontificaux, ayant autour de lui tout le collége des Cardinaux & quantité de Prélats & de Grands Seigneurs d'Italie. Il reçut *Frideric* d'un visage ouvert, & lui parla en bon pere, & le plus benignement du monde. L'Empereur lui baisa les pieds & lui presenta une masse d'or (*massam auri*). Alors l'évêque de Sienne, *Æneas Sylvius*, fit en peu de mots une harangue sur l'entrevuë des deux chefs du monde. En-

1452.

ſuite le roi *Ladiſlas*, *Albert* duc d'Autriche, & enfin l'Imperatrice, avec quantité de la nobleſſe des deux ſexes, baiſerent les pieds au Pontife. Cela fait, l'Imperatrice s'en alla dans ſon quartier; le Pape remonta avec ſes Cardinaux au Palais. L'Empereur avec ſon cortege alla à l'autel de St *Pierre*, où après une courte priere, il contempla avec admiration la grandeur, la magnificence, & les groſſes & ſuperbes colomnes de cette Egliſe, d'où il ſe retira dans l'appartement ſomptueux que le Pape lui avoit fait préparer dans ſon propre Palais.

On fixe le jour du couronnement. Diſcours de l'Empereur au Pape ſur les affaires d'Autriche.

XI. Le jour ſuivant on parla du couronnement. Comme l'anniverſaire de celui du Pape approchoit, il propoſa d'attendre ce jour-là pour couronner l'Empereur, afin d'en faire une feſtivité commune tous les ans. L'Empereur y conſentit, quoi qu'il lui fît de la peine de demeurer chez lui ſans rien faire juſqu'à ce tems-là, qui fut employé à viſiter les beaux édifices de Rome. *Æneas Sylvius*, qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en architecture, rapporte qu'il trouva que les édifices modernes de *Nicolas* ſurpaſſoient les ſiens en goût & en beauté. Quand il eut tout viſité, il alla trouver le Pape pour avoir quelque conférence avec lui ſur les affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on n'eût prévenu le Pape contre lui. Voici la ſubſtance du diſcours que l'Empereur tint là-deſſus à ce Pontife. » 1. Que c'étoit une ancienne coutume dans la Maiſon d'Autriche, dont lui & *Ladiſlas* étoient » ſortis, que les pupiles, leurs tréſors, leurs domaines, & ce qu'ils ont » de plus précieux, ſoient remis entre les mains de l'aîné de la Maiſon, » juſqu'à l'âge de puberté. 2. Qu'*Albert* ſon oncle & ſon prédeceſſeur » dans l'Empire étant mort depuis douze ans, & ayant laiſſé ſa fem- » me enceinte de *Ladiſlas*, dès que les Autrichiens apprirent ſa mort, » ils lui remirent à lui *Frideric* le gouvernement de l'Autriche, comme » à l'aîné, comptant que ſi la Reine avoit un enfant mâle, la tutelle » lui en appartenoit; au lieu que ſi elle avoit une fille, la Province » ſeroit dévolue à lui & à ſon frere. 3. Que la Reine ayant eu un fils, » elle le fit couronner d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme » elle ne ſe trouvoit pas en état de tenir tête aux Autrichiens qui » avoient appellé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis » entre les mains, & qu'il l'avoit gardé juſqu'alors. 4. Qu'il avoit gou- » verné l'Autriche avec toute ſorte d'integrité, accordé des Fiefs, » établi des magiſtrats, muni les forts, chaſſé les ennemis, & payé de » ſon propre fonds, dès le commencement de ſon adminiſtration, » ſeptante mille écus d'or qui étoient dûs aux ſoldats. En un mot, » qu'il les avoit traitez comme ſes enfans & ſes freres; mais que dès » que ces ingrats, qui lui avoient fait ſerment de fidelité juſqu'à l'âge

1452. » de puberté de leur Prince, eurent appris qu'il alloit en Italie, ils » avoient conspiré contre lui pour lui ôter & le gouvernement de » l'Autriche & la tutelle de leur maître avant le temps. Quand à ce » qu'ils disent que je l'ai mené en Italie pour l'y faire mourir, je n'ai » pas besoin de me purger là dessus. Je suis entré en Italie en hyver, » saison où l'air y est plus sain qu'en Allemagne. Si j'avois voulu m'en » défaire, j'en aurois eu assez de moyens depuis onze ans. Les Hon- » grois jugent des autres par eux-mêmes; ils sont en possession de tuer » leurs Rois enfans & hommes faits. Au contraire je lui ai toujours » souhaité une longue vie. Nous ne sommes que quatre de la Maison » d'Autriche, & chacun de nous est assez puissant pour ne rien envier » à l'autre. Nous manquerons plutôt aux domaines, que les domai- » nes ne nous manqueront. Mais j'ai crû qu'il seroit avantageux à cet » enfant de voir Rome, de connoître les mœurs de l'Italie, d'enten- » dre les grands hommes, de contempler votre Sainteté & son sacré » Sénat, afin de s'en souvenir quand il seroit plus avancé. Votre Sain- » teté y est elle-même interessée, puisque pour conjurer contre moi, » ils prennent le temps que je vais la visiter pour prendre la couronne » imperiale, & pour déliberer sur les affaires de la chrétienté. Dé- » ployez donc contr'eux votre autorité, frappez du glaive spirituel, » pendant que j'employerai le temporel, pour dompter ces rebelles.» Ce discours porta coup. Le Pape regardant la cause de l'Empire & celle de l'Eglise comme une cause commune, promit d'envoyer en Autriche, & de menacer les Autrichiens de les excommunier, si dans quarante jours ils ne se rangeoient à leur devoir; mais en même-tems il l'animoit avec la même ardeur qu'auroit pû faire un Général d'armée, à les pousser à bout sans nul quartier. *A quoi servira cela*, disoit-il, *si vous vous tenez les bras croisez*, & si nous ne joignons nos épées? Des gens qui ont violé la foi jurée, craindront-ils les censures de l'Eglise? Quand on ne croit point de Ciel, on ne le craint pas. On batise les Autrichiens quand ils sont enfans; mais quand ils sont hommes, ils se moquent du Batême, & ont regret à l'eau qu'on y a employée (a).

(a) *Æn. Sylv.* ubi sup. p. 151.

L'Empereur est couronné Roi de Lombardie.

Remarque d'*Æneas Sylvius* à l'occasion de la place qu'occupoit le Roi

XII. Après cette affaire, l'Empereur entretint le Pape d'une autre. Nous avons vû que *François Sforce*, alors Duc de Milan, avoit invité l'Empereur à venir prendre la couronne de fer à *Milan*, & que l'Empereur qui ne se fioit pas trop à lui, s'en étoit défendu. Il proposa donc au Pape de la lui donner à Rome, de la plenitude de sa puissance, *(de plenitudine potestatis.)* Le Pape trouvoit l'affaire délicate, parce que *Sforce* à qui ce droit appartenoit, étoit un homme rédoutable

au Siege de Rome. Cependant ayant consulté là-dessus les Cardinaux, ils jugerent à propos de ne rien refuser à *Frideric*, & il fut en effet couronné à Rome Roi de *Lombardie*, au grand regret des Ambassadeurs Milanois qui s'en plaignirent hautement. *Æneas Sylvius* remarque qu'à ce couronnement, le roi *Ladislas* étoit parmi les Cardinaux loin du thrône pontifical, & qu'on trouvoit cela indigne d'un Roi sacré & couronné. *Mais*, ajoute-t-il, *l'Empereur même avant son couronnement à Rome, n'est pas au-dessus de tous les Cardinaux. Le premier Cardinal* François Condulmer *Vénitien, neveu d'*Eugene IV. *qui étoit alors Vice-chancelier, étoit au-dessus de lui. On ne le consideroit pas alors comme Empereur, mais comme Roi des Allemans, élu à Aix-la-Chapelle pour être Empereur. Sur quoi*, continue-t-il, *il est bon de remarquer qu'à proprement parler, il n'y a point de Roi des Romains comme on le croit & comme on le dit communément. Celui qui est couronné à Aix-la-Chapelle n'est pas Roi des Romains, il est Roi des Allemans ou Roi Teutonique. Quand les Romains eurent chassé* Tarquin, *ils détesterent tellement le nom de Roi, qu'aucun des Césars, même les plus tyranniques, n'oserent prendre le titre de Roi.* Charlemagne, *qui est le premier des Allemans qui ait été Empereur des Romains, ne s'appelle point Roi, mais Empereur Auguste. C'est donc avec raison que le Siege de Rome n'appelle point Empereur le Roi d'Allemagne avant son couronnement à Rome, & qu'il ne lui donne point le rang d'Empereur* (a).

1452.

Ladislas à ce couronnement.

(a) *Æn. Sylv.* ubi supr. p. 152. 153.

XIII. Le même Historien fait à cette occasion, sur les couronnes, une digression que je traduirai ici. C'est un Auteur original; il merite d'être écouté sur ces usages dont l'origine est reconnue. » Il me » prend envie (dit-il) de dire quelque chose ici des *couronnes*, afin » qu'on ne s'imagine pas que je sois assez simple pour croire avec le » vulgaire, que l'Empereur eût besoin de trois couronnes, sçavoir » l'Allemande, la Milanoise, & la Romaine, l'une d'argent, l'autre » de fer, & l'autre d'or. On fait beaucoup de raisonnemens sur ces mé» taux. Les Jurisconsultes eux-mêmes prétendent ridiculement expli» quer ce que signifient le fer, l'argent, & l'or, disant que comme » l'or est le plus précieux de tous les métaux, ainsi l'Empire Romain » prévaut sur tous les autres Royaumes; mais de quelque matiere que » fût la couronne, on trouveroit toujours de quoi allegoriser. Pour » nous, nous sçavons fort bien qu'il n'y a point de nombre fixe pour » les couronnes. Les anciens Empereurs depuis *Auguste* jusqu'à *Aure» lien*, n'ont point porté de couronne. *Aurélien*, selon *Eutrope*, est le » premier dont la tête ait été ceinte d'un diadême avec de l'or & des » perles. Nous sçavons aussi que le Diadême est plus ancien que la

Digression d'*Æneas Sylvius* sur les Couronnes.

1452.

» Couronne, & qu'ils different l'un de l'autre. Mais depuis que les » Papes ont couronné les Empereurs, ils n'ont besoin d'autre cou- » ronne que de la Romaine; cependant, comme le royaume d'Alle- » magne appartient de plein droit à l'Empire, on a voulu que les Em- » pereurs reçussent la couronne à *Aix la Chapelle*, qui est le siége de » ce Royaume, afin que l'Allemagne ne fût pas privée de cet hon- » neur. Il faut faire la même réflexion sur le Royaume de *Lombardie*, » qui après la défaite des Lombards ne fut pas réduite en Province, » mais devint un Royaume. L'antiquité a pratiqué la même chose » à l'égard du royaume des Bourguignons. Quand *Boson* eut cedé la » *Bourgogne* aux Empereurs Romains, ils se faisoient couronner à » *Arles*. Je crois qu'il en seroit de même si quelqu'autre royaume ve- » noit à être dévolu à l'Empereur. Je sçai que toutes ces couronnes » sont d'or, quoiqu'il y ait une petite lame de fer au milieu de celle » de Milan sur une interpretation frivole de la prophétie de *Daniel*, » qui décrivant les quatre plus grands Royaumes du monde, com- » pare le dernier à du fer, ce que nos gens expliquent de l'Empire » Romain, qui a abbatu tous les autres; mais hélas! il est à present si » foible, que la moindre puissance lui fait peur, & qu'il semble n'ê- » tre plus que d'argile.

Couronnement de l'Empereur à Rome.

XIV. Le lendemain du couronnement de Milan, se fit celui de Rome. J'en décrirai l'ordre selon *Æneas Sylvius*. » Quand tout fut » preparé, le Pape s'assit sur un thrône élevé devant le grand autel » de St. *Pierre*, ayant à sa droite les Cardinaux, & à sa gauche les » Evêques & les autres Prélats. Hors du chœur il y avoit deux tribu- » naux, l'un pour *Frideric*, l'autre pour *Eleonor*. *Frideric* fut ensuite » conduit par quelques Cardinaux, à la chapelle qu'on appelle *entre* » *les tours*, & là il prêta à St. *Pierre*, à *Nicolas V.* & à ses successeurs, le » serment qu'avoit prêté *Louis* fils de *Charlemagne*, à ce que témoi- » gnent les decrets des Papes. Dans le même endroit, revêtu de l'au- » be (*alba*) il fut aggregé parmi les chanoines de St. *Pierre*, & baisa » ses confreres les chanoines. Après il se mit en marche au milieu des » Cardinaux, & quand il fut arrivé à la principale porte de l'Eglise, » un Cardinal soudiacre lui donna une bénédiction solemnelle (1). » Puis étant entré dans la chapelle de St. *Gregoire*, il prit les sandales, » la tunique, (*tunicam*) la cotte d'armes impériale. Aussi-tôt, étant » parvenu au milieu de la basilique, il reçut une seconde bénédiction » d'un autre Cardinal, & la troisiéme dans le chœur de St. *Pierre*. De

(1) *Ubi ad præcipuam Ecclesiæ portam venit, ibi per Subdiaconum Sanctæ Mariæ Cardinalem Eugenii Quarti nepotem, solemni benedictione coopertus est.*

» là il fut conduit à l'autel de St. *Maurice*, où il fut oint de la sainte » huile selon l'ancienne coûtume, aux épaules & au bras droit, par » le cardinal de *Porto* Vice-chancelier. *Eleonor* fut avec lui en tous » ces endroits. Cela fait, ils passerent tous deux à leurs tribunaux. » Le Pape commença le Service divin, & en célebrant, observa di- » verses solemnitez introduites par les anciens Peres. Il donna à *Fri-* » *deric* le sceptre, qui est la marque de la puissance royale, la pomme, » ou le globe, qui designe l'Empire du monde, l'épée qui est l'emblê- » me de la guerre. Enfin il lui mit sur la tête la couronne d'or enrichie » de pierreries (*corona aurea infulata, pretiosisque cooperta gemmis.*) » L'Imperatrice fut aussi couronnée après son époux. On assuroit que » c'étoit la couronne de *Sigismond*. Quoique l'Empereur eût apporté » des habits d'un prix inestimable, il ne se servit dans cette solemnité » que du manteau, de l'épée, du sceptre, & de la couronne de *Char-* » *lemagne*, qu'il avoit tirez, à ce qu'on disoit, des archives de *Nurem-* » *berg* ». Cependant *Sylvius* ayant consideré de près cette épée, jugea plus vraisemblable que c'étoit celle, non de *Charlemagne*, mais de *Charles IV.* pere de *Sigismond*, parce qu'il y avoit sur cette épée un lion, comme dans les armes de l'Empereur, en qualité de Roi de Bohême.

1452.

La mitre faillit à tomber de la tête du Pape pendant la cérémonie. L'Empereur fait un grand nombre de Chevaliers.

XV. Le même *Æneas Sylvius* raconte que pendant la cérémonie, la mitre pensa tomber de la tête du Pape, ce qu'on prit à mauvais augure. Quand le couronnement fut achevé, *Eleonor* se retira chez elle. Le Pape & l'Empereur descendirent les degrez de la basilique. Alors le Pape monta sur un palefroi (1) (*palafredum*) & l'Empereur lui servit d'écuyer quelques pas (*dextratoris officium per aliquot passus exhibuit* (2). Puis étant aussi monté à cheval, ils allerent ensemble dans l'Eglise de Ste. *Marie in Cosmedine*. De là le Pape se rendit à son palais du Vatican, & l'Empereur au château St. Ange, où il fit Chevaliers *Albert* son frere, & plusieurs Ducs & Comtes, en donnant à chacun trois coups d'épée. Il se fit ce jour là trois cens Chevaliers (*Milites ad militiæ provexit honorem.*) *Les Allemans*, dit Æneas Sylvius, *pretendent que ceux qui ont été faits Chevaliers dans ce lieu par l'Empereur, sont les premiers en rang; que ceux qui ont été créez à* Aix-la-Chapelle *les suivent; puis ceux de Jerusalem, & que tous les autres sont moindres; mais aujourd'hui on ne fait plus cette distinction. Celui qui est le plus noble & le plus riche, & non celui qui est le plus vaillant, passe pour le plus digne de cet honneur. C'est l'argent qui reçoit les recompenses dues à la ver-*

(1) Vieux mot qui signifie un cheval de parade.

(2) Apparemment il tenoit le cheval du Pape par la bride, selon la coûtume de ce tems.

1452. *tu. Si on se conduisoit par la raison, personne n'auroit l'ordre de Chevalerie, qui ne se fût signalé par quelque beau fait d'armes, qui n'eût terrassé l'ennemi, forcé des remparts, monté à l'assaut, & sauvé la vie aux Citoyens. Mais aujourd'hui on confére cet honneur à des enfans au berceau. Il y a même des sçavans nourris dans les lettres & dans la mollesse, vrais poltrons, qui ont l'impudence de se faire Chevaliers. Si j'étois de nos braves guerriers, je demanderois aussi l'honneur du doctorat, puisqu'ils entendent aussi-bien les loix que les Docteurs la guerre. Quoi qu'il en soit, dans cette occasion l'Empereur en fit plusieurs qui n'étoient pas dignes de cet honneur.*

L'Empereur est fait Chanoine de St. *Jean de Latran.*

XVI. Sur le soir l'Empereur se transporta à *St. Jean de Latran*, où il fut fait Chanoine de cette cathedrale, qui est estimée la premiere du monde. L'Empereur fut regalé dans le palais de Latran. *Æneas Sylvius* évêque de Sienne, & l'Evêque de Plaisance y étoient à table. Le repas dura jusqu'à minuit. Après quoi l'Empereur se rendit au palais du Pape pour prendre du repos, dont il avoit fort grand besoin.

Il va à Naples. Conspiration d'enlever *Ladislas* découverte. L'Empereur part de Rome.

XVII. Quelques jours après toutes ces céremonies, l'Empereur alla à *Naples* accompagné d'*Eleonor* niéce d'*Alphonse*, pour rendre visite à ce Monarque. Pendant qu'il y étoit, on découvrit au Pape une conspiration d'enlever le jeune *Ladislas*, pour l'emmener secrettement en *Hongrie*, où on le demandoit à force ouverte. Mais le coup manqua encore une fois. Les Auteurs de ce projet étoient les ambassadeurs d'*Autriche* & de *Hongrie*, avec *Jean Caspard*, précepteur de *Ladislas*, qui lui-même avoit consenti à son enlevement. Ils avoient déja fait inutilement plusieurs tentatives pour l'executer. De retour à *Rome*, *Frideric* proche de son départ fit haranguer le Pape par *Æneas Sylvius*, pour le remercier des honneurs & du favorable accueil qu'il avoit reçû, & le presser fortement d'ordonner une croisade contre les Turcs. Le Pape y répondit favorablement. Après quoi l'Empereur partit, prenant son chemin par *Florence*, & de là *à Bologne* & *à Ferrare*. Dans cette derniere ville il reçut les ambassadeurs de divers endroits, comme de *Florence*, de *Milan*, de *Mantouë*, de *Venise*, & du Roi d'*Arragon*. Il y tenta vainement de pacifier l'Italie. Tout ce qu'il y fit fut de créer Duc de *Modene* & de *Regio* le marquis de *Borsio*, qui avoit rendu de grands services à l'Empereur. De Ferrare il alla à Venise, où il s'employa inutilement à accorder les Venitiens avec *François Sforce* duc de Milan. Avant qu'il arrive en Allemagne, nous retournerons en Autriche, en Hongrie, & en Bohême.

Ligue des Autrichiens, des Moraves

XVIII. Les *Autrichiens*, pour pouvoir resister à l'Empereur, avoient mis le comte de *Cilley* à leur tête. Ils proposerent en même tems une

ligue

ligue aux *Moraves* & aux *Bohêmiens*. Les Moraves se joignirent à eux; mais les Bohêmiens qui avoient pour gouverneur *Podiebrad* ami de l'Empereur, refuserent d'entrer dans cette ligue, à la reserve des Seigneurs de *Rosemberg*, quoiqu'ils fussent Catholiques, & qu'ils eussent reçu beaucoup de bienfaits de l'Empereur. Ils entrainerent un bon nombre de Bohêmiens avec eux. Quoique les Hongrois eussent promis de ne point agir pendant la trêve contre *Frideric*, ils se joignirent secretement aux autres. Cette ligue se fit publiquement. Il y fut résolu de la notifier par tout, de lever des troupes, & d'envoyer des ambassadeurs au Pape & à l'Empereur. N'ayant pu avoir audience, parce que l'Empereur recevoit de toutes parts avis de leurs menées & des blâmes qu'ils répandoient, ils prirent le parti de lui envoyer la lettre de leurs maîtres conçuë en ces termes: *Nous avons souvent prié votre Majesté de nous remettre* Ladislas *notre Roi, pour gouverner ses Etats, ne pouvant nous passer de lui; mais au lieu d'avoir égard à nos prieres, vous avez emmené dans des regions étrangéres ce noble sang, notre esperance, notre paix & notre salut. Cela nous met au désespoir, & nous ne sçaurions plus souffrir cette insolence* (insolentiam) *(1). C'est une résolution unanime parmi nous de tirer notre maître commun d'entre vos mains. Si vous le donnez de bonne volonté, nous vous en serons redevables, & nous travaillerons à entretenir une bonne intelligence & une paix éternelle entre votre Majesté Imperiale & notre Roi; si vous le refusez, nous agirons comme des fideles sujets doivent faire envers leur maître. S'il naît de là des guerres, des meurtres, des incendies, sçachez qu'on vous les imputera, parce que vous n'avez pas voulu acquiescer à nos justes demandes. Vous apprendrez le reste par nos ambassadeurs, auxquels nous vous prions de donner audience & créance. Adieu.*

1452. & des Hongrois contre l'Empereur. Leur Lettre a ce Prince, celle de *Ladislas* au Pape.

Ces ambassadeurs engagérent en même tems le jeune *Ladislas*, à les accompagner de cette lettre au Pape. LADISLAS *Roi de Hongrie & de Bohême, au Pape* NICOLAS V. *salut. Il vous vient des ambassadeurs de nos Provinces, hommes de probité & dont nous connoissons la fidelité. Vous apprendrez par eux leurs démarches pour notre délivrance. Nous vous prions instamment de les écouter, & de nous les renvoyer favorablement. De plus, comme nous apprenons de diverses parts que votre pieté a fulminé une sentence d'excommunication contre mes sujets d'Autriche, parce qu'ils voudroient nous tirer d'entre les mains de l'Empereur* Frideric, *nous vous prions de révoquer une procedure qui nous est si préjudiciable. Si vous ne le faites pas, nous aurons recours à des Juges au-dessus de vous; car, comme il est écrit, vous*

(1) Ce mot peut aussi signifier une *conduite extraordinaire & inusitée.*

1452. *assisterez le pupile* (*& non l'Empereur*). *Vous ne devez pas persécuter & anathématiser des gens qui veillent à notre bien & à notre salut. Adieu.*

Ces ambassadeurs furent mal reçûs à Rome. Le Pape ne voulant rien relâcher de ses droits, ne voulut pas non plus démordre de son excommunication, & les renvoya comme des rebelles, ajoûtant néanmoins qu'à l'égard de *Ladislas*, il l'appuyeroit dans tout ce qui seroit juste. Dès que les ambassadeurs d'Autriche eurent apporté la réponse du Pape, on se prépara tout-à-fait à la guerre. Ils empruntérent pour cela de l'argent de *Louis* duc de *Baviere*, à qui ils engagérent une bonne partie de l'Autriche. On disoit même que ce Duc s'étoit ligué avec eux aussi-bien qu'*Albert de Brandebourg*.

Frideric à son retour en Allemagne apprend ces troubles Ce qu'il fait pour les dissiper.

XX. L'Empereur étoit à peine rentré en Allemagne, qu'il apprit ces mouvemens par un de ses conseillers affidez, qu'il avoit laissé en Autriche pour la gouverner avec les autres. Ce Ministre lui représenta qu'il n'y avoit point de tems à perdre s'il vouloit sauver l'Autriche; que les Hongrois & les Moraves s'étoient joints à eux; qu'ils avoient à leur tête le comte de *Cilley* & *Ulric Eizinger*; qu'on levoit de l'argent à force, & qu'il falloit envoyer incessamment des défenses de rien contribuer; qu'il y avoit encore en Autriche des gens fidèles & ennemis des nouveautez; que plusieurs des Barons tenoient encore pour l'Empereur, & que sa présence raffermiroit ceux qui chanceloient; qu'en un mot tout dépendoit de la diligence & de la fermeté. Sur cet avis, on envoya des ordres en Autriche de ne point contribuer d'argent aux ligueurs, avec menaces que si quelqu'un donnoit un seul denier, il payeroit le triple à l'Empereur. On délibera ensuite quelle route prendroit l'Empereur pour s'en retourner dans ses Etats, celle de l'*Autriche* ou de la *Stirie*. L'avis le plus général étoit de prendre cette derniere route, parce que l'Autriche étant déja soulevée, il étoit à craindre que l'Empereur n'y fût enveloppé. Cependant le sentiment d'*Æneas Sylvius* l'emporta dans l'esprit de l'Empereur; il prit son chemin par l'Autriche, d'où il étoit plus aisé d'avoir des secours de Hongrie & de Bohême.

Conversation de l'Empereur avec *Æneas Sylvius* touchant les troupes qu'il devoit lever.

XXI. Etant en chemin pour aller à *Neustadt*, ville Episcopale, où il y a une bonne forteresse, à une lieuë de *Vienne*, il s'entretenoit avec l'Evêque de Sienne *Æneas Sylvius* son conseiller fidèle. Ce Prélat lui ayant demandé dans la conversation *de quelles troupes il vouloit se servir dans cette guerre*: *De tous ceux*, dit-il, *qui voudront prendre mon parti*. Là dessus l'Evêque l'exhorta fort *à ne point souffrir dans ses troupes les hérétiques de Bohême*, de peur d'attirer la malediction

de Dieu, l'indignation du Pape & le blâme des Princes Catholiques. 1452.
L'Empereur répondit à cela *que ce n'étoit pas son dessein de recourir aux Bohémiens sans nécessité; mais qu'il croyoit pourtant que cela lui étoit aussi bien permis qu'à l'Archevêque de Cologne qui, tout Ecclésiastique qu'il est, avoit appellé les Hussites à son secours contre la ville de Soest, & qu'aux Margraves de Brandebourg & aux Ducs de Saxe, qui en avoient usé de même.* A quoi *Æneas Sylvius* repliqua que l'année du Jubilé, *Jean* Margrave de *Brandebourg* étant venu à Rome, avoit été rudement censuré par le Pape. A l'égard de l'Archevêque de *Cologne*, il disoit que ce n'étoit pas un exemple à imiter, ou que peut-être le Pape le lui avoit permis, parce qu'il s'agissoit de combattre des ennemis de l'Eglise. L'Empereur témoigna là-dessus *qu'il n'avoit pas non plus négligé la dispense du Pape, & qu'étant à Bologne*, Nicolas V. *lui avoit dit que si le secours des fidèles ne lui suffisoit pas contre les Autrichiens, il en pouvoit demander aux hérétiques.* L'Évêque n'eut rien à repliquer contre la décision de l'oracle. L'Empereur cependant arriva heureusement à *Neustadt*, au grand contentement de ses fidèles Barons, avec qui il délibera sur les mesures qu'on prendroit pour la guerre.

Les Autrichiens ébranlez par la présence de l'Empereur sont raffermis par *Ulric de Cilley.*

XXII. La présence de l'Empereur rabatit un peu la fierté des Autrichiens, & ils commençoient à se détacher d'*Eizinger*, qui de son côté les menaçoit de les abandonner. Mais *Ulric de Cilley* le ramena en lui représentant que la couronne imperiale que *Frideric* avoit reçüe à Rome, ne le rendoit pas plus redoutable; qu'il ne s'étoit signalé par aucun exploit en Italie en faveur de l'Empire; qu'il en étoit revenu plus pauvre qu'il n'y étoit allé; que d'ailleurs c'étoit un Prince avare, qui se laisseroit plûtôt périr que de donner de l'argent pour lever des troupes, & que son Conseil étoit composé de gens sans expérience, uniquement sçavans dans l'art de le flater & de l'endormir. Ce discours releva le courage des rebelles. Les Hongrois d'autre côté écrivirent aux Autrichiens de tenir bon. Les Seigneurs de *Roses* promettoit du secours. On en attendoit de *Baviere* & de *Franconie*. Ainsi il fut résolu de lever incessamment des troupes & de l'argent. Pendant ces entrefaites il arriva un courier à Vienne avec des lettres de l'Empereur. Cet homme voyant qu'on dissipoit les biens de *Ladislas*; que le comte de *Cilley* & *Eizinger* vivoient splendidement à ses dépens; que la noblesse pilloit par tout, disoit publiquement aux Autrichiens, *qu'ils avoient tort d'accuser l'Empereur de dissiper le bien de son pupile, puisqu'ils dépensoient plus en un jour, qu'il ne faisoit en un an.* *Eizinger* lui fit couper la langue.

1452.
L'Empereur cite *Eizinger*. Bulles du Pape contre les Autrichiens.

XXIII. Dès que le comte de *Cilley* eut appris l'arrivée de *Frideric* à *Neustadt*, il écrivit au Comte de *Maydbourg*, l'un des Gouverneurs de la Province, de demander un sauf-conduit à l'Empereur pour l'aller trouver. Ce dernier le refusa, à moins qu'il ne sçût à quelle fin on le demandoit. *Cilley* répondit que c'étoit pour faire hommage à l'Empereur nouvellement couronné, & pour lui remettre un château (a) qui lui avoit été confié près de Vienne. Ce n'étoit qu'une feinte pour amuser l'Empereur, puisque, quand il envoya pour recevoir la place, on l'avoit déja livrée aux Viennois. Cependant l'Empereur envoya un hérant citer *Eizinger* & les Viennois, à comparoître devant lui un jour marqué, pour rendre compte de leur conduite. Ce héraut fut bien reçû, & ils firent mine de vouloir se ranger à leur devoir. Dans ce même tems furent apportées les Bulles du Pape à *Salzbourg*, à *Vienne*, à *Passavv* & à *Olmutz*, par lesquelles les Autrichiens étoient menacez d'anathêmes, si dans 40 jours ils ne rendoient l'administration de l'Autriche à l'Empereur. Ces Bulles ne purent être affichées nulle part. L'Archevêque de *Salzbourg*, légat né du Pape & primat de la Germanie, ne jugea pas à propos de les recevoir, croyant pouvoir mieux accommoder ce démêlé en ne prenant point de parti. Les Chanoines de *Passaw* liguez avec les Autrichiens arrachérent les Bulles des mains du porteur, & ne voulurent point les restituer, accompagnant leur refus d'injures contre le Pape, qu'ils traitoient d'homme de néant, & contre l'Empereur qu'ils traitoient de fainéant & de lâche. Il en fut de même à *Olmutz*: les Autrichiens arrêterent celui qui devoit afficher les Bulles, & lui firent mille insultes. Ayant ensuite assemblé leurs Docteurs, ils appellérent au Pape mieux informé ou à un Concile œcuménique, ou enfin à l'Eglise universelle. L'Acte d'appel fut affiché à Vienne & publié à *Salzbourg*. Pour la Bulle, elle fut publiée à *Neustadt*.

(a) *Villa Forensis.*

Les Ducs de Baviere & l'Electeur de Brandebourg envoyent des Ambassadeurs à l'Empereur pour le féliciter sur son couronnement.

XXIV. Pendant ce tems les Ducs de *Baviere* & *Albert* Electeur de Brandebourg, envoyérent des ambassadeurs à *Frideric* pour le féliciter sur son couronnement, & lui offrir leur médiation. Ils se défendirent fort d'être entrez dans la ligue. Il accepta leurs offres, pourvû qu'on pût faire une paix honorable, & les pria de l'assister en cas de besoin. L'Empereur cependant avoit levé quatre mille chevaux & une assez nombreuse infanterie. Il avoit aussi envoyé en Bohême pour demander du secours à *Podiebrad*: il en promit. Les Autrichiens d'ailleurs divisez entr'eux n'avoient point de chefs, de sorte qu'au jugement d'*Æneas Sylvius*, ils auroient été subjuguez, si *Frideric* les eût prévenus comme on le lui conseilloit. Mais au lieu de suivre ce

1452.

conseil, il envoya *Rudiger de Staremberg* & un autre Général d'Autriche (a) avec deux mille chevaux au-delà du Danube, & garda le reste de sa cavalerie à *Neustadt* & aux environs dans des châteaux, malgré les scrupules d'*Æneas Sylvius*. Il donna pour chef à cette armée un gentilhomme Morave (b), Hussite & borgne, comme l'étoit d'abord *Ziska* (1).

(a) *George de Puchaim.*

(b) *George de Tjernahora.*

Les Autrichiens se déchaînent contre le Pape & contre l'Empereur.

XXV. Cependant les Autrichiens irritez de l'excommunication du Pape & de la citation de l'Empereur, se déchaînoient contre l'un & l'autre avec fureur. Ils disoient entr'autres choses : « Que *Nicolas V.* » ayant été élû contre les décrets du Concile de Basle, n'étoit point » Pape, & que *Felix* le devoit être. Que *Frideric* avoit mal-à propos » tiré de Basle le Concile qui y étoit assemblé ; qu'il avoit assisté *Eugene* déposé par ce Concile ; que c'étoit par son moyen que *Nicolas V.* » avoit envahi la Chaire de St. *Pierre*, & que ni le Pape, ni l'Empereur n'étoient légitimement revêtus de ces dignitez : Qu'il y auroit » bientôt un Concile où l'on reprimeroit la témerité d'un Pape qui » s'ingeroit dans des affaires séculieres, au préjudice du Roi de Hongrie ; Qu'ils vouloient se joindre aux François & célébrer un Concile avec eux ». Tels étoient les discours populaires dictez, à ce que prétend *Æneas*, par les Docteurs de l'Université dont il fait une peinture fort passionnée. On ne se bornoit pas à des discours, il couroit des écrits qui ne pouvoient qu'aigrir les esprits. Telle étoit la lettre d'*Eizinger* & des autres Gouverneurs de l'Autriche, à *Jean Ungenade* un des premiers & des plus affidez conseillers de *Frideric*, auquel on imputoit toutes les fautes & tous les crimes réels ou prétendus de cet Empereur. Jamais invective plus sanglante. Cette lettre fut luë dans le Conseil. Les uns en étoient indignez, les autres disoient en secret que tout cela étoit vrai, & n'étoient pas fâchez qu'il se fût trouvé quelqu'un qui lavât si bien la tête à cet orgueilleux Conseiller (2). Quoique l'invective regardât indirectement l'Empereur, il prit l'affaire avec beaucoup de modération. Il n'en fut pas de même du Conseiller : il ne manqua pas de répondre sur le même ton. Cependant, malgré cette irritation réciproque, tout se borna en 1452. à quelques hostilitez, & à se prendre quelques forts de part & d'autre.

Les Hongrois se déclarent ouvertement

XXVI. Les affaires d'Autriche, de Hongrie & de Bohême se trouvérent fort mêlées ensemble cette année. Jusqu'ici les Hongrois n'avoient favorisé la ligue que sous main ; mais quand le temps de leur

(1) *Æneas Sylvius* fait ici une réflexion singuliere. Dieu permet, dit-il, qu'un homme dont la foi n'est pas entiere, ne voye pas non plus la lumiere toute entiere. p. 154.

(2) *Johannes Ungenadus* Président de la Chambre impériale.

1452. contre l'Empereur *Henri de Rosen* se joint aux mécontens d'Autriche. Ravages que ses troupes font dans ce païs.

trêve avec l'Empereur fut expiré, ils écrivirent aux Autrichiens du parti de l'Empereur, de ne point prendre les armes pour *Frideric*, parce que ce seroit s'armer contre leur propre Prince, & que c'étoit la résolution unanime des autres Autrichiens, & de tous les sujets de *Ladislas*, de le tirer d'entre les mains de *Frideric* pour le mettre sur le trône de ses ancêtres, leur representant le danger de leur désunion d'avec eux. Cette lettre n'ébranla point les Autrichiens impérialistes, & on n'y fit pas même de réponse. Cependant comme l'Empereur avoit grand interêt de gagner les Hongrois, il résolut de leur envoyer *Æneas Sylvius*, que le Pape avoit aussi établi son légat en Hongrie. Le Gouverneur du Royaume *Hunniade*, Vaivode de *Transylvanie*, lui avoit déja fait expédier un sauf-conduit. Il y en avoit même qui soupçonnoient qu'aspirant lui-même à la royauté, il n'étoit pas fâché que *Frideric* retînt *Ladislas*. Mais le retour des ambassadeurs de Baviere & de Brandebourg pour négocier la paix, arrêtérent le départ d'*Æneas Sylvius*. Comme ces Princes se disposoient à une entrevûe des deux partis, *Henri* fils d'*Ulric de Rosen*, dont on a parlé, arriva avec huit cens fantassins & deux cens chevaux, pour se joindre aux mécontens Autrichiens: il l'étoit lui-même de l'Empereur & avoit quitté son service. Il amenoit avec lui des Taborites, gens que plusieurs expériences avoient rendus redoutables à leurs voisins. Ils signalerent leur entrée en Autriche par la prise & le pillage d'un château de quelque Seigneur du parti de l'Empereur. Ensuite ils allerent trouver *Eizinger* à Vienne. A leur arrivée, les Autrichiens ne balancerent plus à assieger l'Empereur dans sa forteresse de *Neustadt*. Mais les médiateurs leur étant allez à la rencontre, les priérent de consentir à une trêve de quelques jours seulement, pour négocier un accommodement. On leur répondit qu'il n'y avoit point de trêve, ni longue ni courte à espérer, si l'Empereur ne leur promettoit de leur rendre *Ladislas*, & ne le rendoit actuellement. Les médiateurs ayant porté cette réponse a l'Empereur, il assembla son Conseil pour en déliberer.

Le Conseil de l'Empereur partagé sur la proposition s'il falloit rendre *Ladislas* aux Autrichiens: ce Prince se détermine pour la négative.

XXVII. Ce Conseil n'étoit que de peu de personnes. *Æneas Sylvius*, en qualité de légat, parla le premier & conseilla de ne pas résister a ce torrent, & d'écarter, en cedant, une tempête toute prête a fondre avec furie. Il représentoit que tôt ou tard il faudroit rendre *Ladislas*, & qu'il valoit mieux le faire dès a present, que de s'attirer une guerre en le gardant contre le gré de ses sujets. Mais comme il concevoit qu'il n'étoit pas encore en âge de regner, il proposoit de demander une assemblée des sujets de *Ladislas*, & des Princes de son sang, pour convenir de la maniere de le gouverner. Celui qui parla le se-

cond (a) ne désaprouvoit pas cet avis ; mais il n'osoit s'expliquer ouvertement, sachant sans doute que ce ne seroit pas celui de l'Empereur. Le troisiéme (b) d'un avis tout contraire, representa fortement qu'il falloit refuser constamment *Ladislas* jusqu'a ce qu'il eût atteint l'âge requis : Que la mere de *Ladislas* n'avoit pas confié son fils a *Eizinger*, ni a aucun autre ; mais a l'Empereur son tuteur légitime & son plus proche parent. Les avis furent partagez. Il y en avoit trois du sentiment d'*Æneas*, & trois de celui d'*Ungenade* ; mais *Neiper* s'étant joint a lui, le partage fut levé. L'Empereur ne balança pas a suivre l'avis le plus conforme à son ressentiment. On porta cette réponse aux médiateurs, en les priant d'obtenir quelque trêve s'il étoit possible. Ils le promirent ; mais ils s'y employerent en vain. Les Autrichiens répondirent fierement que si l'Empereur avoit été inflexible aux prieres & aux raisons, il ne le seroit pas aux armes.

1452.

(a) *Jean Neiper.*

(b) *Jean Ungenade.*

XXVIII. Pendant ce temps arrivérent *Sigismond de Volkentorf* archevêque de *Saltzbourg* (1), *Jean Talbec* évêque de *Frisingen*, & *Frederic de Plaukenfels* évêque de *Ratisbonne*, pour négocier la paix. L'armée ennemie les suivoit de si près qu'on eût dit *que la guerre & la paix marchoient ensemble*, dit *Æneas Sylvius*. La ville de *Neustadt* étoit toute pleine de tumulte. On voyoit d'un côté les gens de guerre les armes à la main pour la défense de la ville, de l'autre les Ecclesiastiques en procession avec les reliques, pour recevoir l'Archevêque en qualité de légat né. Il entra dans la ville avec les ornemens d'un Cardinal Légat, quoi qu'il ne fût pas Cardinal (2). Le lendemain de son arrivée les Autrichiens parurent devant la place pour sonder le terrain. Après qu'ils eurent choisi un endroit propre à camper, on entendit dans le camp le bruit des trompettes, & les cris effroyables des troupes, comme pour défier les assiegez. L'armée ennemie étoit d'abord d'environ douze mille hommes d'infanterie & de quatre mille de cavalerie ; mais elle augmentoit tous les jours par le grand nombre de volontaires & d'autres qui venoient s'engager. Les principaux chefs étoient *Ulric de Cilley*, *Henri de Roses*, *Ulric Eizinger*, *Bernard* comte de *Schaumberg*, l'aîné des freres de *Valse*, à la tête de quelques Bohêmiens qui firent merveilles à ce siege, au rapport d'*Æneas Sylvius* qui leur en sait mauvais gré, parce qu'il étoit tout impérialiste, & *Snoime* capitaine de Moravie. Les Impériaux firent dès le premier

L'Archevêque de *Saltzbourg*, & les Evêques de *Frisingen* & de *Ratisbone* arrivent à *Neustadt*. Siége de cette ville par les Autrichiens.

(1) Elû en 1452.

(2) On portoit devant lui la croix, & il avoit le chapeau rouge. *Æneas Sylvius* dit que peut-être l'Eglise de Saltzbourg avoit mérité ce dernier privilége par quelque service important rendu à l'Eglise Romaine.

1452.

jour une ſortie ; mais voyant une armée ſi nombreuſe, ils n'oſerent ſe battre que de loin à coups de fléches & de bombardes. Les aſſiégeans de leur côté ne firent rien ce jour là, parce qu'ils n'étoient venus qu'à la découverte.

L'Empereur fait prier les ambaſſadeurs des Princes de ne ſe plus mêler de la médiation.

XXIX. L'Empereur cependant qui ſoupçonnoit les ambaſſadeurs des Princes de favoriſer ſecretement ſes ennemis, les fit prier de ne ſe plus mêler de la médiation, parce qu'il vouloit ſoutenir ſon droit par les armes. Ils ſe retirerent donc fort irritez. Ces ſoupçons n'étoient pas ſans fondement. Leurs maîtres étoient parens des alliez de *Ladiſlas*, & ils avoient fait eſperer aux Autrichiens de les aider à tirer ce Prince d'entre les mains de l'Empereur. Il eſt vrai que depuis ils avoient fait hommage à ce dernier, & qu'ils lui avoient offert leur médiation ; mais *Frideric* ne l'avoit acceptée que d'une maniere fort vague, & ſeulement pour ne pas rompre avec eux. D'ailleurs l'Empereur trouvoit plus honnête & plus ſûr de remettre ſes interêts entre les mains des Evêques.

Murmures des habitans de Neuſtadt. Ceſſation d'armes. L'Empereur s'abouche avec le Comte de *Cilley*.

XXX. Le ſiege dura pluſieurs jours avec une opiniâtreté reciproque. Il ſe faiſoit chaque jour un horrible carnage. Cependant on ſe rélâcha de part & d'autre, parce que le nombre des combattans diminuoit tous les jours des deux côtez. Mais les aſſiégeans tiroient un grand avantage de la diviſion qui étoit dans la ville : ſes propres habitans voulant l'affamer afin que l'on fût obligé de ſe rendre, cachoient le pain, le blé & le vin, ou la biere, & refuſoient toute ſorte de nourriture aux troupes. C'étoit une conſternation générale. On n'entendoit que murmures contre la guerre & contre l'ordre qui ſe tenoit dans la ville. Le femmes jettoient des cris lamentables. En un mot tout étoit perdu, lorſque l'Archevêque ſortit pour demander une ceſſation d'armes. Il l'obtint. Pendant cet intervalle, l'Empereur s'aboucha avec le comte de *Cilley*. Ce Comte lui tint ce langage : *C'eſt bien malgré moi que je prens les armes contre mon maître, j'y ſuis contraint par l'interêt de l'Etat. Mais ces mêmes armes peuvent être utiles à vôtre Majeſté ſi elle veut m'écouter. Les Hongrois, les Autrichiens, les Moraves vont fondre ſur vous avec une groſſe armée. Il ne tient qu'à vous de vous épargner ce danger en executant le teſtament d'*Albert, *& en remettant* Ladiſlas *à Presbourg pour y être gouverné ſelon la volonté du teſtateur, juſqu'à ce qu'il ſoit en âge. Si vous le faites, les Autrichiens ſe retireront, les Moraves & les Hongrois ſe tiendront en repos.* L'Empereur ne répondit au Comte que par des reproches de ſon infidelité, & des avertiſſemens de rentrer dans ſon devoir. Il ajoûtoit pourtant que s'il le faiſoit, il pouvoit eſpérer toute ſorte de graces de lui ; qu'il

n'ignoroit

1453.

n'ignoroit pas que les prétentions des Autrichiens étoient injustes; qu'au bout de douze ans ils s'avisoient de produire un testament qui n'avoit jamais été montré; qu'ainsi il étoit clair que la tutelle de *Ladislas* lui appartenoit en qualité d'Empereur & selon le droit des gens (a).

(a) *Æn. Sylv.* ubi sup. p. 212.

Trêve continuée. Conditions de l'accord fait avec les Autrichiens.

XXXI. Comme ils ne purent convenir de rien cette fois là, le Comte proposa de prolonger la trêve, & d'envoyer des Conseillers de chaque parti pour transiger avec les Evêques. Le lendemain donc six conseillers de l'Empereur & six de la part de l'armée ennemie, allerent s'aboucher avec les Prélats qui étoient hors de la ville. Quand ils furent convenus ensemble de certains articles, l'Empereur sortit de la ville pour les entendre & les confirmer, si l'on s'en accommodoit. A son arrivée, les chefs de l'armée ennemie descendirent & se prosternérent devant lui. Etant remontez par son ordre, les deux armées entourérent les pacificateurs, & l'Empereur étoit au milieu pour entendre les propositions de paix. Mais elles furent trouvées trop favorables aux ennemis. Cependant il restoit fort peu de tems pour déliberer, la trêve ne devant durer que jusqu'au coucher du soleil. Les Evêques médiateurs demandérent qu'on la prolongeât jusqu'au lendemain; mais ils ne purent obtenir ce délai des chefs de l'armée ennemie, qui s'étoient rendus arbitres de la paix & de la guerre. Sur ces entrefaites, survint le marquis de *Bade*, proche parent de l'Empereur, qui demanda aux Autrichiens encore un jour pour négocier la paix; ce qu'il obtint. S'étant donc joint avec les Evêques, ils convinrent de ces conditions. » 1. Que le siege seroit levé incessamment, & toute l'ar- » mée congediée. 2. Que deux jours après, le roi *Ladislas* seroit remis » hors de la ville au comte de *Cilley* pour le gouverner jusqu'à ce que » l'on convînt avec l'Empereur dans une assemblée des sujets du Roi » & des interessez de part & d'autre, entre les mains de qui il seroit » mis, & à qui le gouvernement en seroit confié. 3. Qu'à la St *Mar-* » *tin* prochaine les Hongrois, les Bohemiens, les Moraves & les Au- » trichiens se trouveroient à Vienne; que l'Empereur y seroit en per- » sonne ou par ses ambassadeurs, & que les Ducs de *Baviere*, les Mar- » graves de *Brandebourg* & de *Bade* s'y rendroient aussi, ou y en- » voieroient leurs ambassadeurs pour déliberer sur le sujet de *Ladislas*, » & pour terminer toute l'affaire par une amiable composition. 4. » Qu'on rendroit les prisonniers de part & d'autre; qu'on restitue- » roit tout ce qui auroit été enlevé, & que la memoire du passé se- » roit tout-à-fait abolie. 5. Que si on ne pouvoit pas s'accorder dans » cette assemblée, l'Empereur demeureroit dans ses droits.

1453.

On déconseille à l'Empereur d'accepter ces conditions.

XXXII. Ces conditions ayant été portées au Conseil de l'Empereur, il se trouva fort partagé. Les uns les trouvérent dures & injustes, parce qu'il leur paroissoit qu'on y faisoit la loi à l'Empereur. Pour le persuader de les rejetter, ils lui representoient la force de la place, par sa situation & par ses munitions de guerre & de bouche : Qu'elle n'avoit manqué de vivres que parce que la plupart des citoyens les cachoient chez eux : Que sans compter les bourgeois, il y avoit encore huit cens hommes de garnison aguerris, qui pourroient défendre les murailles de Rome même : Que *George de Podiebrad* étoit prêt d'accourir à son secours avec une bonne armée : Que les Stiriens amenoient quatre mille hommes : Qu'*Albert* son frere ne manqueroit pas de venir à son secours avec les Souabes, & qu'il devoit juger que les autres Princes en feroient de même : Qu'à tout événement, il seroit aisé de sortir de la place, parce que les ennemis n'avoient qu'une porte, & qu'il en restoit trois pour sortir & aller en Stirie, où on pourroit livrer bataille : Que quand même les ennemis seroient maîtres de la place, il vaudroit mieux à toute extrêmité placer *Ladislas* dans un endroit où il seroit plus exposé aux coups, parce qu'alors les ennemis demeureroient dans l'inaction, ou leveroient le siege, plutôt que de voir périr *Ladislas* qu'ils demandoient avec tant d'empressement.

On conseille à l'Empereur de rendre *Ladislas* aux Bohêmiens.

XXXIII. La plûpart étoient du même avis, à la reserve de la proposition de sacrifier *Ladislas*, qu'ils trouvoient execrable. Ceux qui étoient d'un avis contraire representoient à l'Empereur ; Qu'il n'étoit pas en état de soûtenir les frais d'une telle guerre ; Que le sort des armes étoit fort journalier ; Que s'il étoit vaincu, il perdroit & sa gloire, & tout ce qu'il prétendoit acquerir, & que s'il sortoit vainqueur, il n'y gagneroit rien qu'un honneur sterile ; Qu'au fond il ne pouvoit garder la tutelle de *Ladislas* que peut-être trois ans,& que même,pendant ce tems là on ne le laisseroit point maître de l'Autriche ; Qu'autrefois on avoit regardé une tutelle comme une charge, & non comme un honneur ; Qu'il valoit donc mieux faire dès à present ce qu'il seroit obligé de faire dans deux ou trois ans, que de demeurer chargé du fardeau de la guerre : Que s'il vouloit rendre *Ladislas*, ce seroit infailliblement une pomme de discorde entre les Bohêmiens, les Hongrois & les Autrichiens, & qu'il auroit là une belle occasion de se vanger de ses ennemis.

L'Empereur suit cet avis & fait la paix.

XXXIV. L'Empereur étoit fort combattu. Cependant après avoir balancé les raisons de part & d'autre, il se résolut à suivre le dernier avis. Il alla donc lui-même trouver les ennemis pour confirmer la

paix. Ainsi se conclut l'affaire, à la grande satisfaction de tout le monde. Les deux armées n'en firent plus qu'une, & l'Empereur fit grace aux rebelles. Quelques jours après, le comte de *Cilley*, & les autres chefs des Autrichiens se trouverent, selon la convention, avec une grosse escorte de cavalerie, hors d'une des portes de Vienne, pour recevoir leur nouveau Roi. L'Empereur le confia aux Evêques médiateurs & à quatre de ses conseillers, entre lesquels étoit *Æneas Sylvius*. Il fut donc remis par eux au comte de *Cilley*, à la grande satisfaction des Autrichiens. *Eizinger* entr'autres en pleuroit de joie. Les Bohêmiens & les Moraves ne pouvoient se lasser d'embrasser ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme échapé d'une longue prison. Mon Auteur qui y étoit present, temoigne qu'on mena *Ladislas* au bain, afin, disoit-on, qu'il dépoüillât tout ce qui pouvoit lui rester de *Stirien*. De là on le conduisit dans une forteresse dont le comte de *Cilley* avoit la garde, & bientôt après à Vienne (a).

1453.

[a] *Æn. Sylv.* ubi sup. p. 218.

Podiebrad mécontent de cette paix, s'empare de diverses villes de Bohême.

XXXV. Ceux qui avoient promis du secours à l'Empereur, furent fort mécontens de cette paix. Les Stiriens qui avoient levé six mille hommes, s'en plaignoient comme d'une lâcheté. *George Podiebrad* de Bohême s'avançoit déja vers l'Autriche avec dix sept mille combattans pour dégager l'Empereur. En chemin faisant il exerça de grandes hostilitez contre les Taborites mécontens de son gouvernement. Il fit irruption dans le territoire de *Budvveis*, & sur les domaines des Seigneurs de *Roses*, qui n'eurent point d'autre parti à prendre que de subir la loi du vainqueur. Mais quand il apprit que le siége étoit levé, que la paix étoit faite, & qu'on avoit rendu *Ladislas*, il s'en retourna fort fâché de n'avoir pû profiter des dépoüilles de l'Autriche, & de se voir privé de la gloire d'avoir sauvé l'Empereur. A son retour, il s'empara de *Tabor*, de *Budvveis*, de *Pisek*, de *Pilsen*, de *Zatec*, & devint maître de toutes les villes royalistes. C'est ce qui le rendit maître tout à fait en Bohême.

Ambassade des Bohêmiens à *Ladislas* pour lui faire hommage comme à leur Roi.

Lettre de *Smirzizk* à ce Prince, & son exécution.

XXXVI. Quand les Bohêmiens eurent appris la liberté de *Ladislas*, ils lui envoyerent une ambassade pour lui faire hommage comme à leur Roi, & pour lui marquer l'impatience qu'ils avoient de le voir dans son Royaume de Bohême. Il leur promit d'y venir au plûtôt, & confirma *Podiebrad* dans le gouvernement. En même tems le comte de *Cilley* qui gouvernoit *Ladislas*, écrivit aux Bohêmiens de préparer toutes choses pour recevoir le Roi. Dans cette lettre il renferma celle que *Jean Smirczizk* avoit écrite à *Ladislas*, pour le détourner de venir en Bohême. Le Gouverneur assembla aussi-tôt une diète à Prague, où il fut conclu que chacun contribueroit de ses facultez à la re-

1453. ception & au couronnement du Roi, Il produisit en même tems la Lettre que *Smirczizk* avoit écrite à ce Prince, en ces termes:

Je suis bien d'avis que vous veniez au plutôt dans votre Royaume de Bohême, pourvû que vous y veniez pour commander, & non pour obéir. Mais je ne vous conseillerois pas d'y venir sans forces & sans armes, à moins que votre mere ne vous ait fait deux têtes. En ce cas vous pouvez envoyer l'une à Vienne, à vos amis, & exposer l'autre au caprice des Bohêmiens. Adieu.

Podiebrad, en lisant cette lettre, supprima le nom de l'auteur. Tous unanimement opinent au dernier suplice de celui qui avoit écrit le libelle. Il demande son avis au coupable qui étoit present. Il souscrit au même jugement, feignant d'ignorer le fait. On lui montre son écriture & son seing. Il fut executé dès le jour même (a).

(a) *Dubrav.* Hist. Bohem. Lib. XXVIII. p. 742. *Bonfin.* Rer. Hungar. Lib. III. Decad. VII. p. 482.

Diéte à Neubourg, & plaintes d'*Eizinger* contre le comte de *Cilley*.

XXXVII. Cependant, comme l'argent s'amassoit lentement en Bohême, à cause de l'épuisement général de ce Royaume, le comte de *Cilley* assembla une diète à *Neubourg* en Autriche. Le roi *Ladislas* y fut presenté. Le Comte proposa de faire une levée dans les Provinces, afin de mettre *Ladislas* en état d'entrer en Bohême en Roi, & non en mendiant. La diète ayant demandé du tems pour en déliberer, *Eizinger* prit cette occasion de se vanger de *Cilley* qui l'avoit éloigné de la Cour. Il assembla ce qu'il avoit d'amis, qui en même tems étoient ennemis du Comte. Là il representa que c'étoit une honte aux Autrichiens de se laisser gouverner par un simple Seigneur étranger. Qu'ils avoient pris les armes contre *Frideric*, de la maison & du sang d'Autriche, parce qu'il gouvernoit mal la Province: Que son gouvernement avoit été moins onereux que celui de *Cilley* dont il faisoit une peinture affreuse: Qu'il avoit déja entrepris de mener contre leur gré *Ladislas* en Hongrie: Qu'il avoit promis à leur insçu de l'envoyer aux Bohêmiens, & qu'il disposoit tout seul à sa fantaisie des affaires de Hongrie & de Bohême: Qu'à la verité il ne trouvoit pas injuste de fournir de l'argent pour le voyage du Roi, mais que cette demande étoit suspecte de la part du Comte dont il connoissoit les artifices. » C'est pour lui, disoit-il, & non pour le Roi, qu'il demande cet argent. Nouvelles guerres, nouvelles sommes. Il se tranquilise à nos dépens: sa paix est notre guerre: son humeur inquiete s'entretient par notre securité. J'ai honte de notre patience: mais on n'a pû s'assembler jusqu'ici. A present que nous le sommes, reprenez courage; suivez-moi avec vos amis, & je vous suis garant, ou de vous délivrer d'esclavage, ou de mourir dans la peine. Mais il faut envoyer au Roi des gens affidez en petit nombre, pour lui re-

» presenter en particulier les necessitez de la Province. Ne doutez
» point qu'il ne nous nomme pour y pourvoir. En ce cas je ferai si bien
» qu'il éloignera le Comte.

1453.

XXXVIII. Cet avis applaudi de toute l'assemblée, on résolut unanimement de le suivre. Il ne s'agissoit que de garder le secret & de dissimuler. C'est pour cela qu'*Eizinger* alla trouver le Comte pour lui dire qu'on alloit incessamment preparer l'argent pour le voyage de Bohême; mais qu'en attendant il falloit à Vienne donner de bons ordres pour empêcher qu'il n'arrivât du trouble en l'absence du Roi. Le Comte approuve la proposition. *Eizinger* prend les devans pour aller à Vienne. Dès le lendemain de son arrivée, il va trouver le Roi pour le prévenir contre le Comte, qui ne s'étoit pas pressé d'aller au palais, n'ayant aucun soupçon: ses amis l'avertirent en entrant qu'il se tramoit quelque chose contre lui. Comme on lui refusa l'entrée de la chambre du Roi, il frappa des talons, comme s'il eût voulu enfoncer la porte. Il ne fut pas plutôt entré qu'*Eizinger* lui dit de la part du Roi, qu'il étoit cassé, & qu'il pouvoit se retirer où il voudroit. Il eut beau faire son apologie & faire valoir ses services, le Roi persista dans son sentiment. Abandonné de ses amis, en même tems que de la fortune, il se retira dans son pays. Il courut risque de la vie en sortant de Vienne, & le peuple l'eût assommé si *Albert de Brandebourg* ne lui avoit donné une bonne escorte.

Le comte de *Cilley* est cassé par le Roi *Ladislas*.

XXXIX. Quand les Autrichiens eurent levé ce qui étoit necessaire pour le voyage & le couronnement de *Ladislas*, ils le conduisirent à *Iglavv* en *Moravie*, où il arriva le troisiéme d'Octobre, aux acclamations des Grands & du peuple. Il y fut reçu par *Podiebrad*, par les Grands de Bohême & par les Consuls des villes. Ensuite *Podiebrad* retourna à Prague, & assembla les Etats du royaume, pour regler les conditions sous lesquelles on recevroit le Roi. Ils convinrent de vingt chefs. 1. Que *Ladislas* protegeroit les quatre articles de religion des Calixtins. 2. Qu'il confirmeroit la caution donnée au royaume de Bohême par *Sigismond*; qu'il leur laisseroit l'élection d'un Archevêque, & que cette élection étant tombée sur *Rockizane*, & confirmée par *Sigismond*, il la confirmeroit aussi. 3. Qu'il maintiendroit chacun dans ses droits & ses priviléges, & qu'il feroit observer les loix dans les Provinces selon l'ancien usage. 4. Qu'il conserveroit dans leur force toutes les obligations & hypoteques données sur le Royaume & sur les biens ecclésiastiques, du tems de *Wenceslas* & de *Sigismond*, & qu'il laisseroit chacun en joüir. 5. Qu'il laisseroit gracieusement les sujets en possession des biens qui leur étoient dévolus par la mort de-

Ladislas arrive à *Iglaw*. Conditions sous lesquelles les Bohêmiens veulent recevoir ce Prince.

1453. puis le départ de *Sigismond*. 6. Que les biens de ceux qui étoient morts demeureroient à leurs plus proches parens, mâles ou femelles. 7. Que les biens laissez par testament demeureroient aux heritiers, & seroient écrits dans les registres des Provinces. 8. Que le Roi n'empêcheroit personne de placer son bien sur les fonds publics. 9. Qu'il remettroit aux villes & aux monasteres tous les impôts qui n'avoient pas été payez depuis *Sigismond*, & qu'il donneroit quittance aux débiteurs. 10. Qu'il recouvreroit & réuniroit au Royaume toutes les provinces, villes & châteaux alienez de la Couronne. 11. Qu'il accorderoit aux Ducs de Silésie, à la Province & aux pays incorporez, toutes leurs anciennes immunitez. 12. Que si l'Empereur *Frideric* avoit donné des hypotêques ou aliené quelque chose qui appartînt à la Couronne, ces dispositions seroient regardées comme nulles, quand même ce seroit du consentement du Roi. 13. Qu'on prieroit le Roi d'incorporer l'Autriche au royaume de Bohême, comme lui appartenant par droit héréditaire. 14. Qu'il ne livreroit ni n'engageroit pour dot, ou pour quelque prétexte que ce fût, à ses sœurs ou à ses filles, s'il en avoit, aucunes villes, pays, biens, dans le royaume, ou dans les provinces incorporées. 15. Qu'il établiroit sa résidence à Prague. 16. Qu'il protégeroit efficacement & avanceroit les mines de Cuttemberg. 17. Qu'il apporteroit tous ses soins, & feroit les dépenses necessaires pour découvrir de nouvelles mines. 18. Qu'il ne mettroit que des gens du pays, & non des étrangers, dans les charges & dans les places fortes. 19. Qu'il ne traiteroit point des affaires du Royaume avec les étrangers, mais seulement avec les Seigneurs, les Gentils-hommes & les Conseillers originaires de Bohême. 20. Qu'en son absence il ne confieroit l'administration du Royaume à aucun étranger.

Le Roi accepte ces conditions. Serment qu'il prêta lorsqu'il fut arrivé aux frontieres de la Bohême.

XL. Cette Capitulation resolue unanimement, & scellée du sceau public, une ambassade solemnelle la porta à *Iglavv* pour être ratifiée par le Roi. Le Roi promit l'execution de tous ces articles, & les ambassadeurs lui prêterent hommage au nom de tous les Etats du Royaume, & quelques jours après il partit pour la Bohême. Quand il fut arrivé sur les frontieres du Royaume, il prêta sur les Evangiles, le serment suivant, selon la coûtume. »NOUS LADISLAS, par la grace » de Dieu, élû Roi de Bohême, en entrant dans ce Royaume, jurons » & promettons à Dieu & aux habitans du Royaume, de les deffen- » dre tous, tant dans l'état écclésiastique que dans l'état civil, de » maintenir inviolablement leurs droits, immunitez, hypoteques, » privileges & coutumes; de ne point étrecir ni diminuer les limites

» & les appartenences du Royaume; mais au contraire de les étendre, » autant qu'il nous sera possible; de tourner toutes nos démarches à » l'honneur, à l'avantage & à l'avancement dudit Royaume, com» me ont fait tous nos ancêtres les anciens (1) Rois de Bohême. Ain» si Dieu nous soit en aide par tous les Saints (a).

1453.

(a) *Theob.* P. II. Cap. XX.

XLI. Si l'on en croit *Æneas Sylvius*, & après lui *Cochlée* (b), les Hussites n'avoient plus de pouvoir depuis que *Podiebrad* gouvernoit l'Etat, & *Rockizane* l'Eglise. Le Doyen (c) & les Chanoines de la Cathédrale de Prague, qui étoient comme en exil à *Pilsen*, ne sçachant comment ils se devoient conduire en cas que le Gouverneur les mandât pour le couronnement, consulterent là-dessus *Æneas Sylvius* qui étoit alors à *Gratz* en *Stirie*, & que le Pape avoit établi légat en Hongrie & en Bohême. Sa réponse merite d'être rapportée. » L'affaire, dit-il, pour laquelle vous me consultez est grave & déli» cate. J'espere de votre prudence que de deux maux vous éviterez » le pire. Cependant je vous dirai de bonne foi ce que j'en pense. Je » vois bien que, de quelque côté que vous tourniez, il y a du danger » pour vous, soit que vous alliez à Prague, soit que vous refusiez d'y » aller en cas qu'on vous y appelle. Si vous y allez, il y a deux cho» ses à craindre par les intrigues de vos ennemis : l'une qu'on ne vous » mette en prison, & même qu'on ne vous fasse mourir, si vous per» sistez dans la foi catholique : l'autre qu'on ne vous oblige à souscri» re au concordat & à l'élection de *Rockizane*. D'autre côté, si vous » n'y allez pas, on vous accusera de mépriser le Roi; on dira mille » choses contre vous; peut-être même qu'on donnera votre place à » d'autres, & alors cette florissante Eglise sera remplie de ministres » schismatiques & hérétiques. Le pas est glissant, & il est fort à crain» dre que voulant éviter un écueil, vous ne tombiez dans un autre » (2). Quoi qu'il en soit, voici le conseil que je crois devoir vous don» ner. Si le Roi vous mande, il faut obéïr : mais demandez un sauf» conduit pour un tems considérable. Quand vous l'aurez, quelques» uns d'entre vous pourront entrer dans Prague, & les autres demeu» rer hors de la ville. Vous trouverez auprès du Roi beaucoup de » gens de probité qui vous assisteront. Vous instruirez de votre affaire » ses Conseillers. Je ne doute pas qu'il n'y en ait plus pour vous que » pour *Rockizane*, & je ne puis croire qu'ayant un sauf-conduit, on » vous fasse aucune injustice, ni à l'Etat Ecclésiastique. Que si l'on

Réponse d'*Æneas Sylvius* au doyen & aux chanoines de Prague qui le consultent.

(b) p. 399.

(c) *Wenceslas de Crumlow.*

(1) Cette clause n'étoit pas mal à-propos, car les derniers Rois de Bohême, comme *Charles IV. Wenceslas* & *Sigismond* en avoient beaucoup aliené.

(2) *Timemusque ne Scyllæ voraginibus immergamur, dum cupimus evitare Charybdim.*

1453. » vous parle ou de recevoir *Rockizane* pour archevêque, ou d'em- » brasser le concordat, vous répondrez que vous ne sçauriez agir sans » un ordre exprès du Pape » (a). La lettre est dattée du 2. Juillet 1453.

(a) Epist. 157.

Ladislas fait son entrée solemnelle à Prague.

XLII. Sur la fin du mois d'Octobre, *Ladislas* accompagné d'une nombreuse & magnifique escorte de noblesse, fit son entrée solemnelle à Prague, & choisit sa demeure dans le château de *S. Wenceslas* à la vieille ville. Deux jours après il fut couronné dans la Cathédrale de cette forteresse, par l'Evêque d'*Olmutz* (1), en présence de quelques autres Prélats (2), des Chanoines rappellez, de quantité de Princes, de Seigneurs & de Noblesse, tant du païs que d'ailleurs. Pour faire les frais de ce couronnement, les Bohêmiens avoient fourni chacun la troisiéme partie de leurs revenus. De cette somme il resta encore de quoi acheter quelques châteaux qui appartenoient à la Couronne. Peu de tems après *Ladislas* disposa des charges du Royaume, confirma *Podiebrad* dans son administration, & approuva tout ce qu'il avoit fait pendant son gouvernement. Les Princes voisins ses vassaux lui firent hommage de leurs domaines, ce qui avoit été négligé, dit-on, pendant l'interregne. On nomme en particulier *Henri* Duc de *Glokau*, qui reçut l'investiture de ce Duché. En même tems ce Duc épousa la fille de *Jean de Rosemberg*, l'un des plus puissans Seigneurs de Bohême (b). On venoit de toutes parts faire hommage au Roi. *Nicolas V.* lui envoya l'Evêque de *Pavie* son referendaire, pour le féliciter. La plûpart se rendirent à Prague dans le même dessein. *Frideric* comte de *Beichlingen*, archevêque de *Magdebourg*, *Gaspar* comte de *Schapenberg*, évêque de *Misne*, les Princes & Landgraves de *Saxe* & de *Thuringe*, le Marquis de *Misnie*, le Landgrave de *Hesse*, s'y trouverent.

1454.

(b) *Cochl.* ubi sup. p. 392.

Rockizane veut contraindre un mourant à communier sous les deux espéces.

XLIII. Cochlée raconte qu'un des domestiques de ce dernier Prince étant tombé malade à l'extrémité, *Rockizane* voulut l'obliger à communier sous les deux espéces; que le malade l'ayant refusé, il mourut sans Viatique, & que le Prince fut obligé de le faire enterrer la nuit clandestinement dans un monastere de Cordeliers. Le même Auteur dit la même chose du Seigneur *Henri de Gera*, que *Podiebrad* avoit emmené prisonnier dans la ville de ce nom. Il y mourut, dit-il, de la peste; ayant demandé à se confesser & à communier à la

(1) *Jean de Hatz.*

(2) *Theobald* en met cinq: *Czechorod* n'en nomme que quatre, l'Evêque de *Breslau*, le Cardinal Archevêque de *Strigonie*, l'Evêque de *Passau* & celui de *Waradin*. *Balbin* y joint *Wenceslas de Crumlow* administrateur de l'Archevêché de Prague. Il ne paroît point que *Rockizane* ait eu aucune part à cette cérémonie.

Catholique

1454.

Catholique Romaine, on le lui refusa; il mourut sans Viatique & fut jetté à la voirie, pour n'avoir pas voulu communier sous les deux espéces (a).

(a) ubi sup.

Ladislas n'entre point dans les Eglises des Hussites pendant son séjour à Prague.

XLIV. Pendant tout le séjour que *Ladislas* fit à Prague, il n'entra point dans les Eglises des Hussites, & il n'assista point à leur service, quoiqu'il y fût invité avec empressement. Ils s'efforcérent inutilement d'engager dans leur parti un Prince qui avoit succé avec le lait la foi catholique Romaine, & qu'on avoit pris grand soin d'y affermir. On prétend même qu'*Æneas Sylvius* eut bonne part à son éducation, & qu'il avoit composé à son usage un Livre de l'éducation des enfans (b). Imbû de ces principes, il n'est pas surprenant qu'il ne regardât pas *Rockizane* de bon œil. Ce dernier avoit engagé un prêtre de son parti à dire la Messe au château, en présence de *Ladislas*. Dès que le Roi le sçut, il envoya le capitaine de ses gardes ordonner au prêtre de se retirer, sans quoi il le feroit jetter du haut en bas du château (c). L'année suivante, le jour de la Fête-Dieu, *Rockizane* allant en procession devant les fenêtres du château avec le Calice, le Roi regarda le Sacrement sans donner aucune marque de respect.

(b) *Theob.* ubi sup. Cap. XX.

(c) *Æn. Sylv.* Hist. Bohem. Cap. LXII.

Ici finit le Manuscrit de l'Auteur.

DISSERTATION
DE M. DE BEAUSOBRE
SUR LES ADAMITES
DE BOHEME.

A MONSIEUR LENFANT.

PREMIERE PARTIE (1).

JE ne doute point, Monsieur, que vous n'approuviez la sage précaution de S. *Augustin*, se préparant à écrire son Livre DES HERESIES (2). Il prie instamment *Quodvultdeus* à qui il adresse ce Livre, & les autres Evêques ses confreres, d'implorer pour lui le secours du Ciel, afin qu'il puisse s'acquitter avec succès d'un dessein qui lui paroît rempli de difficultez.

Il n'y a point en effet d'ouvrage où un Auteur ait plus de besoin d'être aidé de la grace, que dans une histoire des Héresies; parce qu'il n'y en a point, où il se trouve un plus grand concours de causes d'erreur. Il n'a pas seulement à se défendre contre l'ignorance, l'inadvertence, la précipitation, &c. mais contre la prévention, le faux zele, l'esprit de parti, qui sont perpetuellement en embuscade autour de l'Historien, & qui lui tendent des pieges presque imperceptibles.

Je ne sai si S. *Augustin* obtint une grace fort efficace contre ces dangereux adversaires de la verité. C'est un point que je n'examine pas à present; mais je sai bien que les compilateurs des héresies modernes ne l'ont pas eue, & que leurs Livres sont pleins de fautes,

(1) La premiere Partie de cette Dissertation est tirée de la *Bibliothéque Germanique* Tom. IV. p. 118. *& suiv.*

(2) *Cernis me, ut id* (opus) *peragam, piis ad Deum non solùm tuis, verum & aliorum Fratrum orationibus, adjuvandum.* Aug. in Præf. Lib. de HÆRESIBUS.

d'impostures, de calomnies grossiéres. Il ne faut pas s'en étonner. La plûpart de ces Livres ont été écrits par des Moines, ou sur leurs relations. Or il n'y a jamais eu de plus grands imposteurs que les Moines. Ils étoient menteurs de profession, mais si bien de *profession*, que le Benedictin *Thomas de Walsingham* n'a pas fait difficulté de dire, » que cet argument, UN TEL HOMME EST MOINE, DONC IL EST MEN» TEUR, étoit de son tems & au jugement de tout le monde, un rai» sonnement aussi juste & aussi certain que celui-ci, *Cela est blanc, donc* » *cela est coloré* ». IN *tantum*, dit ce Bénedictin (a) en parlant des ORDRES MENDIANS, *illam veritatis professionem perversè vivendo macularunt*, *ut* IN DIEBUS ISTIS, *&* IN ORE CUJUSLIBET *bonum sit argumentum*, *tenens tam de forma quam de materia*, HIC EST FRATER; ERGO MENDAX, *sicut & illud*, *Hoc est album: Ergo coloratum.*

(a) *Th. Walsing.* in *Rich. II.* p. m. 266.

Nous avons, Monsieur, un exemple de cette imposture dans les ADAMITES DE BOHEME, dont vous n'avez dit qu'un mot en passant dans votre excellente histoire du Concile de Constance. Vous aurez occasion d'en parler plus amplement quand vous écrirez ce qui arriva dans l'intervalle qui est entre ce Concile & celui de Basle. Car ces prétendus héretiques furent découverts en 1420. ou 1421. Aussi n'aurois-je pas pensé à examiner s'ils ont été tels que l'assurent tous les Historiens, si je n'y avois été déterminé par l'occasion que je vais vous dire.

L'histoire de cette societé de Chrétiens qui se nommérent LES FRERES UNIS DE BOHEME, entre dans LES PRELIMINAIRES DE LA REFORMATION, que je me suis proposé d'écrire. Cette societé se forma proprement (b) en 1467. Ce fut alors qu'elle se sépara des *Calixtins* & des *Catholiques* Romains, en instituant un nouveau ministere. LES FRERES de Bohême députérent cette année-là aux Vaudois établis depuis long-tems, mais cachez sur les frontieres de la Moravie & de l'Autriche. Le dessein de cette députation étoit de prier *Etienne*, évêque Vaudois, de donner l'ordination aux Pasteurs que les Freres s'étoient élûs. *Etienne*, assisté d'un autre Evêque de sa Communion, leur ordonna, ou confirma MATTHIEU du village de *Convalde*, qui fut le premier de leurs Evêques. Je dis le *premier*, pour marquer la dignité aussi-bien que l'ordre; car il y eut au commencement une espece de *Primatie* parmi les Evêques des Freres.

(b) *Jo. Camerar.* De Eccles. Frat. in Boh. p. 103.

Les *Catholiques* Romains & les *Calixtins*, informez de cette entreprise, en furent également irritez; & abusant de leur crédit auprès de *George de Podiebrad* qui regnoit alors en Bohême, ils persécuterent à l'envi, des Eglises où l'on voyoit renaître l'innocence & la simplicité

des premiers tems. Le prétexte étoit non ſeulement le ſchiſme, mais l'union des Freres avec une ſecte connue & diffamée en Bohême ſous l'odieux nom de PICARDS. (1) *Laſitius*, gentilhomme Polonois, qui a écrit l'HISTOIRE DES FRERES, & dont le manuſcrit m'a été communiqué par le ſavant & obligeant M. *Jablonski*, *Laſitius*, dis je, fait de grands efforts pour montrer que les Freres n'ont point été *Picards*, & ajoute une affreuſe deſcription de la doctrine & des mœurs de ces gens-là. Ce qu'il en dit me parut fort ſuſpect, & il me le parut encore davantage, lorſque je m'apperçus que cet Auteur n'avoit pas fait dans cet endroit tout l'uſage qu'il devoit faire de ſon diſcernement. C'eſt auſſi ce qui a été remarqué dans des obſervations manuſcrites qui ſont jointes à ſon Hiſtoire.

Ce qui me donna le plus de défiance, ce n'eſt pas ſeulement l'opinion où je ſuis, & où l'expérience me confirme tous les jours, qu'il ne faut ajouter foi aux Auteurs *héreſiologues*, que ſur des témoignages bien certains : c'eſt qu'on attribue à ces Picards des ſentimens & des mœurs qui paroiſſent ſe combattre, & qui font un contraſte choquant. Car les mêmes Hiſtoriens qui les accuſent des extravagances les plus outrées, & des vices les plus infames, les font mourir en héros Chrétiens, & leur attribuent des opinions qui naiſſent du fonds de la droite raiſon. Or cette meſalliance eſt, à mon avis, une juſte cauſe de douter de tout ce qu'on a dit d'odieux ſur leur ſujet.

C'eſt-là, Monſieur, ce qui m'a engagé à examiner ſi les Adamites de Bohême ne ſont point une fiction des *Catholiques* Romains & des *Calixtins*, leurs ardens perſecuteurs. Pour moi je ſuis perſuadé que c'en eſt une, & j'eſpére que vous en jugerez de même quand vous aurez lû mes raiſons. Je me flatte auſſi que vous approuverez mon deſſein. Il me ſemble que c'eſt un ouvrage bien digne d'un honnête homme, que de tâcher de réhabiliter des innocens, à qui l'on ne peut rendre la vie. C'eſt même un ouvrage qui fait plaiſir. Car je vous avouërai, Monſieur, que j'en aurois pour le moins autant à effacer une héreſie des catalogues qu'on nous en a fabriquez, que s'en font les compilateurs d'y en ajoûter quelqu'une. L'ambition de ces gens-là eſt de les multiplier, de les exagérer, & de groſſir autant qu'ils peuvent, le nombre des troupes qui ont fait la guerre à la raiſon & à la

(1) *J. Laſitius* a écrit en Latin l'hiſtoire des Freres de Bohême, ſous le titre DE ORIGINE ET REBUS GESTIS FRATRUM BOHEMORUM. On en a imprimé en 1649. le VIII. Livre qui contient *leurs mœurs & leur diſcipline*, DE MORIBUS ET INSTITUTIS. On y a joint quelques extraits des Livres précedens ; mais l'Hiſtoire entiere eſt manuſcrite. L'Auteur y avoit travaillé longtems. Il l'acheva en 1599. & la dédia à CHARLES, baron de *Zerotini*, & vice-Margrave ou marquis de Moravie.

religion. Voilà ſans mentir une ambition bien haïſſable. C'eſt pourtant à la lettre celle des compilateurs d'héreſies. *Il eſt rare*, dit fort bien M. DUPIN (a), *que les faiſeurs de catalogues d'héreſies ſoient tombez dans le défaut* d'en oublier quelqu'une; *mais celui* de les multiplier *leur eſt fort ordinaire.* Ils feignent des héreſies qui n'ont jamais été, & flétriſſent de ce nom des ſentimens véritables, du moins problematiques.

(a) *Du Pin*, Bibl. Eccl. Tom. II. p. 244. dans PHILASTRE.

Je vais donc vous rapporter, Monſieur, I. ce que les Hiſtoriens diſent des PICARDS, ou des ADAMITES DE BOHEME, & vous repreſenter les variations & les contrarietez qui ſe trouvent dans leurs récits. II. Je montrerai enſuite que la NUDITE' RELIGIEUSE dont on les accuſe, n'eſt nullement prouvée. Je ferai plus, je montrerai qu'elle eſt fauſſe, & un Jeſuite célebre en juſtifiera les Picards. III. Je rechercherai après cela ce qui peut avoir ſervi de prétexte à cette impertinente fable, dont nous trouverons l'origine à la naiſſance des Vaudois en Bohême. IV. Remontant à cette occaſion juſqu'à la ſource de l'ADAMISME, je trouverai par tout, ou beaucoup de menſonge, ou beaucoup d'incertitude. Les ADAMIENS de S. *Epiphane* ne paroîtront gueres plus réels que ceux de Bohême. La nudité & les impudicitez des PRISCILLIANISTES deviendront fort douteuſes: Les TURLUPINS diſparoîtront entierement; & l'Adamiſme, s'il y en a encore, ne ſe trouvera plus que parmi des Moines & des Myſtiques. V. Je prouverai que les opinions impies, ou abſurdes, que l'on impute aux *Picards Adamites*, ne ſont que de pures calomnies, ou les ſentimens des Vaudois déguiſez & confondus avec les fauſſes conſéquences que leurs ennemis en tiroient. VI. Enfin je ferai la critique d'une réflexion de feu M. *Bayle*, qui donne mal-à-propos aux payens une eſpece de préference ſur les Chrétiens par rapport à la pudeur. Voilà mon plan, vous jugerez comment je l'aurai executé.

I. ENE'E SYLVIUS (b). raconte que du tems des guerres de *Ziska*, un PICARD paſſa de la Gaule Belgique en Bohême : que cet homme en impoſoit au peuple par des *preſtiges*; qu'il ſe diſoit *le Fils de Dieu*, ſe faiſoit appeller ADAM, & ſes ſectateurs ADAMITES, & qu'il leur commandoit *d'aller nuds.* S'il en faut croire le même Hiſtorien, il n'y avoit point de mariage dans cette ſecte; les femmes y étant communes, & les hommes ayant la liberté de ſe ſaiſir de la premiere qui leur plaiſoit. Ils devoient ſeulement, avant que d'en prendre poſſeſſion, la preſenter à leur Patriarche, & lui dire qu'ils avoient de l'amour pour elle, ou ſuivant le ſtile qu'on attribue à la ſecte, *Que leur eſprit ſe ſentoit échauffé pour celle là.* (IN HANC *ſpiritus meus inca-*

(b) *Hiſt. Boh.* Cap. XLI.

luit.) *Enée Sylvius* a voulu donner un air *myſtique* à cette déclaration d'amour, qui eſt exprimée en Bohemien d'une maniere plus ſimple & plus naturelle, (1) *Mon cœur aime cette perſonne là*, *& la deſire.* Le Picard très-indulgent répondoit auſſi-tôt, *Allez*, *croiſſez*, *multipliez.* Il prétendoit que tout le genre humain étoit eſclave, hormis lui, ſes ſectateurs, & leurs enfans, & que les vêtemens étoient une marque de ſervitude.

» Cette Secte, *pourſuit Enée Sylvius*, devint bien-tôt ſi nombreuſe, » qu'elle s'empara d'une Iſle que fait la riviere de Lauſnitz, d'où quarante de ces fanatiques allerent un jour faire main baſſe ſur deux » cens païſans. *Ziska* informé de leurs cruautez & de leurs impudicitez, marcha contre eux avec ſon armée, les força dans leur Iſle, & » les paſſa tous au fil de l'épée, excepté deux hommes qu'il conſerva, » pour s'inſtruire des myſtéres de cette nouvelle ſuperſtition». Notre Auteur ajoûte: *J'ai oui dire à* Ulric de Roſenberg, (a) *lorſque j'étois en Bohême*, *qu'il avoit tenu en priſon des hommes & des femmes de cette ſecte; que les femmes diſoient hautement*, *que ceux qui portoient de habits*, *mais ſur tout des haut-de-chauſſes*, *n'étoient pas libres.* (Non *eſſe liberos*, *qui veſtibus*, *& præſertim femoralibus uterentur.*) *Roſenberg* garda ces femmes en priſon, juſqu'à ce qu'elles fuſſent accouchées, après quoi il les fit brûler avec leurs maris; *mais elles ſouffrirent le ſupplice du feu en riant*, *& en chantant.* (b) Ridentes, *cantanteſque flammarum incendia pertuliſſe.*

(a) C'eſt en 1451.

(b) *Æn. Sylv.* Ibid.

Le recit d'*Enée Sylvius* s'accorde aſſez bien avec celui de *Matthias de Méchow*, auteur d'une Chronique Polonoiſe; ſi ce n'eſt que ce dernier dit des deux Picards que *Zizka* garantit du carnage, ce que *Sylvius* dit des femmes priſonnieres chez Roſenberg. (c) *Hi*, *dum mactarentur & incenderentur*, *ridentes cantanteſque occiſionem & incendia pertulere.* Cet Hiſtorien ne fait auſſi aucune mention de la *liberté* ridiculement attachée à n'avoir point de *haut-de chauſſes.* C'eſt une particularité qui eſt propre à *Enée Sylvius*, quoique l'Hiſtorien Polonois, dont la Chronique finit à l'année 1506. n'ait pas ignoré ſans doute ce que ce Prélat avoit écrit, comme on en peut juger par la conformité de leur ſtile dans cet endroit-là.

(c) *Matth. Miechov.* Chron. Polon. L. IV. Cap. L. p. 296.

Voyez l'Article des Picards dans le Dict. de *Bayle*.

M. *Bayle* a mis dans ſon Dictionaire un article des Picards. Mais au lieu d'y employer ce diſcernement critique dans lequel il ſemble qu'il excelle, il s'eſt contenté de copier fidélement *Enée Sylvius* & *Varillas*. Je m'imagine qu'il eût été moins facile & moins crédule,

(1) *Ut alii Bohemicè ſcribunt*, *hanc amat cor meum eamque expetit.* Theobald. *De Bell. Huſſitico.* Cap. LI.

si ces deux Historiens avoient attaqué la réputation d'une secte de Philosophes. Au moins, quand il s'agit de la nudité des *Gymnosophistes*, il n'est pas aussi traitable que sur celle des Picards. Je ne sai si c'est que M. *Bayle* n'étoit pas fâché de trouver du ridicule & de l'impudence dans une secte Chrétienne. On pourroit le soupçonner, quand on pense qu'il composoit un DICTIONAIRE CRITIQUE, dont le but est d'examiner & de corriger ce qu'on a dit de faux, d'incertain, ou de suspect, sur les personnes dont il parle, & sur les sujets qu'il traite. Cependant il n'a pas daigné jetter un seul regard *critique* sur les pauvres Picards, non plus que sur les TURLUPINS leurs prédecesseurs. Il les a reproduits sur la scene avec le masque difforme, que leur ont donné leurs bourreaux. Je tâcherai de l'ôter, mais il y a aussi quelques inexactitudes à ôter de l'article de M. *Bayle*.

1. Il dit, que le chef de la secte *s'appelloit* PICARD, *qu'il passa de Flandres en Allemagne, & pénetra jusqu'en Bohême. Enée Sylvius*, qui est l'auteur de M. *Bayle*, s'exprime en ces termes, *Piccardus quidam ex Gallia Belgica, transmisso Rheno, per Germaniam & Bohemiam penetravit.* La traduction de M. *Bayle* n'est, ni sûre, ni juste. 1. *La Gaule Belgique* (a) n'est pas la Flandres. Cette Province n'étoit qu'une partie de la Gaule Belgique; la Picardie en étoit une autre. 2. *Enée Sylvius* ne dit point que le chef de cette secte *s'appelloit Picard*; mais qu'un certain *Picard* passa en Bohême. Il est bien vrai que *Theobald* a dit qu'il se nommoit *Picard*, (b) *Picardum nomine.* Mais M. *Bayle* ne cite point du tout *Theobald* qu'il n'a pas consulté, & qui lui auroit donné sur le sujet des Picards des connoissances qu'il n'a pas eues. Il est vrai encore qu'on appelloit cet homme *Picard*, mais ce n'est pas que ce fût son nom. C'est parce que dans ce tems-là les gens de lettres, les Prêtres, prenoient leur surnom du nom de leur patrie. Celui dont il s'agit (1) s'appelloit JEAN, & s'il fut nommé *Picard*, c'est parce qu'il étoit de *Picardie*, & non de *Flandres*.

2. M. *Bayle* dit qu'il ordonnoit à ses disciples d'aller *toujours nuds*. *Enée Sylvius* n'a point mis ce *toujours*. (c) *Quos nudos incedere jubens.* Il est vrai que *Dubravius* (2) l'a ajoûté, mais M. *Bayle* n'a pas cité cet Historien, ce qui fait juger qu'il ne l'a pas consulté non plus que *Theobald*. *Lasitius* se contente de dire: » (d) Que les Picards étoient nuds » devant les femmes, comme si la Bohême eût été un autre paradis

(a) Vid. *Cluver. Geogr.* cum notis. L. II. Cap. XII.

(b) *Theob.* ubi sup. Cap. XLIV.

(c) *Æn. Sylv.* ubi supr.

(d) *Lasit.* ubi supr. §. 78.

(1) *Horum Dux quidam Johannes, Picardia Gallica oriundus.* Lasit. Hist. MSS. L. II. §. 77.

(2) *Ut in illis viri mulieresque nudi* PERPETUO *incederent.* Dubrav, *Hist. Rerum Bohem.* L. XXVI. p. 217.

» terrestre ; qu'ils faisoient leurs prieres nuds, & qu'en cet état ils sau- » toient autour d'un feu, en chantant le Décalogue. » (*Nudi cum fœminis versabantur,.. nudi precabantur, & subsilientes ad focum Decalogum decantabant.*) C'est donc une nudité secrette, une espece de cérémonie religieuse, une nudité semblable à celle que l'on attribue aux anciens Adamites. Aussi n'y en avoit-il point d'autre qui fût praticable, à moins que de supposer nos Picards séparez du reste de l'Europe, & insensibles à toutes les injures de l'air, dans un climat où il est assez rigoureux.

3. Il semble que Mr. *Bayle* n'auroit pas dû citer *Varillas*, sur tout Varillas *Historien de l'hérésie*, le plus impertinent & le plus hardi conteur de fables qu'il y ait jamais eu. J'aimerois autant citer les auteurs des *Légendes*. Il ne se contente pas de paraphraser à sa maniere le recit d'*Enée Sylvius*, qui est apparemment le seul historien qu'il ait consulté sur le sujet des Picards. Il a la hardiesse de citer à la marge LES VERITABLES DOGMES de ces gens-là, piece aussi chimerique, que les Picards qu'il décrit. Si on veut sçavoir leurs vrais *dogmes*, il faut les chercher dans les confessions des Vaudois, ou dans celles des TABORITES, que *Flaccius Illyricus* publia autrefois, & dont *Balthasar Lydius* (a) nous a donné une seconde édition, avec un sçavant commentaire.

(a) Vid. *Valdens.* Balth. Lydii.

4. M. *Bayle* dit que le Picard se retrancha dans une *Isle de la riviere de Lusmik*, & *Varillas*, dans *une Isle formée par le Laminisque*. Je ne sçai si la *riviere Lusmik*, ou le fleuve *Laminisque*, se trouvent quelque part ; mais je sçai bien que la riviere qu'*Enée Sylvius* appelle *Amnis Lusinicius*, est la riviere de *Lausnitz*, sur laquelle *Tabor* est bâtie, & que c'est en effet dans ces quartiers-là, que *Ziska* défit les prétendus Adamites, & en fit brûler grand nombre. 5. Enfin M. *Bayle* parle d'un *Seigneur de Bohême*, que *Sylvius* nomme *Ulricus Rosensis*. C'est *Ulrich de Rosenberg*, qui étoit effectivement un des premiers Seigneurs de ce Royaume.

Je croi qu'*Enée Sylvius* est le premier Historien qui ait écrit des *Adamites*. Il étoit en Bohême en 1451. pour les affaires de *Nicolas V.* comme on le voit par la lettre qu'il écrivit de ce pays-là à *Carvajal*. Il entreprit depuis d'écrire l'histoire de Bohême, qu'il dédia à *Alphonse d'Arragon*, roi de Naples, qui aimoit beaucoup les belles lettres. *Sylvius* n'avoit pas les connoissances necessaires pour écrire une semblable histoire (1) ; mais *Jean Tauscheccius*, chancelier de la *Vieille Pra-*

Vid. *Æn. Sylv.* Ep. CXXXIX.

(1) Æneas Sylvius *in chronicis Bohemorum, quæ* Johannis Tauscheccii, *veteris urbis Pragensis cancellarii ope conscripsit.* Theobal. *ubi supr.* Cap. LI.

gue,

gue, lui fournit les Memoires ſur leſquels il travailla. C'eſt une particularité que je remarque en paſſant.

Laſitius nous en apprendra d'autres ſur le ſujet du *Picard* (a). Il raconte que cet homme arriva en Bohême en 1418. lorſque *Wenceſlas le fainéant & l'yvrogne*, comme les hiſtoriens le qualifient, vivoit encore; Qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, ſans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là diſoient qu'on les avoit chaſſez de leur pays à cauſe de l'Evangile. Ce récit eſt confirmé par le Jeſuite (b) *Bohuſlas Balbinus*. A l'égard des *preſtiges* de ce prétendu Impoſteur, ils conſiſtoient à commander aux oiſeaux & aux bêtes à quatre pieds, & à s'en faire obéir. L'Auteur de la Chronique Polonoiſe ajoute (c) qu'il *les prenoit à la main*. Tout cela ſentiroit fort le magicien, ſi l'on ne trouvoit de pareils prodiges au rang des miracles faits par les plus grands Saints. (1) S. *Martin* commandoit aux oiſeaux du même ton dont il commandoit aux démons. *Laſitius* dit encore que ce fut au mois de Décembre 1421. que *Ziska* & *Roſenberg* firent périr ces pauvres gens, les femmes elles-mêmes bravant le feu preparé pour les conſumer (*Ignem ſibi paratum riſu excipientibus.*) Le même Hiſtorien leur impute quantité d'autres erreurs, que *Sylvius* n'a pas rapportées, & dont je parlerai dans la ſuite, quand je montrerai que ces Picards étoient de veritables Vaudois.

(a) *Laſit.* ubi ſup. L. II. p. 74.

(b) *Bohuſl. Balb.* Epitom. Rer. Bohem. L. IV. p. 442.

(c) *Mat. Miech.* Ibid.

Enée Sylvius n'eſt point l'inventeur de la fable des Adamites, mais ſon témoignage n'en eſt pas plus digne de foi. En général ſon hiſtoire n'eſt guéres eſtimée des connoiſſeurs. Le célèbre *Jean Craton*, médecin de l'Empereur *Maximilien II.* & juge très compétent, en a parlé comme d'un livre plein de fatras, de bruits & d'opinions populaires. (d) *Æneæ Sylvii commentaria, ſeu potius opinionum commenta.* On pourroit preſque confirmer ce jugement par l'aveu de l'hiſtorien même. Car parlant des bruits qui couroient ſur la cauſe de la mort du jeune Roi *Ladiſlas*, il n'a point diſſimulé » qu'il ne fait que raconter ce que » d'autres ont dit, & qu'il écrit bien des choſes qu'il ne croit pas «. *Aliorum dicta recenſeo, & plura ſcribo quam credo* (e). Je n'oſerois affirmer qu'il faut mettre l'hiſtoire des Adamites dans ce dernier rang; mais ce Prélat Italien avoit trop d'eſprit & de pénétration pour ne pas s'appercevoir de la fable, & peut-être que s'il avoit eu une conſcience moins *Catholique*, il auroit été le premier à s'en moquer.

(d) Vid. Epiſt. Dedic. Hiſt. *Dubrav.*

(e) *Æn. Sylv.* Hiſt. Boh. Cap. LXXI.

Quoi qu'il en ſoit, le témoignage d'*Enée Sylvius* eſt très-ſuſpect en

[1] *Imperat potenti virtute verborum ut eum cui innatabant gurgitem relinquentes, aridas peterent deſertaſque regiones; eo nimirum circa aves illas* [Mergos] *uſus imperio, quo Dæmones fugare conſueverat.* Sulpit. Sev. Epiſt. III. ad *Baſſulam*.

matiere d'héréſie, & il nous a fourni lui-même une bonne raiſon de nous en défier, lorſqu'il nous repreſente la ville de Tabor, où il avoit été, comme le réceptacle de toute ſorte d'hérétiques. (a) » Il y a, » *dit-il*, des Nicolaïtes, des Ariens, des Manichéens, des Arminiens, » des Neſtoriens, des Bérengariens, des Pauvres de Lyon ». On ſçait ce qu'étoient les *Taborites*. On reconnoît en eux les *Berengariens* & les *Pauvres de Lyon*. Mais pour tous ces autres hérétiques, on nous permettra de douter qu'il y en eût à Tabor. J'en excepte pourtant les NICOLAÏTES, parce qu'il y en a de modernes qui ſont de la création des Papes.

(a) *Æn. Sylv.* Epitom. CXXXIX. vers la fin.

En effet il a plû à ces ſouverains Pontifes de prêter ce nom à tous ceux qui ſoutiennent que les Prêtres peuvent être mariez, comme on le voit entre autres par l'abjuration que *Pierre Damien* extorqua en 1059. à l'Archevêque de Milan (b). Ce Prélat y condamne l'HÉRÉSIE DES NICOLAÏTES, » & promet d'employer tout ſon pouvoir » à obliger ſes Prêtres, ſes Diacres, & ſes Soudiacres, de chaſſer » LEURS FEMMES & leurs concubines ». (AB UXORUM *& concubinarum ſocietate.*) Pour les *concubines*, cela étoit juſte, ou plûtôt il étoit juſte de réduire les Prêtres à les épouſer, & à convertir par-là un commerce libertin en un mariage honnête. Mais pour les *femmes* légitimes, quel droit avoit le Pape de les ſéparer de leurs maris? Et quelles pouvoient être les ſuites de cette ſéparation? Tout le monde les a vûes, & en a gémi. Il a vû avec horreur, bannir un faux NICOLAÏSME, pour en introduire un veritable. L'expreſſion eſt juſte à tous égards. *Pierre Damien* executoit les loix & les ordres de NICOLAS II. en obligeant les Prêtres à renvoyer *leurs femmes*; ce qui réſulta de ces divorces, ce fut des amours vagues & libertines, qui leur ſuccederent. Les Prêtres n'ayant plus de femmes en propre, ils en poſſederent en commun, & l'Archevêque de Milan le permit. *Promiſcuos mulierum concubitus annuit*, dit *Sigonius* (c). Si la loi de NICOLAS II. n'eſt pas le NICOLAÏSME, on ne peut nier qu'elle ne l'ait été par ſes ſuites.

(b) *Sigon.* De Rer. Ital. L. IX. p. 211.

(c) *Sigon.* Ibid.

Le témoignage d'*Enée Sylvius* ne vaut donc pas grand' choſe, mais celui de *Roſenberg* vaut encore moins. Quand les Picards parurent en Bohême, *Roſenberg* étoit un jeune Seigneur qui ne faiſoit qu'entrer dans le monde. On peut le ſuppoſer inſtruit des exercices d'un homme de ſa naiſſance, mais non pas éclairé ſur la Religion, ſcience qui n'étoit point du tout, dans ce tems-là, celle de la nobleſſe. Il fut d'abord Calixtin, & uni avec *Ziska*, & avec les Etats de Bohême, contre l'Empereur & le Pape; mais il changea bientôt de parti, & mé-

rita les éloges que *Sylvius* lui donne (a), d'avoir été *un vrai fils de l'Eglise, un ardent ennemi des hérétiques, & de s'être signalé entre les Grands de Bohême, qui ont défendu la Foi Catholique par la parole & par les armes.*

(a) *Æn. Sylv.* ub. sup. Ep. CXXXIX. vers la fin.

C'est ce *Rosenberg*, qui témoigne que des femmes Picardes *déclaroient hautement, que quiconque porte des haut de-chausses n'est pas libre.* Je ne sçai ce qui rend ce récit plus suspect, ou la nature du fait, ou le caractere du témoin. A l'égard du fait, il renferme une extravagance qui n'est guéres croyable. Pour soûtenir au péril de sa vie, que *des haut-de-chausses* dérogent à la *liberté*, il faut un degré de folie plus digne de compassion que du supplice. On enferme des foux de cette sorte; on ne les fait pas brûler, à moins qu'on ne soit encore plus barbare qu'ils ne sont foux. Si l'on dit que ce n'est pas folie, mais libertinage, le fait devient encore plus incroyable. Est-il naturel que des femmes qui ont toute leur raison, & qui sont assez courageuses pour *souffrir en riant & en chantant, le supplice du feu*, soient en même tems assez libertines & assez impudentes, pour avoir, & pour *déclarer en public*, les sentimens qu'on leur attribuë? Le mépris de la vie, le mépris du supplice n'est pas la vertu des ames voluptueuses; ou il y en a bien peu d'exemples.

Mais quand il ne s'agiroit pas d'un fait aussi peu croyable, que celui dont il est question, le témoignage de *Rosenberg* est très-suspect, & tout-à-fait insuffisant. Car outre qu'il étoit fort jeune au tems de l'évenement; qu'il le raconte trente ans après, & qu'un si long intervalle altere bien les idées & la mémoire, c'est qu'il est le seul témoin qui le raconte. Nul historien, que je sçache, n'en a parlé, si ce n'est quelqu'un de ces modernes qui copient sans choix tout ce qu'ils trouvent dans leurs Auteurs. *Matthias de Méchovv, Dubravius, Theobaldé,* n'ont pas seulement daigné en faire mention. C'est donc un témoin unique; mais c'est de plus un témoin qui est partie. Il a fait brûler les Picards, & s'est toujours distingué par des exploits persécuteurs. Voilà le fait; en voilà la preuve. Que le monde croiroit de fables impertinentes, si un pareil témoignage suffisoit pour les persuader! En vérité M. *Bayle* ne devoit pas charger son Dictionnaire d'une particularité si évidemment fabuleuse, ou il devoit en faire sentir le faux & le ridicule.

J'ai une curiosité, que je ne puis m'imaginer que *Sylvius* n'ait pas euë, quand *Rosenberg* lui conta l'histoire de ces femmes Picardes. Je voudrois sçavoir ce qu'elles chantoient sur le bucher. *Jean Hus* & *Jerôme de Pragùe* avoient chanté dans les flammes des hymnes sacrées.

Ils ne cesserent que lorsque le feu leur coupa la voix. Seroit-il possible que *Sylvius* eût negligé de demander à *Rosenberg* ce que chantoient des femmes si magnanimes, & ce qui pouvoit leur inspirer une joie si peu naturelle, quand le feu alloit finir leur libertinage & leurs plaisirs? Le silence de *Sylvius* me paroît affecté, & je ne crois pas hazarder trop, si je dis que les cantiques de ces femmes auroient démenti tout le reste de la fable.

Après *Enée Sylvius*, je trouve *Matthias de Méchovv* que j'ai déja cité, & qui est assez conforme au premier; mais *Jean Schlecta* ne l'est point du tout. Celui-ci qui ne manquoit ni d'esprit, ni de sçavoir, instruisant *Erasme* des diverses sectes qui partageoient la Bohême sa patrie, lui parle en ces termes du fameux PICARD, & de ses sectateurs: » Les Picards sont la troisiéme secte qui se trouve en Bohême. » Elle a pris son nom d'un Picard fugitif qui vint dans ce Royaume » il y a quatre-vingt dix-sept ans, lorsque le scelerat & le sacrilège » *Ziska* faisoit la guerre aux Ecclésiastiques, & pilloit leurs Eglises. » Ce Picard se joignit à *Ziska*, & l'infecta du poison de sa doctrine, » lui & toute son armée ».

Vid. Epist. *Erasm.* L. XIV. p. m. 466. La lettre est du 10. Octob. 1519.

Il y a plus d'une faute dans ces paroles; mais la principale est que *Ziska*, loin d'avoir été Picard, fut toute sa vie l'impitoyable persecuteur des Picards, qu'il faisoit brûler partout sans choix & sans misericorde. Ce fut (a) PROCOPE surnommé le *Grand*, qui succeda à *Ziska* dans le commandement des Taborites, & qui ayant été Prêtre, avoit plus de lumieres que lui; ce fut *Procope*, dis je, qui fut *Picard*, & dont l'armée étoit *Picarde*, selon le stile de ce tems-là. C'est-à-dire, qu'elle ne croyoit ni la Transubstantiation, ni la presence réelle du Corps de J. CHRIST dans l'Eucharistie; qu'elle condamnoit l'adoration du Sacrement, le culte & l'invocation des Saints, le Purgatoire, & d'autres articles de la Foi Romaine.

(a) Voy. ci-dessus (*Bibliot. Germ.*) p. 36.

» Cette pernicieuse engeance, *poursuit Schlecta*, s'est non-seulement conservée jusqu'au tems d'*Uladislas*, mort depuis peu d'années, » mais elle s'est extrémement accruë sous son regne ». On voit bien qu'il veut parler des *Freres de Bohême*, qu'il confond avec les Picards, ou les *Taborites*, en quoi il ne se trompe pas beaucoup. Il est certain que les freres de Bohême descendoient des Picards, quoiqu'ils l'ayent desavoué par des raisons de prudence, afin d'ôter à leurs ennemis le prétexte de faire valoir contr'eux les Edits donnez contre les Picards. *Ezron Rudiger* (1), un de leurs Pasteurs, a la sincerité d'en convenir.

[1] *Re autem & veritate horum* (Taboritarum) *stirps sunt Ecclesiæ nostræ, quidquid dicant, aut comminiscantur aliqui.* Ez. Rud. *Narrat. De Cal. Frat.* p. 159.

Schlecta rapporte ensuite à sa maniere les dogmes des Picards, mais il ne dit point que le chef de la secte se soit vanté d'être le *Fils de Dieu*, qu'il ait séduit le peuple par *des prestiges*, qu'il ait introduit *la communauté des femmes*, qu'il ait ordonné à ses sectateurs d'*aller nuds*, qu'il se soit fait nommer *Adam*, qu'il ait prétendu qu'il n'y eût que lui & ses disciples qui fussent *libres*. *Schlecta* garde un profond silence sur toutes ces opinions absurdes ou profanes; & ce silence dans un Ecrivain très passionné contre les Picards, qui n'ignoroit pas d'ailleurs ce qu'en avoit écrit *Sylvius*, est à mon avis une preuve bien forte qu'il ne croyoit pas ce que cet Auteur en a dit. Pourquoi *Schlecta* auroit-il supprimé ce qui couvroit d'ignominie, & la secte & le chef de la secte?

Passons à un Auteur dont l'histoire est à la verité fort confuse, parce qu'il a négligé les dates des évenemens, mais pourtant plus estimé, & mieux instruit des affaires de Bohême qu'*Enée Sylvius*. C'est de (a) *Dubravius* que je veux parler. Cet Evêque raconte, » qu'il » parut en Moravie, dans un coin d'une isle de la Morave, une nou» velle espece de Taborites, qui ressuscitérent les anciennes erreurs » des Picards. Que ces gens-là soutenoient qu'on ne doit point ado» rer le Sacrement de l'Autel, parce que le corps de JESUS-CHRIST n'y » est point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame; » Que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toujours du pain & » du vin dans leur substance; Qu'un laïque peut les recevoir dans ses » mains, parce que celles d'un simple fidele sont aussi dignes de tou» cher le Sacrement, que celles d'un prêtre: Que ces Picards vomis» soient encore d'autres blasphêmes contre le corps de JESUS CHRIST; » Que s'étant beaucoup multipliez en peu de temps, ils sortirent de » leur isle, se jettérent sur le riche monastére de *Véle-Hrad*, qui étoit » dans leur voisinage, le pillérent, & firent brûler l'Abbé avec sept » Moines; Qu'ils étoient protegez par la noblesse des environs, mais » sur tout par les seigneurs de *Stratsnitz*, d'*Ostrovits* & de *Kunstat*; » Que *Jean de Prague*, évêque d'Olmutz, surnommé DE FER, (*Fer» reus*) voulut les attaquer dans leur isle; mais qu'ayant trouvé l'en» treprise trop difficile, il demanda du secours à *Sigismond* qui lui » envoya six mille chevaux Hongrois; Qu'à l'approche de cette ar» mée les Picards abandonnerent leur poste, & se jetterent la plû» part dans la Bohême ».

(a) *Dubrav.* ubi sup. L. XXVI. p. 216. & 217. *Dubravius* étoit Evêque d'Olmutz.

J'ai d'abord été frappé des contrarietez qui se trouvent entre ce récit, & celui d'*Enée Sylvius*, ces deux Historiens n'ayant rien de commun, que les noms d'*Isle* & de *Picards*. Mais j'ai reconnu depuis

en consultant d'autres Auteurs, qu'il y a eu des Picards en deux isles differentes; que les uns furent attaquez & defaits par *Ziska*, & les autres (1) dissipez par cet Evêque d'Olmutz (a), que la Cour de Rome éleva au cardinalat, & que sa patrie a honoré du surnom très épiscopal (2) d'*Evêque de fer*. Cependant il faut remarquer que *Dubravius* ne dit pas un mot d'un *Picard* enchanteur, d'un fanatique, qui se soit fait appeller *Adam*, & vanté d'être le *Fils de Dieu*. Il n'y a nulle apparence qu'il n'ait pas sçû ces particularitez. Il étoit savant dans l'histoire de son païs; il l'a écrite. Il n'a pas ignoré ce qu'avoit dit *Enée Sylvius*, dont l'histoire de Bohême avoit été imprimée à Rome en 1475. c'est-à-dire, environ quatre-vingts ans avant la mort de *Dubravius*. D'où vient donc qu'il n'a fait aucune mention de ces particularitez? On n'en sauroit dire d'autre raison, sinon qu'il les a trouvées fausses, & les a méprisées.

(a) Vid. *Seri. Episcop. Olomuc.* Elle est à la suite de l'Histoire de *Dubravius*.

Dubravius décrit ensuite les mœurs des Picards, & s'accorde à peu près avec *Enée Sylvius* sur deux articles. Le premier est *la communauté des femmes* (b). *Connubia eis promiscua fuere*, dit Sylvius. *Dubravius* tourne la chose autrement: Il dit » que dans la vuë d'avoir des » enfans, les Picards peuvent se saisir, & user de quelque femme que » ce soit, dès qu'elle leur plaît », ((c) *Ut jure optimo naturæ opus implere debeant, de liberis procreandis, de quacunque placeret muliere, sine ullo delectu.*) Cela paroit mal-aisé à concilier avec une loi de ces gens-là, que *Sylvius* a rapportée, & que *Dubravius* a jugé à propos de supprimer; c'est qu'il étoit défendu parmi eux d'avoir commerce avec aucune femme sans la permission du *Pere Adam*; [(d) *nefas, injussu Adam, mulierem cognoscere.*] Je soupçonne *Dubravius* d'avoir omis cette circonstance, parce qu'il y avoit une espece de contradiction entre cette loi qui indique une bénediction nuptiale, & ces mélanges brutaux & sans choix, dont *Sylvius* & lui trouvent à propos d'accuser les Picards. Quand les *femmes sont communes*, & qu'on peut se saisir à son gré de la premiere qui plaît, on n'a pas besoin de la permission du Prêtre pour user de cette liberté.

(b) *Æn. Sylv.* ubi sup. Cap. XLI.

(c) *Dubrav.* Ibid.

(d) *Æn. Sylv.* Ibid.

Ce qui suit confirme ma pensée. *Dubravius*, continuant à nous décrire les mœurs des Picards, dit » que ceux d'entre eux qui se piquent d'être les plus continens & les plus religieux observateurs du » mariage, (*continentiores*, MATRIMONIIQUE *tenaciores*) usent des

Ibid.

[1] *Theobalde* ne convient pas de ce fait. Selon lui les Picards de la Morave repousserent l'Evêque, & se maintinrent dans leur poste.

[2] On lui donna ce nom, parce qu'il fut fort guerrier, qu'il paroissoit à la tête des troupes armé de toutes piéces, & montant un cheval tout bardé.

» droits qu'ils ont ſur leurs femmes avec tant d'inſolence, qu'ils » les exigent indifferemment dans un lieu ouvert ou fermé, ſacré » ou prophane, & qu'ils renvoyent ces femmes dès qu'elles ſont ſté» riles, ou trop vieilles pour avoir des enfans ». (*Hanc licentiam uſurparunt, ut uxor, quovis in loco, ſacro aut prophano, clauſo aut aperto, marito poſtulanti debitum redderet.)*

Je n'examine point ce qui peut avoir ſervi de pretexte à la calomnie du divorce. Je remarquerai ſeulement que *Dubravius* détruit lui-même celle de la communauté des femmes, le *mariage* étant incompatible avec cette communauté. Or il y avoit des *mariages* parmi les Picards, puiſqu'il y avoit des divorces, & qu'au moins une partie d'entre eux ſe piquoient *d'obſerver plus religieuſement que les autres les loix du* MARIAGE; MATRIMONII *tenaciores.*

Je ne veux pourtant pas diſſimuler que l'expreſſion d'*Enée Sylvius* CONNUBIA PROMISCUA, peut avoir un autre ſens que celui que je lui ai donné après (a) *Varillas*, & M. (b) *Bayle.* Car peut-être que le Prélat Italien a voulu dire, que les Picards n'obſervoient point dans leurs mariages, les degrez défendus; que le pere épouſoit la fille, &c. Ce ſens pourroit être confirmé par une lettre que *Theobald* a rapporté, & dont je parlerai bien-tôt; mais ſi c'eſt celui de *Sylvius*, on y voit la vieille calomnie, mille & mille fois repetée contre les Vaudois & les Albigeois. J'en dirai un mot dans la ſuite, me contentant de remarquer ici que dans toutes les Sentences renduës par l'Inquiſition de Toulouſe durant l'eſpace de (1) quinze ans contre un grand nombre de Vaudois & de (2) Manichéens, il n'y a pas la moindre trace que ces gens-là ayent été accuſez, ni d'aucune impudicité, ni d'aucun inceſte. Les Inquiſiteurs ne les interrogent pas même là-deſſus, ce qui prouve évidemment que tout ce qu'on en a dit n'eſt que pure calomnie.

(a) *Hiſt. de l'Her.* L. II. p. 120.
(b) Dans ſon Article des PICARDS.

Il y en a une bien groſſiere dans ce que *Dubravius* ajoûte, & que *Sylvius* a ignorée, ou n'a oſé dire. C'eſt que les Picards exigeoient de leurs femmes les dernieres complaiſances dans des lieux *ouverts* ou *fermez*, *ſacrez* ou *prophanes*, dans les Temples mêmes. Quelque hardie que ſoit l'impudence, elle eſt reprimée par la crainte & par le châtiment, quand elle ne l'eſt pas par la pudeur & par la religion. Mais ſuppoſé que les Picards euſſent porté leur inſolence juſqu'à la face des

[1] Ces Sentences ont été renduës depuis 1307. juſqu'en 1322. M. *Limborch* les a publiées avec ſon *Hiſtoire de l'Inquiſition.*

[2] Pluſieurs confondent les Albigeois avec les Manichéens. M. *Limborch* paroît l'avoir fait. Je n'examine pas cela à préſent.

autels, il y avoit de la partialité à les faire brûler pour cela. Car étant mariez, & s'agiſſant de leurs propres femmes, pourquoi les traiter plus rigoureuſement qu'on ne traitoit des Moines, qui n'en ayant point de légitimes, commettoient le même ſacrilege? Pourquoi ne brûloit-on pas ces Ordres Religieux, pour leſquels on fit autrefois cette épigramme un peu libre, mais trop véritable, qu'*Henri Etienne* a rapportée?

Or ça Jacopins, Cordeliers,
Auguſtins, Carmes Bordeliers,
D'où vient qu'on vous nomme BEAUX-PERES?
C'eſt qu'à l'ombre du Crucifix,
Souvent faiſons filles & fils,
En accointant les BELLES-MERES.

Le ſecond point où *Enée Sylvius* & *Dubravius* s'accordent, c'eſt *la nudité.* Mais ils ne s'accordent pas ſur la raiſon de cette inſolente folie. Car le premier aſſure que les Picards alloient nuds, parce que les vêtemens ne conviennent qu'à des eſclaves, & non à des perſonnes libres, au lieu que *Dubravius* en allégue (a) une raiſon toute differente, qui n'eſt pas moins folle, mais qui eſt au moins plus vraiſemblable. » C'eſt qu'*Adam* & *Eve* ayant été nuds tant qu'ils perſévererent » dans l'innocence, & les Picards prétendant être au même état, ils » ne vouloient pas déroger à leur perfection en portant des habits ». *Ipſi Adamitas ſe cognominabant ab Adam, qui in ſtatu innocentiæ cum Eva ita* (nudus) *ambulaverit; in eodem ſtatu ſe ſtare dicentes, quoniam legem Dei non tranſgredientur ſicut ille tranſgreſſus.*

(a) *Dubrav.* Ibid.

Ces variations, ou ces differences ſentent tout-à-fait la fable. Si les Adamites de Bohême avoient fait conſiſter la liberté à n'avoir point de vêtemens, & ſur-tout point de *haut-de-chauſſes*; ſi ce que *Roſenberg* avoit dit ſur ce ſujet à *Enée Sylvius* n'étoit pas un compte fait à plaiſir, pourquoi *Dubravius* auroit-il négligé une particularité ſi ſinguliere, & qui faiſoit ſi bien connoître le fanatiſme de ces gens-là? Pourquoi auroit-il été chercher dans les Adamites de S. *Epiphane*, la raiſon de la nudité des Adamites modernes, puiſqu'ils en avoient une autre rapportée par *Sylvius*, & atteſtée par *Roſenberg*?

Il faut entendre à preſent un Hiſtorien poſterieur aux deux autres, plus exact, mieux inſtruit, au moins pour ce qui concerne les affaires de Bohême du tems des Huſſites, & qui, pour être Proteſtant, n'en eſt pas plus favorable aux Picards. Cet Hiſtorien eſt *Zacharie Theobalde*, à qui le Jeſuite *Balbinus* lui-même n'a pû refuſer le témoignage d'avoir

voir été exact & fidele. Il a sur les autres l'avantage de distinguer bien les évenemens, de les placer dans le tems, dans l'ordre où il faut; mais, à leur exemple, il rapporte sans choix & sans examen, tout ce qu'il trouve sur le compte des malheureux Picards.

(a) Il parle d'abord, comme *Dubravius*, des nouveaux Taborites qui parurent dans l'isle que fait la Morave. Ce fut une troupe de païsans qui ayant à leur tête deux prêtres & plusieurs nobles, forcerent le monastere de *Vele-Hrad*, où l'Abbé perit avec sept Moines (b). *Balbinus* confirme ce recit, nomme les deux Prêtres (1) qui étoient les chefs de ces Taborites, & place cet évenement à l'année 1421. aussi-bien que *Theobalde*, qui le met vers le mois d'Avril de cette année-là. Au reste, ces deux Historiens ne disent point que ces gens-là fussent *Picards*, beaucoup moins qu'ils fissent profession d'*aller nuds*. Ils ne leur attribuent aucune des opinions profanes que *Dubravius* leur impute, & ce silence ne peut passer que pour un démenti tacite, qu'ils donnent l'un & l'autre à cet Evêque d'Olmutz. Il se peut néanmoins qu'il y ait eu des *Picards*, c'est-à-dire, des Vaudois parmi les Taborites de la Morave. Je remarquerai dans la suite, qu'il devoit y avoir des Vaudois dans ces quartiers-là, & *Theobalde* raconte (c) que le fameux *Picard* fut tué en Moravie, ce qu'on ne peut gueres rapporter qu'au combat donné dans l'isle de la Morave.

(a) *Zach. Theob.* De Bell. Hussit. Cap. XLIV.

(b) *B. Balb.* Miscell. Histor. L. IV. §. 80.

[c] *Theobald.* Ibid. Cap. LI.

Après cela *Theobalde* nous dit (d) » que la semaine (2) sainte, un » prêtre des Taborites, nommé *Nicolas*, & un Docteur (*Magister*) » appellé *Gitzinus*, mandérent à Prague, qu'il étoit venu de France » un nommé PICARD qui enseignoit diverses héresies, & qui s'étoit » déja formé une secte nombreuse : Que leur principal Prêtre se nom- » moit *Martin Moravetius* : Que cet homme ne faisoit pas difficulté » de prêcher publiquement, que le pain de l'Eucharistie n'étoit point » le vrai corps de J. C. Qu'on ne devoit lui rendre que le même » honneur que l'on pourroit rendre à la manne, c'est-à-dire, à un » pain consacré : Que les laïques pourroient fort bien le recevoir dans » leurs mains, ou le prendre de la table, & se le donner les uns aux » autres : Que la main d'un prêtre n'avoit aucune sainteté au-dessus » de celle d'un laïque; & qu'ainsi ni les paroles, ni la main du Prêtre » ne consacroient point.

[d] Ib. Cap. XLIV.

Voilà les premieres héresies que ces deux dénonciateurs attribuent aux Picards. On connoit ces héresies; elles sont Vaudoises, ou à peu près. Voici celles qu'ils y ajoûtent. » Que le mari & la femme ne

(1) *Bedrzicho de Strasnitz*, & *Thomas de Wistonics.*

[2] C'est en 1421.

» peuvent se refuser en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas mê-
» me dans un Temple, la bienveillance qu'ils se doivent : Qu'aussi-
» tôt après ils peuvent fort bien communier : Qu'il n'est point néces-
» saire de se mettre à genoux dans les Eglises : Que la stérilité, la dis-
» proportion d'âge, sont de justes raisons de répudier une femme,
» d'en épouser une autre : Qu'on pourroit fort bien se passer de vê-
» temens, si le froid le permettoit, & qu'il étoit indifferent d'aller nud
» ou vêtu. (*Non opus esse vestibus ; æquè licere, modo vi frigoris non*
» *prohibeamur, nudos incedere* :) Que le commerce d'un pere avec sa
» fille, ou d'une mere avec son fils, n'avoit rien d'infame, & n'étoit
» pas même un peché.

On entrevoit ce qui a servi de pretexte à une partie de ces accusations. Par exemple, les Vaudois célebroient la Ste. Céne dans des maisons particulieres, en des lieux non consacrez. Ils ne reconnoissoient point cette sainteté attachée aux murailles, aux autels, & n'en faisoient point une condition du service divin. Si cela est, disoient leurs adversaires, si les maisons sont aussi saintes que les Temples, vous feriez donc dans les Temples ce que l'on fait dans les maisons; ce que les maris & les femmes y font ensemble. En voilà assez. Cette belle conséquence est aussi-tôt transformée en dogme. C'est la regle constante des sophistes. Les Picards ont commerce avec leurs femmes dans les lieux sacrez.

Les Prêtres des Vaudois étoient mariez, & ils soûtenoient que ces mariages étoient légitimes. Quoi! disoient leurs ennemis, un prêtre sortant du lit de sa femme, approchera des autels? C'est ce qu'on a repeté cent fois sur cette matiere. Autre consequence convertie en dogme. On peut bien communier aussi-tôt après avoir eu les dernieres libertez avec une femme.

Les Vaudois n'adoroient point le Sacrement, & ne fléchissoient point le genou dans les Eglises à la vûë du pain consacré. Voilà la matiere d'une nouvelle accusation. Il n'est pas nécessaire d'adorer Dieu à genoux. Le reste avoit des fondemens pareils.

Il faut revenir à *Theobalde*, qui raconte » que les lettres du Prêtre
» & du Docteur ayant été luës à Prague, il fut ordonné à tout le
» monde, de se bien garder de la doctrine de ces Démons, qui
» étoient revêtus d'une figure humaine. On publia dans les chaires,
» que personne n'eût à leur donner retraite à peine du feu ». En effet un pauvre cordonnier de la vieille Prague, n'ayant pas averti les Magistrats qu'il avoit des Picards logez chez lui, fut brûlé vif, & *Ziska* fit brûler de même tous ceux qui ne purent échapper à ses recherches; cela arriva en 1421.

Il ſeroit à ſouhaiter, qu'au lieu d'un extrait *Theobalde* nous eût conſervé la lettre entiere de ces deux premiers délateurs. C'eſt dans les Originaux que l'on connoît le caractére des Ecrivains. On y voit ſur quelles preuves, ſur quels témoignages ils ſe fondent, & l'on juge par là de la croyance qu'ils meritent. Cependant l'extrait ſuffit pour nous faire voir combien les hiſtoriens ont ajoûté au recit de ces deux témoins, qu'on ne peut ſoupçonner, ni d'avoir exténué, ni d'avoir ſupprimé les erreurs Picardes. Car on ne trouve point dans cette lettre ce Pere *Adam* dont parle *Enée Sylvius*. On n'y trouve point une ſecte qui ſe nomme *Adamites*; point d'*enchanteur* qui ſe faſſe appeller le *fils de Dieu*; point de commandement d'*aller toujours nuds*, beaucoup moins de faire le Service divin dans un état ſi indécent. On n'y voit aucune de ces deux belles raiſons de ne point porter d'habits, l'une pour ne pas déroger à la liberté de l'homme, l'autre pour ne pas déroger à ſon innocence. Les premiers dénonciateurs des Picards, dont la lettre eſt l'original de tout ce qu'on a dit ſur leur nudité, les accuſent ſimplement d'enſeigner que *les vêtemens ſont une choſe indifferente, & que ſi ce n'étoit le froid on pourroit également aller nud, ou vêtu*. Ainſi tout ce qu'on peut dire de ces gens là, c'eſt qu'ils étoient du ſentiment de ces Moines, dont *Evagre* a fait l'éloge (1), qui *s'impoſoient la loi de ſouffrir la faim & la ſoif, & de n'être vêtus qu'autant que la néceſſité les y forçoit*. Cependant ces Moines ne laiſſoient pas de couvrir ce que la pudeur veut que l'on cache, & quand les Picards en queſtion auroient crû les habits indifferens, il ne s'enſuit pas qu'ils n'en portaſſent point, & moins encore qu'ils s'imaginaſſent que la nudité dût s'étendre à toutes les parties du corps. Les peuples qui vont nuds, ont eux-mêmes quelque endroit qu'ils couvrent.

Je ne reléve pas à préſent ce que le *Prêtre Taborite* & le *Magiſter* de Prague imputent aux Picards, ſur le ſujet des plus abominables inceſtes. Je crois qu'un lecteur Chrétien devroit rougir de n'avoir pas autant d'équité qu'un Juif, qui entendant parler des abominations dont on accuſoit les Chrétiens, répondit généreuſement, (a) » Que » de ſemblables calomnies étoient indignes de toute croyance ; qu'il » y avoit des choſes qui répugnoient trop à la nature humaine, pour » l'en croire capable ». Cependant *Theobalde* va nous raconter des extravagances & des impietez, encore plus incroyables que celles qu'on vient de dire.

[a] *Juſt.* Mart. Dial. p. m. 175.

[1] *Evag.* Hiſt. Eccl. L. I. Cap. XXI. περιστέλλειν δὲ τὸ σῶμα τοσοῦτο μόνον, ὅσον ἡ ἀνάγκη βιάζεται.

[a] *Theob.* ubi supr. Cap. LI.

» ZISKA (a), *dit-il*, fut informé que les Picards tenoient leurs » conventicules, & commettoient leurs infames sodomies dans un » village nommé *Strecingue*, qui n'est pas loin de *Koenigin Gretz*; » Que pour se mieux défendre, ils s'étoient emparez *(1)* d'une Isle » que fait l'Elbe entre cette ville-là, & *Wésely*; Que tous alloient » nuds dans cette isle, (*in qua omnes nudi incederent*;) Qu'ils s'y » étoient fait un Dieu (*Deumque sibi factum*) d'un certain ROHAN, » qui avoit été maréchal dans le village de Wésely; Que ce Dieu les » avoit menez la nuit attaquer la ville de *Precitz*, qu'ils avoient » emportée après avoir tué plus de quatre cens hommes. A ces nou- » velles, *poursuit Theobalde*, *Ziska* fit marcher son armée contr'eux. » Les Picards se défendirent avec une valeur incroyable; mais, suc- » combant enfin sous le nombre de leurs ennemis, ils furent tous pas- » sez au fil de l'épée. ROHAN leur DIEU fit des merveilles dans le » combat. Percé de plusieurs coups, il demeuroit encore ferme com- » me un mur, (*Immobilis tamen muri instar subsistere*) & ne put être » abbatu que par les coups de fleau, dont on l'accabla.

[b] *Balb.* Ibid.

Ce recit de *Theobalde* est conforme à un manuscrit de *Koenigin-Grets*, cité (b) par *Balbinus*, où la valeur des Picards est fort bien représentée : » Il n'y en eut pas un qui pliât, *dit le Manuscrit.* Tous fu- » rent tuez à la place où ils s'étoient postez. On crut longtems que » ROHAN leur DIEU étoit immortel, & l'on ne put l'abattre qu'à for- » ce de coups de lance.

[c] *Boh.Balb.* Ibid.

C'est dommage que des hommes si vaillans fussent en même tems les plus foux & les plus impies de tous les hommes. Car on trouve encore *(c)* dans ce manuscrit, & dans un autre de *Crumlovitz*, de nouvelles superstitions, que *Theobalde* a ignorées ou négligées. C'est que les Picards » se créoient un JESUS, & une MARIE mere de JESUS, » & choisissoient pour cela un homme & une femme de leur secte. » Qu'ils adoroient ce JESUS, & cette MARIE comme leurs Divinitez, » & forçoient leurs prisonniers à les adorer, ou les tuoient inhumai- » nement en cas de refus; Que *Ziska* faisant brûler les Picards qui » tomboient vifs entre ses mains, ces miserables invoquoient dans » les flammes ce JESUS qu'ils s'étoient créé, & lui adressoient cette » priere : *Seigneur, augmentez notre foi* ». *Car*, ajoûte le manuscrit de Crumlovits, *ils croyoient en lui comme en un Dieu.* Le manuscrit

[1] *Balbinus* prétend que *Theobalde*, trompé par la conformité des noms des lieux, a mis mal-à propos le champ de bataille dans *une Isle de l'Elbe*, & proche de *Koenigin-Gretz*, au lieu de le mettre près de *Neuhaus*, & dans *une Isle de la riviere de Lausnitz*, pas loin de *Tabor*. Vid. *Boh. Balb.* in notis ad Lib. IV. *Epitom. Rer. Boh.* p. 464.

de *Koenigin-Grets* porte auſſi, *qu'ils avoient une* MARIE *mere de Dieu, & qu'ils adoroient comme leur Dieu le Maréchal* ROHAN.

Je me ſuis ſouvenu, en liſant cet endroit, qu'entre les chefs d'accuſation portez contre JEAN DE VARENNES, qui fut dans ſon tems le redoutable fleau des Evêques ſimoniaques, des Prélats tyrans, & des Prêtres concubinaires, il y avoit cet article-ci, (a) *Qu'il ſe faiſoit* ADORER, *comme on* ADORE DIEU ET LES SAINTS, *& qu'il ſe faiſoit toucher, comme on touche les Reliques. (Quod ſe permittit & vult adorari ut Deus & Sancti, & tangi ut tanguntur reliquiæ.)* Tout ce que je conclus de là, c'eſt que ſi on oſa calomnier de la ſorte un Prêtre zelé pour la réformation des mœurs, que n'a-t-on pas oſé contre des hérétiques ſans défenſe, & abandonnez de tout le monde?

[a] Art. XIX. Ap. *Gerſon.* *Oper.* T. I. Col. 916. Je cite l'Edition de M. *du Pin.*

Je ne puis pardonner à *Theobalde* d'avoir raconté les extravagances & les impietez attribuées aux Picards, ſans y ajoûter la moindre réflexion critique. Je ne ſçais ſi cela ne viendroit point de ce qu'étant Luthérien, mais Luthérien de Wittemberg, & les Picards niant la préſence réelle, ſon préjugé lui a fait admettre ſans examen tout ce qui pouvoit les diffamer. Autrement il ſemble impoſſible qu'il n'eût pas apperçû la fauſſeté de ce qu'il raconte. Le menſonge ſe trahit dès qu'il ne garde plus de meſures, & qu'il paſſe toutes les bornes du vraiſemblable. C'eſt ce qui me fait croire qu'on ne peut guéres mieux juſtifier les Picards, qu'en rapportant ce que l'on a dit d'eux, ſur tout ſi l'on conſidére le caractére & le tems de ceux qui l'ont dit. Les plus groſſiéres, les plus brutales calomnies paſſoient alors ſans contradiction, à la faveur de la ſotte crédulité qui regnoit dans le monde ſur le ſujet des hérétiques. Les plus hardis impoſteurs étoient les plus applaudis. Le menſonge n'avoit point de frein, & n'en a pas encore dans les lieux où la Réformation n'a point pénetré. Ainſi l'on pouvoit tout dire & tout écrire impunément au commencement du XV. ſiécle, parce que tout étoit crû. Mais on peut s'étonner avec juſtice que des bruits où la fable & la malignité ſe diſputent le premier rang, des bruits ſemez par des Moines qui ſe ſont fait de tout tems une religion de mentir, dès qu'il s'agiſſoit d'hérétiques; on peut s'étonner, dis-je, que de pareils bruits ayent trouvé la moindre croyance chez des Hiſtoriens ſavans & judicieux. Il eſt vrai que je ne puis ſçavoir ce qu'ils en ont penſé; mais devoient-ils les rapporter ſans examen & ſans critique? Un bon Hiſtorien n'eſt-il que le copiſte des Ecrivains qui l'ont précedé? N'eſt-ce pas un homme qui cherche la verité; qui en connoît les caractéres; qui ſçait la diſtinguer de la fable, la déterrer ſous des tas de menſonges où elle eſt quelquefois enſé-

velie, la séparer du faux & de l'alliage, pour ainsi dire, que de mauvais Historiens y ont mêlé?

Si les Picards de Bohême avoient été Manichéens, je n'aurois pas de peine à découvrir d'où vient qu'on leur a imputé de s'être fait un Dieu d'un maréchal de village, une Déesse d'une femme d'entr'eux, & de les avoir adorez. On trouve dans les *Sentences de l'Inquisition de Toulouse*, publiées par M. *Limborch*, que lorsque les Manichéens se présentoient devant leurs Pasteurs, & leur demandoient leur bénédiction, ils fléchissoient les genoux & joignoient les mains, ou se courboient jusqu'en terre. Les Inquisiteurs nomment cette cérémonie ADORATION. Toutes les Sentences prononcées contre ces gens là, portent qu'ils ont ADORE' *les hérétiques, en leur disant: Donnez nous votre bénédiction* (a). *Pluries* ADORAVIT *hæreticos, flectendo ter genua junctis manibus, & dicendo qualibet vice*, BENEDICITE. Quand les femmes étoient parvenuës au degré que l'on nommoit dans cette secte des PARFAITS & des CONSOLEZ, on leur demandoit leur bénédiction avec les mêmes marques de respect, & les Inquisiteurs disent aussi qu'on les ADOROIT. On en trouve un exemple dans une *Guillemette* qui s'étoit mise dans ce qu'on nommoit l'ENDURA, c'est-à-dire, qu'elle étoit résoluë de se laisser mourir de faim. Ces miserables avoient recours à cet expédient pour s'assurer de leur perseverance, & par la crainte de déchoir de la perfection où ils se croyoient parvenus; mais ils n'en venoient guéres à cette extrémité, que lorsqu'ils se trouvoient malades, & qu'ils croyoient mourir, ou qu'ils appréhendoient l'Inquisition. Il est donc dit de cette *Guillemette*, » (1) *qu'elle se faisoit adorer comme une* parfaite *hérétique* ». C'est-à-dire, qu'on lui demandoit sa bénédiction à genoux. Il y a encore dans ces Sentences, une autre femme (b) nommée *Auda Borrela*, ou *Jacquette (Jacoba)* qui étoit adorée de la même sorte.

[a] *Senten. Inquis. Thol.* p. 14. & ibid. passim.

[b] Ibid. p. 76.

Si la troupe du maréchal *Rohan* avoit été composée de Manichéens, & qu'il en eût été le Pasteur aussi-bien que le Capitaine, on auroit certainement la raison pourquoi les Historiens disent qu'*ils s'étoient fait un Dieu de ce Maréchal*, & qu'ils lui rendoient les honneurs divins. Ils lui demandoient sa bénédiction à genoux, les mains jointes, ou en s'inclinant profondément devant lui, selon la coûtume des Manichéens. Il seroit aussi très-probable que la mere de ce Maréchal étant Manichéenne *professe*, ils lui demandoient sa bénédiction avec les mêmes cérémonies: & de là cette fable, que les Picards *s'étoient fait un Dieu*, ou un *Jesus*, *& une Marie mere de Jesus*, & qu'ils les adoroient.

[1] *Se fecit tanquam Hæreticam, more ipsorum damnabili adorari.* Ibid. p. 33.

Il faut pourtant que je vous avertiſſe, Monſieur, que cette conjecture, toute vrai-ſemblable qu'elle eſt, ſouffre deux grandes difficultez. La premiere eſt, que ſi les Picards de la troupe de *Rohan* avoient été Manichéens, je ne vois pas pourquoi les Hiſtoriens ne l'auroient pas dit, cette héréſie étant la plus propre du monde à les diffamer; la ſeconde, c'eſt que ſi ces mêmes Picards étoient Vaudois, comme je le crois, cette cérémonie ne leur convient pas. Dans toutes les Sentences prononcées contre les Vaudois, & rapportées par M. *Limborch*, on ne voit aucune trace de cette pretenduë *adoration*. On ne les accuſe point de ſe mettre à genoux, & de joindre les mains devant leurs Paſteurs, en leur demandant leur benediction. Cette cérémonie paroît tout à-fait particuliere aux Manichéens. C'eſt pourquoi je renonce preſque à ma conjecture, pour dire ſimplement que ce Maréchal érigé en Dieu, cette femme convertie en Déeſſe, ces adorations qu'on leur rendoit; que tout cela n'eſt qu'une pure fable, qui vient de la même ſource que les inceſtes & les ſodomies que l'on a imputées aux Picards.

Cependant, quelque fabuleuſe que ſoit l'hiſtoire de notre Chef des Adamites, & de ſes ſectateurs, elle n'a pas laiſſé d'être copiée, non ſeulement par les Auteurs *Catholiques* Romains qui ont eu leurs raiſons, mais par les Proteſtans. (a) *Joachim Camerarius* en fait mention dans ſon *Hiſtoire des Egliſes de Bohême* (b); *Ezron Rudiger*, dans une *Relation abregée* des mêmes Egliſes, & les Freres de Bohême (c) dans leurs Apologies & dans leurs Confeſſions. Je trouve auſſi dans (d) M. *Bayle*, que *du Pleſſis-Mornai* & *Rivet* ont loué *Ziska* d'avoir fait brûler les Picards. Pauvres gens! Ils ſont morts en héros, pluſieurs en veritables martyrs. Ils ſe ſont ſacrifiez, les uns pour la défenſe de leurs vies, & de leurs familles; les autres pour la défenſe toute pure de la verité qu'ils n'ont jamais voulu trahir; & pourtant ils ont été les victimes, non ſeulement de la cruauté, mais de la calomnie de leurs bourreaux. Tout le monde les a deſavoüez. On a deteſté leur mémoire, qui devoit être en bénédiction. Je vai tâcher de la réhabiliter; & comme l'accuſation de *nudité* eſt proprement celle que je me ſuis propoſé d'examiner, je vais montrer premierement qu'elle n'eſt point du tout prouvée; & ſecondement, qu'elle eſt tout-à-fait fauſſe, les *Picards* n'ayant jamais été *Adamites*.

[a] J. Camer. *Hiſt. Narrativ. De Eccleſ. Frat. in Bohem.* p. m. 48.

[b] *De Fratrib. in Boh. Narratiuncula.* p. m. 148.

[c] *De Orig. & Confeſſion. Eccl. Boh.* p. m. 264.

[d] Dict. de *Bayle*, dans l'Article des Picards.

II. Je pourrois rejetter avec mépris & ſans aucun examen & la *nudité*, & les impudicitez que l'on attribue aux Picards. Leurs accuſateurs ont été leurs ennemis, leurs parties, leurs juges, leurs bourreaux; des gens ſans foi, ſans loi, ſans humanité, dès qu'ils croyoient

agir contre des hérétiques. Ne laiſſons pas néanmoins d'examiner les preuves de la *nudité Picarde*. Je n'en trouve que deux dans l'Hiſtoire La premiere eſt le témoignage du *Prêtre Taborite*, & du *Docteur Gitzinus*. Ils n'accuſent pourtant pas les Picards d'une nudité actuelle, mais ſeulement d'enſeigner que *les habits n'étoient point neceſſaires, & que, ſi ce n'étoit le froid, on pourroit auſſi-tôt aller nud que vêtu.* Ce n'eſt donc qu'une erreur de ſpéculation, dont on ne peut rien conclure pour le fait, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité eſt un privilege de la liberté, ou de l'innocence. Mais quand ce Prêtre & ce Docteur auroient accuſé les Picards d'une nudité actuelle, voilà des témoins bien dignes de foi, pour les en croire ſur leur parole! De tous les lieux communs le plus vaſte & le plus fertile en exemples, c'eſt celui des faux témoignages rendus contre les hérétiques. Ces exemples ſe préſentent par tout & ſans nombre. On n'eſt en peine que de choiſir. Celui que je vais rapporter ſemble meriter la préference, parce qu'il s'agit d'une accuſation inventée contre les (1) Picards de Bohême, mais d'une accuſation qui va du pair avec celle de la nudité, du côté de l'impudence, & qui l'emporte du côté des preuves, quoiqu'elle ne ſoit pas moins fauſſe. En effet elle fut avancée devant le Roi *Wladiſlas*, & confirmée avec ſerment par deux témoins d'un caractere bien ſuperieur à celui du *Prêtre Taborite*, & du *Magiſter de Prague*. Voici le fait.

Au commencement du XVI. ſiécle, un Inquiſiteur de Bohême, nommé *Henry*, & un Docteur nommé *Auguſtin*, ſecretaire du Roi, excitoient ce Prince à extirper les Picards. *Auguſtin*, qui paroît avoir eu de l'eſprit, & des belles lettres, mandoit au Roi (a), » Que ces » déteſtables hérétiques n'étoient pas dignes d'être conſumez par le » noble élement du feu; qu'ils ne meritoient que d'être déchirez par » les bêtes ſauvages, & devorez par les oiſeaux de proïe ». Ce bel endroit que j'ai lû dans *Laſitius*, m'a rappellé la priere que faiſoit *Hector* mourant au furieux *Achille*, à qui il demandoit pour toute grace, de rendre ſon corps à ſa famille, afin qu'il fût conſumé honorablement dans les flammes, comme c'étoit la coûtume.

[a] *Laſit.* ubi ſupr.

Σῶμα δὲ οἴκαδ' ἐμὸν δόμεναι πάλιν· ὄφρα πυρός με
Τρῶες, καὶ Τρώων ἄλοχοι, λελάχωσι θανόντα.

Iliad. L. XXII. v. 343.

» Non, non, *répond Achille*; c'eſt en vain que tu me pries. Je vou-

(1) Je ſçais bien qu'il s'agit des *Freres de Bohême* dans cette Apologie, qui eſt imprimée ſous le nom des Vandois. Mais leurs ennemis les ont appellez PICARDS, & ils l'étoient en effet au même ſens que les autres. Leurs ſentimens & ceux des Picards étoient les mêmes, ou fort ſemblables.

» drois

» drois te pouvoir dévorer tout vivant. Quand tu me donnerois un » empire entier, je ne te rendrois pas aux Troyens. Les chiens & les » oiseaux te mangeront.

Ἀλλὰ κύνες τε καὶ οἰωνοὶ κατὰ πάντα δάσονται. V. 354.

Il me semble que le zèle *Catholique* du secretaire *Augustin* est assez semblable à la fureur d'*Achille*. Mais d'un autre côté rien ne ressemble moins qu'à la fière & noble sincerité d'*Achille*, les mensonges & les calomnies d'*Augustin*, & de l'Inquisiteur son confrere. Ces deux hommes exposoient au Roi, [a] » Que les Picards servoient BEELZE- » BUB, le Prince des Démons; que c'étoit de lui qu'ils tenoient l'in- » telligence de l'Ecriture, & que c'étoit par son secours, qu'ils con- » fondoient les Prêtres dans la dispute ». Pour appuyer cette accusation, les témoins » affirmoient *avec serment*, que les Picards dévo- » roient les mouches & les chenilles, en l'honneur de *Beelzebub*, dont » le nom signifie le ROI DES MOUCHES ». Voici le passage tiré de l'Apologie que les *Vaudois* ou *Picards* adresserent au roi *Wladislas* en 1508. On ne peut les soupçonner d'avoir supposé cette accusation contre eux-mêmes, & moins encore d'avoir eu l'insolence de mentir au Roi, devant qui elle avoit été portée. *Quod nobis imponit* (Augustinus) *quod conveniamus cum Beelzebub, muscarum Deo, facit hoc ad exemplum socii sui, Doctoris* Henrici *Inquisitoris, &c. In quibus* (calumniis) *hoc etiam est, quod muscas & bruchos glutiamus, hocque* (Beelzebub) *magistro, nos arguere Sacerdotes mendacii, ex illo nos Scripturas intelligere, & hoc sic se habere* JURAMENTO AFFIRMAVIT. Cet Inquisiteur *Henri* étoit pourtant un homme qui connoissoit les Picards de Bohême. C'étoit un autre *Sinon*, qui, pour les trahir (b) avoit fait semblant de vouloir embrasser leur croyance, & ils avoient eu la simplicité de donner dans le piege.

[a] Vid. *Apol. Valdens.* ad *Vladisl.* Reg. in Script. *Rer. Boh. Freh.* p. 255.

(b) Ibid.

Vous m'avoüerez, Monsieur, que *cette intelligence avec Beelzebub*, ces *mouches devorées* en son honneur, ou pour avoir une communion réelle avec lui, (car qui sçait s'il n'y a point quelque *transubstantiation* des Démons en mouches, ou des mouches en Démons?) Vous m'avoüerez, dis-je, que cette nouvelle espece de sacrifices faits au Prince des malins esprits, pour en apprendre la science des Ecritures, & pouvoir confondre les Prêtres; que tout cela peut bien être mis en parallele avec *la nudité de nos Adamites*. Or comme ces diverses accusations viennent de la même source, & ont les mêmes objets, je croi qu'on en doit porter le même jugement. Je croi de plus, qu'après de telles calomnies, confirmées par des sermens, il faut, ou n'avoir point de pudeur, ou rougir de sa credulité, si l'on ajoûte encore quel-

que foi à ce que des Moines & des Prêtres disent contre les hérétiques.

La seconde preuve de la nudité des Picards, que je trouve dans l'Histoire, c'est qu'il fut rapporté à *Ziska*, que ceux qui s'étoient fortifiez dans *une* (1) *Isle de l'Elbe*, *alloient tous nuds dans leur Isle.* C'est encore une preuve fort convaincante d'un fait impertinent & ridicule, qu'un bruit que l'on répand contre des miserables qu'on veut sacrifier, parce qu'ils condamnent la Messe, la Transubstantiation, & d'autres Dogmes *Catholiques*.

On peut néanmoins m'objecter que si c'étoit un faux bruit, *Ziska* en auroit connu la fausseté; & que la connoissant, il n'auroit pas fait mourir les Picards. Cette objection a deux parties. Je réponds à la premiere, que *Ziska* étoit alors aveugle. Il avoit perdu au siége de *Raby* l'unique œil qui lui restoit. Cela étoit arrivé (a) le 29. de Mars 1421. Or les premieres nouvelles que l'on eut des Picards, & de leurs opinions sur la nudité & sur les incestes, ne furent portées à Prague, que (b) *la semaine sainte* suivante. A l'égard de l'expedition de *Ziska* contre ceux qui s'étoient retirez dans l'Isle de l'Elbe, elle ne se fit (c) qu'au mois de Décembre de la même année. Il étoit donc très-aisé de faire acroire à *Ziska* tout ce qu'on vouloit. Mais ce qui acheve de réfuter entierement cette accusation de nudité, c'est qu'entre tant de Picards que *Ziska* fit périr, ou par le fer dans les combats, ou par le feu dans les supplices, on ne voit pas dans l'Histoire, qu'un seul ait été trouvé nud. Si ces gens-là s'étoient fait une religion de la nudité, *Ziska* les auroit surpris dans cet état, quand il alla les attaquer dans leur Isle, où ils étoient les maîtres, & je ne pense pas que les Historiens eussent oublié une circonstance si singuliere. Quel spectacle pouvoient-ils offrir au lecteur curieux, qui l'attachât & le divertît davantage, que celui d'une petite armée d'hérétiques, combattant tout nuds à l'exemple des athlétes, mais combattant avec la même valeur, avec plus de péril que ceux de toute la Gréce?

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XLIII.

(b) *Theob.* ubi sup. Cap. XLIV.

(c) Ibid. Cap. LI.

Je réponds à la seconde partie de l'objection, que *Ziska* persecùtoit les Picards à feu & à sang, parce qu'au Calice près il retenoit toutes les superstitions Romaines. Un habile Général n'est pas toûjours un grand Theologien. Il ne sait gueres décider les controverses qu'à coups d'épée, & c'est d'ordinaire le parti qu'il prend sans balancer, quand il est le plus fort. Il n'a pas même toûjours assez de pénétration pour appercevoir & pour éviter les pieges qu'on lui tend. C'est ce qui

(1) J'ai remarqué ci-dessus, que *Balbinus* prétend que c'est dans une *isle de la riviere de Lausnitz.*

arriva à *Ziska.* (a) » Il y eut des fourbes, *dit Comenius*, qui pour avan-
» cer les affaires de l'Empereur & du Pape, semoient la discorde par-
» mi les Bohêmiens, & excitoient la haine du peuple contre ceux qui
» faisoient profession de la plus pure doctrine, en leur donnant l'o-
» dieux nom de PICARDS. On appelloit *Picards* les Vaudois, qui
» chassez de France avant ce tems-là, s'étoient établis dans l'Autri-
» che, & qui passoient pour de TRE'S IMPURS HE'RE'TIQUES.
» On sçut même séduire *Ziska* & s'emparer tellement de son esprit,
» qu'on l'obligea d'adherer aux Calixtins, & de persecuter les Picards
» par le fer & par le feu, tout comme les Papistes». C'étoit donc par les intrigues de l'Empereur & du Pape, que des Prêtres appostez semoient des calomnies infames contre les Vaudois, & qu'ils leur donnoient le nom de *Picards*, ce qui suffisoit pour persuader au peuple & à *Ziska* lui-même, que ces gens-là commettoient toutes les impudicitez & tous les crimes imaginables. *Picard*, *infame*, *abominable*, étoient dans le langage du peuple, des termes synonymes.

(a) Comen. *De Rat. Discipl. in unit. Frat* §. XXXVI.

Voilà toutes les preuves de la *nudité Picarde*, que j'ai pu trouver dans l'Histoire. Voyons à present ce qui en montre la fausseté. Je remarque d'abord que les Picards de la Morave étoient protegez (1) par toute la *Noblesse du voisinage*, & en particulier par les Seigneurs de *Strasnitz*, d'*Ostrovitz* & de *Kunstat*. Le roi *Podiebrad* sortoit de cette derniere maison, & en général ces Seigneurs étoient des plus grandes maisons de Moravie. Le fanatisme est plus du peuple que de la noblesse & des grands. Ce n'est pas à cet égard qu'ils sont *Peuple*. Rarement donnent-ils dans cet excès-là. Mais comme le fanatisme n'a jamais eu d'excès plus ridicule, que celui de se faire une religion de la nudité, je ne crois pas qu'on puisse se persuader que ces Seigneurs du premier rang, & une nombreuse Noblesse, protegeassent des fanatiques de ce caractere (b). *Nicolas Vignier* a fait la même réflexion au sujet des Vaudois & des Albigeois. Il s'étonne que des personnes illustres par leur naissance & par leurs dignitez ayent pû prendre la défense de ces sectes qui avoient, selon lui, des dogmes évidemment détestables. Il a raison, & si sa prévention ne l'avoit pas aveuglé, il auroit au moins soupçonné qu'elles n'enseignoient pas ces dogmes. Or il n'y en a jamais eu de plus extravagant, ni de plus impudent que la *nudité religieuse*.

(b) *Nic. Vign.* Bibl. Hist. Part. III. sur l'an 1244.

Si l'on dit que ce n'est là qu'un préjugé, je réponds qu'il n'en faut pas tant pour refuter des accusations ridicules, mal prouvées, & avan-

(1) Dubrav. ubi sup. p. 217. *vicina Nobilitas secta nova favens.* Theobald. ubi sup. Cap. XLIV.

cées par des gens que leur mauvaise foi a diffamez. Voici néanmoins ce qui est plus que préjugé. Les *Picards*, ces infames voluptueux, souffrent volontairement les plus cruels supplices, avec la constance & la piété des vrais Martyrs. Appliquons leur la reflexion qu'un autre Martyr a faite en faveur des Chrétiens persécutez sur de pareils prétextes. L'application ne peut être plus juste. Il ne faut que mettre la *nudité* en la place des festins barbares qu'on attribuoit aux Chrétiens (1) ». Comment est-ce, *disoit Justin Martyr*, que des gens livrez à » leurs voluptez, & à tous les excès de l'intempérance; des gens qui » font leurs délices de devorer la chair des hommes, comment est ce » que ces gens-là embrassent volontairement la mort, qui va les pri- » ver dans un instant de tous leurs plaisirs?

(a) *Theob.* ubi sup. Cap. XLV.

Theobalde raconte donc (a) que *Ziska* recherchant de tous côtez les Picards, en trouva cinquante dans le village de *Clocot*, ayant avec eux deux Prêtres, nommez *Burion Sturnus*, & *Pierre Convichius*. » *Ziska* exhorta ces Prêtres, les conjura d'abjurer leurs erreurs: mais, » comme ils persistoient dans leurs sentimens, il voulut essaïer si l'ap- » pareil de leur supplice ne les ébranleroit pas. Il fit dresser un grand » bûcher, les y fit conduire, & les menaça de les faire brûler sur le » champ. Mais ces aveugles obstinez, *poursuit Theobalde*, refuserent » constamment l'abjuration, & approchant du bûcher avec un visage, » sur lequel éclatoit la joie, ils dirent hautement qu'ils vouloient al- » ler à Dieu, qui les appelloit à joüir avec lui d'une éternelle félici- » té ». (*Sed ad rogum læti accedere, dicentes*, SIBI CUM DEO LÆTANDUM ATQUE GAUDENDUM. » Là dessus *Ziska* leur répondit, *Eh bien! allez,* » *Dieu vous benisse.* Il fit brûler ensuite tous les autres, sans qu'il y en » eut aucun qui voulût se racheter du supplice par une abjuration ». Il en découvrit encore vingt-cinq dans sa ville de Tabor, qu'il fit périr de même dans les flammes.

En lisant cette sanglante exécution faite à *Clocot*, je me suis souvenu d'un endroit de *Lasitius*, que j'ai cru parallele, & si ma conjecture est véritable, on y trouve une raison secrette de la haine de *Ziska* contre ces Picards. L'endroit dont je veux parler, est un passage tiré d'un livre en Bohêmien de *Matthias Prélaucius*, qui fut un des premiers fondateurs des Eglises des Freres de Bohême. Voici le passage. (b) » Dieu a suscité en Bohême & en Moravie des personnes qui n'ayant » d'abord que peu de lumieres, ne laissérent pas de faire connoître au » monde la verité, que *Jean Hus* avoit prêchée ». L'Auteur veut

(b) *Lasit.* Hist. MSS. L. IV. §. 17.

(1) *Just. Mart.* Apol. I. p. m. 39. τὶς γὰρ Φιλήδονος καὶ ἀκρατὴς, καὶ ἀνθρωπίνων σαρκῶν βορὰν ἄγαθον ἡγούμενος δύναιτο ἂν θάνατον ἀσπάζεσθαι, ὅπως τῶν αὐτοῦ ἀγάθων στερηθῆ.

parler des premiers Ministres des Freres, puis il ajoûte : » Il y en avoit » eu d'autres avant eux, qui avoient beaucoup plus de connoissances, » & qui furent brûlez dans le village de CLOTOS, pour avoir con- » damné les guerres cruelles que faisoient les leurs ». *Prodiere & alii, majori luce veritatis collustrati, qui, quod bella suorum immania reprehenderent, concremati sunt ad pagum Clotoesum. Prélaucius* continue. » Les Prêtres Taborites, qui enseignoient bien plus clairement » que les Calixtins, que J. Christ est l'unique auteur du salut ; qui cé- » lebroient la Cene du Seigneur dans la simplicité de son institution, » sans autres céremonies, que celles dont J. Christ & ses Apôtres » s'étoient servis ; qui rejettoient tout ce qui avoit été inventé par » les hommes, ces Prêtres, dis-je, étoient les imitateurs de ceux qui » furent brûlez dans ce village ».

Je suis bien trompé si *Lasitius* & *Prélaucius* qu'il allégue, ne parlent des pauvres Picards, & en particulier des deux Prêtres brûlez à *Clocot*. Tout s'y rapporte ; les noms des lieux se ressemblent, il peut y avoir faute dans le manuscritde *Lasitius* ; la situation est la même ; *Clocot* étoit proche de Tabor. Le supplice est le même, & la raison du supplice, excepté le motif secret rapporté par *Prélaucius*. Car il ne s'agissoit pas seulement de quelques cérémonies, mais de la consecration, & de toutes les suites, comme on va le voir par l'execution de deux illustres Martyrs.

Peu de tems après celle de *Clocot*, on prit à *Chrudim Martin Loqvis* & *Procope*. *Ziska* les fit conduire à *Raednik*, maison de *Conrad de Westphalie*, qui étoit alors Archevêque de Prague, & Calixtin. Ils furent brûlez dans ce lieu-là, *Loqvis*, dit Theobalde (a), *n'ayant jamais voulu abjurer aucune de ses erreurs.* (QUOD *de insania hacce voluntaria plane nihil remittere vellet. Lasitius* (b) qui marque le jour de ce supplice au 21 de Septembre (1) 1422. nous apprend quelles étoient ces erreurs. » Ces deux hommes, *dit-il*, ayant été appliquez à la » question, confesserent qu'il y avoit beaucoup de personnes qui » étoient dans les mêmes sentimens qu'eux, & répondirent, quand » on les exhorta d'y renoncer: Ce n'est pas nous qui sommes dans l'er- » reur, c'est vous qui nous faites brûler, & qui, trompez par de faux » Docteurs, vous prosternez devant la créature, c'est-à-dire, devant » du pain consacré ; qui lui faites fumer de l'encens, & qui croyez » offrir sur vos autels, pour les vivans & pour les morts, le corps de

(a) *Theobald.* ubi sup. Cap. XLIX.

(b) *Lasit.* ubi supr. L. II. §. 73.

(1) Je soupçonne qu'il doit y avoir 1421. Car *Theobalde* met le supplice de *Loqvis* à cette année-là. M. *Lenfant* (Guer. des Hussites) met aussi ce supplice à l'an 1421. mais il n'en marque pas le jour ; ce que *Lasitius* a fait.

» J. Christ qui est dans le Ciel ». (*Non se errare, sed ipsosmet à quibus urebantur, dicebant ; qui decepti à falsis doctoribus creaturæ, ante creaturam, id est, panem consecratum, procumberent, igne ac thure eum colerent, & corpus Christi in cœlis situm, in suis aris, Deo pro vivis & defunctis offerrent.* Voilà donc la vraie cause pourquoi *Ziska* faisoit brûler les Picards. La nudité, la luxure ne sont que de vains prétextes, de vieilles calomnies attachées au seul nom qu'on leur donnoit. La véritable raison est qu'ils nioient la transubstantiation, & le sacrifice de la Messe, qu'ils refusoient d'adorer le pain de l'Eucharistie, &c.

Ziska tranquile au dehors (1) ne s'occupant plus qu'à faire la guerre aux Picards, ceux qui se trouvoient à Prague, mais sur-tout dans la *Nouvelle Prague* où ils étoient en grand nombre, s'adresserent à un moine *Prémontré* nommé *Jean*, pour chercher les moyens d'arrêter ces persécutions. Ils furent assez forts pour faire changer les Magistrats, & chasser un Prêtre grand zélateur du papisme, avec plusieurs de ses partisans, parce qu'ils irritoient le zele aveugle & barbare de *Ziska* (a). Mais le 9 de Mai 1422. on attira ce Prêtre avec dix autres personnes dans l'Hôtel de Ville, où on leur fit trancher la tête secrettement. Le sang qui coula sous la porte de l'Hôtel jusques dans la ruë, fit soupçonner au peuple ce qui étoit arrivé; il enfonça les portes, & massacra les auteurs de cette violence. Là-dessus, *Gaudents* qui étoit un des prêtres des Picards, & *Jacobel*, ayant pris la tête du Moine, & l'ayant mise dans un plat, la presenterent au peuple; ce qui le jetta dans une telle fureur, qu'il y eut une violente sédition. Le même *Jacobel* fit prendre ensuite les têtes de tous les autres; on les mit sur un char, on les porta par la ville; le peuple chantant ces paroles : *Ce sont ici les Saints, qui ont donné leur vie pour J. Christ.*

(a) *Theob.* ubi supr. Cap. LII.

Jacobel est un personnage très-connu. Il fut successeur de *Jean Hus*; sa memoire fut honorée de tous les Hussites. Cependant il se joint à un prêtre des Picards pour vanger la mort d'un *moine Prémontré, qui étoit Picard lui même* (b); *Picardus revera erat,* dit *Theobalde*. Dira-t-on que *Jacobel* en usa de la sorte envers un prêtre qui avoit enseigné la nudité, & les plus abominables impudicitez, ou qui du moins avoit été d'une secte où elles se pratiquoient? Mais cette réponse seroit démentie par la vénération que tous les Hussites ont eue pour *Jacobel*, qui est seulement accusé (c) par les Taborites d'avoir varié sur la religion, pour s'accommoder aux tems & aux hommes.

(b) *Theobald.* Ibid.

(c) V. Confession. *Taborit.* Cap. LV. p. 299.

(1) Ziska, *validissimis militibus suis assumptis, totam ferè Bohemiam peragrare, solosque Picardos investigare, eosque absque discrimine exurere.* Theobal. Ibid. Cap. XLIX.

Je m'arrête trop à prouver que la nudité des Picards est une fable. Il suffit d'alléguer le témoignage de *Balbinus*, qui non seulement en convient, mais qui reproche à *Theobalde d'avoir donné mal à propos aux Adamites le nom de Picards* (a), Quos *falso nomine Picardos appellat Theobaldus*. Ce Jesuite n'étoit assurément pas favorable aux derniers, & il faut bien qu'il ait trouvé cette calomnie tout-à-fait insoûtenable, puisqu'il les en a déchargez.

(a) *Boh. Balb.* Epit. Rer. Boh. in not. ad Lib. IV. p. 449.

Mais si les Adamites ne sont point les Picards, qui sont-ils? Quelle est cette secte insensée, qui soutient qu'on n'est plus libre dès qu'on porte des habits? ou que les vêtemens ne conviennent qu'à des pecheurs, & non à des saints? Il faut bongré malgré, que *Balbinus* avoue, ou que ce sont les Picards, ou que c'est une secte chimerique. Car 1. n'est-ce pas un PICARD, soit de nom, soit d'origine, qui vint à Prague en 1418. & qui fut le pere & le fondateur de la secte des *Adamites*? Les sectes portent le nom de leur chef, & puisque les Adamites descendent de ce Picard, il faut bien qu'ils soient les mêmes que les Picards. 2. Tous les Historiens assurent unanimement, que ce Picard a enseigné la nudité, qu'il l'a commandée à ses sectateurs; quoiqu'ils ne conviennent pas de la raison d'un si ridicule usage. Dès l'année 1421. quand la secte ne faisoit que de naître, un Prêtre Taborite, & un Docteur de Prague avertirent l'Université, que les Picards enseignoient *que les habits n'étoient point nécessaires, & que sans le froid il seroit aussi permis d'aller nud que vêtu*. C'est à la même secte, qu'environ trente ans après *Enée Sylvius* attribue, non l'opinion de la nudité, mais la pratique. Ecoutons *Matthias de Mechovv* qui n'est pas un Historien méprisable (b). » La Bohême, *dit-il*, tomba en 1420. » dans une sale extravagance, qui est appellée l'HERESIE DES PICARDS. » *Quæ* PICARDORUM HÆRESIS APPELLATUR. Car un PICARD ayant pé» nétré de la Gaule Belgique jusqu'en Bohême, & ayant gagné la fa» veur des peuples, PERSUADA AUX HOMMES ET AUX FEMMES D'ALLER » NUDS, ET LES NOMMA ADAMITES. *Nudos utrosque, mares scilicet &* » *fœminas incedere persuasit* ». C'est lui, dit le même Historien, qui se faisoit appeller tantôt ADAM, tantôt le FILS DE DIEU, tantôt OTECZ, mot Sclavon qui signifie PERE. C'est le même qui permet à ses sectateurs d'user indifféremment de toutes les femmes. *Connubia suis promiscua permisit*. Il est vrai que *Dubravius* ne fait point mention de ce Picard; mais c'est à la secte des PICARDS qu'il attribue la nudité, les impudicitez, & le nom des *Adamites* (c). *Impiorum cœtus .... in Bohemiam dilapsus* .... PICARDORUM VOCABULUM RETINUIT. ... IPSI ADAMITAS SE COGNOMINABANT. *Joachim Camerarius* est Protestant;

(b) *Mat. Mic-chow.* ubi supr. L. IV. p. 295. & 296.

(c) *Dubravius* ubi sup. L. XXVI. p. 217.

mais c'est un savant homme, dont le témoignage n'est point suspect dans cette matiere (1). Comme les autres Historiens, il fait descendre la secte des Adamites du *Picard* en question. *Ezron Rudiger*, gendre de *Camerarius*, témoigne la même chose. Il dit (a) que ce Picard *renouvella l'hérésie des Adamites, ordonna que ses sectateurs iroient nuds, & leur permit d'user indifferemment de toutes les femmes.* Il ajoûte *que c'est à cause de cela, que ceux qui voulurent diffamer leurs Eglises, publierent qu'elles étoient des restes de l'*HERESIE PICARDE. *Reliquias Picardicæ illius hereseos credi volunt.* Je ne cite point les *Cochlées*, ni tous ceux qui ont écrit depuis, non plus que les compilateurs d'hérésies ; parce que ces derniers ne sont que des échos qui repetent une sotise comme un bon mot, & qui le plus souvent la repetent mal, & l'estropient. Ainsi c'est à tort que *Balbinus* reproche à *Theobalde* d'avoir confondu les Picards avec les Adamites. Il ne l'a fait qu'après tous les Historiens, qu'après les originaux même sur lesquels il a composé son histoire, & dont il a donné la liste.

(a) *Ez. Rud.* ubi supr. *Narr. de Eccl. Frat.* p. 148. & 149.

Mais supposons avec *Balbinus*, que *Theobalde* a eu tort de mettre sur le compte des Picards, la nudité avec ses suites, les incestes, l'apotheose d'un Maréchal de village encore vivant, la création d'un nouveau *Jesus*, & d'une nouvelle *Marie*. Supposons que ces extravagantes impiétez ne conviennent qu'à une petite secte de miserables païsans, de fanatiques retirez dans une isle ou de l'Elbe ou de la Lausnitz, où *Ziska* les force & les détruit. Supposons que les Picards sont une secte toute differente, de purs Vaudois semblables aux Taborites dont nous avons la confession, & qui n'ont eu rien de commun avec les Adamites. Supposons tout cela, quelle conséquence en tirerons-nous? C'est que tous les Historiens qui ont parlé des Picards, à commencer depuis *Enée Sylvius*, sont des imposteurs, des calomniateurs, qui ont chargé des innocens, & qui leur ont malicieusement imputé des crimes & des hérésies, dont ils ne furent jamais coupables. Ou, si l'on veut disculper les Historiens, il faudra dire que tous les Ecrivains, sur les mémoires desquels ils ont travaillé, tous les Auteurs contemporains qui nous ont laissé ces mémoires, sont eux mêmes des calomniateurs qui en ont imposé à la posterité. Il n'y a point de milieu. Il faut que la calomnie tombe ou sur les Auteurs des mémoires originaux, ou sur les Historiens qui les ont copiez. Mais comme il n'est point du

[1] *Atque fuit tunc exorta Secta Adamianorum, cujus auctorem* PICARDUM *quemdam fuisse perhibent*, &c. Narr. Hist. de Eccl. Fr. in Boh. p. 48.

tout

tout raisonnable de mettre la faute sur les Historiens, à cause de l'accord qui est entr'eux, il faudra qu'elle vienne des sources où ils ont puisé. Et alors il faudra conclure que tous les Ecrivains qui ont été du temps des Picards, & qui nous ont parlé d'eux, sont des menteurs, des calomniateurs, qui ont inventé des fables pour les diffamer. Ainsi en déchargeant les Picards de l'Adamisme, on aneantit l'Adamisme même; puisque selon tous les Historiens, il n'a existé que dans les Picards, & qu'au témoignage de *Balbinus*, très-savant dans l'Histoire de Bohême, il n'a point existé dans cette secte.

Je n'ai pas dessein de critiquer ce Jesuite. Au contraire je veux lui rendre justice. Il a fait tout ce que son caractere lui permettoit de faire. Il a vu la calomnie; il en a reconnu la fausseté; il en a justifié les Picards. C'est tout ce qu'on peut demander raisonnablement d'un Historien de son Ordre. Mais ce seroit trop exiger de lui que de prétendre qu'il eût dit, Que les Adamites sont des personnages feints qui n'existérent jamais en Bohême; Que ce fut un artifice *Catholique* de ce tems-là qui les fit imaginer; Que la nudité & le reste ne furent que des bruits répandus adroitement pour arrêter le cours d'une doctrine dangereuse qui se communiquoit trop; pour en rendre les prédicateurs odieux, & pour les faire périr sans que personne criât; Que sans cette fraude pieuse, le peuple auroit admiré la constance de ces Martyrs, il auroit conçu de la vénération pour leurs personnes; il auroit voulu connoître leur doctrine, ce qui ne pouvoit être que très-fatal à la Messe; & qu'enfin en mettant les Calixtins contre les Picards, on divisoit les forces du parti opposé au Pape, & on le détruisoit par lui-même. *Balbinus* ne pouvoit pas dire tout cela. Il s'est donc contenté d'avouer que les Picards de Bohême ne se sont jamais fait une religion de la nudité, ni un Dieu d'un Maréchal de village. Mais ayant trouvé dans l'histoire des héretiques accusez de l'avoir fait, il a mieux aimé supposer, contre le témoignage de tous les Historiens, que ces gens-là nétoient point les Picards, que d'avouer que tout ce qu'on a publié contre les premiers, n'est que fiction & pure calomnie.

Tout ce que je viens de dire détruit la plus forte objection que l'on puisse m'opposer. C'est le consentement unanime des Historiens, qui témoignent tous qu'il y a eu des Adamites en Bohême. Ce consentement qui me tenoit d'abord en suspens ne m'arrête plus. Car outre que c'est la coutume des Historiens de se copier les uns les autres; outre qu'il n'y en a aucun qui ait examiné ce fait

en critique, c'eſt que s'ils ſont unanimes à témoigner qu'il y a eu des Adamites, ils le ſont de même à témoigner que ces Adamites étoient les Picards. Or j'ai montré qu'il eſt faux que les Picards ayent été Adamites, & *Balbinus* en eſt convenu. Les Hiſtoriens ſont donc unanimes ſur un fait qui eſt très-faux, & par conſéquent leur unanimité ne prouve rien.

Cependant, comme toute accuſation ſemble avoir quelque fondement, ou du moins quelque prétexte, je vais tâcher de découvrir ce qui peut avoir donné lieu de publier que les Picards alloient nuds, ou faiſoient le ſervice divin dans cet état. Je me donnerai quelque liberté dans cette recherche, & j'eſpere que vous me la pardonnerez, Monſieur, pourvû qu'elle ne vous ennuye pas.

III. Je puis vous aſſurer d'abord, que la *nudité Picarde* n'eſt point celle dont parle *Horace*.

> *Altera nil obſtat : Cois tibi pene videre eſt*
> *Ut* NUDAM (a).

Ce n'eſt pas celle que (b) *Menot* reprochoit aux Dames de ſon tems, *ces manches larges, ces cheveux épars & flottans* (1), *ce ſein découvert avec la derniere immodeſtie, ou caché ſous un voile ſi tranſparent, que rien n'échapoit aux yeux.* C'eſt encore moins celle que *Clement d'Alexandrie* décrit, & qui paroîtroit tout-à-fait incroyable, ſi elle n'étoit atteſtée par un tel Auteur. Qui croiroit, Monſieur, que du tems de ce Pere, il y eût des Dames Chrétiennes, (car peut-on ſuppoſer qu'il adreſſe ſes préceptes à d'autres?) qui fuſſent aſſez deſtituées de pudeur, pour paroître NUES devant des hommes, dans les bains publics? Il le dit pourtant (c). Ἔξεςι τοῖς βουλομένοις . . . γυμνὰς ἐν τοῖς βαλανείοις θεάσασαι. D'autres moins immodeſtes ſe donnoient cette liberté devant leurs eſclaves qui les ſervoient au bain, & n'avoient pas même la précaution des premiers Athlétes, qui mettoient des ceintures (2). » Les » anciens Athlétes, dit *Clement d'Alexandrie*, gardoient la pudeur & » la bienſéance dans les combats ; mais ces Dames ſe dépoüillant à la » fois, & de la pudeur, & de leurs vêtemens, ne penſent qu'à paroî» tre belles, ſans ſe mettre en peine de paſſer en même tems pour im» pudiques ». On eſt étonné de trouver un ſi prodigieux relâchement dans des tems ſi proches de la naiſſance du Chriſtianiſme ; mais on doit ſe ſouvenir que la coutume eſt la maîtreſſe des uſages ; que c'eſt

(a) *Horat.* L. I. Sat. II. v. 101.

(b) *Apol. pour Herod* P. I. Chap. IX. p. 19.

(c) Pædag. L. III. Cap. V. p. m. 232.

(1) L'Auteur dit, *Pectus diſcoopertum uſque ad ventrem.*

(2) Αἱ δὲ ἀποδυσάμεναι τὸ χιτῶν καὶ τὸν αἰδῶ, φαίνεσθαι μὲν βουλονταὶ καλαὶ, ἀκοῦσαι δὲ ὅμως ἐλέγχονται κακαί. Clem. Alex. Ibid.

elle qui fait qu'ils choquent, ou ne choquent pas, & que les mœurs païennes ne furent pas abolies en un jour. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse accuser les femmes Picardes d'une pareille immodestie. Elevées dans le travail elles étoient formées dès l'enfance à la pudeur & à la chasteté, que les délices & l'oisiveté corrompent. J'en dirai un mot dans la suite.

La *nudité* des Picards étoit donc d'une toute autre sorte, & il n'est pas mal-aisé de la deviner. Exposez à de continuelles persécutions, elle étoit semblable à celle (a) que S. *Paul* avoit soufferte, & que (b) S. *Jacques* veut que l'on soulage, ou à celle que S. *Jean* décrit dans (c) l'Apocalypse. Leurs persécuteurs les *dépouilloient de leurs habits*, & les obligeoient d'*aller nuds; & de laisser voir leur honte.* C'est en effet ce qui arriva aux premiers Vaudois qui passerent en Angleterre, & qui dépouillez de leurs vêtemens au milieu de l'hyver (d), *finirent leur vie en un monceau, pour cacher leurs parties honteuses, chantant jusqu'aux derniers abois un cantique qui avoit pour sujet, Bien-heureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice.* Il est vrai que *Guillaume de Neubourg* dit simplement (e) *qu'on leur déchira leurs vêtemens jusqu'à la ceinture*; mais il ajoute aussi qu'on deffendit à tout le monde de leur donner ni retraite, ni feu, ni pain, ni eau.

Combien de fois les *Catholiques* ont-ils traité de la sorte les pauvres Picards? Je n'examine point si les Vaudois & les Albigeois étoient tout-à-fait dans les mêmes sentimens. Des Auteurs le nient, d'autres l'affirment: mais pour les mêmes outrages, ils les ont soufferts, & voici ce que témoigne *Guillaume de Bretagne* touchant les Albigeois de *Carcassonne*, à qui les croisez firent grace de la vie, à condition *qu'ils sortiroient de leur ville sans habits, & sans en rien emporter.*

> (f) *Quod nil ex urbe ferentes,*
> *Bellator, civis, ætas, &* SEXUS UTERQUE,
> *Sola contenti vita,* SINE VESTE, *sine armis, &c.*

On ne respecta ni *âge*, ni *sexe*; & si *Robert d'Auxerre* dit qu'on leur laissa *la chemise; Rigord*, qu'on leur permit de couvrir ce que la pudeur fait cacher; *Gaguin* témoigne que *sans aucun égard à la pudeur, on les dépouilla entierement:* (g) *Gaguinus, nulla pudoris habita ratione,* OMNINO NUDOS *dimissos esse refert.* Je ne sçai si sur le témoignage de ces historiens, on ne pourroit pas corriger ce que dit l'illustre M. *de Thou*, que *l'on permit aux habitans de Carcassonne de sortir de leur ville, sans emporter que leurs habits.* (h) *Carcassona occupata, incolæ cum solis vestibus abire permittuntur.*

(a) II. *Cor.* XI. 27.
(b) *Jaq.* II. 15.
(c) *Apoc.* XVI 15.
(d) *D'Aubig.* Hist. L. II. Chap. VI.
(e) *Guil. Neub.* Rer. Angl. L. II. Cap. XIII. Ap. *Balth. Lydium*, in Prolegom. Tom. II. *Valdensi.* Cap. III.
(f) *Guil. Brit.* Philippidos L. VIII. Ap. *Usser.* De Succ. Eccl. Cap. X. §. XXV. p. 319.
(g) *Usser.* Ibid.
(h) *Thuan.* Hist. L. VI. p. 186.

Quoi qu'il en soit, comme il y avoit eu en France des *Adamites* de la façon des croisez, il peut y en avoir eu de pareils en Bohême, de la façon des Calixtins & des *Catholiques* Romains. Et afin qu'on ne m'accuse pas de faire des suppositions arbitraires, j'en rapporterai un exemple tiré de l'histoire manuscrite de *Lasitius* (a). Quelques uns des successeurs des premiers Picards refusant, à l'exemple de ceux qui les avoient précédez, *d'adorer le pain de l'Eucharistie, & de confesser qu'il est converti en J. Christ Dieu & homme*, étoient chassez & maltraitez par tout. Bannis des villes & des villages, ils allerent enfin chercher une retraite dans le desert de *Mirovitz*, » mais ils n'y furent pas long- » tems tranquilles. (1) A l'instigation du Clergé, les Magistrats voi- » sins envoyerent des gens qui les dépouillerent, qui les attacherent » à des tisons ardens pour les brûler, & qui leur ayant enlevé leurs ha- » bits & leurs vivres, & ayant éteint leur feu, les laisserent tout » NUDS dans ce désert, afin de les y faire mourir de faim & de froid ». Cela arriva vers l'an 1467.

(a) *Lasit.* Hist. MSS L. II. §. 9. & 10.

Un autre prétexte peut avoir servi à les accuser de *nudité*. Ils étoient laborieux. Pasteurs, troupeaux tous travailloient de leurs mains, & cultivoient ou les arts, ou la terre. Dans le travail ils étoient NUDS, selon cet ancien précepte.

[b] Γυμνὸν σπείρειν, γυμνὸν δὲ βοωτεῖν,
Γυμνὸν δὲ ἀμάειν.

(b) *Hesiod.* Op. & Di. vs. 392.

Nudus ara, sere nudus, dit *Virgile* (c). C'étoit la NUDITE' où le messager du Sénat Romain trouva *Q. Cincinnatus*, lorsqu'il alla lui annoncer la Dictature. (d) *Cincinnato viator attulit Dictaturam, equidem, ut tradit Norbanus*, NUDO ... *Cui viator, vela corpus, inquit, ut proferam Senatus Populique Romani mandata.* Si Rome avoit eu alors des Moines & des Inquisiteurs de la Foi, & que *Cincinnatus* les eût eus pour ennemis, le plus illustre des Romains auroit risqué d'être diffamé comme un homme sans pudeur, commé un franc *Adamite*, parce qu'il étoit NUD en labourant son champ, quoique sa NUDITE' eût les bornes qu'il n'est pas necessaire que je marque.

(c) *Georg.* I. 299.

(d) *Plin.* L. XVIII. Cap. III.

Vous croirez peut être que je raille, Monsieur. Point du tout. La calomnie trouve par tout des prétextes. La vertu même lui en fournit. Supposons, ce qui peut être vrai, supposons qu'un prêtre des Picards, exhortant son troupeau, se fût servi de ces paroles de S.

(1) *Instigante Clero, missi quidam erant qui nos valde verberarunt, spoliarunt, colligatosque titionibus ardentibus usserunt, & omni victu atque amictu nobis ablatis, & igne, quo utebamur extincto, ut frigore necaremur, nudos reliquerunt...* Lasit. Ibid.

Bernard (a), » Ceux qui veulent combattre le Démon, qui eſt NUD, » doivent être NUDS auſſi bien que lui. Un Athléte NUD combat avec » plus de force. Un nageur ſe dépouille de ſes habits quand il veut » traverſer une riviere ». On peut bien aſſurer que ſi un prédicateur Picard avoit dit cela devant un Moine, il n'en eût pas fallu davantage pour l'accuſer de prêcher la NUDITÉ, & d'en faire une arme contre le Diable.

(a) *Bernard.* Serm. alter. in Cœna Domini Op. p. 147.

Mais n'ayons pas recours aux ſuppoſitions. (b) *Uſſer* cite un manuſcrit de *Gauthier Mappeus*, qui raconte qu'au tems du Concile de Latran tenu ſous *Alexandre III.* il vint à Rome des Vaudois qui demanderent au Pape de leur confirmer le pouvoir de prêcher. *Mappeus* qui les vit & leur parla, les accuſa d'avoir été fort ignorans, puis il dit : » Ces gens-là n'ont point de demeure fixe. Ils vont de tous côtez deux à deux, marchant NUDS PIEDS, vêtus de laine, ne poſſedant rien en propre, ayant tout en commun comme les Apôtres, » & NUDS comme ils ſont, ils ſuivent Jeſus-Chriſt NUD ». (NUDI NUDUM *Chriſtum ſequentes.*) C'eſt en effet ainſi que le Seigneur avoit envoyé ſes Diſciples annoncer l'Evangile. (c) *Quodam modo* NUDOS *& expeditos*, dit S. *Jerome.* Voila, Monſieur, quelle étoit la *nudité* du *Picard* qui paſſa dans la Bohême. C'étoit un des *Apôtres* des Vaudois, & il fut aiſé à des Moines, à des Prêtres perſécuteurs, de convertir une *nudité Apoſtolique*, en une *nudité cynique* & prophane.

(b) *Uſſer.* ubi ſup. Cap. VIII. §. XIII. p. 221.

(c) *Hieron.* in Matth. Cap. X. p. m. 16.

Si pourtant vous trouvez tout ce que je viens de dire trop général, voici quelque choſe de plus précis, & ſi ce n'eſt encore que conjecture, elle eſt au moins très-vrai-ſemblable. Les Picards (1) ne ſe ſervoient point dans le culte, d'aucun des vêtemens ſacerdotaux, alléguant pour raiſon, que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient célebré l'Euchariſtie dans leurs habits ordinaires. Ils blâmoient auſſi le luxe, & en particulier celui des Eccléſiaſtiques. Ils alléguoient ſur ce ſujet cette belle maxime de la raiſon & des Philoſophes, qu'il faut imiter la nature qui bannit les ſuperfluitez inutiles, qui eſt riche & magnifique dans ſa noble ſimplicité. Peut-être diſoient-ils à ces Prélats de leur tems, que l'abus qu'ils faiſoient de leurs richeſſes, & de la puiſſance ſéculiere, les abaiſſoit veritablement aux yeux de Dieu, beaucoup plus que cette puiſſance & ces richeſſes ne les éle-

(1) *Eodem habitu Miſſam, quo cœnam quotidianam inibant, eamdemque ſine ullis ceremoniis conficiebant.* Dubrav. ubi ſup. L. XXVI. Cet Hiſtorien parle des *Taborites*, mais ils étoient conformes en cela aux Picards. Voyez plus haut le paſſage de *Prelaucius*, & Confeſſion. Taborit. à *Balt. Lydio* edit. Cap. LII. p 272. *De Veſtibus.*

voient devant les hommes ; peut-être leur disoient ils çe que l'Empereur *Julien* répresentoit un jour à quelques-uns de ses amis, (a) » Qu'il » leur seroit plus avantageux d'être esclaves, que d'être maîtres ; d'ê- » tre PLUS NUDS QUE LES LYS, & de vivre dans l'indigence, que de » posseder les grandes richesses qu'ils avoient ». Remarquez en pas- » sant, Monsieur, ce proverbe Grec, PLUS NUD QUE LES LYS. (Τοῦ κρίνου γυμνότερος.) Je ne sçai s'il est échappé aux Auteurs *Paræmiastes*. Mais si Jesus-Christ y avoit fait allusion lorsqu'il a dit *que les lys des campagnes sont vêtus plus magnifiquement que Salomon*, ce proverbe reléveroit extrémement la beauté de sa pensée. Le Seigneur auroit dit que la plus NUE de toutes les plantes est vêtuë plus richement que le plus magnifique des Rois.

(a) *Julian.* Orat. VI. De Cynicis. p. m. 192.

Vous me direz peut-être que je suppose les Picards plus sçavans qu'ils n'étoient. Le mal n'est pas grand, & s'ils ne lisoient pas les œuvres de *Julien*, ils lisoient l'Ecriture & les Peres, comme on le peut voir dans les écrits des Taborites leurs successeurs, ou plûtôt leurs disciples. Quoi qu'il en soit, ils condamnoient le faste par tout, & en particulier dans le Service divin. Ils rappelloient les hommes à la nature, & soûtenoient qu'il falloit se régler sur ses besoins, & non sur les desirs de la vanité toujours insatiable. Ce que je dis ici n'est plus conjecture ; je le tiens de Lasitius. *Ils assuroient* (b), dit-il, *que ce qui approche le plus de la nature est toujours le meilleur.* Mais voyez, Monsieur, ce que le même Auteur les accuse d'ajouter ; C'est que *puisque la nature met les hommes au monde tout* NUDS, *ils feroient bien d'aller de la sorte.* Il ne faut pas être un fort grand critique pour s'appercevoir que la proposition étoit des Picards, & la conséquence de leurs ennemis. Or n'est ce pas la louable coutume, je ne dirai pas des Moines & des Inquisiteurs, mais de presque tous les controversistes, de mettre les conséquences qu'ils tirent bien ou mal d'un principe, au rang des opinions de leurs adversaires ?

(b) *Lasit.* ubi sup. L. II. §. 73.

Jusqu'ici j'ai tâché de découvrir ce qui peut avoir fait accuser les Picards de *nudité*. Mais peut-être que cette calomnie n'a point d'autre origine qu'une fable ridicule, qui couroit en Bohême il y avoit plus de deux cens ans ; & qui, si je ne me trompe, nous va mettre au fait. Nous avons vû que *Theobalde* ayant rapporté les dogmes attribuez aux Picards, raconte que les Docteurs de Prague firent publier dans toutes les chaires, » Qu'on eût à se bien garder de ces DEMONS » CACHEZ SOUS LA FIGURE HUMAINE ». (c) *ut omnino sibi ab istis in hominum figura diabolis caverent.* Il y a du mystere dans ces paroles, que le Lecteur peut prendre aisément pour une déclamation, & je

[c] *Theobald.* ubi sup. Cap. XLIV.

les aurois prises dans ce sens là, si je n'avois sçû que deux cens cinquante ans auparavant, il avoit paru en Bohême DEUX DIABLES Adamites, contemporains des premiers Picards, qui s'établirent dans ce païs là.

George Pontanus nous apprend *(a)* » Qu'en l'année 1176. il y eut » deux Démons, qui revêtus d'une forme humaine, prêchoient en » Bohême, que l'on pouvoit commetrre impunément toute sorte » de pechez; & que ceux qui, à l'EXEMPLE D'ADAM ET D'EVE, AL- » LOIENT TOUT NUDS, & qui s'abandonnoient à la luxure, faisoient » fort bien ». *(Diaboli duo fuerunt concionati anno* 1176. *& impune peccare licere, & eos qui, sicut Adam & Eva, nudi tamen incedebant, & libidinem exercebant, bene facere*). » Un bon Curé d'un lieu nommé » *Wesely*, entreprit de refuter ces deux nouveaux prédicateurs; & » ayant connu dans la dispute, que ce n'étoient pas des hommes, mais » des Démons, il les conjura & les renvoya, afin qu'ils ne tentassent » plus le peuple.

Voilà les Adamites bien anciens en Bohême. Ils y sont dès le XII. siécle, lorsque le Christianisme ne faisoit encore que s'affermir dans ce pays-là, & que l'ignorance & les fables regnoient presque par tout. Mais comment a-t-on mis sur le compte des Picards ce que l'Auteur que je cite a mis sur le compte des Démons? Je m'en vais vous le dire, Monsieur, c'est que les Picards vinrent en Bohême dans le même tems. *Ce fut dans ce tems-là*, ajoute mon Auteur, *que s'éleverent les* PICARDS, *& d'autres héretiques.* (EODEM *tempore Picardi, & alii hæretici surrexerunt*). Il ne se trompe point à la datte. Les Picards arriverent en Bohême environ ce tems-là. M. *de Thou* dit *(b)* que *Pierre Valdo*, qu'il met vers l'an 1170. ayant prêché en *Picardie*, passa en Allemagne, parcourut les villes des Vandales, & *s'arrêta enfin en Bohême.* (POSTREMO *in Bohemia consedit. Dubravius* le confirme *(c)*. Il marque la venuë des Picards vers le tems de *Henri* Evêque de Prague, & frere du Roi *Vladislas*. Or *Henri* fut Evêque de Prague *(d)* en 1182. ou 1183. & mourut quinze ans après en 1197. ou 1198. Les Vaudois déclarerent aux Freres de Bohême dans une conférence qu'ils eurent avec eux, (e) » que dès l'an 1160. ils » avoient été dispersez dans la Lombardie, dans la Calabre, dans » l'Allemagne, dans la Bohême; & qu'une partie s'étoit arrêtée en » Savoye, pendant que d'autres avoient passé en Angleterre, dans » la *(f)* Sarmatie & dans la Livonie. *(g) Camerarius*, *(h) Calvisius*, &c. » mettent à ce tems-là l'établissement des Vaudois en Bohême.

[a] Vid. Bohem. Pia. *Georg. Pont. à Braitenberg.* L. I. p. m. 9. Ce Livre est dans la Collection de *Freher.*

[b] *Thuan.* Hist. L. VI. p. 186.

[c] *Dubrav.* ubi supr. L. XIV. p. 110.

[d] Vid. *Boh. Pia* L. III. p. m. 40. & 41.

[e] *Lasit.* ubi sup. L. II. §. 64.

[f] C'est la Pologne.

(g) *Camer.* ubi sup. *Nar. de Ecc. Frat.* p. 12.

[h] *Sethus Calvis.* ad an. 1178.

Voilà donc les Picards dans ce Royaume, au même tems que de prétendus Démons y prêchent la luxure & la NUDITÉ. C'eſt un fâcheux *ſynchroniſme* pour ces pauvres gens, qui ont tant ſouffert pour ſe défendre des *doctrines des Démons* ſur le ſujet du *mariage, des viandes*, &c. & qui ne laiſſent pas de s'en trouver complices, pour avoir été contemporains de deux Démons incarnez, qui prêchoient l'Adamiſme.

Autre malheureuſe circonſtance pour eux. Les Picards ſe trouvent préciſément au même endroit, où les prétendus Démons avoient prêché leur dogme. Le *bon Curé* qui les avoit conjurez & chaſſez, étoit *Curé de Wéſely*. (a) (*Parochus in Weſele.*) Or l'iſle où ſe trouvoient les Picards Adamites, eſt ſituée dans cet endroit. C'eſt ce que témoigne *Laſitius*. Il raconte (b) » que plus de deux cens païſans chaſ- » ſez de Tabor, ſe retirérent dans les déſerts, & s'arrêterent dans » une iſle que fait la riviere de Lauſnitz entre WESELY & (1) *Hra-* » *diſch*. (*Tandem, fixis ſedibus in inſula amnis Luſuicii, inter* WESSELUM *& Hradecum.*) (c) *Balbinus*, que j'ai déja cité, place dans le même lieu les Adamites que *Ziska* défit. On diroit qu'il y a de la fatalité. On trouve un *Wéſely* par tout où ſe trouvent les Picards; leur Dieu *Rohan* étoit un maréchal de *Wéſely*, proche de *Koenigin Gretz*, & je ne ſai s'il n'y en a pas un autre proche de l'iſle de la Morave, où l'Evêque d'Olmutz alla les attaquer.

[a] Boh. Pia. *ubi ſup.*

[b] *Laſit.* ubi ſup. L. II. §. 75.

[c] *B. Balb.* in Not. ad Lib. IV. *Epit. Rer. Boh.* p. 464.

Ainſi nos pauvres Picards avoient leurs demeures, ou cherchoient des retraites dans les mêmes lieux où des Démons avoient autrefois annoncé leurs ſales impietez. Les prédeceſſeurs de ces bonnes gens ſe ſont malheureuſement trouvez contemporains de ces malins eſprits. Ce ſont de fâcheuſes conjonctures pour eux. On les confond avec ces Démons, comme on les a confondus avec les Manichéens. Ils portent la peine de cette impudence infernale. C'eſt le ſort d'un innocent qui a le malheur d'être en mauvaiſe compagnie, & qui eſt puni comme complice d'un crime qu'il n'a pas commis.

C'eſt-là, ce me ſemble, l'origine de l'accuſation intentée aux Picards, de s'être fait une religion de la *nudité*. Si l'on trouve néanmoins qu'il manque encore quelque choſe à l'éclairciſſement de cette matiere, j'y ſuppléerai dans l'article ſuivant, lorſque je traite-

(1) On m'a dit que dans la Langue de Bohême la lettre *h*, miſe au-devant de la lettre *r*, exprimoit *l'eſprit âpre*, que les Grecs mettent ſur la lettre *Rho*. Les Allemands mettent un *g* en la place de l'*h*; c'eſt ce qui fait qu'on prononce *Grads*, ou *Gretz* en la place de *Hrad*, ou *Hradiſch*.

rai

vrai des TURLUPINS qui étoient Vaudois, ſi je ne me trompe, & qui ont été accuſez de la même impudence que les Picards. Mais avant que d'en venir là, j'ai envie de faire une courſe dans l'antiquité, & de remonter juſqu'à la naiſſance de l'Adamiſme. Car outre que l'objet eſt aſſez digne de notre curioſité, nous trouverons en examinant, que les anciens Adamites ne ſont guéres moins fabuleux que les modernes, & qu'en général ce que l'on a dit des uns & des autres eſt très-ſuſpect, très incertain, & ſouvent très-faux.

SUPPLEMENT A LA I. PARTIE DE LA DISSERTATION SUR LES ADAMITES.

VOILA ce que j'avois pensé sur les *Adamites de Bohême*, lorsque je publiai la premiere partie de ma Dissertation. J'ai peu de choses à y ajoûter, mais j'ose dire aussi que je n'ai rien à retracter, & que je demeure convaincu que l'*Adamisme des Picards* est une vieille calomnie que l'on fit revivre lorsque les *Vaudois* commencerent à se découvrir en Bohême.

(a) T. I. p. 38.

Feu M. *Lenfant*, à qui j'avois adressé cette Dissertation, & qui en parle obligeamment dans (a) son *Histoire de la Guerre des Hussites*, n'a pas jugé à propos de se déterminer sur la question si les *Picards* & les *Vaudois* sont les mêmes. *Je ne voudrois*, dit-il, *rien affirmer*, *vû l'incertitude & l'obscurité de ces tems-là.* Pour moi je ne balance pas; j'affirme ce que j'ai prouvé. Les *Picards* étoient *Vaudois*, & n'étoient point *Adamites*; c'est-à-dire « qu'ils ne se faisoient point une reli- » gion de la *nudité*, & qu'ils ne furent jamais coupables des impudi- » citez ni des extravagances qu'on leur a imputées. » C'est ma these, & voici les nouvelles réflexions que j'ai faites pour la confirmer.

(b) Voyez *Boh. Balbin.* Epit. Rer. Bohemic. L. II. p. 74. *Lasitium*, Hist. MS. Frat. Bohemor. L. IV. p. 442.

I. Quelques (b) Historiens disent qu'en 1418. & au commencement des troubles de Bohême, il vint dans ce Royaume UN PICARD, soit de nom ou de naissance; soit seul ou accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans. Ils firent des assemblées secrettes dans la maison d'un certain *Zmrzli-*

kovv. Mais ces aſſemblées étant devenues fort nombreuſes, ils furent découverts & diſſipez au mois de Decembre 1420. C'eſt ce que raconte le Jéſuite *Balbin.* Il cite un Auteur que je ne connois point, appellé *Bilejovius*, *qui*, au jugement de ce Jéſuite, *a fort bien écrit l'hiſtoire des Picards de Bohême.* (a) *(Ut habet* BILEJOVIUS, *qui Piccardorum in Bohemia hiſtoriam diligenter proſequitur.)* Or comme *Balbin* ne leur impute aucun des crimes, aucune des extravagances qu'*Enée Sylvius* leur attribue, il eſt bien naturel d'en conclure que *Bilejovius* ne l'a pas fait. Je ne crois pas que *Balbin* fût d'humeur à les épargner.

(a) Ibid.

II. Les *Picards* ſont à Prague dès l'année 1418. Ils ne ſont découverts & diſſipez qu'à la fin de l'année 1420. C'eſt une preuve invincible que ces gens ne faiſoient pas profeſſion de la *nudité* dont on les accuſe. Autrement ils n'auroient pas ſubſiſté un jour à Prague.

III. *Theobalde*, ou *Thibaud*, raconte *(1)* » que la ſemaine ſainte de » l'année 1421. on eut avis à Prague, qu'il étoit venu de France un » nommé PICARD, qui enſeignoit diverſes héreſies, & qui s'étoit » déja formé une ſecte nombreuſe. Que leur principal Prêtre ſe nommoit *(2)* MARTIN DE MORAVET ». Entre les héreſies de cette ſecte il y a celles-ci, *Que le mari & la femme ne peuvent ſe refuſer en aucun tems, ni en aucun lieu, non pas même dans un Temple, la bienveillance qu'ils ſe doivent. Qu'il eſt indifferent d'aller nud ou vêtu : Que le commerce d'un pere avec ſa fille, d'une mere avec ſon fils, n'a rien d'infame, & n'eſt pas même un peché.*

Dès que nous connoîtrons ce *Martin*, ce chef de la ſecte *Picarde*, nous ſerons convaincus que ces accuſations ſont fauſſes, & que les *Picards* ne ſont autre choſe que les *Vaudois.* Nous avons un (b) *Journal de la guerre des Huſſites*, écrit *par un Chancelier de la nouvelle Prague* ſous *Wenceſlas*, nommé *Laurens de Byzin.* C'eſt au ſavant M. de LUDEWIG, Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de *Hall*, que nous ſommes redevables de cette piece, & c'eſt là que nous apprenons qu'au commencement de 1420. QUELQUES PRESTRES TABORITES (3), SACERDOTES QUIDAM TABORIENSES, débiterent de nouvelles explications des prophéties, & annoncérent un avénement pro-

[b] *Diarium de Bello Huſſitico.*

(1) Voyez l'*Hiſt. de la Guer. des Huſſites*, par M. *Lenfant.*

[2] M. *Lenfant* l'appelle ainſi. Je l'ai nommé *Moravetius*; mais M. *Lenfant* a eu raiſon de dire *de Moravet*, car il étoit de *Moravie*, & apparemment d'un lieu nommé *Moravetz.* On trouve en *Moravie* deux endroits nommez de la ſorte.

[3] Voyez ce que M. *Lenfant* rapporte de cette doctrine, *Guer. des Huſſit.* p. 137. & ſuiv. Le Journal en parle p. 158. & p. 203. & ſuiv. C'eſt une matiere que j'éclaircirai dans un *Supplément à l'Hiſtoire de la guerre des Huſſites*, qui eſt tout prêt.

chain du Fils de Dieu, pour détruire ses ennemis, & pour purifier son Eglise (1).» Le principal auteur de cette doctrine, dit *Laurens* » *de Byzin* dans son Journal, étoit un jeune Prêtre de *Moravie*, fort » bel esprit, & d'une prodigieuse memoire. Il se nommoit MARTIN, » & fut surnommé Loquis, parce qu'il prêchoit avec une hardiesse » étonnante ses propres pensées, & non celles des Saints Docteurs. » Ses principaux associez furent JEAN OILCZIN, le bachelier MAR- » KOLD, CORANDA, ET LES AUTRES PRETRES TABORITES, QUI ONT » ETE' NOMMEZ ci-dessus.

Martin de Moravet, ou *Martin de Moravie*, surnommé *Loquis*, le PRINCIPAL PRESTRE DES PICARDS, est donc un *prêtre* TABORITE, un collégue du fameux *Wenceslas Coranda*, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de *Ziska*, fut à la tête des affaires. De là je tire ces deux conséquences : La premiere, qu'au fond les *Picards* sont *Taborites* ; La seconde, que les accusations d'*inceste* & de *nudité* intentées aux *Picards*, sont de pures calomnies ; car tout le monde convient à present que les *Taborites* n'en furent jamais coupables. Peut-on seulement soupçonner *Coranda* d'avoir été le collégue du chef de la secte des *Picards*, si les Picards ont été ce que l'on nous dit ?

IV. Les Etats confédérez de Bohême étant assemblez à *Czazlawie* (2) au commencement de l'année 1421. envoyérent à un *prince voisin*, à la noblesse, & aux villes de *Lusace* un mémoire contenant leurs griefs, & les raisons qu'ils avoient d'exclure *Sigismond* de la succession à la Couronne. L'article XII. porte » que ce Prince a diffamé le » royaume de Bohême par des libelles calomnieux, publiez & dis- » persez de toutes parts, dans lesquels on dit faussement & sans res- » pect pour la pudeur, *qu'en Bohême le frere commerce avec sa sœur,* » *le fils avec sa mere ; que les hommes commettent entre eux l'abomina-* » *tion de Sodome, & d'autres choses que l'on ne peut ni dire, ni penser sans*

(1) Diar. p. 203. *Quorum* [Articulorum] *principalis auctor, publicator & defensor fuit quidam juvenis presbyter de Moravia, elegantis ingenii, & supra modum magna memoria, nomine* MARTINUS, *dictus* LOQUIS *à* LOQUENDO, *quia non Doctorum, sed quæ sua erant intrepide loquebatur. Cujus principales adjutores fuerunt Joannes* OILCZIN, MARKOLDUS *Baccalaureus in artibus,* CORANDA *& ceteri prius nominati Taboritarum presbyteri.*

[2] L'Acte que je cite est datté de l'année 1421. *le Samedi après la S. Marcel*, qui est le 16. de Janvier. Voyez l'*Appendix Documentorum*, qui est après le Traité de Goldast, *de Juribus regni Bohemiæ*, avec les notes de *Schminckius* Tom. II. p. 119. Le Prince à qui les Etats écrivent n'est pas nommé. Il paroît seulement que les Bohêmiens prétendoient qu'il relevoit de la Couronne de Bohême. J'ai soupçonné que ce pourroit être l'*Electeur de Brandebourg*, non que l'Electorat relevât de la Bohême, mais *Charles IV.* l'avoit mis dans sa Maison, & uni par là à la Couronne. De là les grandes plaintes que les Etats faisoient contre *Sigismond* d'avoir vendu & aliené cet Etat.

» *horreur*, injure que la nation ne peut ni ne doit souffrir, & qui a » soulevé toute la terre contre elle ». Cela n'étoit pas vrai ni des *Hussites*, ni des *Taborites*; mais si cela eût été vrai des *Picards*, les Etats pouvoient-ils se dispenser de dire pour leur propre honneur, & pour leur justification, qu'à la verité il s'étoit glissé en Bohême une secte detestable qui commettoit ces infamies, mais que bien loin de la tolérer, ils la poursuivoient par tout à feu & à sang?

V. J'ai parlé de *Martin de Moravet*, surnommé *Loquis* : il étoit le principal prêtre des *Picards*. Il fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à *Conrad* archevêque de Prague, qui, après les avoir gardez dans un cachot pendant plusieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? Est-ce pour avoir prêché les incestes, la nudité, les profanes accouplemens jusques dans les Temples? Point du tout. C'est pour avoir soutenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se retracter (a), *Que le corps de J. Christ n'est qu'au ciel, parce que J. C. n'a qu'un seul corps* : *Qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la créature*, c'est-à-dire, devant le pain de l'Eucharistie. C'est là le crime du chef de la secte des Picards; s'il y en avoit eu d'autres plus capitaux, plus plausibles & plus propres à autoriser un supplice si barbare, les Historiens *Catholiques* & *Calixtins* ne l'auroient-ils pas dit?

(a) Voyez *Guer. des Hussit.*

VI. J'ai (b) raconté après *Theobalde*, & les manuscrits de *Konigin-Gretz* & de *Crumlowits*, alléguez par *Balbin*, qu'on accuse les *Picards* de s'être fait UN DIEU *d'un Maréchal de village*, nommé ROHAN. Cela est si impertinent & si ridicule, que M. *Lenfant* a été obligé d'avouer *qu'il ne trouve aucune vraisemblance à ce fait.* Il a donc soupçonné qu'il y a faute dans les Auteurs, *& qu'au lieu de* DEUM, DIEU, *il faut lire* DUCEM, CHEF. J'admettrois de bon cœur sa conjecture, si elle pouvoit être admise, quoique je ne fasse aucun cas du témoignage de ses Historiens. Mais il n'y a pas moyen de sauver leur bonne foi par cet expédient. Ils disent un DIEU, & non un CHEF; & c'est si bien un DIEU, que s'il en faut croire ces mêmes Historiens, les pauvres *Picards* l'invoquoient dans les flammes, & lui adressoient cette priere, SEIGNEUR, *fortifiez notre foi.* D'ailleurs ils n'avoient pas seulement un DIEU, un JESUS; ils avoient aussi une MARIE MERE DE DIEU : *Ils adoroient l'un & l'autre*, & forçoient leurs prisonniers à les adorer, ou les tuoient inhumainement en cas de refus. C'est ce que disent les Historiens que j'ai alléguez.

(b) Voyez la I. Partie de ma Dissertat.

VII. Mais n'y-a-t-il rien qui ait donné lieu à des accusations si

malignes, si bisarres, si folles? Car enfin, si elles ne sont pas veritables, il faut au moins qu'elles ayent eu quelque prétexte. On n'invente pas tout. Un lecteur qui a de l'équité, ne peut concevoir que la malice humaine puisse accuser des innocens de crimes énormes, d'une Religion extravagante, s'il n'y a quelque fondement. C'est ainsi que j'en jugeois moi-même autrefois ; mais je me suis bien-tôt détrompé. Les Moines, les Inquisiteurs mentent, calomnient sans conscience & sans pudeur. Et pourquoi ne le feroient-ils pas, si un Concile entier, si le fameux Concile de Constance l'a bien fait? Ce Concile n'eut-il pas la foiblesse ou la malice de publier [1], » que les prêtres *Hussites* ou *Wiclefites*, distribuoient le soir » après souper le corps & le sang du Seigneur, lorsque tous étoient » yvres & les Prêtres & le Peuple : Qu'ils s'assembloient la nuit dans » des caves, & qu'après avoir communié les hommes & les fem- » mes, ils commettoient ensemble toute sorte d'abominations ». Qu'on cherche tant qu'on voudra, on ne sauroit trouver l'origine de ces accusations que dans une malice desesperée.

(a) Voyez la I. Part. de la Dissert.

J'ai pourtant découvert celle de l'*Adamisme*, qui fut imputée aux Picards du XV. siecle [a]. » *Pontanus* raconte qu'en l'année 1176. » il vint en Bohême DEUX DEMONS REVETUS D'UNE FORME HU- » MAINE, qui prêchoient qu'on pouvoit commettre impunément » toute sorte de pechez, & que ceux qui, à l'exemple d'*Adam* & » d'*Eve*, alloient tout nuds, & qui s'abandonnoient à la luxure, » faisoient fort bien ». Cela fait voir que l'accusation de *nudité* & d'*impudicité* n'étoit qu'une vieille calomnie, répanduë en Bohême deux ou trois siécles avant les nouveaux *Picards*. Or contre qui fut-elle inventée? C'est évidemment contre les *Vaudois* qui passérent en Bohême cette année-là, comme (b) je l'ai prouvé, & comme *Hagec* le témoigne (c). *Hagec*, dit M. *Lenfant*, *fait venir les* PICARDS *en Bohême en* 1176. *la même année que les* VAUDOIS. Ces *Vaudois*, ces *Picards*, reparoissent en Bohême en 1420. ou 1421. Alors on renouvelle contre eux l'ancienne calomnie inventée contre leurs prédecesseurs. On fait revenir sur la scêne ces *Demons* incarnez du XII. siécle. (d) » Les Docteurs de Prague, *dit Theobalde*, firent publier » dans toutes les chaires, qu'on eût à se bien garder de CES DEMONS » CACHEZ SOUS UNE FIGURE HUMAINE. Voilà l'origine de l'*Adamisme*

(b) Ibid.
(c) ubi sup.

[d] *Theob.* De Bello Huss. c. XLIV

[1] *Qualiter Wiclephitæ, seu Hussitæ, de vespere post cœnam inebriati, Sacramento corporis & sanguinis Domini à suis communicantur sacerdotibus. Quocumque tempore, etiam nocturno, populus utriusque sexus affectaret ipsum Sacramentum; quodque conventicula in cellariis, & aliis locis occultis facientes, post Sacramenti venerabilis communionem, multas exerçent abominationes & deordinationes.* In Diar. Byzinii. p. 123.

qui fut imputée aux *Picards* du XV. siécle. Elle me paroît si simple & si naturelle, qu'elle me force à y acquiescer.

On m'objectera que je confonds les *Picards* avec les *Vaudois*, & que M. *Lenfant* dit dans un endroit, *qu'en confrontant toutes les relations, le plus sûr est de ne point confondre les Vaudois ni les Taborites avec les Picards.* Laissons à part les *Taborites* dont je parlerai tout à l'heure, & ne considérons que les *Vaudois* & les *Picards*. Il est certain que les auteurs Protestans les confondent : mais les Catholiques le font aussi : *Schlecta* l'a fait : *Hagec* l'a fait. *Il est clair*, dit M. Lenfant, *que Hagec les a confondus*; *Dubravius* l'a fait. Le même Historien ajoûte, que *Dubravius fait descendre les Picards des Vaudois en droite ligne, dans un endroit de son Histoire de Bohême; mais dans un autre endroit*, poursuit M. Lenfant, *il en fait des Adamites.* Cela ne doit pas surprendre. Il marche sur les traces des autres Historiens qui avoient converti en *Adamites* les *Vaudois* du XII. siécle. Pourquoi les nouveaux *Picards* ne seroient-ils pas ce qu'avoient été leurs peres ?

Cependant, pour montrer qu'on ne doit pas confondre les *Vaudois* avec les *Picards*, M. *Lenfant* allégue deux raisons. *La premiere, que les Hussites n'eurent jamais honte de devoir leur origine aux Vaudois : au lieu que, comme on vient de le voir, ils poursuivirent vigoureusement les Picards.* Je ne suis point persuadé du principe de ce raisonnement. *Les Hussites*, je dis les *Calixtins*, ceux qui persécuterent les *Picards*, ne venoient point des *Vaudois*; & quand ils en seroient descendus, ils n'avoient garde de l'avouer, parce qu'ils se seroient exposez à toute la rigueur des loix faites contre les *Vaudois*. *Les Freres de l'union de Bohême*, qui certainement tenoient leur doctrine des *Vaudois*, craignirent eux-mêmes de l'avouer par la raison que je viens de dire. C'est ce que je montrerai dans leur Histoire. Que si par les *Hussites* M. *Lenfant* a entendu les *Taborites*, je conviens que leur doctrine étoit *Vaudoise*; mais il ne paroît pas qu'ils l'avouassent dans les commencemens, ni qu'ils se reconnussent pour disciples des *Vaudois*. Cela seul auroit suffi pour les perdre. *La seconde raison de M. Lenfant, c'est la severité de* Ziska *contre les Picards, qui de l'aveu de tous les Historiens, les poursuivit sans misericorde par le fer & par le feu. Si donc les Taborites & les Picards avoient été les mêmes gens, c'eût été à* Ziska *une conduite tout à fait contradictoire, puisqu'il étoit l'Auteur du Taborisme, comme on le verra dans son lieu.*

J'avois bien prévû la difficulté, & j'y ai répondu dans ma Dis-

sertation. Mais M. *Lenfant* y a répondu lui-même dans ces paroles de l'Auteur anonyme des persécutions de l'Eglise de Bohême » *Il* » *se mêloit* parmi eux (parmi les Hussites en général) des personnages » masquez, qui pour avancer les interêts du Pape & de l'Empereur, » fomentoient la division, & animoient le peuple contre les parti- » sans de la pure Religion, LEUR DONNANT LE NOM ODIEUX DE PI- » CARDS. *Or ils donnoient le nom de* PICARDS *aux* VAUDOIS, qui chas- » sez de France depuis quelque temps, s'étoient arrêtez en Autri- » che, & étoient déja connus sous le titre des plus infames héréti- » ques. Ainsi tout se passoit tumultueusement ». *Il s'en trouva même qui prirent tant d'ascendant sur Ziska, chef des Taborites, qu'ils l'engagerent à prendre le parti des Calixtins, & à persecuter par le fer & par le feu les Picards tout de même que les Papistes.*

Au reste je n'ai pas prétendu confondre les *Taborites* & les *Picards*, mais les *Picards* & les *Vaudois*; car je conviens avec M. *Lenfant* qu'il y eut au commencement de la difference entre les *Picards* & les *Taborites*; mais c'est parce qu'il y avoit dans ce tems-là quelque différence entre les *Taborites* & les *Vaudois*: & voici cette différence essentielle. Les Disciples de *Jean Hus* se partagérent en *Taborites* & *Calixtins*, quoique les premiers *Taborites*, c'est-à-dire, ceux qui les premiers allérent faire le service divin à *Tabor*, fussent purement Calixtins, comme on le voit dans [a] le Journal de *Byzynius*. Mais ils ne furent pas long-temps unanimes. Cependant les *Calixtins* & les *Taborites* en général gardérent au commencement l'opinion de *Jean Hus* touchant la présence réelle. C'est ce que j'apperçois dans le même Journal [b]. » Les Taborites, dit l'*Auteur*, pronon- » çoient à haute voix, & en langue vulgaire, les paroles de la con- » sécration, afin que le peuple sût que le Prêtre avoit consacré, & » qu'il ne doutât pas que ce qu'il prenoit ne fût LE VRAI CORPS ET » LE PRECIEUX SANG DE J. CHRIST ». (*Et in sumendo esse verum corpus Christi, & ejus pretiosum sanguinem non vacillent.*) Le même Historien rapportant la doctrine des *Taborites*, témoigne bien qu'ils disoient [c] » que le Sacrement de l'Eucharistie doit *se faire*, (c'est- » à-dire *se consacrer*) à haute voix à cause des assistans; qu'on ne doit » point l'élever, ni le garder pour le lendemain »; mais il ne leur reproche point d'enseigner que le Sacrement n'est pas le vrai corps de J. Christ. Entre les XIV. erreurs qu'il leur attribuë, on ne trouve point celle de nier la présence réelle, quoique l'Auteur qui étoit *Calixtin* zelé, crût cette présence comme tous ceux de sa secte. Si les *Taborites* ruïnoient les *autels*, ce n'est pas que dans ce temps-là

[a] Diarium p. 187.

[b] Diarium. p. 195.

[c] Ibid. p. 192.

ils cruſſent que le corps de J. C. n'eſt pas preſent réellement dans l'Euchariſtie : c'eſt à cauſe que ces autels avoient été profanez par la ſimonie ; c'eſt parce que la plûpart n'étoient pas conſacrez en l'honneur de Dieu, mais en l'honneur de quelque Saint. [a] *Cum non gratis, pro Deo, ſed pro mammona iniquitatis, & non ad Dei, ſed ad honorem alicujus Sancti ſimoniacè conſecrata ſunt.* En un mot la cérémonie ſi uſitée parmi les premiers *Taborites*, de porter l'Euchariſtie en proceſſion, & de faire marcher devant elle un homme [1] avec une petite cloche, eſt une preuve évidente qu'ils croyoient la préſence réelle du corps & du ſang de J. C.

[a] Ibid. p. 197.

Voilà donc en quoi les premiers *Taborites* furent eſſentiellement diſtinguez des *Picards*. Voilà pourquoi *Ziska* perſécutoit ces derniers par le fer & par le feu ; ſans compter les faux crimes & les fauſſes héréſies qu'on leur imputoit. Voilà pourquoi *Conrad* fit brûler *Martin Loquis* le principal Prêtre de la ſecte *Picarde*. C'étoit là [2] l'héréſie capitale de cette ſecte, & ce qui la diſtinguoit alors des *Taborites*. Quand il eſt dit dans le manuſcrit de Breſlau, *qu'il y avoit des Picards parmi les Taborites* de Prague, cela veut dire que parmi ces *Taborites* il y en avoit qui ne croyoient pas la préſence réelle. Les choſes changerent dans la ſuite après la mort de *Ziska* ; la tranſubſtantiation, ou la préſence réelle ne furent plus des dogmes *Taborites*. Ceux-ci devinrent tout-à-fait *Picards*, tout-à-fait *Vaudois*. Je conclus donc 1. que les *Picards* n'étoient autre choſe que des *Vaudois*. 2. Que du temps de *Ziska* il y eut effectivement de la différence entre les *Picards* & les *Taborites*, parce que ceux-ci n'avoient pas encore adopté la grande héréſie des *Picards*, qui étoit de nier la préſence réelle.

Comme je ſuis perſuadé que l'*Adamiſme*, ou la *nudité religieuſe* eſt une folie, dont aucune ſecte Chrétienne ne fut jamais capable, quelqu'un m'a objecté certains *Anabaptiſtes d'Amſterdam*, qui s'étant mis *tout nuds*, & ayant l'épée à la main, coururent une nuit par la ville, dénonçant aux habitans les jugemens de Dieu, qui alloient fondre ſur eux. Je réponds à cette objection, que je n'ai jamais nié qu'il y eût des foux, des fanatiques, des furieux capables des plus grandes extravagances. Je n'ai pas oublié que du temps de notre Seigneur, il y avoit un (b) *poſſedé*, ou deux *poſſedez*, qui avoient

(b) *Luc.* VIII. 27.

[1] On voit cela dans le Journal de *Byzynius*, où les Taborites qui accoururent à la défenſe des Forts conſtruits par *Ziska*, lorſque *Sigiſmond* aſſiégeoit Prague, avoient à leur tête un Prêtre qui portoit l'Euchariſtie. L'Auteur dit que les aſſiegeans s'enfuirent, *viſo Sacramento & audito campanulæ ſono.* Diar. de Bel. Huſſit. p. 172.

[2] Voyez ce qu'en dit *Dubravius*, L. XXVI. p. 216. 217.

choisi les sépulchres pour leur demeure, & qui étoient *tout nuds.* Je ne serois point surpris qu'il s'en fût trouvé de pareils en Bohême. Mais je nie qu'il y ait jamais eu aucune secte Chrétienne, qui ait fait profession de *nudité*, & qui ait affecté de faire le service divin dans cet état. Je soûtiens que les *Picards* en particulier n'ont point été coupables de cette impudente folie; que les témoignages des Auteurs qui les en accusent ne valent rien; que cette secte ou cette societé n'étoit point une societé de foux; & qu'au fond les dogmes des *Picards* n'étoient que les dogmes des *Vaudois*, qui ne furent jamais Adamites.

M. *Lenfant* paroît faire quelque fond sur le témoignage d'*Enée Sylvius.* J'ai rapporté ce que le célebre (a) *Craton* qui étoit *Bohêmien*, & qui fut Medecin de l'Empereur *Maximilien I.* a jugé de son Histoire de Bohême. Il ne l'estimoit pas. Mais quand il s'agit d'hérétiques, *Enée Sylvius* n'est pas un auteur fort digne de foi; en voici une bonne preuve. Il avoit été à *Tabor*, & dans la Relation qu'il fit au Cardinal *Carvajal* de ce qu'il y avoit vû, il osa dire à ce Prélat (b) » que les » Taborites regardent *Ziska* COMME UN DIEU: Que ces gens, qui » ont en abomination les peintures, ADORENT SON IMAGE, (RELIGIOSE' COLUNT) & rendent à ce Général un honneur qu'ils refusent » à Jesus Chist ». Peut-on mentir plus impudemment? Quoi! les *Taborites* rendoient UN CULTE RELIGIEUX à l'mage de *Ziska*, parce qu'il y avoit à une porte, ou à la porte de leur ville, *un bouclier* sur lequel l'image de *Ziska* étoit peinte? *Enée Sylvius* pouvoit bien dire aussi & avec autant de fondement, que les *Taborites* étoient *Adamites* sur le chapitre de la nudité, parce qu'il en trouva plusieurs qui *étoient nuds, & en chemise, quoiqu'il fit fort froid, & qu'il plût beaucoup quand il arriva à Tabor.*

(a) Dissert. p. 310. 311.

(b) *Æn. Sylv.* Epist. CXXXIX.

Je persiste donc dans mon sentiment, c'est que l'*Adamisme* de Bohême est une pure fiction, & je croi l'avoir suffisamment démontré. Je n'ai après cela que deux remarques à ajoûter; la premiere est *philologique.* J'ai parlé du proverbe de l'Empereur *Julien* (c), PLUS NUD QUE LES LYS. J'en ai depuis observé un autre qui se trouve dans (d) la Version des LXX. On lit dans cette version, que l'yvrogne se ruinera tellement, & deviendra si pauvre, *qu'il ira plus nud qu'un pilon.* γυμνότερος ὑπέρου. M. *Cotelier* a fait une note sur ce passage qui est allegué dans (e) *les Constitutions Apostoliques.* Il ne s'accommode pas de cette leçon, qui n'a pourtant rien de choquant. Car qu'y a-t-il de plus *nud qu'un pilon* que l'on frotte continuellement, & qui s'use par le frottement de la main? M. *Cotelier* cite *Isidore de Peluse*, qui a crû

(c) Dissert. ubi sup. p. 336.

[d] *Prov.* XXIII. 31.

(e) *Constit. Ap.* L. II. 4.

qu'il falloit lire ὑπερωοῦ, ce qui feroit auſſi un fort bon ſens, ſi par ὑπέρωον, on entendoit, non *une chambre haute*, mais *le toit* d'une maiſon, qui n'eſt couvert que du ciel. Cependant l'Auteur ſe détermine pour une autre leçon qui n'eſt que conjecture, & qui, ce me ſemble, eſt d'un froid à glacer. Cette leçon eſt, περιπατήσεις γυμνότερος ὑπὲρ ὃ εἶ. *Vous irez plus nud que vous n'étiez.*

Ma ſeconde remarque roule ſur l'explication qu'on peut donner à ce mot des femmes *Picardes* qu'*Ulrich de Roſenberg* fit brûler (a). *Quiconque porte des haut-de-chauſſes,* (femoralia) *n'eſt pas libre.* Comme rien ne paroît plus inſenſé qu'un pareil mot, & que les *Picards* n'étoient point des foux, je n'ai pas douté que *Roſenberg* qui le rapporta à *Enée Sylvius*, n'en ait impoſé à ces femmes. Mais un (b) Sçavant de mes amis a trouvé un ſens raiſonnable dans ce mot, qui m'a paru ſi ridicule. Il a donc remarqué qu'il étoit deffendu aux Moines, par leur Regle, d'être ſans une eſpece de *brayes*, que les Capucins appellent *Mutandes.* (c) *Habeant Fratres unicam tunicam cum caputio, & aliam ſine caputio, ſi neceſſe fuerit, & cingulum, & braccas.* Or l'uſage de ces *brayes*, ſelon notre Sçavant, étoit de tenir immobiles les parties du corps qui ſont propres à l'homme, de ſorte que quelque mouvement que les Moines ſe donnaſſent, elles ne ſouffriſſent aucune agitation. On devine bien pourquoi, & ce *pourquoi* donna lieu à l'Auteur du *Speculum ſtultorum*, de dire que les Moines de *Cîteaux* qui ne ſe piquoient pas autrement de garder leurs vœux, devoient, ou s'aſſujettir à porter des brayes, ou payer les dixmes, comme étant déchûs des immunitez monaſtiques.

(a) Diſſert. ubi ſupr. p. 312.

(b) M. *Le Duchat.*

[c] Regul. Franciſ. Cap. III.

(d) *Aut decimas ſolvant, aut braccis lege perenni,*
Quamvis inviti, poſteriora tegant.

(d) *Specul. Stultor.* p. 39. Edit. de 1662.

L'Auteur explique dans les vers ſuivans, pourquoi il veut qu'on impoſe ce joug à ces Moines, & inſinue en même tems à quel uſage les *brayes* étoient deſtinées.

Neſcia braccarum genitalia membra deorſum,
Nocte dieque ſimul libera ſemper erunt.

Cette obſervation découvre en quel ſens les *Picardes* pouvoient dire que *quiconque porte des brayes n'eſt pas libre.* C'eſt un mot énigmatique, qui veut dire que les Moines, déſignez par *des gens qui portent des brayes*, s'engageant au célibat par un vœu ſolemnel, ils renonçoient à la *liberté* qu'ont tous les hommes de ſe marier, & s'impoſoient volontairement un joug qu'on les accuſe d'avoir mal porté.

Cette explication du mot des *Picardes* eſt aſſurément fort ingenieuſe. Cependant elle n'eſt pas ſans difficulté. En effet il ſemble que *les brayes*, ou *calleçons* ont été donnez aux Moines, non comme un préſervatif contre l'incontinence, mais comme une commodité. Cela paroît 1. par la regle de S. *Benoît*, qui permet aux Moines d'avoir des brayes en voyage. (a) *Femoralia hi qui in via diriguntur, de veſtiariis accipiant, qui revertentes lota ibi reſtituant.* C'eſt donc une commodité que la regle permet aux Moines lorſqu'ils voyagent, mais qu'elle ſemble leur défendre quand ils réſident dans leurs maiſons. 2. Cela paroît encore par la Regle de Cîteaux (1). Ce fut en 1089. que quelques Moines de S. *Benoiſt*, ayant à leur tête *Robert* qui fut leur *Abbé*, ſe retirerent dans un lieu inculte & ſauvage, nommé *Ciſtercium*, où ils s'établirent à part, dans la vue d'introduire parmi eux une Réforme qui étoit devenue fort neceſſaire. Entre les choſes qu'ils jugerent à propos de retrancher, il y a diverſes commoditez, & en particulier les *capuces & les brayes. Capucia quoque & femoralia.* Ils auroient agi directement contre leur intention, ſi l'uſage des *brayes* eût été de préſerver les Moines contre les tentations de l'incontinence. Ainſi ce que le *Speculum ſtultorum* dit touchant les Moines de *Cîteaux*, qui n'en portoient point, parce que leur Regle les avoit abolies par auſterité, pourroit bien n'être qu'une raillerie ſur l'uſage particulier de ces Moines, chez qui une pratique introduite d'abord par un eſprit de mortification, ſembloit être devenue une occaſion d'incontinence.

(a) *Regul. Benedict.* Cap. LV.

Je laiſſe au Lecteur à juger de ces obſervations; j'admettrai de bon cœur tous les ſens raiſonnables qu'on pourra donner au mot des femmes *Picardes*. Mais, ſi l'on n'en trouve point, je m'en tiens à ce que j'ai dit, c'eſt que *Roſenberg* qui les fit brûler, n'eſt pas un témoin ſuffiſant pour perſuader à un Lecteur équitable, que des perſonnes dont on doit admirer la conſtance & la foi, ayent porté l'impudence & la folie, juſqu'à ſoûtenir que la *Liberté* conſiſte à braver la pudeur.

Voilà tout ce que j'ai à ajouter à la premiere partie de ma diſſertation ſur les ADAMITES. Le Lecteur verra dans la ſeconde que les anciens *Adamites* ſont auſſi fabuleux que les modernes.

A Berlin, le 1. de Mars 1730.

(1) Apud *Hoſpinian.* De Orig. Monach. L. V. 9. p. 312. Voyez auſſi les *Centuriateurs*, Cent. XII. Cap. VI. p. 933. 1098. C'eſt dans ces Auteurs qu'*Hoſpinien* ſemble avoir pris ce qu'il dit de l'Ordre de *Cîteaux*.

Fin du SUPPLEMENT *à la I. Partie de la* DISSERTATION *ſur les* ADAMITES.

DISSERTATION
SUR LES
ADAMITES.
SECONDE PARTIE.

J'AI promis 1. de faire l'hiſtoire de l'ADAMISME, de le prendre à ſon origine, & de le ſuivre juſqu'à ſon extinction en Bohême. 2. je dois montrer enſuite que les ADAMITES de Bohême n'étoient au fond que des VAUDOIS. 3. Enfin je me ſuis engagé à corriger ce que feu M. *Bayle* a dit trop légerement, & qu'un Auteur qui a de l'eſprit, mais qui n'a pas aſſez d'exactitude & de circonſpection, a copié ſans examen : c'eſt que *les Chrétiens ont moins reſpecté la pudeur que les payens ne l'avoient fait.*

Les anciens ADAMITES ſont de plus d'une eſpece. Les uns ſont hérétiques, les autres ont paſſé pour de grands ſaints. Nous allons les conſiderer tous, en ſuivant l'ordre des tems où ils ont paru.

Premiers ADAMITES. Les *Simoniens* ou les *Gnoſtiques.*

I. Il faut commencer par SIMON *le Magicien*, qui paſſe non ſeulement pour (1) le chef des differentes ſectes auſquelles on a donné le nom de GNOSTIQUES, mais en général pour (2) le *Patriarche* de tous les hérétiques.

Je me trouve arrêté dès le commencement de ma carriere : j'ai des ſcrupules ſur le ſujet de ce *Simon*, que je n'oſe preſque découvrir. Quelle audace de s'élever contre la tradition univerſelle de l'Egliſe; d'accuſer d'erreur toute la vénérable antiquité ! Je la reſpecte comme les autres, & ne demande que la permiſſion d'expoſer mes ſcrupules.

[1] *Τῶν Γνωςίκων καλȣμένων ἡ ἀρχὴ.* Epiph. Hær. XXI. 4. *Οἱ ἀπὸ Σίμωνος Γνωςίκȣς ἑαυτοὺς προσηγόρευσαν.* Theodoret in I. Tim. VI. p. 490.

[2] *Πάσης μὲν ȣ̃ν ἄρχηγος, αἱρέσεως πρῶτον γένεσθαι τὸν Σίμωνα προειλήφαμεν.* Euſeb. H. E. L. II. 13. Iren. L. I. 30.

Examen de la Question, Si *Simon le Magicien* a été l'héréſiarque *Simon.* Raiſons d'en douter. L'hiſtoire de *Simon* eſt pleine de fauſſetez.

Je ne doute point qu'il n'y ait eu un fameux héréſiarque nommé SIMON ; mais je doute que ce ſoit le *Magicien* dont il eſt parlé dans les Actes, & je ſoupçonne fort que l'équivoque du nom en a imposé à la plûpart des Peres, ſur tout aux *Grecs* & aux *Latins*. L'Hiſtoire qu'ils nous font de ce *Simon*, eſt pleine de fauſſetez manifeſtes, de contradictions, de fables puériles. St. *Epiphane* débute par nous dire (1) » qu'il prêchoit aux *Samaritains*, qu'il étoit la GRANDE VERTU » DE DIEU, laquelle étoit deſcenduë du ciel : Que chez les mêmes » Samaritains il ſe vantoit d'être Dieu le Pere, & chez les Juifs, d'être » le Fils de Dieu.

Tout ce que je puis imaginer pour la juſtification de S. *Epiphane*, c'eſt qu'il a mieux aimé ſuivre quelqu'Auteur apocryphe, que St. *Luc.* Car pour cet Evangeliſte, il dit ſimplement (2) que *Simon* ſe vantoit *d'être quelque grand perſonnage.* C'étoit le peuple de *Samarie*, qui enchanté par ſes preſtiges, l'appelloit la *Grande Vertu de Dieu*, ce qui ne veut dire autre choſe, qu'un homme envoyé de la part de Dieu, & revêtu d'une puiſſance toute extraordinaire, toute miraculeuſe. Le reſte du récit de S. *Epiphane* eſt plein de contradictions. Comment *Simon* pouvoit il dire à la fois, & dans la même ville, qu'il étoit DIEU LE PERE, & LA GRANDE VERTU DE DIEU? Le titre de VERTU ne peut déſigner tout au plus qu'une des Puiſſances celeſtes, & LA GRANDE VERTU DE DIEU ne ſçauroit ſignifier que la premiere de ces Puiſſances. Je ne penſe pas d'ailleurs qu'un homme qui ſe ſeroit vanté d'être *Dieu le pere*, eût été l'admiration d'une ville où l'on connoiſſoit fort bien le vrai Dieu, & où il n'y avoit peut-être guéres moins de ſçavans qu'à Jeruſalem. Un ſi grand blaſphême ne ſeroit point demeuré impuni à *Samarie.*

Je n'examine point après cela comment *Simon* qui devoit être un fort habile impoſteur, pouvoit être aſſez fou pour aller prêcher aux Juifs, qu'il étoit *le Fils de Dieu*, & par conſequent le *Meſſie.* Eût il été cent fois plus *la Grande vertu de Dieu*, les Juifs l'auroient mis en pieces, ſi, tout Samaritain qu'il étoit, il eût oſé ſe vanter d'être leur *Meſſie.* Un Samaritain, le Meſſie des Juifs ! Il n'y a point de blaſphême qu'ils euſſent puni avec plus de rigueur. J'ai regret de trouver dans S. *Epiphane*, & à la tête de ſon article de *Simon*, des récits ſi fabuleux, ſi contraires à l'Ecriture même ; & j'avoue que ce début me prévient extrémement contre le reſte de l'hiſtoire. Je doute preſque de tout,

[1] Ἔλεγεν ἑαυτὸν εἶναι τὴν μεγάλην δύναμιν τοῦ θεοῦ . . τὸν πατέρα δὲ ἔλεγεν ἑαυτὸν τοῖς Σαμαρειταῖς : Ἰουδαίοις δὲ ἔλεγεν ἑαυτὸν τὸν υἱόν. Epiph. ub. ſup. §. 1.

(2) Λέγων εἶναί τινα ἑαυτὸν μέγαν. Act. VIII. 9.

mais je doute en particulier que le *Simon* de *Samarie* soit l'héréfiarque *Simon*. Voici mes raisons.

1. L'idée que S. *Luc* nous donne de *Simon*, n'est point du tout celle d'un pécheur obstiné. Quoique par les illusions de son art, il eût enchanté toute la ville de *Samarie*, & qu'il y fût honoré comme un homme divin, il cede aux merveilles qu'il voit faire à S. *Philippe*: Il devient le disciple d'un homme qui détruit sa gloire & son regne: Il croit en Jesus-Christ, & reçoit le Baptême. Quand après cela S. *Pierre* le reprend avec une juste, mais avec une extrême severité, d'avoir voulu acheter *le don de Dieu*, *Simon* pénétré des censures & des menaces que lui fait l'Apôtre, se repent aussi-tôt de son peché, & implore l'intercession de *S. Pierre*. Ou il faut que *Simon* ait bien changé depuis, ou il n'est point cet héréfiarque endurci, qui devint le rival opiniâtre de S. *Pierre*, & qui entreprit de lui disputer la conquête de *Rome*.

2. On nous dit, & la tradition est là-dessus (1) assez ancienne & assez uniforme, que *Simon le Magicien*, contraint d'abandonner *Samarie* à S. Pierre, s'enfuit à *Rome* pour continuer sur ce nouveau théatre son métier d'imposteur: Que S. *Pierre* l'y suivit en diligence, & en triompha publiquement: Que nonobstant sa défaite, *Simon* fut adoré des Romains, & laissa une nombreuse secte qui a deshonoré le nom Chrétien. C'est en abregé ce que porte sa *légende*. Mais, si elle étoit veritable en tout, ou en partie, comment est-ce que S. *Luc* l'auroit ignorée? Ou, s'il l'a sçûe, d'où vient qu'il n'en a rien dit dans son histoire apostolique? Est-il possible que cet Ecrivain Sacré qui a parlé plusieurs fois de S. *Pierre* depuis sa mission à *Samarie*, ait oublié, si j'ose m'exprimer de la sorte, le plus beau *fait d'armes spirituelles* de ce grand Apôtre?

S. *Luc* est un Ecrivain inspiré: il n'omet rien que ce que le S. Esprit veut qu'il omette; & cependant il neglige de nous dire le premier voyage de S. *Pierre* à Rome, & la prise de possession de ce Siége, où le Prince des Apôtres devoit laisser son nom & son autorité. S. *Luc* nous parle de *Simon* qui fut le premier & le chef des hérétiques, & il finit l'histoire qu'il nous en a donnée, en le representant consterné, pénitent, & demandant aux Apôtres le secours de leurs prieres. Aucun autre Ecrivain du N. Testament ne supplée au silence

[1] Je dis *assez ancienne*: quoiqu'elle soit certainement posterieure à *Origene*. Il parle de *Simon le Magicien* dans deux ou trois endroits de son Livre contre *Celse*. Il dit dans ces endroits-là tout ce qu'il sçavoit de son histoire, & ne dit rien ni de son voyage à *Rome*, ni de ses disputes avec *S. Pierre*, ni de sa mort tragique. Voyez la traduction d'Origene contre Celse p. 35. 220. 235.

de S. *Luc* ; on n'y trouve pas un mot de cet homme qui fut le *champion* des Démons, celui qu'ils mirent en tête aux Apôtres, & qui fit contre eux le perſonnage que *Jamnès* & *Jambrès* avoient fait autrefois contre *Moïſe*.

3. Paſſons des Ecrivains ſacrez aux Ecrivains eccléſiaſtiques. *Hégéſippe* nous dit que l'Egliſe fut VIERGE juſqu'après la mort de S. *Jacques le Mineur*, qui ſouffrit le martyre à Jeruſalem vers l'an 65. de Jeſus-Chriſt : Que le premier (1) *qui commença de corrompre* la pureté de la Foi Chrétienne, fut *Thebuthis*, piqué de ce que *Simon*, fils de *Cleophas*, avoit emporté ſur lui l'épiſcopat de Jeruſalem.

Je pourrois croire que cet Auteur, qui ne paroît pas fort exact, auroit oublié *Simon le Magicien*. Mais il nomme auſſi-tôt l'héréſiarque *Simon*, qui comme *Thébuthis* (2), *ſortoit d'une des ſept ſectes Judaïques, & qui fut le pere des Simoniens*, & la tige des ſectes de *Ménandre*, de *Valentin* & de *Carpocrate*. Certainement ce *Simon*, qui eſt tout au plus contemporain de *Thébuthis*, & dont l'héréſie ne ſe manifeſte que depuis le martyre de S. *Jacques le Mineur*, n'eſt point ce *Simon le Magicien*, qui étant Samaritain ne pouvoit être d'une ſecte Judaïque, & qui devoit être avancé en âge dès le tems que S. *Pierre* le vit à Samarie, (a) puis *qu'il y avoit déja long-tems*, dit S. Luc, *qu'il avoit enchanté* les Samaritains *par ſes preſtiges*.

[a] *Act.* VII. 11.

4. Autre preuve du même fait. La tradition générale eſt que S. *Pierre* alla à Rome l'an quatre de *Claude*, & qu'il y triompha de *Simon*, qui ſe tua en voulant monter au ciel. Mais comme cette tradition, toute ancienne & toute générale qu'elle eſt, ſe trouve évidemment fauſſe, (3) pluſieurs modernes reconnoiſſent que S. *Pierre* n'alla à Rome que vers le commencement du regne de *Neron*, & que ce fut alors qu'il vainquit & punit *Simon le Magicien*. Le voilà donc mort avant le martyre de S. *Jaques*, & par conſéquent il n'eſt point l'Héréſiarque *Simon*, chef de la ſecte Simonienne ; puiſque celui-ci ne s'éleva qu'après *Thébuthis*, & *Thébuthis* qu'après le martyre de S. *Jaques*.

5. *Clément d'Alexandrie*, plus ſavant & plus judicieux qu'*Hégeſippe*, confirme le témoignage de cet Auteur ſur le ſujet de *Simon* l'héréſiarque. » Il témoigne que ceux qui inventérent les héréſies, ne parurent que vers le tems d'*Adrien*, & qu'ils vécurent juſqu'à celui d'*An-*

[1] Ἄρχεται δὲ Θεβοῦθις..... ὑποφθείρειν. Euſeb. H. E. L. IV. 22.

[2] Ἀφ' ὧν [ſectarum] Σίμων, ὅθεν οἱ Σιμωνιανοί. Ibid.

[3] Voyez en particulier *Valois* Annotat. ad *Euſeb.* p. 33. C'eſt depuis qu'on a trouvé le Livre de *Lactance* DE MORTIBUS PERSECUTORUM, que l'on a changé l'époque du voyage de S. *Pierre* à Rome.

» *tonin*

» *tonin le Vieux* ». Il met *Marcion* à la tête de tous, *Valentin* & *Basilide* n'ayant été ſes contemporains, (1) que *comme de jeunes gens le ſont d'un vieillard*; puis il ajoute : (2) *Après* Marcion, Simon *entendit prêcher S.* Pierre *un peu de tems*. Cela ne convient pas à *Simon le Magicien*, qui étoit beaucoup plus ancien que *Marcion* : & quand on ſuppoſeroit qu'il y a faute dans *Clément d'Alexandrie*, ou qu'il s'eſt trompé ſur l'âge de *Marcion*, il ne ſçauroit s'être trompé à celui du *Magicien*, qui eſt marqué dans les *Actes*. On ne peut ſuppoſer qu'il l'ait crû plus moderne que *Marcion*. (3) Voyez le bas de la page.

Je conclus de là que l'héréſiarque *Simon* n'eſt point le *Simon* des *Actes*, & que toute l'hiſtoire romaneſque que les Anciens nous ont faite de cet impoſteur, & de S. *Pierre*, manque de verité juſques dans un des héros du Roman, qui eſt un perſonnage ſuppoſé. Après cela, qu'on nous parle de traditions, de traditions anciennes, de traditions conſtantes. Tout cela ne peut ſoûtenir l'épreuve d'une médiocre critique, malgré le peu de monumens qui nous reſtent de la premiere antiquité. Il eſt vrai qu'il y a eu un *Simon* héréſiarque, qui apparemment étoit un Philoſophe, qui croyoit, comme les Juifs, l'éternité de la matiere, & dont les erreurs rouloient ſur l'origine du mal : queſtion qui fut l'écueil de la plûpart de ces premiers hérétiques.

Ni SIMON, ni les SIMONIENS ou les GNOSTIQUES, n'ont point été ADAMITES.

On me demandera peut-être ce que fait tout cela aux *Adamites*. Je réponds que cela prouve que le premier auteur de cette ſecte eſt un perſonnage fabuleux, & que ceux qui ſe trompent dès le commencement d'une hiſtoire, donnent un fâcheux préjugé contre la ſuite. Je réponds en ſecond lieu, que je parle de *Simon le Magicien*, parce que, ſelon les Peres, il doit être le premier inſtituteur de l'*Adamiſme*. *Simon* n'eſt-il pas le pere des *Gnoſtiques*, mais des *Gnoſtiques* proprement ainſi nommez, de ceux que S. *Epiphane* décrit dans l'héréſie XXVI? Cela eſt conſtant, au moins ſi l'on s'en rapporte au témoignage des Peres. Or ces *Gnoſtiques* obſervoient le pur *Adamiſme* : ils affectoient de *prier* ENTIEREMENT NUDS. (a) Ἔυχονται γύμνοι ὅλῳ τῷ σώματι· pas la moindre partie du corps qui fût couverte. D'où je conclus que

(a) *Epiph.* Hær. XXVI. n. V.

[1] Ὡς πρεσβυτὴς νεωτέροις συνεγένετο. *Strom.* L. VII. p. 464.

[2] Μεθ' ὃν [*Marcionem*] Σίμων ἐπ' ὀλίγον κηρύσσοντος τοῦ Πέτρȣ ὑπήκȣσεν. *Ibid.*

(3) Je ne veux pas défendre abſolument ce que dit *Clément d'Alexandrie* ſur l'ancienneté de *Marcion*. Je dirai ſeulement que *Juſtin* Martyr témoigne que cet héréſiarque vivoit encore, lorſqu'il écrivit ſa ſeconde Apologie, c'eſt-à dire vers l'an 140. ὃς καὶ νῦν ἐςὶ διδάσκων τοὺς πειθομένȣς ; cela ne convient qu'à un homme qui étoit vieux. Apol. II. p. m. 70. Au reſte le Pere *Petau* a converti *Marcion* en Moine, à l'occaſion de ces mots de S. *Epiphane*, μονάζων δὲ ὑπῆρχε. Hær. XLII. §. 1. qu'il a plu à ce Jeſuite de rendre par ceux-ci, *Monachorum inſtituta profeſſus eſt*. Cela eſt encore moins hardi que ridicule. Tout ce que S. *Epiphane* a voulu dire, c'eſt que *Marcion a vécu dans le célibat*.

Simon fut l'instituteur de l'*Adamisme*, puisqu'il le fut de la secte qui a pratiqué cette cérémonie de la maniere la plus parfaite.

Ce raisonnement paroît assez juste : il est au moins très probable. Mais si je prouve à présent, que *Simon* lui-même condamnoit hautement l'*Adamisme*, j'aurai prouvé que cette héréfie est une fable dès sa premiere origine. Or il est constant que bien loin de faire profession de *nudité* dans le Service divin, *Simon* & ses disciples soutenoient que c'est une extrême irréverence que de se présenter devant Dieu dans cet état. C'est ce que témoigne un ancien Auteur, & son témoignage là-dessus est d'autant plus digne de foi, qu'il est tiré d'un raisonnement que *Simon* & ses sectateurs faisoient, pour montrer que le Créateur du monde n'est pas le Dieu suprême, l'Etre infiniment parfait, infiniment bon. Voici la substance de ce raisonnement.

(a) Recognit. L. II. n. 53. p. 515.

(a) » La connoissance du bien & du mal étant absolument nécessaire à l'homme, il est impossible que le Dieu suprême, l'Etre infiniment saint & bon, lui ait interdit l'usage d'un fruit qui devoit » lui procurer cette connoissance. Il n'est pas moins impossible que » le Dieu suprême eût voulu punir l'homme pour avoir mangé d'un » fruit, qui non seulement lui apprit à distinguer le bien d'avec le » mal, mais à couvrir devant son Créateur les parties du corps que » la pudeur fait cacher. Quoi ! l'homme s'apperçoit qu'il est malhonnête de paroître nud devant celui qui l'a formé : il se couvre pour » lui témoigner son respect : & au lieu de lui en savoir bon gré, » le Créateur le condamne à mourir, & maudit le serpent qui lui a » ouvert les yeux sur son devoir » ? (b) *Et quia ille præter mandatum gustavit, & agnovit quid esset bonum, ac didicit honoris gratia verenda contegere. Indecorum enim sensit, revelatis pudendis stare ante Creatorem suum, &c.* Tel est le raisonnement que l'auteur des *Récognitions* fait faire à *Simon* : d'où il s'ensuit évidemment que ni lui ni ses disciples n'ont jamais pratiqué l'*Adamisme*. Je sçais bien que les disputes de S. *Pierre* avec *Simon le Magicien* sont des *fictions* : mais peut-on nier que les raisonnemens que l'Auteur de ces disputes & de tout ce pieux *Roman* met dans la bouche de *Simon*, ne soient les raisonnemens des *Simoniens*, & des autres hérétiques qui rejettoient les livres de *Moïse* ?

(b) Ibid.

C'est ainsi que j'absous & *Simon* & sa secte de l'accusation d'*Adamisme*. Mais ce n'est pas assez, dira-t-on, pour en absoudre les *Gnostiques* qui en sont accusez par S. *Epiphane*. Cette impudente cérémonie peut avoir été introduite dans le culte de cette secte, par quelqu'un des successeurs de *Simon*, & ce successeur est sans doute

Prodicus, à qui *Theodoret* en attribue l'inſtitution. C'eſt à ſon exemple, ou par ſon ordre, que les *Gnoſtiques* avoient accoûtumé de PRIER TOUT NUDS. Voilà ce que l'on peut m'objecter, & voici ma réponſe.

1. La *nudité* des *Gnoſtiques* n'eſt appuyée que ſur le témoignage de S. *Epiphane* : or je ne crois pas qu'on puiſſe en alléguer un plus mauvais. (a) *C'étoit un homme fort credule, & fort peu exact, qui n'avoit ni diſcernement, ni juſteſſe d'eſprit, qui ajoûtoit foi trop légérement à de faux mémoires, & à des bruits incertains.* C'eſt le jugement qu'en a porté M. l'Abbé *du Pin*, & qu'en portent en général (b) les Critiques ; de ſorte que *Ruffin* n'avoit peut-être pas grand tord de traiter S. *Epiphane* de *vieux radoteur* (1). Son article des *Gnoſtiques* eſt rempli de fables ridicules. Je compare les livres de ce Pere touchant les héréſies à un tas de mineraux, où parmi un peu d'or & d'argent, il y a beaucoup de terre & de vils métaux. Mais au lieu d'en faire la ſéparation, les Auteurs *Héréſiologues* entaſſent pêle-mêle dans leurs collections, tous les materiaux qu'ils trouvent dans un Auteur ſi peu judicieux & ſi paſſionné.

(a) *Du Pin*, Bibliothéque Ec. T. II. p. 301.

(b) Voyez *Caſaub.* Exercit. XV. Diatr. XIII. *Rivet.* Crit. Sac. L. III. 18. *Cave* Hiſt. Lit. in *Epiphanio.* p. 131. *Fabrit.* Bibliothec. Græc. Tom. VII. p. 415. & ſeq.

2. On ne peut dire que *Prodicus* ait introduit parmi les *Gnoſtiques* la coûtume de *prier tout nuds*, puiſqu'il y avoit introduit celle de ne prier jamais. » (2) Les diſciples de *Prodicus*, *dit Clement d'Alexan-* » *drie*, enſeignent qu'il ne faut point prier. Mais qu'ils ne ſe glo- » rifient pas d'être les inventeurs de cette opinion ; ils l'ont priſe de » cette ſecte de Philoſophes, qu'on appelle *Cyrenaïque*.

3. *Clement d'Alexandrie* a bien connu les *Gnoſtiques*, & ſur tout ceux d'Egypte. Il les réfute très-ſouvent dans ſes Livres, mais il ne leur reproche nulle part la *nudité*. Et lorſqu'il a rapporté *les bruits* que l'on faiſoit courir du culte impur des *Carpocratiens* & des *Prodiciens* (car ce n'étoient que *des bruits*) il leur laiſſe au moins quelque reſte de pudeur. Il dit (c) qu'avant de commettre leurs abominations ſecrettes, ces hérétiques avoient la précaution d'éteindre des flambeaux, qui les auroient fait rougir, τὸ καταίσχυνον αὐτὴν τὴν πορνικὴν αὐτῶν δικαιοσύνην. Cela ne s'accorde pas avec l'impudence d'affecter une entiere *nudité* dans le ſervice divin.

(c) *ubi ſup.* L. III. p. 430.

(1) *Hic eſt ille delirus ſenex &c.* M. *Cypriani* a cité ces paroles de *Ruffin*, & a marqué le III. Liv. de l'Apologie de S. *Jerôme. In not. ad Hieronym. Catalog.* Editionis Alb. Fabritii in *Epiphanio.* Je n'ai pas trouvé ces paroles en parcourant ce Livre. Je ne nie pas qu'elles n'y ſoient. On en trouve la ſubſtance L. II. p. m. 515.

(2) *Clem. Alex. Strom.* L. VII. p. m. 722. Ἐνταῦθα γενόμενος ὑπέμνησεν τῶν περὶ τοῦ μὴ δεῖν εὔχεσθαι... τοῦτ' ἐστὶ τῶν ἀμφὶ τὴν Προδίκου αἵρεσιν. J'ajoûte ce paſſage, où *Clément* d'Alexandrie dit, *Je me ſouviens dans cet endroit de ceux qui diſent qu'il ne faut point prier ; ce ſont les ſectateurs de Prodicus.*

4. *Plotin* connoiſſoit parfaitement les *Gnoſtiques*. Il avoit eu beaucoup de commerce avec eux à *Alexandrie*, lorſqu'il y étudioit ſous *Ammonius*. Il avoit même des amis dans cette ſecte. Il écrivit depuis contre eux un Livre que *Porphyre* intitula (1) πρὸς τοὺς Γνωςίκους, CONTRE LES GNOSTIQUES, & certainement il ne les y épargne pas : mais il ne les accuſe nulle part d'une *nudité Cynique*, quoiqu'il décrive aſſez amplement, & fort obſcurément, ſelon ſa coûtume, & leurs dogmes & leurs pratiques. Il faut même que les *bruits* qu'on faiſoit courir de leurs infames myſteres, fuſſent renfermez dans la populace, puiſque *Plotin* n'en dit rien. Ce Philoſophe dont les mœurs étoient ſi pures, n'auroit point admis dans ſon amitié des gens d'une débauche ſi ſale & ſi effrenée. Mais je me reſerve de parler de la *morale des Gnoſtiques* dans une diſſertation ſur cette matiere.

II. Eſpéce d'ADAMITES. De l'aveu de S. *Epiphane* c'eſt une ſecte très-incertaine. Preuves qu'elle n'a jamais exiſté.

(a) *Epiph.* Hæreſ. LII.

II. DES *Gnoſtiques* paſſons à une ſecte à qui S. *Epiphane* a donné le nom d'ADAMIENS. On dit que ces ſectaires (a) ſe dépouilloient avant que d'entrer dans le lieu de leur aſſemblée, & y faiſoient le ſervice divin TOUT NUDS. On le dit, mais j'avouë que je n'en crois rien, & voici mes raiſons.

1. S. *Epiphane*, ſi crédule, ſi facile à recevoir & à publier tout ce qu'on lui diſoit au deſavantage des hérétiques, S. *Epiphane* lui-même a été en doute s'il y eut jamais des *Adamiens*. Il déclare (2) » qu'il » n'a vû perſonne de cette ſecte ; qu'il n'en a rien trouvé dans les Au» teurs qu'il a lûs ; qu'il n'en peut parler que ſur des OUI DIRE. Il ne » ſait ſi elle exiſtoit encore de ſon temps, ni même ſi elle a jamais » exiſté telle qu'on lui en a fait la deſcription. Il n'en parle que par » précaution, au cas que ce ſoit une héreſie réelle, & même après » avoir heſité s'il en feroit mention ». Or je ne crois pas que ſur un pareil témoignage, on doive faire une ſi grande injure à quelque ſociété Chrétienne, que de l'accuſer d'avoir affecté la *nudité* des deux ſexes dans le ſervice divin. On doit mettre au rang des fables & des calomnies toute héreſie folle & impudente, dès qu'elle eſt deſtituée de preuves. N'eſt-ce pas ainſi que la raiſon, l'équité, la charité nous obligent à juger de nos prochains ? Mais un faux zele aveugle & corrompt le jugement de la plûpart des Hiſtoriens qui traitent des héreſies : ils font tous un article des *Adamiens*, & ſup-

(1) Ce Livre eſt parmi les Oeuvres de *Plotin*. Ennead. II. L. IX. *Porphyre* dit, dans la Vie de *Plotin*, qu'il y mit le titre : Βίβλιον ὅπερ πρὸς τοὺς Γνωςίκους ἐπιγεγράψαμεν. In Vit. *Plot.* p. 10.

(2) Τοῦτο δὲ ἀπὸ τῆς ἀκοῆς ἀνδρῶν πολλῶν ἀκηκοότες φαμεν : οὐ γὰρ ἐν συγγράμμασιν εὕρομεν, ἢ περιετύχομεν τισι... οὐ γὰρ ἀσφαλῶς ἐπίσταμαι, εἰ ἔτι ἐςὶ, εἰ μὴ ἐςι, &c. ub. ſup. p. 458. 459.

priment dans leurs relations toutes les marques d'incertitude, par lesquelles S. *Epiphane* avoit limité la sienne.

2. Il n'y a pas seulement incertitude, il y a variation & contradiction dans ce que S. *Epiphane* a dit des *Adamiens*; au moins s'il est l'auteur des sommaires qui sont à la tête de ses livres des hérésies. Par exemple, il dit dans le sommaire de l'hérésie LII. (a) que les Adamiens *condamnent le mariage* (γάμον μὴ δεχόμενοι). Et dans l'article même il ne dit pas un mot de cette erreur, qui étoit capitale. Il les represente tous dans ce sommaire comme des Moines qui vivent dans la continence (μονάζοντες δὲ καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες). Et dans l'article, il dit qu'il y en a seulement quelques-uns parmi eux, qui s'appellent les CONTINENS, & qui se vantent d'être vierges (εἰσι δὲ παρ' αὐτοῖς ἐγκρατεῖς δῆθεν λεγόμενοι τε καὶ κομπάζοντες καὶ παρθένοι. S. *Epiphane* dit encore dans ce sommaire, que les *Adamiens* ont pris leur nom *d'un certain Adam* (ἀπὸ τίνος Ἀδαμ) mais dans l'article, ils s'appellent *Adamiens*, parce qu'ils prétendent que leur Eglise est le *Paradis terrestre*, & qu'ils sont les imitateurs d'*Adam* & d'*Eve*, lorsque ceux-ci étoient encore dans l'état d'innocence.

(a) Voyez p. 397.

3. Voilà des contrarietez dans l'Historien; en voici qui sont, & dans l'Historien, & dans les *Adamiens* mêmes. S. *Epiphane* dit » que » ces gens-là *sont nuds* dans leurs assemblées religieuses, [1] afin » d'avoir le plaisir de rassasier leurs yeux d'un spectacle malhonnê- » te »: & il témoigne en même-temps qu'ils étoient si sévéres observateurs de la chasteté, [2] qu'ils punissoient d'une excommunication perpetuelle les fautes commises contre cette vertu.

Tout cela m'oblige à croire que ces *Adamiens* sont une secte imaginaire, inventée par la malignité sous quelque leger prétexte, divulguée ensuite, & reçue sans examen. Il y a tant d'exemples pareils, que pour ne pas ennuyer le lecteur, je n'en rapporterai qu'un seul. Les Chrétiens qui avoient sacrifié aux idoles, & donné du scandale, étoient mis en pénitence. Exclus des assemblées, ils se tenoient à la porte en pleurant, se jettoient aux pieds de leurs freres & de leurs pasteurs, afin de les fléchir, & d'obtenir la communion de l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire aux payens, [3] que les Chrétiens adoroient dans leurs Evêques ce que la pudeur ne permet pas de nommer. Quelque céremonie innocente aura pû faire dire

(1) Ἕνεκα ἀκορέστου ἡδόνης κόρῃς ὀφθάλμων ἐμποιουσῆς τὴν θῆλξιν. &c. *Epiphan.* ubi sup. n. 3. p. 480.

(2) Ἐι δὲ δόξετε τινα ... ἐν παραπτωματι γένεσθαι, οὐκ' ἔτι τοῦτον συνάγουσι. Ibid. n. 11. p. 459.

(3) *Alii eos ferunt Antistitis & Sacerdotis colere genitalia.* Vid. *Minut. Felic.* & not. *Rigalt.*

de même, que les *Adamiens* faisoient leur service tout *nuds*. Il m'en vient une dans l'esprit.

Les *Macédoniens* & les *Romains* se dépouilloient en partie, lorsqu'ils demandoient des graces avec une profonde humilité. [a] *Erat Macedonum mos, si quid supplices exposcerent*, SEMINUDOS, *& interiori tantum tunica amictos ostentari... Quod à Romanis quoque usurpatum meminimus, ut* NUDO PECTORE, *&* DEJECTA TOGA AB HUMERIS *deprecentur. Plutarque* témoigne [b] qu'*Auguste* conjurant le Sénat de ne le pas forcer à accepter la Dictature, *s'abaissa jusqu'à la nudité* (τῇ γυμνότητι ἐταπείνωσεν ἑαυτὸν) ce que notre *Amiot* a fort bien exprimé en ces termes : *mais lui fléchissant le genouil, jettant bas sa longue robe & découvrant sa poitrine, supplia le Senat de le décharger d'un état si odieux.* Je suppose qu'un Chrétien, ou quelque societé de Chrétiens ayent prié de la sorte, & je ne suppose rien que de très-possible. Ne paroît-il pas par la *(c)* I. Epître aux *Corinthiens*, que les Grecs qui avoient d'ordinaire la tête découverte, vouloient prier & prophétizer de même, sans mettre un voile sur leur tête, comme le pratiquoient les Juifs ? S. *Paul* approuva leur usage ; mais cet usage étoit celui de leur nation. Il n'est pas impossible qu'une *nudité Romaine*, ou *Macedonienne* ait été transformée en une *nudité Cynique*, & qu'elle ait servi de fondement à la *légende ridicule* des ADAMIENS.

(a) *Alex. ab Alex.* Dier. Gen. L. II. 19.

(b) *Plutarq.* dans *Auguste* Chap. IX. p. 1162. Traduct. d'*Amiot.*

(c) I. *Cor.* XI.

Le lecteur trouvera peut-être que je ne fais qu'ébranler la secte des *Adamiens*. Eh bien il faut le contenter, & la renverser de fond en comble, en lui faisant connoître quelle étoit cette secte dont Saint *Epiphane* a parlé avec tant d'incertitude. C'est *Anastase Sinaïte* qui m'a mis au fait. Cet Auteur dit quelque part [d] *que les Manichéens, à l'exemple d'Adam & d'Eve, sont nuds dans leurs assemblées, tant les hommes que les femmes.* Voilà certainement les *Adamiens* dont Saint *Epiphane* avoit oüi parler : les caracteres qu'il donne à ces sectaires conviennent aux Manichéens. Il dit que ces gens-là *condamnent le mariage*, & c'est une des héresies Manichéennes. Il ajoute qu'il *y en a parmi eux qui vivent dans le celibat*, & voilà justement *les Elûs* des Manichéens. Mais si j'ai rencontré, comme il y a au moins grande apparence, la secte des *Adamiens* est une secte chimerique ; car il est constant que la *nudité* ne fut jamais une cérémonie Manichéenne. *Anastase* qui l'a dit est un homme léger, qui ne merite là-dessus aucune créance, son témoignage étant contraire à celui de toute l'antiquité.

(d) *Anast.* Sinai. *Anagogi. Contemplat. in Hexameron.* L. VII.

Troisiéme espéce d'ADAMITES. Ce sont des Moines de Palestine.

III. Voici une nouvelle espece d'*Adamites*, que je veux bien admettre, parce qu'on ne doit pas exiger les mêmes preuves pour croi-

re le bien, que pour croire le mal. (a) *Evagre* nous raconte qu'il y avoit dans la Palestine des (b) *Moines* qui furent nommez Βόσκοι, parce qu'ils paissoient l'herbe comme les bêtes. Leur étude étoit cette perfection que les Grecs ont nommée *apathie.* C'est cet heureux calme où l'ame n'est plus émuë par les objets exterieurs; où les passions sont non seulement soumises à la raison, mais étouffées; où l'homme ne les sent plus; où il *devient égal à Dieu.* C'étoit là le grand objet des Philosophes. Les Cyniques eux-mêmes, à qui l'on a comparé les *Adamites*, n'en avoient point d'autre, comme l'Empereur (1) *Julien* le témoigne. Il est vrai que S. *Jerome*, tout Moine qu'il étoit, a sifflé cette superbe prétention dans ses Livres contre les Pélagiens; mais il n'est pas moins vrai que les Peres Grecs n'ont pas crû qu'il fût impossible à l'homme de parvenir à cette perfection, comme on le peut voir en plusieurs endroits de *Clément d'Alexandrie.*

(a) *Evag.* H. E. L. I. 21.

(b) Il y avoit aussi des *Femmes*.

Quoiqu'il en soit, des Moines de Palestine se retiroient dans des solitudes brûlantes, où ils étoient *tout nuds*, si on en excepte ce qu'ils couvroient d'une petite ceinture, & là ils se livroient aux ardeurs du soleil. Lorsqu'ils étoient parvenus à l'*apathie*, à l'*insensibilité*, à *l'impassibilité*, ils alloient faire l'essai dans les villes, où, au pied de la lettre, ils *faisoient les foux*, par mépris pour la gloire humaine. Ensuite, pour montrer l'empire qu'ils s'étoient acquis sur la concupiscence, ils se trouvoient dans les bains publics, s'y baignoient avec les femmes, & faisoient bien des choses que je ne puis dire que dans les termes d'*Evagre.* Le lecteur les pourra voir au bas de la page. Ils étoient hommes avec les hommes, femmes avec les femmes. Au dessus des tentations, ces vainqueurs de la nature alloient manger dans les *cabarets*, & si la necessité les y obligeoit, ils ne faisoient pas même difficulté de se retirer dans *des lieux de prostitution.*

Il y a dans l'original παλιγκαπηλεία. *Christophorson* a crû que ce mot signifioit dans *Evagre* ce que *Nicéphore* a exprimé par μαστρώπειον. (c) *Valois* n'est pas de ce sentiment. Pour moi je suis persuadé que *Nicéphore* a bien entendu ce qu'*Evagre* a voulu dire, & que *Christophorson* a eu raison de le suivre dans cet endroit. Ces Moines s'étoient mis tellement au-dessus de *la convoitise de la chair*, & *de l'orgueil de la vie*, que si la necessité les y obligeoit, ils alloient manger, non seulement *dans les cabarets*, mais dans des *lieux de prostitution*; non

(c) Vid. Not. *Valesii* ad hunc loc.

(1) Ἀπάθειαν γὰρ ποιοῦνται τὸ τέλος. τοῦτο δὲ ἴσον ἐστὶ τῷ θεῷ γένεσθαι. *Juli.* Orat. VI. p. 192.

(2) Οὕτω τῶν παθῶν περιγενόμενοι, ὡς καὶ τῆς φύσεως τυραννῆσαι, καὶ μηδὲ τῇ ὄψει, μηδὲ τῇ ἁφῇ, μηδὲ μὴν αὐτῇ τῇ περιπλοκῇ τοῦ θήλεος, τὴν ἰδίαν ἀποκεκλῖναι φύσιν. Evag. Ibid.

(a) *Clem. Alex.* Pædag. L. III. 5.

seulement *παρὰ καπήλους*, mais *παρα καπήλους δωμάτων*, comme parle (a) *Clement d'Alexandrie.*

C'est donc ainsi que ces Parfaits, comme *Evagre* les appelle, ces prodiges du *monde ascétique*, après s'être exercez à la *nudité* dans les déserts, l'alloient braver dans les villes, défier la tentation dans son fort, & faire voir au monde ce beau *despotisme de la raison*, qu'il eût été bien dommage d'ensevelir dans une solitude. C'est à ces gens-là qu'il falloit donner le nom d'*Adamites,* personne ne l'ayant mieux merité qu'eux ; puisqu'étant NUDS dans les bains publics avec des femmes NUES, ils n'en avoient point de honte. C'étoient de vrais *Adams* dans l'état d'innocence ; il faut pourtant qu'une vertu si entreprenante se soit mal soûtenuë. Car le Concile de *Laodicée* défendit, non seulement aux laïques & aux prêtres, mais (1) aux *Moines même, de se baigner avec les femmes.* Le Canon de ce Concile porte, *Une telle coûtume est*, *πρώτη κατάγνωσις παρὰ τοῖς ἔθνεσιν*, ce qui semble signifier que *c'est un des usages que l'Eglise condamnoit principalement dans les Gentils.* Mais peut-être le Concile a t-il voulu dire que les Gentils eux-mêmes avoient les premiers condamné cet usage ; & cela est vrai, comme on le voit par ces vers (b) d'*Hésiode.*

(b) *Hesiod.* Op. & Dies. v. 753.

Μηδὲ γυναικείῳ λούτρῳ χρόα φαιδρύνεσθαι
Ἄνερα. Λευγαλέη γαρ ἐπὶ χρόνον ἐς' ἐπὶ καὶ τῷ
Ποίνη.

Neque in muliebri balneo corpus abluito
Vir. Gravis enim suo tempore erit hujus rei
Pœna.

Il ne faut pas être soupçonneux. Mais la défense du Concile de *Laodicée* me feroit craindre qu'il n'y eût plus d'ostentation, ou d'hypocrisie, que de vertu dans les Moines de Palestine. Peut-être même y avoit-il dans tout cela une *petite dose de Gnosticisme.* Quoi qu'il en soit, l'entreprise de ces solitaires me rappelle le discours qu'un Evêque *Gnostique* tenoit un jour à *Clément d'Alexandrie* (2). » J'imite, » *disoit-il*, ces transfuges qui passent dans le camp des ennemis, » sous prétexte de leur rendre service, mais en effet pour les perdre.

(1) *Ὅτι οὐ δεῖ... ἀσκήτας ἐν βαλανείῳ μετὰ γυναικῶν ἀπολούεσθαι.* Concil. Laod. Can. XXIX.

(2) *Clem. Alex.* Strom. L. II. p. 411. La Version que je donne des paroles de *Clement d'Alexandrie*, est un peu paraphrasée; mais on ne peut gueres les rendre autrement en François. Les voici en original. *Οὐδὲν μέγα, ἔλεγεν, τὸ ἀπέχεσθαι ἡδονῆς μὴ πεπειραμένον: ἐν αὐτῇ δὲ γενόμενον μὴ κρατεῖσθαι. Ὅθεν γυμνάζεσθαι δι' αὐτῆς ἐν αὐτῇ.* Les derniers mots de ce passage sont bien obscurs.

» Un

» Un *Gnostique*, un Sçavant doit connoître tout. Car quel merite y » a-t-il à s'abstenir d'une chose que l'on ne connoît pas? Le merite » ne consiste pas à s'abstenir des plaisirs, mais à en user en maître: » à tenir la volupté sous son empire, lorsqu'elle nous tient entre ses » bras. Pour moi c'est ainsi que j'en use, & je ne l'embrasse que pour » la domter.

On peut bien croire que *Clement d'Alexandrie* n'a pas oublié le fameux mot d'*Aristippe*: Ἔχω Λαΐδα, καὶ οὐκ ἔχομαι ὑπ' αὐτῆς. Il venoit trop à propos. Mais au reste, je ne sçai si ce Pere nous a rapporté fort exactement le sens de ce que lui dit le Prélat Gnostique. Je soupçonne qu'il étoit *Valentinien*, qu'il étoit marié, & que, selon les principes de sa secte, il préferoit le mariage à un célibat qui dégénera en hypocrisie presqu'aussitôt qu'il fut introduit. Les *Valentiniens* ne faisoient pas grand cas du nouvel heroïsme, qui commençoit d'avoir la vogue dans l'Eglise. J'en parlerai dans ma *Dissertation sur la Morale des Gnostiques*, quand j'examinerai un mot des *Valentiniens*, qui est rapporté par (1) S. *Irénée*. C'est une espece d'apophthegme de la secte.

* QUATRIÉME espéce d'Adamites. Les PRISCILLIANISTES. La nudité qu'on leur impute est très douteuse, ou plûtôt très-fausse.

* IV. De l'Adamisme de Palestine je viens à celui d'Espagne (a), où l'on dit qu'il fut porté vers la fin du IV. siécle, par un Moine Egyptien, originaire de *Memphis*, & nommé MARC (2). (b) *Lambert Daneau* conjecture que ce *Marc* fut obligé de quitter l'Egypte, à cause d'une (c) loi contre les Moines, qui fut donnée par (3) *Valens*, irrité de voir la paresse s'étendre de toutes parts, s'élever des maisons sacrées, & devenir vénérable sous le masque de la religion. Ce *Marc* inspira ses sentimens à une femme de qualité, nommée *Agape*, & au Rheteur *Helpidius*: & ceux-ci les enseignerent à un noble Espagnol, nommé *Priscillien*, qui devint chef de la secte des *Priscillianistes*, secte dont on a dit tous les maux imaginables, sans en excepter la *nudité*.

(a) *Sulp. Sever.* Hist. Sacr. L. II. Cap. 46. & seq.

(b) Voyez son Commentaire sur S. Augùst. *De Hæresib.* Hær. LXX.

(c) Vid. Cod. L. X. Tit. XXXI. *De Decurionibus* L. XXVI. *Quidam ignaviæ.*

Les erreurs des Priscillianistes ne sont pas proprement de mon sujet: je remarquerai seulement (4) qu'ils admettoient toutes les

(1) On trouve ce mot *Iren.* L. I. p. 28. Edit. de *Feüardent.*

(2) *Le Mire* fait venir ce *Marc* d'Egypte en Espagne, dès le tems d'*Adrien.* (Vid. Not. *Aub. Mir.* ad Cap. 121. Catalogi *Hieron.*) Cela est contraire au témoignage de *Sulpice Severe*, qui dit que *Marc* enseigna ses erreurs à *Agape* & à *Helpidius*, qui les inspirerent à *Priscillien.*

(3) *S. Jerôme*, dans sa *Chronique*, An. 376. témoigne que cette année-là, les Officiers de *Valens* tuérent quantité de Moines en *Nitrie*, & que ce Prince donna une loi, par laquelle il leur ordonnoit d'aller à la guerre. *Valens legem dedit, ut monachi militarent.* Cela confirme la conjecture de *Daneau.*

(4) *Nihil Scripturarum canonicarum repudiant, simul cum apocryphis legentes omnia, & in auctoritate sumentes.* August. Hær. LXX.

Ecritures canoniques, en y ajoûtant quelques apocryphes, comme (a) l'hymne que N. Seigneur chanta lorsqu'il institua l'Eucharistie. Nous avons cet hymne, dans lequel on ne trouve rien d'hétérodoxe: & pour leurs livres, S. *Augustin* avouë (1) qu'ils ne contenoient rien non plus, qui ne fût, ou Catholique, ou très peu different de la Foi Catholique. Cependant, il ne laisse pas de dire (b) que leur Religion n'étoit qu'un mélange des erreurs Gnostiques & Manichéennes: leur secte, que l'égout des impuretez & des hérésies de toutes les autres. Cela est étrange. Dans tout ce qui paroît, les *Priscillianistes* sont purs, orthodoxes: mais dans le secret, il n'y a point d'hérétiques plus hétérodoxes, plus impurs, plus scélérats. Malheureusement pour eux, pour leur mémoire, il ne nous reste aucun de leurs Ecrits. (c). Tout a été pieusement supprimé, hormis un fragment de lettre, que l'on trouve dans le *Commonitorium* d'*Orose*. Le lecteur voudroit-il bien me permettre de lui faire en peu de mots l'histoire des *Priscillianistes?* Il sera mieux en état de juger de l'*Adamisme* de ces gens-là.

(a) Voyez cet hymne dans l'Epit. 237. de S. *Augustin* à Ceretius.

(b) *Aug.* Hær. LXX.

(c) *Fabrit.* in Not. ad Cap. 121. Catal. *Hieron.*

Comme cette secte (d) se multiplioit beaucoup en Espagne, & que divers Evêques commençoient à se déclarer pour elle, *Hyginus* évêque de *Cordouë*, en donna avis à *Idace* évêque d'*Emerita*. Celui-ci qui étoit violent, irrita le mal au lieu de le guérir. Après bien des disputes, il se tint à *Sarragosse* (2) un Concile où les *Priscillianistes*, qui refuserent d'y comparoître, furent condamnez, & bannis de la communion de l'Eglise: deux de leurs Evêques nommez *Instantius* & *Salvien*, furent déposez. (3) *Ithace* évêque (e) d'*Istombat*, & *Idace* d'Emérita, se trouverent à ce Concile, qui donna commission au premier d'en notifier les décrets aux Evêques d'Espagne, & de leur faire sçavoir en même tems qu'*Hyginus de Cordoue*, qui avoit été le dénonciateur des *Priscillianistes*, étoit privé de la communion de l'Eglise, pour les avoir ensuite reçus à la sienne.

(d) *Sulp. Sever.* ubi sup. Cap. 46.

(e) Sulpice Severe dit *Sossubensis Episcopus.*

Ithace & *Idace* ne se bornerent pas à leur commission. Ils s'adresserent aux officiers de l'Empereur, & sur des requêtes [4] qui contenoient quantité de demandes *tout-à fait indignes* du caractere épiscopal, ils obtinrent de *Gratien* un édit qui bannissoit les *Priscillianistes* de toutes les terres de l'Empire. Dans une telle extrêmité, ceux-

(1) *Alioquin, aut Catholici essent, aut non multum à veritate alieni.* Ibid.

(2) Le Concile de Sarragosse est placé à l'an 418. de l'Ere d'Espagne, qui répond à l'année 380. ou 381. de l'Ere vulgaire. Voyez Concil. T. III. p. 414.

(3) Ces noms d'*Ithace* & d'*Idace* étant tout-à fait les mêmes, les uns écrivant *Idace* & *Ithace* indifferemment, je soupçonne fort que le premier s'appelloit *Ursace*. C'est ainsi qu'il est nommé dans le *Catalogue d'Isidore de Seville*. Cap. II. *Ithacius cum Ursacio.*

(4) *Multa & fœda Idacio supplicante.* Sulp. Sev. Ibid.

ci eurent recours à un expedient dont il y avoit des exemples. Ils pafferent en Italie pour fe juftifier devant *Damafe* évêque de *Rome*, & devant S. *Ambroife* évêque de *Milan*, non que ces Evêques euffent aucune juridiction fur ceux d'Efpagne (1), mais parce *qu'il n'y en avoit point dans ce tems-là qui euffent autant de credit.*

Damafe & S. *Ambroife*, foit qu'ils fuffent perfuadez que les *Prifcillianiftes* avoient des erreurs, ou qu'ils ne vouluffent pas donner d'atteinte à la difcipline de l'Eglife, qui ne permettoit pas aux Evêques étrangers, de connoître des affaires d'autres Evêques condamnez par les Conciles de leurs Provinces, *Damafe*, dis-je, & S. *Ambroife* renvoyerent les *Prifcillianiftes* fans vouloir les entendre. C'eft ce qui les obligea de s'adreffer à la Cour : on dit (a) qu'ils gagnerent par des préfens *Macédonius*, & *le Maître des Officiers*, & qu'ils obtinrent par ce moyen un édit qui les rétabliffoit dans leur païs & dans leurs Eglifes. Ils y rentrerent fans difficulté, & (b) *Ithace* caufe de tous ces troubles, auroit été puni comme un calomniateur, & un perturbateur du repos public, s'il ne fe fût fauvé dans les Gaules.

(a) *Sulp. Sev.* ubi fup. Cap. 48.

(b) ib. Cap. 49.

Les chofes demeurerent en cet état jufqu'à ce que *Maxime* (2) ayant ufurpé l'Empire, & fait affaffiner *Gratien*, *Ithace* qui étoit à Trêves, où l'ufurpateur tenoit fa cour, préfenta contre *Prifcillien* & fes adhérans, de nouvelles requêtes, (3) *remplies non feulement d'accufations, mais de la haine* & *de la paffion* des accufateurs. *Maxime* prévenu & irrité par ces requêtes, ordonna au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Efpagne, de faire conduire tous les Prifcillianiftes au Concile qui devoit fe tenir à *Bordeaux*. *Inftantius* y comparut, & fut dépofé. Mais *Prifcillien* jugea à propos de recufer le Concile, & d'appeller au jugement de l'Empereur. Sa récufation étoit jufte. (4) *Delphinus* évêque de *Bordeaux* l'avoit déja condamné dans le Concile de *Sarragoffe*, où il s'étoit trouvé avec d'autres Evêques de *Guienne*. Cependant & la récufation & l'appel furent funeftes à *Prifcillien* & à fes adhérans. Les Evêques *Ithaciens* qui fe trouvoient à Trêves, pourfuivirent (4) leur mort avec tant d'ardeur, qu'ils l'obtinrent.

La fecte ne fut pas éteinte par le fupplice des chefs, (c) qui ne fervit au contraire qu'à l'augmenter. *Prifcillien* que fes difciples avoient

[c] *Sulp. Sev.* ib. Cap. ultimo.

(1) *Duobus Epifcopis, quorum, ea tempeftate, fumma auctoritas erat.* Sulp. Sév. ubi fup. Cap. 48.

(2) *Profper* dit que ce fut fous les Confuls *Ricimer* & *Clearque*, que les uns mettent à l'année 384. d'autres à l'année 385.

(3) *Plenas invidiæ & criminum.* Sulp. Sev. *Ibid.*

(4) Tom. III. Concil. p. 114. *Apud Cæfarauguftam Synodus congregatur, cui tum etiam Aquitani epifcopi interfuerunt.* Sulp. Sev. ubi fup. Cap. 47.

(5) *Profper* met le fupplice des Prifcillianiftes fous les Confuls *Arcadius* & *Bauton*.

honoré comme un ſaint pendant ſa vie, fut honoré comme un martyr après ſa mort; & l'on trouve encore d'anciens Martyrologes, où *Latronien* & lui ſont mis au rang des ſaints Martyrs. (a) Son corps & ceux de ſes compagnons qu'on fit mourir avec lui, furent tranſportez en Eſpagne, où on leur fit des obſeques magnifiques. *On juroit par Priſcillien.* Par *Priſcillien* ayant des erreurs contre la Foi, cela ſe peut, parce que l'erreur & la verité ne ſont pas diſtinguées par des caractères ſi évidens, qu'on ne s'y trompe ſouvent. Mais que de ſaints Evêques, & de ſaints Prêtres, car il y en avoit de tels parmi les *Priſcillianiſtes*, ayent juré par *Priſcillien magicien, uſant de maléfices,* enſeignant des *doctrines pleines d'impureté, priant nud* avec des femmes impudiques, convertiſſant les *parjures* en maximes de religion: (car ce ſont là les crimes qu'on lui impoſe): c'eſt ce qui n'a rien de vraiſemblable, & dont je vai montrer la fauſſeté.

[a] *Tillem.* Mem. Ec. *Priſcillianiſtes.* Artic. XIV.

Je ne m'arrêterai pas beaucoup ſur l'accuſation de *magie. Naudé* en a juſtifié les *grands hommes*, & le portrait qu'on nous fait de *Priſcillien*, pourroit bien le faire mettre parmi les hommes de cet ordre. (1) » PRISCILLIEN, *dit Sulpice Sévére,* n'avoit pas moins d'eſprit & d'éru-» dition, que de graces naturelles, de bien & de naiſſance. Auſtere » d'ailleurs, s'exerçant dans les jeûnes, dans les veilles, ſupportant » la faim, la ſoif, déſintereſſé, uſant de tout avec une extrême mo-» deration, inſpirant du reſpect & de la vénération à ceux qui l'ap-» prochoient».

Voilà certainement un *magicien* que l'on n'auroit pas reconnu à ſes mœurs, ni à ſa phyſionomie. Cependant (2) il *s'étoit exercé à cet art dès ſa jeuneſſe*, & ſi nous nous en rapportons à (b) S. *Jerôme*, il en avoit fait l'apprentiſſage ſous ce MARC que les Peres ont ſurnommé le MAGICIEN par excellence, & dont (3) S. *Irénée* & S. *Epiphane* nous parlent comme d'un très-grand ſorcier. La bevuë de S. *Jerôme eſt* groſſiere. Le *Marc de Memphis* qui fut maître de *Priſcillien*, a été poſterieur à l'autre de deux cens ans. M. *de Tillemont* (c) a vû cette faute, & l'a remarquée. Mais un Critique plus pénétrant que M.

[b] *Hieronym.* Ep. XXIX. Vid. & Tom. III. in *Eſai.* Cap. LXIV.

[c] *Tillem.* ub. ſup. Not. I. ſur les *Priſcil.*

(1) Priſcillianus *familia nobilis, prædives opibus, acer, inquies, facundus, multa lectione eruditus, diſſerendi & diſputandi promtiſſimus... Prorſus multa in eo animi & corporis bona cerneres. Vigilare multum, famem ac ſitim ferre poterat: habendi minime cupidus, utendi parciſſimus.* Sulp. Sever. *ubi ſup.* Cap. 46.

(2) *Quin & magicas artes ab adoleſcentia exercuiſſe creditum eſt.* Sulp. Sev. ibid. M. *Cave* qui ſuit les Auteurs eccleſiaſtiques, dit auſſi, *Magicis artibus addictiſſimus.* Hiſt. Liter. in Priſcilliano. *Iſidore* de Seville, de Script. Eccl. in *Ithacio*, *Maleficiorum* Priſcilliani *artes. Marcum quemdam Memphiticum, Magiæ ſcientiſſimum, diſcipulum Manis, & Priſcilliani magiſtrum.*

(3) *Μάρκος, μαγίκης ὑπάρχων κυβείας ἐμπειρότατος.* Iren. L. I. 8. *Epiph.* Hær. XXXIV.

de *Tillemont*, a pouſſé ſes découvertes plus loin, & a montré que *Marc le Magicien* & les *Marcoſiens* ſes diſciples, n'étoient que de bons Chrétiens, ſortis du Judaïſme, & qui ſe ſervant dans leurs cérémonies & dans leur culte, de la langue Syriaque que les Peres Grecs n'entendoient pas, ont paſſé dans l'eſprit de ces Peres pour de grands ſorciers. On a pris des formulaires tirez de l'Ecriture Sainte, pour des termes *barbares* deſtinez à des operations magiques. Le ſçavant M. *Rhenferd* a rétabli la veritable leçon de ces termes, qui ſe trouvent extrêmement défigurez dans S. *Irenée* & dans S. *Epiphane*, & il a fait voir que le *formulaire magique des Marcoſiens*, étoit une très-belle & très-pure profeſſion de foi, qu'ils faiſoient faire à leurs proſelytes. Elle étoit conçuë en ces termes, dont on reconnoît bien [a] l'origine, [b] JESUS LE NAZAREEN EST LE MESSIE, QUI, AU NOM DU SEIGNEUR A DELIVRÉ NOS AMES, ET DU SIECLE PRESENT, ET DE TOUTES LES CHOSES QUI Y SONT : C'EST LUI-MEME QUI A EXPIÉ NOS pechez PAR LE PRIX DE SA PROPRE AME, c'eſt-à-dire, DE SA PROPRE VIE. C'eſt-là ce que S. *Irénée* a appellé ἐπιῤῥήσεις, terme que ſon interpréte Latin n'a pas mal traduit par DES PAROLES PROFANES, (*quibuſdam profanis dictionibus.*) Mais après un tel exemple, je ne croi pas avoir beſoin d'apologie quand je refuſe d'ajouter foi à tout ce que les Peres nous diſent des hérétiques, à moins qu'ils ne le confirment par des preuves certaines.

[a] Voyez *Galat.* I. 2. 3.

[b] Voyez Rhenf. *De Redemptione Marcoſiorum* n. 19.

Il eſt aiſé de deviner ce qui fit accuſer de magie, & *Priſcillien* & ſes ſectateurs. Dès qu'on les faiſoit paſſer pour *Gnoſtiques*, il falloit bien qu'ils fuſſent *magiciens*; car les *Gnoſtiques* avoient cette réputation. Mais ils ne s'amuſoient pas, comme *Marc* & les *Marcoſiens*, à enchanter des *femmelettes*. Ils charmoient les *Puiſſances céleſtes*, & par des cantiques mélodieux, par de certaines expreſſions affectées, par des tours recherchez, ils les obligeoient à faire ce qu'ils exigeoient d'elles. C'eſt ce que (c) *Plotin* dit des *Gnoſtiques*, & ce que je n'examinerai pas à préſent. Je dirai ſeulement qu'il eſt faux, que le *Marc de Memphis* fût un diſciple de *Manès*, comme *Iſidore de Seville* le témoigne. Car les Manichéens rejettoient le Vieux Teſtament, & S. *Auguſtin* aſſure que *les Priſcillianiſtes ne rejettoient rien des Ecritures canoniques.* (d) *Nihil Scripturarum canonicarum repudiant.*

[c] *Plot.* Ennead. II. L. IX. §. 13.

[d] *Auguſt.* Hær. LXX.

Paſſons aux autres crimes attribuez à *Priſcillien* & à ſa ſecte. *Sulpice Severe* dit (1) » qu'il y eut une double information; que *Priſcillien* » ſe trouva CONVAINCU DE MALEFICES; qu'il AVOUA d'avoir enſeigné

[1] *Convictum maleficii, nec diffidentem obſcœnis ſe ſtuduiſſe doctrinis : nocturnos etiam turpium fœminarum egiſſe conventus, nudumque orare ſolitum.* Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. 50.

» des DOCTRINES OBSCENES ; d'avoir fait des assemblées nocturnes avec » des femmes impudiques, & d'avoir accoutumé D'Y PRIER NUD » avec elles ». Voilà ce que témoigne un Historien contemporain, estimé tant à cause de son éloquence, qu'à cause d'un air de probité & de modération qu'on apperçoit dans son récit. Il est vrai que dans la *vie de S. Martin*, il est d'une crédulité qui fait pitié, ce qui découvre un esprit foible, superstitieux, gâté apparemment par le *monachisme*, dont il fit profession plusieurs années. Cependant, comme il étoit contemporain, & qu'il écrivoit dans les *Gaules* qui furent le théatre de la tragédie des *Priscillianistes*, son témoignage mérite beaucoup plus de créance que celui de S. *Augustin*, qui étoit au fond de l'Afrique, & qui n'a connu les prétendus crimes & les erreurs des Priscillianistes, que par des Relations suspectes. Cela n'empêche pas que je ne regarde comme des calomnies tout ce qu'on nous raconte des *malefices*, des *parjures*, des *impudicitez*, & *de la nudité* des Priscillianistes. Tout cela fut inventé, supposé par les *Ithaciens* pour les faire périr, comme je vais le prouver.

1. Premierement, c'étoit un préjugé ancien, universel, que toutes les sectes ausquelles on a donné le nom de *Gnostiques*, étoient des hérétiques tres-impurs, qui convertissoient les crimes en cérémonies religieuses. (a) *Superstitio exitiabilis, arcanis occultata secretis.* Tout ce que les Juifs & les Gentils avoient inventé de plus odieux pour diffamer les Chrétiens, les Orthodoxes le dirent des *Gnostiques*, sans en excepter les *festins de Thyeste*, & *les incestes d'Oedipe*. Ce n'étoit néanmoins que pures calomnies. Horsmis les sectes des *Carpocratiens* & des *Prodiciens*, la morale des autres étoit plûtôt rigide que relâchée. Mais, dès qu'on eut fait passer les Priscillianistes (1) pour une secte de *Gnostiques*, sous prétexte de quelque affinité par rapport à certains dogmes, comme celui de l'origine de l'ame, par exemple ; dès qu'on leur eut donné le nom de *Gnostiques*, il fallut leur en attribuer tous les crimes. C'eût été un miracle qu'on ne l'eût pas fait.

[a] *Sulp. Sev.* ubi sup. Cap. 46.

2. Cependant on ne voit rien de ces impuretez *Gnostiques*, ni dans *Priscillien*, ni dans ses premiers sectateurs. Le chef se distinguoit par ses jeûnes & par ses austeritez : S. *Jerôme* (b) nous parle de *Latronien* qui fut décapité avec lui, sans nous en dire aucun mal. C'étoit (2) un savant homme, qui réussissoit si bien dans la poësie, qu'on le mettoit en paralléle avec les poëtes du tems d'*Auguste*. *Tiberien* qui ne fut condamné qu'à l'exil, étoit un autre savant dans lequel saint

[b] *Hieron.* in catalog. Cap. 122.

[1] *Illa Gnosticorum hæresis intra Hispanias deprehensa.* Sulp. Sev. Ibid.
[2] *Valde eruditus, & in metrico opere veteribus comparandus.* Ibid.

Jerôme ne trouve à reprendre, que trop d'enflure dans son stile, défaut fort commun dans ce tems-là. Il écrivit l'apologie de *Priscillien*, que l'on ne trouve plus, & cet acharnement à supprimer de tels ouvrages ne fait pas beaucoup d'honneur à l'antiquité. S. *Ambroise* (a) parle avec une tendre compassion du vieux évêque *Hyginus*, qui fut aussi envoyé en exil, & qui *n'ayant plus que le souffle*, n'étoit pas un sujet propre à se laisser séduire aux appas de l'impudicité. En général la secte *Priscillienne* se distinguoit par la lecture des Livres sacrez, par des jeûnes fréquens, par des pénitences rigoureuses; (1) » de sorte qu'on reconnoissoit plûtôt les *Priscillianistes* à la modestie dans leurs habits, & à la pâleur de leurs visages, qu'à la difference de leurs sentimens ».

[a] *Ambros.* Ep. LVI. *Valentiniano.*

3. On dira sans doute que ce ne sont là que des présomptions, qui ne sçauroient prévaloir sur le témoignage de *Sulpice Severe*, qui dit positivement que *Priscillien fut convaincu de malefices*. Examinons donc de quelle nature fut cette *conviction*. Elle se fit premierement par des *témoins*, secondement par la confession de l'accusé. Mais si les témoins sont suspects, si la confession fut extorquée par les tourmens, une telle conviction ne sçauroit passer pour certaine; or celle de *Priscillien* eut ces deux défauts.

A l'égard des témoins, ils sont certainement très suspects. *Sulpice Sévere* nous apprend indirectement qui ils étoient, & quel étoit leur caractere, lorsqu'il nous dit, » que *Maxime* se contenta d'exiler » pour quelque tems dans les Gaules, *Tertulle*, *Potamius* & *Jean*, (2) » parce que c'étoient des PERSONNES VILES, & dignes de misericorde *pour avoir confessé leurs crimes*, & DECOUVERT LEURS COMPLICES *sans attendre la question* ». Il ne paroît pas qu'il y ait eu d'autres témoins que ces gens-là, contre *Priscillien* & ses sectateurs. Des gens de la secte, mais des *personnes viles*, qui se dénoncent elles-mêmes, & *leurs complices*, sont de mauvais témoins contre des Evêques, contre des Ecclesiastiques d'un mérite & d'une condition distinguée, sur tout quand on pense que ces témoins sont assurez qu'il ne leur en coûtera qu'un court exil dans les Gaules.

Quant à la confession de *Priscillien*, elle prouveroit effectivement les crimes qu'on lui impute. Mais il faudroit d'un côté qu'elle fût elle-même bien prouvée; & de l'autre qu'elle eût été volontaire,

[1] *Cum quis pallore potius, aut veste, quam fide, hæreticus æstimaretur.* Sulp. Sever. in Dialog. III. Cap. II. Conferez ce témoignage avec les Canons du Concile de Sarragosse. Concil. T. III. p. 414.

[2] *Tamquam viliores personæ, & digni misericordia, quia ante quæstionem se & socios prodidissent.* Sulp. Sev. ubi sup.

l'effet d'une sincere conversion. Mais 1. elle n'est point prouvée. *Sulpice Sévere* n'avoit point vû les actes du procès, & quand il les auroit vûs, qui pourroit assurer qu'ils fussent authentiques? Le supplice des Priscillianistes fut si odieux dans toute l'Eglise, que les accusateurs & les Juges avoient un égal interêt à charger ces misérables des plus grands crimes. 2. Cette confession fut extorquée par les tourmens. *Sulpice Sévere* l'insinuë, quand il dit que *Tertulle* & les deux autres *confessérent sans attendre la question*. *Pacatus* le dit positivement, & M. de Tillemont s'en est bien apperçu (a). *Il semble*, dit-il, *que selon Pacatus, on ait employé les tourmens & la question pour examiner cette affaire, & que cela se fit en présence même des Evêques accusateurs.* Or ces confessions sont souvent très-fausses, témoin celle dont (b) *Justin Martyr* se plaint. Sur la dénonciation de leurs délateurs, on appliquoit à la question les domestiques des Chrétiens, leurs femmes, leurs enfans, & on leur faisoit avouer de faux crimes. L'Eglise Chrétienne auroit été couverte d'une éternelle infamie, si de pareilles confessions passoient pour des preuves certaines. On sait ce qu'avouérent à la question les misérables *Templiers*, & l'on ne sait pas moins qu'ils retractérent ces confessions, quand ils furent sur l'échaffaut. On nous aura bien dit que *Priscillien* confessa à la question des crimes qu'on lui imputoit: mais on ne nous aura pas dit qu'il les desavoua avant que de mourir. Certainement la suite fera voir ou que cette confession n'est pas véritable, ou qu'elle fut retractée.

[a] *Tillem.* ub. sup. Artic. IX.

[b] *Just. Mart.* Apol. I. p. m. 39. Voyez *Euseb.* Hist. Ec. L. I. 1. L. IX. 5.

4. Ainsi la *conviction* de *Priscillien* n'est rien moins qu'une conviction certaine : mais elle paroîtra bien plus douteuse, si nous examinons le caractere de ses parties, & celui de ses juges. Ses parties avoient à leur tête un Evêque Espagnol nommé *Ithace*, dont *Sulpice Sévere* a fait le portrait en ces termes (c). » Il n'avoit rien d'estimable, rien d'honnête. C'étoit un homme audacieux, babillard, » impudent, superbe, gourmand, débauché. » (*Ventri & gulæ plurimum impertiens.*) Ce hardi calomniateur tâchoit d'envelopper dans l'accusation de Priscillianisme, & de faire périr tout ce qu'il y avoit de plus saints personnages; tous ceux qui se distinguoient par leur érudition, & par la séverité de leurs mœurs. Donnons les propres paroles de l'Historien. (1) *Hic stultitiæ eò usque processerat, ut omnes etiam* SANCTOS VIROS, QUIBUS AUT STUDIUM ERAT LECTIONIS, AUT PROPOSITUM ERAT CERTARE JEJUNIIS, *tanquam Priscilliani socios, aut discipulos,*

[c] *ubi sup.* Cap. 50.

[1] Ibid. *Le Mire*, dans ses Scholies sur le Catalogue de S. *Jerôme*, Cap. 121. a copié ce passage.

discipulos, in crimen arcesseret. Ithace eut même la hardiesse d'accuser S. *Martin* de cette hérésie. A l'égard des Evêques ses adhérens, c'étoit une troupe de factieux prêts à sacrifier l'innocence & la vertu à leur passion & à leur vanité. (a) S. *Martin* s'opposoit à leurs sanglantes poursuites. Il supplioit *Maxime* de révoquer la résolution qu'ils lui avoient fait prendre d'envoyer en Espagne des Tribuns militaires, avec plein pouvoir de faire mourir tous les *Priscillianistes*, & de confisquer leurs biens. Là-dessus ces scélerats se jettent aux pieds de l'Empereur, le conjurent avec larmes de faire mourir S. *Martin* lui même; de sorte qu'il s'en fallut peu que le saint Evêque n'eût le même sort que les hérétiques. (b) *Prostrati cum fletu & lamentatione, potestatem regiam implorant, ut utatur adversus hominem vi suâ. Nec multum aberat, quin cogeretur Imperator Martinum cum hæreticorum sorte miscere.* Tout cela est confirmé par (c) les ACTES DE TREVES, publiez par feu M. *Leibnitz*. Des gens capables de conspirer contre S *Martin*, dont tout le monde honoroit la vertu, n'étoient-ils pas capables de conspirer contre des innocens, & de leur supposer tous les crimes imaginables pour les faire périr?

[a] *Sulp Sev*, Dial. III. 11.

(b) Ibid. Cap. XII.

(c) Vid. in Accession. Historicis Leibnit. *Gesta Treverorum*. Cap. XXXIII.

L'esprit, le caractere des Evêques des Gaules, qui conspiroient avec les *Ithaciens* à la perte des *Priscillianistes*, suffisoit presque pour les justifier des crimes qu'on leur impute. *Sulpice Sévere* nous a fait la description de ces Evêques en ces termes. (d) » Leurs discordes, » *dit il*, mettoient tout en confusion. Ils n'agissoient que par haine, » ou par faveur: ils perdoient tout par leur timidité, par leur lege- » reté, par leur envie, par leur esprit de parti, par leur avarice, leur » arrogance, leur paresse. Un petit nombre donnoit des conseils sa- » lutaires: mais le grand nombre ne formant que des desseins insen- » sez, & les poursuivant avec opiniâtreté, les autres étoient contraints » de ceder; de sorte que le peuple de Dieu, avec tout ce qu'il y avoit » de gens de bien, devenoient l'objet de leur moquerie, & le jouet » de leur insolence ». La dignité episcopale étoit déja si funeste, (1) que S. *Martin* ne fut pas plûtôt Evêque, qu'il *sentit diminuer les graces divines, qu'il se souvenoit d'avoir possedées auparavant.* Aussi depuis l'affaire des Priscillianistes, depuis qu'il eût vû jusqu'où les Evêques avoient poussé la violence, il ne se trouva plus avec eux, & durant seize ans qu'il vêcut, il ne voulut jamais aller dans leurs Synodes.

(d) *Sulp. Sev.* ubi sup. L. II. in fine.

[1] *Martinum dicere solitum, nequaquam sibi in episcopatu eam virtutum gratiam suppetisse, quam prius se habuisse meminisset.* Sulp. Dial. II. Cap. 4.

5. Telles étoient les parties de *Priscillien*. Voyons quels étoient ses juges. *Sulpice Sévere* nous apprend que *Maxime* séduit par les Evêques *Magnus* & *Rufus*, n'eut pas plûtôt renoncé à la clémence pour prendre le parti de la rigueur, qu'il choisit un juge propre à seconder ses intentions. Ce juge fut *Evode*, préfet du Prétoire, homme d'une justice qui tenoit de la cruauté, [a] (*Viro acri & severo*). *Maxime* cherchoit des coupables, afin de remplir ses trésors en confisquant leurs biens; & *Priscillien* avoit le malheur d'être *fort riche. (prædives opibus.)* C'est ce que témoigne *Pacatus*. (b) » Les Evêques *Ithaciens*, » *dit cet Orateur*, s'étoient acquis toute la faveur, & toutes les bonnes » graces de l'avare *Maxime*, en lui faisant des présens, & en lui four- » nissant les moyens de dépouiller les riches. *(Hi in oculis ejus, atque etiam in osculis erant, à quibus simul tot votiva veniebant avaro divitum bona.) Sulpice Sévere* ajoute que *Maxime* refusa pendant quelques jours de voir S. *Martin* qui venoit lui demander la vie des *Priscillianistes*, parce que ce Prince en vouloit à leurs biens. (c) *Quia ut plerique tum arbitrabantur, avaritia repugnabat, si quidem in eorum bona inhiaverat.* Je crois que le lecteur conviendra sans peine avec moi, que l'innocence même auroit succombé si elle avoit été poursuivie par de tels accusateurs, & accusée par devant de tels juges.

(a) *Sulp. Sev.* ubi sup. L. II. 50.

(b) *Latin. Pacat.* in Paneg. Cap. 29.

(c) *Sulp. Sev.* Dial. III. Cap. II.

6. Je ne prétends pas nier que les *Priscillianistes* n'eussent des erreurs, quoiqu'il soit très-difficile de savoir au juste en quoi elles consistoient, parce que la vénérable antiquité a supprimé leurs livres & leurs apologies. Je ne revoque en doute que *les maléfices*, *les doctrines obscénes*, *les parjures*, *& la nudité* dans les assemblées. Je me fonde sur la conduite que S. *Martin* & (1) S. *Ambroise*, qui se trouvérent l'un & l'autre à *Treves*, quand l'affaire des *Priscillianistes* y fut agitée, tinrent avec les Evêques de la communion de l'Empereur & d'*Ithace*. Ils refusérent constamment de communiquer avec eux. Ces saints Evêques (d) n'approuvoient pas qu'on fit mourir les hérétiques; mais ils ne pouvoient voir sans horreur que des Evêques en sollicitassent la mort.

(d) Voyez l'Epit. LII. de S. *Ambroise*.

Il est vrai qu'il sied toûjours mal à des Evêques de demander l'effusion du sang. Mais si les *Priscillianistes* avoient été des *magiciens convaincus de maléfices*; des sacrileges qui *enseignoient des doctrines*

[1] *Sulpice Severe* ne fait aucune mention de S. *Ambroise*, mais il en est parlé dans les *Actes de Trèves*. Ces Actes ajoûtent S. *Augustin*, ce qui ne paroît pas vraisemblable. Il y a aussi une faute considérable dans la chronologie des mêmes Actes: car ils mettent l'affaire de *Priscillien* à l'année CCCCVI. quoiqu'elle fût arrivée environ 20 ans auparavant. Du reste, il paroît que celui qui a compilé ces Actes, a copié des endroits de *Sulpice Severe* & de S. *Ambroise*. Vid. *Gesta Treveror.* ubi sup. Cap. XXXII. *Ambros.* Ep. LVI.

obſcenes, & qui les réduiſoient en pratique juſqu'au pied des autels, des corrupteurs de la morale évangelique, comment S. *Martin* eût-il oſé demander à *Maxime* avec tant d'inſtance, (1) » de ne pas verser le ſang de tels ſcélerats ? Comment eût-il oſé dire à ce Prince, » que c'étoit ASSEZ, & TROP MEME, qu'ayant été déclarez héreti» ques par le jugement des Evêques, ils fuſſent chaſſez de leurs Egli» ſes; que c'étoit un attentat nouveau, & juſqu'alors inoui, qu'un » juge ſéculier eût entrepris de juger une affaire eccleſiaſtique » ? Les remontrances de S. *Martin* ſont raiſonnables, ſi les *Priſcillianiſtes* ne ſont coupables que d'héreſies : mais elles ſont abſurdes, impertinentes, contraires aux loix, s'ils ont été convaincus de *crimes*, *de malefices*, *de ſacrileges*. La connoiſſance, la punition de ces attentats, n'appartient qu'au magiſtrat ; & quand des Evêques, ou des Prêtres en ſont convaincus, le Prince doit-il ſe borner à les chaſſer de leurs Egliſes ?

Plaçons ici une reflexion contre cette coutume barbare, qui s'introduiſit alors parmi les Chrétiens, de faire mourir, brûler les héretiques. J'ai dit que *Maxime* avoit réſolu d'envoyer des officiers en Eſpagne pour y faire executer à mort tous les *Priſcillianiſtes*, & pour confiſquer leurs biens. S. *Martin* fit tous ſes efforts pour l'empêcher, & l'Empereur ſe rendit enfin, à condition que le ſaint Evêque communiqueroit avec les Evêques du parti d'*Ithace*. Il le fit : (2) cette communion ne dura qu'un jour. Dès le lendemain il ſort de *Trèves*, pénétré de douleur d'avoir participé un inſtant à une communion ſanguinaire. Il fait marcher devant lui ſes compagnons de voyage : il s'arrête ; (3) expoſe à Dieu la cauſe de ſon affliction ; s'accuſe & ſe défend devant ſon tribunal. Alors un Ange vient le conſoler, & lui dit (a) : » Votre *componction* eſt juſte, mais ce qui la cauſe a été né» ceſſaire. Vous ne pouviez autrement arrêter la cruauté de *Maxi*» *me*. (4) Reprenez courage, ne vous laiſſez pas abbattre par le deſ» eſpoir, de peur qu'après avoir perdu une partie de votre gloire, » vous ne couriez riſque de perdre votre ſalut.

(a) Ibid.

C'eſt ainſi que l'on jugeoit encore en Occident dans le IV. ſié-

[1] *Martinum orare, ut ſanguine infelicium abſtineret ;* SATIS SUPERQUE SUFFICERE, *ut epiſcopali ſententiâ hæretici judicati eccleſiis pellerentur ; novum eſſe & inauditum nefas, ut cauſam Eccleſiæ judex ſæculi judicaret.* Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. 50.

[2] *Hujus diei communionem Martinus iniit, ſatius æſtimans ad horam cedere, quam his non conſulere, quorum cervicibus gladius imminebat.* Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. XIII.

[3] *Cauſam doloris & facti, accuſante & defendente invicem cogitatione, pervolvens.* Ibid.

[4[Il y a dans Sulp. Severe, *Repara virtutem*, mots, qui ſont ſuſceptibles d'un autre ſens.

cle, de la conduite d'un Evêque qui communiquoit avec des persécuteurs. Dans la suite le Concile de *Turin* (a), tenu vers l'an 400. refusa de recevoir les députez des Evêques des Gaules, parce qu'ils communiquoient avec *Felix de Tréves*, qui avoit été du parti des *Ithaciens*, & le Concile ne les admit que sous la condition de renoncer à la communion de *Felix*. A l'égard d'*Ithace* & d'*Idace*, ils (1) moururent excommuniez dans l'exil où *Theodose* les envoya, lorsqu'il eut vaincu *Maxime*. Mais cette haine pour les persécuteurs, cette *tolerance*, cette modération évangelique pour les errans, rendoient alors les derniers soupirs. Elles expirerent presque avec S. *Martin*, & S. *Ambroise*. Les Evêques devinrent bien-tôt les meurtriers des hérétiques, & (2) *Leon*, évêque de Rome, ce *Leon* qu'on a surnommé le *Grand*, fut le premier, ou l'un des premiers qui eut la hardiesse de louer la cruauté de *Maxime* & des Evêques *Ithaciens*.

(a) Vid. Concil. Taurin. Can. VI. T. III. Concil. p. 483.

7. Cette réflexion sur l'esprit persécuteur n'est point proprement une digression. Elle tend à faire voir que les *Priscillianistes* n'étoient point coupables des crimes dont on les accuse. Ce que je vais rapporter touchant S. *Ambroise* le confirmera. Il refusa comme S. *Martin* de communiquer avec les *Ithaciens*. (3) *Valentinien le jeune* l'avoit envoyé à Tréves, pour traiter de la paix entre lui & l'usurpateur. Personne ne devoit mieux connoître les *Priscillianistes* que S. *Ambroise*, qui les avoit vûs à *Milan*, & qui leur avoit refusé sa communion. Il se troüva à *Trèves* quand on leur fit leur procès: cependant il ne les accuse ni de *malefices*, ni de *doctrines obscènes*, ni de *nudité*: il les taxe seulement de n'être pas purs dans la Foi. (b) » *Maxime*, *dit il*, voyant » que je me séparois des Evêques de sa communion, & de ceux qui » sollicitoient la mort de certaines personnes, LESQUELLES S'ETOIENT » EGAREES DE LA FOI. *(devios licet à fide)* il m'ordonna en » colére de m'en retourner ». Il faut que S. *Ambroise* fût bien persuadé que c'est un grand crime à des Evêques que de demander le sang des hérétiques, ou de consentir à leur supplice; puisque chargé comme il étoit de tous les interêts de *Valentinien*, qui trembloit à Milan, il n'eut pas la complaisance de communiquer avec des Evêques attachez à *Maxime*. S. *Ambroise* ajoute une particularité qui fait connoître toute la cruauté de la Cour de *Maxime* & des Evêques

(b) *Ambros.* Ep LVI. Col. 321.

[1] *Idacius cum Ursacio episcopo, ob necem Priscilliani, cujus accusatores exstiterant, Ecclesiæ communione privatus, exilio condemnatur, ibique diem ultimum obiit, Theodosio majore & Valentiniano regnantibus.* Isid. Hispalens. in Catal. Cap. II.

[2] Voyez dans la Bibliothéque de M. *Du Pin*, & dans l'article de *Leon*, la Lettre qu'il écrit là-dessus. *S. Augustin* en a pourtant jugé de même. Voyez l'Epit. 237.

[3] M. *De Tillemont* met le voyage de *S. Ambroise* à *Trèves* en l'année 387. *Priscillianistes* Art. XII.

Ithaciens. Il ne put voir ſans douleur, & ſans en avoir pitié, qu'on envoyât dans un rude exil, (1) *ſans couverture & ſans habits* (2) *Hyginus* Evêque de Cordouë, qui étoit ſi avancé en âge, (3) *qu'il ne lui reſtoit plus que le ſouffle.* Il pria les Officiers de *Maxime* d'avoir compaſſion de ce vieillard, & de lui faire donner au moins les choſes néceſſaires, mais ils le rebutérent rudement.

8. Quoique S. *Jerôme* ſoit très-inégal dans ſes jugemens, toujours ſujet à ſon humeur, ou eſclave de ſa cauſe, je ne laiſſerai pas de l'alléguer; mais je l'alléguerai écrivant de ſang froid, & en ſimple hiſtorien, car c'eſt ainſi qu'il doit avoir compoſé ſon Livre *des Ecrivains illuſtres*: c'eſt donc dans cet ouvrage qu'il dit (a), » Que *Priſcillien*, » évêque d'*Avila*, fut executé à mort par le commandement du Ty- » ran *Maxime*, ayant été opprimé par la FACTION d'*Idacius* & *d'Itha-* » *cius* ». L'interpréte Grec de S. *Jerôme* a rendu le mot FACTIONE par celui de σκευή, qui ſignifie des *machinations malicieuſes & frauduleuſes.* S. *Jerôme* s'exprime de même (4) dans l'article ſuivant, quand il parle du ſupplice de *Latronien.* Les actes de Trèves (5) tiennent le même langage. Peut-on s'exprimer de la ſorte, quand on parle de la juſte punition d'une ſecte coupable *& convaincue* de *malefices*, de *doctrines obſcènes*, d'*aſſemblées nocturnes avec des femmes impudiques*, & de l'impudence de *prier nud* avec de telles femmes?

(a) *Hieron.* in Catal. Cap. 121. Je me ſers de la traduction de M. *Du Pin* Bib. Ec. T. II. p. 241.

Il eſt vrai que S. *Jerôme* parle ailleurs tout autrement de *Priſcillien*, ce qui a fait croire au P. *Queſnel* que le Livre des *Ecrivains eccleſiaſtiques* avoit été corrompu dans cet endroit. Mais M. *Du Pin* repond fort bien, (b) *que cette conjecture qui n'eſt appuyée d'aucun manuſcrit ſeroit de quelque conſéquence ſi l'on ne ſavoit que S* Jerôme *a ſouvent parlé bien différemment d'une même perſonne. Il loüe, il blâme, il condamne, il approuve les choſes, ſuivant l'impreſſion qu'elles font dans ſon imagination.* La réponſe n'eſt que trop juſte, & ſi le témoignage d'un tel auteur eſt de quelque poids, ce n'eſt pas dans des écrits de controverſe, où il eſt tout feu, tout paſſion, tout partialité. C'eſt dans un ouvrage hiſtorique, où il eſt tranquille, & hors d'interêt; ce n'eſt pas dans ſa Lettre à *Ctéſiphon* (c), qui n'eſt qu'une diſpute aigre, &

(b) *Du Pin.* ubi ſup.

(c) *Hieron.* Ep. ad *Cteſiph.* Cap. II. p. 547.

[1] *Sine veſte, ſine plumatio.* Ambroſ Ibid.

[2] Il eſt nommé *Iminius* dans les Actes de *Trèves.* Il fut d'abord contraire aux *Priſcillianiſtes*, comme on l'a vû ci-deſſus, mais enſuite il les reçut à ſa communion, ce qui ne donne aſſurément pas mauvaiſe opinion de leurs mœurs. *Sulp. Sever.* ubi ſup. L. II. 46. Cet Hiſtorien le nomme *Adyginus*, & ne fait aucune mention de ſon exil.

[3] *Cui nihil jam niſi extremus ſupereſſet ſpiritus.* Ambroſ. Ibid.

[4] *Caſus eſt & ipſe ejuſdem* FACTIONIS *auctoribus.* Ibid. Cap. 122.

[5] *Ithacius & Achacius, quorum* FACTIONE *Priſcillianus & reliqui occiſi fuerant.* Geſt. Treveror. *ubi ſup.* Cap. XXXIII.

pleine de fiel, où il déchire impitoyablement la réputation de plusieurs personnes illustres qu'il avoit louées lui-même auparavant. Il ne faudroit que lire cet endroit, où S. *Jerôme* parle de *Priscillien*, & sur lequel la modestie a de la peine à jetter les yeux ; il ne faudroit, dis-je, que lire cet endroit pour mépriser le témoignage de S. *Jerôme*. Je n'en rapporterai que ces mots. » Que dirai-je de *Priscillien*, à qui la » puissance séculiere a fait trancher la tête, (1) *& qui a été condamné* » *par* L'AUTORITÉ DE TOUT LE MONDE » ? Accordez cela avec ce qu'il dit dans ses *Ecrivains ecclesiastiques*. (a) » *Priscillien* est accusé » jusqu'à present par QUELQUES UNS (*à nonnullis*) de l'hérésie des Gno» stiques, c'est-à-dire, de celles de *Basilide* & de *Marcion*. Mais d'au» tres l'en justifient, & soûtiennent qu'il n'a jamais eu de pareils » sentimens ». (*Defendentibus aliis non ita eum sensisse, ut arguitur.*) N'en doutons point, l'accusation est fausse. La morale des *Priscillianistes* étoit plutôt trop sevére que trop relâchée, puisqu'au rapport de S. *Jerôme*, *Pelage* avoit pris de *Priscillien* son dogme, (2) qu'il est possible à l'homme d'arriver à la perfection, à l'*apathie*, à l'*impassibilité*, pourvû qu'il le veuille sincérement.

(a) In *Catalog.* ub. sup.

9. Entre les erreurs de morale qu'on attribue à *Priscillien*, il y a celle de recommander le mensonge. [b] Un Espagnol nommé *Fronton*, fit semblant de renoncer à la communion Catholique, & d'embrasser celle des *Priscillianistes*, afin de découvrir par cette hypocrisie les opinions & les cérémonies secrettes de la secte. C'est cet homme qui dit à *Consentius*, & *Consentius* le manda à S. *Augustin*, qu'une des maximes de cette hérésie étoit celle-ci :

(b) *August.* de Mendac. ad *Consentium*. Cap. 3.

» Jurez, parjurez-vous ; mais ne revelez rien.
Jura, perjura ; secretum prodere noli.

On en a fait depuis la maxime favorite des prétendus *Manichéens* modernes, des *Vaudois*, des *Albigeois* &c. C'est sur ce beau témoignage, que S. *Augustin* écrivit à *Cérétius* [c]. » Il y a peu d'hérétiques » plus impurs, mais il n'y en a point de plus dissimulez que les *Priscillianistes*. Les autres étant hommes, mentent par infirmité : ceux» ci le font par maxime & par religion. Car ON DIT (*perhibentur*) qu'ils » ont pour précepte & pour loi de mentir, & de confirmer leurs » mensonges par des sermens, plûtôt que de découvrir les dogmes » de leur secte. Ceux qui la connoissent par experience, & qui ayant » été dans l'hérésie, en ont été délivrez par la misericorde de Dieu,

(c) Epist. *Ceretio.*

[1] Ibid. *Totius orbis auctoritate damnatus est.*
[2] *Posse hominem sine peccato esse si velit.* Hieron. ubi sup. Cap. I.

» rapportent les propres paroles du précepte qu'on leur donnoit.

Jura, perjura, ſecretum prodere noli.

Il ſe peut que les Priſcillianiſtes, perſecutez à outrance, euſſent recours à la diſſimulation. Il ſe peut auſſi qu'ils alleguaſſent des exemples des Saints pour autoriſer cette pratique. Mais je doute beaucoup qu'ils ſe ſoient ſervis de celui [a] de *Thamar*. Cependant S. *Auguſtin*, qui ſemble le ſuppoſer, a fait cette réflexion, (1) » Puiſqu'ils croyent » pouvoir imiter l'exemple de *Thamar* diſant un menſonge, POURQUOI NE SE CROYENT-ILS PAS AUSSI EN DROIT D'IMITER CELUI DE » JUDA COMMETTANT ADULTERE »? Ce raiſonnement ne fait pas trop d'honneur à S. *Auguſtin*, & s'il s'en étoit ſervi contre S. *Jerôme*, dans la diſpute qu'ils eurent enſemble, à l'occaſion de la diſſimulation de S. *Pierre*; S. *Jerôme* l'auroit bien relancé ſur la comparaiſon de deux choſes qui n'ont rien de commun, à moins qu'il n'y ait des *adulteres officieux*, comme il y a des *menſonges* qui le ſont. Quoi qu'il en ſoit, ce mot de S. *Auguſtin* juſtifie au moins les Priſcillianiſtes *des doctrines obſcenes* dont ils ont été accuſez.

[a] *Geneſ.* XXXVIII. 13. & ſuiv.

10. Je crains que le Lecteur ne trouve que je le retiens trop longtems ſur les *Priſcillianiſtes*. J'eſpere pourtant qu'il ne me ſçaura pas mauvais gré de m'étendre un peu ſur un ſujet qui n'a point encore été traité, que je ſçache. Qu'il me permette donc de produire encore quelques témoins de l'innocence de ces ſectaires, par rapport aux *maléfices*, *à la nudité*, & *aux doctrines obſcenes*.

Latinius Pacatus prononça devant *Theodoſe* le panégyrique (2) de ce Prince, depuis qu'il eut vaincu *Maxime*, & affermi *Valentinien*. Cet Orateur étoit Payen, & neutre par conſequent dans la querelle des *Priſcillianiſtes* & des *Ithaciens*. Son merite l'éleva ſous des Empereurs Chrétiens, à la dignité proconſulaire (b); & *Auſone* lui a témoigné la plus haute eſtime & la plus tendre affection. Cet illuſtre Poëte feignant d'être en peine de trouver un *Protecteur* à ſes Ouvrages, ſemble découvrir tout d'un coup *Pacatus*, dont il fait le portrait en ces vers.

[b] Vid. *Joſ. Scaliger* in Vita *Auſonii*. Voyez auſſi l'Idylle XII. d'*Auſone*.

Inveni, trepide ſilete (c) *Nactæ,*
Nec doctum minus, & magis benignum

[c] *Nactæ*, c'eſt *Nugatores*.

[1] *Cur iſti imitandam ſibi Thamar exiſtimant mentientem, & imitandum Judam non exiſtimant fornicantem?* Aug. ubi ſup. Cap. XII.

[2] Quelques-uns placent ce Panegyrique à l'an 389. *Maxime* fut vaincu par *Theodoſe* en 388. le 28. Juil. Le Panegyrique eſt poſterieur à cette victoire.

Quam quem Gallia præbuit Catullo.
Hoc nullus mihi carior meorum,
Quem pluris faciant novem Sorores
Quam cunctos alios, Marone demto.
PACATUM *haud dubie Poëta dicis*, &c.

C'est donc ce *Pacatus*, qui, quelques années après le supplice des Priscillianistes, parloit à *Theodose* en ces termes. (a) » Pourquoi m'arrêtai-je à raconter la mort de tant (1) d'hommes, puisque la cruauté est allée jusqu'à répandre le sang des femmes? On a exercé les dernieres rigueurs contre un sexe, qu'on épargne dans les guerres mêmes? Et quelles étoient les raisons importantes d'une telle barbarie? Quels crimes atroces peuvent avoir fait traîner au supplice la veuve d'un illustre Poëte? Elle n'avoit point d'autre crime que celui d'être trop religieuse, trop appliquée au service de la Divinité: mais aussi n'étoit-ce pas là le plus grand de tous les crimes, pour des Evêques qui étoient devenus délateurs, accusateurs.

(a) *Pacat.* in Paneg.

Cette femme étoit *Euchrocie*, veuve de *Delphidius*, dont *Ausone* a fait l'éloge [b] dans *ses* PROFESSEURS *de Bordeaux*. Elle eut la tête tranchée, aussi bien que les autres Priscillianistes. Mais si elle eût été coupable d'une infâme débauche ; si ce qu'on affecta de dire de sa fille *Procule*, (2) qu'étant grosse de *Priscillien*, elle avoit eu recours à des moyens détestables pour faire perir son fruit ; si tout cela eût été vrai, ou s'il eût passé pour vrai, l'Orateur eût-il osé dire à *Theodose* & à toute sa Cour, qu'*Euchrocie* n'étoit coupable *que de trop de pieté ?*

[b] *Auson.* in *Burdegalensibus.* Art. VI.

Pacatus décrit ensuite les Evêques Ithaciens en ces termes. » On vit alors une nouvelle espece de délateurs, Evêques de nom, mais *satellites* & bourreaux en effet ; après avoir dépouillé des malheureux du bien de leurs ancêtres, ils cherchent à les faire périr par de faux crimes (*calomniabantur*). Ils les ont rendus pauvres : ce n'est pas assez ; ils les rendent criminels, afin de leur ôter la vie ». Voilà un témoignage bien authentique de l'innocence des Priscillianistes, non par rapport à la Foi, mais par rapport aux crimes qu'on leur imposa.

L'Orateur represente ensuite ces Evêques délateurs, » assistant à la torture, à la condamnation, au supplice des Priscillianistes, se

[1] Sulpice Severe nomme *Priscillien*, *Feliciſſime*, *Armenius*, *Latronien*, *Asarinus*, *Aurelius*, &c.

[2] *Sulpice Severe* le dit, mais il corrige son recit par ces mots, *De qua fuit in sermone hominum*, ce fut un bruit que l'on fit courir. *Hist. Sacr.* L. II. Cap. 48.

» repaissant

» repaiſſant les yeux de leurs tourmens ; les oreilles, de leurs gémiſſe-
» mens & de leurs cris ; maniant leurs chaines, trempant les mains
» dans leur ſang, & allant enſuite à l'autel, ſoüiller de ces mains im-
» pures des cérémonies qu'ils n'avoient déja que trop profanées par
» les criminelles diſpoſitions de leurs cœurs ». *Et ceremonias, quas infeſtaverant mentibus, & jam corporibus impiabant.*

Cette réfléxion m'échappe : mais je ne puis diſſimuler la verité, toute mortifiante qu'elle eſt. Preſqu'auſſitôt que le Chriſtianiſme devint regnant, les Chrétiens prirent les principes & les mœurs des Payens, pendant que les Payens prenoient de leur côté les maximes & les mœurs chrétiennes. Ce ne ſont pas des Evêques ; c'eſt *Thémiſtius*, c'eſt un Philoſophe Payen, qui fait à *Valens* des leçons de clémence, ou plûtôt de juſtice ; qui lui prêche qu'on ne doit perſecuter perſonne pour ſes opinions ; que chacun eſt libre de ſervir la Divinité ſelon les lumieres de ſa conſcience. C'eſt ainſi que *Pacatus*, à ſon tour, fait voir à *Theodoſe* ſucceſſeur de *Valens*, les ſentimens d'un Evêque chrétien, pendant que des Evêques avoient revêtu les mœurs ſanguinaires des infideles, & des Prêtres des Démons. Remarquons pourtant qu'*Ithace* uſa dès ce tems-là d'une hypocriſie dont les Evêques *Catholiques* n'ont pas manqué de ſe ſervir depuis. (1) Car voyant que la perte des *Priſcillianiſtes* étoit reſoluë, & qu'il ſeroit regardé comme un monſtre parmi les Evêques, s'il aſſiſtoit à la derniere condamnation de ces miſerables, il pria *Maxime* de donner à un des Procureurs du fiſc, le perſonnage d'accuſateur, qu'il avoit fait juſqu'alors. Il ne lui manqua pour égaler les Evêques de notre tems, que de ſupplier l'Empereur de ne pas répandre le ſang dont il avoit demandé l'effuſion par des requêtes réïterées.

Après cette réfléxion, je prie le Lecteur de remarquer que le témoignage de *Pacatus*, en faveur des *Priſcillianiſtes*, n'eſt point celui d'un particulier : c'eſt celui de *Theodoſe*, de *Valentinien*, des *Grands*, & pour ainſi dire, celui de l'Empire tout entier. Car, ſi l'on avoit crû à la Cour de l'Empereur, que ces ſectaires fuſſent coupables de *maléfices*, de *ſacrileges*, &c. *Pacatus* eût été le plus imprudent de tous les Orateurs, s'il avoit dit le contraire dans un diſcours où l'hyperbole eſt permiſe, mais non des menſonges notoires.

11. J'ai encore une preuve, pour montrer que les *Priſcillianiſtes* n'étoient point une ſecte impure ; & cette preuve, qui me paroît de la

[1] *Ithacius videns, quam invidioſum ſibi apud Epiſcopos foret, ſi accuſator etiam poſtremis rerum capitalium judiciis adſtitiſſet (etenim iterum judicium neceſſe erat) ſubſtrahit ſe cognitioni, fruſtra callido, jam ſcelere perfecto.* Sulp. Sev. ubi ſup. Cap. LI.

derniere évidence, se tire du silence des Conciles d'Espagne, qui ont condamné les *Priscillianistes*, & qui n'oublioient rien de ce qui pouvoit appuyer leur condamnation.

Nous avons des actes des Conciles de *Sarragosse* & de *Tolède*, tenus, le premier cinq ou six ans avant le supplice de *Priscillien*; & le second douze ou treize ans depuis. C'est dans ces (1) actes, que l'on doit chercher les erreurs & les crimes des Priscillianistes. Mais tout ce qu'on trouve dans celui [a] de *Sarragosse*, bien loin de meriter le dernier supplice, n'étoit digne que de quelque censure. Ce sont tout au plus des irregularitez. On y dit donc 1. que chez les Priscillianistes [b] des *femmes* & des *laïques* enseignent. Il s'agit d'*Agape* qui avoit instruit *Priscillien*, du Rhéteur *Helpidius*, & de *Priscillien* (2) lui-même, qui étoit laïque au tems de ce Concile. On y dit 2. que les *Priscillianistes* [c] faisoient des assemblées à part, soit dans des maisons particulieres, ou à la campagne, & dans des lieux écartez. On y dit 3. [d] qu'ils jeûnoient beaucoup, & qu'ils ne s'en abstenoient pas même le *Dimanche*, ce qui étoit contre la loi ecclésiastique. 4. Qu'ils pratiquoient des austeritez nouvelles, comme [e] de *marcher* NUDS PIEDS, ce qui pourroit bien avoir été toute la *nudité de Priscillien*. 5. Qu'il y en avoit [f] qui recevoient l'Eucharistie sans la manger dans l'Eglise. 6. On y dit enfin que des Prêtres, [g] *prenant pour prétexte le luxe & la vanité* des Ecclésiastiques, quittoient leur ministere pour embrasser la vie monastique. Voilà tout ce qu'on trouve dans les canons de *Saragosse*. Je laisse à penser au lecteur si des Evêques qui *épluchoient* de la sorte les menues erreurs des *Priscillianistes*, auroient oublié les *maléfices*, les *prostitutions*, *la nudité*, *les parjures*.

[a] Can. I.
[b] Can. VII.
[c] Can. II.
[d] Ibid.
[e] Can. IV.
[f] Can. III.
[g] Can. VII.

On dira peut-être que les mysteres profanes des *Priscillianistes* n'étoient pas encore découverts, lorsque le Concile de *Saragosse* fut assemblé: Que c'est à cela qu'il faut imputer le silence de ce Concile. Je veux bien admettre cette réponse. Mais si je ne trouve pas ces affreux mysteres dans le Concile de *Tolède* qui fut tenu quatorze ou quinze ans depuis le supplice des *Priscillianistes*, cette réponse ne vaudra rien. Or on n'en apperçoit aucune trace, ni dans les dix-huit *anathêmes* que ce dernier Concile fulmina contre ces sectaires; ni dans les (3) jugemens rendus contre plusieurs de leurs Evêques, ni dans les rétractations de ceux qui furent réunis à l'Eglise. Cinq Evê-

[1] Voyez les VIII. Canons du Concile de Sarragosse. *Concil.* T. III. p. 414. Et conferez ce que dit *Sulpice Severe*, Hist. Sac. L. II. Cap. 47.

[2] Ce n'est que depuis le Concile de *Sarragosse* que *Priscillien* fut ordonné Evêque d'*Avila*. Il y a dans *Sulpice Severe*, *Cabinensi oppido*: mais il faut lire *Abilensi*, comme *Sigonius* l'a remarqué.

[3] Voyez la Sentence du Concile de *Tolede* T. III. Concilior. p. 580.

ques renoncent au *Priſcillianiſme.* (a) L'un rétracte *(1)* l'opinion de l'*innaſcibilité* du Fils de Dieu. *(2)* Un autre, celle que l'*ame humaine eſt de même nature que la Divinité*; mais nul d'eux ne retracte, n'*anathématize* les cerémonies profanes, la morale impie de la ſecte. Les évêques *Donat*, *Acurius*, *Emilius*, ſont dépoſez, & l'on en allégue pour toute raiſon *(3) qu'ils ont préferé la Communion de ceux qui périſſent* à la Communion de l'Egliſe. On dépoſe de même l'évêque *Hérennas* & tout ſon clergé, (4) » parce qu'ils ſe ſont écriez volontaire-» ment, & ſans qu'on les interrogeât, que PRISCILLIEN A E'TE' CA-» THOLIQUE, QUE C'EST UN SAINT MARTYR». Quoi! les *Priſcillianiſtes* ſeront la *plus impure de toutes les ſectes*; morale, cérémonies, tout en eſt abominable, & l'on n'obligera pas les Evêques qui ſe convertiſſent, à déteſter, à anathématizer cette morale & ces cérémonies! On ne les reprochera pas ſeulement à quatre Evêques obſtinez, qui refuſent la paix que le Concile de Toléde leur offre!

[a] L'Evêque Symphoſe.

Pouſſons ces réflexions plus loin. *Symphoſe* évêque Priſcillianiſte, mais reconcilié à l'Egliſe par l'abjuration du *Priſcillianiſme*, eſt qualifié par le Concile (b) *religioſus ſenex*, UN PIEUX VIEILLARD. Comment cela, s'il a été plus de vingt ans dans la plus impure ſecte du monde? *Dictinius* évêque d'*Aſtorga*, & fils de *Symphoſe*, abjure auſſi le *Priſcillianiſme*, & il eſt en Eſpagne (5) dans une ſi grande odeur de ſainteté, qu'on en célebre la fête tous les ans. Comment a-t-on pû canoniſer des Evêques infectez pendant long-tems des erreurs des Gnoſtiques, ſoüillez de leurs impuretez?

[b] Ibid.

Ce n'eſt pas tout: (6) S. *Ambroiſe* avoit travaillé à appaiſer le ſchiſme des *Priſcillianiſtes*, qui troubloit toute l'Eſpagne. La *Galice* en particulier étoit pleine de cette héréſie. On étoit donc convenu de

[1] Les Latins expriment ainſi l'ἀγεννησία des Grecs. On reproche à *Priſcillien* d'avoir enſeigne que le Fils de Dieu étoit ἀγέννητος, *Innaſcibilis.* Et comme ἀγέννηθος eſt la proprieté du Pere, cela a fait dire que les *Priſcillianiſtes* étoient *Sabelliens*; ce qui n'eſt pas vrai; ſi l'on entend par là qu'ils confondoient les perſonnes du *Pere* & du *Fils.* Les Sabelliens étoient proprement *unitaires.* Ils croyoient bien la préexiſtence du *Verbe*, mais ils ne croyoient pas que le *Verbe* fût Fils de Dieu. Ce titre ne convenoit, ſelon eux, à Jeſus-Chriſt, qu'entant qu'il eſt né de la Vierge. Ils diſoient que l'Ecriture n'appelle jamais le *Verbe* du nom de *Fils de Dieu.*

(2) *Dictinius.* On accuſe les *Priſcillianiſtes* d'avoir crû que l'*ame* étoit *conſubſtantielle à Dieu*, parce qu'elle en tiroit ſon origine. Je ne ſçais pas ce qu'ils ont penſé ſur l'origine de l'ame; mais des Peres dont on vénére la mémoire, ont crû que l'ame émanoit de Dieu, ſans la croire *conſubſtantielle* à Dieu.

(3) *Maluiſſent ſequi conſortium perditorum.* In Concil. Toletano. Ibid.

(4) *Qui ſponte, nec interrogati*, PRISCILLIANUM CATHOLICUM, SANCTUMQUE MARTYREM CLAMASSENT. Ibid.

(5) *Claruit egregia ſanctitate, cujus memoria anniverſario die natali in Hiſpania colitur.* Ibid. in not. ad Concil. Toletan. p. 598.

(6) On voit dans le jugement du Concile ce que je rapporte ici.

certains articles, par la médiation de S. *Ambroise*, moyennant quoi le clergé *Priscillianiste* conserveroit ses dignitez & ses bénéfices. On ne sçait pas ce qui empêcha l'execution de ce projet d'accommodement ; mais S. *Ambroise* mourut vers l'an 396. & *Simplicien* lui succeda avant que l'affaire fût finie. Or ce projet seul justifie clairement que les Priscillianistes n'étoient point infectez des héréfies & des impuretez *Gnostiques*. Car en ce cas-là on n'auroit jamais conservé l'honneur du ministere à leurs Evêques, ni à leurs Prêtres. La discipline vouloit qu'on les mît en pénitence, & qu'on les dégradât pour toujours. Des *Gnostiques* maintenus dans le ministere ecclésiastique, c'est une scandale, que l'Eglise n'auroit jamais toleré. Jamais S. *Ambroise*, *Simplicien*, ni *Sirice* évêques de Rome, n'auroient été les médiateurs d'une paix qui se seroit faite à ces conditions.

Je croi pouvoir conclure à present, que S. *Augustin* s'est trompé, quand il a dit que *Priscillien*[a] *étoit un impie, un homme détestable, justement condamné à la mort à cause de ses crimes*: (b) *qu'il y a peu de sectes plus impures que la sienne, mais qu'il n'y en a point de plus dissimulée, & qu'elle a pour maxime*, JURA, *perjura, secretum prodere noli.* Je mets tout cela au rang de ces médisances qu'on a inventées de tout tems contre les hérétiques ; que les Peres ont crû trop légérement, & qu'ils ont plus légérement encore transmises à la posterité dans leurs écrits. C'est mon sentiment, & j'y suis confirmé par cette derniere raison.

12. J'ai parlé de l'Edit donné par *Gratien*, sur les Requêtes des évêques *Ithace* & *Idace*, par lequel les Priscillianistes étoient chassez de leurs Eglises, & bannis de l'Espagne & des terres de l'Empire. Ces Sectaires étant allez à la Cour, se justifierent si bien, qu'ils obtinrent un nouveau rescript qui révoquoit le premier, & qui les rétablissoit dans leurs Eglises. *Volventius*, vicaire du Préfet en Espagne, le fit executer. *Sulpice Sévere* (c) prétend que *tout étoit vénal* à la Cour de *Gratien*, & que les Priscillianistes corrompirent le préfet *Macédonius*, le *Maître des Offices*, & *le Vicaire d'Espagne*. Cet Historien le dit, ce seroit un fait à prouver. Mais, ce qui n'a pas besoin de preuves, c'est que ce Rescript subsista sous *Theodose*, sous *Valentinien*, & même sous *Honorius* & *Arcadius* ; car les *Priscillianistes* étoient en possession de leurs Eglises, quand le Concile de Toléde fut assemblé en l'année 400. Or si cette secte eût été une branche des *Gnostiques*, si elle eût été seulement suspecte de toutes les infamies dont on l'accuse, est-il concevable qu'on eût laissé subsister un Rescript surpris, un Rescript obtenu par corruption, & en vertu duquel un grand

(a) *August.* de Mendacio. Cap. 3.
(b) Ep. 237.

(c) *Sulp. Sev.* ubi sup. Cap. 49. *Cuncta ibi venalia erant.*

nombre des Eglises d'Espagne demeuroient en proye à la plus impure de toutes les sectes?

Je finis cet article en avertissant le lecteur d'une légére méprise, qui s'est glissée dans une nouvelle édition des *Ecrivains ecclésiastiques* de S. *Jerôme*. Le sçavant Editeur a pris pour les *Priscillianistes* d'Espagne, les *Priscilliens* de S. *Epiphane*, Hæres. XLIX. qui ne sont qu'une secte de *Montanistes*, laquelle tiroit son nom de *Prisca*, ou *Priscilla*, l'une des *prophéteſſes* de *Montan*.

VI. Depuis les *Priscillianistes* jusqu'au tems de la dispersion des *Vaudois*, je vois bien des sectes accusées des mysteres Gnostiques; mais je ne me suis pas apperçû, du moins ne m'en souviens je pas, que la *nudité* fût une de leurs cérémonies. Cependant il ne s'ensuit point que l'*Adamisme* ait été interrompu; car cette hérésie ressemble aux *taupes*, qui travaillent sous terre où elles vivent sans se montrer. Je ne m'attribuerai pas la gloire de cette comparaison : elle est duë (1) à S. *Epiphame*, à qui je n'ai garde de la dérober. Quoi qu'il en soit, on nous raconte qu'une multitude de ces *taupes* sortirent de terre dans le XI. & dans le XII. siécle, lorsque *Satan délié* sortit aussi de l'enfer, & en amena avec lui des hérésies qui remirent en vogue la NUDITÉ. On nomme entre autres les BEGUINS ou BEGARDS, & les TURLUPINS. Il y a des auteurs qui en font (2) trois sectes; d'autres qui n'en font (3) qu'une, & d'autres enfin qui confondent les *Beguins* & les *Begards*, mais qui les distinguent des *Turlupins*. Si *Gerson* ne confond pas (a) les *Begards* & les *Turlupins*, il les associe d'ordinaire ensemble, comme des gens qui avoient les mêmes opinions. Mais (b) M. *du Pin* témoigne après *Sponde*, que les *Turlupins* ajoutoient aux erreurs des *Begards*, 1. Qu'on ne doit point avoir de honte des parties que la nature nous a données. 2. Qu'en conséquence de cette opinion ces gens-là alloient *tout nuds*, & faisoient en présence de tout le monde ce que la pudeur veut que l'on cache. 3. (4) Qu'il ne faut point prier Dieu à haute voix, mais seulement du cœur, & avec une liberté d'esprit qui n'est point assujettie aux loix divines. Je crois que le lecteur me dispensera d'examiner les différences & les conformi-

V. Espéce d'Adamites. Les BEGUINS, ou BEGARDS, & les TURLUPINS.

(a) *Gerson.* De distinct. verar. visionum. V°. Signo. T. I. Col. 55. Epist. ad *Bartho*l. Carthusiens. Col. 62. De Lib. cautè legendis. Col. 114. De Suscept. Humanit. Christi. Col. 455. Cont. *Romant. de Rosa.* T. III. Col. 306. De mystica Theolog. Col. 369.

(b) *Du Pin.* Bib. Ec. Siecle XIV. p. 130. *Spond.* An. 1373.

(1) Voyez *Epiph.* Hær. LII. Ce Pere y fait un assez long parallele entre les *Taupes* & les *Adamiens*.

(2) Ils distinguent entre les *Bégards* & les *Beguins*.

(3) On lit dans une Bulle de *Gregoire XI.* au Roi de France, *La très hérétique secte des* BEGARDS, *appellez autrement* TURLUPINS. Voyez *Limborch.* Hist. Inquisit. L. I. 19.

(4) L'Auteur de la *Purpura Docta* dit touchant les *Turlupins*: *Secundo, voce non esse orandum, sed corde, eaque spiritus libertate, qua divinis legibus subjecta non sit.* Georg Jos. Eggs. *Purp. Doct.* L. II. p. 442.

tez qu'il pourroit y avoir entre ces sectes. Cette discussion seroit aussi pénible pour moi qu'ennuyeuse pour lui.

On sait que les *Bégards* (1) n'étoient que des Moines du *Tiers-Ordre de saint François*, qui prétendirent que leur regle les obligeoit à une pauvreté absolue ; à ne rien posseder ni en propre ni en commun, à vivre chaque jour des charitez de ce jour-là. Cette rigoureuse observation de la pauvreté n'accommodant pas tous les Moines de S. *François*, il s'éleva entre eux de grands débats. Les Papes intervinrent, & chercherent des expédiens pour terminer cette guerre monachale. On en trouva un fort ingenieux. C'est que tout ce qui seroit donné aux *Franciscains* appartiendroit en propre à l'Eglise Romaine, & qu'ils n'en auroient que l'usage; mais cet expédient ne contenta pas le *Tiers-Ordre*. Ils soûtinrent toujours qu'il étoit contraire à leur regle; que le Pape n'avoit point le pouvoir, ni de l'expliquer, ni de la limiter, ni d'en dispenser. Ce fut alors qu'on les déclara hérétiques, & que l'on commença à les faire brûler en cette qualité. Nier (2) *l'autorité suprême du Pape, l'immensité de sa puissance*, c'étoit commettre le plus inexpiable de tous les crimes, abjurer la foi Chrétienne, & retomber dans le paganisme. (a) *Peccatum paganitatis incurrit, quisquis, dum se Christianum asserit, Sedi Apostolicæ obedire contemnit*. C'est ce que disent les Inquisiteurs.

(a) Ibid.

Les supplices ne firent qu'irriter le zele des Moines. Ils dirent hautement que l'Eglise Romaine étoit *la meurtriere des Saints, & la prostituée de l'Apocalypse*. Un de leurs chefs, nommé PIERRE D'OLIVE (*Petrus Joannis Olivus*) avoit avancé ce dogme dans son Commentaire sur ce livre sacré. Ils traitérent (b) *Jean XXII.* qui les avoit condamnez, d'*Antechrist mystique*, (c) *de précurseur du grand antechrist; de démon du midi, de loup ravissant* : UT *antichristus non sit, tamen ejus præcursorem atque antecambulonem esse necesse est*. L'Empereur *Louis IV.* qui prit leur défense, en parle ainsi dans une *Constitution*. (d) » On dit que *Jean XXII.* a taxé d'impieté, & condamné comme des » impies les sectateurs de S. *François*. Savez-vous bien pourquoi ? » C'est parce que toujours insatiable de richesses, toujours avide de » regner, cet homme préfere l'argent à l'Evangile, & l'or à la pau» vreté de J. Christ. Il traite les *Franciscains* de (3) FRATICELLES

(b) Ibid. fol. 154.
(c) *Ludov. IV.* Imperat. in diplomate. An. 1324. Ap. *Goldast.* Constit. Imp. P. II. p. 238.
(d) Ibid.

(1) Voyez les Act. de l'Inquisition de Toulouse contre les Begards ou Beguins, depuis fol. 150. jusqu'au fol. 168. & depuis le 198. jusqu'à la fin.

(2) *Summa auctoritas, immensa potestas*, disent les Inquisiteurs. *Ibid.* fol. 202.

(3) On voit ici en passant, & le Lecteur peut le remarquer, quelle a été l'origine du nom de FRATICELLES.

» (FRATERCULOS,) & leur donne ce nom par mépris. Il les appelle » *des animaux ſtupides, de pernicieux renardeaux*, qui en impoſent » au monde ſous le maſque de la religion, & qui ſéduiſent le peu» ple. Il tâche (1) *de les détruire, parce qu'ils ſoûtiennent que J. Chriſt* » *n'a rien poſſedé ſur la terre* ». Telle fut la premiere erreur des *Bégards*; mais quand ils y ajoûtérent celle de nier l'*autorité ſuprême* du Pape, quand ils s'élevérent contre cette autorité, ils ſe rendirent coupables du crime de leze majeſté divine au premier chef, & comme tels ils furent punis du ſupplice du feu.

Dès qu'une ſecte eſt coupable d'une héreſie ſi fondamentale, elle eſt préſumée coupable de toutes les autres; on peut les lui imputer; & ſi elle ne les a pas, il eſt toujours à propos de l'en accuſer, afin de la rendre odieuſe à tout le monde. C'eſt l'ancienne maxime du Clergé.

Je ne ſai ſi ce ſont ces *Bégards* que *Gerſon* a décrits dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages. Selon lui c'étoient des myſtiques qui s'imaginoient (a) que l'ame eſt *déifiée* par la force de la contemplation; qu'alors elle perd en quelque ſorte ſon exiſtence propre, pour n'exiſter plus qu'en Dieu. (2) Ce n'eſt plus elle qui agit, c'eſt Dieu qui agit en elle: transformée par la vertu de l'amour divin, elle parvient à une PARFAITE QUIETUDE, A UNE ENTIERE IMPASSIBILITE'. *Nihil paſſionabiliter affici.* Dans cet état libre de toutes loix, elle fait innocemment tout ce qu'elle veut, parce qu'elle ne veut & ne fait rien que ce que Dieu veut & fait par elle. *Ayez la charité*, diſoient les *Beguins*, & *faites après cela tout ce que vous voudrez.* CHARITATEM *habe, & fac quod vis.* C'étoit la concluſion d'une de ces *ſpirituelles*, qui avoit écrit ſur la matiere avec beaucoup de ſubtilité, dit *Gerſon*. Cette maxime reſſemble bien à ce mot que *Clement d'Alexandrie* attribue à des Gnoſtiques [b]. » Je ſuis entré dans le ſanctuaire: je n'ai plus rien » à craindre; je ne ſaurois plus ſouffrir ». εἰσελήλυθα ἐγώ εἰς τὰ ἅγια: οὐδὲν δύναμαι παθεῖν. Et s'il en faut croire S. *Irenée*, (c) les *Marcoſiens* attribuoient à la *ſublimité de leur ſcience*, la vertu que les *Beguins* donnoient ou à la *charité* ou à la *contemplation*.

(a) *Gerſ.* de Conſolat. Theol. L. IV. Voyez auſſi Op. T. I. col. 174.

(b) *Strom.* L. III. p. 427.

(c) Iren. L. I. p. m. 72.

Il n'y a point d'abominations que l'on n'ait imputée à ces *Béguins*, ou *Bégards*. Des mœurs *cyniques*, [3] des inceſtes exécrables, n'étoient

[1] *Illorum Religionem exſcindere, quod Chriſtum & comites ejus nihil poſſediſſe in terris doceant.* Ibid.

(2) *Quod omnia Deus ageret in eis tantummodo paſſive ſe habentibus.* Ibid.

(3) *Erant eis matres, uxores, & filiæ omnibus communes.* Magdeburg. Cent. XIII. Cap. V. col. 565.

qu'un jeu pour eux. Persuadez que tout ce qui est en nous (1) au dessous du cœur ne sauroit pécher, ils en usoient avec une licence effrenée. Si ce sont les mêmes que les *Fraticelles*, on dit (a) que ces gens-là, non contens d'aller dans des cavernes avec des femmes & de filles, faisoient mourir dans les tourmens les enfans qui naissoient de leur débauche. Celui entre les mains de qui un de ces enfans expiroit étoit le grand Prêtre de la secte. Ils brûloient ensuite ces innocentes victimes : ils en jettoient les cendres dans du vin, & faisoient boire de ce vin à leurs proselytes. C'étoit *le Sacrement* de leur initiation. Je ne crois pas qu'on puisse mieux confirmer ces énormitez, qu'en avertissant le lecteur que ces mêmes *Fraticelles* disoient (b) *que le Sacrement de l'Eucharistie n'est point le vrai corps de J. Christ : que ce corps ne sauroit être contenu sous un si petit morceau de pain : qu'ils appelloient les prêtres par dérision, des* FAISEURS DE DIEU, DEIFICES. Tous les crimes, toutes les hérésies sont enchaînées avec cette erreur. Parlons sérieusement : ce sont d'infames & de détestables calomnies.

(a) Voyez *Kortholt.* Secul. XIII. Cap. 2. p. 544. & les Auteurs qu'il cite. *Lenfant* Guer. des Hussit.

(b) Ibid.

Des propositions innocentes, vraies, deviennent des propositions scandaleuses, hérétiques, pour peu qu'on les déguise. Entre celles que l'on attribue à ces sectaires, il y a celle-ci, (c) *Que Dieu n'impute aucun crime à ceux qui ont la charité.* Cette proposition est très-fausse & très-scandaleuse. Mais si l'on exprime le sentiment des mêmes hérétiques dans les termes de *Vincent*, le faux & le scandale disparoissent. *Ils enseignent*, dit cet Auteur, *qu'il y a des actions qui seroient des péchez, mais qui ne le sont pas, lorsqu'elles sont faites par un motif de charité.* (d) (ID QUOD *aliàs peccatum esset, si fieret in charitate, jam non esset peccatum.*) Le motif change la qualité morale de quantité d'actions. Couper un bras à un homme pour lui sauver la vie, est une bonne action; le faire par haine, par vengeance, est une action mauvaise. Cette autre proposition, *Ayez la charité, & faites tout ce que vous voudrez,* paroît paradoxe, scandaleuse; mais elle pourroit être très-pure & très-innocente, si elle étoit une conséquence de celle-ci, *qu'un homme qui aime Dieu sincerement, & par dessus toutes choses, ne peut rien vouloir qui ne soit agréable à Dieu.* Pour moi je regarde ces prétendues erreurs de morale, comme celles que des Auteurs *Catholiques Romains* ont imputées aux Protestans à l'occasion des dogmes de la *justification par la foi, de la perseverance des élus*, &c.

(c) Ap. *Magdebourg.* Cent. XIII. col. 559.

[d] Ibid.

(1) *Quidquid peccarent homines infra umbilicum licitum esse, quod fieret secundum naturam.* Ibid.

Je

Je ne voudrois pourtant pas nier absolument qu'il n'y ait eu des *Mystiques* qui ayent pensé, agi d'une maniere extravagante. Il y a quelquefois beaucoup d'affinité entre le mystique & la folie. Souvent l'un n'est qu'une nuance de l'autre. Où trouve-t-on plus de folies que dans les légendes des saints? Il y a dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, un *Guillaume Roux*, qui avouë *(a)* qu'il avoit fait des épreuves de continence à peu près semblables à celles de ces Moines de Palestine dont j'ai parlé, ajoutant de plus, qu'il avoit oüi dire à une personne qu'il nomme, que QUELQUES GENS ETOIENT DANS L'OPINION *(Quod inter quosdam erat opinio)* qu'un homme ou une femme ne pouvoient passer pour veritablement vertueux, *ni se possent ponere nudus cum nuda, & tamen non perficerent actum carnalem.* Le même confesse qu'il avoit oüi dire qu'en Italie *(1)* QUELQUES FRATICELLES, ET QUELQUES HOMMES *de la pénitence* croyoient que pour être parfait il falloit pouvoir soutenir cette épreuve-là.

[a] Fol. 196. & seq.

Supposons que cette Confession soit veritable, on y trouvera bien une preuve de la folie de ces *Beguins*, mais on n'y en trouvera pas de leurs impudicitez. Bien loin de croire que tout soit permis aux personnes qui sont consommées dans la *Charité*, ils croyoient au contraire, que dans cet état l'ame n'est plus susceptible de mauvais desirs, ni les organes du corps, d'aucun mouvement dereglé; *la loi des membres* est entierement soumise à *celle de l'entendement.* Au reste, il faut remarquer 1. qu'entre tous ces *Beguins* que l'Inquisition de Toulouse examina & punit dans l'espace de quelques années, il n'y en a qu'un seul, qui ait fait l'aveu que je viens de rapporter. 2. Que cet homme n'attribue pas à la secte des *Fratricelles* en général, mais seulement à QUELQUES-UNS d'Italie, le merveilleux raffinement de continence dont il parle. Il ne sçavoit même ce qu'il dit de ces derniers, que pour l'avoir oüi dire à une seule personne.

Laissons les *Beguins*, qui apparemment n'étoient pas les mêmes que les *Begards*, au moins si l'on confond ceux-ci avec les TURLUPINS, ce que je ne crois pas non plus qu'on doive faire. Car je ne doute pas que les *Turlupins* n'ayent été *Vaudois*, & par consequent ils ne sortoient point de l'Ordre des Franciscains. Mais les uns & les autres disant que l'Eglise Romaine étoit la *Prostituée* de l'Apocalypse, il a été facile de les comprendre sous un même nom.

[1] *Aliqui Fratricelli & aliqui homines de pœnitentia.* Les *Beguins* & les *Beguines* s'appelloient aussi les *Freres & les Sœurs de la Penitence*, comme on le voit dans l'*Extravagante* de Jean XXII. *De Religiosis domibus.*

L'origine de celui de *Turlupins* eſt aſſez obſcure. (1) *Vignier* & d'autres ont crû qu'ils furent appellez de la ſorte, parce qu'ils ſe cachoient dans les déſerts, où ils étoient plus en ſureté avec les *loups* & les bêtes ſauvages, qu'avec les hommes. Mais cette étymologie n'eſt point vrai-ſemblable, parce qu'elle ne roule que ſur la moitié du mot. Ils ne ſont pas appellez *Lupini*, mais *Turlupini*.

(a) M. le *Duchat*. C'eſt lui qui m'a fourni cette Remarque.

(a) Un homme d'eſprit, que j'ai déja cité, croit que *Turlupin* eſt une inverſion de TURPELIN, titre ou nom qui fut donné aux *Beguins & aux Beguines*, comme on le voit par ces vers du Poëte *Villon* :

[b] Dans le Grand Teſtament de ce Poëte, p. 35.

> (b) Item, aux Freres mendians,
> Aux Dévôtes, & aux Beguines,
> Tant de Paris que d'Orleans,
> Tant TURPELINS que TURPELINES;
> De graſſes ſoupes Jacobines,
> Et flancs, leur fais oblation.
> Et puis après, ſous les courtines,
> Parler de contemplation.

La conjecture eſt très-ingenieuſe, & je ne balancerois pas à l'admettre, ſi je n'avois trouvé dans l'*Hiſtoire des Martyrs* une étymologie du nom de *Turlupins*, qui me paroît évidente. L'Auteur dit (c) *qu'au pays de Flandres & d'Artois on nomma* les Vaudois TURLUPINS, d'autant qu'ils n'*habitoient qu'ès lieux expoſez aux dangers des loups.* Il a ſuivi l'opinion vulgaire. Mais l'Editeur a mis à la marge la remarque ſuivante. *Le proverbe ſe dit dès longtems en ces pais-là* (de Flandres & d'Artois) IL EST DES ENFANS DE TURLUPIN, MALHEUREUX DE NATURE. Le Proverbe doit tirer ſon origine de ce qu'un homme de ce païs-là nommé TURELUPIN, eut des enfans qui périrent miſerablement. Ainſi les pauvres *Vaudois* étant perſecutez à feu & à ſang dans la Flandres & dans l'Artois, ou ils étoient brûlez vifs, enterrez vifs, le peuple les nomma TURELUPINS, ENFANS DE TURELUPIN, c'eſt-à-dire les plus miſerables de tous les hommes.

[c] *Hiſt. des Mart.* fol. 141. verſo.

Telle eſt vrai-ſemblablement l'origine du mot de *Turlupin* : cherchons à preſent quelles étoient la religion & les mœurs de cette ſec-

[1] Voyez *Bayle*, dans l'article des *Turlupins*, & l'Auteur anonyme de la Relation de *excidio Waldenſium*, p. 304. Elle eſt à la ſuite de l'Hiſtoire des Egliſes de Bohême par *Camerarius*.

te. Je ne crois pas qu'on les connoiſſe fort bien, ſi l'on s'en rapporte à ce que nous en dit *du Haillan.* (a) *Les livres des Turlupins*, dit cet Hiſtorien, *furent brûlez à Paris, leur religion condamnée, & du tout abolie.* Cela n'eſt pas juſte, puiſque *Gerſon* témoigne (1) » que cette » ſecte ne ſubſiſtoit pas ſeulement de ſon tems, mais qu'elle ſe répan- » doit *ſecrettement* de tous côtez ». *Du Haillan* continue en ces termes. » Ces hérétiques, A CE QUE QUELQUES-UNS EN ONT ECRIT, étoient » des reſtes de ceux qui ſous le nom de PAUVRES, commettoient plu- » ſieurs abominables méchancetez, & étoient venus à une telle in- » ſolence & oubli de ce que la même honnêteté enſeigne aux hom- » mes, qu'ils maintenoient que l'homme ne devoit avoir honte de » choſe à quoi la nature l'incitât & le pouſſât. Et à l'imitation des » Philoſophes anciens qu'on nomme *Cyniques*, ne faiſoient conſ- » cience quelconque d'avoir affaire aux femmes devant tout le mon- » de, & ne ſe ſoucioient de payer qu'en eſprit, & maintenoient que » la liberté d'eſprit les diſpenſoit de l'obſervation des commande- » mens de Dieu. Mais cette vermine fut auſſitôt éteinte que née. » VOILA CE QU'ON ECRIT D'EUX. L'Auteur de la PURPURA DOCTA (2) dit la même choſe dans l'article de SIMON BORSANO.

(a) *Hiſt. de France.* Charles V. p. 854.

Il faudroit ſe livrer à la plus folle credulité, pour ſe perſuader que cela ſoit vrai; & j'oſerois bien dire qu'il n'y a pas moins d'impudence dans ceux qui ont écrit de pareilles fables, qu'il y en auroit eu dans les *Turlupins*, s'ils avoient fait ce qu'on a dit d'eux. Les plus effrontez des *Gnoſtiques* éteignoient les flambeaux & cachoient leurs impudicitez dans les ténebres. Si les *Adamiens* étoient nuds, ce n'étoit que dans leurs aſſemblées. Ils ne confioient ce myſtere de leur religion qu'à ceux de la ſecte. Les *Gymnoſophiſtes* étoient nuds, mais ce n'étoient que ceux qui habitoient les déſerts. Qui croira que des gens qui font profeſſion d'être Chrétiens, & qui demeurent parmi des nations polies, ayent affecté de montrer, & de faire en public ce que l'on n'oſe prononcer? Si quelque fou l'avoit entrepris, il en auroit été châtié ſi promptement, qu'il n'auroit certainement pas eu de ſectateurs. D'ailleurs ces gens-là ſe *cachoient*, *Gerſon* vient de le dire. Ils ſe multiplioient SECRETTEMENT. On ne les trouvoit qu'à force de recherches. Cependant la cérémonie ſacrée, & ſi j'oſois me ſervir de ce terme, leur *Sacrement* public, ce qui les diſtinguoit du reſte des

[1] *Turlupinorum, quorum ſequaces non deſunt uſque hodie, quin & ubi latere putaverint, ſerpunt ubi lubet.* Gerſ. *De Examin. Doctr.* Conſiderat. VI.

[2] *Primo, nihil pudere quemquam eorum, quæ à natura accepimus. Sic perſuaſi, pudenda ſine tegumento oſtentabant: ac turpiter propalam coïbant, cynicorum inſtar Philoſophorum, vel canino potius, aut aliarum belluarum more.* Georg. Joſ. Eggs. *Purp. Doct.* L. 2. p. 442.

hommes, étoit un caractere si singulier, qu'il leur étoit impossible de se cacher.

(a) *De excidio Wald. & Albig.* p. 304.

(b) Voyez *Bzov.* ad an. 1372. *Limbor.* Hist. Inquis. L. I. 21.

(c) *Du Cange.* Gloss. Latino-Barbar. in voce *Turelupini.*

(d) *Matt. Paris.* ap. *Usser.* ub. sup. Cap. X. §. 62.

(e) *Usser.* ub. sup. Cap. VIII. §. 17. & seq.

Laissons des fables plus hardies encore qu'elles ne sont malicieuses. Les *Turlupins* étoient *Vaudois*, comme le témoignent (1) des Auteurs très-dignes de foi. (a) » Ils ont eu divers noms selon les lieux » qu'ils habitoient. Dans le *Lyonnois* & ailleurs on les appella PAU-» VRES DE LYON; dans la *Sarmatie* & dans la *Livonie*, (2) LOL-» LARDS; dans la *Flandres*, & au *Païs d'Artois*, TURLUPINS, » parce qu'ils étoient retirez dans les déserts, exposez aux loups & » aux bêtes sauvages. » C'est ce que dit un Auteur anonime. M. *de Thou* (3) convient que les *Turlupins* étoient *Vaudois*, & que ce sont les mêmes qui ont été appellez *Cyniques*. On affecta en particulier de donner ces noms (b) à ceux qui passerent des Provinces de France, & de Flandres, dans le Dauphiné, dans la Savoye, où ils furent cruellement persecutez en 1371. & 1372.

Tout ce qu'on nous dit des *Turlupins* fait croire qu'ils étoient *Vaudois*. 1. *C'étoient des restes de ceux qui portoient le nom de* PAUVRES, dit *du Haillan*. Or on sçait que c'étoit un nom des Vaudois, appellez souvent PAUPERES. 2. Les Turlupins sont les mêmes, (c) qui sont nommez BOUGRES. (d) *Qui vulgariter dicuntur Paterini & Bulgares in partibus Transalpinis.* On leur avoit donné le nom de *Bougres*, ou de *Bulgares*, parce qu'on les confondoit avec de prétendus (4) *Manichéens*, qui de (e) *Bulgarie* s'étoient répandus en *Italie*, & d'*Italie* en France. Ils furent poursuivis en 1236. par un Dominicain, (5) nommé *Robert*, qui avoit été de leur religion, & qui à cause de cela fut surnommé le BOUGRE (*Qui cognomento* BOUGRE *dicebatur.*) Il en fit brûler, ou enterrer vifs cinquante, en moins de deux ou trois mois, dans les Provinces de *France*, & de *Flandres*. Mais ce scélerat fut trouvé coupable de tant de crimes, qu'il fut condam-

(1) Voyez les tableaux de *Ste. Aldegonde* T. I. Part. III. Chap. XII. fol. 151. 154. Tom. II. Part. IV. fol. 141. *Hist. des Martyrs.* fol. 22.

(2) Ils furent aussi nommez *Lollards* en *Angleterre*. *Lollard* un de leurs Docteurs fut brûlé à Cologne en 1322.

(3) *Diversis regionibus, ob diversas causas, Passageni, Patareni, Lollardi,* TURELUPINI, *ac denique* CYNICI *dicti sunt* Thuan. Hist. L. VI. p. 186.

(4) Il est impossible que les *Turlupins* fussent Manichéens. Les accusations de *Nudité*, de commerce en public avec les femmes, sont incompatibles avec le sistême Manichéen, selon lequel la concupiscence, ou l'amour que les deux sexes ont l'un pour l'autre, étoit le premier peché. Ils alléguoient en particulier, pour prouver cette thése, *le soin qu'ont les hommes de cacher les parties naturelles, & l'usage qu'ils en font.* La honte étoit, selon les Manichéens, une preuve sensible du peché. Ainsi l'impudence Cynique qu'on attribuë aux *Turlupins*, étoit diamétralement opposée au Manichéïsme.

(5) Voyez *Limborch.* Hist. Inquisit. L. I. 11. Il parle de ce *Robert*, qu'il dit avoir été Albigeois, & qu'il place après *Rainaud*, vers l'an 1207.

né par grace à une prison perpetuelle. 3. La principale scene des persecutions que souffrirent les Turlupins, fut en Savoye & en Dauphiné. C'est-là (a) qu'on en fit brûler grand nombre, en 1371. par les ordres de *Charles V.* roi de France, & d'*Amedée* comte de *Savoye*, & à la réquisition de *Gregoire XI.* Or c'est en Savoye, en Dauphiné, & dans les Provinces voisines, qu'il y a toujours eu des Vaudois. Il étoit bien naturel que ceux que l'on persecutoit en *Flandres*, en *France*, cherchassent une retraite parmi leurs freres. 4. *Cette liberté d'esprit, qui affranchit de l'observation des commandemens de Dieu*, est une des vieilles calomnies avancées contre les Vaudois, sous ptétexte qu'ils méprisoient les traditions humaines, & qu'ils avoient secoué le joug des cérémonies payennes, ou judaïques, dont on avoit chargé l'Eglise de Jesus-Christ.

[a] *Purpura Docta.* ubi sup. *Bzov.* ad an. 1372.

Les *Turlupins* étant donc Vaudois, je ne m'arrêterai pas à les justifier des impudicitez Cyniques dont on les a accusez. Tout le monde sçait qu'ils en étoient innocens. Les pauvres *Vaudois* de *Cabrieres* & de *Merindol* étoient des restes des *Turlupins* de ce païs-là. On les chargeoit, comme leurs prédecesseurs, d'une infinité de crimes énormes. *Sadolet* qui étoit doux & équitable, leur rendit le témoignage, que tout cela n'étoit que pure calomnie. (b) *Quæ ultra ea capita*, (1) *libro comprehensa, de ipsis sparguntur, ad invidiam conficta, & meras esse nugas.* On a accusé les *Apostoliques* des mêmes débauches que les *Adamites*, *De promiscua venere.* (c) On trouve dans les actes de l'Inquisition de Toulouse, l'examen d'un certain *Pierre de Galice*, qui étoit *Apostolique*, & il n'y est pas dit un mot de ces débauches. On ne l'interroge pas même là-dessus. Mais outre ces réflexions générales, j'ai une preuve qui me paroît invincible, de la fausseté de tout ce qu'on a imputé aux *Turlupins* sur la *nudité*, &c. C'est *Gerson*, qui m'a fourni cette preuve.

[b] *Thuan.* ubi sup. L. VI. p. 189.

[c] *Limb.* ubi sup. L. I. Cap. 18.

1. Ce fameux Sorboniste réfute l'Auteur du *Roman de la Rose*, qui prétendoit que ce qu'on nomme *obscénité*, n'est qu'une superstition du vulgaire: Que c'est faire injure à la nature, que de trouver de la turpitude dans ce qui est son ouvrage, ou dans les actions naturelles. Qu'il y a de la foiblesse & de la sotise à les cacher. *Gerson* dit là-dessus (d) » que l'erreur du Roman de la Rose est l'erreur des TURLUPINS, qui SOÛTENOIENT que ce seroit ramener sur la terre l'état » d'innocence, & de la souveraine perfection, que de n'avoir honte » de rien, qui soit naturel. (*Turelupinorum sustinentium, quod esset* » *status innocentiæ, & summæ perfectionis in terra.*

[d] Gers. Oper. T. III. *cont. Romant. de Rosa.* col. 306. 307. Ibid. Serm. IV. advers. luxur. col. 930. 931.

(1) Ce Livre étoit la Confession de foi, qu'ils avoient présentée.

Remarquons d'abord que *Gerſon* ne dit pas que les *Turlupins alloient nuds* en public, ni qu'ils faiſoient même quelque choſe de pis. Il ne les accuſe pas *du fait*, mais de *l'opinion*. Or il n'y a nulle conſequence de l'un à l'autre. On peut croire que des choſes ſont innocentes, & ſe donner bien de garde de les faire, à cauſe des peines que les loix y ont attachées. Un homme ſage n'a pas quelquefois les opinions du vulgaire, mais il ne laiſſe pas de s'y conformer; autrement la ſageſſe ſeroit la folie même. Je ne ſçai ce que les *Turlupins* ont ſoûtenu: mais comme ils parloient d'innocence & de perfection, leur ſentiment étoit peut-être, que ſi les hommes n'abuſoient pas des organes que la nature leur a donnez, ils n'auroient aucune honte, ni de les montrer, ni d'en faire uſage; & je ne crois pas que ce ſentiment méritât le feu. 2. *Gerſon* continuant à réfuter ſon Auteur, fait ce raiſonnement: C'eſt que s'il n'étoit pas contre l'honnêteté d'appeller les choſes par leur nom, & de les preſenter à l'imagination toutes nuës, pour ainſi dire, & ſans voile, il ne ſeroit pas auſſi contre l'honnêteté de les preſenter de la ſorte aux yeux. » Or voyons, » *pourſuit-il*, qu'on en faſſe l'experience; qu'un homme aille nud par » les ruës. Voyons ſi la raiſon, qui, à ce qu'on prétend, ne connoît » point d'obſcénité, empêchera que tout le monde ne crie après un » tel homme, qu'on n'abboye après lui, qu'on ne le charge d'oppro» bre ». Ce raiſonnement de *Gerſon* n'eſt pas fort convaincant: mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit, » Par la même raiſon, *dit il encore*, on » pourroit prouver qu'il faut aller nud, faire tout en public, à décou» vert, & ſans honte. Je m'imagine que la pudeur devroit auſſi ſouf» frir tout cela, &c.

La réfléxion que je fais ſur ces raiſonnemens de *Gerſon*, c'eſt que s'il y avoit eu de ſon tems, ou dans le tems qui l'a précédé immédiatement, des hérétiques connus, (1) *qui portaſſent leurs parties honteuſes à découvert, qui euſſent affaire aux femmes devant tout le monde*, & qu'on eût fait brûler à cauſe d'une telle impudence, *Gerſon* auroit allegué *l'exemple & le fait*, & ne ſe ſeroit pas amuſé à le ſuppoſer. Il n'auroit pas dit, *Qu'on en faſſe l'experience.* Il auroit dit, *Qu'elle a été faite.* Il n'auroit pas dit que *la raiſon*, qui ne ſçauroit trouver de la honte dans ce qui eſt naturel, *n'empêcheroit pas que l'on ne criât après* de tels effrontez. Il auroit dit qu'on les a *châtiez*, *bannis*, *brûlez* à cauſe de cette infamie. On ne m'objectera pas que *Gerſon* ne s'eſt pas ſouvenu des *Turlupins*, quand il a refuté les principes du *Roman de la Roſe*, puiſqu'il a nommé ces prétendus hérétiques, & rapporté leur

(1) Ce ſont les termes de *du Haillan* citez ci deſſus.

opinion: 3. Mais ce qui acheve de démontrer que la *Nudité* des *Turlupins* eſt une calomnie atroce, c'eſt le portrait que *Gerſon* a fait d'eux dans (a) un endroit que j'ai déja cité. » Ce ſont, *dit-il*, des Epicu-» riens cachez ſous l'habit de Jeſus-Chriſt; ils commencent par mon-» trer aux femmes des apparences de dévotion, afin de leur ôter » peu à peu la Foi, qui eſt l'œil & la lumiere, & de les amener en-» ſuite à ſatisfaire leurs mauvais déſirs. Nous n'avons garde de dé-» couvrir les horribles infamies de ces hérétiques, à cauſe de cette » parole de l'Apôtre. *Il ſeroit honteux de dire ce que ces gens-là font* » *ſecrettement.*

[a] *In Exam Doctr.* Conſiderat. VI.

Le plus ſubtil de tous les Sophiſtes ne ſauroit trouver les *Turlupins* dant cette deſcription, s'ils ont été tels que les Hiſtoriens les repréſentent. Il n'y a pas un trait qui leur convienne. Peut-on dire des plus impudens de tous les hommes, que ce ſont des *Epicüriens, qui ſe cachent ſous l'habit de J. Chriſt* (*Epicurei ſub tunica Chriſti.*) Au contraire ce ſont des Epicuriens qui ſe montrent à nud, qui portent non l'habit d'*Epicure*, mais l'enſeigne du diable, & qui la portent à découvert. Peut-on dire qu'ils *s'inſinuent auprès des femmes par un grand air de devotion*, & qu'ils commencent par là? (*Mulierculis primo devotionem fingentes ſpecie tenus.*) Cela ne convient qu'à des hypocrites, qui affectent de paroître modeſtes, & non à des gens ſans pudeur, qui montrent en public tout ce qu'ils font. *Gerſon* a-t-il pu dire qu'il ne vouloit pas *découvrir* (*detegere*) leurs infamies à cauſe du mot de S.Paul, *Il y auroit de l'impudence à dire ce que ces gens là commettent en ſecret?* A-t-on beſoin de *découvrir* des actions qui ſe font en public, à la face du ciel & de la terre? Peut-on appliquer le mot de S. *Paul* à des hérétiques qui faiſoient gloire de leur ignominie. Je m'étonne que feu M. (b) *Bayle*, qui avoit vû ce paſſage de *Gerſon* dans *Prateole*, & qui en a cité une partie, ne ſe ſoit pas apperçû de la contradiction. *Gerſon* décrit des Phariſiens, & les Hiſtoriens nous décrivent des Cyniques, c'eſt-à-dire des perſonnages & des caractéres tout-à fait opposez.

[b] *Bayle* dans ſon Article des *Turlupins.*

Ce n'eſt pourtant pas la ſeule faute qu'ait fait M. *Bayle* dans l'article des Turlupins. Il y en a une bien plus importante. Je ne lui en fais point de reproches; mais il eſt néceſſaire de la corriger, afin que ceux qui liſent M. *Bayle* ne s'y laiſſent pas tromper. Pour confirmer ce qu'il avance touchant la *nudité* & les impudicitez publiques des *Turlupins*, il cite à la marge ſous le nom de *Gerſon*, un paſſage qu'il dit être rapporté par *Prateole*. Voici le paſſage en Latin, car je ſuis las de traduire des ordures : *Cynicorum philoſophorum more* (Turlupini) *om-*

nia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico, sicut jumenta coïbant: instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes.

La faute de M. *Bayle* est de n'avoir pas consulté *Gerson* à l'endroit cité par *Prateole*, & d'avoir pris pour des paroles du premier, ce qui n'a été dit que par le second. Cela fait une différence infinie. *Gerson* étant un Auteur contemporain, ou tout proche du tems où l'on dit que les *Turlupins* furent brûlez; son témoignage seroit d'un grand poids. Mais *Prateole* est un auteur plus moderne, un copiste, un compilateur qui ne doit être crû qu'autant que ses auteurs le méritent. Or c'est *Prateole* qui dit ce que M. *Bayle* fait dire à *Gerson*. Que le Lecteur prenne la peine de lire le sermon de *Gerson* sur S. *Louis*, & il verra que ce que je vais rapporter est juste.

Le Chancelier de l'Université de Paris, qui en veut à l'Auteur du *Roman de la Rose*, » parle contre ceux qui ont non seulement l'im- » pudence de nommer par leur nom les parties honteuses du corps » humain, & les actions qui en dépendent, mais qui prétendent en- » core autoriser cet usage par la RAISON ». Puis il ajoûte: *Ces personnes ne prennent pas garde qu'en s'exprimant de la sorte elles tombent dans l'erreur des* BEGARDS ET DES TURLUPINS *qui disent* QU'ON NE DOIT AVOIR HONTE D'AUCUNE CHOSE QUE LA NATURE DONNE. *Prateole* cite ces dernieres paroles du *sermon de S. Louis*. On les y trouve. Mais au lieu du passage que M. *Bayle* allégue sous le nom de *Gerson*, on ne trouve dans cet Auteur que ce qui suit. *C'est ainsi que les philosophes cyniques disoient qu'on devoit paroître nud en public, & y faire ce qui ne se peut faire qu'en secret.* (QUEMADMODUM) *& cynici philosophi, more canum, dicebant esse veniendum palam in nuditate, & exercitio membrorum pudendorum, quos inculpat Tullius.*

Il est donc certain 1. Que les paroles alléguées par M. *Bayle* ne sont pas de *Gerson*, mais de *Prateole*. 2. Que *Gerson* ne fait que comparer l'opinion des *Bégards* & des *Turlupins* avec celle des *Cyniques*. Mais il ne dit point du tout que les *Turlupins* reduisissent leur opinion en pratique. 3. S'ils l'avoient fait, *Gerson* n'auroit pas manqué de le dire. Il ne se seroit pas contenté de reprocher aux *Turlupins* de penser comme les Cyniques: il leur auroit reproché d'agir comme eux. Il auroit dit en un mot ce que M. *Bayle* lui a fait dire pour n'avoir pas consulté l'original.

Les TURLUPINS sont donc des personnages de Roman inventez par les Inquisiteurs, afin de donner un air de justice au traitement barbare qu'ils leur ont fait. Mais il y avoit en France des vrais *Turlupins*,

pins, qu'on se donnoit bien de garde de brûler. *La Catholicité* les protegeoit. Des impudicitez qu'on pourroit bien nommer *religieuses*, puisqu'elles se commettoient dans des lieux sacrez, étoient non seulement tolerées, mais autorisées. Je veux parler de la FESTE DES FOUX, fête qui se célebroit dans les Eglises, dans celles des moines & des religieuses, dans ces sanctuaires de chasteté. (a) » Il s'y commet, *dit Gerson*, des désordres & des insolences abominables. (*Abominabiles fiunt inordinationes & insolentiæ.*) Les personnes qui ont » tant soit peu de pudeur ne pourroient, je ne dirai pas les reciter, » mais les entendre, sans frémir d'horreur.... De telles insolences ne » se diroient pas à la cuisine par des marmitons. Cependant elles se » font par des personnes établies pour honorer le service divin. Elles » se font, dis-je, & en public & en secret. Chacun sait assez ce qui » s'y passe. (*Hæc autem per eos fiunt, qui ordinati sunt ad divina honoranda, fiunt, inquam, & publicè & occultè. Unusquisque satis scire potest.*) Ce silence de *Gerson* dit tout ce que l'on peut penser : & j'ose bien assurer sur son témoignage, que les *Turlupins* qu'on faisoit brûler ne le méritoient pas autant, que ceux qui étoient protegez & loüez. Ecoutons encore *Gerson*. [b] » Il se plaint amérement de ce » qu'il s'étoit conservé presque par tout des rites payens & idolatres ; » qu'on voyoit encore ces rites dans le culte des Eglises Cathedrales, » & des principales Eglises : que ni la présence de J. Christ, ni le respect des autels, n'empêchoient pas les Ecclesiastiques d'y commettre, par la plus impudente de toutes les dissolutions, ce que l'on auroit horreur d'écrire ou même de penser ». Copions les propres paroles de l'Auteur. *Quanquam* INNUMERA *sint alia* [vitia] IN ECCLESIIS CATHEDRALIBUS AC PRÆCIPUIS, *insaniæ falsæ*, EX SACRILEGIS PAGANORUM IDOLATRARUMQUE RITIBUS RELIQUIÆ.... IMPUDENTISSIMA DISSOLUTIONE AB ECCLESIASTICIS *talia fiunt*, *qualia vel* SCRIBERE HORROR EST, *vel etiam* COGITARE. » Si quelque Prélat, *ajoute Gerson*, » entreprend de s'y opposer, on le siffle, on lui déclare la guerre. *Voici*, dit-on, *un troisiéme Caton qui est tombé du Ciel : vos prédecesseurs plus sages que vous n'ont pas seulement toleré ces choses, mais ils ont applaudi à ceux qui les faisoient.* Il ne s'agissoit pourtant pas de légeres irrégularitez : il s'agissoit DES CRIMES LES PLUS NOIRS ET LES PLUS ATROCES, supposé que *Gerson* n'exagére pas. NEFANDISSIMI FLAGITIOSISSIMIQUE SCELERIS. Voilà les vrais TURLUPINS. Voilà ceux à qui l'on doit appliquer le mot de S. Paul, *il seroit honteux de dire ce que ces gens-là font en secret.*

[a] *Gers.* T. III. col. 309. 310.

(b) *De reformat. Theolog.* T. I. Col. 121. 122.

Je ne saurois penser à ces comedies dissoluës qui se jouoient dans

les Eglises sous prétexte des Foux, & le jour de leur fête, sans me ressouvenir de ce que *Clement d'Alexandrie* reprochoit aux païens qui jouoient leurs divinitez sur le théatre. [1] » Vous avez fait du Ciel » une scène, *leur dit cet ancien Auteur*, & de la divinité même le » sujet de vos spectacles. Des hommes faisant le personnage des dé- » mons, ont joué ce qu'il y a de plus saint ; & aveuglez par votre » superstition, vous avez exposé la piété même à la moquerie de » tout le monde ».

Cet endroit de *Clement d'Alexandrie* est tout proche d'un autre, que je n'ai pu lire sans en faire l'application à la doctrine *Catholique* Romaine, touchant la consécration de l'Eucharistie, & la transubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de J. Christ. Je crois que le lecteur trouvera cette application bien naturelle. La digression ne sera pas longue. *Clement d'Alexandrie* rapporte un passage de *Menandre*, où ce Poëte se moque des Prêtres payens, qui se vantoient de faire descendre les Divinitez dans les statuës qu'ils leurs consacroient. [a] Un homme, *dit Menandre*, qui au bruit de ses » cymbales fait venir la Divinité où il lui plaît, est plus puissant » qu'elle, & devient son maître.

(a) *Clem. Alex.* ubi sup. p. 49.

> Ἐι γὰρ ἕλκει τόν θεὸν
> Τοῖς κυμβάλοις ἄνθρωπος ἐις ὅ βούλεται;
> Ὁ τοῦτο ποιῶν ἐςὶ μείζων τοῦ θεοῦ.

Si l'on mettoit les paroles sacramentales, *Ceci est mon corps*, en la place des *cymbales* & des autres cérémonies des Prêtres payens, cet endroit conviendroit à merveille aux Prêtres *Catholiques*, qui font venir J. Christ quand ils veulent dans un morceau de pain, ou du moins sous les apparences du pain. Mais si j'ajoute ce que *Menandre* dit ensuite, je ne crois pas que le paralléle en soit beaucoup moins juste. Ce Poëte assure que cette hardie invention des Prêtres étoit l'effet de l'avarice, une imposture introduite pour les mettre à leur aise.

> Ἀλλ' ἐςὶ τόλμης καὶ βίου ταῦτ' ὄργανα.
> Εὑρήμεν ἀνθρώποισι.

[1] Je vais mettre ici les paroles de l'Original, qui m'ont paru assez difficiles à exprimer en François. *σκηνὴν πεποιήκατε τὸν ὀυρανὸν, καὶ τὸ θεῖον ὑμῖν δρᾶμα γεγένηται, καὶ τὸ ἅγιον προσωπείοις δαιμονίων κεκωμῳδήκατε, τὴν ἀληθῆ θεοσεβείαν δεισιδαιμονίᾳ σατυρίσαντες. Clem. Alex.* Admonit. ad Gent. p. m. 39. Edit. Oxoniensis, p. 52. M. *Potter* a rendu le Grec en ces termes. *Cœlum convertistis in Scenam. Sanctum Dei nomen fabula vobis est : idque impositis dæmoniorum personis ludificamini, verumque ejus cultum vestra superstitione deridendum ab omnibus exponitis.*

Justin Martyr, qui a aussi allégué ce passage, ajoute (a) ἀναίδεσιν. Il joint l'*impudence* à l'*avarice*. Les anciens Chrétiens auroient été bien hardis ou bien inconsidérez, s'ils avoient osé insulter de la sorte les Païens, & qu'ils eussent crû eux-mêmes que par le moyen de quelques paroles un Prêtre fait descendre J. Christ du Ciel quand il lui plaît, & l'enferme dans un morceau de pain, ou qu'il change la substance du pain en celle du corps de J. Christ.

(a) *Just. Mart.* De Monar. p. m. 83.

Je finis ici ma digression & mon histoire des Adamites. Les *Turlupins*, qui sont les derniers, étoient apparemment les peres de ceux de Bohême. Aussi le *Picard* qui porta l'*Adamisme* dans ce pays-là, venoit-il des Provinces où ces prétendus héretiques avoient reçu ce nom ridicule, mais qu'ils n'ont que trop mérité par leurs malheurs. J'ai à faire voir à present que les opinions impies, ou absurdes, qui ont été imputées aux *Picards Adamites*, ne sont que les sentimens des *Vaudois*, déguisez ou confondus avec les fausses conséquences que leurs ennemis en tiroient.

VI. Que les sentimens attribuez aux Picards ne sont que ceux des Vaudois déguisez.

(b) Les *Vaudois* étoient en Bohême dès l'an 1178. Des disciples de *Valdo* s'y réfugiérent, & furent fort bien reçus à *Zatec* & à *Launi*, deux villes voisines situées sur la riviere d'*Egre*, & assez proches des frontieres de *Misnie*, par où les *Vaudois* entrerent vraisemblablement en Bohême. Une grande partie du peuple suivoit alors le rit Grec, pendant que la noblesse & les grands, qui avoient commerce avec les Allemands leurs voisins, & qui se conforment ordinainement à la Cour, suivoient la plûpart le rit Latin; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus desagréable aux peuples. Les Vaudois trouvérent de l'humanité & de la docilité dans les habitans de ces deux villes; leur firent connoître les superstitions que le tems avoit introduites dans la Religion Chrétienne, & les affermirent dans l'aversion, qu'ils avoient déja pour l'Eglise Romaine. Ces peuples conservérent l'exercice public de leur (1) religion, ou le rit Grec jusques vers le milieu du XIV. siécle, que l'Empereur *Charles IV.* & l'Archevêque *Ernest* l'interdirent à la sollicitation des Papes, & à la poursuite des moines. Le rit Latin ayant été établi par tout, les peuples s'assembloient dans les bois, dans des solitudes, & dans les châteaux de quelques Gentilshommes qui les protegeoient. Mais quand les troubles s'éleverent en Bohême, & que la nation leva l'étendart contre le Pape & les moines, ces *Picards*, ces *Vaudois* cachez commencerent à se montrer : il s'en mêla quelques-uns parmi les *Taborites*; d'autres qui se trouvérent en assez grand nombre dans

(b) *Stranski* Reip. Bohemiæ Cap. VI. §. V. Col. 511. 512.

[1] *Stranski* ne s'explique pas assez sur la Religion de ces Peuples.

une isle que forme la riviere de *Lausnitz* assez près de *Neuhaus*, dans le district de *Bechin*, prirent les armes comme les Taborites, & furent défaits par *Ziska*. Ce Géneral, jugeant d'eux comme on en jugeoit alors, c'est-à-dire, comme des plus infames hérétiques, crut rendre service à Dieu & à la Religion que de les détruire. Dans l'enchantement où étoit encore alors le monde, on ne concevoit point d'hérésie plus criminelle, que celle de nier que le pain de l'Eucharistie soit réellement le corps de J. Christ. De là, si je ne me trompe, les massacres des *Picards* en Bohême.

A peu près dans le même temps il s'en trouva d'autres qui habitoient une isle que forme la *Morave*, & qui, au rapport de (a) *Dubravius*, se jettérent sur le riche monastére de *Wele-Hrad*, le pillérent, & le reduisirent en cendres. Cet Historien remarque qu'ils étoient protegez par les seigneurs de *Strasnitz*, d'*Ostrovits*, & de *Kunstad*, qui étoient les plus grands seigneurs de *Moravie*. Persécutez, brûlez, massacrez depuis quelques siécles, par les moines, je ne sais s'ils crurent devoir profiter de l'occasion qui se présentoit de s'en venger, ou si la guerre qu'ils firent à ces moines ne fut point une guerre défensive. Car ceux-ci en possession de faire périr les hérétiques par le fer & par le feu, regardoient comme une rebellion, comme un attentat, comme un crime de leze-majesté divine, la défense la plus légitime & la plus nécessaire. Nous ne savons point à quelle occasion les *Picards* de la Morave attaquérent le monastére de *Wele Hrad*: mais c'est un préjugé en leur faveur, qu'ils fussent protegez par des plus grands Seigneurs de la Province.

(a) *Dubrav.* Hist. Bohem. L. XXVI. p. 216. 217.

Quoi qu'il en soit, ces *Picards* étoient *Vaudois*. On les reconnoît à leurs dogmes, (b) *Qu'il ne faut point adorer l'Eucharistie, parce que le corps de J. Christ n'y est point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame: que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toujours du pain & du vin: qu'un laïque peut le toucher & recevoir dans sa main, parce que la main d'un simple fidele est aussi digne de toucher le Sacrement que celle d'un Prêtre*, &c. Voilà l'hérésie *Picarde*, celle de *Martin Loquis*, qui étoit de *Moravie*, & qui fut le principal Prêtre des *Picards* de ce pays-là. On n'est point surpris de les trouver en Moravie. Cette Province confine à l'Autriche, où depuis long-tems il y avoit un grand nombre de *Picards* ou de *Vaudois*. (c) *Flaccius Illyricus* raconte qu'il tenoit de *Stiffelius*, que l'on gardoit dans un monastere de *Steyr* ville d'Autriche *trois gros volumes d'informations & de procès faits contre les Vaudois*. Je fais ces observations pour montrer au lecteur que les *Vaudois* de Bohême & de Moravie ne sont point des

(b) *Dubrav.* ibid.

(c) Catalog. Test. Veritat. In *Steyra*.

personnages ſuppoſez que je fais venir dans ce païs là pour avoir occaſion de les confondre avec les *Picards*. Voyons à preſent les crimes, les folies, les héréſies que les Hiſtoriens leur attribuent.

1. D'abord on accuſe le *Picard* qui vint en Bohême en l'année 1418. d'avoir été un *ſorcier*, un *enchanteur*; c'eſt un indice qu'il étoit *Vaudois*. On faiſoit paſſer les *Vaudois* pour *ſorciers*, juſques-là que pour dire *magie*, *ſorcellerie*, on diſoit VAUDOISIE. *Polidore Virgile* parlant d'une trentaine de ces pauvres fideles qui paſſerent en Angleterre ſous le regne de *Henri II.* vers l'an 1160. dit que c'étoient des *ſorciers*, *des adorateurs des demons*. (a) *Maleficos & dæmonum cultores.* Je trouve auſſi dans la collection des ſentences rendues par l'Inquiſition de *Toulouſe*, qu'on y ordonne aux Vaudois, à qui l'on fait grace, *de s'abſtenir deſormais de divinations & de ſortileges*, (b) DIVINATIONES *& ſortilegia non obſervetis.*

2. J'ai parlé au long de la *nudité* qu'on a imputée aux *Picards*. J'ajoûterai ici que ce qu'*Enée Sylvius* avance touchant le chef de la ſecte, » qu'il ſe faiſoit nommer *Adam*, & ſes diſciples *Adamites* », eſt évidemment copié de S. *Epiphane* dans l'article des *Adamiens*. Ce que le [1] Cardinal ajoûte que ces *Picards* avoient la folle préſomption de dire, » qu'il n'y avoit qu'eux de *libres*; qu'ils étoient ſeuls les en» fans de Dieu », paroît imité de ce que les anciens nous diſent de *Prodicus*, qui au rapport de (c) *Theodoret*, fut le chef de la ſecte des *Adamiens*. (d) Les ſectateurs de cet hérétique ſe vantoient d'être *par nature* (φύσει) les enfans *du premier Dieu* (τοῦ πρώτου θεοῦ.) » Abu» ſant de leur nobleſſe & de leur LIBERTÉ, *dit Clement d'Alexandrie*, » ils vivent comme ils veulent, & ils veulent vivre dans les volup» tez; ils croyent qu'il n'y a point de frein pour eux, parce qu'ils ſont » les *maîtres du ſabbat*, & qu'étant enfans du Roi ils ſont d'une race » qui les rend fort ſupérieurs à tout le reſte des hommes ».

(a) Voyez *Polyd. Virg.* Hiſt. Angl. L. XIII. ad an. 1165. *Balth. Lydi.* in Prolegomen. ad Waldenſia, Cap. III. *Flac. Illyric.* ub. ſup. L. XV. Col. 1531.

(b) Lib. Sentent. p. 218.

(c) *Theod.* Hæret. Fabul. L. I. 6. IV. 28.

(d) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p. m. 418.

C'eſt du même *Prodicus* que l'on a emprunté l'impudence *de ces copulations* en public, qui ont été attribuées aux *Picards* & aux *Turlupins*. Au moins a-t il été accuſé par *Theodoret* de les avoir autoriſées; mais je crains fort que ce Pere n'ait été auſſi credule ſur le ſujet des hérétiques, qu'il l'a été ſur celui de ſes *Anachorétes*. Son *Hiſtoire aſcetique* eſt certainement un des plus fabuleux livres qu'on ait jamais écrits, ſuppoſé qu'on ne lui ait pas fait le tort de lui attribuer ce livre. Quoi qu'il en ſoit, il falloit bien imputer aux *Adamites* modernes tout ce que l'on a dit des anciens & de leurs Chefs.

3. Le Dogme favori de nos Adamites étoit *la communauté des fem-*

[1] *Enée Sylvius* étoit Cardinal, quand il écrivit ſon Hiſtoire de Bohême.

mes, & la liberté de se saisir de la premiere qui plaisoit, & d'en abuser. C'est encore la vieille calomnie tant de fois repetée contre les *Vaudois*. Les livres de leurs adversaires en sont remplis, & l'on a eu même l'effronterie de les en accuser cent ans après la défaite des Picards de Bohême; comme on le voit par un passage de leur Apologie en langue Vaudoise, cité par feu M. *Leger*, & traduit par lui en ces termes. (a) » On dit entre autres choses, que c'est une loi parmi nous de dire, » *Donne-toi à quiconque te demande*». C'est précisément ce que l'on attribuë à (b) *Carpocrate*. Pour autoriser la communauté des femmes, on dit que cet hérésiarque alléguoit les paroles de Notre Seigneur, *Donnez à quiconque vous demande*. Les Vaudois continuent; » On dit » que nous prenons nos plaisirs [1] en des cavernes obscures & ca-» chées, avec la premiere qui se presente, soit nos meres, soit nos filles, soit nos femmes, soit nos sœurs; au lieu que Dieu nous a » tellement gardez & préservez, que depuis plus de quarante ans » il ne s'est oüi qu'il se soit commis entre nous aucune paillardise ».

(a) *Leger*. Hist des Eglis. Vaud. L.I. Chap. XXX. Voyez cette Apologie en Latin parmi les *Scriptor. Rer. Bohemic.* de *Marq. Freher.* p. 259.

(b) *Clem. Alex.* L.III. Strom. p. m. 438.

Le prétexte de ces accusations étoit bien frivole, supposé qu'elles eussent même un prétexte. Les *Vaudois*, qui n'avoient que l'Ecriture pour regle de leurs mœurs, (c) s'allioient sans scrupule dans tous les degrez qui ne sont pas deffendus par la Loi Divine. D'ailleurs, point de *Parenté spirituelle* parmi eux; point de ces empêchemens aux mariages, qui sont de pure institution humaine. Ils ne trouvoient point dans le *Code* des Loix Divines, cette surprenante Loï qu'on lit dans les *Capitulaires*, c'est [2] qu'un homme qui épouse sa *Commere*, commet un très grand crime; que son mariage doit être dissous: qu'il doit lui-même être puni de mort, ou du moins condamné à un pélérinage qui dure toute la vie. Les *Picards* n'avoient point ces Loix superstitieuses, qui, sous quelque prétexte qu'elles ayent été introduites, n'ont servi depuis qu'à mettre les laïques dans la dépendance du Clergé, & à leur arracher de l'argent par le moyen des dispenses. Voilà ce qui fit accuser les *Vaudois* d'inceste.

(c) Vid. *Reiner*. De Valdensib. inter *Scriptor. Rer. Bohemic.* p. 224.

4. J'ai déja remarqué qu'il y a une contradiction visible dans le récit d'*Enée Sylvius*, qui, au même tems qu'il accuse les Picards d'admettre *la communauté des femmes*, assure que c'est *un crime parmi eux d'approcher d'aucune sans la permission* de leur Prêtre. La verité est que les *Picards* se marioient, mais on les accusoit de n'avoir point *de ma-*

[1] Notez qu'on a dit la même chose des *Fratricelles*, qui nioient la présence réelle, & qui appelloient les Prêtres DEIFICES.

[2] *Maximum peccatum, & divortio separandum, atque capitali supplicio multandum, vel peregrinatione perpetuâ delendum.* Vid. Capitul. Carol. Magni. L. IV. Cap. 316.

riage (a); parce qu'ils n'en faisoient pas un *Sacrement*, parce qu'ils en avoient banni toutes les cérémonies ou vaines, ou superstitieuses; parce qu'ils se contentoient de recevoir la bénédiction de leurs Pasteurs, qui avoient sans doute dans leur liturgie ces paroles qu'*Enée Sylvius* a rapportées, *Croissez, multipliez*, &c.

(a) *Leger.* ubi sup. L. I. Chap. 12. p. 67.

5. *Dubravius* obligé de reconnoître que les *Picards* se marioient, accuse seulement (b) *les plus chastes d'entre eux, & les plus religieux observateurs des loix du mariage*, (c) de renvoyer leurs femmes lorsqu'elles sont stériles, ou hors d'âge d'avoir des enfans. L'Inquisiteur *Reynier* s'exprime plus modestement. Les *Vaudois*, dit-il, *condamnent le mariage*; (d) *car ils enseignent que les personnes mariées péchent mortellement, si elles ont commerce ensemble quand elles n'espérent point d'enfans.* Il n'est donc pas vrai qu'ils renvoyassent leurs femmes, comme le dit *Dubravius*; ils se contentoient de *s'en abstenir*: & c'est apparemment ce qui a donné lieu à S. *Bernard* d'accuser ceux qu'il nomme *les Apostoliques*, [e] *de commander la continence dans le mariage.* Ces Censeurs sont bien injustes, supposé qu'ils soient sinceres. Ils blâment dans les *Picards* comme une hérésie, ce qu'ils auroient loué dans des *Catholiques*. Ne nous étendons point sur des matieres si délicates. On trouve dans les *Capitulaires* une Loi conçue en ces termes, (f) *Placuit ut Fideles abstineant à coïtu prægnantium uxorum.* On sçait ce que les anciens Peres ont pensé là-dessus. Je ne citerai que (1) *Clément d'Alexandrie*, & encore ne sera-ce qu'au bas de la page. Si sur cet article les *Picards* ont été aussi sévéres, ou aussi scrupuleux qu'on le dit; s'ils ont eu pour maxime,

(b) *Dubrav.* ubi sup. p. 247.

(c) Voyez aussi *Lasit.* Hist. MS. L. II. §. 77.

(d) *Reyner.* ubi sup.

[e] *Bernard.* in Cantic. Ser. 66.

[f] *Capit.* Car. M. L. VI. Cap. 215.

> *Vina sitim sedent; natis Venus alma creandis*
> *Sufficit: Hos fines transiliisse nocet*:

au moins ne falloit-il pas les accuser de l'extrémité opposée. Mais quant à la dissolution du mariage, on leur en impose certainement, puisqu'ils l'ont défini *une union qui ne peut être rompue que par la mort.*

Je ne sçai comment *Lasitius*, qui étoit de la Confession des *Freres unis de Bohême*, & qui ne pouvoit ignorer combien cette Confession avoit de conformité avec celle des *Vaudois*, s'est amusé à multiplier les prétendues erreurs des *Picards*, jusqu'à leur en imputer plusieurs qui ne se trouvent, ni dans *Enée Sylvius*, ni dans *Dubravius*. J'en soupçonne bien la raison. Pour rendre les *Freres de Bohême* plus odieux aux peuples, les *Catholiques* affectoient de les appeller *Picards*,

[1] Ψιλὴ γὰρ ἡδονὴ, κἂν ἐν γάμῳ παραληφθῇ, παράνομος ἐστί. Clem. Alex. Pædag. L. II. 10. p. 192. Et ibid. p. 194. τὸ μὴ εἰς παίδων γονὴν συνιέναι, ἐνυβρίζειν ἐστὶ τῇ φύσει.

& de les confondre avec ceux du XV. siecle, dont les Historiens font de si fausses, mais de si noires descriptions. C'est apparemment ce qui a obligé *Lasitius* à charger ces gens-là le plus qu'il a pû de sentimens hétérodoxes : il cherchoit à mettre des differences entre eux & ceux de sa Communion.

[a] *Lasit.* ubi sup. §. 76.

[b] *Reyner.* ubi sup. p. 222.

6. Quoi qu'il en soit, *Lasitius* reproche aux *Picards*, (a) » de ne » se servir point des livres sacrez, sous prétexte qu'ils ont la Loi Di» vine écrite dans le cœur ». Cela est très-faux des *Vaudois*, qui étudioient sans cesse l'Ecriture,& qui n'étudioient presque que ce livre sacré. (b) » J'ai vû, & j'ai oüi un Païsan, dit l'*Inquisiteur Reynier*, qui me » récita mot à mot tout le livre de *Job*, & j'en ai vû beaucoup d'au« tres qui sçavoient tout le Nouveau Testament ». Mais cela n'est pas moins faux des *Picards* de Bohême : Je sçai bien néanmoins ce qui a donné lieu à *Lasitius* de leur intenter cette accusation. Quelques-uns de leurs Prêtres (je dis *quelques uns*) qui se mêloient d'expliquer les Prophéties, donnoient en partie dans le systême des *Millenaires*. Ils croyoient une *premiere Resurrection des Justes*, un état de perfection & de paix où l'Eglise seroit sur la terre. Ils ajoutoient qu'alors (1) elle n'auroit plus besoin ni de *ministere*, ni de *sacremens*, ni d'aucune *instruction*, *parce que Dieu instruiroit immédiatement tous les fideles*. *Lasitius* a confondu cet état futur de l'Eglise avec son état present ; car les *Picards* dont il parle étoient fort savans dans l'Ecriture, & fondoient toute leur doctrine sur les livres sacrez.

[c] *Leger.* ubi sup. L. I. Chap. VII. p. 41. 42.

7. » Les Picards, poursuit *Lasitius*, disent que Dieu n'est pas dans » le Ciel, mais dans les gens de bien. Aussi ne disent-ils pas, *Notre » Pere qui ès dans le Ciel*, mais, *Nôtre Pere qui ès dans nous* ». Cette impertinente accusation me surprit d'abord ; & je ne pouvois imaginer ce qui en avoit été le prétexte, lorsque je tombai sur une explication de l'Oraison Dominicale, où les *Vaudois* parlent en ces termes: (c) » Le » Seigneur nous apprend à être tels, que nous soyons dignes d'être » nommez *les Cieux* : car comme le Seigneur habite *dans les Cieux » materiels*, ainsi habite-t-il dans *le Ciel spirituel*, c'est-à-dire, *dans les » Saints*, par l'assistance de sa grace, dont dit *Isidore*, *lequel est mon sie» ge*, duquel siege, dit *Salomon*, *l'ame du juste m'est un siege* ». Cet endroit seul suffiroit peut-être pour faire sentir à un lecteur critique, que la doctrine *Picarde* n'est autre chose que la doctrine *Vaudoise*. Les Vaudois ne nioient pas que Dieu n'habite *dans le Ciel*, mais ils disoient

[1] *Sol humanæ intelligentiæ non lucebit hominibus in Regno reparato, quia non docebit unusquisque proximum suum, sed omnes erunt docibiles Dei* ... In Diar. *Byzin.* p. 206. Je me reserve d'expliquer la Doctrine de ces gens-là dans un Ouvrage à part.

qu'il

qu'il *habite* dans *les Saints* qui ſont des *Cieux ſpirituels.* Je me ſouviens auſſi d'avoir lû dans leur apologie, où ils condamnent l'adoration de l'Euchariſtie, (a) » que s'il falloit adorer J. Chriſt dans quelqu'une » des créatures, ce ſeroit dans l'homme fidèle plutôt que dans le Sa- » crement, parce qu'il n'eſt préſent dans le Sacrement que pour » l'amour du fidèle, dans lequel il habite d'une maniere bien plus » parfaite.

[a] *Apolog. Waldenſ.* ad Regem *Vladiſl.* ubi ſup. p. 261. 263.

8. » Les Picards diſent encore, *c'eſt toujours Laſitius qui parle*, que » tous les jours ſont égaux, & que l'un n'eſt pas plus ſaint que l'autre ». On ſait que c'eſt une des prétendues erreurs des *Vaudois.* (b) » Ils n'ob- » ſervent point les fêtes de l'Egliſe, *dit Reyner*, aſſurant (1) qu'un » jour ne diffère point de l'autre.

[b] *Reyner.* ubi ſup. p. 244.

9. » Ils croyent, *dit encore Laſitius*, que l'Euchariſtie n'eſt que du » pain, que le vrai corps de J. Chriſt eſt contenu dans le Ciel : que » ceux qui adorent l'Euchariſtie ſont idolâtres ». Tout le monde ſait que c'eſt l'ancienne doctrine des Vaudois. (c) *Corpus Chriſti & ſanguinem verum eſſe ſacramentum non credunt, ſed panem benedictum, qui in figura quadam dicitur corpus Chriſti, ſicut dicitur*, Petra autem erat Chriſtus.

[c] *Reynerius Sacco* ap. *Uſſer.* De ſucceſſ. Eccleſiar. Chriſtianar. Cap. VI. §. 26.

10. » Ils ne jeûnent point, *pourſuit Laſitius.* (2) » C'eſt qu'ils n'obſervoient point les jours de jeûne, ou d'abſtinence ; s'ils le faiſoient, c'étoit par condeſcendance pour les *Catholiques* Romains, avec leſquels ils vivoient, & non par un motif de religion.

11. » Ils ſe vantent d'être libres, *dit enfin Laſitius*, d'être invinci- » bles, d'être les *Anges de Dieu* envoyez du Ciel *pour extirper les im-* » *pies* ». Ces derniers mots de *Laſitius* ſont extrémement remarquables : ils achevent d'éclaircir la queſtion obſcure, qui étoient proprement ces *hérétiques* que l'on a nommez *Picards* : en quoi ils ont différé des *Vaudois* en général : ce qui les a diſtinguez des autres *Taborites.* Mais ils nous font voir en même-temps que la *nudité*, les *inceſtes*, &c. attribuez à ces prétendus *Adamites*, ſont de pures, ſont de déteſtables calomnies. Il y eut en Bohême au commencement de l'année 1420. QUELQUES PRESTRES TABORITES, (3) qui perſuadez que le *Pape* étoit l'*antechriſt*, & Rome, la *proſtituée* de l'Apocalipſe, crurent auſſi que le tems étoit venu où J. Chriſt alloit détruire le regne de l'antechriſt, & rétablir le ſien ; purifier ſon Egliſe des erreurs,

(1) *Reyner.* ubi ſup. p. 224. *Celebritates Sanctorum prorſus rejiciendas.* Æn. Sylv. Cap. XXXV. Hiſt. Bohem. *Feſta ſuperflua.* Centuriat. Magd. Cent. X. Cap. VIII. Col. 1207.

[2] *Jejuniis ab Eccleſia inſtitutis nihil ineſſe meriti.* Æn. Sylv. ibid. Vide *Magdeburg.* ubi ſup.

[3] Diar. *Byzyn.* p. 155. SACERDOTES QUIDAM *Taborienſes.*

des vices, des ſcandales, & lui donner ſur la terre une conſtante paix. M. *Lenfant* (1) parle des articles que prêcherent ces *Taborites*. Ils ſont rapportez dans le Journal de *Byzynius*, où l'on trouve entr'autres celui-ci, qui eſt le VI. (a) » *Que les Freres de Tabor* ſont les ANGES » QUE DIEU A ENVOYEZ dans ce tems de vengeance, pour retirer les » fideles des citez, des villes, des bourgs, des châteaux, (2) & *les con-* » *duire ſur les montagnes*, comme Dieu envoya autrefois DEUX AN- » GES, afin de retirer *Loth* de *Sodome* & de le ſauver. Que ces *Freres de* » *Tabor* & leurs adhérens ſont ce *corps mort auprès duquel doivent* » *s'aſſembler les Aigles*, quelque part qu'il ſoit: Que c'eſt d'eux-mê- » mes qu'il a été dit, *La terre ſur laquelle vous marcherez eſt à vous*: » Qu'ils ſont L'ARMÉE, *que le Seigneur a envoyée*, pour purger le » royaume de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe militante, de tous les » ſcandales, pour *ſéparer* LES MÉCHANS *d'avec les juſtes*, *pour exercer* » LA VENGEANCE ſur les nations ennemies de la loi de Jeſus-Chriſt, » & DETRUIRE leurs citez, leurs villes, leurs fortereſſes ».

(a) Diar. p. 204.

Voilà évidemment les *Picards*, que déſigne *Laſitius*. *Ils ſe vantent d'être libres, d'être invincibles*, D'ETRE LES ANGES ENVOYEZ DU CIEL POUR EXTIRPER LES IMPIES. Ce ſont QUELQUES PRETRES Taborites, qui étudioient les prophéties, & ſe les expliquoient. Ils s'imaginerent être parvenus au tems, où *les playes* dénoncées dans l'Apocalypſe, devoient fondre ſur l'*antechriſt*, & ſur ſon empire, & ſe crurent autoriſez par les oracles à exercer les jugemens de Dieu. *Byzynius* nous dit, (b) *que le* PRINCIPAL DE CES PRETRES *étoit* MARTIN LOQUIS; Et *Theobalde*, que le PRINCIPAL PRETRE DES PICARDS étoit ce même *Martin*. *Byzynius* nous dit encore, qu'entre les *Taborites* qui prêchoient cette doctrine, il y avoit à Prague un certain (c) WENCESLAS PINCERNA, *célébre entre tous pour ſa ſcience dans la Bible*. *Dubravius* témoigne, qu'entre les *Taborites*, qui prêchoient des ſermons ſanguinaires, il y avoit un certain (d) WENCESLAS CAUPO (*Caupo* eſt évidemment le *Pincerna* de *Byzynius*) qui diſoit à ſes confreres, QU'ILS ETOIENT LES ANGES QUE DIEU AVOIT ENVOYEZ, POUR EXERCER SUR LES MECHANS LES JUGEMENS DENONCEZ *dans l'Apocalypſe*. Je crois pouvoir dire à préſent, que j'ai découvert les *Picards*. Il eſt aiſé de les définir. C'eſt une eſpéce de *Taborites*, qui s'éleverent en 1420. & qui ſont diſtinguez des autres par deux differences.

(b) Ibid. p. 203.

(c) Ibid.

(d) *Dubrav.* Hiſt. Boh. L. XXVI. p. 213.

[1] *Guer. des Huſſit.* p. 137. 138. J'examinerai dans un Ouvrage à part ce que M. *Lenfant* dit là deſſus

[2] C'eſt une alluſion à cette parole de Jeſus-Chriſt, *Matt.* XXIV. 16. *Que ceux qui ſont en Judée s'enfuient ſur les montagnes.*

1. La premiere eſt un ſiſtême prophétique, qu'on peut voir tout entier dans ce Journal de *Byzynius*, au moins tel que cet Auteur & les Maîtres de l'Univerſité de Prague ont jugé à propos de le repréſenter. Ils prétendoient être les *Anges*, c'eſt-à-dire, les Miniſtres *envoyez* pour retirer de *Sodome* le peuple de Dieu, & pour verſer ſur elle toutes les playes du Ciel.

2. La ſeconde difference eſt, que ces *Taborites* nioient hautement la tranſſubſtantiation, la préſence réelle du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie avec toutes leurs conſéquences. Ils ſont entierement *Vaudois* pour la croyance, comme on vient de le voir. Mais ils ajoutent à la croyance des *Vaudois*, certaines explications des prophéties, dont ils faiſoient l'application & à eux-mêmes, & à leur parti.

Mais ſi ce ſont là les *Picards*, comme il me ſemble qu'on n'en peut plus douter, que deviennent toutes ces accuſations de *nudité*, de *proſtitutions*, d'*inceſtes*, & toutes les autres impietez, ou extravagances, que les hiſtoriens leur attribuent, & que j'ai rapportées dans la I. Partie de cette Diſſertation? Tout diſparoît, tout eſt anéanti. Auſſi *Byzynius*, qui ne connoît point ces *Picards*, mais qui les confond avec les *Taborites*, ne leur reproche rien de particulier, que leurs téméraires explications des prophéties.

Je ne ſçais au reſte, ſi ce qui a ſervi de prétexte à les accuſer d'*Adamiſme*, n'eſt point le XX. & dernier article de leur Syſtême prophétique. Voici comment il eſt conçu dans *Byzynius*. (a) LES ELUS *qui ſeront en vie* (lorſque Jeſus-Chriſt viendra) SERONT RETABLIS DANS L'ETAT D'INNOCENCE, OU ETOIT ADAM DANS LE PARADIS. *Ils y ſeront comme* Enoch *& comme* Elie. *Ils ne ſeront ſujets, ni à la faim, ni à la ſoif, ni à aucune peine ſpirituelle ou temporelle. Dans un ſaint mariage, dans une couche ſans tache* (1) *ils engendreront charnellement, ſur la terre, & ſur les montagnes, mais ſans douleur & ſans concupiſcence, des fils & des petits-fils, qui ſeront exemts du peché originel*, &c. Un controverſiſte aura facilement abuſé de ces idées, pour y trouver l'*Adamiſme*, *la nudité d'Adam* dans l'état d'innocence.

(a) Diar. p. 206.

VII. Il ne me reſte plus qu'à examiner une reflexion, que fait M. *Bayle* dans ſon article des TURLUPINS. (b) *Il faut demeurer d'accord*, dit-il, *que les Chrétiens ſe ſont ſouvent plus dereglez à cet égard*, (c'eſt à l'égard de la *nudité*) *que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuſer ſous l'Evan-*

(b) Voyez la Remarque Y de cet Article.

[1] *Generabunt carnaliter abſque dolore & perturbatione.* Ibid. p. 207. *Perturbatio* deſigne *la paſſion*, ou la *concupiſcence*.

gile, & dont les Payens n'avoient nulle connoissance. Ce principe est que le second Adam est venu reparer le mal, que le premier avoit introduit au monde.

Tout est faux dans cette Remarque. 1. Il est faux que les Chrétiens ayent surpassé les Payens sur le sujet de l'impudente *nudité* qu'on reproche aux sectes dont M. *Bayle* parle. 2. Il est faux que supposé qu'il y ait eu des sectes Chrétiennes aussi effrontées, & aussi impudentes qu'on le dit, elles se soient fondées sur le principe qu'il avance.

1. Je dis premierement qu'il est faux que *les Chrétiens se soient plus souvent dereglez que les Payens par rapport à la nudité.* Si M. *Bayle* avoit daigné se donner la peine d'examiner en critique ce qu'on a dit des *Adamiens*, des *Turlupins* & des *Picards*, il y auroit découvert aisément, ou le mensonge, ou du moins l'incertitude. Mais il ne s'étoit pas mis dans l'esprit de faire l'apologie de ces sectes. Elles auroient peut-être trouvé plus de faveur auprès de lui, si elles avoient été des sectes Philosophiques. L'Empereur (a) *Julien* a fait l'apologie des *Cyniques*, au moins celle de *Diogéne* & d'*Antisthéne*, & il faut convenir qu'il y a eu de beaux endroits dans la vie de ces Philosophes, quoiqu'ils ayent trop étendu l'idée qu'ils avoient des erreurs populaires, dont ils vouloient délivrer le monde. Cependant quand on supposeroit ce qu'on a dit des sectaires que j'ai nommez, on ne trouvera pas encore que les Chrétiens ayent surpassé les Payens sur le fait dont il est question.

(a) *Julian.* Orat. VI.

M. *Bayle* n'auroit pû nier cette verité, s'il avoit voulu faire attention à ce qui se pratiquoit dans les jeux publics, dans les fêtes, en Italie, en Egypte, en Gréce. Je n'oserois en faire la description. On peut la voir dans (b) l'Auteur que je cite à la marge. Quelle impudence n'y avoit-il point dans une loi de *Sésostris*, & dans le choix des trophées qu'il avoit ordonné qu'on élevât en l'honneur de ceux, qui avoient combattu vaillamment, ou à la honte de ceux qui s'étoient comportez en lâches ? N'étoit-ce pas un beau spectacle que celui des Jeux Olympiques, où les Athlétes étoient *tout-à-fait nuds* (c), les Lacédémoniens ayant aboli l'usage que la modestie avoit auparavant introduit. *Platon* si sage & si vanté, *le Divin Platon*, approuvoit la *nudité*, même à l'égard des filles, & vouloit qu'elles parussent tout-à fait nuës dans l'arène. (d) *Neque viros solum, sed & virgines in palæstra nudari, Lacedæmone in primis, moris fuit, quod Platoni in libro de Republica approbatum.* On peut voir la Remarque d'*Eustathe* sur ce vers d'*Homere*.

(b) *Alex. ab Alex.* Dic. Genial. L. VI. fol. m. 363.

(c) ubi sup. L. I. Cap. 22. fol. 37.

(d) ubi sup. L. V. 8. fol. 260.

(e) Iliad. L. XXII. 683.

(e) Ζῶμα δέ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν.

Ce Grammairien nous apprend à quelle occasion les Athlétes ôtérent la ceinture qu'ils portoient auparavant dans les combats. Il faut apparemment corriger sur cette Remarque ce que dit *Clément d'Alexandrie*, que les *Athlétes portoient au moins des ceintures.* (a) Ἐν διαζώμασι ἀγονίαν ἐπιτελοῦντες. Mais il nous servira à son tour à corriger M. *Bayle*, (b) qui prétend que les *Gymnosophistes* en général étoient couverts à l'endroit que les *Turlupins* affectoient de découvrir. Je conviens que S. *Augustin* (c) l'a dit ; mais S. *Augustin* est un peu trop esclave de la cause qu'il défend dans cet endroit-là. *Clement d'Alexandrie* qui en sçavoit plus que lui sur ces matieres, témoigne que ces Philosophes Indiens, que l'on nommoit LES VENERABLES, [σέμνοι] & qu'il distingue des *Gymnosophistes*, *demeuroient nuds toute leur vie*, γύμνοι διαιτῶνται τὸν πάντα βίον. Il y avoit des Vierges du même ordre qu'on nommoit aussi σέμναι. M. *Bayle* répond à la verité, que les *Gymnosophistes* portoient des *ceintures* ; & il ajoûte *qu'une semblable ceinture n'a pas dû empêcher qu'on ne leur imputât la nudité.* Mais on lui repliquera 1. que *Clément d'Alexandrie* a distingué les *Gymnosophistes* des *Venerables*. Ceux-ci sont d'un nouvel ordre, & d'une plus haute perfection. 2. Que s'ils avoient eu des *ceintures*, ce Pere n'auroit pas oublié de le marquer. 3. Que ces *ceintures* sont une supposition sans preuve. 4. Et qu'enfin M. *Bayle* devoit avoir la même équité pour les *Adamites* & pour les *Picards*, qu'il a euë pour les Philosophes des Indes, & juger charitablement que la *nudité* de ceux-là avoit aussi ses bornes. Il est vrai que *Rosemberg* doit avoir dit à *Enée Sylvius*, que les *Picards* faisoient consister leur *liberté à n'avoir point de haut-de-chausses*. Mais si un témoin unique, un témoin de cet ordre, avoit dit cela de quelque secte de Philosophes, M. *Bayle* l'auroit-il crû ? Il n'y a point de sujet où le *Pyrrhonisme historique*, dont ce savant homme faisoit profession, l'obligeât plus à suspendre son jugement que sur celui-ci.

(a) *Pædag.* L. III. 5. à la fin.

(b) Voyez l'Article des *Gymnosophistes*. Remarque A.

(c) *De Civit. Dei.* L. XIV. Cap. 17.

(d) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p. m. 451.

Reprenons le paralléle des Payens & des Chrétiens ; il s'en faut bien que ceux-ci n'ayent égalé les autres sur le chapitre de la *nudité*, bien loin de les avoir surpassez. *Alexandre d'Alexandre*, qui avoit tant lû & tant recueilli, nous fournira la preuve de ce que je dis ; voici le passage en original : il ne m'est pas permis de le traduire. (e) *Tanta animorum insipientia fuit, & tam præceps libido imperiti vulgi, ut* OMNES FERE MORTALES IN TEMPLIS COIRE ET NEFANDIS LIBIDINIBUS IMMISCERI, AC PUDENDIS GENITALIBUS SACRUM FACERE, *quod procreationis seminarium foret, nefas non putarent. Ita ut Britannis longo tempore mos inoleverit*, CONJUGES ET NURUS NUDAS, *succo*

(e) ubi sup. L. VI. 26. fol. m. 384.

herbarum delibutas, ad templa ducere, & ita ſupplicare. Il y a bien de l'*Adamiſme* là-dedans; mais il y a plus que de l'*Adamiſme* dans ce qui ſuit, *Et Corinthi ſupra* MILLE PROSTITUTAS IN TEMPLO VENERIS *aſſiduè degere, & inflammatâ libidine* MERETRICIO QUÆSTUI OPERAM DARE, ET VELUT SACRORUM MINISTRAS DEÆ FAMULARI. L'infame coûtume de convertir les Temples en des lieux de proſtitution, fut enfin défenduë par les Egyptiens, (a) ἐν ἱεροῖς μίσγεσθαι γυναιξὶν ἐκώλυσαν. Finiſſons cet article par ces vers de *Prudence* parlant de la Fête qu'*Evandre* avoit apportée d'Arcadie en Italie, & qui ſe célebroit en l'honneur de *Pan*.

(a) Ibid. L. I. p. 306.

> (b) *Quid illa turpis pompa? Nempe ignobiles*
> *Vos eſſe monſtrat, cum Luperci curritis.*
> *Quem ſervulorum non rear viliſſimum?*
> NUDUS *plateas ſi per omnes curſitans*
> *Pulſet puellas, verbere ictas ludicro.*

(b) *Prudent.* in Romano Martyre. p. m. 204.

Il faut pourtant rendre juſtice à tout le monde. Il y a de beaux préceptes de modeſtie dans les Payens, témoin celui-cy d'*Héſiode*.

> Μήτ' ἐν ὁδῷ, μητ' ἐκτὸς ὁδοῦ, προβάδην ὀυρήσῃς.
> Μηδ' ἀπογυμνωθέις: μακάρων τοι νύκτες ἔωσσιν.

> *Neque in via, neque extra viam inter eundum meias,*
> *Neque denudatus. Deorum quippe noctes ſunt.*

Le Poëte veut dire, (c) que les Dieux viennent la nuit *incognito* ſur la terre, & qu'on doit reſpecter leur préſence. Ce paſſage d'*Héſiode* eſt aſſez paralléle à celui de *Clement d'Alexandrie*, parlant contre la *nudité*. (d) » Il faut, *dit-il*, reſpecter dans la maiſon les yeux des » parens & des domeſtiques: en chemin ceux des perſonnes que » nous rencontrons: dans les bains, ceux des femmes: dans la ſo- » litude, nos propres yeux; & par tout les yeux du VERBE, qui eſt » préſent par tout, & ſans lequel rien n'a été fait, ἄιδεσθαι δεῖ πανταχοῦ τὸν λόγον, ὁς ἐςὶ πανταχοῦ.

(c) Vid. Not. *Gravii* in verſ. 730. *Heſiod.* Op. & Di.

(d) *Pædag.* L. III. Cap. V. in fine.

2. M. *Bayle* a dit en ſecond lieu, que ce qui a fourni aux Chrétiens un prétexte de ſe *déregler plus ſouvent que les Payens, par rapport à la nudité*, c'eſt ce *principe* inconnu aux Payens, *que le ſecond Adam eſt venu réparer le mal que le premier Adam avoit introduit au monde.*

J'avouë que je n'ai pû m'empêcher de soûrire en lisant cet endroit du célebre M. *Bayle*. J'admire ailleurs sa pénétration; ici elle m'a surpris. C'est un raffinement sur l'abus des principes de l'Evangile, qui seroit difficilement tombé dans un autre esprit que le sien. Car qui se seroit jamais imaginé que la *nudité* fût un privilége, dont le péché d'Adam a dépoüillé la nature humaine, & que notre Seigneur est venu lui rendre? Aussi aucune des sectes qui ont été accusées d'Adamisme, n'a pris ce prétexte. S. *Epiphane* dit bien (1) que les *Adamiens prétendoient que leur Eglise étoit le Paradis terrestre, & qu'ils étoient eux-mêmes comme Adam & Eve.* C'est une fable: mais au moins S. *Epiphane* ne leur fait-il pas dire que la *nudité* est un des avantages que Jesus-Christ leur a acquis par sa redemption. On ne trouve nulle part, que ni *Carpocrate*, ni *Florinus*, ni *Prodicus*, ni *Priscillien*, ni les *Turlupins*, ni aucun *Fanatique*, se soit avisé d'alléguer que le *second Adam* est venu rendre au genre humain le privilége de la *nudité* que le premier avoit perdu. Je ne nie pas qu'un tel raisonnement ne puisse résulter *des combinaisons infinies des idées.* On fera naître de cette *combinaison* toutes les extravagances possibles. Mais ceux qui combineront les idées du principe qu'on vient de rapporter, seront très-rares, parce qu'ils porteront la folie dans une extrêmité, où peû de gens les suivront. Il n'en est pas de même de ceux qui *combineront* l'idée de la *nudité*, & de toutes ses suites, avec celles que les Payens ont euës de leurs Dieux, & même avec des maximes philosophiques. Ceux-ci seront assurément, ou pourront être en beaucoup plus grand nombre, parce que ces idées s'assortissent plus naturellement, que celle de la *nudité* perduë par Adam, & restituée par Jesus-Christ.

En effet, il s'en faut beaucoup, que la raison ne condamne ce qu'on nomme *obscenité*, aussi clairement que le fait la Religion Chrétienne. Des Philosophes, très-séveres d'ailleurs, n'ont point reconnu que ce qu'on nomme *obscenité* fût un défaut réel. Copions un beau passage de *Ciceron* là-dessus (a). *Amo verecundiam, tu potius libertatem loquendi. Atque hoc Zenoni placuit, homini, me hercule, acuto; etsi Academiæ nostræ cum eo magna rixa est. Sed, ut dico, placet Stoicis suo quamque rem nomine appellare, sic enim disserunt. Nihil est obscœnum, nihil turpe dictu. Nam, si quod sit in obscœnitate flagitium, id, aut in re esse, aut in verbo: nihil tertium*, &c. Voilà le sen-

(a) Ep. L. IX. *Papirio Pæto.* p. m. 105. Edit. fol.

[1] Ἡγοῦνται γὰρ τὴν ἑαυτῶν ἐκκλησίαν εἶναι τὸν παράδεισον, καὶ αὐτοὺς εἶναι τοὺς περὶ Ἀδαμ, καὶ Ἐυαν. Hær. LII.

timent des *Stoïciens*, des plus séveres Philosophes. Ils ne prêchoient pas la *nudité*; j'en conviens, car ils n'étoient pas foux. Mais, s'il n'y a point d'*obscénité* dans les termes, si on doit employer les plus propres, & présenter certains objets à l'imagination sans aucun voile, pourquoi y auroit-il de l'*obscénité* à les présenter de même aux yeux? L'imagination les voit dans les termes comme elle en reçoit l'image par les yeux.

Ce n'est donc point des principes de la Religion Chrétienne, ni en particulier du principe allégué par M. *Bayle*, qu'est né, non l'*Adamisme* qui n'exista jamais, mais que sont nées les suites de l'*Adamisme*. Ce n'est point dans l'Ecriture que les *Gnostiques* alloient puiser leur *science* là-dessus. *Epiphane*, par exemple, fils de *Carpocrate*, qui étoit une espéce de prodige, & qui, à l'âge de dix-sept ans, qu'il mourut, étoit déja un chef de secte, *Epiphane* n'avoit point pris dans la Religion Chrétienne ses belles idées sur la JUSTICE, d'où il concluoit la communauté des femmes, &c. Il avoit fort étudié les sciences humaines, & les livres de *Platon*; (a) τὴν δὲ ἐγκύκλων παιδείαν, καὶ τὰ Πλάτωνος &c. C'est-à-dire, qu'il entendoit fort bien les arts liberaux, *les Mathématiques*, *la Grammaire*, *la Rhétorique*, qui est ce que l'on nommoit (b) ἐγκυκλία μαθήματα; & ensuite *la Philosophie*. Aussi les raisonnemens qu'il faisoit, n'étoient point tirez des principes de la Religion Chrétienne. Il n'y auroit pas trouvé son compte. Les adorateurs d'une certaine Divinité payenne, que *Prudence* décrit dans son premier Livre contre *Symmaque*, pouvoient naturellement & sans faire aucune violence, ni à leur raison, ni à leur conscience, se faire de la *nudité* & de toutes ses suites, des actions fort religieuses.

(a) *Clem. Alex.* Strom. L. III. p. m. 428.

(b) Vid. Annot. *Valesii* ad *Euseb.* L. VI. 2. p. 112.

(c) *Ecce Deûm in numero formatus, & æneus adstat*
Graïus homo, augustâque Numæ præfulget in arce.
Strenuus exculti dominus quondam fuit agri
Hortorumque opibus memorabilis. Hic tamen idem
Scortator nimius, multaque libidine suetus,
Rusticolas venare lupas, interque salicta,
Et densas sepes, obscœna cubilia inire
Indomitum intendens animum, semperque paratum
Ad facinus, numquam calidis dabat otia venis.

(c) *Prudent.* L. I. cont. Sym. p. m. 361.

Le

Le Poëte dit aussi honnêtement qu'il se peut des choses infiniment malhonnêtes. Je me contenterai d'indiquer ici (a) L'EXHORTATION *de Clement d'Alexandrie aux Gentils*, où il montre par des faits combien la Theologie payenne étoit propre à bannir la pudeur & la modestie. Si on *m'opposoit la Fête des Foux*, qu'on a longtems célebrée en France, & qui approchoit peut-être des *Lupercales*, des *Bacchanales*, des *Saturnales*, je répondrois ce qu'a dit *Gerson*, que c'étoient des restes du Paganisme, qu'on n'a que trop conservé dans la Religion.

[a] *Admonit. ad Gent.* p. 40. 41.

Concluons à présent, que la Remarque de M. *Bayle* est une *saillie* qui lui est échappée, & que je voudrois qu'il eût retenuë, autant pour son propre honneur, que pour celui de la Religion Chrétienne. La réputation de cet Auteur, & le plaisir amusant aussi bien qu'instructif, qu'on trouve à lire ses Ouvrages, les rend un peu dangereux pour certains esprits, qui ne chargent guéres leur mémoire que des endroits qui favorisent leurs préjugez, ou leur peu d'amour pour le Christianisme. Tel est l'ingénieux Auteur des PENSE'ES *libres sur la Religion*, &c. qui n'a pas manqué de copier ce que M. *Bayle* a dit des *Adamites* & des *Turlupins*. Je ne m'amuserai pas à faire la Critique du Chapitre VIII. de cet Ouvrage, quoiqu'il en soit très-susceptible, & que si on juge librement des *Pensées libres*, on y trouvera beaucoup de fautes, & beaucoup d'exagération.

Cet Auteur s'oublie dès le commencement de ce Chapitre. (b) *L'Eglise*, dit-il, *est considerée partout comme* UN HABILLEMENT COMPLET. Ce début ne prévient pas favorablement un Lecteur, qui pense à ce qu'il lit. Pour moi je n'ai vû *nulle part* ce que l'Auteur a trouvé *partout*. J'ai bien vû que l'Eglise est comparée à la *tunique* de Notre Seigneur, *qui étoit sans couture*. On trouve aussi souvent dans les Bulles des Papes *tunica inconsutilis*, que *navicula Petri*. Ces deux expressions sont depuis longtems les expressions favorites de l'éloquence de la Chancellerie *Apostolique*. Quand les Papes déclament contre les hérétiques & les schismatiques, ils s'écrient que *ces gens-là déchirent la tunique de Notre-Seigneur, qui étoit sans couture*; qu'ils sont pires que les soldats Romains, qui ne voulurent pas la partager. Il y eut un temps où cela étoit bon, & il y a encore des pays où l'on en fait cas. Voilà ce qu'on trouve *partout* : mais encore une fois on ne trouve *nulle part* que l'Eglise soit *considerée comme un habillement complet*. Il y auroit bien d'autres

[b] *Pensées Lib.* T. II. Chap. VIII. p. 148.

choſes à relever dans ce Chapitre, mais je n'ai pas envie d'allonger cette Diſſertation, qui n'eſt déja que trop longue. L'Auteur a lû le Dictionnaire de feu M. *Bayle*, & le copie preſque partout. Ce qu'il en recueille eſt apparemment de ſon goût, mais ce n'eſt certainement pas ce qu'il y a de meilleur.

A Berlin, le 30. de Mars 1730.

Fin de la II. Partie de la Diſſertation ſur les Adamites.

TABLE DES MATIERES.

Le Chiffre Romain marque le Tome ; le Chiffre Arabe les Pages.

C

Suspendu

Suatopluc

W

Z

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

CONCILE
DE
BASLE

TOM. II.